

ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE, N° 1
Collection publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne

MÉMOIRES DU CHANOINE JEAN MOREAU
SUR
**LES GUERRES DE LA LIGUE
EN BRETAGNE**

PUBLIÉS PAR

Henri WAQUET
Correspondant de l'Institut

AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Nouvelle édition
enrichie d'une annotation
et d'un index alphabétique

QUIMPER
ARCHIVES DU FINISTÈRE
4, Rue du Palais

—
1960

**ARCHIVES HISTORIQUES
DE BRETAGNE**

RECUEIL PUBLIÉ
PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BRETAGNE

TOME PREMIER

MÉMOIRES
DU CHANOINE JEAN MOREAU
SUR
**LES GUERRES DE LA LIGUE
EN BRETAGNE**

édités

par Henri WAQUET

Archiviste en chef honoraire du Finistère,
Correspondant de l'Institut.

ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE, N° 1
Collection publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne

MÉMOIRES DU CHANOINE JEAN MOREAU
SUR
**LES GUERRES DE LA LIGUE
EN BRETAGNE**

PUBLIÉS PAR

Henri WAQUET
Correspondant de l'Institut

AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Nouvelle édition
enrichie d'une annotation
et d'un index alphabétique

QUIMPER
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
4, Rue du Palais

—
1960

L'article 9 des statuts de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE édicte que cette société « pourra publier une collection de textes ou de travaux dépassant le cadre des Mémoires » (1). Cette disposition qui remonte à 1920, date donc de quarante ans.

La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS, lorsqu'elle cessa ses publications à la même époque, formula le souhait, par la voix de son dernier président, le comte Charles DE CALAN, que son héritage scientifique fût recueilli et sa mission continuée par la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE.

Pour la première fois, des circonstances favorables, le concours du département du Finistère, du Centre national de la recherche scientifique, et le zèle de M. Bernard JARRY, directeur des archives du Finistère, ont permis la réalisation de ces vœux.

Nous y trouvons un triple bénéfice :

rendre un ultime hommage au regretté Henri Waquet qui fut, à l'instar des Mauristes groupés autour de dom Audren, un « ouvrier de l'histoire de Bretagne », et l'un des meilleurs ;

présenter au public l'édition d'un texte intéressant en lui-même, édition qui, enrichie par une copieuse annotation et munie d'un index permettant de l'utiliser aisément, devra rester comme un modèle pour les érudits de l'avenir (2) ;

(1) *Bulletins* de mars 1920, p. 10, de 1921, p. 18, de 1927, p. 42.

(2) Nous devons cet index au dévouement de M. Charpy, directeur actuel des archives du Finistère.

inaugurer enfin cette série de livres qui, répondant au désir des derniers « Bibliophiles bretons » et des fondateurs de notre propre Société, prendra le nom d'ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ,

Président

*de la Société d'Histoire
et d'Archéologie de Bretagne.*

INTRODUCTION

A Quimper, sur la place Saint-Corentin — « le Tour du « châtel » comme on disait jadis depuis un temps immémorial — au coin nord-est, dans une maison prébendale située sur l'emplacement de l'aile neuve de notre hôtel de ville, décéda le 29 juin 1617 un chanoine nommé Jean Moreau, occupant canonique de la demeure et officiel de Cornouaille. C'était un personnage de conséquence, une notabilité marquante, peut-être redoutée de certaines gens à cause de son humeur caustique et de quantité de bonnes histoires dont il avait conservé le souvenir. Il ne se faisait pas prier pour les raconter. Il les avait consignées par écrit et ses mémoires se trouvaient presque rédigés en entier quand il mourut. Par heureuse fortune ils sont parvenus jusqu'à nous. Pour qui aspire à connaître la vie dramatique de la Basse-Bretagne dans les années inquiètes du xvi^e siècle finissant il n'est pas de lecture aussi instructive et aussi attachante. Des hommes d'autrefois y revivent avec leurs passions et leurs gestes, presque le ton de leur voix, sous la plume d'un écrivain qui fut des leurs et qui, ayant beaucoup vu, beaucoup entendu, avait aussi beaucoup retenu.

Ce Jean Moreau était Quimpérois de domicile, sinon de naissance. Était-il Breton de vieille souche ? On ne saurait l'affirmer. Son nom de famille qui s'écrivait le plus souvent Moro, n'a en apparence rien de local. A vrai dire il se rencontre des Moreau ou Moro dans tous les pays de France. Autour de notre chanoine il est constant que tout appartient à la plus authentique Cornouaille, même en remontant assez loin dans le passé et sans quitter la zone d'entre l'Odet et la baie d'Audierne. Dans l'ancienne église de Plomelin une pierre, qu'on a gardée en l'encastant dans un pignon de l'édifice bâti en 1892, portait les armoiries de ses père et mère, Augustin

Moro et Marie Lhonoré, héritière de la terre de Keraval sise dans la paroisse (1).

Marie Lhonoré ou L'Hénoret tenait Keraval de son père Pierre, sieur de la Forêt en Loctudy, époux de Catherine Le Meudec. Elle avait épousé en 1529 Augustin Moro. Sa famille possédait de très solides assises. En 1653, lorsque Pierre Lhonoré, écuyer, conseiller au présidial de Quimper, rendit hommage au roi pour la seigneurie de la Forêt, le procès-verbal mentionna dans l'église de Loctudy un vitrail où se lisaient « en escripture ancienne » (c'est-à-dire en caractères dits gothiques) les six vers que voici :

Suivant de ses ayeux la trace,
Jean Lhonoré de qui la race
Sort d'un tige bien éminent,
Honorant Dieu et son esglise,
Sainte, devotte et bien apprise,
Ce don luy offre humblement (2).

Quant à Augustin Moro, devenu sieur de la Forêt par son mariage, il était aussi sieur de Kervillac en Tréguennec et de Kermeno en Nizon (3). Il remplissait les importantes fonctions de procureur du roi auprès de la cour royale de Quimper-Corentin (4). Un acte de 1642 fait de lui un cadet et juveigneur de la maison de la Ville-Bougault dans l'évêché de Saint-Brieuc (5). Cependant, en 1426 déjà, des Moro habitaient dans

(1) Elle l'avait héritée de son père Pierre. Dans la chapelle du manoir de Keraval se voyaient en 1642 les armoiries des Moreau : de gueules à trois poissons d'argent en pal, accompagnés en chef d'une molette également d'argent (d'après un renseignement fourni par M. Georges Monot, de Pont-l'Abbé, à qui sont dues plusieurs données généalogiques utilisées *infra*). La famille de notre chanoine a été confondue par Le Bastard de Mesmeur avec celle des sieurs de Kercado, en Beuzec-Cap-Sizun. Cet érudit a procuré en 1836 et en 1837 deux éditions des *Mémoires*, toutes deux épuisées et que devait remplacer une édition critique, pour laquelle avait été écrite la présente notice. L'article un peu « baveux » d'A. Favé (p. 79-93), publié en 1892 dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, se fonde presque uniquement sur le texte des *Mémoires*, qu'il cite souvent.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B 2017. Ce Jean est probablement le frère de Marie Lhonoré, par conséquent l'oncle et, selon quelque apparence, le parrain du chanoine.

(3) Bibl. nat., ms fr. 22321, p. 209 et 229.

(4) On disait officiellement « substitut du procureur du roi ».

(5) Arch. du manoir de la Villeneuve, en Plomeur (communication de M. Georges Monot).

la paroisse de Combrit et à Langoz en Loctudy ; le procès-verbal de la réformation de la noblesse de 1426 nomme parmi les nobles de Combrit un Yvon Moreau, demeurant à Kerdrozec (6). Si la coexistence de deux familles nobles et de même nom dans les mêmes paroisses ne résulte pas d'une coïncidence fortuite, s'il s'agit bien en fait d'une seule et même lignée, il est très vraisemblable qu'Augustin n'était pas personnellement venu de l'évêché de Saint-Brieuc, mais descendait d'un cadet et juveigneur qui en était venu. Ce cadet ne serait-il pas précisément cet Yvon lui-même que nous voyons à Combrit en 1426 ?

La famille de La Ville-Bougault apparaît d'abord dans les environs de Quintin. Le texte de la réformation de 1535 porte que la maison de Maugoaron appartient « au fils de Jean Moro, que l'on croit noble (7) ». Le 4 mai 1558 un certain François Moro, sieur des Forges, était sergent féodé de la cour de Quintin (8). Vers 1587 les Moreau de Quintin acquirent le manoir et dépendances de La Ville-Bougault en Cesson, relevant du fief des reguaires de Saint-Brieuc, manoir qu'ils conservaient encore au XVIII^e siècle (9). Le rédacteur de l'acte de 1642, qui rattachait Augustin Moreau à la famille de La Ville-Bougault, n'avait donc pas tout à fait raison puisque les Moreau ne portaient pas encore ce nom au XVI^e siècle.

Quoi qu'il en soit, Augustin occupait par son ascendance, son mariage, ses fonctions et sa fortune une place du premier rang dans la société cornouaillaise. Sa science juridique l'avait fait désigner en 1539 pour assister à la session extraordinaire des États, qui se tint cette année-là à Nantes afin de fixer le texte officiel de la coutume de Bretagne (10). Outre ses seigneuries, il avait des intérêts en ville. Il possédait à Quimper une maison dans la rue du Sel (aujourd'hui René-Madec), la troisième à partir du coin de la rue de la Vieille-Cohue (rue Laënnec) en remontant à gauche vers la place

(6) Arch. du Finistère, J., notes de L. Le Guennec sur Loctudy et Combrit.

(7) Bibliothèque du château de Lesquiffou, ms des réformations de la noblesse, p. 491 (note de L. Le Guennec).

(8) *Bretagne contemporaine, Côtes-du-Nord*, p. 14.

(9) J. GEBLIN DE BOURGOGNE et AN. DE BARTHÉLÉMY, *Anciens évêchés de Bretagne, Diocèse de Saint-Brieuc*, t. I, p. 276 et 299 et t. II, p. 231 et 232.

(10) V^{ie} Ch. DE CALAN, *Documents inédits sur les États de Bretagne*, t. I, p. 101.

Terre-au-Duc, et deux autres dans la rue du Rossignol (rue Saint-Mathieu), à droite en approchant de la place Terre-au-Duc. Ces trois immeubles avaient, à ce qu'il semble, des cours communes par derrière et se trouvaient encadrer l'immeuble formant l'angle des rues du Sel et du Rossignol (11).

Augustin Moreau eut plusieurs enfants, au moins, en plus de Jean et sans doute avant lui, un autre fils nommé Guillaume, que nous rencontrons en 1611, assistant, en compagnie de son frère Jean, à une assemblée tenue au palais épiscopal en vue de l'installation d'un collège de Jésuites à Quimper (12). Le chanoine, si on lui donne un peu plus de soixante ans en 1617, devait être né environ 1552 (13). Malheureusement nous ne savons guère sur ses faits et gestes jusqu'à 1592 que ce qu'il a jugé bon de mettre dans son récit. Or il ne nous apprend ni où il naquit, ni où il fit ses études, ni quand il entra dans les ordres. Il n'était pas né à Quimper même, dont il écrit seulement, vers 1610 (14), qu'il y habitait depuis 37 ans, ce qui nous reporte à 1573. Ses sentiments concernant les Quimpérois manquent de cordialité. Avec une désinvolture dédaigneuse — et en dépit de son estime pour certains d'entre eux — il professe une opinion peu flatteuse sur leurs « creux cerveaux » et sur les caprices de leur administration, où « on se gouverne non par conseil, mais à l'étourdi et comme à la cour du roi Pétaud (15) ».

Il était licencié en droit civil et en droit canonique (*in utroque jure licenciatus*), titres dont la recherche l'avait évidemment entraîné hors de Bretagne. Il en resta, selon toute apparence, absent longtemps. Toutefois, en 1577, lors de la surprise de Concarneau par un parti de protestants, il habitait encore Quimper. Comme son récit de l'événement n'offre à peu près rien de personnel, on incline à penser que le soin de ses études le retenait en ville et qu'il dut réfréner sa curiosité. C'était alors un jeune clerc ; il n'appartenait pas

(11) Arch. du Finistère, A 3.

(12) Arch. du Finistère, D 2. Dans le quatrième registre d'insinuations de Quimper, fol. 147 V^o (Arch. du Finistère, série C), il est question d'une Jeanne Moreau, dame de La Boisière, nièce du chanoine.

(13) Ses parents s'étant mariés en 1529, sa mère, en ne lui donnant que 26 ans à cette date, en avaient 43 en 1552 ; il serait impossible de faire naître leur fils Jean après 1555-1556 au plus tard.

(14) Edition de 1857, p. 290.

(15) Edition de 1857, p. 289.

au cercle des familiers de l'aimable poète et chanoine Guillaume du Buys, originaire du Quercy, dont il se borne à noter la mort en 1594 sans ajouter à l'énoncé du fait les commentaires et les regrets qu'un ami n'eût pas manqué de donner à la personnalité si intéressante de ce Breton d'adoption (16). Durant les années 1585 à 1589 il séjournait à Paris. Il y avait « vu » en 1587 au collège de Boncourt l'écolier Guy Eder, destiné à s'illustrer dans la carrière du brigandage sous le nom de La Fontenelle. Il dit seulement « vu » ; les deux hommes n'étaient évidemment pas du même âge. L'attention que Jean Moreau prête aux événements parisiens de cette époque et l'information exacte qu'il en a donnent à conjecturer qu'il achevait à Paris le cycle de ses études juridiques en exerçant même peut-être déjà quelque fonction d'église (17).

Il revint en Cornouaille pour 1590 et se trouvait à Carhaix à la mi-septembre de cette année. En 1592 il assista en mars aux Etats ligueurs de Nantes, fut nommé conseiller-clerc au présidial de Quimper le 14 avril et installé le 16 août à la place laissée vacante par la fuite du conseiller Simon Aubert, un tenant du parti royal qui se sentait mal à l'aise parmi les adhérents de la « Sainte Union » (18). Mais Moreau tenait son siège de Mercœur. Après la soumission de Quimper à Henri IV en octobre 1594, le maréchal d'Aumont lui retira son office — ce qu'il estime, du reste, parfaitement juste. De nouvelles lettres, du 11 novembre 1595, lesquelles furent cette fois enregistrées régulièrement au parlement de Rennes, le réintégrèrent (19). En septembre 1596 il succéda comme chanoine à Hervé du Haffont et reçut en prébende la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun, dont avait également joui son prédécesseur (20).

Les archives les plus anciennes du présidial ayant été détruites par un incendie au début du XVIII^e siècle, le comportement de notre chanoine en tant que magistrat de l'ordre temporel nous échappe. En compensation les registres de déli-

(16) Voir sur lui le livre de L.-Al. BANGOUX, 1936.

(17) La moitié au moins des faits le concernant que nous connaissons viennent de son livre.

(18) Arch. d'Ille-et-Vilaine, B, parlement, reg. d'enreg. n° 11, fol. 25.

(19) *Ibidem*, reg. n° 9, fol. 339. Le registre n° 11 avait été ouvert par le parlement ligueur de Nantes et, resté incomplet, il a été ensuite utilisé à Rennes ; il s'ouvre par les deux côtés.

(20) Arch. du Finistère, 2 G 23^e fol. 321 V^o.

bérations du chapitre nous procurent quelques indications sur sa carrière de chanoine. Le 6 juillet 1601, il se vit nommer « procureur fabrique » de la cathédrale et, le 12 décembre suivant, député à Rennes pour soutenir devant le Parlement les intérêts du chapitre dans un procès pendant entre les chanoines et les héritiers de leur receveur Guillaume Frolo. De plus il était devenu official de Cornouaille, charge à laquelle le rendait apte sa double formation juridique. A l'expiration de ses fonctions de fabrique, en 1604, un incident sur lequel nous aimerions être documentés le mit en conflit avec ses confrères. Le 3 juin, comme il présentait le compte de sa gestion et demandait que fussent désignés des commissaires pour l'audition, il reçut avis d'avoir à changer préalablement l'intitulé de ses comptes et de les mettre « en la forme accoutumée d'estre fait par les fabriques cy-devant ». Le 30 juin, il promit d'optempérer dans les vingt-quatre heures à l'injonction, qu'il avait — on le devine — laissé tomber. Ses confrères lui faisaient un particulier grief de se parer de sa qualité d'official en l'intitulé de ses comptes, par quoi il offensait, affirmaient des envieux, l'usage consacré. Batailles de chanoines, qui prêtent aux plaisanteries, espèce de *Lutrin* de Quimper-Corentin.

L'affaire alla au Parlement, où elle semble s'être aplanie. Rien dans le texte des délibérations capitulaires ne saurait d'ailleurs suggérer le moindre soupçon sur la correction de Moreau comme comptable. Un naturel chicanier le vouait-il aux procès ? Le 3 janvier 1605 nous apprenons que M^r Vincent de Rimaison et lui sont « longtemps y a en procès touchant la prébende que tient le dit sieur Moreau ». Le 27 novembre 1607 le voici encore plaidant devant le présidial à cause « de ce qu'il prétend lui être dû pour ses distributions du chœur du temps que les dits Brient et Collet ont fait la recette dudit chapitre ».

Il faut bien croire que tout cela n'était pas trop grave. La confiance du chapitre n'abandonna pas Moreau. Pendant trois ans, de juin 1613 à juin 1616, il remplit sans heurt la charge de procureur des blés et receveur de la mense capitulaire et il était subdélégué pour les causes des décimes » de Cornouaille quand il mourut le 29 juin 1617 (*tertio calendas julii*). Le 23 juin 1613 il avait fondé un obit pour lui à la cathédrale ; à cette date il n'était plus conseiller au présidial.

Le 3 juillet 1617 entre 7 et 8 heures du matin, des délégués du chapitre mirent le chanoine Philippe Yon en « réelle et actuelle possession » de la maison prébendale qu'avait occupée un peu plus de vingt ans vénérable et circonspecte personne messire Jean Moreau, vivant chanoine de Cornouaille (21).

**

C'est durant ces vingt années et sous le toit de sa maison prébendale que Moreau avait élaboré et rédigé ses mémoires. Ils sont de fondation essentiellement quimpéroise. Notre homme, en les composant, pouvait de sa fenêtre laisser se reposer ses yeux sur les maisons du quartier qui constituait le centre de la ville, le saint des saint des traditions de Cornouaille, ce « tour du Châtel » que hantaient les souvenirs de saint Corentin et du roi Gradlon, et d'où jaillissent, élançées et puissantes, les tours de la cathédrale. Que la place réservée à Quimper soit très grande dans ces pages, qui s'en étonnerait ? Elle n'est cependant pas exclusive. Le reste ne concerne même pas uniquement ce qui compose aujourd'hui le département du Finistère. Il y est question d'Hennebont, de Blavet, du château de Blain, de la bataille de Craon, du siège de Guingamp, des engagements livrés autour de Corlay, des entreprises du baron de Crapado pour mettre la main sur Rennes. Il y est question aussi, et même assez longuement, des événements parisiens de 1585 à 1589. Moreau a contempilé de ses yeux éblouis le défilé bigarré des fanions et des enseignes que Henri de Guise, vainqueur des reîtres à Auneau le 24 novembre 1587, faisait porter au roi dans son palais des Tuileries. Six mois plus tard, il fut témoin oculaire (c'est sa propre expression) de « plusieurs particularités » de la célèbre journée des barricades, sur laquelle il assure que les historiens racontent souvent « tout le contraire de ce qui s'est passé (22) ».

Quelle fut son attitude dans la grande crise politique de la fin du XVI^e siècle ? Nettement favorable à la Ligue, à l'« Union », comme il se plaît à dire, le vocable de Ligue lui

(21) Arch. du Finistère, 2 G 23^e, fol. 4, 13, 15 V^e, 37, 27 V^e, 28, 28 V^e, 29, 33, 52 V^e, 94, 104, 114 V^e, 222.

(22) Edition de 1857, p. 37.

semblant à bien peu près injurieux, ne convenant qu'à « la bouche » de gens factieux et mal intentionnés. Le parti d'en face, les royaux, lui fait l'effet d'un ramassis de huguenots et de suspects. Il ne croit pas qu'un catholique sincère puisse s'y attacher. Toutefois, ce Quimpérois fuit les extrêmes et la violence. Dans cette province de Bretagne, toujours prête à s'enflammer, la Basse-Cornouaille et ses habitants représentent un climat relativement tempéré. Avec cela, ce juriste est d'un tempérament trop ami de l'ordre, trop ennemi de l'aventure, pour donner à plein dans la révolte. Il n'hésite pas à qualifier d'« horrible assassinat » le meurtre de Henri III, mais il ne saurait souffrir qu'on posât la couronne de saint Louis sur la tête d'un prince qui fait profession de calvinisme et a toujours protégé les sectateurs des nouvelles doctrines. Au contraire, sans se faire d'illusions sur ce qu'enveloppe de peu recommandable la cause de cette « sainte Ligue des catholiques », qui, avoue-t-il, « n'était guère religieuse », il applaudit la maison de Lorraine d'avoir toujours été « l'ennemie mortelle des hérétiques », car il tient pour « louable et saint » de résister par la force aux entreprises des huguenots. Cet honnête homme était de ceux que la conversion du roi de Navarre devait ramener dans le grand chemin traditionnel. Après la prise de Morlaix par le maréchal d'Aumont, Moreau, voyant s'effondrer les chances de l'Union, souhaite que Mercœur consentit aux conditions « très belles et très avantageuses », estimait-il, que lui offrait le roi. Ce ralliement ne se fit pourtant qu'à la fin de 1595, après que Henri IV eut reçu le 17 septembre l'absolution donnée par le pape. Plus d'un an après l'abjuration faite à Saint-Denis le 25 juillet 1593, Moreau qualifiait encore d'hérétique calviniste le successeur inévitable de Henri III (23).

Au demeurant, il n'a, quoique juriste, rien d'un homme de système. Il ne plaide aucune cause, même pas la sienne ; car, s'il compte parmi les notables de la ville, du moins n'a-t-il jamais joué de rôle de premier plan. Il n'a matière ni à se justifier ni à se glorifier. Son seul mobile en prenant la plume est la crainte que ne tombe trop vite « le sombre voile d'oubliance ». Ressentant le besoin humain de percer le mystère du passé, il tient à ne pas imiter ses devanciers, dont

(23) Tout ceci, évidemment, d'après son texte.

« la négligence » (ainsi parle-t-il) a privé la postérité de la connaissance de tant de choses mémorables. Et qu'importe que l'époque abonde en calamités et en tristesses ? L'expérience « dure et amère » a son utilité et le récit des guerres lui-même n'est-il pas « délectable » ?

Il a donc pris soin de consigner par écrit beaucoup de détails : « Lieux, temps, circonstances particulières. » Quand il ne trouvait rien que d'incertain en sa mémoire ou dans ses notes, il s'estimait tenu de se taire et, « modestement » (c'est encore lui qui parle), il s'est tu. Il se fait fort de n'avoir nourri ni « haine au préjudice de l'un », ni « amour à l'avantage de l'autre parti ». Nous connaissons cela. C'est le *sine ira et studio* de Tacite. Moreau a lu Tacite. Il a lu aussi Salluste, et les considérations morales dont il remplit les premières pages de son livre rappellent de façon frappante les préambules où se complaisait l'historien de Catilina et de Jugurtha.

Comme il fait allusion, dès le début de sa rédaction, aux ravages exercés par les loups en 1605 et 1606, nous sommes amenés à penser qu'il l'a entreprise au plus tôt en 1606 et, comme le dernier chapitre reste en suspens sur une phrase incomplète, il va de soi qu'il y travaillait encore en 1617 ; la dernière phrase fait mention d'une mesure de police prise par « le roi Henri IV lors régnant ». A tout prendre, l'ouvrage, tel que nous l'avons, peut ne dater que des cinq ou six dernières années de la vie du chanoine.

On ne saurait garantir sa véracité sur tous les points. Toutefois, s'il commet par aventure quelques erreurs et confusions, on ne lui fait aucun tort — bien au contraire — en comparant son témoignage avec les autres sources de l'histoire de son temps (24). Le principal reproche à lui adresser serait de n'avoir pas assez respecté la chronologie. Il écrit au courant de la plume, au fur et à mesure que les événements lui reviennent à l'esprit. Il l'avoue de bonne grâce dans son chapitre XXVI : « Je suis obligé de faire une digression pour reprendre une chose que j'avais oubliée. » Pour un historien, il se livre vraiment un peu trop à l'école buissonnière. Il est surtout un honnête homme, loyal, simple

(24) Par exemple l'examen des comptes des misurs de la ville de Quimper donne à constater l'exactitude et même la précision de son récit (FAYV, *Compte des misurs...*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, 1885).

d'allure, qui bavarde au coin de son feu, sans beaucoup de souci d'éviter à diffusion et les redites.

Mais combien volontiers, ayant commencé de l'écouter, vous vous attardez en sa compagnie ! Personne qui n'y ait trouvé du plaisir. L'un loue ses « mémoires très vivants », d'autres célèbrent ses « vives peintures », son style énergique et pittoresque. Un critique l'appelle « le Joinville de la Fontenelle ». Nous ferions assurément trop d'honneur à Moreau en prenant la formule au pied de la lettre. Le malicieux contemporain de Henri IV n'a pas la grâce ingénue du bon compagnon et biographe de saint Louis. D'autre part, si sa langue est plus riche et plus drue que celle du XIII^e siècle, elle est aussi plus embarrassée et moins pure, disons le mot, quelque peu bourbeuse par endroits. Elle a perdu la limpidité de jadis sans parvenir à la belle ordonnance qui régnera bientôt ; elle n'a pas fait sa rhétorique. A sa rudesse, elle doit au moins d'avoir gardé une liberté de démarche, une verdeur juvénile, qui ne vont pas sans valeur expressive. Moreau ne sacrifie pas le pittoresque à la décence ; il ne mâche pas ses mots et ne craint pas qu'ils soient trop gaillards. Il a vécu en contact avec des hommes de guerre et a aimé la pleine nature. De là dans son style tant de façons imagées de dire les choses : « tourner jacquettes, attrape-lourdaud, environ la volée de la bécasse... »

Des soudards qui pillent en se couvrant du parti contraire à celui des habitants il écrit qu'ils vont « à la picorée ». Si le butin ne manquait pas au début de 1593, c'est que « l'oise était encore grasse (25) ».

Nous pourrions dire que cette langue, si elle ne « chatoille » pas « l'oreille », ne s'en trouve que mieux en accord avec les événements, qui font la matière du récit, événements mal liés, troubles, variés certes, mais presque uniformément calamiteux. Aussi bien, Moreau est-il un pessimiste qui ne voit pas en beau la nature humaine. Précautionneux, il ne s'en laisse pas aisément conter et se méfie des trop belles paroles, car il tient pour peu sûr « le naturel des gens du monde, qui n'ont », pense-t-il, « d'autre Dieu ni religion que leur bourse ». A propos du capitaine de la place de Blain, un nommé

(25) Remarquons son attention aux nouveautés de langage. Ainsi il écrit : « Cette peste... mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes. » Edition de 1857, p. 383).

Du Goust, « homme cruel, barbare, insolent plus que vaillant », il note qu'ordinairement un homme généreux n'est jamais cruel ; au contraire, « il n'est cruauté que le poltron ».

A l'assemblée que tint la communauté de Quimper en janvier 1593, lors de l'approche de ce grand pillard de La Maignane, il se rangea résolument à l'avis de la minorité, qui refusait d'ouvrir au brigand le chemin de la ville. C'était normal. Selon le sentiment de la foule aveugle, les sages n'ont-ils pas presque toujours tort ? Ce sont les faits qui, plus tard, souvent trop tard, justifient leur sécession. Tout bien considéré, Jean Moreau s'offre à nous comme un sage, un mémorialiste sérieux, un écrivain d'accent personnel, un fils vraiment remarquable de la Bretagne d'outrefois.

Le texte des *Mémoires* de Jean Moreau n'est connu de nous que par des copies. L'original avait été au début du XVIII^e siècle entre les mains de messire François-Achille de Kerléan, chevalier, seigneur de Bonescat en Plogonec, qui l'avait copié. Il devait se trouver dans le pays de Lanmeur avant la guerre de 1914, car il fut vu — lui ou une copie contemporaine — à Primel par un expert-comptable parisien en villégiature en 1908 à l'hôtel de la Falaise à Primel. Toutes les recherches faites après la guerre sont restées sans succès.

Sur la copie de Kerléan en fut exécuté une en 1735 par les soins du sieur Du Halfont, de Quimper. Ce manuscrit, pourvu d'un index, appartient à la bibliothèque municipale de Rennes (n° 337) ; il a servi à Le Bastard de Mesmeur pour ses éditions de 1836 et de 1837.

A la bibliothèque de Quimper se trouve une copie plus ancienne que la précédente. Elle a été exécutée en 1727 par un certain Jean Guéguen, « clerc de M^e Larcher, avocat ». Ce Jean Guéguen a malheureusement bronché sur beaucoup de mots, ce qui, à la rigueur, prêterait à penser qu'il travaillait sur l'original lui-même. Cependant ses erreurs amoindrissent la valeur de son travail, auquel, en outre, manquent un quart des pages.

Beaucoup plus correcte est la copie que fit ou fit faire en 1770 l'abbé Provost de Boisbilly, alors syndic du chapitre de Cornouaille. Ce manuscrit, sur lequel Aymar de Blois a ajouté quelques notes, existe dans le fonds La Borderie des Archives d'Ille-et-Vilaine.

Une copie du XIX^e siècle, faite sur celle de François de

Kerléan, est conservée à la Bibliothèque nationale (mss français, nouv. acq. 12866).

Au travail de Kerléan se rattache aussi un manuscrit dont le sort actuel nous est inconnu, qui appartenait vers 1920 à la famille Chéreau de Quimper, et se présente comme « conforme à la copie fidèlement faite sur l'original par messire François-Achille de Kerléan ». C'est peut-être ce manuscrit qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

D'autre part, de la copie de Du Haffont en dérive une, « moulée à la plume par P.-E.-A. Lannelongue, écrivain à Rennes en 1825 », que possède la bibliothèque Kerdanet à Kerduden en Trégarantec.

Il existe aussi une copie au château de Lesmel en Plouguerneau et une autre, enfin, à Gorréguer en Loeronan (26).

Ainsi, au total, huit manuscrits consistant tous en des copies d'une copie.

Le texte que nous donnons a été établi d'après les trois premiers. Nous avons corrigé quelques erreurs des éditions de Le Bastard de Mesmeur et nous avons rétabli les deux passages qu'en 1857 on estimait d'une rédaction un peu crue.

Du point de vue des formes de la langue il n'a été, évidemment, rien changé aux phrases de l'auteur ; seule l'orthographe, vu la transmission indirecte du texte, devait être ramenée à la nôtre, à l'exception des *o* pour *a* des imparfaits et conditionnels (27).

Les titres des chapitres figurent sur le manuscrit de Rennes, à l'exception des chapitres IV, VI, VII, XIV (que nous avons complété), XVI, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXV, XXXVII, XLI, XLII.

(26) Le propriétaire de cette résidence, M. Royer, a présenté cette version, que je n'ai pas connue, à mon confrère et successeur, Bernard Jarry.

(27) Ainsi en est-il dans la grande édition de Boislisle des *Mémoires* de Saint-Simon.

CHAPITRE I

DES GUERRES CIVILES REMEMBRANCES HISTORIQUES DE L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES

Les guerres civiles ont toujours été estimées funestes et pernicieuses à l'état, et la raison naturelle même l'enseigne, que la maladie étant interne et enracinée dans les entrailles du corps, est plus dangereuse par être difficile à connaître, et partant malaisée à guérir et de long remède, que les externes qu'on peut plus aisément, par précaution ou autrement, repousser ; et, tout ainsi que toutes choses non seulement se maintiennent en leur entier, mais s'accroissent de plus par union et concorde, comme autrefois disoit ce grand roi africain ; aussi, au contraire, les plus florissantes s'anéantissent par la division et discorde (1), qui, depuis qu'elle empiète et se fourre en un état, c'est comme une maladie contagieuse, l'exterminé du tout, ou l'affaiblit tellement que le premier venu en a bon marché faisant un profit du mal d'autrui. Les plus grandes monarchies se sont établies et conservées pendant qu'elles n'ont eu affaire qu'à l'étranger ; mais, depuis que ce monstre de division s'y est glissé, elles ont peu à peu décliné et sont finalement venues à néant. *Romanis non est Romanis vinci possunt* (2), disoit ce grand roi capitaine

(1) Le « grand roi africain » est Micipsa, qui, sur le point de mourir, s'adresse à ses deux fils et à son neveu Jugurtha. Ces premières lignes sont imitées du *Jugurtha* de Salluste (X, « Nam concordia parvae res crescunt, discordia maximae dilabuntur »).

(2) Citation inintelligible telle qu'elle se trouve dans nos manuscrits. Le vrai texte est dans Justin (XXX, 5) : « At Annibal Romanos vinci non nisi armis suis posse ». Cf. Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.

Annibal, et ainsi en advint à celle des Grecs sous les successeurs d'Alexandre, et ainsi du royaume des Juifs, qui ont par leurs séditions civiles causé leur entière et prodigieuse ruine, non les Romains qui vouloient conserver, comme le témoigne Joseph en sa guerre judaïque (3). Mais, laissant les exemples étrangers et anciens, venons aux domestiques advenus en notre temps, que nous avons vus de nos yeux, ouïs de nos oreilles, et expérimentés à notre malheur et ruine de tout le royaume, avec la mort de plus d'un million d'hommes, avec tant d'autres désolations et incommodités qu'il n'est possible de les réciter. Je parle de la guerre civile qui a été en France depuis l'an 1585 jusques en l'an 1597, non toutefois en même temps en tout le royaume, mais toujours en quelque partie, et bien souvent générale partout, et a tellement montré ses effets qu'elle avoit rendu cet état presque au dernier période. Quoiqu'elle ait couru par tout le corps politique, et recherché comme une forte médecine les humeurs peccantes par toutes les plus petites parties d'icelui, si a-t-elle été en aucuns lieux plus longue, aux autres plus cruelle, mais surtout elle a été éprouvée en cet évêché de Cornouaille, que je prétends représenter plus particulièrement comme je les ai apprises, partie par les avoir vues, expérimentées, partie par les avis certains que j'en avois de ceux qui s'y étoient trouvés ; de quoi la postérité ne doit être frustrée par le temps qui consomme toute chose, qui dans moins d'un siècle les renverroit sous le sombre voile d'oubliance, si par écrit on ne les transféroit d'âge à autre, qui est le seul remède aux outrages du temps.

Je sais que beaucoup de choses se sont passées en cette guerre, même en ce pays bas, que je suis contraint de passer sous silence, quoique dignes de récit. Mais, n'en ayant écrit au vrai les lieux, le temps, ni les circonstances particulières, j'ai mieux aimé m'en taire modestement que témérairement rapporter ce qui m'étoit incertain, et pour cette cause ne me suis-je avancé d'écrire ici ce que j'entendois bien souvent avoir été fait au loin, crainte que le rapport qui en tel cas est souvent divers ne fût véritable, croyant aussi qu'en chacun quartier il se trouvera toujours quelqu'un soigneux de recueillir ce qu'il y aura vu ou appris, et que par ainsi la mémoire se sera perpétué les choses tant prodigieuses adve-

(3) Joseph, le célèbre historien juif, qui a raconté le siège et la prise de Jérusalem par Titus en 69-70.

nues en cette funeste guerre, ou plutôt brigandage des plus débordés que jamais la France ait souffert, et qui pis est par les siens propres, plus cruels l'un à l'autre que les étrangers auxiliaires, Anglois anciens ennemis de France, Espagnols, Italiens, Allemands et autres, lesquels tous ensemble avec les nôtres ont joué de merveilleuses tragédies sur notre théâtre françois, ployé et presque rompu sous si pesant fardeau.

Que le lecteur n'attende pas de moi un corps d'histoire orné d'un langage affilé qui chatouille l'oreille. C'est seulement un récit d'histoire que je confesse ne le vouloir ni le pouvoir faire autrement, me contentant de rapporter par forme de notes et mémoires, en style impoli et rude la vérité toute nue et toute pure de ce que j'ai pu apprendre, et sans aucune passion particulière qui me fasse parler par haine au préjudice de l'un, ni par amour à l'avantage de l'autre parti, quoique nous voyions aux livres imprimés et dans les grandes annales ou autres traités privés tous être remplis de faussetés et de flatteries, mettant le tout d'un côté et rien de l'autre. Que si quelque chose s'est passé au parti qu'ils affectent, tant petite soit-elle, ils l'exagéreront et loueront si hautement qu'il semble qu'ils ne vissent jamais petit loup, et, qui pis est, bien souvent en forgent en leur cerveau pour gratifier leurs chefs, qui n'ont acquis la plupart du temps aucun renom ; et, au contraire, celles du parti contraire, bien que grandes et remarquables, ou ils les tairont du tout, ou, s'ils ne peuvent le faire sans rougir ou être accusés d'ignorance maligne, ils les tourneront de telle façon que ce ne sera rien à leur avis, ou en attribueront l'événement à quelque hasard et non à la vaillance de l'ennemi. Bref, la vérité ne se peut découvrir par telles personnes, et la faudra rechercher parmi les écrits des auteurs étrangers (4) ; encore à peine descendront-ils si bas pour faire mention de ce qui s'est passé en ce recoin du monde, et cependant qui mérite bien en faire un traité à part, ce que j'ai délibéré sans acception de personnes et sans me donner beaucoup de peine des sinistres jugements des envieux, me contentant de faire connaître à la postérité combien le diocèse de Cornouaille a souffert de maux et de brigandages en cette cruelle guerre, et pâti depuis l'an 1589 en la haute Cornouaille, et 1592 en la basse, jusques en l'an 1597, que le

(4) Moreau insistera plus loin sur cette idée (ch. XXXVI, p. 233).

seigneur Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, chef du parti catholique, autrement appelé la Sainte Union des Catholiques, et par le parti contraire, en dérision, la Ligue, lequel se rendit enfin au parti de Henri IV du nom, lors régnant. Quoi faisant, la paix fut faite en cette province, qui étoit déjà quelques années auparavant par tout le reste du royaume, comme sera dit ci-après en son lieu ; laquelle paix tant désirée ne mit toutefois fin aux misères du pays, ains (5) fut suivie de tous les autres fléaux desquels Dieu par l'Écriture menace son peuple endurci. La peste, la famine, les bêtes farouches dévorant les hommes, savoir est des loups, chose assez difficile à croire à qui ne l'a vue, toutefois très-véritable ; lesquels fléaux, par une certaine subordination, s'entresont suivis par telle vicissitude que ce qui a échappé au glaive a péri par la peste, et ce qui à ces trois terribles et plus ordinaires châtimens divins pensoit avoir franchi le saut du danger, voici le quatrième et dernier qui acheva de désertir le pays, et qui le réduisit en une telle désolation que le récit sera réputé fable ou roman ; car les bêtes, j'entends les loups, comme instruments de la divine justice, ont autant dépeuplé le pays de tout sexe et âge à peu près que pas un des autres fléaux, pour avoir duré plus longtemps, car la guerre n'étoit toujours en un lieu, et les dangers étoient ambulatoires, lesquels on pouvoit le plus souvent éviter par la fuite ou retraite en place forte. La famine ne dura qu'un an ou deux, qui fut l'an 1597, principalement suivie de la peste l'année suivante, et qui dura depuis le mois d'avril l'an 1598 jusques à la Toussaint en suivant ; mais les loups continuèrent leur rage depuis les années 1597 jusques en l'an 1605 ou 1606, comme il sera dit ci-après plus particulièrement en autre lieu. Ces choses m'ont semblé ne devoir être omises, croyant que ceux qui les liront auront toute occasion de louer Dieu de les avoir réservés à un autre temps pour n'avoir vu le comble de malheur que nous avons vu et souffert.

Le récit des guerres est délectable, et l'expérience dure et amère. Si, dans le passé, ou de siècle en siècle, il se fût trouvé quelques curieux qui eussent remarqué par leurs écrits, chacun en son temps, les choses notables qui s'y sont passées, la postérité n'eût été privée de ce bien et contentement de ne

(5) Ains pour mais commençait à faire l'effet d'un archaïsme.

pas ignorer (6) les causes, le temps et les auteurs de tant de belles marques et vestiges d'antiquités qui se voient en tous les endroits de cette basse Cornouaille, nommément sur le côté de la mer. De tout quoi ne trouvant rien par écrit, soit par la négligence de nos devanciers, soit que leurs écrits ne soient pas venus jusques à nous, on en veut donner les uns d'une façon, les autres de l'autre, sans aucune certitude : tant de ruines de forts et de châteaux sur les bords de la mer, dont on voit encore aujourd'hui les fondemens et reliques, lesquels on peut juger combien forts ils ont été jadis. Autrefois *Roch guen capsizun* (7), cerné autrefois de trois murailles du côté de la terre, et du côté de la mer d'un précipice inaccessible, ayant néanmoins un étroit degré fait dans le roc, par lequel on descend jusques à la mer ; un autre en Cléden, un autre en Primelin (8), sur un roc tout entouré de la mer, qui ne pouvoient être forcés avant l'usage du canon que par famine. Mais ce qui est de plus remarquable est une muraille, ou plutôt des reliques d'icelle, située sur la dernière pointe de terre qui aboutit sur le roc de Cornouaille, en la paroisse de Cléden ou de Plogoff, de figure carrée, en forme d'un grand cloître de trois toises de haut, faite à ciment de petits cailloux, située déjà vis-à-vis d'une petite île nommée île de Sizun ou île de Sein, distante de la pointe de terre de trois à quatre lieues vers l'occident (9). Cette muraille, qui a été autrefois un grand œuvre de bel ouvrage, est aujourd'hui pour la plupart démolie ; voire de mémoire d'homme que les habitants voisins, pour agrandir leur labourage, d'autant qu'elle est en bon et fertile terroir, l'auroient du tout rasée, sans que le procureur

(6) Les manuscrits portent : *d'ignorer*, qui est évidemment un lapsus de la première copie.

(7) Sans doute le Castel-Coz de Beuzec (sur la côte à 2 kil. au nord du bourg). Les ruines des retranchemens qui le défendaient du côté de la terre se distinguent encore. A l'intérieur de l'enceinte ont été reconnus les vestiges d'environ 200 habitations circulaires ou rectangulaires de l'époque gauloise.

(8) Le Castel-Meur en Cléden-Cap-Sizun et le Castel-ar-Romaned de Primelin.

(9) A proximité du village de Trougner en Cléden, sur le plateau qui aboutit à la pointe du Van, subsistent en effet — mais beaucoup moins hautes qu'au XVI^e siècle — des pans de murailles construites en petit appareil. Sur le terrain ont été recueillis des ustensiles, des armes, des poteries samiennes, des fibules (dont une en or), trois statuettes de bronze, etc. (P. Du Châtelier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e éd., 1907, p. 289).

du roi de Quimper, maître Jacques Mocam (10), environ l'an 1576, requit que défenses fussent faites auxdits habitants de plus démolir ladite muraille, sur grosses peines, ce qui est cause qu'il s'en voit encore quelques pans debout. La cause de cette défense fut à ce qu'elle demeurât en l'état pour une marque d'antiquité en l'enclos de cette muraille, qu'ils nomment en leur langue bretonne *Mauguer Gregui*, c'est-à-dire muraille des Grecs (11). Et aux environs d'icelle, les laboureurs fouissant ont souvent trouvé et parfois y trouvent encore des urnes ou auges de pierres étrangères de diverses sortes, et quelques urnes toutes couvertes d'une platine de pierres garennes pour mieux joindre et cimenter, et quelquefois l'on y a trouvé engravés quelques lettres et fragments non lisibles. On présume aussi qu'on a voulu bâtir ladite muraille de petits cailloux qu'il a fallu faire apporter du rivage de la mer avec grande difficulté, attendu la hauteur de la côte, qui n'est que hauts précipices où un homme, tant dispos soit-il, n'y sauroit descendre qu'avec péril, et moins y peut-on charroyer avec chevaux, vu aussi qu'elle est située en un endroit où l'on trouve à fleur de terre de belles pierres de taille et la meilleure de tout le quartier, et néanmoins ne s'en trouve aucune dans la muraille (12). Or, depuis cette muraille il y a un pavé fait pour la plupart de pareilles pierres, conduisant d'icelle jusques en la ville de Quimper, ou assez près, distante de neuf lieues, lequel pavé, encore qu'il soit interrompu en plusieurs

(10) François et non Jacques Mocam, s' de Saint-Laurent et du Pérennou, substitut du procureur général du Roi au siège présidial de Quimper depuis mars 1557. Magistrat zélé, il montra de la fermeté dans l'application des ordonnances. Il mourut en 1583 et fut remplacé par Guillaume Le Band (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. Parlement, reg. n° 8, fol. 115). En 1589 le « substitut du procureur général » se nommait Mathieu Lohéac.

(11) *Greguy* n'a rien à voir avec les Grecs ; c'est le pluriel de *crag* (grès, pierre de grès) ; en gallois *craig* a le sens de rocher et aussi de coquilles (D. Bernard et J. Loth, *Noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. LII, 1925, p. 23).

(12) Autour des vestiges romains, des champs s'appellent *parcou-castel*, *pen-ar-noquer*, *ar runtiellou*. Une trentaine d'années après Moreau, Dubuisson-Aubenay entendit à Quimper parler de « Moguer Greguy ou », ajouta-t-il, « Greguen, les murs des Grecs ou des coquilles », mais, d'après la description qu'on lui en fit, il y reconnut un « ouvrage des Romains » (*Itinéraire de Bretagne*, t. I, p. 113). Des fouilles ont été faites à plusieurs reprises à Trouguer par les soins de M. P. Merlat, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, *Considérations préliminaires sur l'établissement gallo-romain de Trouguer en Clédén-Cap-Sizun*, dans *Ann. de Bretagne*, LXIII, 1956, p. 109-124.

endroits où la terre est molle, ou ne se voit à cause du changement du chemin par un si long espace de temps, si est-ce qu'il se voyoit continué, sauf lesdites interruptions, jusques au lieu ci-dessus, si entier que s'il étoit moderne (13), et on en trouve un autre conduisant de la ville de Carhaix jusques au rivage de la baie de Douarnenez, distante de Carhaix de douze à treize lieues (14), faite aussi de telles petites pierres que monsieur Gourmelon, docteur médecin de la ville de Paris, originaire d'environ de Douarnenez (15), en son recueil des antiquités du pays bas, et principalement de son quartier, comme il me récita à Paris l'an 1585, et néanmoins ne s'en trouve rien par écrit ni aucun mémoire qui en fasse foi, mais seulement une tradition, ou peut-être une erreur populaire, que ce sont les pavés qui aboutissoient de tous côtés à cette très-célèbre et prétendue ville appelée *Is* en la bouche du vulgaire du pays, qu'ils disent avoir été située où est présentement la baie de Douarnenez, ou à la pointe du Raz, et qui depuis a été par succession de temps conquise par la mer il y a environ douze ou treize cents ans, savoir est du temps des saints personnages Corentin, Guénoël, Tadec, régnant en ces temps-là en Bretagne le grand roi Gralon, prince et souverain

(13) Cette route qui, en réalité, partait de la pointe du Raz, traversait le Goyen près de l'emplacement de la chapelle Saint-Jean en Plouhinec ; elle passe près de la Trinité en Plozévet et, à l'approche de Quimper, se confond à peu près avec l'ancienne route de Douarnenez et l'actuelle rue de Rosmadec. Voir le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. L, 1923, pp. 149 et 151, étude du D^r Ch.-A. Piquenard.

(14) Au Ris en Ploaré se voient confusément des marques de constructions romaines. Sur la plage du Ris a été découverte en 1949 et transportée au musée breton de Quimper une base romaine datant de la fin du I^{er} siècle ou de la première moitié du II^e et portant une dédicace à « Neptune occidental » par un certain Varus « curator civium romanorum » (Voir les articles de P. Merlat dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. LXXVI, 1950, p. 50-57 et dans *Gallia*, t. X, 1952, p. 67-75).

(15) Etienne Gourmelon, né vers 1530, reçu docteur en médecine à Paris le 5 mars 1561, devint en 1567 professeur à la Faculté, qui l'élu doyen en 1575. Il remplaça en 1578 Akakia dans la chaire de chirurgie du collège de France. Il se signala par son dévouement lors de la « peste » qui ravagea Paris en 1581 et composa dans cette occasion un petit traité d'hygiène en français, ce qui était une innovation. Il mourut à Melun le 12 août 1593. Adversaire d'Ambroise Paré, il avait publié contre lui plusieurs libelles. Son principal ouvrage (*Synopsis chirurgiae libri sex*), traduit en français sous le titre de *Sommaire de toute la chirurgie*, « a fait longtemps », écrit Laënnec, « la base de l'enseignement chirurgical dans la faculté de Paris ». Son ouvrage d'archéologie n'a pas été retrouvé, mais des opuscules inédits, composés par lui en latin sur des matières médicales, ont été donnés par Laënnec à la bibliothèque de Quimper.

dudit pays de Bretagne, et fondateur de l'église cathédrale de Cornouaille et de l'abbaye de Landévenec, où il est enterré, et le tout arrivé par une juste punition de Dieu pour les péchés du peuple et de ladite ville, se servant de ce furieux élément comme il fait de toutes les autres créatures comme bon lui semble pour punir les iniquités des injustes. Il se trouve encore aujourd'hui des personnes anciennes qui osent bien assurer qu'aux basses marées, étant à la pêche, qui y est très-fertile, notamment de la sardine, merlus, maquereaux, y avoir souvent vu des vieilles mesures de murailles (16). Que les choses soient vraies ou fabuleuses, l'on ne peut cependant nier qu'il y a eu quelque chose de grand où les chemins qui y conduisent étoient soigneusement dressés et à si grands frais. C'étoit, disoient-ils, en cette ville que le roi faisoit sa résidence ordinaire lorsqu'il fit édifier l'abbaye de Landévenec, afin d'entendre plus facilement par mer les nouvelles des pays étrangers et des royaumes voisins, et que rien ne se passât à son préjudice. L'on remarque encore que, depuis ce temps-là successivement jusques à présent, en mémoire du fondateur, l'on a toujours religieusement observé que les abbés de cette abbaye, non-seulement sont tenus prendre possession en l'abbaye à la coutume ordinaire des bénéficiers, mais de plus, pour être valable, viennent prendre ladite possession à une grosse pierre qui est sur le sablon de Pentrez, ce qui s'est toujours pratiqué de mémoire d'homme. Je laisse aux lecteurs de décider de ceux qui parlent de cette ville d'Is plus par opinion et par ouï dire que par certaine science, disant que Paris tire son étymologie de là, voulant dire que Paris veut dire pareil à Is, et que c'est un composé des deux mots assemblés (17). Il y

(16) C'est toujours entre la baie de Douarnenez (du côté du Ris et de Treizmalouen) et la pointe du Raz (ou plutôt la baie des Trépassés) que les opinions se partagent ; mais il est très peu vraisemblable qu'il se soit élevé une ville dans l'un ou l'autre site, car la côte n'a guère changé depuis l'époque romaine, malgré quelques affaissements en de certains endroits dans les premiers siècles de notre ère. Voir A. Guilcher, *Le relief de la Bretagne méridionale...*, 1948, p. 227.

(17) A la fin du ix^e siècle, Abbon de Saint-Germain-des-Prés, dans son poème sur *Le siège de Paris par les Normands* (éd. H. Waquet, 1942, p. 13), interprète le mot Paris comme signifiant *Par Isie* (pareille à *Isia* « sise au centre du vaste pays des Grecs »). Voir H. Waquet, *Abbon de Saint-Germain des Près et la ville d'Is*, dans le *Bulletin philologique et historique* du Comité des travaux historiques, 1953, p. 75-81. Le nom d'Is a été effectivement porté par une ville proche d'Argos et de Corinthe. La légende semble avoir pris naissance dans le monde des clercs au

a un proverbe ancien du pays, en la langue bretonne : *Is ne cavas par da Paris*. Cela veut dire que, depuis que la ville d'Is a été submergée, pareil ou pair de Paris l'on n'a vu ni su trouver, et que les villes voisines de ladite au pays bas participent et prennent leurs noms dérivatifs de celle-ci : comme Kerhaez, Kerhaesis ; Montroulez, Montroulesis ; Brestis, et ainsi des autres. M. Gourmelon, que nous avons cité ci-devant, est de cette opinion ; mais je crois qu'il devine aussi bien que les autres et ne s'en rapporte à la vérité, à nous inconnue par la négligence de nos devanciers (18). Une certaine personne m'a assuré avoir vu et lu quelques pièces en vers bretons qui faisoient mention de cette ville en écritures de main, ce que je n'ai su découvrir, quelque diligence et recherche que j'aie pu faire. J'ai dit ci-dessus que ce bon roi de Bretagne régnant en ces temps-là a été inhumé à Landévenec, qui est aujourd'hui une belle abbaye par lui fondée. J'insérerai ici son épitaphe, qui se lit encore aujourd'hui sur sa tombe, en rime latine :

Hoc in sarcophago
Jacet inclita magna propago
Gradalonus magnus
Britonum rex mitis et agnus ;
Noster fundator
Vitaë cœlestis amator,
Illi propitia
Sit semper Virgo Maria.
Obiit anno 405 (19).

Outre les écritures publiques et lettres anciennes, plusieurs autres choses remarquables se sont passées en ce quartier,

moyen âge, sous l'influence des moines de Landévenec. — Le « sablon de Pentrez » est la partie nord de la « lieue de grève », en Saint-Nic. Le dicton est cité incorrectement par les manuscrits ; le voici sous sa plus récente forme :

*Abaoué eo het confoutent ar gear a Is
N'eus Ket Kavet par da Paris*

(18) Le texte porte « et m'en rapporte à », qui est inintelligible. Le sens est que Gourmelon ne sait pas plus que les autres la vérité pure et simple et qu'il est lui aussi obligé de deviner.

(19) Il subsiste dans les ruines de l'église abbatiale, à l'angle du chœur et du bras sud du transept, une sorte de caveau dit tombeau du roi Gradlon, mais l'épitaphe a disparu. Sur Landévenec et Gradlon lire A. Oheix, *L'histoire de Cornouaille d'après un livre récent* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XXXIX, 1912, pp. 3-4. La fixation à 405 de la mort de Gradlon est de pure imagination.

aussi peu recueillies que les autres. C'est une chose très-certaine que, pendant le cours de cette grande et funeste guerre d'entre Jean de Montfort et Charles de Blois, qui a duré tant d'années et qui ne s'est pu terminer que par la mort de l'un d'eux, ce qui advint en la bataille d'Auray, le jour de Saint-Michel, en septembre 1364, il se passa durant cette guerre plusieurs grandes choses dignes de mémoire, desquelles toutefois nos historiens ne font aucune mention, et nommément en cette ville de Quimper et dans les quartiers circonvoisins, car elle fut par deux ou trois fois assiégée et aussi bien que les autres de la province, lesquelles étoient tantôt contraintes de prendre le parti de l'un, tantôt celui de l'autre, cédant au plus fort suivant la variété de la fortune. La première fois, elle fut assiégée par Charles de Blois avec son armée, la plupart françoise ; mais d'autant qu'elle étoit plus encline au parti de Montfort, auquel elle avoit fait serment de fidélité et avoit reçu sa garnison, elle soutint longuement le siège. Finalement, faute d'être secourue en temps et lieu, joint avec plusieurs incommodités que les sièges portent aux assiégés, elle fut si bien battue et assaillie par plusieurs assauts, qu'elle fut forcée, quoique ceinte de bonnes murailles, pillée et saccagée. L'insolence du soldat, qui avoit beaucoup souffert devant cette place fut grande, et ils tuèrent, pendant l'espace de trois jours, tous ceux qui leur sembloient, sans distinction d'âge ni de sexe, et sans en être aucunement réprimé par de Blois, qui y étoit en personne, jusques à ce qu'il vit un petit enfant qui, attaché à la mamelle de sa mère fraîchement tuée, suçoit le sang avec le lait, dont ému de compassion il fit cesser la tuerie et ravage, mais bien tard (20).

Il y mourut de la ville plus de quatorze à quinze cents personnes, tant petits que grands. Selon la recherche que l'on en fit après, il commanda qu'ils fussent enterrés, ce qui fut fait non aux églises, ni en cimetières, mais en la place publique

(20) Quimper tomba aux mains de Charles de Blois le 1^{er} mai 1344. L'assaut, donné le long de l'Odol, dura de 6 heures du matin jusqu'à midi. Le massacre dont parle Moreau est rapporté par une chronique très hostile à Charles de Blois, sur qui elle en rejette toute la faute (J. Trévédy, *Charles de Blois au siège de Quimper* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XXXI, 1904, p. 231-239). Le 11 août 1345 Jean de Montfort fit une tentative inutile pour recouvrer la place. — La procession dont parle Moreau ne date pas du xiv^e siècle puisqu'elle est mentionnée en 1278 dans le *Cartulaire de l'église de Quimper* (éd. Peyron, p. 36).

nommée le Tour du Chastel, où il fut fait de grandes et profondes fosses, dans lesquelles on jeta les corps en grands monceaux, en mémoire de quoi, depuis le temps, les ecclésiastiques de la cathédrale font une procession générale, avec tous les habitants, le second jour de novembre, qui est le lendemain de la Toussaint, priant Dieu particulièrement pour ceux qui lors de cette prise furent saccagés. Le prince Charles de Blois fut accusé de cruauté, quoique d'ailleurs il fût bénin et débonnaire, parce qu'il n'avoit plus tôt réprimé la fureur de ses soldats, et plusieurs ont remarqué que, depuis ce temps, il n'eut aucun bonheur ni avantage, rempli d'ennui, et ses affaires allèrent peu à peu en décadence. Il mit garnison à Quimper, qu'il fit fortifier, et y demeura jusques à la paix, qui fut après la journée d'Auray, entre le comte de Montfort vainqueur et la veuve de Charles de Blois. Si est-ce que le victorieux ayant fait descendre son armée au pays bas, tenoit Quimper assiégé ; les articles de paix lui furent rendus audit siège, signés du roi de France, oncle de Charles de Blois ; et, étant publiés en l'armée, la ville se rendit sans autre ruine, par capitulation, qui se trouve encore aux chartres de ladite église, en latin et en françois, signée du nom de Mocam, connétable de la ville, qui est aujourd'hui le procureur des bourgeois (21). J'ai trouvé aussi en certain livret de vélin et ancien manuscrit mémoire de choses aussi notables, desquelles nos histoires imprimées ne parlent aucunement, qui est que l'an 1489 il y eut un grand soulèvement en cet évêché de la populace contre la noblesse et les communautés des villes, qui, ayant publiquement et à guerre ouverte pris les armes, coururent les villes, bourgades et maisons des nobles, tuant tous ceux qui tomboient entre leurs mains, leur intention et leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et affranchis de toute

(21) Jean IV arriva probablement devant Quimper dans la première semaine de novembre 1364. Le 17 novembre il y entra après avoir négocié la paix avec l'évêque Geoffroi Le Marhec et promis une amnistie générale. Le « connétable » avait parlé au nom des bourgeois dans une assemblée tenue le 15. Les textes auxquels se réfère Moreau ont été publiés par H. Bourde de La Rogerie dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XXVII, 1900, p. 242-254. — Le « procureur des bourgeois » du xvi^e siècle pourvoyait à l'exécution des mesures prises par l'assemblée convoquée sur sa requête, assemblée que présidait le sénéchal royal, qualifié de « sénéchal et premier magistrat ». La mairie ne fut instituée à Quimper qu'en 1704.

subjection, des tailles et pensions annuelles qu'ils payoient à leurs seigneurs, et revendiquer la propriété de leurs terres. Cette commune effrénée et en très-grand nombre prit sa source au terroir de Carahès ou Carhaix et du côté d'Huelgoat, sous la conduite de trois frères paysans, qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé, dont l'un avoit nom Jean, mais le surnom n'est rapporté non plus que le nom des deux autres. Or, les rustiques, se voyant en si grand nombre et à leur avis assez forts, ne trouvant aucune résistance, et que tout le monde s'enfuyoit devant eux, ils pensoient déjà avoir tout gagné, et, tournant visage vers le pays bas, vinrent peu à peu jusques à Quimper-Coréatin, qu'ils osèrent bien attaquer, et y entrèrent le mercredi pénultième jour de juillet l'an 1489, ou, selon les autres, 1490 (22). Il n'est pas remarqué s'ils y entrèrent par assaut ou par composition ; c'est une chose bien assurée qu'ils la pillèrent, ils y firent beaucoup d'insolence, et cela est assez croyable à ceux qui connaîtront combien une paysantaille qui a l'avantage est cruelle et inexorable. Ils n'épargnèrent pas le sang des habitants et ils firent tous les autres actes d'hostilité qui sont coutumiers à ces barbares, comme ils l'ont toujours fait paroître ici et dans toutes les autres nations où il y a eu des soulèvements de la populace, qui est ordinairement très-cruelle en ces sortes d'occasions : témoins les cantons des Suisses, où ils ne cessèrent jamais, s'étant aussi révoltés, et presque en même temps, qu'ils n'eussent massacré toute leur noblesse, jusques au dernier, et depuis ce temps ont toujours le nom des nobles en détestation, comme jadis avoient les Romains le nom de roi en horreur après le superbe Tarquin. Nous avons avec bien de la douleur trop expérimenté pendant cette dernière guerre combien cette race de manants s'est inhumainement portée dans les occasions où elle a eu de l'avantage, n'oubliant aucune espèce de cruauté qu'elle n'exerçât comme il sera dit ci-après.

(22) La date exacte est le 30 juillet 1490, mais, dès le mois d'août 1489, une effervescence inquiétante s'était manifestée. La sédition éclata sous l'impulsion d'un certain Jean dit Lancien (Ar Coz) et gagna seize paroisses jusqu'à Plonévez-Portzay. Beaucoup des rebelles avaient lié partie avec les troupes royales françaises, qui occupaient Brest. Une brèche fut ouverte dans le nord de l'enceinte de Quimper, du côté de Kerfeunteun, et il y eut « grande pillerie » ; mais des auxiliaires anglais expédiés par la duchesse Anne obligèrent les intrus à décamper (A. Dupuy, *Histoire de la réunion...*, t. II, p. 195).

Et, pendant que cette grande armée de paysans battoit ainsi la campagne dans tous les quartiers de ce diocèse, la noblesse, contre laquelle ce parti étoit dressé, ayant été avertie quelque temps auparavant de leurs desseins et conspiration, qu'ils pensoient secrets avant de se jeter en campagne, et ayant projeté de l'exécuter un certain jour de dimanche, chacune paroisse saccageant ses gentilshommes à jour fixe, comme les vêpres siciliennes, la noblesse, pensant à ce danger, s'assemble, jointe aux communautés et habitants des villes, et fait une forme de gros pour la plupart gens de cheval qui se mettent à la suite de leurs adversaires, qu'ils pensèrent surprendre dans Quimper, où ils étoient à se rafraichir. Mais, sachant que la noblesse les suivoit, ils quittent la ville, s'acheminant vers Pratanraz (23). Toutefois, voyant que, s'ils descendoient davantage ils se trouveroient acculés entre la mer et leurs ennemis, et contraints de combattre en lieux désavantageux, joint qu'ils étoient suivis de près, ils prennent donc la résolution d'expérimenter la fortune, en hasardant le paquet en lieu ce leur semblant commode pour gens à pied et incommode pour la cavalerie en faveur des haies et fossés. Ils font halte auprès de Pratanraz et aux environs, où gens de cheval ne pouvoient que bien difficilement et sans péril les attaquer, et se fiant aussi en leur grande multitude. Et, ainsi résolus en ces lieux, qui étoient montagneux, le dimanche quatrième d'août, qui fut quatre jours après leur entrée en la ville de Quimper, ils furent chargés et défaits, premièrement près dudit Pratanraz, puis, s'étant ralliés en un grand pré, près la Boëxière, sur le chemin du Pont, s'entr'encourageant les uns les autres, font ferme de rechef, avec une forte résolution de vaincre ; mais ils furent de rechef défaits sans beaucoup de résistance par leurs adversaires, qui étoient enflés par le bon succès de la première rencontre. Il en fut tant tué en ce pré que, depuis ce temps, le nom de *Prat milgoff*, c'est-à-dire pré de mille ventres, lui est demeuré jusqu'à ce jour (24). De cette défaite de paysans révoltés est venu le proverbe breton :

(23) Pratanraz en Penhars, à 4 kilomètres de Quimper, appartenait à la famille de Lezongar, originaire d'Esquibien.

(24) Les prairies de Milgoff sont à droite du ruisseau le Dour-ru (eau rouge), qui traverse la route de Quimper à Pont-l'Abbé. Les survivants se regroupèrent à Châteauneuf et le capitaine de Quimper dut aller les mater avec l'aide de la noblesse et des Anglais (7 septembre 1490). Jean Lancien, s'étant soumis, reçut des lettres de grâce, mais les récalcitrants

Dalc'h mat, Jan, sae'h, c'hui duc e Breiz ; c'est-à-dire : Tiens bon, fais ferme, Jean, et tu seras duc en Bretagne ; car leur principal chef, et celui en qui ils avoient plus de confiance, voyant la contenance des ennemis, bien montés et armés, qui venoient à bride avalée sur eux, commença à branler. Ce fut alors que, pour le devoir rassurer, ses compagnons et soldats lui dirent ces mots ; mais toutes les promesses de grandeur ne le purent guérir de la peur qui l'avoit déjà saisi, si bien qu'il s'enfuit des premiers, et tout le reste à son exemple le suivit. Voilà l'issue de cette guerre de communes révoltées, qui ne dura guère, qui n'étoit pas conduite par gens aguerris, mais par impétuosité brutale et sans ordre ni adresse, chose bien requise et très-nécessaire entre gens de guerre.

Aussi ai-je trouvé en quelque ancien fragment quelques écritures de main, chose assez remarquable, que l'église cathédrale de cet évêché, dédiée à Saint Corentin, son premier évêque, dès l'an 400, et quelque peu auparavant du temps des saints pères Augustin, Ambroise, Jérôme et Martin de Tours, étoit l'un des plus beaux temples de Bretagne (25) ; aussi est-ce un œuvre de prince, étant entrepris d'un si haut style qu'il demeurait sans être fini, ayant été par plusieurs reprises cessé d'y travailler, depuis que le duché ne se gouvernoit plus par ducs ses princes naturels, et qu'il étoit passé par mariage à la couronne de France, et que les fonds qui étoient destinés par les princes du pays à la structure et bâtisse, qui étoient les impôts et billots, en furent divertis. Ce grand édifice demeurait imparfait, aussi bien que beaucoup d'autres, par faute de moyens, ce qui étant représenté à sa sainteté Alexandre VI, lors séant en la chaire de Saint-Pierre, l'an 1501 du grand jubilé, si je ne me trompe, ceux du pays, nommé-

se virent privés de leurs biens. La duchesse autorisa les Quimpérois à réclamer des indemnités aux paroisses d'où le mouvement était parti (A. Dupuy, *ouvr. cité*, p. 196). Ce sont les mêmes qui, en 1675, déployèrent le plus d'acharnement lors de la révolte dite du Papier timbre.

(25) Exposé des plus fantaisistes. Saint Corentin n'a pas vécu au iv^e siècle, mais au plus tôt à la fin du vi^e. S'il y avait — comme il y a lieu de le croire — un évêque dans la région en 400, c'était un gallo-romain, dont le siège était à Vorgium (Carhaix) ou à Aquilonia (Loemaria-Quimper). Corentin ne fut que le premier évêque breton et le translateur du siège au confluent, à Kemper. Quimper ne s'est jamais appelé *Corisopitum* avant le xiv^e siècle. Quant à l'adjectif *corisopitensis*, il résulte probablement d'une bévue. Voir *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, 1952, p. 6-14.

ment le clergé de ladite église, soigneux de la perfection de ce grand œuvre, impêtrent les indulgences plénières pour l'an 1501, tout aussi amples qu'elles l'avoient été l'an précédent à Rome, et tel que de notre temps avons vu à Orléans, savoir l'an 1600, pour même effet, savoir pour des offrandes qui y tombaient, faire rétablir leur église cathédrale de Sainte-Croix, ruinée par les hérétiques de notre temps, sous la conduite de leur chef, le prince de Condé, environ l'an 1566 (26). Ce grand jubilé de Saint-Corentin commença le dernier jour de mai et finit le jour de la Saint-Jean-Baptiste en suivant, et par ce moyen tombèrent de grandes offrandes en ladite église, le peuple abondant de toute part. Et de ces deniers, pour la plupart, furent achevées les deux tours du grand portail occidental, qui avoient été commencées en l'an 1424, étant lors évêque Bertrand de Rosmadec, qui y mit en ladite année la première pierre fondamentale, ensemble avec le seigneur de Languéouez, député du duc à cette fin (27), six ans avant la fondation du portail de Saint-Pierre de Nantes. En cette église de Saint-Corentin, d'ancienne tradition, on célébroit, le jeudi, jour que l'évêque fait les saintes huiles, trois messes annotées ensemble sur le grand autel. L'évêque au milieu, et deux dignitaires ou anciens chanoines à chacun côté, célébroient et consacraient chacun son hostie, et faisoient l'élévation ensemble, ayant chacun son pupitre, son livre et son calice ; faisoient toutes les cérémonies, prononçoient les mots ensemble et tout d'un temps, tant à basse qu'à haute voix, n'avançant l'un plus que l'autre, fors que celui qui étoit au milieu chantoit un peu plus haut pour éviter la confusion des voix. On ne trouvoit pas longue cette belle et dévote cérémonie, et l'on n'a pas ouï dire qu'il y en ait eu aucune sem-

(26) La cathédrale d'Orléans, commencée en 1287, s'était écroulée partiellement le 24 mars 1568 par suite des dégâts causés par les protestants à la croisée du transept. Henri IV posa la première pierre du nouvel édifice le 18 avril 1601.

(27) Le 26 juillet 1424. On renonça en 1501 à élever les flèches. Le produit des aumônes du jubilé paraît avoir été employé à des détails de décoration. L'évêque, à partir de 1501, était Claude de Rohan, dont Le Men (*Monographie...*, p. 202) dit n'avoir trouvé aucune trace de sa participation à des travaux. Néanmoins le voyageur Duhuisson-Aubenay, en 1636, a vanté la magnificence d'un vitrail donné par lui et ses armes se voyaient dans le tympan de certaines fenêtres basses du chœur. Commencée vers 1235 par le chœur, la cathédrale gothique était restée jusqu'à 1424 pourvue de sa vieille nef romane.

blable en d'autres endroits du royaume (28). Et à cause de cette solennité extraordinairement et partout ailleurs non ouïe, il se trouvoit ce jour-là un fort grand nombre de peuple au service divin, ce que j'ai vu plusieurs années, jusqu'à l'an 1585, que messire Charles du Liscoët, nouvellement évêque par la cession de messire François de la Tour, dit Penarstang (29), ayant fait un voyage à Rome, à son retour, ladite année 1585, abolit cette coutume, disant pour seule raison que l'un des célébrants empêchoit la dévotion de l'autre. On ne sait s'il faisoit cela de sa propre cervelle, ou si, en ayant conféré ailleurs, il ne trouvoit la cérémonie tolérable. Cependant plusieurs autres évêques ses devanciers, recommandables en doctrine et autres vertus dignes de leur qualité, n'y auroient pas trouvé à redire, moins l'auroient-ils voulu ôter. Plusieurs autres choses se sont passées, dignes de mémoire, que le temps nous a ôtées avec les auteurs et contemporains, faute de les avoir mises par écrit. Mais retournons au propos de la guerre civile.

(28) Si. A Chartres, le jendi saint, six archidiares célébraient la grand-messe conjointement avec l'évêque, sur une même ligne, l'évêque se tenant au milieu. Les sept officiants chantaient unanimement et pratiquaient ensemble tous les rites. Dans l'église celtique des vi^e et vii^e siècles il était admis que deux prêtres pussent s'unir pour accomplir le sacrifice eucharistique (F. Duine, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, p. 251. — Cf. Tresvaux, *L'Eglise de Bretagne*, p. 127).

(29) Du Liscoët (Charles), fils de Pierre, sgr de Kergoleau et de Coët-nempren, et de Béatrice Barbier. Il avait fait ses études de théologie à Paris, chez les jésuites du collège de Clermont. Il fut nommé évêque de Cornouaille le 15 novembre 1582. Dès 1584, à la suite d'un voyage à Rome et sur la suggestion du pape Grégoire XIII, à qui il avait soumis un cas de conscience le concernant, il forma le projet, qui ne put se réaliser qu'en 1621, d'établir à Quimper un collège de la compagnie. Assez hésitant après la révolte de Mercœur, il se rallia néanmoins à lui et présida les Etats de la Ligue à Nantes en mars-avril 1591 ; il y reçut les serments par lesquels les députés s'engageaient à observer comme loi fondamentale du royaume l'édit d'Union juré aux Etats généraux de Blois. Dans une lettre adressée à Philippe II d'Espagne, il allait jusqu'à comparer celui-ci à Atlas et à célébrer la magnanimité de Mercœur (G. de Carné, *Correspondance*..., p. 53-54). Il se soumit à Henri IV à la fin de 1594 et présida l'ordre du clergé aux Etats royalistes qui s'ouvrirent à Rennes le 23 janvier 1595. Il mourut le 14 mars 1614 (Ch. Fierville, *Histoire du collège de Quimper*, p. 8 ; — Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 184). Moreau parle de lui à plusieurs reprises et sans beaucoup de faveur. — Son prédécesseur, démissionnaire en 1582, François de la Tour, originaire de Plougouven, nommé en 1573, transféré à Tréguier en 1583, démissionnaire encore peu avant 1589, décédé le 11 août 1590, avait relativement peu résidé à Quimper « à la grande clameur du peuple, qui s'en scandalisait » (Arch. du Finistère, 1 G 358, mémoire de 1581).

CHAPITRE II

COMMENCEMENT DE LA GUERRE CIVILE EN FRANCE (1584 - 1589)

La guerre dont nous voulons parler commença à s'éclorre l'an 1584 et fut appelée au commencement la sainte Ligue des catholiques, qui cependant n'étoit guère religieuse (1). Et, afin de mieux entendre ceci, nous reprendrons les choses de plus haut.

Le roi Henri de Valois, troisième du nom et dernier du surnom, se voyant sans enfants, hors d'espérance d'en pouvoir avoir, ayant été neuf ou dix ans en la compagnie de la reine Louise de Lorraine, fille du prince de Vaudémont, sœur du seigneur duc de Mercœur (2), et se sentant peut-être d'ailleurs impuissant à la génération, ou pour autres empêchements naturels ou accidents, commença à penser à un successeur au royaume, prévoyant bien les grands troubles qu'il y eût eu s'il n'y avoit pourvu. Henri de Bourbon, roi de Navarre, étoit le plus proche, étant de la branche de Valois (3). Le roi le désiroit ainsi, mais les empêchements qui seront dits ci-après lui faisant de la peine, il savoit bien que ledit roi de Navarre ne seroit aisément reçu du peuple à cause de sa reli-

(1) L'occasion du déclenchement de la guerre fut la disparition du dernier frère et héritier présomptif de Henri III, le duc d'Anjou, qui mourut le 10 juin 1584 au retour d'une inutile expédition dans les Pays-Bas espagnols.

(2) Plus exactement demi-sœur, par leur père.

(3) Par sa grand'mère Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, laquelle avait épousé en 1527 Henri d'Albret, roi de Navarre. De plus — et il est curieux que Moreau ne le dise pas — il était par son père, Antoine de Bourbon, descendant de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis.

gion, car il faisoit profession de calvinisme, et y avoit été nourri de son enfance par sa mère Jeanne d'Albret, reine de Navarre, laquelle pendant qu'elle vécut en fut toujours infectée. Le roi, n'ignorant pas combien le peuple avoit à contre-cœur cette religion, et que très-difficilement reconnoitroit-il le roi de Navarre pour son prince, s'il ne faisoit profession de la catholique, dont il n'y avoit aucune espérance, délibéra de mettre les affaires en tel état que, malgré ceux qui en seroient marris, ledit roi de Navarre régna en France après lui, ne se souciant pas beaucoup de religion qu'extérieurement. Mais l'exécution de ce dessein étoit très-difficile, le roi n'ignorant pas qu'il y avoit un grand nombre des premiers seigneurs du royaume qui s'y opposeroient, tant des princes du sang que des autres. Entre les premiers, la maison de Lorraine, qui a toujours détesté cette prétendue religion, car la maison de Lorraine a toujours été l'ennemie mortelle des hérétiques, et d'autant plus que ces princes lorrains possédoient les premières charges du royaume, savoir : les ducs de Mercœur, de Guise, de Mayenne, tous frères ; les ducs d'Aumale, d'Elbeuf ; le comte de Chaligny ; les cardinaux de Vaudémont et de Guise ; le chevalier d'Aumale et le duc de Nemours, tous de ladite famille de Lorraine (4), en grand crédit, vaillants princes et bien-aimés du peuple, et qui avoient plusieurs enfants déjà grands qui donnoient de belles

(4) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (seigneurie qui avait appartenu à sa grand'mère dans le Bourbonnais), était cousin du duc de Lorraine Charles II et cousin issu de germain des Guise. Né le 9 septembre 1558, il avait épousé Marie de Luxembourg, dont le père Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, fut gouverneur de Bretagne de 1565 à 1569. Lui-même devint gouverneur le 5 septembre 1582 ; il devait mourir à Nuremberg le 19 février 1602, après avoir combattu contre les Turcs en Hongrie. — Henri de Guise, dit le Balafré, fils de François le vainqueur de Metz et de Calais. Né en 1550, gouverneur de Champagne et de Brie, il fut tué à Blois le 23 décembre 1588. — Charles de Lorraine, frère du précédent, duc de Mayenne, né en 1554, gouverneur de Bourgogne, mort en 1611. — Charles, 2^e duc d'Aumale, né en 1554, devait devenir gouverneur de Paris pour la Ligue et mourir en exil à Bruxelles en 1631. — Charles, duc d'Elbeuf, cousin germain du Balafré, né en 1556, mort en 1605. — Henri de Lorraine, comte de Chaligny, demi-frère de Mercœur, né en 1570, mort en 1601. — Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, propre frère de Mercœur, mort dès 1587. — Le cardinal de Guise, archevêque de Reims, frère du Balafré et tué après lui, le lendemain. — Claude, dit le chevalier d'Aumale, frère du gouverneur ligueur de Paris. — Charles de Savoie, duc de Nemours, frère utérin du Balafré par sa mère Anne d'Este.

espérances de leur future générosité ; contre tous ceux-ci et plusieurs autres le roi de Navarre pouvoit s'attendre à avoir affaire. Pour se prévaloir contre tous ces obstacles, on pratiqua secrètement en Allemagne, de son autorité, et toutefois sous le nom de roi de Navarre et ses adhérents huguenots (car de ce nom sont nommés les calvinistes en France), une levée de reitres de quarante mille hommes, telle qu'on n'en a jamais vu en France de semblable pour y descendre, comme ils firent à temps préfix, et ce pour exterminer la maison de Lorraine et ceux qui voudroient empêcher les desseins et volontés du roi. Les princes catholiques, n'ignorant pas les menées du roi, et dissimulant que le roi fût de la partie, firent une contreligue pour résister à cette effroyable puissance d'étrangers, auxquels on devoit faire joindre sur les frontières du royaume dix mille François, et hasarder leurs vies et moyens pour maintenir leur ancienne religion et extirper l'hérésie qu'on vouloit établir à coups de pistolets, et qui pis est par les secrètes menées de celui qui vouloit être réputé le très-zélé défenseur de la religion. Or les princes contreligués étoient pour la plupart gouverneurs de provinces : ledit Mercœur en Bretagne, le duc de Guise lieutenant-général des armées du roi, le duc de Mayenne son frère en Bourgogne, le duc de Nemours du Lyonnais et Dauphiné, le duc d'Aumale de Picardie, le duc d'Elbeuf de Normandie, le seigneur de la Trémouille de Poitou, le seigneur de Chaligny de Cambresis (5). Sitôt que cette résolution fut prise, et quand il en fut temps, chacun se saisit de son gouvernement et mit bonnes et fidèles garnisons aux meilleures places et sans bruit. Et aussitôt fut fait levée de gens de guerre qui se jetèrent aux champs, et ce fut lors que les communautés se trouvèrent bien étonnées, voyant que leurs villes et forteresses étoient déjà occupées. Le seigneur duc de Mercœur, frère de la reine régnante, s'empara du château de Nantes et fit sa demeure en sa maison de Briord, au milieu de la ville (6), et de presque

(5) Louis de La Trémouille, duc de Thouars, mort devant Melle le 25 mars 1577. Moreau revient en arrière. Le fils de Louis, Claude, devait embrasser le calvinisme. Le seigneur de Chaligny est Henri de Lorraine, marquis de May (1570-1601).

(6) L'hôtel de Briord dans la paroisse Saint-Vincent, ancien logis des seigneurs de Briord en Pont-Saint-Père (cant. Le Pelerin), avait appartenu au trésorier Pierre Landais. Depuis le milieu du xiv^e siècle, la ville

toutes les autres places de son gouvernement, et même du mont Saint-Michel, situé sur la frontière de Normandie, et mit des capitaines et garnisons où il prévoyait que les habitants ne fussent bien disposés, ce qui étoit louable et saint, étant question de résister par force à l'impétuosité des hérétiques, qu'on appelloit en France huguenots. Et de fait, la plupart de la noblesse des villes et communautés, aussi bien que le simple peuple, bons catholiques, se montraient très-prompts et affectionnés, si bien que le seigneur de Mercœur n'avoit besoin de leur bailler des gens de guerre ni garnison pour les contenir. Il étoit obéi et reconnu pour chef du parti par toute la province, fors à Rennes, qui, après avoir fait comme les autres, se révolta, sachant qui en étoit le légitime roi. La ville de Vitré demeura en l'obéissance de son seigneur de Laval, qui étoit aussi infecté de l'hérésie (7). Semblablement quelques châteaux, comme Brest en Léon, Kerouzeré, Tonquédec en Tréguier, le château de la Latte près Saint-Malo, Rostrenen et Corlay en Cornouaille, Châteaugiron et quelques autres. Le seigneur de Mercœur ayant mis un tel ordre aux villes et places de défense, ne remuoit néanmoins rien au préjudice du pays, et tâchoit de le maintenir sans guerre ; si bien que les troupes qu'il y faisoit s'acheminoient toutes vers le Poitou, où les huguenots faisoient leurs courses, tâchant de surprendre les villes et les châteaux.

En attendant la venue de cette grande armée d'Allemagne, qui s'acheminoit déjà, les seigneurs de Rohan (8), de Laval, de Rieux (9), et plusieurs autres, se tenoient le plus communément à la Rochelle, retraite ordinaire des calvinistes. Ayant appris que les troupes du duc de Mercœur tenoient les champs

de Nantes le louait pour y recevoir ses hôtes de marque ; elle l'avait fait meubler spécialement à l'intention de Mercœur qui, peut-être, s'en rendit propriétaire. Ce qui en reste, au n° 9 de la rue de Briord, sert de dépôt de meubles à une maison de commerce.

(7) Guy XIX, comte de Laval, fils de François d'Andelot de Coligny et de Claude de Rieux, était né le 15 août 1555 dans un bateau sur le Pô, entre Chivasso et Turin ; son père avait été en 1558 le patron le plus actif et le plus influent du protestantisme en Haute-Bretagne, entre La Roche-Bernard et Nantes.

(8) René II de Rohan, né vers 1550, troisième fils de René I^{er} et d'Isabeau de Navarre, cousinait avec la mère d'Henri IV ; il avait épousé Catherine de Parthenay, veuve de Charles du Quélennec.

(9) Ce Rieux est François de Coligny, fils, comme Guy XIX de Laval, de François d'Andelot et de Claude de Rieux ; il avait 27 ans en 1586.

vers Fontenay (10), sous la conduite du capitaine Blanchard, il n'y avoit cependant qu'un régiment de gens de pied de six à sept cents hommes, ils firent un gros de plus de huit cents chevaux et à grandes journées s'acheminèrent de ce côté, en intention de surprendre les gens de pied à leur avantage et les défaire sans perte du leur ; ce qui sembla succéder selon leurs souhaits, car ils les découvrirent au milieu d'une plaine fort spacieuse, où il n'y avoit moyen, selon leur jugement, de se sauver de leurs mains, n'ayant haie ni buisson pour se garantir contre cette grosse troupe de gens de cheval bien armés. Blanchard, voyant le gros nuage qui venoit fondre sur lui et sur ses gens, ne perd point courage et exhorte ses soldats à se montrer tels qu'il les avoit toujours estimés, comme gens de courage, et à vaincre ou mourir avec honneur, puisqu'il n'y avoit autre espérance de se sauver, et que, tout ainsi qu'il avoit été toujours participant de tous les dangers et hasards des guerres passées, ainsi seroit-il à présent. Et, sur ce que quelques-uns lui dirent qu'il avoit un cheval pour se sauver quand il eût eu besoin, et que peut-être il les laisseroit à la boucherie, il mit pied à terre et coupa les jambes à son cheval, ne voulant courir meilleure fortune que ses gens, lesquels se résolurent tous ensemble à si bien faire que, s'ils ne pouvoient en combattant sauver leur vie, pour le moins de vendre bien chèrement leur mort. Ils trouvent de bonne fortune au milieu de cette plaine un fossé, en forme de perrière bien large, où ils se flanquent, et, en le bordant tout à l'entour de piquiers et de mousquetaires, attendant de pied ferme leurs ennemis qui les tenoient déjà pour défaits ; et aussi bien ils furent attaqués de grande furie ; mais on leur fit pleuvoir une grêle si dure de mousquetade, et les piquiers firent tel devoir qu'il ne fut pas possible à l'ennemi d'entrer sur eux, quelques efforts qu'il pût faire ; si bien que, ne pouvant rien avancer, il fut obligé de faire retraite, y ayant perdu la plupart de ses chefs, savoir le seigneur de Rohan, de Laval, de Soubise et de Rieux (11), et plusieurs autres personnages signalés de

(10) Moreau confond ici la campagne de 1585, durant laquelle, à la fin d'août, Mercœur fut mis en déroute par Condé près de Fontenay-le-Comte, et le sanglant combat de Saintes entre le capitaine Tiercelin d'une part, Condé et Laval d'autre part (août 1586).

(11) René de Rohan (René II) mourut à La Rochelle, âgé de 36 ans. Le « Seigneur de Soubise » n'est autre que lui, car il avait pris, du chef de sa femme, ce titre, qui passa après lui à son 3^e fils Benjamin. — Guy

Bretagne, avec grand nombre d'autre noblesse, tant du Poitou que d'ailleurs, sans perte des gens de Blanchard.

Cette défaite fut une grande plaie pour les huguenots de Bretagne et du Poitou, et un grand avantage pour les catholiques, car, étant grands et signalés, ils eussent bien donné des affaires au duc de Mercœur. Cette guerre s'allumoit de plus en plus en France à mesure que l'on apprenoit que l'armée des reîtres s'avançoit et s'approchoit des frontières du royaume, si bien que l'année 1587 (12), ils y entrèrent par le pays de Lorraine, contre le gré du duc de Guise, qui n'avoit des forces assez suffisantes pour les empêcher, étant au nombre de 50,000 hommes de combat, d'autres disent de 40,000 hommes, menant avec eux un grand attirail de bagages, de femmes, d'enfants, de goujats, de chariots, se montant en tout à plus de cent vingt mille bouches (13). Le roi, feignant être du parti des catholiques et se disant le chef de la Ligue, encore que l'on sût bien le contraire, commanda au duc de Guise, Henri de Lorraine, son lieutenant général, de s'opposer à eux et leur empêcher l'entrée du royaume, s'il étoit possible, sans lui bailler néanmoins les forces ni les fonds nécessaires pour faire des levées de troupes. Aussi son intention n'étoit autre que celle de Saül quand il fut commandé d'apporter cent prépuces des Philistins, qui étoit comme l'envoyer à la boucherie et comme à une ruine évidente selon le jugement humain. Mais le même Dieu qui assista David fut le protecteur du duc de Guise et tourna la chose tout au rebours qu'il ne pensoit devoir advenir ; car, encore qu'il n'eût qu'environ cinq à six mille hommes, tant de pied que de cheval, après avoir plusieurs jours côtoyé l'ennemi et lui avoir fait retrancher ses vivres, épia si bien sa commodité qu'ayant appris que l'armée ennemie pour la plupart étoit en une ville champêtre nommée Auneau, entre Chartres et Paris, il prit quatre mille hommes de pied et huit cents chevaux, et les assaillit au point du jour par le château où, le capitaine du lieu étant de son intelligence, il les força, nonobstant leur forte résistance, car ils étoient grand nombre bien armés et très-bien harri-

de Laval succomba de douleur — dit-on — huit jours après l'affaire : mari de la belle et coquette Anne d'Alègre, il laissait d'elle deux fils, dont l'aîné fut, sous le nom de Guy XX, le dernier comte de Laval.

(12) Les manuscrits portent à tort 1586.

(13) Chiffres un peu exagérés ; il n'y avait pas plus de 25,000 hommes. Le duc de Guise pouvait leur opposer sa cavalerie et 2,600 arquebusiers.

cadés. Il y en mourut plus de cinq mille hommes, et le reste se sauva sous la faveur de la nuit, et encore difficilement, d'autant que la cavalerie avoit environné la ville, située en une belle plaine et les tuoit facilement à la fuite. Le butin fut grand de chevaux et des équipages, les principaux chefs y laissant la vie, et leur général même, qui étoit un grand baron d'Allemagne. Cette défaite advint l'an 1587, à Auneau (14), comme on l'a dit, à quatorze lieues de Paris, où j'étois alors, et je vis le même jour y rendre grand nombre d'enseignes et de guidons au Louvre au roi, qui y étoit, n'attendant rien moins que de telles nouvelles, et fit défense au duc de Guise de plus les poursuivre, sous prétexte qu'il vouloit avoir l'honneur de les défaire lui-même, mais en effet c'étoit pour les sauver, ce qu'il fit ; car, s'étant mis en campagne, commande ses troupes de toutes parts de le venir trouver à Chartres (15). Il n'en fit pas mourir un seul, mais leur donna à tous sauf-conduit pour se retirer en Allemagne, défendant à toutes personnes de leur faire aucun empêchement ; ce qui leur servit beaucoup, car à peine un seul eût porté les nouvelles en leur pays, et néanmoins la plupart mourut de faim et de pauvreté, et ceux qui s'écartoient du gros de la troupe étoient aussitôt assommés par les paysans, si bien que l'on trouvoit les chemins par où ils passoient tous parsemés de morts (16). Cette victoire, tant signalée et quasi miraculeuse, ainsi obtenue par le duc de Guise, le mit en grande réputation d'avoir délivré le royaume d'un si grand ennemi, mais lui causa aussi une envie mortelle, comme cela est ordinaire que la vertu est toujours enviée ; car le roi même le premir fut si jaloux de cette bonne fortune, qu'il ne cessa jamais qu'il n'en fit éclater les

(14) Auneau (Eure-et-Loir, arr. Chartres, ch.-l. de cant.). Le combat eut lieu le 24 novembre 1587. Un mois auparavant, le 26 octobre, Henri de Guise avait déjà surpris les reîtres à Vimory près de Montargis, et détruit la plus grosse partie de leurs bagages. Leur général étoit le burgrave Fabien de Dohna.

(15) Ce fut son favori le duc d'Epéron que le roi chargea de la poursuite.

(16) L'affaire avait eu un grand retentissement. Un bourgeois du Mans notait sur son livre de raison l'entrée en France de 35 à 40 mille hommes (c'est à peu près le chiffre retenu par Moreau) « tant reîtres des cantons huguenotiques, lansquenets que Suisses, bien montés et armés » et qui « avoient bien quatre mil charlots et plus, comme l'on dit, bien équipés » et il rapportait avec une vive satisfaction la nouvelle de leur déconfiture (livre de raison de la famille de Bonnair, communiqué par M. le D^r E. Hardouin, de Quimper).

effets tragiques. Que dirons-nous après cela ? car, voyant que son dessein, qui étoit, par le moyen de cette grande puissance des étrangers, d'ôter tout obstacle à l'établissement du roi de Navarre huguenot, que le peuple et les princes catholiques n'eussent jamais reconnu ; voyant, dis-je, que ce grand préparatif étoit tourné en fumée, ayant donné sauf-conduit à ce qui restoit de reîtres pour s'en retourner en Allemagne, il commença à penser aux moyens dont il pourroit se servir pour se défaire du duc de Guise, qui avoit rendu de si bons services à l'état et au royaume.

Or, l'an 1588, au mois de mai, le jour de Saint-Nicolas, lorsque l'on y pensoit le moins, le duc de Guise neuvième arriva à Paris (17). Ce que le roi voyant, et qu'il étoit arrivé sans force, jugea l'occasion très-belle pour exécuter ses volontés pernicieuses contre le prince. Il manda à cet effet ses troupes aux environs de Paris et double ses gardes ; et, s'étant fait rendre les clefs de quelques portes de la ville, entre autres de la porte Saint-Honoré, Montmartre et Saint-Denis, fit entrer le douze de mai de grandes troupes à Paris, tant françoises que suisses, qui se saisirent de toutes les places publiques et avenues de la ville ; les Suisses s'étant emparés du cimetière des Saints-Innocents, le Marché-Neuf et la Grève ; les François les deux châteaux et le cimetière Saint-Jean et plusieurs places commodes contre tous accidents. Ce jour fixé étant arrivé, les habitants tendirent des chaînes et se barricadèrent partout si bien que lesdits soldats n'eussent pu bouger, et n'y avoit aucun moyen de leur porter aucun morceau de pain ni un verre d'eau, et demeurant en cet état sans attendre aucune chose, jusques sur les quatre à cinq heures du soir, que les Suisses du Marché-Neuf, s'ennuyant de tant jeûner, voulurent ouvrir les chemins pour s'en aller, furent chargés si rudement par ceux qui gardoient les barricades, et aussi des fenêtres des maisons, d'où l'on faisoit pleuvoir sur leurs têtes une grêle de pierres, ce qui les obligea à demander bientôt miséricorde et mettre les armes bas, et lors le peuple cessa. Il en fut bien tué soixante ou environ, et davantage de blessés ; les Parisiens, déjà échauffés, voulurent courir pour tuer les autres, tant françois qu'étrangers, comme ils étoient. Le duc de Guise les

(17) Parti de Soissons le 8 mai, il franchissait la porte Saint-Denis le lendemain à 1 heure de l'après-midi.

empêcha et les fit rendre sans péril aux faubourgs, crainte que le peuple ne courût pour les assommer. Il se passa cette journée plusieurs particularités desquelles je fus témoin oculaire en ladite ville, qui seroient trop longues à réciter ; et c'est de cette célèbre journée de barricades, que nos historiens chantent tous les jours si haut, non sans déguiser la vérité, que chacun raconte suivant sa passion et bien souvent tout au contraire de ce qui s'est passé (18). Il est certain que ces barricades furent faites d'une telle diligence que, dans moins de deux heures, il s'en trouva plus de dix à douze mille de faites, de quinze à vingt pas les unes des autres, jusques à celle de la grande cour du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, près la chapelle de Bourbon, et si fort que le canon eût été nécessaire pour les bouleverser ; ce que voyant, le seigneur de Biron (19), père de celui qui fut depuis exécuté, dit au roi qu'il n'avoit jamais cru Paris imprenable jusqu'alors. Le roi, entendant que tout le peuple étoit sous les armes, quoique ce ne fût que pour sa défense, et qu'il n'y avoit pas moyen de se saisir du duc de Guise ; craignant enfin que cette populace n'entreprit davantage, il sortit de la ville par la porte neuve joignant la rivière, avec une belle cavalerie qu'il avoit toute prête, marchant devant lui ses gardes à pied, et s'en alla à Vernon, de là à Rouen, et puis à Chartres, pensant qu'il n'y avoit plus aucun moyen de s'aider que par une tenue des états généraux sous prétexte d'une réformation générale. Ils furent donc assignés au mois de décembre en ladite année, en la ville de Blois ; et cependant le roi envoya une forte armée en Poitou, sous la conduite du duc de Nevers (20), en apparence pour faire la guerre aux huguenots, mais pour être toute prête sur pieds pour assister le roi si, après l'exécution

(18) La version officielle des événements se lit dans une lettre missive adressée de Chartres le 16 mai par Henri III à Mercœur ; ce dernier en ayant fait part à la communauté de Quimper, le texte en fut transcrit sur le registre des délibérations municipales (voir édition des Mémoires de Moreau par Le Bastard de Mesmeur, 1857, p. 400-405). Le roi déclare n'avoir pas voulu employer la force ; on commençait à élever des barricades tout près du Louvre.

(19) Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France depuis 1577, tué au siège d'Épernay en juillet 1592. Son fils Charles fut décapité à la Bastille le 31 juillet 1602 pour crime de haute trahison.

(20) Louis de Gonzague, duc de Nevers, fils du duc de Mantoue ; il s'étoit fait naturaliser françois. En 1588 il étoit gouverneur de Picardie. Il mourut le 22 octobre 1595.

de son dessein, qui étoit le massacre des princes de Lorraine, il en fût besoin, et en cas qu'il y eût quelques troubles.

Cette année fut tranquille ; la plupart de l'été et de l'automne se passa sans aucune action de part ni d'autre, à la réserve d'une mauvaise place, qui étoit la Garnache (21), qui fut assiégée et où il y fut beaucoup tué de soldats à l'assaut ; puis fit-on sonner la retraite lorsqu'elle étoit presque gagnée, de sorte qu'il n'y avoit personne de bon sens qui ne jugeât bien que cette armée n'étoit pas dressée contre les huguenots, mais qu'il y avoit quelqu'autre dessein qui n'étoit pas connu de tout le monde. D'autres devinèrent ce qui arriva dans la suite, et l'effet en fit foi, car, le vendredi 23 décembre audit an 1588, l'apostume d'une jalousie enragée que le roi portait à la vertu de la maison de Lorraine creva, et entre autre au seigneur de Guise, par l'effusion du sang de ce généreux et vaillant chef de guerre. Car le roi l'ayant mandé au matin de le venir trouver au château de Blois, où il étoit, le fit poignarder en sa propre chambre royale, par quatre coupe-jarrets qui s'étoient cachés à cette fin derrière la tapisserie ; et le lendemain, qui fut la vigile de Noël, jour de samedi, il fit aussi massacrer monseigneur le cardinal de Guise, frère du duc, archevêque de Reims, pair de France et abbé de Saint-Denis (22). Grandes cruautés à un roi très-chrétien, et aggravées par des circonstances qui surpassent en énormité, non-seulement les plus inhumains, mais les plus barbares tyrans de toute l'antiquité ; car ceux-ci se sont contentés d'ôter la vie à leurs ennemis, laissant là leurs cadavres ; mais l'autre, ne trouvant pas encore sa rage assez assouvie, la voulut exagérer par un nouveau genre de cruauté sur les corps morts de ces princes, qu'il commanda être publiquement brûlés en la cour du château, pour en être le spectateur (23).

(21) La Garnache (Vendée, arr. Les Sables-d'Olonne, cant. Challans) fut assiégée par le duc de Nevers après la prise de Montaigu. L'investissement commença le 16 décembre 1588 ; le siège se prolongea en janvier 1589 (*Journal de Fr. Grignart de Champsavay dans les Mémoires de la Soc. d'Em. des Côtes-du-Nord*, 1899, p. 66). La seigneurie de La Garnache appartenait à Françoise de Rohan, qui en portait le nom. Le château avait été bâti par le connétable de Clisson.

(22) Voir *supra*, p. 18, n. 4.

(23) Le droit traditionnel de l'ancienne France, faisant du roi le grand « débiteur de justice », lui permettait aussi bien de prononcer une condamnation à mort que d'accorder sa grâce à un condamné. L'exécution avait

Mais d'autant que ce n'est point mon intérêt de m'occuper de ce qui s'est passé hors de cette province, l'entreprise s'étendrait plus loin, car le seigneur de Mercœur, frère de la reine (24), gouverneur de Bretagne, qui étoit alors à Nantes, et le duc de Mayenne, frère des deux princes occis, étant pour lors à Lyon, étoient destinés à la même boucherie. Le duc de Mercœur, frère de la reine, gouverneur de Bretagne, qui étoit lors à Nantes, avoit été mandé aux états généraux et étoit parti de Nantes quand il reçut une lettre de la reine sa sœur qu'il eût à s'en retourner, et lui donnoit avis de ce qui s'étoit passé. On envoya à Lyon pour faire tuer le duc de Mayenne ; mais le seigneur de Mendoze, ambassadeur pour le roi d'Espagne près du roi, s'en doutant bien (et peut-être en savoit-il quelques secrets), le fit promptement avertir, et le messager qu'il y envoya fit telle diligence qu'il devança ceux que le roi y envoyoit. Par ce moyen le duc de Mayenne eut le moyen de sortir de ladite ville avant que l'on sût aucune nouvelle du massacre. On fit aussi avertir le duc de Mercœur, qui étoit en Poitou, qui, faisant battre aux champs, se rendit aux environs de Blois pour empêcher que le roi ne branlât ; mais cette mort du duc de Guise fut tant regrettée que la plupart des soldats et capitaines se débandèrent et s'allèrent rendre, partie à Orléans, d'autres à Paris et dans les autres places qui tenoient pour les catholiques, car depuis le jour du massacre des princes le roi fut regardé par le peuple avec horreur, non comme catholique, mais comme huguenot et protecteur des hérétiques. Ainsi par le sang des princes de Lorraine indignement répandu, et à la face des états qui devoient être un asile assuré, même aux scélérats, le masque d'hypocrisie étant découvert, le peuple ne douta plus de l'intention du roi, qu'il disoit être à la destruction de l'église catholique en ce royaume et l'établissement de l'hérésie par l'introduction du roi de Navarre, professeur et protecteur de la nouvelle religion, que l'on savoit bien être de la partie.

Comme en effet il se joignit au roi incontinent après, il s'ensuit après cela une révolte générale du peuple des com-

été décidée non sans débat au cours d'une réunion tenue dans le cabinet du roi le 20 décembre ; mais les conditions dans lesquelles elle se fit lui donnèrent tout l'air d'un assassinat.

(24) Henri III avait épousé en 1575 Louise de Vaudémont, fille d'un premier mariage du père de Mercœur.

munautés ; il n'y eût ville, bourgade, forteresse, qui ne secouât le joug de l'obéissance au roi, à la réserve de quelques-unes, qui furent retenues par force, par le moyen des garnisons qu'il y avoit ou des citadelles qui les tenoient en bride, sans lesquelles le roi n'eût pas trouvé de logement en son royaume, tant le peuple avoit en horreur un acte si cruel. Ce fut donc alors que chacun se déclara tout à fait, et où auparavant le parti de l'Union étoit commandé par le roi et sous son autorité, duquel il feignoit être le chef, quoiqu'il n'abhorât rien plus, dorénavant le parti de l'Union se réduisit sous l'autorité des princes catholiques contre les politiques, royalistes, hérétiques, huguenots, car ils avoient tous ces noms. Et de fait, au commencement, il n'y avoit du parti de l'Union que les catholiques ; mais de l'autre, toutes sortes de gens y étoient reçus, pourvu qu'ils n'eussent jamais parlé de Dieu ni du Pape qu'avec blasphèmes. Que si quelques-uns, plus scrupuleux en paroles, en eussent parlé avec respect, on leur auroit aussitôt dit : « Par la mort, par la chair, vous êtes un espagnol, un ligueur, un traître au roi. » Les partis étant donc formés, la guerre s'alluma par tout le royaume avec une grande confusion et désolation. Il n'y avoit province qui n'eût deux armées sur les bras, l'une de catholiques, qu'ils appeloient de la Ligue, et l'autre de royaux, autrement politiques. En Bretagne étoit le duc de Mercœur, beau-frère du roi Henri III, lors régnant, qui avoit épousé la sœur dudit duc de Mercœur, chef dudit parti catholique, gouverneur de ladite province de Bretagne, et pour le parti du roi tantôt l'un et tantôt l'autre.

Le roi Henri III s'étant retiré de Blois après le massacre des princes de Lorraine, faisoit sa résidence à Tours, pour être en plus grande sûreté et commodité d'un secours, plus des hérétiques du Poitou et de Gascogne que des catholiques, desquels il savoit bien être haï. Il fut attaqué par l'armée du seigneur duc de Mayenne, frère des princes massacrés et lieutenant-général de la couronne de France pour les catholiques, qui, du premier abord, ayant pris les faubourgs du côté de la France, qui étoient merveilleusement fortifiés (25), et ne pouvant passer outre par rapport à la rivière qui étoit entre la ville et eux, et aussi ayant appris que le roi de Navarre, qui

(25) Le faubourg Saint-Symphorien fut pris le 7 mai 1589.

depuis fut roi de France, s'avançoit à grandes journées pour joindre son armée des huguenots, desquels il étoit chef après le roi de France (26), le duc de Mayenne retira son armée du faubourg, et en même temps il reçut lettre que le seigneur duc d'Aumale, gouverneur de Picardie et de Paris pour les catholiques, ayant assiégé Senlis avec de belles forces, avoit été défait par les sieurs de Longueville, de Guipry, de La Noue, vieux capitaine breton (27), tout l'équipage de guerre perdu et le siège levé, et que, poursuivant leur victoire, après s'être présentés un jour entier devant Paris, près de Montfaucon, par forme de bravade, étoient allés assiéger Meaux. Le sieur de Mayenne s'y achemina à grandes journées, de quoi les soldats se trouvant fatigués, s'allèrent rendre à l'ennemi, qui diminua beaucoup l'armée du duc de Mayenne. Au seul bruit que l'armée catholique s'approchoit de Paris, les royaux lèvent le siège de Meaux et se retirèrent vers la Picardie. Le roi, ayant renforcé son armée des troupes et de la personne du roi de Navarre, se mit aux champs à la suite du duc de Mayenne, et en peu de jours vint jusques à Poissy, six lieues au-dessous de Paris, où il passa la rivière et alla assiéger la ville de Pontoise, où il fut occupé dix-sept jours, ce fut environ la mi-juillet, et enfin se rendirent par composition, après avoir vaillamment soutenu contre une armée de trente mille hommes commandée par deux rois (28). Dedans la ville commandoit le sieur Villeroy le jeune, avec quelques compagnies lorraines, qui étoit fils de Villeroy, premier secrétaire d'Etat, qui acquit beaucoup d'honneur en ce siège (29). La belle église

(26) Contrairement à ce que dit Moreau, Henri de Navarre se trouvait déjà à Tours.

(27) La défaite du duc d'Aumale est du 17 mai. — François de La Noue, née en 1531, probablement au château de La Noue près de Fresnay-en-Retz, comptait parmi ses ancêtres, du côté maternel, le fameux trésorier Pierre Landais. Gagné dès 1558 au Calvinisme, il y resta toujours fidèle ; mais, patriote et soucieux de paix, il conseilla à Henri IV de se convertir. Sur la demande des Etats royalistes de Bretagne, il rejoignit l'armée du prince de Dombes à la fin de juin 1591 ; blessé peu après au siège de Lamballe, il mourut le 4 août de la même année. Son surnom « Bras de fer » lui venait du membre artificiel qu'il s'était fait fabriquer en 1560, après avoir perdu son bras gauche (Henri Hauser, *François de La Noue*, 1892).

(28) La garnison ne comptait pas plus de 3.000 hommes (De Thou, I, 96).

(29) Charles de Neufville, marquis de Villeroy, né vers 1560. Il avait été grièvement blessé. Il recouvra son gouvernement quand Mayenne, en 1590, eût repris la ville. Son père Nicolas de Villeroy, secrétaire d'Etat

de Notre-Dame, qui étoit aux faubourgs, fut ruinée pour lors par une mine. La ville étant rendue, et les garnisons y étant mises, le roi repasse la rivière de rechef à Poissy, et vint se présenter avec cette effroyable armée devant Paris, sur les derniers jours de juillet 1589. Le duc de Mayenne étoit dans Paris avec peu de forces, d'autant qu'il avoit envoyé le duc de Nemours (30) avec la plupart de sa cavalerie et partie de l'infanterie au-devant de quatre mille reîtres et quelques lansquenets, qui étoit le plus beau de son armée. Le roi sachant bien tout cela, joint la grande intelligence qu'il avoit dans la ville, s'avança d'autant plus hardiment et se vint loger à Saint-Cloud, et ses gens ordonnoient les tranchées devant Paris depuis la rivière jusqu'au chemin du Bourg-la-Reine et Ville-juif. Le duc de Mayenne voyant l'ennemi si près se vint loger aux Chartreux (31), tout vis-à-vis, pour pouvoir commodément subvenir aux besoins. Les avant-coureurs de l'une et de l'autre part s'escarmochoient incessamment devant les tranchées. Nous y vîmes tous une chose assez remarquable. Le premier jour d'août, environ les neuf à dix heures du matin, deux seigneurs cavaliers s'entrecrochant à l'escarmouche, l'un au duc de Mayenne, nommé le sieur de Marolles, et l'autre du parti du roi, nommé le sieur de Marivault, tous les deux seigneurs de marque, et s'étant reconnus, se donnèrent le défi pour le lendemain pour se battre à la lance à même heure et en même endroit, à la vue des deux armées, pourvu que les chefs le voulussent bien. Les chefs de l'un et l'autre parti, avertis respectivement par un trompette envoyé de l'un à l'autre, savoir du duc de Mayenne au roi de Navarre, qui étoit avec le gros de la cavalerie, commandant comme lieutenant du roi, qui étoit déjà blessé, comme nous le dirons ci-après. Le roi de Navarre et le duc de Mayenne ayant eu le combat pour agréable, si bien que le lendemain le sieur de Marolles se trouva le premier en la lice, tout armé d'armures blanches, monté sur sa monture ordinaire, qui étoit un cheval bai, et se promenant l'espace d'une heure attendant son ennemi, vit

de 1567 à octobre 1588, avait été disgracié à cause de ses accointances ligueuses ; mais, réconcilié avec Henri IV en 1594, il revint au pouvoir ; quand il mourut, en 1617, il était encore aux Affaires étrangères.

(30) Voir *supra*, n. 18, n. 4.

(31) L'enclos des Chartreux s'étendait sur l'espace aujourd'hui couvert par l'avenue de l'Observatoire, le lycée Montaigne et la moitié sud du jardin du Luxembourg.

enfin arriver le sieur de Marivault, monté à l'avantage, couvert d'armes noires, ayant en tête un casque qui avoit la visière à bandes. Ils ne parlèrent pas beaucoup, et commencèrent à exécuter leurs desseins, et, courant l'un contre l'autre, la lance en arrêt, s'entrechoquent de telle force qu'ils rompirent tous deux leurs lances. Le sieur de Marivault donna dans la mamelle au sieur de Marolles, mais le fer de la lance ne fit que glisser et ne l'offensa aucunement. Marolles porta droit en la visière à Marivault, lui transperçant la tête, dans laquelle se rompit le fer, et tomba roide mort à terre sans jeter un seul soupir. Ledit de Marolles, prenant congé du duc de Mercœur le jour précédent, et de toute la compagnie, dit ces paroles : « Si le sieur de Marivault, dit-il, aujourd'hui a le même caquet qu'il avoit hier, je lui donnerai de ma lance dans la visière. » Ce décès s'exécuta à la vue des deux chefs et de cinquante mille personnes, car d'autant qu'il avoit été assigné dès le jour précédent, qui étoit le premier jour d'août, chacun le savoit en la ville, qui fut cause qu'il se trouva sur les tranchées et dans les champs voisins une multitude infinie de monde. Le corps du vaincu fut emporté par ceux de son parti ; le victorieux se saisit du cheval et des armes de Marivault, qu'il fit porter par des pages. Une troupe de cavalerie et cinq trompettes le vinrent recevoir et le conduisirent au duc de Mayenne, qui étoit aux Chartreux (32). Ceci arriva sur les onze heures dudit jour, et dans le même temps arrivèrent deux religieux capucins qui se présentèrent au duc et qui assurèrent que le roi Henri III étoit mort dès les quatre heures du matin, et qu'ils avoient assisté à ses derniers soupirs. Il avoit été blessé le jour précédent par un jeune religieux jacobin du couvent de Paris, prêtre fort simple et dévot. Il étoit sorti de son couvent dès le pénultième de juillet, pour aller dire la messe au comte de Brienne, prisonnier de guerre au Louvre, duquel il prit des lettres et de plusieurs autres

(32) Le récit de l'Estoile (*Mémoires-Journaux*, éd. de 1878, t. V, p. 246-257) s'accorde avec celui de Moreau : « Et, comme [Jean de] Lisle-Marivaux estoit très renommé pour sa valeur et grande force de son corps, les Ligueurs se servirent de ce succès pour animer davantage leur party. Les prescheurs de Paris débitèrent dans leurs sermons que c'estoit un second coup du ciel et que le jeune David avait tué le philistin Goliath, ce qui faisoit de merveilleux effets ». Claude de Marolles est le père du fameux abbé de Marolles. Il existe une relation du combat dans *Bibl. Nat.*, ms. fr. 20.152, fol. 407.

de Paris, pour porter au roi à Saint-Cloud et aux autres grands de l'armée. Il y arriva sans aucun danger le dernier de juillet, sur la vèprée, et se fit présenter le lendemain au roi, à son lever, pour lui donner les lettres qu'il portoit, lesquelles le roi lut en sa présence. Après quoi il dit au roi : « Sire, j'ai quelques paroles de créance à vous dire de la part de vos bons serviteurs de Paris, que tout autre ne doit entendre. » En même temps, le roi commanda à ses gardes qui étoient à l'entour de lui de se retirer un peu, ce qu'ils firent de quatre à cinq pas. Après quoi ce religieux lui dit : « J'ai une lettre de la part de... » et, en disant ces mots, mit sa main droite dans sa main gauche, feignant tirer ladite prétendue lettre, mais ce fut un couteau long de tranchant et court du manche, duquel bien soudainement il donna un coup dans le petit ventre du roi et assez avant, et y laissa le couteau. Le roi le retira aussitôt et en bailla au visage du moine un grand coup près de l'œil. Dans l'instant les gardes l'assailirent et l'accablèrent de coups de hallebarbes, n'ayant pas la patience de le réserver pour savoir qui eussent pu être les complices de cet horrible assassinat. Le roi en mourut le lendemain, quatre heures du matin, le second d'août, ayant seulement vécu dix-huit heures après sa blessure. Le roi de Navarre, Henri de Bourbon, se trouva fort à propos à l'armée pour se faire déclarer et proclamer roi de France, comme étant le plus proche parent en ligne masculine à succéder à la couronne, parce que le roi défunt étoit décédé sans hoirs ; mais d'autant qu'il étoit calviniste de religion et de son enfance, le peuple ne l'avoit pour agréable et en vouloit un autre (33).

S'étant donc fait reconnoître pour roi de France, comme étant le plus proche en ligne, dans son armée, le troisième jour d'août, il lève le siège de devant Paris et s'en va passer au pont de l'Arche la rivière de Seine, et assiège Rouen du côté des Chartreux ; et, ayant déjà fait brèche, ceux du dedans firent une sortie, en laquelle ils repoussèrent les assiégeants et gagnèrent les canons, mais, faute de chevaux, ne les purent rendre dans la ville, à la réserve des couleuvrines, qu'ils emportèrent et les moindres pièces.

Cependant le duc de Mayenne avoit reçu son secours de reitres et lansquenets, que le duc de Nemours, son frère

(33) Henri de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. C'est le futur Henri IV, roi de France et de Navarre.

utérin, lui avoit amenés, et, s'étant mis aux champs, s'en va à grandes journées vers Rouen. Le roi de Navarre, au bruit de sa venue, lève le siège devant Rouen et se retire à Dieppe, où le duc de Mayenne l'assiège jusqu'à plus de six semaines ; et, ne pouvant rien avancer, et même ayant perdu plusieurs de ses gens en une sortie où le sieur de Sagonne, colonel de la cavalerie légère, avoit été tué (34) et ledit duc de Mayenne blessé d'une chute de cheval, joint quelques défiances qu'il avoit de partie des siens, leva le siège et retira son armée, très-fatiguée de l'hiver, qui étoit déjà fâcheux, vers Amiens en Picardie, pour la rafraîchir (35).

Le roi de Navarre avoit une grosse intelligence dans Paris, qui fut cause que, sitôt que le duc de Mayenne s'étoit retiré, comme nous avons dit, de devant Dieppe, il s'achemina à grandes journées à Paris, où il se trouva trois jours après son départ du siège, la vigile de la Toussaint, et, ayant fait reconnoître les tranchées du faubourg du côté de Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, par quelque trente cavaliers, desquels il en fut tué un, le lendemain jour de la Toussaint, au point du jour, il fait assaillir tous les susdits faubourgs ensemble, et, sans beaucoup de résistance, et ensuite fait mettre du canon sur les plates-formes desdits faubourgs, avec grande tuerie de ceux de la ville, qui ne purent gagner les portes, au nombre de plus de cinq cents, et cependant avec pertes des siens. Si les soldats victorieux ne se fussent pas arrêtés au pillage des faubourgs et fussent allés tout droit aux portes, comme leurs capitaines les vouloient mener, sans doute ils fussent entrés dans la ville ; mais il ne fut pas moyen après cela de les y faire aller : Dieu le vouloit ainsi. Le sieur de Rosne, que le duc de Mayenne avoit fait gouverneur de Paris, se rendit fort suspect de cette intelli-

(34) Les manuscrits portent à tort Bagonne. Le nom de Sagonne étoit bien connu de Moreau. C'étoit celui d'un capitaine de Brest, Jean Babon de La Bourdaisière, baron de Sagonne, mort le 11 octobre 1568, dont le fils, probablement le colonel de la cavalerie légère dont il est ici question, essaya sans succès vers 1576 de se faire donner la charge qu'avoit occupée son père et que Jérôme de Carné détenait depuis 1571 (Pr. Levot, *Histoire de Brest*, t. I, p. 58). Sagonne fut tué le samedi 23 septembre 1589 à l'attaque de la Maladrerie (L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. de 1878, t. V, p. 259).

(35) L'ensemble de ces combats constitue ce qu'on appelle la bataille d'Arques. La sortie eut lieu le 21 septembre 1589 ; Mayenne s'en alla le 6 octobre.

gence, car, étant à la porte de Saint-Germain, qu'il tenoit ouverte comme attendant l'ennemi, ne la voulut fermer, quelque prière qu'on lui en fit, jusqu'à ce que nombre de Parisiens qui étoient présents sous les armes le taxèrent de trahison et comme tel le voulurent tuer, et d'eux-mêmes fermèrent les portes, voyant que l'ennemi s'approchoit pour s'en saisir (36). Tout ce jour-là l'ennemi fit ses approches et planta quelques pièces de canon devant les portes de la ville, et fit battre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il y avoit garnison de ceux de la ville, qui se rendirent voyant le pont-levis abattu à coups de canon, et se retirèrent la vie sauve dedans la ville, et avoient dépêché en toute diligence le duc de Nemours, avec huit cents chevaux, qui arriva en Paris par la porte de Saint-Denis dès le soir de la Toussaint (37). Le duc de Mayenne marchoit après avec le gros de l'armée, qui arriva le matin ensuivant, qui étoit le jour des Trépassés. Incontinent leur arrivée, ils se disposèrent pour faire une sortie par trois portes, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor, qu'on avoit maçonnées le jour précédent. L'ennemi fut bientôt averti de la venue du secours, et, se doutant de ce qui en adviendrait, avoit levé le siège et fait avancer le bagage et autres équipages de guerre, si bien que les catholiques sortant trouvèrent les faubourgs vides. Ils voient la cavalerie de l'ennemi qui se retiroit en bel ordre, sur laquelle ayant voulu entreprendre ils n'eurent aucun avantage.

Mais retournons en Bretagne, et remarquons les choses les plus remarquables qui s'y sont passées depuis le massacre des princes jusques à la paix, qui fut l'an 1598.

(36) Chrétien de Savigny, sieur de Rosne, commandait l'aile droite de l'armée de la Ligue à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Mayenne le fit maréchal de France et gouverneur de l'Île-de-France le 7 décembre 1592 malgré l'opposition du Parlement (L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. de 1878, t. V, p. 342). Ligueur exalté, exilé par Henri IV, il mourut en 1596 au service de l'Espagne, durant une expédition aux Pays-Bas. D'Aubigné (*Histoire universelle*, éd. de Ruble, IX, 62) le traite de « courageux et habile capitaine ». L'imputation de Moreau contre lui est peu vraisemblable — écho sans doute de quelques ressentiments parlementaires.

(37) Sur le duc de Nemours voir *supra*, p. 18, n. 4.

CHAPITRE III

LE COMTE DE SOISSONS ENVOYÉ EN BRETAGNE PAR LE ROI, POUR RÉSISTER AU DUC DE MERCŒUR

Après la mort des princes de Lorraine, à Blois, le roi envoya en Bretagne le sieur comte de Soissons (1), prince du sang, fils du feu prince de Condé qui fut tué à Jarnac l'an 1569, avec de belles forces, pour y être lieutenant-général sous son autorité, et pour tenir en bride le sieur de Mercœur, qui tenoit presque toute la province, à la réserve de Rennes, Vitré et quelques autres places (2). Comme il s'acheminoit vers Rennes pour y faire vérifier ses lettres de lieutenance, il vint loger à Châteaugiron ; ce fut environ la fête du Sacré. Le duc de Mercœur ayant eu avis de son chemin, se trouva avec une bonne troupe de cavalerie et arquebusiers à cheval, lesquels ayant mis pied à terre se ruèrent sur le bourg, et, après quelque résistance, forcèrent les barricades et ceux qui les défendoient, desquels ils tuèrent un grand nombre. Les autres se rendirent, aussi bien que le sieur comte de Soissons, qui fut mené prisonnier au château de Nantes, où il fut plusieurs mois et fort humainement traité, d'où il se sauva subtilement, et voici comment (3). Il faisoit faire sa cuisine en ville, chez un pâtissier en la rue du Château, et ses vivres lui étoient rendus deux fois le jour par ses gens, en un grand panier de clisse, autrement une manne longue de quatre pieds ou environ, portée par deux hommes, où l'on pouvoit mettre ensemble

(1) Charles de Bourbon, comte de Soissons, avait 23 ans.

(2) Mercœur avait été révoqué le 18 avril 1589.

(3) Pris le 1^{er} juin, le comte de Soissons s'évada le 21 ; il rejoignit l'armée de son cousin Henri IV et prit part aux combats d'Arques. Il mourut en 1612.

toutes les sortes de mets, et, quand il avoit diné ou soupé, les mêmes porteurs rapportoient le panier en ville. Les soldats qui le gardoient avoient toujours coutume d'ouvrir le panier allant et retournant, dont le sieur comte fit semblant de trouver mauvais, et présenta requête à mesdames de Mercœur et de Martigues, sa mère, représentant qu'il avoit des ennemis qui, sous prétexte de voir dans le panier, pourroient jeter quelque poison dans ses viandes, et supplioit lesdites dames, car le duc de Mercœur étoit en campagne, de faire défense auxdits soldats de plus découvrir ledit panier. Les dames lui accordèrent sa requête et firent lesdites défenses. Quelques jours après il feignit être malade, et, une après-dînée, il mit un sieur page dans son lit et se mit dans le panier, se fit porter de même par ses serviteurs, qui passèrent les gardes et le rendirent chez le pâtissier, où il s'habille en paysan et sort par la porte Saint-Pierre, va trouver un cheval qui l'attendoit à Richebourg, sur lequel il gagne Angers. Les gardes, qui le croyoient au lit malade, ne surent de rien que le lendemain. Dieu sait si les Nantais furent étonnés lorsqu'ils surent son évacion, et les dames encore davantage, d'autant que le duc de Mercœur leur en avoit étroitement recommandé la garde, disant que si le malheur lui en vouloit qu'il fût pris en guerre, il pourroit être rendu pour l'autre par échange. Les dames de Mercœur et de Martigues usèrent de grande civilité à son égard, car, après s'être sauvé, elles lui firent rendre son buffet, qui étoit beau et riche, et lui envoyèrent son page qui avoit fait le malade, et tous ses autres domestiques.

La mort du roi courut en peu de temps par toute la France, et fut sue en cette ville de Nantes le jour de la Saint-Laurent, dixième d'août, nonobstant les dangers des chemins, étant mort le second dudit mois. Le duc de Mercœur envoya le sénéchal de Fougères (4) à Rennes pour leur porter ces nouvelles, et aussi pour leur représenter de sa part qu'ils eussent à s'unir avec les autres villes et communautés et le plat pays de la province, avec plusieurs belles raisons sur ce sujet. Mais la cour du Parlement le fit arrêter et le constitua prisonnier, ne voulant ajouter foi à ces nouvelles, et cependant véritables. On lui fit faire son procès, et, comme perturbateur du repos public, il fut condamné à être pendu ; ce qui

(4) Jean Le Meneust.

fut exécuté (5). Ils disoient que ces nouvelles étoient forgées à plaisir et débitées à plaisir pour faire soulever les habitants de Rennes pour rendre ladite ville au duc de Mercœur ; car ils savoient bien qu'une bonne partie des habitants étoient ligueurs, et tout le clergé, naturellement ennemi des hérétiques, et il y en avoit même dans le parlement qui favorisoient le parti de l'Union, lesquels l'on a vus après quitter Rennes, comme nous le dirons ci-après. Le duc de Mercœur fut très-scandalisé que l'on avoit ainsi traité le sénéchal de Fougères par lui envoyé, et pour un si léger sujet, ne portant que des nouvelles véritables. Il se proposa la vengeance sur personne de pareille étoffe et qui l'avoit bien autrement mérité, c'étoit sur le sénéchal de Laval, qu'il tenoit prisonnier à Nantes, au château, non comme prisonnier de guerre, qui peut être délivré en payant rançon, mais comme personne de justice, d'autant que cet homme, n'étant juge que d'une barre inférieure, avoit été assez téméraire que de faire le procès, par sa cour de Laval, audit seigneur de Mercœur, prince et pair de France, lieutenant, frère du roi, et gouverneur en Bretagne, et l'avoit atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, où les cours du Parlement de cette province, ni les privés conseils du roi, ni les quatre maréchaux de France, n'avoient osé toucher. Le sénéchal de Laval, l'ayant donc bien mérité, paya l'écot en revanche du sénéchal de Fougères, qui étoit innocent, et on lui fit son procès et il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté au Bouffay, à Nantes, l'an 1589, au mois d'août (6).

La mort du roi Henri de Valois, troisième du nom, et le dernier de ladite race de Valois, qui avoit régné en France environ trois cents ans, découvrit les affections d'un chacun et sembla séparer le bon grain du mauvais, les catholiques d'avec les hérétiques, athéistes, politiques, et de tous côtés il

(5) L'arrêt, en date du 12 août 1589, le déclare convaincu « d'avoir voulu proditoirement et souz couleur du bruit de la mort du Roy faire révolter ceste ville... et saisi les biens des serviteurs du Roy » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Monthuc, papiers Fougères). L'avis officiel de changement de roi ayant été intercepté par les gens de guerre, le Parlement continua durant tout le mois d'août à considérer officiellement Henri III comme encore en vie (d'après des notes communiquées par H. Bourde de La Rogerie).

(6) Tout ceci est peu exact. Le véritable titre de ce « sénéchal » étoit « juge ordinaire, civil, criminel et de police du comté de Laval » ; sa magistrature, quoique seigneuriale, n'en étoit pas moins la première de la ville. Il s'appelait Jérôme Gaultier, sieur des Coyers, et avoit 33 ans. Pris dans une escarmouche en octobre 1589, il ne fut mis à

s'en fit deux partis. Il n'y eut donc ville ni bourg où la division ne régnât ; mais presque partout les catholiques l'emportoient, sinon dans les places où il y avoit des citadelles et châteaux, et où il y avoit des capitaines établis par le feu roi, de gens propres à ses desseins, comme Angers, qui fut malgré la ville retenue en son obéissance par le fort château. Il en fut de même à Orléans, Rouen et plusieurs autres, si les citoyens n'y eussent pourvu, et, en Bretagne, Saint-Malo, par le moyen du sieur de Fontaines (7), qui commandoit au château, mais les habitants le prirent de nuit par escalades de cordes et par le plus fort endroit qui y fût, (qui étoit la grosse tour le plus près de la porte de la ville par dehors) et le château de Brest, commandé par messire René de Rieux, seigneur de Sourdéac, seul demeuré en ce pays bas du parti du roi, et qui étoit l'une des plus fortes places du royaume, où il y avoit une grosse garnison pourvue des commodités de la mer et de la terre (8). Le gouverneur qui y étoit ne craignoit aucun ennemi, et non-seulement molestoit l'évêché de Léon, qui étoit du parti contraire, en prenant son temps si à propos qu'il les obligeoit malgré eux à se ranger de son côté, quoique ce fût contre leur volonté, mais de plus en retiroit de grosses contributions de deniers, premièrement de la noblesse et de toutes

mort qu'en septembre 1591, au reçu de la nouvelle, du reste fausse, que les troupes de Montmartin, ayant occupé Châtillon-en-Vendelais, avaient passé au fil de l'épée les chefs ligueurs (A. Angot, *Dictionnaire... de la Mayenne*, t. II, p. 266, col. 1). Moreau est seul à lui attribuer une sentence de condamnation pour lèse-majesté qu'il aurait portée contre Mercœur. Voir son portrait publié par L. Morin de La Beaulière dans *Bulletin de la Commission historique... de la Mayenne*, 2^e série, t. I, 1889, en face de la p. 356.

(7) Honorat du Bueil, comte de Fontaines, lieutenant général du roi en Bretagne et gouverneur de Saint-Malo depuis 1578, fut tué dans cette affaire le 11 mars 1590. Il étoit oncle du poète Racan.

(8) Il n'est pas exact que René de Rieux, sgr de Sourdéac, commandât dès lors à Brest. Le gouverneur de la place étoit son frère aîné Guy, sgr de Châteauneuf et vicomte de Donges, qui l'avait enlevé le 20 septembre 1589 à François de Carné de Rosanpoul (P. Levot, *Histoire de Brest*, t. I, p. 70-71). Sourdéac lui succéda quand, en février 1591, Guy périt d'hydropisie en regagnant par mer son gouvernement (*Journal de François Grignart*, publ. par A. Du Cleuziou dans les *Mémoires de la Sor. d'Em. des C.-du-N.*, t. XXXVII, 1899, p. 73). Henri IV et les frères de Rieux, fils de Jean de Rieux et de Béatrice de Jonchères, étaient parents au 10^e degré. Sourdéac, né en 1548, avait été « enfant d'honneur » de Charles IX. Il assistait au siège de La Rochelle en 1573, à la bataille de Coutras en 1587, aux États de Blois de 1588 comme député de la noblesse de Bretagne. Au cours de l'été de 1591, Philippe II d'Espagne essaya de l'acheter, car sa fidélité à Henri de Navarre ne passait pas

les paroisses du diocèse. Quant à Quimper, elle ne fut pas exempte de ces divisions. Presque tous les habitants tenoient pour les catholiques, entre autres les ecclésiastiques et le corps du chapitre, à la réserve du seigneur évêque Charles du Liscoët, qui se montra fort douteux dans les commencements (9), et peut-être sollicité par son frère aîné, le sieur de Coëtnepren, président au présidial, qui étoit homme du temps (10). Mais enfin ledit sieur évêque se déterminait tout à fait, et son frère fit bonne mine, à quoi servoit bien le voisinage du château de Concarneau, dans lequel commandoit le sieur de Lézonnet, beau-frère desdits évêque et de Coëtnepren, d'autant que Coëtnepren et lui étoient mariés aux deux filles de la Costardaye (11), et Lézonnet tenoit lors pour le parti des catholiques, sous l'autorité du seigneur de Mercœur, combien que quelque temps après ils tournassent casaque,

pour inexpugnable. Il avait épousé Suzanne de Sainte-Melaine, fille de Jean de Sainte-Melaine et de Renée d'Andigné, qui le poussa vers les ligueurs. Le 3 octobre 1592 le roi l'avait fait son « lieutenant au gouvernement de la Basse-Bretagne, avec autorité jusqu'au-delà de Saint-Brieuc. Il avait écrit des mémoires intéressants dont s'est conservée une partie dans le ms. fr. 3861 de la Bibl. Nat. Après la paix il servit auprès d'Henri IV en Savoie en 1600. Il mourut en Anjou, à Assé, le 4 décembre 1628. Voir sur lui la notice de D'Hozier dans les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 340-342 ; — G. de Carné, *Correspondance de Mercœur...*, t. I, p. XXIII et 37, et t. II, p. 104, 105, 109, 147, 157 ; — l'acte de validation à lui accordé par lettres royaux en août 1598 aux Archives d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Montluc, liasse 56. Son épitaphe en douze vers latin, composés par le P. Cyrille Le Penneec, carme de Saint-Pol, se lit dans l'édition de Kerdanet de la *Vie des saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, p. 109).

(9) Voir *supra* p. 16.

(10) François du Liscoët, sgr de Coëtnepren. La charge de président différait en principe de celle de sénéchal bien qu'en fait toutes deux se trouvaient souvent occupées par le même titulaire. Le sénéchal avait la préséance ; le « président » ne présidait qu'une chambre (J. Trévédy, *Deux sénéchaux de Cornouaille* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1895, p. 371). A plusieurs reprises les États avaient demandé la suppression de cette charge, qui ne servait à peu près à rien ; elle disparut vers 1637.

(11) Lézonnet n'était beau-frère que de Coëtnepren ; ils avaient épousé deux sœurs, des Glé de La Costardaye, de l'évêché de Rennes. Jean Le Prestre, sgr de Lézonnet, était lui-même originaire du pays gallo (Lézonnet est en Loyat, Morbihan, arr. et cant. de Ploërmel, alors dans l'évêché de Saint-Malo). Il avait reçu le gouvernement de Concarneau le 6 juin 1571, à la suite de la démission de son père Jean, qui l'exerçait depuis trois ans seulement. Sa négligence, attestée par la surprise de 1577 (*infra*, p. 46) ne semble pas lui avoir beaucoup nui, sa mésaventure ayant stimulé son zèle. En 1590 il s'empara de Pont-l'Abbé pour la Ligue (*infra*, p. 44). En 1591, au début de l'année, La Tremblaye,

comme nous le dirons ci-après. Quant à messieurs de la justice et du siège présidial, il n'y avoit que trois qui fussent affectionnés pour le parti des catholiques ; savoir, maître René Dudresnay, alloué (12) ; Tanguy de Botmeur, sieur de Kerynaire, conseiller (13), et Alain Le Guiriec, sieur de Bonescat, avocat du roi (14) ; le surplus, qui était maître Jacques Laurent, sieur de La Motte, sénéchal (15) ; Philippe de Trégain, dudit lieu, lieutenant (16) ; le sieur de Coëtnempen, président ; Ollivier Berthault (17), Barnabé le Gallays, sieur de Mascosquer (18) ; Noël de Cléhuenan, sieur dudit lieu (19) ; Jean Pérault, sieur de Kerguern (20) ; Jacques de Lezauvevez, sieur du Rubien (21) ; Mathieu Lohéac, procureur du

capitaine de Moncontour pour le roi, essaya de s'introduire dans Concarneau du côté de l'est, par la porte dite porte aux vins ; il échoua ; dès l'aube donnée, il dut se retirer en hâte, non sans pertes (J. Trévédé, *Siège de Concarneau en 1618 dans Bull. Soc. arch. Fin.*, 1892, p. 14). Plus qu'une conviction bien assise des raisons d'intérêt et de famille attachaient Lézonnet au parti ligueur. Merceur lui avait promis les biens du marquis d'Assérac ; sa fille aînée se trouvait comme en otage à Nantes auprès de la duchesse qui, du reste, avait été elle-même élevée par la mère de Lézonnet (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 148). Sur sa soumission à Henri IV, voir *infra*, p. 132.

(12) René du Dresnay, sieur de Kercourtois en Plouguer-Carhaix.

(13) Tanguy de Botmeur, sieur de Keriner en Pluguffan, fils aîné d'Yves de Botmeur et de Marie de Kerbie ; il fut blessé à mort lors de l'attaque de Quimper par Lézonnet le 5 septembre 1594.

(14) Alain Le Guiriec, sieur de Bonescat en Plogonec et de Lesconan en Pluguffan, mari de Perronnelle Le Baud (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1902, p. 197), avait été pourvu de sa charge d'avocat du roi en 1556 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2878). Un certain François Le Guiriec, qui pourrait bien être son père, assistait aux Etats en 1566 et en 1572 en qualité de procureur des bourgeois de Quimper.

(15) Jacques Laurent, sieur de La Motte, était encore jeune ; son père Bertrand l'avait précédé comme sénéchal, au moins de 1587 à 1580. Il demeurait au coin de la place du Tour-du-Chastel et de la rue du Front.

(16) Fils probablement de Louis de Trégain, sénéchal de Châteaulin, qui, après la suppression de son siège en 1565, avait été reçu à Quimper dans l'office de lieutenant, le 12 avril 1568.

(17) Déjà conseiller en 1582 (Arch. du Finistère, 18 H 13, n° 2).

(18) Le manoir de Mascosquer était en Poullan à 500 mètres environ du bourg vers le sud.

(19) Ou, plus exactement Kernecluhanan, d'une ancienne famille d'Irvillac, fondue avant 1668 dans celle de Rosnyvinen.

(20) Kerguern ou Kervern est en Pouldergat. Le « manoir et lieu noble » appartenait encore aux Pérault en 1683 (Arch. de la Loire-Atlantique, B 2026).

(21) Lezauvevez en Briec et Rubien en Plogonec. Le père de Jacques, Georges de Lezauvevez, sénéchal de Quimper depuis 1558, était mort le 11 juin 1565, sénéchal du roi « en les juridictions unies de Quimper, Conq et Châteaulin » (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1902, p. 202).

roi (22), et maître Simon Aubert (23), tous conseillers, favorisoient l'autre parti sans se beaucoup soucier du péril de la religion. Communément cette qualité de gens est plus politique que pieuse, mais surtout le sénéchal se montrait le plus passionné et faisoit tout ce qu'il pouvoit par beau et par menace, interposant son autorité (24). Les catholiques remontrèrent le danger que la religion ne fût altérée en France comme en Angleterre ; que le roi de Navarre, qui s'étoit fait déclarer roi de France, ne faisoit profession que du calvinisme et en avoit toujours été le protecteur, et que tous les pays de son obéissance étoient par son moyen de cette secte. Ce fut pour lors que le sénéchal répondit que, quand le roi seroit un diable incarné, qui auroit les cornes aussi longues que les bras, qu'il seroit toujours son serviteur, parole qui ne tomba pas à terre et qui fut interprétée de plusieurs, et plutôt dite par l'affection qu'il portoit non pas tant à la personne du roi qu'à la religion qu'il professoit. Ces divisions durèrent depuis le commencement d'août jusques à la fin de septembre, le sénéchal et ses adhérents tâchant toujours d'altérer les affections des habitants pour les faire déclarer royalistes, comme on les appelloit en ce temps-là, et à recevoir garnison dudit parti pour la sûreté de la ville et pour se prévaloir contre la garnison de Conq, qui tenoit pour le parti des catholiques, où il y avoit une compagnie de cheval-légers bien complète et équipée, et nombre de gens de pied qui étoient tous les jours aux portes de la ville. Le sénéchal, ne pouvant rien faire par beau, ni réussir à ses desseins, ayant reçu quelques lettres du roi ou de la cour du parlement de Rennes, voulut les faire publier en l'audience du siège, la veille de la Saint-Michel, en septembre, ce qu'il fit en grande assemblée du peuple, en enjoignant de s'y soumettre, avec des paroles d'aigreur, hautes et fières, et d'y porter état sur des grosses peines, ce qui fit un tel trouble en l'esprit des habitants, assistés des reli-

(22) Il avait épousé une fille d'Alain Le Baud, sieur de Pratanros (Cf. *infra*, p. 135).

(23) Aubert ne tarda pas à quitter Quimper.

(24) Les robins se montrèrent en majorité et dès le début hostiles à Merceur. Aussi bien ne dissimulait-il pas son antipathie pour les « bonnets carrés ». En Bretagne il avait en 1578 heurté leurs traditions en se faisant octroyer, par la faveur du roi et contre les privilèges de la province, le droit de chambre des comptes pour le duché de Penthièvre, appartenant à sa femme.

gieux cordeliers, qu'ils prirent des arquebuses et se mirent aux portes qui flanquent l'auditoire (25). Ce fut au sénéchal avec les autres juges et habitants de son intelligence de se sauver, croyant que ce fût leur dernière peur, encore qu'ils ne fussent suivis de personne. Cette épouvante fut si grande que le sénéchal ne se rassura pas qu'il ne fût hors de la ville, et, montant à cheval, accompagné de deux conseillers dudit siège, Philippe de Ringuiers et Simon Aubert, s'enfuirent à Brest, place de leur parti, où ledit de Ringuiers, d'autant qu'il étoit homme capable, fut du conseil du sieur de Sourdéac, gouverneur de la place, jusques à la réduction de cette ville de Quimper en l'obéissance du roi, en octobre 1594, le roi s'étant fait catholique (26). Le sénéchal se retira à Rennes (27) et Aubert alla courir le pays, la charge duquel je possède à présent. Quant aux autres officiers et habitants qui favorisoient les mêmes, ils ne s'absentèrent pas et prêtèrent le serment de fidélité au parti des princes catholiques, sous le gouvernement du sieur de Saint-Quérec et du Hilgui, nommé du Quellenec, et s'y soumièrent en apparence jusques à trouver l'occasion de faire voir que leurs serments n'étoient pas sincères (28). La

(25) Le Présidial siégeait, depuis au moins 1578, peut-être depuis sa fondation en 1552, dans une salle « vraiment sale et vilaine » du couvent des Cordeliers (Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, t. I, p. 119), lequel avait été fondé en 1232 par l'évêque Rainaud, au confluent de l'Odet et du Steir.

(26) Il fut chargé principalement d'instruire les affaires de prises faites sur les vaisseaux ligueurs (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B Parlement, 10^e reg. d'enreg., fol. 156). En 1603 il se trouvait redevenu conseiller au présidial (Arch. du Finistère, E 453²⁴). On le trouve en outre prieur commendataire de Locamand de 1571 à 1610 (Arch. du Finistère, D 9).

(27) Jacques Laurent de La Motte se vit réintégré dans son office en octobre 1594 par le maréchal d'Aumont. A la mort de François du Liscoët de Coëtneupren il acquit en outre celui de président. En 1601, lorsque les Etats se réunirent à Quimper, il y présida l'ordre du Tiers. L'aînée de ses filles, Françoise, mariée en 1625 à René de Penancoët de Kerouazle, fut la grand-mère de Louise de Kerouazle, duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II d'Angleterre (J. Trévédy, *Deux sénéchaux de Cornouaille* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1895, p. 373-386).

(28) Jean du Quellenec, 3^e fils de Jean du Quellenec et de Jeanne de Lezongar. Par son père, il descendait d'un cadet de la maison du Faou et tenait la terre de Saint-Quérec près d'Erquy (Côtes-du-Nord) ; par sa mère, héritière de Pratannas en Penhars et du Hilguy en Plogastel-Saint-Germain, il était seigneur du Hilguy. Par suite de la mort de ses deux frères aînés, il se trouvait tuteur de six neveux et nièces. Seule une de ses nièces, dame de Visdelou, eut de la postérité. Né en 1545 il mourut probablement en 1606 (J. Trévédy, *Note sur la seigneurie du Hilguy* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1899, p. 103).

ville de Quimper se trouva donc fermée par ces moyens au parti des politiques, par la retraite des personnes ci-dessus mentionnées. Ledit Jean du Quellenec étoit un gentilhomme sage, prudent, vieux soldat, qui se comporta en cette charge avec le contentement des habitants de l'un et de l'autre parti, quoique naturellement d'une humeur revêche. Presque toute la Basse-Bretagne obéissoit donc au gouvernement du duc de Mercœur, lorsqu'une jeune tête éventée, nommée Trongat (29), sergent à Locronan-du-Bois (30), près Douarnenez, homme assez courageux, ayant reçu une lettre de messire Toussaint de Beaumanoir, baron du Pont (31), assemble quelque nombre d'hommes de son humeur et se va jeter dans le château du Pont, où étoient aussi d'autres huguenots : le sieur de Kerouant (32), sa femme, son fils, aussi de même religion ; la dame de Lacoudrais (33), le sieur de Beaucours, demeurant à Kerbullic (34) ; du Marhallach (35), de Kerfeun-

(29) Les manuscrits portent Trogoff. Le Bastard de Mesmeur, dans son édition de Moreau de 1857 (p. 420) fait observer que l'abbé Des Fontaines dans son *Histoire de la Ligue en Bretagne*, publiée en 1739 donne la forme Trongat. Bien que Des Fontaines estropie aisément les noms propres, ce nom de Trongat paraît préférable à Trogoff à cause du titre du personnage, sergent à Locronan.

(30) On appelait volontiers ainsi Locronan pour le distinguer de Saint-Renan du Léon, surnommé Locronan-ar-Fanq.

(31) Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso, baron du Pont (Pont-l'Abbé) et de Rostrenen, baptisé à Jugon le 1^{er} septembre 1554, fils de Jacques de Beaumanoir et de Jeanne du Quellenec, descendait d'un frère du héros du « combat des Trente ». C'est de sa mère, sœur de Charles du Quellenec (le seul Breton qui fut tué à la Saint-Barthélemy), qu'il avait hérité la baronnie du Pont et de Rostrenen. Mis par Henri IV à la tête de toute l'infanterie royale en Bretagne, il fut blessé grièvement en février 1590 devant Ancenis, dont les royaux durent lever le siège. Il mourut le 12 mars à Rennes et fut inhumé dans la collégiale de Rostrenen. Il ne laissait qu'une fille, Hélène, qui devait devenir dame de La Hunaudaye par son mariage en 1599 avec l'héritier des Tournemine. Le château du Quellenec, berceau de la famille de ce nom, était dans la paroisse du Vieux-Bourg-Quintin (D'Hoziér, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, notices recueillies par Gaston de Carné, p. 21-22).

(32) Jean de Kerouant, d'une famille très attachée aux seigneurs du Pont, dont ils étaient vassaux. Jean fournit aveu en 1573 à la Chambre des comptes pour les terres de Kerouant et de Kernuz en Plomeur (Arch. de la Loire-Atlantique, B 2021) ; il avait épousé un peu avant 1558 Cathérine de Nêvet, dame de Poulguilou en Mahalon. Il mourut avant 1595 (note de M. G. Monot, de Pont-l'Abbé, d'après le chartrier de La Ville-neuve).

(33) De la famille de Kerouant, elle aussi.

(34) Le sieur de Beaucours de La Villerouault, de la paroisse de Bothoa (Côtes-du-Nord, cant. Saint-Nicolas-du-Pélem) avait épousé en 1586 l'héritière de Kerbullic en Plomeur. On le retrouve en 1597 à Quim-

teunic (36) et les officiers du Pont, avec plusieurs autres tant de la ville que des environs, noblesse et autre. Trongat se porte comme capitaine de la place ; les autres lui obéissent comme celui qui avoit mandat du seigneur (37). Cela fait, il commence à courir sur le plat pays et vient jusques aux portes de Quimper, où il n'y avoit que les habitants non aguerris. Ledit Trongat ne pouvoit mettre les pieds hors du château qu'il ne fût sur les terres du parti contraire, ce qui étoit cause qu'il faisoit bien ses affaires, car le pays étoit peuplé et riche. Enfin, ennuyé de tant de bravades de la part d'un pareil original, la délibération fut de l'assiéger. Le sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, y fit traîner le canon de ladite place, avec sa garnison, habitants, plusieurs de la noblesse, comme les sieurs de Goulaine (38), du Faouët son frère, de Rosampoul, de Kerservant (39), de Laporte-Neuve (40), de Kerdégace (41), du Cosquer (42), Trévanec (43),

per, accompagnant l'évêque dans ses démarches auprès de Sourdéac pour lui demander son aide contre La Fontenelle (Bibl. nat., ms fr. 3861, fol. 270 v°).

(35) Le Marhallach en Plonéis (cant. Plogastel-Saint-Germain).

(36) Le sieur de Kerfeutennic (en Plobannalec) étoit en 1580 et sans doute encore en 1589 Hervé Toullalan, neveu du chanoine Yves Toullalan qui étoit prieur de l'île Tristan.

(37) Gillette du Châtel, héritière du Pont, avait épousé en 1517 Charles du Quellenec, vicomte du Faou. Leur petit-fils Charles, baron du Pont, entraîné au calvinisme par l'influence des Rohan et par son amour pour Catherine de Parthenay, qu'il épousa en 1563, fit cesser l'exercice du culte catholique dans la ville de Pont-l'Abbé ; les églises furent fermées, les chapelains de la collégiale du château expulsés et leurs biens partiellement mis en vente (Arch. du Finistère, E 1508, Pont-l'Abbé. — Cf. A. Du Châtellier, *La baronnie du Pont*, 1858, p. 30).

(38) Voir *infra* pour Goulaine, p. 132 ; pour son frère du Faouët, p. 64 ; pour Rosampoul, p. 64.

(39) Kerservant étoit seigneur de Crémence en Priziac (Cf. *infra* p.). Il devait suivre Lézonnet dans sa soumission.

(40) Olivier de Guer, sgr de La Porte-Neuve en Riec et de Pont-Callec en Berné.

(41) Kerdégace en Beuzec-Cap-Caval, aujourd'hui Plomeur.

(42) Maurice de Kerlazret, du Cosquer en Combrit, mais le manoir de Kerlazret (ou Kerlaznec) est en Penmarc'h, à 400 m. environ avant d'arriver au bourg en venant de Pont-l'Abbé. De 1588 à 1612 Maurice de Kerlazret et Guillaume de Kerlazret, sieur de Keristin, armèrent à Bénodet des vaisseaux pour le roi. Maurice avait épousé Claude Le Conq ; leur fille Jeanne fit passer le Cosquer dans la famille Euzenou de Kersalaün (note de M. G. Monot).

(43) Le sieur de Trévanec (au sud de Pont-l'Abbé) étoit Jean de Comboust.

Penguilly, de Trohannet (44) son frère, et plusieurs autres, avec les habitants de Quimper en grand nombre ; les communautés de Penmarc'h et Audierne, de Douarnenez et une multitude de populace. Chacun y alloit comme à des noces. Le siège étant posé devant, on fait jouer le canon, premièrement contre les défenses et parapets, et aussi contre la tour, où il ne faisoit pas grand effet. On délibère d'aller à la sape, mais ce ne fut pas exécuté ; enfin, après avoir demeuré quelques jours en blocement, un certain jour, comme Trongat regardoit les assiégeants par une petite lucarne, un soldat lui tira une arquebusade, qui lui porta dans le front, duquel il mourut soudainement. Les autres du dedans, voyant leur capitaine mort, demandèrent à capituler, ce qu'ils obtinrent aux conditions que quelques-uns, entre autres ceux qui étoient huguenots, comme le sieur de Kerouant et son fils, demeureroient prisonniers du sieur de Lézonnet, et rendus à Concarneau, où puis après ils payèrent cinq mille écus outre les frais. Les assiégeants trouvèrent assez bon butin dans le château. Le sieur de Kerouant y perdit beaucoup, car il avoit retiré tout son meuble dans ledit château, qui étoit très-beau et de grand prix. Il y avoit force vaisselle d'argent pour servir trois à quatre plats, des bijoux et autres meubles de prix et en grand nombre ; le tout fut perdu et en outre les maisons pillées. Lézonnet se retirant fit descendre l'horloge qui étoit au château du Pont, et la fit transporter à Concarneau, où elle est tout depuis, qui est la meilleure de Bretagne. Depuis l'on dit : l'on ouït de Concarneau sonner l'horloge du Pont, encore qu'elle soit petite. Si elle n'y étoit, elle n'y seroit pas ouïe. Le sieur du Mahallach fut cause de la reddition dudit château, de quoi il fut blâmé par les autres du dedans, l'accusant d'intelligence secrète et de trahison. Cette place du Pont rendue, l'armée se dissipa, chacun se retirant de son côté, et l'on ramena le canon à Concarneau, d'où il avoit été pris.

(44) Les sieurs de Penguilly et de Trohannet étoient frères ; ils s'appelaient tous deux Penguilly.

CHAPITRE IV

SURPRISE DE CONCARNEAU. REPRISE DE CETTE PLACE

(17 - 22 janvier 1577) (1)

Mais il est à propos de parler un peu de plus loin de cette forteresse, qui est de grande conséquence au pays, et pour y faire plus de mal que de bien, soit en temps de paix ou de guerre civile ou étrangère, capable d'y loger une grosse garnison, et qui seroit toujours en état de contrecarrer la ville de Quimper, de la ranger à sa dévotion et ruiner le pays à son aise, comme nous avons vu de notre temps par expérience, tant que la présente guerre a duré (2).

(1) Peu après l'affaire dont il est question dans ce chapitre paraissait à Paris, chez l'imprimeur Pierre Laurent, une petite brochure in-8° contenant un *Ample discours de la surprise de la ville et forteresse de Concarneau près de Vannes, pays de Bretagne, par ceux de la religion* (Bibl. nat., impr. Lb³⁴ 170) ; le texte de cette brochure a été réédité dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* par Cimber et Danjou, t. IX, p. 167-176.

Un poème latin sur cet événement a été, la même année, imprimé à Paris. Judicellus Rougeart, *Curiosolitorum de hereticis triumphus*, Paris, ex typ. D. a Prato, 1578, in-8°, sign. A-D.

C'est un exercice scolaire imité de l'antique, mêlé de mythologie païenne et de christianisme. Il n'apporte sur la substance des faits aucune donnée nouvelle sur les événements.

L'auteur appartenait à la famille Le Rougeart, sgr de Locquéran en Plouhinec, qui portait *d'argent au pin arraché de sinople, le fust traversé d'un greslier de sable avec son pendant* (Toussaint de Saint Luc, *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne*, éd. de 1858, p. 253). D'après Courcy cette famille se serait fondue dans les Le Livec de Locquéran. Voir aussi D. Bernard, *Etudes sur le Cap-Sizun, III. A propos de la chapelle de Monsieur Saint-They* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, XXXVII, 1910, p. 155.

(2) L'auteur de l'*Ample discours* présente Concarneau comme une des quatre principales forteresses de la Bretagne, après Nantes, Brest et Saint-Malo. Il y existait en 1563 une petite communauté protestante,

Concarneau, soit qu'on l'appelle ville ou château seulement (c'est de quoi je ne m'embarrasse guère) est situé dans la paroisse de Beuzec-Conq, située en une forte assiette, étant sur un roc peu élevé, tout environné de marécages et de mer (3), à l'exception du côté de la principale porte, qui est vers l'occident, où il y a un bon retranchement et doubles murailles avec deux grosses tours, une devers la mer et l'autre vers la terre, ayant quarante pieds d'épaisseur dans la muraille, et bien flanqué et garni de canons. La mer est presque toujours à l'entour, excepté aux fossés de ladite porte quand elle est basse ; mais, sitôt que son flux commence, il y a de l'eau qui fait qu'elle est fort aisée à garder. Située en un pays uni et découvert, sans faubourgs ni maisons que bien éloignés, ladite place est de forme ovale, ayant environ quatre cents pas de long et cent ou six vingts de large. Il n'y a qu'une rue bien bordée de maisons, où demeurent nombre d'habitants riches par rapport à leur commerce sur la mer, c'est pourquoi elle est aussi appelée ville (4). Il y a trois portes. La maîtresse est celle que l'on ouvre d'ordinaire, dont nous avons parlé ci-dessus ; l'autre, à l'opposite, qui descend au passage d'un bras de mer qui passe joignant la muraille du bout vers orient pour s'étendre au delà des marais du côté du nord ; la troisième est aussi du côté du nord, nommée la Porte au Vin, d'autant que les barques y viennent décharger, non-seulement le vin, mais toutes sortes de marchandises. Elle est ceinte de bonnes et larges murailles de pierres de taille. Il y a cent cinquante ans que ce n'était qu'un village, ou peu de chose davantage, habité de pêcheurs et matelots. Mais la reine

mais dépourvue de pasteur et qui ne semble pas avoir vécu plus de quelques années (Vaurigaud, *Histoire des églises réformées de Bretagne*, t. I, p. 121).

(3) Elle en dépendit jusqu'à la Révolution. Depuis 1945 l'union est rétablie, mais au bénéfice de Concarneau. Dès les premiers siècles bretons avait été fondé sur l'îlot un prieuré de saint Guénolé, rattaché à l'abbaye de Landévennec.

(4) Le prieur et le duc — puis le roi — se partageaient la seigneurie de la ville close, laquelle, en 1577, comptait environ 115 maisons sur une surface d'un peu moins de 4 hectares. Il s'en dressait en outre — quoi qu'en dise Moreau — une soixantaine dans les faubourgs : Peneroff (près de la chapelle Sainte-Croix et le long de la côte), qui relevait du roi, et l'Aire-l'Evêque (un peu au nord) dans le fief des reguaires de Cornouaille. Ces chiffres donnent, à raison d'une moyenne de 7 personnes par maison, un total d'environ 1.200 habitants (note de H. W. dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1935, p. XIII-XIV).

Anne, duchesse de Bretagne, qui fut ensuite reine de France, ayant épousé Charles VIII, et ensuite Louis XII, ayant considéré la belle assiette de cette place, ordonna qu'elle fût fermée de murailles et rendue en l'état où nous la voyons à présent, et y établit une perpétuelle garnison à morte paie, entretenue tant en guerre que dans la paix (5), et sert aujourd'hui comme de boulevard sans aucun besoin, d'autant que le havre n'y est guère sûr, et il y a beaucoup de danger pour y en approcher, la rade et les avenues étant pleines de rochers à fleur d'eau et la mer fort basse ; les vaisseaux de moyenne grandeur y courent fortune, s'ils ne sont conduits par de bons pilotes. Bref, c'est une bonne forteresse pour la ruine du pays, et inventée cependant pour son bien ; une retraite à voleurs, gens de corde, comme il se voit par expérience que, si quelqu'un a assassiné son voisin, ou fait quelque vol, ou ravi fille ou femme, Concarneau est sa retraite.

Il y a eu souvent des entreprises dessus, et même de notre temps (6), dont les unes ont réussi, les autres non. L'an 1576 (7), le dix-septième jour de janvier, fête de Saint Antoine, au temps de paix, elle fut surprise par les hérétiques calvinistes, gentilshommes du pays, au nombre de trente cavaliers ou environ, conduits par les sieurs de La Vigne le Houlle, de Kermassonnet, homme remuant et qui avoit attiré dans son parti ledit de La Vigne, homme moral et bienfaisant, à la réserve de sa religion (8). Cette conspiration fut faite et exécutée au manoir de La Vigne, évêché de Vannes, demeure ordi-

(5) Il est vrai que les remparts furent réparés et même reconstruits à la fin du xv^e siècle, mais il en avait existé d'autres antérieurement. Pendant la guerre de Cent ans la place avait été jugée très bonne par les Anglais, auxquels le duc Jean IV l'avait remise ; il ne fallut rien moins qu'un assaut mené par Duguesclin pour la leur enlever en 1373. En février 1489 elle fut prise pour le compte du roi de France par le vicomte de Rohan, puis reprise en juin par les Anglais alliés de la duchesse Anne. — On appelait « mortes-payés » des soldats en garnison et ne touchant qu'une demi-solde ou une solde payée moitié par le roi, moitié par le capitaine de la place.

(6) Par exemple, en 1591, celle de La Tremblaye, que Moreau ne raconte nulle part (voir *infra*, p. 61).

(7) En réalité le jeudi 17 janvier 1577. La nouvelle de l'affaire parvint à Blois le 29 janvier. Le règlement de 1564 qui fixait au 1^{er} janvier le commencement de l'année n'avait pas encore été pratiquement admis par tout le monde.

(8) *L'Ample discours* donne des chiffres un peu plus élevés : « Les sieurs de La Vigne, Kermassonnet, Porzcaric, les trois frères Loquenolay, du diocèse de Vannes, accompagnés de plusieurs autres, au nombre de 36

naire dudit de La Vigne, duquel parti étoient aussi ceux de la Rochelle, tous faisant profession de ladite religion, et qui tenoient du secours tout prêt pour leur envoyer sitôt qu'ils eussent appris la prise de la ville (9). Le jour arrêté pour l'exécution de ce dessein, s'étant acheminés jusques à deux ou trois cents pas de la porte, ils se tiennent à couvert derrière de vieilles masures de maisons qui y étoient, et sachant bien qu'il n'y avoit pour l'ordinaire qu'un homme ou deux de garde, et le plus souvent que le portier seul, comme il arriva ce jour-là, ils firent avancer un de leurs gens armés jusques à la porte, demandant à parler au capitaine (10). Le portier lui ayant dit que non, que le capitaine n'y étoit pas, lors le cavalier mit pied à terre sur le pont-levis, disant qu'il avoit des lettres à lui bailler (11) ; et, tirant des paperasses de ses poches, en laissa tomber quelques-unes à terre, jugeant que le portier officieusement les relèveroit, comme il advint, car, s'étant baissé pour les ramasser, le cavalier tira son poignard, duquel il en donna dans les reins au pauvre portier, et le tua sans qu'il pût seulement jeter un soupir. Cela ainsi exécuté, il fait signe à ceux qui étoient demeurés derrière, et qui étoient au guet, lesquels, s'avançant à course de chevaux et sans aucune résistance, entrèrent dedans et se firent maîtres de la place sans effusion de sang, prirent les clefs des portes et mirent les habitants prisonniers, qu'ils enfermèrent tous en certain endroit, sauf quelques-uns qui furent réservés par

à cheval bien montés et 45 hommes de pied arquebusiers, entre lesquels étoient certains Gascons ». La Vigne le Houlle, de Languidic, appartenait à la famille de Baud. Guillaume de Baud, sgr de La Vigne, et sa femme Mathurine de La Houlle possédaient en Loctudy les manoirs de Coz Castel et de Kerhervant (Arch. du Finistère, E, aveu de la baronnie du Pont, fol. 46 v^o et 53 v^o). Kermassonnet est en Kervignac, Porzcaric en Rédené.

(9) D'après *L'Ample discours* « certains personnages étant en un navire de guerre rochelais se tenaient près de Belle-Isle, attendant savoir quelle seroit l'issue de l'entreprise pour donner secours aux entrepreneurs ».

(10) La garnison de Concarneau ne comptait que 50 hommes d'armes (chartrier du manoir de Keriolet, n^o 264). D'après l'auteur de *L'Ample discours*, Lézonnet, gouverneur, ne résidait guère à Concarneau, se reposant sur son lieutenant, le sieur du Fresq, dont le manoir se trouvait tout proche, dans la paroisse de Melgven. Mais ce lieutenant passait pour huguenot. Les autorités locales, sauf Lézonnet, se méfiaient de lui. Aussi le populaire, le tenant, à tort ou à raison, pour complice des agresseurs, se jeta-t-elle sur son manoir, qu'elle saccagea.

(11) *L'Ample discours* précise : « une lettre du sieur de Bouillé, l'un des gouverneurs du dit pays ». Bouillé était lieutenant général du roi en Bretagne, en l'absence du duc de Montpensier.

grâces par les chefs, parce qu'ils s'étoient logés chez eux, qui fut une vraie permission de Dieu, car de là vint leur malheur et totale ruine, et la délivrance de la place, comme il sera dit ci-après (12).

Ces huguenots se voyant donc maîtres de la place, ils mirent ordre à ce qu'ils jugèrent nécessaire, pointent les canons, transportent munitions et balles, poudre et autres choses requises aux lieux opportuns, et fortifièrent les plus faibles endroits, mettent sentinelles jour et nuit partout, et dépêchent messagers par mer en diligence à la Rochelle, pour avertir leurs confrères en Christ, ainsi s'appelaient-ils, du succès de leur entreprise, en les priant très-instamment de leur envoyer du secours, duquel ils avoient grand besoin, n'étant que trente personnes dans la place gens de défense, et qu'ils étoient déjà assiégés par la commune. Ce qui étoit vrai, car ils n'y furent pas plutôt entrés que l'on commença à sonner le tocsin par toutes les paroisses, si bien que dans deux heures après la place fut investie de la populace, au nombre de plus de huit mille hommes et de beaucoup de noblesse, de sorte que l'ennemi ne pouvoit sortir de jour ni de nuit que par mer, et encore de nuit avec grand péril, d'autant que la porte du passage est sous la portée de l'arquebuse de ceux de dehors. La nuit venue, ils étoient en alarmes perpétuelles, afin de fatiguer les assiégés, qui, étant en si petit nombre, ne pouvoient prendre aucun repos, car tantôt on crioit à l'escalade d'un côté ou de l'autre, tantôt que l'on vouloit mettre le feu à la porte au vin, où se trouvèrent déjà des matériaux, comme bois et paille transportés, si bien qu'ils étoient obligés d'être continuellement sous les armes. Et néanmoins leur grande vigilance, on y eût entré la seconde nuit après la prise par escalades posées entre la Porte au Vin et la tour de la Munition, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes, si bien que lors rien ne réussit. Les assiégés, ne pouvant reposer la nuit, y employèrent le jour, laissant seulement des sentinelles sur les murailles. Ceux du dehors, encore qu'ils fussent bien certains que le sieur de La Vigne fût le chef de cette entreprise, et de fait on le voyoit souvent se promener sur les

(12) La plupart des notables furent pris à l'église où ils s'étaient assemblés pour une cérémonie du jubilé. L'église Saint-Guénolé — chapelle d'un prieuré de Landévennec — s'élevait à l'emplacement de l'hospice actuel.

murailles, ayant une grosse chaîne d'or qui faisoit trois tours, que j'ai souvent vue et manée, si est-ce que l'on ne savoit pas qui étoient les autres et en quel nombre, d'autant que personne n'étoit sorti, et l'on étoit persuadé qu'ils étoient davantage (13).

Cette surprise, comme on l'a dit, fut le jour de Saint Antoine, 17 janvier, après-midi, et les nouvelles en arrivèrent à Quimper, où j'étois, environ les trois heures le même jour, qui étonna bien les habitants d'entendre la prise d'une telle place et à leurs portes, qui ne pensoient rien moins que d'avoir l'ennemi d'heure à autre sur les bras, n'y ayant que quatre lieues de Concarneau à Quimper. Et d'autant plus avoient-ils peur, que pas une des portes n'étoit en état d'être fermée, ni pas un pont-levis n'étoit en état d'être haussé. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut seulement de fermer les portes et mettre des corps-de-garde aux lieux nécessaires. Mais, quand la nouvelle leur vint que l'ennemi étoit assiégé et qu'il lui étoit impossible de sortir, ils s'assemblent une bonne troupe de plusieurs, sous la conduite de Coatanezre, sieur de Pratmaria (14), vieux capitaine, et se rendirent au siège, où s'assembloient gens armés de huit à dix lieues aux environs, et grand nombre de noblesse, dont les plus signalés étoient les sieurs de Kerharo (15), commandant l'arrière-ban de Cornouaille, de Kymereh (16), de Kerjolis (17), de Coët-Bian (18),

(13) Il y eut 7 tués parmi les assiégeants. Le samedi et le dimanche (19 et 20 janvier), tandis que les officiers du roi à Quimper faisoient apporter des échelles, on réquisitionnait partout les canons et on les mettait en batterie « en certain endroit de la montagne », sans doute un peu au sud du passage de Lanrie, afin de barrer la route à tout secours venant par mer. La foule des paysans croissait d'heure en heure. Le mardi matin, à la marée basse, ils donnèrent un vif assaut aux murailles du côté du nord. Des arquebusiers les soutenaient de leur tir. C'est à ce moment que fut abattu Kermassonnet, ainsi que Moreau le raconte plus loin (tout ceci d'après l'*Ample discours*).

(14) Guillaume de Coatanezre, sieur du dit lieu (en Ploaré) et de Pratmaria en Ergué-Armel. Il possédait aussi le château du Grancec qui devait être un peu plus tard occupé par La Fontenelle et incendié par Merœur (*infra*, pp. 116 et 162) ; il mourut en 1578 (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1888, p. 36).

(15) Nicolas de Tyvarien, sgr de Kerharo et du Guilguiffin. Sa fille unique Anne de Tyvarien, épousa Jean de Pleuc.

(16) Michel Colombar de Tinténac, sieur de Quimerc'h en Bannalec.

(17) Le sieur de Kerjolis était un cadet de la famille du Quellenec, de la branche des barons du Pont et de Rostrenec.

(18) Probablement Jean Glévédé, sgr de Coëtbihan en Laz.

de Mesle (19), de Bodigneau (20) et son frère de Plœuc (21), de Logan (22), du Coscaër (23), de Kerdégace (24) et d'autres en grand nombre.

Les assiégés se voyant ainsi resserrés de si près, et que les vents étoient contraires à leurs bateaux qu'ils avoient envoyés à la Rochelle, jugèrent bien qu'ils avoient fait une folie et eussent voulu n'y avoir jamais pensé, et de quoi le sieur de La Vigne faisoit reproche à Kermassonnet, auteur de cette entreprise, joint que quelques-uns de leurs gens y mouraient toujours, et même un des domestiques du sieur de La Vigne, en qui il avoit beaucoup de confiance, parce qu'il étoit déterminé soldat. Le siège dura depuis le 17 janvier en cette façon jusques au 21 dudit mois, jour et fête de monsieur Saint Vincent, lorsqu'un jeune habitant chez lequel logeoit le sieur de Kermassonnet et quelques autres, et par cette considération n'avoit été enfermé comme les autres habitants, il se nommoit Charles le Bris, marchand, natif de la ville de Quimper, revenant de la ville en sa maison (25), il ne trouva que ledit sieur de Kermassonnet et un autre gentilhomme, qui s'étoient jetés sur un lit avec leurs habits, et qui dormoient profondément parce qu'ils avoient veillé toute la nuit. Ils avoient seulement posé leurs épées et ceintures, avec leurs poignards, sur la table près du lit. Ledit de Kermassonnet avoit les clefs des portes en une liassée autour du bras, qu'il étoit impossible et dangereux d'ôter sans l'éveiller, où en tel cas il n'alloit que de la vie à celui qui l'eût tenté, s'il eût été découvert. Ce jeune homme, ayant considéré combien la ville et le pays étoient misérables, tant pour la religion que pour

l'honneur et les moyens, si cette sorte de gens y demuroit, et que, si le secours qu'ils attendoient de la Rochelle leur arrivoit, combien il seroit difficile de l'en délivrer, et l'occasion se présentant belle pour rendre un signalé service au pays, et considérant que tous les autres dormoient chacun en son logis, à la réserve des sentinelles qui étoient sur les murs, et que personne n'étoit sur la rue, il se résolut de faire un acte d'honneur et de courage, et s'en va prendre les deux poignards des deux dormants et leur en donne à tous deux ensemble dans le sein, et, en redoublant coup sur coup, les tue tous deux sans qu'ils eurent le temps de jeter un seul cri, mais bien quelques tressauts en mourant. Ces deux morts, ledit le Bris prend les clefs, et, s'en allant le long de la rue sans faire semblant de rien vers la porte principale de la ville, pour l'ouvrir aux assiégeants, comme il s'acheminoit ainsi, il y avoit un soldat sur la muraille vers la tour de la Munition, du côté droit en sortant de la place, qui, prenant garde à sa contenance un peu émue, eut opinion qu'il vouloit attenter quelque chose à leur préjudice, ce qui le fit s'approcher de ladite porte par-dessus ledit mur. Ledit le Bris, qui s'approchoit, se hâte, et le soldat aussi ; puis, commençant à courir, savoir l'habitant à la porte pour l'ouvrir, et le soldat pour l'empêcher, l'épée nue au poing et criant trahison. Mais la muraille étant très-haute en l'endroit où le soldat vouloit descendre, et voyant les clefs de la porte entre les mains dudit le Bris, le soldat fit le saut périlleux, se jetant du haut en bas de la muraille sur le pavé. Ce fut comme un miracle qu'il ne se rompit pas le col. Il ne se fit néanmoins aucun mal qui le retardât de se lever promptement, et, courant à la porte, pensant prévenir ledit le Bris, et il y étoit à temps, sans que de bonheur, et par une spéciale grâce de Dieu, ledit le Bris, ne connaissant pas en la liasse quelle étoit la clef de cette porte, sinon par conjecture, la première qu'il essaya étoit la vraie clef, qu'il n'eut sitôt tournée que le pont-levis tombe, et, la porte ouverte, ledit le Bris s'encourut dehors, appelant les assiégeants et ayant le soldat à dos, qui le courut loin hors la porte, l'épée presque dans les reins, qui n'appréhendoit pas de mourir pourvu qu'il l'eût pu tuer. Et de fait il alla si loin qu'il se trouva engagé, et, ne pouvant aller ni avant ni arrière, se jeta dans la vase du côté de la mer, où il fut tué, et la ville prise de cette façon.

(19) François du Châtel, marquis de Mesle (*infra*, p. 59).

(20) Alain Droniou, époux depuis 1562 de Marie de Kergorlay, mourut quelques mois après l'affaire de Concarneau. Le château de Bodinio ou Bodigneau en Clohars-Fouesnant, fut reconstruit partiellement au début du xvii^e siècle par François de Kerchoent, sgr de Kergournadec'h en Cléder, gendre d'Alain Droniou.

(21) Moreau se trompe. Il n'y avait aucun lien soit de parenté soit d'alliance entre Alain de Bodigneau et la famille de Plœuc. C'est Jean, sgr du Breignon en Bourg-Blanc (*infra*, p. 78), qui assista au siège de Concarneau.

(22) Le sieur de Logan était de Lababan, aujourd'hui en Pouldreuzic.

(23) Le Cosquer en Combrit (*supra*, p. 44).

(24) Kerdégace en Beuzec-Cap-Caval.

(25) Agrippa d'Aubigné (*Histoire Universelle*, éd. de Ruble, t. V, p. 187-188) appelle Caillebotte l'hôte de Kermassonnet et attribue sa décision au désir de se venger des entreprises dont sa femme était l'objet.

le jour de Saint Vincent, comme nous l'avons dit, l'an 1577 (26).

Les ennemis, qui étoient partie sur la muraille, partie endormis dans leurs logis, furent tous tués (27). Le sieur de La Vigne s'étoit mis dans une fenerie et caché dans le foin, où il fut trouvé et tué, puis jeté tout nu par la fenêtre sur le payé, où fut un monceau de corps morts pareillement tout nus. La fureur du soldat étant passée, ils se jettent sur un domestique du sieur de La Vigne, qui restoit encore, que l'on fit passer par les armes hors la ville, et, lorsqu'on le menoit, il ouït nommer le sieur de Pratmaria, et demanda si le sieur de Pratmaria étoit là. Ceux qui le tenoient lui dirent qu'oui. « Faites-moi lui parler », ce dit-il. Et lui étant mené, il lui dit tout bas : « Si vous pouvez me sauver la vie, je vous ferai avoir, tout présentement, la chaîne d'or de M. de La Vigne, mon maître. » Le sieur de Pratmaria lui dit qu'il empêcheroit bien qu'il ne mourût, et lui fit délivrer ladite chaîne que lui-même avoit baillée à garder à la femme de celui chez qui étoit logé le sieur de La Vigne. Le sieur de Pratmaria remontrant à la noblesse que tous les autres avoient été tués, et qu'il ne restoit plus que celui-là, duquel on pût découvrir l'origine et les auteurs de cette entreprise, qui pouvoit s'étendre plus loin sur d'autres places que Concarneau ; qu'il étoit de la prudence de le réserver à cette fin de savoir la vérité du tout par son moyen, et, à cet effet, de l'envoyer à la cour du parlement de Rennes, ce qui fut fait, où, six ou sept mois après, il fut exécuté à mort.

Voilà la prise et la reprise de Concarneau. Il n'y eut que six jours entre les deux. Cependant le bateau que l'on avoit dépêché en mer étoit arrivé à la Rochelle. L'on ordonna que le secours leur seroit envoyé ; mais aussitôt ils reçurent les

(26) Le texte du manuscrit porte à tort 1576. La Saint-Vincent est en réalité le 22 janvier. Le total des victimes dans les rangs des assiégeants fut de 22 tués (2 gentilshommes, 2 habitants de Conq, 1 sergent de Quimper, 17 paysans).

(27) Moreau, s'attachant à mettre en lumière le rôle essentiel de Charles Le Bris, ne fait pas la moindre allusion à l'assaut, que rapporte l'*Amples discours*. Cependant il a certainement connu ce texte, dont il reproduit certaines expressions et dont il suit jusqu'au plan. C'est à son exemple qu'il met Concarneau à vingt-quatre heures de La Rochelle. L'auteur de l'*Amples discours* ne compte même que douze heures, « avec un bon vent » ! Les dates que donne Moreau ne s'accordent pas en tout avec les siennes.

nouvelles de la reprise et de la défaite de leurs gens. S'ils avoient emprisonné tous les habitants, sans nul excepter, ils seroient encore maîtres de la place ; car ils ne pouvoient manquer de secours de la Rochelle, d'où l'on peut arriver en vingt-quatre heures à Concarneau, et, cela étant, les huguenots eussent eu une grande retraite en Basse-Bretagne, qu'ils confessent eux-mêmes être plus forte que la Rochelle (28).

Kermassonnet fut lourdement trompé en ses projets, car il faisoit son compte que de quinze jours l'on n'eût pas pu les assiéger ; que les Bas-Bretons étoient des casaniers ; qu'ils ne prendroient les armes qu'ils n'eussent des ordres précis du roi et bonnes escortes de gens de guerre, et, bouffonnant, contrefaisoit le Bas-Breton qui veut parler français, et disoit : « Moi, aller point en guerre si mon femme ne donne congé », et semblables gouailles. Mais il les connoissoit mal ; ils n'ont jamais été accusés de couardise ; les anciennes histoires et les modernes en donnent des preuves en le combat des Trente, entre Josselin et Ploërmel, dont le sire de Beaumanoir, chef de l'entreprise contre les Anglais, étoit Bas-Breton, de l'évêché de Cornouaille (29) ; en la défaite des Anglais en Léon, environ l'an 1572, qui descendirent avec de grandes forces, et tout cela s'est fait sans demander congé aux femmes ni escorte de gens de guerre (30). Ils n'ont jamais refusé le collet à aucune autre nation. L'on sait en quelle estime ils ont toujours été aux universités ; je pourrais en citer un grand nombre d'exemples. Bref, si les Bas-Bretons ne savent pas si bien jouer de la langue comme les Français, ils jouent aussi bien des mains, et en sont en possession de tout temps. Cette heureuse reprise de Concarneau est due à ce généreux Bas-Breton, natif de Quimper, sur la place, marchand de profession (31).

(28) En mémoire de la reprise de la ville fut instituée une procession qui est mentionnée dans un registre paroissial de 1612 à 1633.

(29) Le Beaumanoir du combat des Trente, étant né aux environs de Dinan, n'étoit par conséquent pas bas-breton.

(30) Moreau donne un peu trop dans l'à peu près. Cette descente est de 1558. L'auteur de l'*Amples discours* la raconte en quelques lignes comme fournissant un bel exemple de la « merveilleuse furie et impétuosité » des Bretons, lesquels « n'appréhendent aucun danger pour résister à l'ennemi ».

(31) Les poèmes du chanoine Guillaume du Buys complètent ce récit par quelques détails pittoresques.

CHAPITRE V

COMME LE SIEUR DE KERANHLAN SE SAISIT DE GUENGAT (Hiver 1590 - 1591)

Après le siège de Pont-l'Abbé, tout le pays bas demeura en paix, sous l'autorité du duc de Mercœur, gouverneur de la province, excepté Brest en Léon, et quelques autres châteaux champêtres (1), lorsqu'un jeune éventé, nommé en surnom du Bouettier, juveigneur de la maison du Bouettier, près Hennebont, et en titre de seigneurie de Keranhlán (2), qui est une terre en Pleyben, ayant ramassé vingt-cinq ou trente brigandeaux comme lui, se saisit de la maison de Guengat, en la paroisse de Guengat, deux lieues de Quimper, où il se retrancha comme il put, sans distinction de personne ni de parti (3). Il pilloît et ravageoit, prenoit prisonniers, violoit et tuoit comme s'il eût été en terre de conquête, et se comportoit de telle façon qu'il sembloit vouloir être à soi-même sans reconnaître aucune supériorité ; si bien que l'on fut forcé de l'assiéger, et il se défendit quelques semaines, même y mena-t-on

(1) Tels que celui de Kerouzeré en Sibiril, qui fut pris par les ligueurs le 19 novembre 1590 (*infra*, p. 63).

(2) Ce doit être un frère de Jean Du Bouétiez, un fils de Jean, 5^e du nom, et de Françoise de Kergoët. Leur oncle René était ami de Jérôme d'Arradon, gouverneur d'Hennebont pour Mercœur.

(3) Guengat est dans le canton de Douarnenez, mais fait en réalité partie du pays de Quimper et de la zone « glazic ». Du château restent, à 3 kilomètres au nord du bourg, quelques vestiges, un peu noyés parmi les bâtisses d'une ferme moderne. Un puits hexagonal (aujourd'hui au Kergoz en Clohars-Fouesnant) porte sur sa margelle les écus de Guengat et de Kergorlay.

quelque canon, toutefois de petit calibre. Enfin il fut obligé de capituler qu'il sortiroit de ladite maison et feroit secours au parti comme ses frères, à cause desquels on en passa plus doucement. Il avoit mérité plus grand châtiment, mais Dieu le réservoir à une punition exemplaire et mort honteuse, car, deux ou trois ans après le duc de Mercœur lui fit trancher la tête, à Hennebont, qui n'étoit pas encore digne des méchantetés qu'il avoit faites. Son frère aîné, du Bouettier, étoit lors à Hennebont, lequel, par ses amis et ses offres, ne put empêcher ladite exécution.

En ce siège de Guengat mourut des assiégeants grand nombre de paysans, et de qualité le sieur du Marhallach, celui qui s'étoit retiré au château du Pont, et qui, après la mort de Trongat, avoit par capitulation rendu le château aux assiégeants (4).

Le seigneur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, tenant le parti du roi, se voulut aussi fortifier en ladite maison où il tenoit nombre de gens de guerre, ce qui étant suspect à ceux de Quimper, et ne voulant cesser la fortification, quelque conseil qu'on lui donnât, il y fut aussi assiégé et contraint de se rendre bagnes sauvés (5), et se retira à Brest, où il demeura tout le temps de la guerre. De là les compagnies allèrent à la Coudraye (6), où il y avoit quelques gens

(4) *Supra*, p. 45.

(5) Jacques de Guengat, fils de René et neveu et héritier d'un premier Jacques, dont la fille, Marie était morte protestante à La Rochelle en 1588. Lui-même était catholique. Il servit dans les rangs de l'armée royale. Moreau, racontant sa vaine entreprise contre Douarnenez (*infra*, p. 126), note sa « réputation d'homme de bien ». En 1606, il épousa Marie du Poulpry. Il vivait encore en 1643 (*Documents pour... l'histoire de la maison de Kergorlay*, publiés par Albert Mousset, p. 287). Le nom s'éteignit avec lui. Il ne laissait que des filles, dont l'aînée, Louise, avait épousé en 1633 René de Kergorlay du Cludon (Voir un beau portrait de Louise de Guengat dans Mousset, *ouvr. cité*, en face de la p. 272).

(6) En Tréméoc (cant. Pont-l'Abbé), à 2 km environ à l'ouest du bourg. Le manoir actuel n'est pas de ce temps. La dame du lieu se nommait Marie-Guyonne de Kerronant, veuve de Hervé Le Vestle, dont elle avait été la seconde femme. Hervé Le Vestle avait acquis la Coudraye en 1551. Marie-Guyonne de Kerronant, qui était huguenote, mourut en 1618 (*C^o Le Nepvou de Carfort, Les anciens seigneurs de la Coudraye...* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1912, p. 208 et 209).

de guerre du contraire parti réfugiés dans cette maison avec la dame du lieu, qui étoit aussi huguenote, et qui furent obligés de se rendre, et fut ladite maison pillée comme on avoit fait à Guengat. On en fit autant à sa maison de la Pallue (7), près des faubourgs de Quimper, où il ne demeura aucuns meubles ni grilles de fenêtres.

(7) Les Calvairiennes, de l'ordre du Calvaire, fondé en 1621 par le P. Joseph du Tremblay, s'établirent à la Pallu en 1634. Après la Révolution le Grand Séminaire fut installé dans l'ancien couvent, où il resta jusqu'en 1906. Ce manoir faisait partie de la dot de Marie-Guyonne de Keronant.

CHAPITRE VI

SURPRISE DE QUIMPERLÉ (2^e quinzaine d'avril 1590)

Audit an 1590, l'armée du prince de Dombes (1), fils aîné de Montpensier, lieutenant-général pour le parti du roi en Bretagne, et qui avoit succédé au seigneur comte de Soissons, qui avoit été ci-devant prisonnier à Nantes, avoit son armée au pays vannetais, vers Auray, pour la plupart cavalerie. Au mois d'avril audit an (2), vinrent de nuit à Quimperlé, où commandoit François Du Chastel, sieur de Mesle, lors marié à la dame de Laporte-Neuve (3). Arrivant donc entre la minuit et le point du jour, pour faire leurs approches plus secrètement, laissèrent leurs chevaux au bout du pavé, et, arrivant à pied sans faire aucun bruit jusques à la porte de la ville du côté de Vannes, appliquèrent les pétards. Il y avoit une sentinelle sur la muraille au-dessus de la porte, qui entendoit bien

(1) Dès que le roi avoit eu connaissance de la capture du comte de Soissons, il avoit, le 7 juin 1589, désigné pour lui succéder, avec le titre de lieutenant général, le prince de Dombes, petit-fils du duc de Montpensier. Ce prince, qui fit son entrée à Rennes le 13 août, aurait dû devenir gouverneur à la mort de son grand-père en 1582 ; il avoit même reçu des promesses de survivance, mais Henri III lui avoit préféré Mercœur.

(2) Dans la deuxième quinzaine d'avril 1590, tandis que le prince de Dombes assiégeait Hennebont.

(3) François II du Chastel, marquis de Mesle, sgr de Chateaugal et de Landeleau, descendait d'un fils cadet de Tanguy 1^{er}. En premières noces il avoit épousé en 1565, malgré elle, Marie de Keroulas, cette héritière du Bas-Léon dont la triste destinée fait le sujet d'une vieille romance, et qui mourut vers 1588. En secondes noces, il eut pour femme Catherine de Quélen, dame de la Porte-Neuve, veuve d'Yvon de Guer (La Porte-Neuve en Riec). Il contracta un troisième mariage avec Anne de Kerouzéré. Moreau le nomme parmi les seigneurs qui assistèrent à

quelque bruit de celui qui attahoit le pétard, et demanda deux ou trois fois : *qui va là ?* et l'autre lui répondoit toujours : *ami*. La sentinelle, croyant que ce fût quelqu'un du faubourg qui faisait ses nécessités de nature, ne donna pas l'alarme. Sitôt que le pétard fut attaché, on le fit jouer avec un tel effet qu'il emporta la porte de la ville et donna l'entrée libre à l'ennemi, qui entre en foule, où, trouvant l'habitant, capitaine, soldat qui dormoient à la française, en eurent bon marché, car ils ne rendirent aucun combat, et ceux qui résistèrent furent tous tués ; les autres furent pris à rançon. Plusieurs cependant se sauvèrent, tant hommes que femmes et filles, par la rivière, du côté de Cornouaille, l'un desquels fut le capitaine et sergent, qui arrivèrent au point du jour à Ballanec et au Faouët, plusieurs femmes et filles, qui avoient couru toute la nuit en cet équipage comme brebis errantes, bien désolées, ne sachant le sort de leurs parents (4).

Les habitants de Quimperlé avoient, dès le commencement de la guerre, fortifié l'abbaye noire dite de Sainte-Croix, où ils avoient resserré ce qu'ils avoient de plus cher (5), comme avoient fait plusieurs des environs, tellement qu'il y avoit un grand butin. Aussi les principaux de la ville y logeoient toutes les nuits, qui se défendirent jusques au matin ; mais, voyant de si grandes forces, qui étoient environ mille hommes bien armés, ils se rendirent vies sauvées, et tout le butin demeura aux soldats ; encore y eut-il quelques-uns qui furent retenus prisonniers et payèrent rançon. La ville étoit bien riche en ce temps-là, si bien que la perte de ce ravage fut très-grande.

L'affaire de Concarneau en 1577. C'est encore de lui qu'il est question dans les *Mémoires* de Sourdeac (Bibl. Nat., ms fr. 3861, fol. 264) à propos de la tentative de Troilus de Mesgouez contre Ouessant en juin 1596. Quelques-uns des insulaires, qui s'étaient d'abord laissé séduire, se ravèrent sur le conseil de leur curé et vinrent, dit Sourdeac, « trouver un vieux gentilhomme, leur seigneur, de la maison de Tanneguy du Châtel, vrai françois, qui s'appelle le sieur de Mesle, fort riche et opulent », auquel il révélèrent l'intrigue. Le marquis de Mesle, « fort affectionné », à Sourdeac, s'empessa de lui raconter tout. François du Châtel mourut en 1599. Ses restes furent inhumés dans l'église de Guiclan, paroisse léonarde, où il possédait le manoir de Kergoët (Arch. du Finistère, 76 G 9°, fol. 4).

(4) Au cours d'une enquête qui eut lieu en 1653, des vieillards rapportèrent que la frayeur fut telle « que les filles et femmes s'en allèrent en chemise avec un seul cotillon » (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1891, p. 96).

(5) On qualifiait d'abbaye noire celle de Sainte-Croix, par opposition avec le couvent de dominicains établi en aval et surnommé « abbaye blanche ».

Voilà comme la négligence d'un capitaine guère expérimenté et habitué à prendre ses aises, comme étoit celui-ci, a porté de ruine où il commandoit ; ayant l'ennemi, fort de six mille hommes, à huit lieues de lui, et la place n'étant pas autrement forte, dort lui et ses soldats sur la plume, se confiant en quelques sentinelles des pauvres de la ville, qui, n'ayant rien à perdre, ne s'embarrassent guère de la vie des autres.

Les chefs de cette surprise étoient les sieurs de la Tremblaye, poitevin (6), de la Bastinaye, qui depuis, en l'an 1596, fut assassiné en la forêt du Pont de l'Arche, près Vernon, par quelques particuliers ennemis qu'il avoit (7). Il me semble que le sieur du Liscoët y étoit aussi, lequel fut tué au siège de

(6) Le poitevin René de Grézille, sieur de La Tremblaye, fut un des plus farouches et remuants chefs de bande de l'époque. En octobre et novembre 1589 il avait fait « de terribles besognes » autour de Saint-Nazaire et de La Roche-Bernard ; le bruit courait qu'il avait rapporté dans un bissac la tête du capitaine de Saint-Nazaire pour la présenter au prince de Dombes (*Journal* de Pichart, dans les *Preuves* de Dom Morice, t. III, col. 1704). En 1590, l'année de l'affaire de Quimperlé, il s'installa fortement à Paimpol. En 1591 il est gouverneur de Moncontour, tente en mars un coup de main, qui échoue, contre Concarneau, perd entre temps la place de Moncontour, qui a été surprise par le ligueur Saint-Laurent, bat ce dernier à Loudéac et se fait prendre lui-même devant Jugon au mois de juillet. Libéré seulement trois ans plus tard et redevenu « commandant pour le roi en la ville de Paimpol », il revint guerroyer en Cornouaille sous le maréchal d'Aumont et « fit fort bien le jour de l'assaut » du fort des Espagnols à Crozon (H. Waquet, *Les combats pour Brest* dans *Mémoires* de la Société d'histoire... de Bretagne, XVIII, 1937). En 1597, il participa aux combats de Penmarc'h et de Quimerc'h, après quoi il ne tarda pas à se retourner contre son adversaire Saint-Laurent, gouverneur de Dinan. Un coup d'arquebuse l'abattit tandis qu'il assiégeait le château du Plessis-Bertrand près de Cancale le 8 septembre 1597. D'après Agrippa d'Aubigné (*Histoire universelle*, éd. de Ruble, IX, p. 180) les exhortations d'un cordelier détroqué, son voisin de détention dans les cachots du château de Nantes, l'auraient gagné à la Réforme. Auparavant il était « un des plus vicieux aux renoncements du nom de Dieu qui se pût trouver » ; dans la suite on vit en lui un « grand changement de langage et de mœurs ». Par malheur, quand il pénétra dans Quimperlé, en avril 1590, il n'avait pas encore déponillé le vieil homme. Sourdeac, qui l'eut sous ses ordres en 1597, nous apprend qu'il « étoit petit et avoit le cœur gros comme un lion » (Bibl. nat., ms fr. 3861, fol. 270). L'opinion populaire le flatte moins ; son souvenir vécut longtemps dans la campagne trégorroise comme celui d'un soudard brutal et débauché (Voir la gwerz de Janedik ar Rouz dans les *Gwerzioù* de Luzel, p. 324).

(7) Marc-Antoine de Rochefort, sieur de La Bastinaye, apparaît fréquemment auprès de La Tremblaye. Comme lui il besognait dans le pays nantais à la fin de 1589 ; avec lui il prit et pilla Carhaix en novembre 1590 (*infra*, p. 70). En 1591 il commandait la cavalerie légère dans l'armée

Camaret en une sortie d'Espagnols (8). Je n'ai pas oui nommer les autres.

Cette ruine arrivée à Quimperlé par leur faute, ils moyennèrent une neutralité des deux partis, et par ce moyen se soucièrent peu de faire la garde ; aussi bien il ne leur étoit rien resté après le pillage que ce qui étoit trop pesant. Le sieur de Mesle, capitaine, pour son commencement au fait de la guerre, ayant reçu cette honteuse escorne, se retira tout honteux au Châteaugal, près Landeleau (9).

royale. Il fut tué en février 1595 près de Rouen. A la même date un autre Bastinaye commandait une compagnie de 50 hommes en garnison à Quimper et, au mois d'octobre, assistait au blocus de l'île Tristan. La distinction n'est pas toujours facile entre les deux personnages.

(8) Voir *infra*, p. 199.

(9) Les habitants soumièrent aux Etats ligueurs de Vannes en 1592 une requête tendant à se faire rembourser les sommes que les réquisitions et les pillages leur avaient fait perdre. Le capitaine Du Pré, quand il commandait à Hennebont pour le roi, avait exigé d'eux 2.350 écus sous menace de brûler la ville (A. de Barthélemy, *Documents inédits...*, p. 131-133).

CHAPITRE VII

PRISE DE KEROUZÉRÉ (Novembre 1590)

En la même année, Kerouzéré (1), château situé en bas Léon, en une lieue de Saint-Pol, appartenant au sieur de Coëtnizan, tenant le parti du roi, fut assiégé par ceux de l'Union, savoir : les seigneurs de Goulaine (2), de Carné (3),

(1) Le château de Kerouzéré en Sibiril (cant. Saint-Pol-de-Léon) avait été construit de 1425 à 1458 par Jean de Kerouzéré, écuyer et échanson du duc Jean V, qu'il avait servi avec un entier dévouement lors du complot des Penthievre en 1420. La dépense de la construction s'éleva à plus de 300.000 livres. Jean de Kerouzéré mourut en 1460 sans héritier mâle ; l'église paroissiale de Sibiril conserve son tombeau, où il est représenté en gisant.

En 1590 le château appartenait à Pierre de Boiséon (en Lanmeur), baron de Coëtnizan, qui avait épousé le 29 août 1587 Jeanne de Rieux, seconde fille de Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, gouverneur de Brest ; peu après il était parti « pour le service du Roi, suivant le commandement qui lui en avait été fait, contre les reîtres » (C^{te} de Rosmorduc, *Arrêts de maintenance*, t. I, p. 39). A la fin de 1589 Sourdéac (son oncle par alliance) l'avait commis à la surveillance des ports de la région de Saint-Pol (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Monluc, 57). Il conserva toujours sa fidélité au parti royal ; après le recouvrement de Morlaix il devint gouverneur de la ville le 16 novembre 1594 et capitaine du château le 9 mars 1596. En 1607 la châtellenie de Boiséon fut érigée en comté (Rosmorduc, *op. cit.*, p. 44). En 1609 Coëtnizan n'était plus gouverneur de Morlaix (N. Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat*, n° 14.560) ; il mourut le 5 août 1627 et fut enseveli au couvent de Saint-Dominique (Albert Le Grand, *Vies des saints*, éd. de 1901, p. 291*).

(2) Sur Gabriel de Goulaine, voir p. 132, n. 3.

(3) Jean de Carné, né en 1570, venait d'épouser Françoise de Goulaine. Il fut fait prisonnier par les royaux en 1591. Nommé gouverneur de Quimper en 1610, il mourut en 1632 au château de Coëtcanton en Melgven.

de Rosampoul (4), son oncle ; du Faouët (5), frère dudit de Goulaine ; de Kerhir (6), de l'évêché de Tréguier ; de Coattredrès (7), de Kerven (8), du Rusquec (9), de Mesle (10), de Crémeur (11), de Kerrom (12), et de plusieurs autres, avec une grande multitude de populace de tout le pays de Bas-Léon ; et dedans le château étoit le Seigneur de Coëtnizan, seigneur dudit lieu ; le sieur de Kerandraon, homme vaillant mais cruel, son parent proche, et pour cette raison étoit son lieutenant (13) ; le sieur de Goëzbriant (14) et plusieurs autres

(4) François de Carné, sieur de Rosampoul, de La Salle et de la Touche, étoit, comme le père de Jean, fils de Jérôme de Carné, qui mourut gouverneur de Brest en 1580. Après la mort de son frère aîné René en 1585, François avait exercé pour Jean le gouvernement de Brest, mais, par son caractère hautain il déplut, ce semble, aux habitants, qui, en son absence, à la fin de septembre 1589, livrèrent sans combat la place à Guy de Rieux de Châteauneuf. Il avait embrassé le parti de la Ligue « pour ne pas tomber », disait-il, « sous la domination de l'hérésie ». Les Etats ligueurs de Nantes le députèrent avec trois compagnons pour demander aux Etats généraux de 1593 le maintien de l'édit d'Union comme loi fondamentale du royaume. Le général espagnol Dom Juan de l'Aguila le tenait pour « homme très loyal et grand chrétien » (G. de Carné, *Correspondance...*, t. II, p. 105). Réfractaire jusqu'au bout à la cause royale, il cherchait encore en mai 1598 un appui auprès de Philippe II d'Espagne et lui faisait dire que, ne considérant pas le Béarnais comme catholique et se refusant à prêter serment de fidélité à un bâtard (Vendôme), il tenait toujours pour l'infante (*Ibidem*, p. 157). Il mourut en 1628. Sur son attitude et celle de sa femme à Morlaix, voir *infra*, p. 151.

(5) Jean de Goulaine, baron du Faouët, né en 1565, avait été appelé par les habitants de Morlaix « pour la conservation de la dite ville », ce qui l'avait mis en rivalité avec les frères de Kergariou, dont l'un étoit gouverneur de la ville et l'autre capitaine du château (Arch. du Morbihan, E 27, pièce de procédure de 1604). Il se trouvait au camp devant Kerouzéré dès le 20 oct. 1590 (comptes de Sébastien Legac aux archives du château de Keromnès en Carantec).

(6) Le seigneur de Kerhir se nommait Kerousy ; sa seigneurie étoit en Trédarzec (Côtes-du-Nord, arr. Lannion, cant. Lézardrieux).

(7) Coattredrès étoit allié de loin aux Boiséon et de plus près aux Goëzbriant ; sa seigneurie étoit en Trédrez, cant. de Plestin-les-Grèves.

(8) Il existe 33 lieux de ce nom dans le Finistère.

(9) Le Rusquec en Loqueffret.

(10) François du Châtel, le vaincu de Quimperlé. Voir *supra*, p. 59, n. 3.

(11) Christophe de Carné, seigneur de Crémeur, frère cadet de Rosampoul et oncle de Jean de Carné, ne pouvait être à Kerouzéré en novembre 1590, attendu qu'il avait été tué en septembre près de Plestin. Cf. *infra*, p. 79, n. 8.

(12) Kerlouan, seigneur de Kerrom près de Saint-Pol-de-Léon.

(13) Kerandraon étoit un cadet de la maison de Boiséon.

(14) François de Goëzbriant, fils d'Yvon de Goëzbriant et de Marguerite de Kergrec'h, étoit cousin par sa mère et non pas beau-frère de Pierre de Boiséon comme l'écrit Moreau. Le baron du Faouët nourrissait

alliés, sujets ou serviteurs, suffisamment pour la garde du château, qui étoit assez bon de murailles, joint qu'ils l'avoient fortifié de retranchements, se doutant bien d'y être assiégés (15), ayant tout le pays contre eux fort irrité, à cause des pilleries et ravages que faisoit journellement ledit Kerandraon sur eux. Et par rapport à cela et des cruautés qu'il usoit à l'endroit des prisonniers qu'il prenoit, il étoit mortellement haï de tous.

Les assiégeants, ayant séjourné quelques jours devant le château sans rien avancer, jugèrent que le canon y étoit nécessaire et l'envoyèrent quérir du Brignou, maison forte appartenant au seigneur de Plœuc (16), beau-frère des susdits seigneurs de Goulaine et du Faouët, par avoir épousé Mauricette de Goulaine et du Faouët leur sœur (17). L'on députa donc le seigneur de Kerhir avec une escorte et bonnes troupes ; il étoit homme expérimenté aux armes et cavalier de valeur. La garnison de Brest, qui tenoit aussi le parti du roi, en ayant eu avis pour aller attaquer cette escorte, et ne se trouvant pas assez forte pour attaquer à découvert leurs ennemis, lui dresse une embuscade qui ne se fut pas plus tôt découverte qu'un soldat dudit Brest, couturier de son métier, plus avancé que les autres derrière une haie, dans un chemin étroit, tira une

une rancune particulière contre Goëzbriant qui, défendant contre lui son manoir de Kergrec'h en Plouigneau, l'avait, de sa propre main, blessé de trois coups d'épée ; le baron du Faouët en demeura estropié d'un bras (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1893, p. 161).

(15) Kerouzéré avait déjà subi en juin un premier siège, dont aucun historien ne semble avoir fait mention. Coëtnizan, absent (il étoit à Brest), avait laissé le commandement à Kerandraon, qui, après une résistance de cinq semaines, signa, le 6 juillet, une capitulation aux termes de laquelle les gentilshommes et soldats sortiraient avec chevaux, armes et bagages et seraient conduits en toute sûreté au lieu qu'ils désigneraient dans l'évêché de Léon (communication de L. Le Guennec d'après une pièce possédée par A. Raison du Cleuziou. — Cf. Rosmorduc, *Arrêts de maintenance*, t. I, p. 39 et A. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil de la Sainte Union de Morlaix*, p. 101, 102, 103, 111). Il est probable que le château fut repris ensuite par surprise.

(16) Le Breignou (Castel-Gleub ou château mouillé, ainsi nommé de sa situation au milieu d'un étang aujourd'hui asséché en Bourg-Blanc, cant. de Plabennec).

(17) Vincent de Plœuc, fils aîné de Charles de Plœuc et de Marie de Saint-Gouesnou, possédait Le Breignou du chef de sa mère. C'est là que, dès le début des troubles, il étoit allé — quittant le Tymeur en Poul-laouen — habiter avec sa famille « tant pour la sûreté de sa personne et de ses domestiques que pour assister et conduire la noblesse du dit évêché [de Léon] aux actions de guerre que leur convenait faire pour la défense et conservation du dit évêché, qui étoit beaucoup commandé

arquebusade au sieur de Kerhir et le tua sur-le-champ, qui fut une grande perte au parti, aussi fut-il regretté par tous ceux qui le connoissoient pour les bonnes qualités qui étoient en lui. Aucun autre de la compagnie n'eut mal.

Le canon rendu au siège de Kerouzéré, la batterie commença et dura jusques à la brèche. Ce que voyant, les assiégés ne voulurent expérimenter le hasard d'un assaut et demandèrent à capituler au chef du camp. La commune ne vouloit y condescendre, mais menaçoit de tout tuer, même la noblesse de leur parti, s'ils faisoient aucune composition aux assiégés, et vouloit que l'on eût tout exterminé (18). La noblesse le craignoit, quoiqu'ils avoient grand désir de faire bonne guerre à l'ennemi suivant les lois de la guerre. Enfin la capitulation fut que les assiégés rendroient la place avec les munitions et vivres y étant sans fraude, et les soldats vies sauvés. Les chefs, savoient Coëtnizan, Goëzbriant, Kerandraon et quelques autres, seroient laissés libres, conduits en lieu de sûreté, sous le bon plaisir toutefois de monsieur le duc de Mercœur, qui étoit lors à Nantes, distant de soixante lieues. Cela fait, ils commencèrent à sortir, sous la faveur de la noblesse et gens de guerre, du camp, qui vouloient de point en point garder les conventions de la capitulation ; mais la populace, irritée contre ceux de leur parti qui avoient fait la capitulation, fit tous ses efforts pour leur ôter les assiégés pour les massacrer. On eut bien de la peine, et non sans un extrême danger de la vie de la noblesse catholique, de sauver Coëtnizan, Goëzbriant et un autre dont on ne sait pas le nom ; quant à Kerandraon, s'étant

par ceux du parti contraire » (An. de Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 75). Le 13 octobre 1589, les Morlaisiens décidèrent de lui écrire pour le remercier « de sa bonne volonté, qu'il a promise aux habitants et le faire souvenir de la promesse qu'il a faite de rendre le commerce et trafic de marchandises sûrement en l'évêché de Léon » (An. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil...*, p. 17). En juin 1590, lors du premier siège de Kerouzéré, c'est lui qui commandait en chef en qualité de capitaine du ban et de l'arrière-ban. Le 24 juillet suivant, les Morlaisiens le faisoient remercier par son beau-frère le baron du Faouët de l'offre de ses canons en vue du siège des châteaux du Tréguier (*Ibidem*, p. 116). Son artillerie restait donc à la disposition des chefs de l'Union. Vincent de Plœuc mourut vers la fin de 1592. Il était né vers 1540 et avait reçu en 1570 le collier de l'ordre de Saint-Michel.

(18) Déjà, lors du premier siège, Vincent de Plœuc signalait aux assiégés « la fureur du commun peuple, malaisé à gouverner et contenir en cas que la dite place soit prise d'assaut. »

déguisé, sachant que, s'il étoit reconnu, il n'y auroit moyen de le sauver de la commune pour la mortelle haine qu'elle lui portoit, comme il passoit ainsi déguisé avec les autres à la foule parmi l'armée, il fut aperçu par certains paysans, qui le reconnurent et se mirent à crier sur Kerandraon, et en même temps toute cette paysantaille, d'une grande impétuosité, se jette dessus, nonobstant l'empêchement des gens de guerre, et le taillent en pièces (19). Et pendant qu'ils étoient acharnés sur celui-là, on fit couler sous garde sûre Coëtnizan et les autres hors de leurs pattes, avec grande peine et danger des seigneurs du siège, qui pensèrent être tous massacrés. Le sieur de Rosampoul y reçut d'un paysan un grand coup de fourche à la gorge, qui passa aux deux côtés et qui lui fit deux plaies de part en part, dont il pensa mourir (20) ; le sieur du Faouët eut un coup de hache sur la tête, qui l'eût fendue jusqu'aux dents, sans qu'il fût soutenu par quelqu'un qui étoit près de lui, qui interposa ses armes et rabattit la force du coup. Les autres ne coururent pas moindre fortune, et c'est merveille qu'ils ne demeurèrent tous sur la place, tant cette cruelle tête de paysan étoit enragée de ce que ceux qui les avoient tellement pillés et volés leur échappassent ainsi. Ils firent plusieurs indignités au corps de Kerandraon, et il n'y avoit celui qui ne lui baillât son coup ou n'en apportât une pièce de son corps, même lui coupèrent les parties honteuses, qu'ils mirent au bout d'une lance et furent par le camp en faire montre (21). Comme cette capitulation s'effectuoit, les assiégeants eurent avis par leurs espions que les royaux, ayant fait un gros en Tréguier de mille chevaux et de deux mille hommes de pied, s'acheminoient en grande hâte pour lever le

(19) Ces violences se passèrent en réalité avant la sortie de Coëtnizan, le 10 novembre, alors que, le siège continuant, seuls les otages se trouvaient hors du château ; on les avait conduits au manoir de Kerlan. Goëzbriant accusa plus tard le baron du Faouët d'avoir agi déloyalement à leur égard, les abandonnant sans garde suffisante, sous le prétexte de congédier les paysans (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1893, p. 158-162). Le manoir de Kerlan se voit encore, non loin des bords de l'estuaire, au sud-est du château ; c'est une gentilhommière du début du xvi^e siècle.

(20) La réalité de la blessure de Rosampoul est attestée par une lettre de Mercœur, du 27 mai 1591 : « Je suis bien marri de l'accident qui vous arriva devant Kerouzéré... » (G. de Carné, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 82 note).

(21) Le fait est confirmé par un monitoire de l'évêque Roland de Neufville, de 1601 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E fonds La Bourdonnaye-Monluc, 57).

siège de Kerouzéré, ne sachant encore rien de la reddition, qui fut cause que la noblesse du pays, désirant se sauver, et leurs prisonniers avec eux, font toute diligence pour gagner Morlaix, qui étoit la principale retraite qu'ils eussent en Léon, distant de cinq lieues de Kerouzéré, d'où ils venoient (22). Et d'autant plus faisoient-ils diligence qu'il leur convenoit de passer par le même chemin que ledit secours venoit, et ne pouvoient éviter qu'ils ne se rencontrassent si le secours eût passé Morlaix avant eux, et, s'il y eût eu rencontre, il est sans doute que les assiégeants eussent été défaits et les prisonniers sauvés. Mais le bonheur les favorisa ce jour-là, d'autant que les royaux, désirant surprendre les assiégeants à l'improviste, ne voulant être découverts par ceux de Morlaix, encore que leur droit chemin fût de passer en vue de la ville, prirent un peu plus haut, devers le midi, pour retomber incontinent sur le chemin ordinaire de Morlaix à Saint-Pol. La noblesse du siège avec les prisonniers venoient avec le chemin plus bas, qui est le chemin ordinaire, et sans s'entresavoir se trouvèrent vis-à-vis les uns des autres, à deux traits d'arquebuse, à côté de la ville de Morlaix ; et, en ayant eu avis de l'un et de l'autre part, les catholiques se sauvèrent en diligence dans la ville, et les royaux, les ayant suivis jusques aux portes, se retirèrent, bien fâchés d'avoir perdu une si belle occasion de défaire leurs ennemis, qui n'étoient pas forts, et de recouvrer les prisonniers. Un quart d'heure plus tôt leur étoit assez pour parvenir à leurs desseins. Cela fait voir qu'en fait de guerre un moment est précieux.

(22) Coëtnisan fut mené à Morlaix le 14 novembre et y signa la capitulation le 19. Il prétendait n'avoir défendu Kerouzéré que par respect pour son beau-père Guy de Rieux (Dom Taillandier, *Supplément aux preuves*, p. CCXLIV).

CHAPITRE VIII

ENTREPRISE SUR CARHAIX ET SACCAGEMENT D'ICELLE PAR LES ROYAUX (Mi-novembre 1590)

Cette troupe assez gaillarde de royaux, composée de gentilshommes de Saint-Brieuc, Lantréguier, Guingamp, Coët-frec, Lannion, Tonquédec et autres places de leur parti, étoit conduite par les sieurs de Kergoumarc'h (1), du Liscoët (2), Tremblay et Bastinaye et autres, tous gens de main qui avoient grande envie de mordre, et qui ne cherchoient que l'occasion de faire paraître ce qu'ils savoient faire. Or, voyant que celle de Kerouzéré leur échappoit, à leur regret, ils en imaginèrent incontinent une autre, ne voulant se séparer les uns des autres à si bon marché (3).

Ils ont avis que Carhaix n'étoit pas fort, n'étant clos que de barrières et chétives murailles, sans aucune garnison, et qu'il y avoit des noces d'un des principaux de la ville, et que, à cette occasion, chacun y auroit apporté le plus beau de son meuble, car il en avoit caché et transporté partie à Concarneau et à Quimper dès le commencement de la guerre, pour faire honneur à la fête, et qu'il y avoit de quoi faire bon nombre de prisonniers (4).

(1) Il se nommait Kerguézay et devait devenir l'année suivante gouverneur pour le roi à Guingamp (*infra*, p. 234).

(2) Son nom revient à plusieurs reprises sous la plume de Moreau. Voir surtout *infra*, p. 199.

(3) *Supra*, p. 63.

(4) En 1570, la paix de Saint-Germain, qui mettoit fin à la troisième guerre civile, ayant accordé aux protestants l'exercice de leur culte dans deux villes par gouvernement, Carhaix fut avec Bêcherel choisi à cet effet par le gouverneur de Bretagne. Du reste il ne s'y trouvoit pas un

Ils font résolution de l'aller surprendre, et y arrivèrent environ deux heures avant le jour. Trouvant la ville sans gardes ni sentinelles, ils entrent par-dessus les murailles, ayant mis pied à terre à l'entrée du faubourg, et furent plus tôt dedans qu'ils ne furent aperçus. Les premiers ouvrirent les barrières et firent chemin à la cavalerie, qui y entra en même temps et sans aucune résistance, d'autant que les habitants, après la bonne chère des noces, dormoient profondément, ne se doutant rien moins que de l'ennemi.

Le lendemain, ils y demeurèrent au pillage, qui fut grand, parce que chacun y avoit apporté ce qu'il avoit de plus beaux ameublements, pour honorer les noces, comme on l'a dit, de la fille de Guillaume Ollimand, greffier de la ville, mariée à un Antoine Silly, de Quimper. Plusieurs habitants furent prisonniers ; les autres se sauvèrent par le bénéfice de la nuit, tant hommes que femmes ; quelques-uns furent tués à l'entrée.

Cette surprise fut un samedi matin, et incontinent qu'ils furent maîtres de la ville, le capitaine la Tremblaye prit partie des troupes et s'en va croyant prendre le seigneur de Kerjolis (5), qui étoit en sa maison du Kergoët, une petite demi-lieue de Carhaix, du côté de Quimper. Ce seigneur étoit riche,

seul protestant ; mais la ville étoit fort fréquentée. Elle étoit renommée pour ses grandes foires et ses bonnes auberges. Les marchands étrangers y affluèrent. De là bien du mélange. En outre Toussaint de Beaumanoir, baron du Pont, ferme appui du parti royal, résidait volontiers en son château de Rostrenen. Par crainte d'un coup de main venant de ce côté, les habitants de Carhaix avoient, à la vérité, fait installer à grands frais quelques ouvrages de fortification de campagne, pris les armes, appelé des gens de guerre. Seulement ils avoient le tort de n'être pas assez méfiants ; ils délibéraient presque en public, en présence d'étrangers. Les gens de justice, qui auraient dû ouvrir l'œil, refusaient de participer aux délibérations ou de les exécuter ; à la fin de février 1590, le sieur de Camors, appelé à la rescousse, avait dû emmener à Vannes sous bonne garde le sénéchal et le procureur (H. Bourde de La Rogerie, *Prise de Carhaix en 1590* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1898 ; *Journal de Jérôme d'Arradon* dans *Dom Taillandier, Supplément aux preuves*, p. CCLXIII).

(5) Le seigneur de Kerjolis étoit Jean du Quélenec, fils d'un autre Jean et de Catherine de Kergoët. Cette dernière, venue depuis trente ans, habitait au château de Kergoët en Saint-Hermin, au nord-est du bourg. Ce même château, passé plus tard par mariage dans la famille Le Moyne de Trévisigny, devait être envahi, pillé et brûlé le 11 juillet 1675, durant la révolte du Papier timbré. La seigneurie possédait une juridiction en exercice qui ressortissait à la cour royale de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau.

bien ameuillé, et qui avoit en son écurie neuf à dix belles paires de chevaux, et pouvoit payer rançon de neuf ou dix mille écus, outre le pillage de la maison, et c'est pourquoi ils avoient bonne envie de lui mettre la main sur le collet. Mais il avoit déjà été averti par la retraite de quelques fuyards de la ville, si bien que l'ennemi le trouva sur ses gardes avec quinze ou vingt, tant gentilshommes que serviteurs de sa maison, qui reçurent à bonnes arquebusades l'ennemi ; et, quelques efforts qu'ils fissent l'espace d'une heure, ne purent forcer ceux du dedans et furent obligés de se retirer à Carhaix, avec perte de douze ou quinze de leurs hommes. Mais ledit seigneur de Kerjolis, craignant qu'ils ne dussent retourner avec de plus grandes forces, envoya de grand matin un sien gentilhomme en diligence, au Granec (6), lors bonne et forte place, où il y avoit garnison de trente ou quarante hommes, demander secours du lieu, qui lui envoya promptement dix arquebusiers. Le surplus demeura pour la garde de la maison, où j'étois ce jour-là d'aventure.

Le samedi matin, le bruit courut en peu de temps par tout le pays, le tocsin fut sonné par toutes les paroisses, et les paysans se mirent incontinent sous les armes, de toutes parts s'acheminant à Carhaix sans ordre ni discipline de guerre. Plusieurs des gentilshommes, peu expérimentés et se fiant trop en l'assistance de la commune, allèrent avec eux. Il en passa de grandes troupes par le Granec, demandant d'être conduits par le seigneur, qui n'en voulut rien faire, mais leur bailla un vieux soldat gentilhomme nommé Lanridon, qui accepta volontairement la charge pour ceux de Plounévez-du-Faou, conduits aussi en partie par le sieur du Cleusiu Roudoumeur (7). Arrivés qu'ils furent au pont du moulin du duc, demi-lieue de Carhaix vers l'occident, ils barricadèrent le pont d'une grande tranchée et autres matériaux qui étoient battants pour empêcher l'ennemi de passer outre. S'ils eussent voulu s'y tenir, comme leurs conseilloit la noblesse, et entre

(6) Le Granec, comm. de Landeleau (cant. de Châteauneuf-du-Faou), près de la limite de Collorec.

(7) Le Cleusiu et Roudoumeur sont deux terres distinctes, sises en Collorec. Le personnage est difficile à identifier. C'étoit probablement Jean de Touleost, époux de Madeleine de Kermabon ; il n'y a pas lieu de le rattacher à la famille qui, originaire de Louargat (cant. de Belle-Isle-en-Terre), a été relevée par les Raison dans sa branche aînée (renseignements fournis par M. Alain Raison du Cleusiu).

autre ce Lanridon, expérimenté capitaine ! D'autre part, les royaux, pour les attirer à jeu, firent voltiger quinze ou vingt cavaliers à leur vue, à la portée du mousquet, et cependant ils avoient leur gros de cavalerie en un chemin creux un peu plus loin. Les paysans, voyant qu'ils étoient si peu, ne songeant pas à la ruse qu'on leur tramoit, font un grand cri, s'entr'encourageant de donner la charge ; mais Lanridon leur remontre que ce n'étoit qu'une amorce pour les attirer hors de leur tranchée et puis après avoir meilleur marché d'eux ; qu'ils devoient être persuadés que c'étoient gens de guerre et que les avant-coureurs ne s'avançoient pas qu'ils n'eussent en embuscade en ce chemin creux, ce qui étoit véritable, et les prioit de demeurer en leur tranchée, qu'ils pouvoient garder sans pouvoir y être forcés. Mais cette paysantaille, au nombre de trois cents contre un, lui dirent qu'il avoit peur, mais, puisqu'il étoit leur capitaine, qu'il marcheroit devant, et qu'il lui valoit autant mourir de la main de l'ennemi que de la leur ; et, ce disant, lui piquoient les fesses de la pointe de leurs fourches de fer, menaçant de le tuer s'il ne marchoit. Lanridon, voyant que c'étoit faire le saut, leur dit : « Ce n'est pas la peur qui me fait ainsi parler, mais c'est votre perte et celle du pays ; toutefois, puisque vous le voulez, j'irai accompagner votre malheur et le mien, car peu de nous en retournerons. » Et, en disant cela, passant la barricade à la foule et en confusion, comme si c'eût été à une soule (8) à qui seroit le plus tôt, et poussant un grand cri, comme à la hue du loup, courant vers les cavaliers qui se montraient dans le champ, qui, feignant la peur, se retirèrent à grands pas pour attirer les paysans à l'endroit de l'embuscade, qui suivirent de plus en plus, pensant déjà avoir ville gagnée. Mais ils n'allèrent guère loin que cette embuscade de quatre à cinq cents chevaux vint à paraître, partie devant eux et partie en flanc, qui leur coupe chemin et défont tous ceux qui s'étoient avancés hors de la barricade, ou les contraint à se jeter dans la rivière, où il s'en noya beaucoup, dont ledit Lanridon fut un des morts, que je fus le lendemain enterrer à Collorec, trêve de Plounévez.

(8) Le jeu de la soule étoit une sorte de jeu de football, connu au moyen âge dans tout le nord et l'ouest de la France et qui resta à la mode en Bretagne jusqu'assez avant dans le XIX^e siècle ; en breton le ballon étoit appelé *mell* et le jeu *mellut* (L. Gougaud, *La soule en Bretagne*, dans les *Annales de Bretagne*, 1911-1912, p. 571-604).

L'ennemi, suivant sa pointe, passe la chaussée de la rivière, trouvant la barricade aplanie par la fuite des paysans, poursuit les fuyards de tous côtés, à plus d'une lieue et demie au loin, sans que pas un ne leur fit tête, quelque nombre qu'ils se trouvassent contre peu. Il y eut en cette déroute grande tuerie de paysans par leur faute, car, s'ils eussent voulu croire leurs chefs, ils eussent sans péril empêché l'ennemi de passer outre. Les paroisses qui firent cette boutade, ledit jour de samedi, furent celles de Cléden, Landeleau, Plounévez, Plouyé, Huelgoët et autres paroisses de Carhaix, sous trois à quatre lieues. Chacune d'elles y perdit grand nombre d'hommes. Or, quant aux plus éloignés, comme Châteauneuf, Lennon, Pleyben, Loqueffret, Braspartz, Spézet et semblables, qui n'avoient pu venir le premier jour, à cause de la distance, quoiqu'ils entendissent la défaite de leurs voisins le jour précédent, ils ne perdirent pas courage, mais vinrent brusquement et en très-grand nombre, se moquant des autres paroisses qui s'étoient laissé battre, et protestant que l'ennemi trouveroit bien autrement en eux à qui parler le dimanche que le samedi aux autres, et entre autres la rogne paroisse de Pleyben, conduite par le sieur du Bizit (9), leur capitaine, et le prêtre de la maison de Linlouët (10), gentilhomme, et se vantoit de battre seul l'ennemi. Bref, à leur avis, il n'étoit plus question que de partager les dépouilles. Et, approchant de Carhaix, pour voir leurs voisins morts et détaillés sur le chemin, ils n'en prenoient que plus d'audace. Les royaux, pour la grande tuerie qu'ils en avoient faite le jour précédent, pensant tout le pays vaincu, et ne croyant pas que personne d'avantgée eût osé bouger, si bien qu'ils ne se doutoient plus de rien quand ils aperçurent cette multitude de populace arrivée déjà jusques aux portes de la ville, venant de furie. L'alarme fut si chaude que chacun d'eux se jette sur les armes, et les arquebusiers gagnent la halle et les avenues des rues pour soutenir pendant que la cavalerie pourroit monter à cheval. Les paysans, ayant pris la porte de la ville, entrent bien avant ; mais les arque-

(9) Un Le Page, sans doute Guillaume, sieur de Kerperennès en Landrévarzec et du Bizit en Pleyben. Guillaume de Kerperennès se trouvoit en 1540 sous la tutelle de sa mère, Marguerite de Kerguern, veuve de François (Arch. de la Loire-Atlantique, B 1143).

(10) En 1540 un certain Yvon de Linlouët, écuyer, héritier de son père Jean, rendait hommage au roi pour le lieu et manoir noble de Linlouët en Pleyben (Arch. de la Loire-Atlantique, B 1145).

busiers, les tirant à couvert, en tuoient grand nombre et ne tiroient coup en vain. Et, quant aux paysans, à cause d'une pluie qu'il faisoit ce jour-là, leurs armes étant mouillées, leurs armures à *croc*, dont ils avoient nombre, leur étoient inutiles, et ils ne pouvoient jouer que de leurs longs bois, comme fourches, haches et pertuisanes, et ne faisoient pas grand mal à l'ennemi, qui étoit à couvert, tellement qu'ils furent arrêtés. Et cependant un nombre de cavaliers les premiers montés, entre lesquels étoit le sieur du Liscoët, de Tréguier, firent le tour de la ville, par derrière Saint-Trémeur (11), et vinrent donner par derrière sur les paysans, ce qui les étonna beaucoup, ne sachant d'où venoit cela, croyant que c'étoit du secours qui leur étoit arrivé d'ailleurs. Ils se défendirent néanmoins quelque temps, mais la partie étoit mal faite, de la cavalerie bien armée contre des gens de pied non aguerris, mal armés et en une plaine, aussi prirent-ils incontinent la fuite, en laquelle il en fut tué la plupart, et aussi le sieur du Bizit et le prêtre Linlouët, de Pleyben. Il étoit presque impossible qu'il s'en sauvât beaucoup, d'autant qu'ils étoient en une plaine, en pays découvert, où la cavalerie pouvoit aller partout. Toutefois, leur victoire ne fut pas sans perte, car, outre quelques-uns qui furent tués, le seigneur du Liscoët, chef de la compagnie, maréchal de camp en l'armée du roi en Bretagne, y eut la main droite entièrement coupée d'un coup de hache par le col du bras, et tomba ladite main à terre, et l'on assure que ce fut le prêtre Linlouët qui lui donna ce coup (12).

Ledit sieur du Liscoët, étant de retour dans la ville, de désespoir d'avoir perdu la main, commanda qu'on mit le feu partout dans la ville. Ce commandement fut tout aussitôt exécuté ; la plus belle rue de ladite ville fut entièrement brûlée, laquelle depuis n'a été encore rebâtie.

(11) Saint-Trémeur était une église collégiale. L'église paroissiale se trouvait à Plouguer. La tour de Saint-Trémeur, seul reste de l'édifice ancien, a été commencée en 1529 et terminée seulement dans la seconde moitié du siècle ; elle fut fortifiée en 1597, avec la permission de Sourdeac, par un certain capitaine Malleterre, afin d'y loger en sûreté les troupes destinées à la surveillance des chemins qui mènent à Brest (Lettres de validation par Sourdeac, août 1598, Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Monluc, liasse 36).

(12) D'après une tradition différente, la main aurait été coupée par un habitant de Carhaix nommé Guillaume Olyman de Launay, lequel fut ensuite fait prisonnier avec ses deux laquais (Le Men, *Études historiques sur le Finistère*, p. 140).

La précipitation de la paroisse de Pleyben et de Braspartz fut, à mon avis, cause de leurs malheurs ; et s'ils eussent voulu attendre les autres paroisses, comme Châteauneuf, Lennon, Gouëzec et Bricc, qui y accouroient aussi, l'ennemi eût sans doute été défait et forcé ; mais, voulant seuls emporter l'honneur, seuls aussi ils en payèrent la folle enchère de leur témérité. C'est l'ambition qui règne quelquefois entre gens de guerre et qui tourne ordinairement à la confusion des auteurs.

L'ennemi ayant donc mis le feu à Carhaix, se retire chacun en leurs garnisons. Les paysans de Châteauneuf, qui étoient en chemin sous la conduite du sieur de Penanguer Keroc'hent (13), leur capitaine, ayant entendu par les fuyards la défaite de Carhaix pour la seconde fois, et que l'ennemi s'étoit retiré, se ruèrent sur leur capitaine, le tuèrent et jetèrent son corps en une profonde fosse, parmi des épines, et s'en retournèrent avec cette belle levée de boucliers. Telle fut la surprise de Carhaix (14).

Cette défaite de paysans, à Carhaix, le samedi et le dimanche, abaissa leur arrogance et fierté, car ils étoient tous disposés à une révolte contre la noblesse et communautés de villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantoient ouvertement ; et il est sans doute que, s'ils fussent retournés victorieux de Carhaix, comme ils se promettoient,

(13) Keroc'hent ou Kerorhant était une petite seigneurie en Laz, près de Pont-Pol.

(14) Le texte d'une enquête postérieure de quelques années nous apprend que plus de 400 hommes périrent dans les combats livrés autour du moulin du duc et que Du Liscoët, pour se venger de la perte de sa main, « fit brûler les meilleures et plus apparentes maisons de la ville ». Ces événements se passèrent à la mi-novembre ; mais une troupe d'environ 500 hommes s'était déjà jetée sur Carhaix dans la nuit du 4 au 5 septembre précédent. Les royaux, rapporte un témoin cité lors de l'enquête, « entrèrent par les jardins du couvent des Augustins [au nord]... rompirent et brisèrent les armoires et coffres... même ceux de l'auditoire et chambre civile de la dite ville, où étaient gardées les lettres des privilèges, les comptes et autres garants... » (Bourde de La Rogerie, *op. cit.*). Vers 1640, une requête, présentée au Parlement par les Augustins, assure qu'il « n'est plus resté que le nom de ville, sans qu'elle ait pu depuis se relever de ses ruines » (Arch. du Finistère, 13 H 1). En réalité Carhaix recouvra de la prospérité. À la fin du XVII^e siècle, les tavernes et hôtelleries — aux enseignes du Plat d'étain, du Chapeau rouge et de la Perruque — y étaient redevenues aussi bruyantes de clients que jamais (Favé, *Bourgeois et gens de métier à Carhaix* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1898).

ils se fussent jetés sur les maisons des nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus relevée qu'eux. Et, en faisant de même, disoient-ils, ils seront tous égaux, sans que l'un n'eût aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre. Mais Dieu en disposa tout autrement, car ils furent si rudement traités à Carhaix, qu'ils demeurèrent aussi doux et humbles qu'ils étoient allés arrogants (15).

Les royaux, après avoir ainsi repoussé les paysans à Carhaix, mirent en délibération s'ils devoient venir assiéger le Granec, distant de trois petites lieues vers l'occident, en la trêve de Collorec, maison assez forte, sans canon, bien flanquée de tourelles aux quatre coins du fossé qui régnoit autour. La plupart fut d'avis que l'on y devoit aller et qu'on y trouveroit du butin que le plat pays y avoit rendu pour être en assurance, joint que le seigneur du lieu qui y étoit paieroit une bonne rançon (16). Le sieur du Liscoët ne fut pas de cet avis, remontrant que la maison étoit forte, que le seigneur étoit homme de guerre et vieux capitaine, qu'il y avoit forte garnison, et que le plat pays y avoit rendu ce qu'il avoit de plus précieux pour y être conservé ; qu'il y avoit aussi bien des personnes qui étoient intéressées à la conservation de cette place, et que puisqu'ils n'avoient pas pu entrer au château du Kergoët, qui n'étoit pas si fort ni si bien gardé, c'eût été une témérité de s'adresser au Granec ; bref, qu'il n'y avoit rien à gagner et tout à perdre. Cette remontrance leur fit à tous changer d'opinion, qui fut un grand avantage pour le sieur de Pratmaria et du Granec, qui n'avoit pas six hommes de résistance avec lui, ni pas un des fuyards ne s'étoit rendu là, croyant que l'ennemi la fût venu assiéger. Ceux mêmes qui étoient dedans sortoient secrètement par sur les douves

(15) La turbulence des paysans bas-bretons n'était pas chose exceptionnelle en France à cette époque. Des soulèvements graves se produisirent dans le Limousin et surtout dans le Périgord, où les nobles, en 1595, accusaient les « croquants » de travailler à établir une démocratie à l'image des Suisses (J.-H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, dans *Histoire de France* d'E. Lavisse, t. VI, 2^e vol., p. 5).

(16) Le Granec appartenait à Vincent de Coatanezre de Pratmaria, fils du Guillaume de Coatanezre qui commandait la noblesse à la reprise de Concarneau en 1577. C'est vraisemblablement en raison de sa parenté avec Du Liscoët qu'il s'était abstenu de marcher sur Carhaix ; mais il y a apparence, d'autre part, que Du Liscoët craignait réellement d'essuyer un échec. Trois ans après, en 1593, il montrait moins d'amicale discrétion que ne veut bien lui en attribuer Moreau (*infra*, p. 115).

et gagnoient les bois, aimant mieux courir les dangers à la campagne que d'être enfermés pour la défense d'une fort bonne place. Le sieur du Liscoët fit donner cette délibération parce qu'il étoit fort proche parent et allié dudit sieur de Pratmaria, et avoient toujours été fort bons amis. De même le fils aîné portoit les armes avec ledit sieur du Liscoët, même en cette prise de Carhaix. Il est certain que s'ils se fussent présentés devant la maison, qu'il n'y avoit moyen de les empêcher d'y entrer.

Quant aux prisonniers qui avoient été pris à Kerouzéré et rendus à Morlaix, le sieur de Coëtnisan et de Goëzbriant, son beau-frère, ils furent retenus au château jusques à savoir la volonté du seigneur de Mercœur, qui, en étant averti, manda les rendre à Nantes, ce qui fut fait sous la conduite des sieurs de Goulaine, du Faouët et de Rosampoul, où ils payèrent rançon ; savoir, le sieur de Coëtnisan, 20.000 écus, et le sieur de Goëzbriant, 8.000 ou 10.000, et les autres moins, suivant leurs facultés (17).

(17) Menés d'abord à Morlaix, où la capitulation définitive fut signée le 19 novembre, ils furent transférés, avec 11 gentilshommes de leur suite, à Hennebont puis à Blavel, où on les embarqua pour Nantes sous la garde de 18 arquebusiers. A Hennebont Mercœur dit à Coëtnisan : « Par votre foi, si on ne vous eût amené, vous ne fussiez pas venu. » « Sans votre passeport je ne fusse pas venu », répondit l'autre. Coëtnisan fut relâché à la fin de l'été 1592, lorsqu'un navire de Brest eût apporté à Nantes 15.000 écus pour sa rançon. En 1601 il estimait à un total de 400.000 francs la perte d'argent qu'il avait subie. Un arrêt du 25 mai 1602 lui fit restituer 45.000 écus, dont 10.000 payables par Mercœur, tant pour la réparation des dommages causés à Kerouzéré que pour le remboursement de sa rançon (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Monluc, liasse 57). Goëzbriant ne put se libérer qu'en payant la rançon de deux Espagnols prisonniers des royaux à Rennes, en plus, naturellement, de la sienne propre, fixée à 8.000 écus, de celles de six gentilshommes de sa suite et des frais divers, en tout environ 30.000 écus (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1893, p. 163). Les chiffres de Moreau sont donc assez exacts.

CHAPITRE IX

DÉFAITE DE L'ARRIÈRE-BAN DE CORNOUAILLE
PAR LES ROYAUX
(Septembre 1590)

En ce même temps, le seigneur de Mercœur étant à la campagne vers le pays de Saint-Brieuc, manda ses troupes et aussi l'arrière-ban de la noblesse de Cornouaille, dont étoit capitaine le sieur du Brignou, cadet de Plœuc, marié à l'héritière de Kerharo, homme qui n'étoit pas autrement martial, plus propre à la chasse qu'à la guerre (1). Il le manda néanmoins et le vint trouver ; mais fort peu se trouvèrent avec lui, d'autant que ceux qui avoient du courage étoient à l'armée du chef dès longtemps. Le sieur du Brignou ayant cependant fait tout devoir de les assembler, et que son temps s'approchoit pour se rendre à l'armée au jour préfix par ledit duc de Mercœur, il part de cette ville très-mal accompagné, espérant que chemin faisant quelques-uns se rendroient toujours à lui, et il prit le chemin de Carhaix, où, étant arrivé, je le vois en ce bel arroi, ayant avec lui le sieur de Lestiala (2), jeune folâtre qui ne savoit ce que c'étoit que la guerre ; le sieur de Kerheusen (3), qui n'avoit jamais dégainé d'épée, si

(1) Jean de Plœuc, frère de Vincent de Plœuc, portait comme lui le titre de la seigneurie du Breignou, héritée de leur mère. Il avait épousé en 1580 Anne de Tyvarlen, dame de Kerharo et de Guilguiffin, dont il est question *infra*, p. 255. Il était commissaire du ban et arrière-ban de Cornouaille.

(2) Charles Le Heuc, fils de Jean Le Heuc de Lestiala et de Jeanne de Kerraoul et époux de Jeanne Jégado. Le manoir de Lestiala, dont il reste de curieuses ruines, se trouvait en Benzec-Cap-Caval (aujourd'hui en Plomeur), paroisse où les Le Heuc tenaient le premier rang.

(3) Alain de Kerloaguen, sieur de Kerheusen.

ce n'étoit pour la dérouiller, et quelques-uns des domestiques dudit sieur du Brignou.

Ayant été une nuit à Carhaix, il part, et sur le chemin se joignent avec lui le sieur de Kerhom (4), cadet de Coatjunval, seigneur du Kergoat-Fouesnant, à cause de sa femme, et le sieur du Rusquec (5), deux braves et galants seigneurs, et pour lors réputés comme ils firent paraître. Toute cette compagnie d'arrière-ban se pouvoit monter au nombre de trente-cinq personnes. Or, ils ne vouloient pas tenir le chemin de Quintin, à cause des garnisons de Rostrenen, Corlay, Quintin et Guingamp, toutes ennemies, et jugèrent à propos d'aller par des chemins détournés pour n'avoir aucune rencontre, s'il étoit possible, vu le peu de gens qu'ils étoient. Ils prennent le chemin de Plestin en Tréguier, et y logèrent cette nuit, croyant être en sûreté (6). Mais la garnison de Tonquédec ayant appris qu'ils y étoient, ne manqua pas au point du jour de leur donner la chemise blanche (7) ; et, étant beaucoup plus forts, car ils étoient bien deux cents hommes de guerre, sautèrent aisément le bourg et entrèrent sur notre arrière-ban sans beaucoup de résistance, à la réserve des sieurs de Kerhom, Rusquec, Crêmeur, de la maison de Carné (8), qui firent tous devoir de gens d'honneur tant qu'ils purent manier

(4) Jérôme du Louët, sieur de Kerhom.

(5) Jacques du Rusquec, né en 1556, fils de Louis du Rusquec et de Marie de Lezongar, était beau-frère de Crêmeur et de Rosampoul par sa femme Suzanne de Carné, épousée en 1579 (Arch. du Finistère, E 10).

(6) La paroisse de Plestin avait été ravagée dans les premiers jours de juillet par des gens du parti royal (note du recteur Alain Lucas sur le 1^{er} registre de baptêmes de Lanvellec, à la fin. — Cf. Ch. Le Maout, *Bibliothèque bretonne*, t. II, p. 737).

(7) Le château de Tonquédec appartenait depuis 1574 à Charles Gouyon de La Moussaye, ancien condisciple d'Henri IV et mari de Claude Du Chastel, laquelle était une protestante zélée. De mars 1589 à mai 1591, la garnison entretenue aux frais de Charles Gouyon comprenait 25 cuirasses et 47 arquebusiers à cheval (Alfred de La Barre de Nanteuil, *Le château de Tonquédec dans Mémoires de l'Assoc. bret.*, congrès de 1911).

(8) Christophe de Carné, sieur de Crêmeur, frère de Rosampoul (Cf. *supra*, p. 64, était abbé du Relec, où il avait succédé à Henri Le Deuff, probablement à la fin de 1584. Quoique simple commendataire, il résidait volontiers dans son abbaye (Arch. du Finistère, 4 H, *passim*). Il possédait en outre le prieuré des Montagnes, dépendant de Sainte-Croix de Quimper. Le 27 septembre 1589 il séjourna à Morlaix avec 15 cuirasses et 15 arquebusiers et les habitants lui octroyaient une somme de 120 écus par mois et un logis garni en ville (A. de Barthélemy, *La chambre du conseil...*, p. 11). Il mourut au château de Coëtrec le 19 septembre 1590 (*Fureteur breton*, 1906-07, p. 35).

des mains. Ils y furent tués en bien faisant. Le sieur de Kerheusen ne tira jamais l'épée ; aussi n'étoit-il pas né pour cela, quoiqu'il fût par ailleurs homme de bien. Il fut aussi tué. Le sieur de Lestialla montra les talons dès le commencement, et fut le premier qui s'enfuit à Morlaix. Le sieur du Brignou fut pris prisonnier et rendu à Tonquédec, où il mourut peu après, avant que sa rançon lui fût rendue.

Ainsi l'arrière-ban de Cornouaille, composé comme on l'a dit, se dissipa en fumée et donna occasion à plusieurs de se moquer du capitaine de trainer si peu de gens par des pays si dangereux. Les corps des trois vaillants seigneurs de Kerhom, du Rusquec, et Crémeur son beau-frère, furent rendus à Morlaix et enterrés avec une grande pompe funèbre, en l'église des Jacobins, à la diligence du seigneur de Carné, capitaine de Morlaix, leur neveu (9) : Ils furent généralement regrettés, et avec raison, étant personnages de valeur et de courage, en la fleur de leurs ans, le plus vieux n'ayant pas plus de trente-cinq ans. Le sieur du Brignou y fut très-blessé en divers endroits de son corps, et il y en a qui disent qu'il ne mourut à Tonquédec, qu'ayant payé sa rançon, il sortit, mais qu'il mourut bientôt après.

(9) François de Carné, sieur de Rosampoul, était le frère de Crémeur, non son neveu ; il ne devint gouverneur de Morlaix qu'en mai 1592, par la retraite d'Alexandre de Kergariou.

CHAPITRE X

MASSACRE PAR LES PAYSANS A ROSCANOU (Septembre 1590)

En cette même année 1590, le sieur baron de Kerlec'h (1), de Léon, l'un des braves et beaux galants de la Bretagne, s'étant tenu quelque temps à Rennes, ville du parti du roi, pour la recherche d'une dame fort riche et famée, mais bien jeune, n'ayant que douze à treize ans (2), et l'ayant épousée quelque temps après, la voulut rendre au pays, au mois de septembre en ladite année, en compagnie de soixante ou quatre-vingts chevaux, pour se défendre contre les paysans qui étoient partout sous les armes et avoient, en plusieurs lieux, retranché tous les chemins. Cette brave compagnie ayant déjà passé plusieurs dangers, étant arrivée de même par chemins inconnus, crainte des paysans, jusques à la paroisse de Gouézec, distante de cinq lieues de Quimper, allèrent pour coucher en une noblesse de ladite paroisse, nommée Roscanou, où étoit la dame de la maison, veuve d'un conseiller du présidial de Quimper, qui étoit du parti des royaux, parente et alliée à plusieurs de la compagnie, qui seule savoit leur venue et avoit fait des préparatifs pour les recevoir (3). Et

(1) Claude Du Chastel de Kerlec'h, fils aîné de François, dont il est question *supra*, p. 61, avait repris en 1578 les armes des du Chastel. Kerlec'h est en Ploudalmézeau.

(2) Moreau rajeunit un peu la dame de Kerlec'h, née Jeanne de Coëtquen. Elle était déjà veuve de François Ferron de La Ferronnays quand Du Chastel l'épousa ; son premier mariage ayant été contracté en 1586, on doit estimer qu'elle avait au moins 19 à 20 ans en 1590.

(3) On ignore le nom de la dame de Roscanou. Son défunt mari se nommait Jean de Lesmaes. Roscanou est en Gouézec, à 3 kilomètres environ à l'est du bourg.

d'autant qu'elle étoit seule en tout le quartier des environs du parti des royaux, et qu'elle parloit trop librement et menaçoit quelquefois de faire ruiner le pays, elle étoit haïe et fort suspecte à la commune. Le bruit courut incontinent qu'il y avoit grande troupe de royaux à Roscanou, et, croyant que c'étoit pour les perdre, ils firent sonner le tocsin par toutes les paroisses, et les plus éloignés, entendant le tocsin par toutes les paroisses, faisoient le semblable, et jusques en cette ville de Quimper, sans savoir ce que c'étoit ; si bien que tout le pays fut en armes en attendant savoir en quel endroit étoit l'ennemi. Les prochaines, comme Pleyben, Gouëzec, Lennon, Edern, bloquèrent incontinent la maison où ils étoient. Eux, méprisant les paysans et se faisant fort de les chasser quand bon leur eût semblé, ne se soucioient qu'à faire bonne chère. Et cependant les autres paroisses se rendirent toutes là avec force noblesse, même se trouva le sieur de Rosampoul avec plusieurs autres, et des habitants de cette ville (4). Les paysans, sachant que les ennemis étoient tous gens de cheval, pour leur couper les chemins de se sauver, retranchèrent toutes les avenues autour de la maison, de manière qu'il étoit impossible qu'aucun cavalier y pût passer. Les assiégés voyant cela reconnurent leur faute de ne s'être pas retirés pendant qu'ils en avoient encore le pouvoir. Ils firent pourtant, partie d'eux, un essai de vouloir passer à cheval, ce qu'ils ne purent faire, et leur convint de retourner plus vite que le pas d'où ils étoient sortis. Quand au sieur de Kerlerc'h et la plupart des chefs, voyant qu'il n'en pouvoit retirer la jeune dame son épouse, se résolut à mourir avec elle (5). Cependant les communes mirent le feu en la maison, qui s'alluma incontinent partout, et, n'ayant plus lieu de se retirer, les uns sortoient l'épée au poing pour éviter les flammes, alloient se faire tuer par le fer plutôt que par le feu, et, de quelque côté qu'ils se tournassent, ils ne voyoient que l'image de la mort ; si est-ce que toute autre mort leur paroissoit plus douce et pour le moins moins cruelle que le feu, et se jetoient les uns après les autres, à mesure que le feu les pressoit, parmi les fourches

(4) Sur Rosampoul voir *supra*, p. 64. Les paysans avoient donc à leur tête des gentilshommes ligueurs. Cette rencontre est un épisode de guerre religieuse, non de lutte sociale.

(5) Elle étoit enceinte d'une fille, Claudine, qui épousa depuis François de Kergroadès.

et hallebardes des paysans. La jeune dame de Kerlec'h fut prise par quelques soldats pour la rendre au sieur de Rosampoul là présent, qui désiroit la sauver, et tous les autres, s'il l'eût pu. Mais il y pensa perdre la vie. Et quand à la jeune dame, elle reçut un coup de fourche en la gorge, dont elle pensa mourir. Le sieur de Rosampoul la mit entre les mains de ses gens, pour la garder de la fureur rustique, puisqu'il n'en pouvoit sauver d'autre. Et cependant, entre le fer et le feu, cette pauvre et infortunée troupe fut toute tuée, sans qu'aucun échappât, que cette jeune dame, qui n'étoit qu'un enfant ; et aussi la fille de la dame de la maison, qui étoit héritière, âgée de neuf ans, qui fut jetée dans un fossé, d'où elle fut retirée vive et préservée de ce massacre (6). Il y mourut en tout, compris ceux de la maison, plus de quatre-vingt-dix personnes, dont il y avoit soixante gentilshommes et nombre de chefs de maisons, la plupart du Léon, parents, alliés dudit sieur de Kerlec'h, les noms desquels je n'ai appris. De Cornouaille il fut tué le sieur du Hircars, de Crozon (7) ; le sieur abbé de Saint-Moriee, en surnom de Vieux-Chastel (8).

(6) Elle s'appelait N. de Lesmaës. Par son mariage elle devait faire passer la terre de Roscanou à la famille du Guerneur de Coroaeh ; c'est un Jean du Guerneur qui en rendait aveu au roi en 1639 (Arch. de la Loire-Atlantique, B 1136).

(7) Sa sœur Louise avoit épousé Hervé de Kerlec'h, sieur de Lescarval, frère de Claude de Kerlec'h.

(8) Pierre de Vieux-Châtel, pourvu de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët en 1583 en même temps que de la paroisse de Moëlan, en avoit fait réparer les bâtiments, fort délaissés par ses prédécesseurs (Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, t. II, p. 253). On lui donna pour successeur, en 1593 seulement, un ligueur zélé, confesseur du duc de Mercœur, le dominicain Guillaume de Launay, du couvent de Morlaix, un Léonard de Lanhouarneau dont Henri IV prétendait qu'il obtenait plus par ses prédications que Mercœur par ses canons et ses arquebuses. Ce Guillaume de Launay avoit assisté en juin 1590 au premier siège de Kerouzéré aux côtés de Vincent de Plouc. Il semble avoir eu de l'esprit ; un jour, fait prisonnier par les royaux, il répondit à Espinay de Saint-Luc, qui déclarait bonne cette capture : « bonne, oui, selon saint Luc, mais non selon saint Jean ». Il mourut en 1610 (Peyron et Abgrall, *op. cit.*). — Les négligents prédécesseurs de Pierre de Vieux-Châtel à Saint-Maurice ne sont pas moins mémorables que son successeur. De 1557 à 1583, s'étoient succédés les deux frères Eude du Vivier, Jean et Richard. Jean (1557-1578), passé au protestantisme, avoit dissipé les biens de l'abbaye et, disoit-on, cédé les cloches à ses coreligionnaires de La Rochelle pour faire des canons ; doyen du Folgoët et titulaire de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, il se comporta partout avec aussi peu de scrupules qu'en Cornouaille ; il faisoit du commerce et armait des navires pour le Brésil (*Inventaire sommaire des Arch. du Finistère*, t. III, p. CLIX).

de la maison de Kersal, près Carhaix ; le sieur de Kerlouët (9), du même canton, et plusieurs autres, avec nombre de demoiselles et autres femmes et filles, sans miséricorde de personne, pour la grande haine que la commune portoit à la dame du lieu, qui les menaçoit de les faire brûler en leurs maisons ; mais Dieu tourna le malheur sur elle et sa maison. L'année d'au paravant, ceux de Pleyben avoient tué un sieur neveu de cette dame, appelé de Kerguelen, en seigneurie de Châteaunoir, et depuis elle se vantoit d'en faire une sanglante vengeance, et l'on étoit persuadé que cette troupe étoit arrivée à cet effet. Toutefois, la vérité est qu'ils ne faisoient que passer pour aller à Brest. La maison de Roseanou fut tout brûlée, et tout ce que l'on put sauver du feu fut tout pillé par les communes, qui ne laissèrent rien que ce grand nombre de corps morts tout nus d'un côté et d'autre. Il y avoit aussi quantité de beaux chevaux et de belles armes, qui furent pour la plupart consumés par le feu (10).

(9) Canabert de Kerlouët.

(10) Parmi les assiégeants il y eut sûrement au moins des blessés, car l'un d'eux, un certain Yves Le Dû, de Châteaunou, reçut du procureur fabriqué de la chapelle de Notre-Dame des Portes la somme de 100 sous (R. Delaporte, *Notes sur Châteaunou-du-Faou* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1910, p. 191).

CHAPITRE XI

LE SIÈGE DE HENNEBOND PAR LE DUC DE MERCŒUR (5 novembre - 22 décembre 1590)

Au mois de décembre, en ladite année 1590, le seigneur de Mercœur voyant de quelle importance lui étoit la ville de Hennebond, qui étoit la seule du parti contraire entre Nantes et le pays bas, même jusques au cap de Saint-Mahé et le Raz, fortifié des troupes espagnoles, bat aux champs et la vient assiéger. Le seigneur prince de Dombes y avoit laissé une forte garnison, d'autant qu'elle étoit seule en cette contrée et éloignée d'un prompt secours, et d'autant qu'il connoissoit bien les habitants fort affectionnés au parti du duc de Mercœur, que tous les catholiques suivoient (1). La ville bloquée, l'on fait deux batteries, l'une au faubourg de Vieille-Ville, par-dessus la rivière, qui battoit entre le coin et la porte du pont, où étoient les Français ; l'autre étoit espagnole, entre le coin tirant vers la porte principale de ladite ville et le duc de Mercœur, qui en étoit le chef présent (2). Le canon étoit sur un haut lieu assez près du fossé, vis-à-vis de celui des Français, la rivière entre d'eux. Ils retranchent depuis leur canon

(1) Hennebont avait été enlevé aux Ligueurs — que commandait Jérôme d'Aradon — par le prince de Dombes, après un siège de 17 jours, du 15 avril au 2 mai 1590 (Voir le *Journal* de Jérôme d'Aradon dans Dom Taillandier, *Supplément aux preuves...*, col. CCLXIV et CCLXV). Le sieur du Pré, maître de camp, établi comme gouverneur de la place pour le roi, y disposait d'une bonne artillerie et avait reçu l'ordre d'augmenter les ouvrages défensifs, ce que, d'ailleurs il ne fit guère. L'attaque de Mercœur n'avait rien d'imprévu.

(2) L'enceinte, dont les ruines causées par les obusiers allemands en juillet 1944 ont rendu le tracé très apparent, longeait au nord l'enclos des Carmes (aujourd'hui Ursulines). A l'angle sud se voyait un bastion plus puissant dit bastion ou éperon de Lorraine (voir le plan publié

jusques dans la douve même, afin d'aller à couvert jusques au pied de la muraille. Les batteries ayant continué jusques à vingt-quatre heures, les brèches se trouvèrent en état. Les assiégés s'étoient retranchés par dedans, toutefois sans espoir de secours, et, n'étant assurés de la fidélité des habitants, capitulent, à condition de se retirer vies sauvées et enseignes déployées, laquelle capitulation leur fut tenue de point en point (3). En ce siège on ne tua personne de remarque que j'ai su, que le sieur de Loquevel (4), de Tréguier, riche de neuf ou dix mille livres de rente. Il fut beaucoup regretté, et par le duc de Mercœur et par tous ceux du parti, comme aussi le méritoit. Il étoit brave et vaillant autant qu'autre de sa qualité et âge.

dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, congrès de 1883). La brèche fut faite « en l'encoignure du jeu de paume » par la batterie des Français ; celle des Espagnols se trouvait tout contre la tour Saint-Nicolas, sur laquelle elle tira près de 1.000 coups ; il y avait de plus 8 canons espagnols sur la hauteur de Kerioay à 400 pas de la muraille (*Inventaire sommaire des Archives du Morbihan*, E supplément, p. 36).

(3) Le blocus avait commencé le 5 novembre. Mercœur était arrivé le 9 ou le 10, rejoint bientôt par les Espagnols, qui occupaient Blavet depuis la fin d'octobre. Le 20 décembre le sieur d'Yvernay, lieutenant de Du Pré, était sorti pour parlementer avec Mercœur ; les conférences se tinrent à la chapelle Saint-Julien près de l'abbaye de la Joie ; la capitulation fut conclue le 22. La garnison, sensiblement moins nombreuse que les assiégeants, avait en somme fait une belle défense. Elle quitta la place le dimanche 31 décembre vers 2 heures de l'après-midi, en armes, mèches allumées et drapeaux pliés, et gagna Ploërmel. Mercœur réintégra dès le 12 janvier 1597 Jérôme d'Aragon dans ses fonctions de gouverneur et abandonna aux Espagnols 8.000 écus sur les 20.000 que la population dut verser pour se préserver du pillage (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 33).

(4) Loquevel est en Duault, par conséquent en Cornouaille, mais proche de l'évêché de Tréguier. Jérôme d'Aradon relate dans son *Journal* que le sieur de Loquevel avait reçu « une arquebusade dans la mamelle » ; il appartenait à une branche cadette de la maison de Quélen-Vieux-Châtel (note de Le Bastard de Mesmeur).

CHAPITRE XII

SIÈGE DE BLAVET (Juin - juillet 1590)

J'avois oublié de rapporter que, l'année 1589, le sieur de Coëtoursion (1), habitant de Hennebont, et tenant le premier rang en ladite ville, affectionnant le parti des royaux avec quelques autres, se saisit du port de Blavet, faisant l'embouchure de la rivière de Hennebont, le meilleur et le plus assuré havre de la province. Le port est situé sur une pointe aisée à fortifier par un retranchement d'avec la grande terre, dans lequel les vaisseaux peuvent entrer de tous vents et de toutes marées, et y sont en toute sûreté et toujours à flot, quelque grands qu'ils soient. Coëtoursion et ses partisans, tant dudit Blavet que de Hennebont, qui étoit lors bien habité, et aussi quelque noblesse avec des gens de guerre appelés à cette fin, retranchèrent cette pointe et se fortifièrent par-devers la terre, bordant ladite tranchée de canons qu'ils avoient tirés des vaisseaux du port (2).

Le sieur duc de Mercœur l'alla assiéger par terre, à l'ins-tante prière des habitants de Hennebont, qui lors tenoient

(1) Il était de Locmaria, trêve de Grandchamp.

(2) Après avoir d'abord fait mine de se soumettre à l'autorité de Mercœur (le 7 septembre 1589), les gens de Blavet n'avaient pas tardé à changer de parti. Plusieurs étaient d'origine étrangère, la plupart Anglais ou Hollandais, quoiqu'on les appelât indistinctement Irois. Le protestantisme avait trouvé là un terrain favorable (Jégou, *Le port de Blavet et Jérôme d'Aradon* dans le *Bulletin de la Soc. polym. du Morbihan*, 1865, p. 4-24. Le 24 décembre 1589 Jérôme d'Aradon, déjà maître de la position de Sainte-Catherine, prenait pied non sans peine à Locmalo. Mais la garnison de Blavet reçut des renforts d'Angleterre et de La Rochelle ; en avril 1590 Guy de Rieux de Châteauneuf, gouverneur de Brest, lui

son parti (3), d'autant qu'aucune commodité de la mer ne leur pouvoit venir pendant qu'ils seroient d'un parti contraire à la ville. A l'arrivée de l'armée, ils firent bonne contenance de résister, et ils s'y employèrent brusquement pour un temps, et soutinrent l'assaut quelques heures avec grande perte des assaillants, parce que la situation est en lieu plain où il n'y a moyen de se garantir ni se couvrir. Les femmes y firent paraître leur courage, car elles jetoient pierres, boisages, eau chaude et toutes sortes de matériaux qui accabloient les assaillants, dont ils se ressentirent incontinent après (4). Comme ils étoient occupés de part et d'autre à se battre, voici le seigneur de Lansac qui arrive par mer avec trois ou quatre grands vaisseaux de guerre, chargés de soldats du parti du duc de Mercœur, et mouillent audit havre, assez près de terre (5), sans qu'aucun autre vaisseau du port lui osât donner aucun empêchement, décharge ses gens en des chaloupes et baille telle épouvante à ceux de la place, qui n'attendoient rien moins, qu'ils se mirent tous en fuite, chacun tâchant de se sauver de son mieux. Les tranchées demeurant dénuées de défenses, les assiégeants y entrent, et poursuivant de grande furie, tuoient tout ce qu'ils rencontroient, sans discrétion d'âge ou de sexe (6). Il n'y avoit d'autre moyen de se sauver que dans des bateaux, car du côté de la terre étoit l'armée du duc de Mercœur. Les ennemis étant ainsi poursuivis de tous côtés de leurs ennemis, ils se jetoient à corps perdu dans les bateaux,

faisait passer 8 canons de siège et 4 couleuvrines. Là-dessus, le 17 avril, le prince de Dombes s'empara d'Hennebont (*supra*, p. 85, n. 1). Si les Ligueurs ne se hâtaient pas, Blavet allait devenir imprenable. C'est alors, très probablement à Elven le 25 mai, que, d'accord entre Mercœur et Jérôme d'Aradon, l'attaque fut décidée.

(3) Plus depuis le 2 mai ; Moreau doit faire allusion à ceux des Hennebontais qui, ayant quitté leur ville après la victoire du prince de Dombes, aspiraient à y rentrer.

(4) Ce fut une femme qui abattit d'un coup de pique Longchamps, l'un des maîtres de camp de l'armée de Mercœur.

(5) La flotille de Saint-Gelais de Lansac comprenait 7 petits vaisseaux. Elle était partie de Vannes le 6 juin. Blavet succomba le 11. L'assaut avait été donné entre le Drias-Ker et Loemalo. La rue du Port marque maintenant l'emplacement du rempart et du fossé. Lansac prit les Blavétins à revers. Voir H. Fr. Buffet, *Le vieux Port-Louis*, 1938, p. 210-211.

(6) On racontait quelques années plus tard qu'une quarantaine de jeunes filles, pour échapper à la fureur de la soldatesque, se précipitèrent sur un bateau du Havre et que, se voyant encore poursuivies, elles se jetèrent à l'eau toutes ensemble en se tenant par les mains. Une gwerz bretonne célébra leur héroïsme.

à si grande foule que lesdits bateaux couloient à fond. Les femmes et les enfants se jetoient à corps perdu dedans la mer pour éviter le glaive, et périssoient ainsi plutôt que de rester entre les mains de leurs ennemis. Quelques bateaux se sauvèrent heureusement jusques à l'autre côté devers Vannes. D'autres se cachèrent dans les maisons, attendant le coup de la mort du soldat victorieux. Les gens de guerre qui étoient dedans, n'ayant moyen de se sauver ni par mer ni par terre, se firent tuer en combattant (7).

L'insolence de ceux de l'Union fut grande, car, étant d'assaut, il passoient tout au fil de l'épée, se souvenant des maux qu'ils avoient reçus aux tranchées, aux assauts, et quelques capitaines qu'ils avoient perdus, qu'ils regrettoient fort.

Le sieur de Coëtcourson, chef auteur de toute cette révolte, fut pris vif prisonnier et rendu à Nantes, en intention, comme on le croyoit, de le faire mourir. Cependant, après une longue prison, et par le moyen de puissants amis, il fut tenu comme prisonnier de guerre et mis à rançon de huit mille écus, qu'il paya, puis après fut mis en liberté, à condition de ne porter les armes, sous un certain temps, contre son altesse.

Ladite année 1590, le duc de Mercœur étant avec son armée à Auray, quatre lieues de Vannes, apprit que M. le

(7) Jérôme d'Aradon écrit qu'« il mourut de ceux de Blavet 315 hommes qui combattirent vaillamment ». Mercœur fit brûler tout ce qu'il put de la ville. Il espérait en rendre ainsi le séjour impossible aux Espagnols (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 135) dont cependant il attendait et même réclamait le secours. Ceux-ci n'en occupèrent pas moins la place dès le 28 août. A la fin d'octobre ils y installèrent une garnison de plus de 2.600 hommes sous le commandement de Dom Juan del Aguila et l'ingénieur Cristobal de Rojas édifia un solide système de bastions à l'emplacement de la citadelle actuelle (le *fuerte del Aguila* ou fort de l'Aigle). En dépit d'abord des protestations des Etats ligueurs assemblés à Vannes à Pâques 1592, puis d'une révolte de la garnison en 1597, les Espagnols ne le quittèrent que le 22 ou 23 août 1598, après la conclusion de la paix. En 1618 Blavet reçut du roi Louis XIII le nom de Port-Louis. En 1655, l'enceinte achevée, la ville avait déjà à peu près la même silhouette qu'aujourd'hui. Voir H.-Fr. Buffet, *ouvr. cité*, p. 44 et *Départ des Espagnols de Blavet dans Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Bretagne*, t. XXXIII, 1953, p. 148 et 149. Le fret des vaisseaux qui rapatrièrent les Espagnols fut payé par la France. Henri IV poussa la générosité jusqu'à donner une chaîne d'or et une haquenée au chef espagnol venu pour liquider l'affaire de l'occupation. Le départ eut lieu le 23 août 1598. (Cl. de Bonnault. Encore le brief discours : Champlain a-t-il été à Blavet en 1598 dans le *Bulletin des recherches historiques de Québec*, 1954, p. 66-67).

prince de Dombes, fils aîné du duc de Montpensier, gouverneur pour le parti du roi en Bretagne, venoit l'attaquer, ce qui le fit se retirer en grande hâte à Vannes, où l'autre le suivit et fit des efforts pour prendre d'arrivée les faubourgs (8) ; mais il fut brusquement repoussé à sa courte honte, car le baron de Joué y fut tué entre la Madelaine et Nazareth, avec plusieurs autres des plus vaillants qu'il eut. Cette perte le rendit plus lent, et se retirèrent en arrière en la lande, où ils se rangèrent en bataille, pensant que le duc de Mercœur, enflé à leur avis de ce petit succès, sortiroit pour les combattre ; mais, ayant demuré sous les armes et sous l'extrême chaleur qu'il faisoit, car c'étoit sur la fin de juillet, ils se retirèrent en se moquant d'eux-mêmes d'être demeurés si longtemps à languir pendant que le duc de Mercœur étoit à couvert à boire du vin frais (9).

Cependant j'ai ouï dire au sieur de Kerbérec, de Léon, cadet de Kerlec'h, au retour de cette boutade du prince de Dombes, d'où il venoit, que, si le sieur de Mercœur eût sorti sur eux, que fort peu eussent été en état de rendre combat, tant ils étoient faibles de la grande chaleur.

(8) Ceci se passait à la fin de juin et début de juillet 1590. Le prince de Dombes étoit revenu en Basse-Bretagne dans l'espoir de sauver Blavet.

(9) Malgré la chaleur il avoit été organisé de furieuses courses de bagues. Mercœur quitta Vannes pour Josselin le 19 juillet (Dom Tailandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 391).

CHAPITRE XIII

SIÈGE DE GUINGAMP PAR LES ROYAUX (23 mai - 2 juin 1591)

En l'an 1591, le prince de Dombes, ayant augmenté son armée du secours d'Angleterre, qui descendit au port de Paimpol (1), en Tréguier, environ cinq mille hommes, va assiéger la ville de Guingamp, propre patrimoine de la dame duchesse de Mercœur, dépendant de son duché de Penthièvre (2). Le duc de Mercœur, ayant bien prévu le siège, y avoit envoyé un capitaine de gens de pied nommé La Cointerie, fils d'un pâtissier d'Angers. Il se fioit beaucoup en La Cointerie, parce qu'il avoit été élevé à son service, et depuis qu'il étoit garçon avoit suivi la guerre, et de degré en degré étoit parvenu à être capitaine d'un régiment (3). Quelques années auparavant, il avoit été mis en une garnison par ledit de Mercœur, de laquelle il se portoit gouverneur, jusques à ce que les seigneurs du pays, voyant que c'étoit un trop gros morceau pour lui, duquel les plus grands se trouvoient honorés,

(1) Le 13 mai 1591. Après une semaine de séjour auprès de l'abbaye de Beauport pour s'équiper et monter l'artillerie, le corps expéditionnaire anglais se mit en marche le 20. L'armée du prince de Dombes comptait en tout 6.400 hommes avec 4 canons ; elle se présenta sous les murs de Guingamp le 23. Le chiffre de 5.000 hommes pour les Anglais est exagéré.

(2) Cf. *supra*, p. 69.

(3) Aucun autre texte ne fait mention, du moins avec détail, de ce La Cointerie dont il n'est pas possible de fixer l'identité. Moreau reparle de lui à propos de La Fontenelle (*infra*, p. 234), mais sans rien ajouter à ce qu'il en dit ici. Le rapport anglais le présente comme un simple assistant du gouverneur, le sieur de Kergouanton. La Cointerie avoit dû arriver à Guingamp en décembre 1590 car, le 30 novembre, Jérôme d'Aradon, dans son *Journal*, marque son passage par Hennebont « avec 20 cuirasses ».

délibèrent de l'en mettre hors par le moyen qui s'ensuit. Dans la maison de Quinipily ou d'Aradon, l'une des meilleures de l'évêché de Vannes, il y avoit cinq fils, tous braves et généreux, très-affectionnés au parti de l'Union, ayant toujours été bons catholiques. Toutes les maisons de Vannes leur touchent de parenté ou d'alliance. Leurs noms sont les sieurs de Quinipily, Du Plessix, d'Aradon, de Camors et de la Grandville, lesquels ont tous fait parler d'eux avec honneur en cette guerre, comme nous le ferons voir en son lieu (4). Cette féconde semence, proche de la ville de Vannes, avide d'honneurs qui s'acquièrent par la vertu, et de laquelle, de père en fils, ceux de cette famille ont été émulateurs, et étant fâchés de voir cet étranger commander en cette place, en demandèrent le gouvernement au seigneur de Mercœur, s'assurant qu'ils ne seroient pas refusés, comme il advint ; car son altesse, considérant leur noblesse et alliances, richesses, les grands services reçus d'eux, et qu'il pouvoit recevoir dans la suite en leur accordant ce gouvernement, il s'assuroit de tout l'évêché, rempli d'une belle noblesse ; et, en les refusant, il étoit à craindre qu'il les mécontentât tous, ce qui eût fort reculé ses affaires en toute la province. Il octroya donc le gouvernement au sieur d'Aradon, troisième fils, car le second, appelé le sieur Du Plessix, en étoit évêque (5). Son altesse manda donc La Cointerie, lui déclarant qu'il le vouloit retenir près de sa personne, où il jugeoit lui être plus utile qu'en une garnison, et lui ordonne de le venir trouver avec son régiment au lieu qu'il lui assigna. Ce fut un crève-cœur à La Cointerie de quitter son gouvernement, qui étoit beau, pour le bailler à un autre ; il ne fit pas semblant et dissimula, trouva tout bon pour le présent, jusques à trouver l'occasion de s'en ressentir, ainsi que lui-même m'en a fait le récit tout au long, l'an 1594, en cette ville de Quimper, où il étoit en garnison, lors pour le roi, après la reddition de la ville au maréchal d'Aumont. Il cacha ce désir de se venger pour quelque temps, sans que son

(4) Cf. *infra*, p. 104 et 264. La famille possédait dès le xiv^e siècle le manoir de Kerdréau en Aradon. Sur les cinq frères que nomme Moreau, tous fils de René d'Aradon et de Claude de Guého, voir les notices de H. Waquet dans le *Dictionnaire de Biographie française*, fasc. XIII, 1936. Quinipily, l'aîné, est le gouverneur d'Hennebont ; du Plessix étoit évêque de Vannes ; Aradon, le deuxième par rang d'âge, avait été pourvu en 1590 du gouvernement de Vannes en éviquant La Cointerie.

(5) Moreau commet ici une petite erreur.

altesse se doutât d'aucun ressentiment. Ayant donc su que l'intention du prince de Dombes étoit d'attaquer Guingamp, il y envoie La Cointerie, le croyant fidèle comme il l'avoit été au passé, avec son régiment ; lui, bien joyeux de cette commission, non à dessein de rendre service à son maître, comme son devoir l'obligeoit, mais pour y faire éclore ses mauvais desseins, et qu'il avoit prémédités en l'âme, qui étoient de livrer la ville de son seigneur entre les mains de son ennemi et s'acquérir le nom de traître et une corde, enfin comme il arriva dans la suite quelques années après. Il se va donc jeter dedans Guingamp, où il fut bloqué dans peu de jours, et la batterie posée du côté vers occident continua jusques à brèche (6). Il y avoit du monde assez dedans pour la défendre, et bien affectionnés à son altesse comme étant ses vassaux (7) ; mais au lieu de se défendre La Cointerie leur conseilla de capituler ; et les habitants n'en voulant rien faire, lui-même, avec quelques autres, qui n'étoient pas néanmoins de son intelligence, sortent et vont trouver le prince de Dombes, qui savoit bien ses intentions d'auparavant par les lettres qu'il avoit reçues de La Cointerie. Le prince, pour faire voir ses forces devant ceux qui sortoient, et afin de les étonner, les fit mettre en bataille, comme s'ils eussent voulu à l'heure même donner l'assaut général, ce qui se faisoit pour les épouvanter, et ce qui se faisoit par les conseils dudit La Cointerie, lequel étoit devant le prince, ils eurent une grande conférence de part et d'autre ; mais La Cointerie, à part, sans le su des autres, promet rendre la ville moyennant dix mille écus, desquels il reçut deux mille comptant, et le surplus sous le seing du prince de Dombes, à être payé dans un temps qui n'est encore échu et qui n'écherra jamais, quoique ladite promesse fût sous foi de prince, ainsi qu'il m'en a lui-même conté toute l'histoire ; mais je lui dis que promesse de prince et argent comptant étoient deux choses bien différentes. La Cointerie donc étant de retour dans la ville, avec ceux qui l'avoient accompagné, commença à réciter aux habitants l'effet de sa légation ; et leur remontrant les forces de l'en-

(6) L'artillerie anglaise, amenée près des ruines du couvent des Jacobins au nord de la ville, fut mise en batterie le 30 mai à moins de cent pas du mur.

(7) La résolution des habitants est attestée par le rapport anglais ; ils aidèrent infatigablement les soldats à réparer les remparts, apportant des matelas, du fumier, des sacs de terre.

nemi et la faiblesse de leurs murailles, la brèche faite, le peu de résolution qu'il voyoit de la défendre, faisoit le tout grand d'un côté et rien de l'autre, tâchant d'étonner les plus résolus, et, quant à lui, il étoit d'avis qu'il valoit mieux plier que de rompre, et de rendre la ville plutôt que de la perdre avec si grand nombre de gens de bien qui y étoient ; et si personnes disoient le contraire, il leur remontoit qu'ils ne pouvoient espérer aucun secours de la part du seigneur de Mercœur, qui étoit empêché ailleurs et n'étoit en état, dès longtemps, de leur donner aucun secours ; que le prince étoit tout résolu de ne bouger de là que la ville ne fût à lui ; qu'il valoit beaucoup mieux expérimenter sa clémence par une bonne et avantageuse capitulation, telle qu'il l'offroit ; que la rigueur et la cruauté du soldat entrant de force n'y épargneraient ni bien ni honneur de femmes ni de filles. Par ses belles paroles il étonna si bien ceux de la ville qu'ils consentirent tous à se rendre, étant persuadés que le traître leur disoit la vérité (8). Le prince de Dombes entra donc dans la ville, la garnison en étant sortie bagues sauvées. La Cointerie n'osa plus se retirer vers son premier maître, le sieur de Mercœur, sachant bien que sa trahison étoit découverte. Le duc de Mercœur fut très-fâché de cette prise, ayant du secours tout prêt pour faire lever le siège (9), et encore plus fâché de ce que c'étoit par la trahison d'un des siens qu'il avoit élevé et tant fait de bien. Il fit informer, par voie de justice, de la trahison, laquelle bien avérée, s'ensuivit arrêt au parlement de Nantes, par lequel La Cointerie est atteint et convaincu de trahison en la reddition de Guingamp, et, pour réparation, est condamné à être tenaillé et puis pendu au Bouffay de Nantes. Mais cet arrêt ne fut sitôt exécuté, car il ne tenoit pas le condamné, qui étoit

(8) Les assiégeants avaient tenté en vain l'assaut le samedi 1^{er} juin à la fin de l'après-midi. C'est dans la nuit suivante qu'ils reçurent la demande de négociations. Les articles de la capitulation ont été publiés dans les *Preuves* de Dom Morice, t. III, col. 1537-1538.

(9) Il venait de quitter Pontivy à la tête d'une armée assez forte — plus de 7.500 hommes, disait-on, et 10 canons — et marchait vers Morlaix. Le prince de Dombes resta à Guingamp jusqu'au 18 juin. Mercœur était à Corlay depuis la veille. Les deux chefs échangèrent des lettres de défi. Le 20 commençait la série des petits combats dits du Marhalla, qui se succédèrent jusqu'au 26 sans aboutir à une bataille générale et sans décision. Voir *Un rapport anglais sur les combats du Marhalla* (juin 1591), publié par H. Waquet dans *Mémoires de l'Association bretonne*, t. XXXVI, congrès de 1924, p. 45-62. La lande du Marhalla est en Boquého dans le canton de Châtaudren.

demeuré, comme nous l'avons dit, en l'armée du prince de Dombes, sans avoir aucun commandement, en qualité de cheval-léger. Son régiment, qu'il avoit en la ville, ne voulut pas changer de parti et s'en retourna à l'armée du duc de Mercœur, où il accusoit son capitaine. Il y avoit un vieux soldat en la ville, cadet de la maison de Kergouanton, qui fut soupçonné d'être de la trahison de La Cointerie ; mais il s'en purgea fort bien et ne voulut jamais vendre d'autre parti que de l'Union, et se retira en cette ville après la prise de Guingamp (10).

(10) Jean de Loz, sieur de Kergouanton (en Trélévern, près de Perros-Guirec), présente cette singularité qu'il fut à la fois chanoine de Tréguier, recteur de Quemperven, Plœmeur-Bodou et Louanec et cependant capitaine de Bréhat, puis de Guingamp. Il avait été pourvu de ce dernier office par la duchesse de Penthièvre le 28 décembre 1570 (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 1391). Ayant reçu le sous-diaconat, il avait dû demander une dispense pour se marier. Malgré les dires de Moreau, il semble être mort en disgrâce, privé de tous ses bénéfices (d'après une obligeante communication de M. Alain Raison du Cleuziou). — Le gouvernement de Guingamp fut confié dès le 23 mai par le prince de Dombes à Claude de Kerguezay, sieur de Kergomar, qui passait pour « habile et sage gentilhomme » et avait, au printemps de 1590, organisé dans l'évêché de Tréguier la lutte contre les Ligueurs. Voir sur lui An. de Barthélemy, *Documents...*, p. 171 et 174 ; — G. de Carné, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 190.

CHAPITRE XIV

ENTREPRISE CONTRE LE PRINCE DE DOMBES
ET CONSPIRATION DU BARON DE CRAPADO
(1591 et 1592)

Environ ce temps (1), le prince étant à Auray découvrit une entreprise sur sa personne par une lettre qui fut trouvée sur un religieux cordelier qui alloit et venoit souvent de Vannes à Auray et de l'un à l'autre, ce qui le fit suspect, et, étant fouillé, on lui trouve une lettre de quelqu'un du parti du duc de Mercœur, par laquelle l'on découvroit l'entreprise contre ledit prince. La lettre s'adressoit au sieur de Rascol, de Léon, qui étoit auprès du prince pour le tuer (2). Ledit sieur de Rascol est aussitôt appréhendé, et, soit qu'il fût coupable ou non, il eut la tête tranchée et le moine fut pendu.

Cette même année, si bien me souviens (3), fut aussi découverte une entreprise sur la ville de Rennes, de laquelle le seigneur de Crapado étoit le chef, qui étoit de rendre la ville au seigneur de Mercœur en saisissant la porte de Tous-saint (4). Les troupes de l'Union s'avançoient vers Rennes par divers endroits et dans vingt-quatre heures se devoit jouer la

tragédie, lorsque quelqu'un découvrit le tout. Le sieur de Crapado est saisi, mis prisonnier, et, la chose étant avérée, il fut trouvé coupable et comme tel condamné à être traîné sur une claie, à la queue d'un cheval, jusques au Champ-Jacquet, et là y avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté (5). Et, encore que l'offense fût grande, néanmoins plusieurs en eurent compassion de voir traîner un vieillard de quatre-vingts ans, des meilleures familles de France, et qui même touchoit de parenté au seigneur de Dombes, qui assista à sa mort, auquel il reprocha qu'il le traitoit en faquin, quoiqu'il fût son parent, et ne se plaignoit pas tant de mourir que d'être ainsi traîné en chemise, pieds et tête nus ; mais le prince ne s'en émut pas pour toute cette remontrance, aussi n'étoit-il qu'un enfant de vingt ans. Ce qui plongea ce seigneur en ce malheur sur ses vieux jours, ce fut la nécessité, qui est un mal extrême en une personne de condition : voilà cependant la fin de ce brave seigneur (6).

Dombes. Il se laissa séduire par les promesses du marquis d'Assérac, qui lui faisait espérer le gouvernement de Rennes avec le titre de maréchal de camp. Cependant il ne céda pas tout de suite et avait songé à aller trouver le roi. « Jamais homme », dit Jean Pichart, « n'avait parlé si haut que lui pour le service de Sa Majesté » (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1732 ; — Cf. An. de Barthélemy, *Documents...*, p. 134-138).

(5) L'exécution eut lieu dans le plus bref délai, le 4 février 1593, sur le jugement d'un conseil de guerre que ratifia le duc de Montpensier.

(6) « Cette mort », écrit de Thou (livre CIII), « causa de grands murmures ; la plupart des gens s'indignèrent que, sous les yeux du Parlement et dans la capitale de la province, un homme d'une noblesse distinguée eût été condamné à mort par d'autres que par ses juges naturels ». Le roi sembla désapprouver sinon l'exécution, au moins la procédure (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1732). Le marquis d'Assérac (fils aîné de René de Rieux), complice et fatal conseiller de Crapado, fut jugé suivant les règles et dut peut-être la vie à une espèce de réaction contre l'abus de pouvoir dont Crapado avait été victime.

(1) Par conséquent durant l'été de 1591.

(2) De la famille de Keraldanet de Lannilis. Rascol est également en Lannilis. Le sieur de Rascol avait bataillé pour le roi dans le pays de Tréguier dès le début des troubles (A. de Barthélemy, *Documents...*, p. 173).

(3) Sa mémoire le trompe un peu, car la conspiration de Crapado est de la fin de 1592.

(4) Claude Anger de Lohéac, baron de Crapado, fils de René de Crapado et de Louise de Scépeaux, était gentilhomme de la maison du duc de Montpensier. Il avait pris part à la députation chargée par les Etats de Bretagne de porter des plaintes au roi contre le prince de

CHAPITRE XV

SIÈGE DE BLAIN, PRÈS DE NANTES
(Fin de novembre 1591)

Le château de Blain, distant de cinq lieues de Nantes, vers l'ouest (1), étoit tenu, pour le seigneur de Rohan, huguenot, par le sieur Du Goust, gentilhomme voisin, de même religion, homme cruel, barbare, et insolent plus que vaillant, comme il arrive ordinairement, car un homme généreux n'est jamais cruel, au contraire, il n'est de cruauté que de poltron (2).

Ce gentilhomme se voyant en cette bonne place (3), qui

(1) Blain étoit passé par alliance des Clisson aux Rohan en 1409. Une église protestante y avoit été fondée en 1558 lors de la visite de d'Andelot à sa cousine la vicomtesse douairière de Rohan ; elle posséda le premier temple qui exista librement en Bretagne.

(2) Jean de Montauban, sieur du Goust, « n'omettait rien de son industrie », écrit Duplessis-Mornay (*Mémoires et correspondances*, t. V, p. 100) « pour bien faire ses affaires... si bien qu'il avoit acquis la haine irréconciliable de ses voisins pour les inhumanités dont il usoit ». Moreau le dit huguenot, d'autres (d'Aubigné, Crevain) font de lui un catholique. Son manoir personnel s'élevait entre Cordemay et Savenay. Voir L. Prével, *Le château du Goust* dans *Bull. Soc. arch. de Nantes*, 1872.

(3) Les ligueurs s'étaient emparés du château de Blain en novembre 1585 ; Du Goust en reprit possession le jeudi 25 mai 1589 par surprise, entre onze heures et midi, en profitant d'un moment où le pont-levis avoit été abaissé pour livrer passage à des charrettes de provisions. La tradition veut qu'il ait passé une partie de la nuit et la matinée embusqué à l'affût dans un jeu de paume voisin. Un important contingent de troupes ligueuses séjournait à peu de distance ; averti, il accourut et investit le château. Ce premier siège avoit été marqué par un stratagème ingénieux qu'employa du Goust pour faire des prisonniers sans s'exposer au moindre péril. La sœur d'un de ses lieutenants, Mademoiselle de La Salmonnaye, s'étant fait hisser dans le château par le moyen d'un bâton suspendu transversalement à une corde, cherchait à provoquer

étoit à la vérité des fortes, ne redoutant aucun ennemi, dépitait la puissance du seigneur de Mercœur et vomissoit des injures et opprobres contre sa personne ; couroit à toute heure jusques aux portes de Nantes, tant de jour que de nuit, et toujours avec des prises des habitants nantais qu'il tenoit en grand nombre, et dont il traitoit la plupart bien rudement, que plusieurs mouraient dans la peine, et des autres il extorquoit promesse de rançon impossible, lesquels ne les pouvant payer souffroient de grands tourments jusques à la mort. Bref, il tenoit tout le pays en subjection, si bien que personne ne pouvoit aller ni venir à Nantes par le côté de la rivière, et même ils avoient des bateaux pour aller sur la rivière, et ils prenoient des barques et bateaux qu'ils pilloient.

Les Nantais, fort incommodés de ces galants, qui étoient en nombre de trois ou quatre cents, et délibérant à quelque prix que ce fût d'ôter ces épines de leurs pieds, font instance au seigneur de Mercœur de les assiéger, offrant faire tous les frais du siège, ce qui leur fut accordé, quoiqu'il eût d'autres occupations, mais il voulut en cette occasion gratifier la place principale de son parti, et quoique la saison fût fâcheuse pour le siège (4).

Néanmoins, au mois de novembre 1591, assisté des troupes espagnoles et autres de son parti, tant de pied que de cheval, investit le château, et la nuit ensuivant pointa son canon, au nombre de douze doubles pièces en batterie (5), entre la grosse tour qui étoit très-forte, et telle que les assiégés se moquoient de leurs entreprises, disant qu'ils blessoient leurs murailles

la capitulation. Elle étoit de sentiments ligueurs. Du Goust, parvenu à la retourner, la fit redescendre, la chargeant de persuader aux assiégés, pleins de confiance en elle, qu'il ne tenait qu'à eux de s'introduire à leur tour dans le château par la même voie, à la faveur de la nuit. Il s'en laissa ainsi prendre 67, dont les armes enrichirent fort opportunément l'arsenal trop peu fourni des assiégés (*Edition de Moreau par Le Bastard de Mesmeurs*, 1857, p. 130-131 ; *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, dans le *Bull. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1911, p. 139* ; D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 348-353).

(4) La vicomtesse de Rohan, qui faisait peu de cas de la garnison, essaya, dès avril 1591, de négocier un arrangement avec Mercœur ; Blain serait pays neutre. Mais du Goust n'entendait pas de cette oreille ; aucune des compensations qu'on lui promettoit ne lui paraissait satisfaisante. La vicomtesse insista en vain ; Mercœur précipita les événements. La batterie commença le 20 novembre (Duplessis-Mornay, *op. et loc. cit.*).

(5) Duplessis-Mornay écrit : « seize pièces, tant canons que coulevrines » (*Ibidem*).

avec leurs canons, et avançaient des mouchoirs ou linges au bout des perches et frottoient l'endroit où le canon battoit. Cette musique de canonnade dura depuis le point du jour jusques au lendemain, nuit et jour sans discontinuation, avec telle furie que les assiégés commencèrent à s'en étonner (6). Le deuxième jour, ladite tour ayant été battue par le milieu, vint à tomber, et de sa chute comble les fossés, et par cet endroit fait une assez grande ouverture, par où on pouvoit facilement aller à l'assaut. Les assiégés, étonnés de cette ruine, et voyant qu'ils ne pouvoient soutenir, députent un de leurs capitaines pour capituler, lequel, ayant un grand panache blanc au chapeau et un javelot à la main, s'achemine superbement vers Son Altesse, qui, le voyant venir avec cet air bravache, lui envoya un capitaine, disant : « Dites à ce maître sot qu'il se retire au plus tôt, ou je le ferai tout présentement pendre. » A quel ordre il ne fut pas rétif, et se retire dedans le château.

Quelque temps après, un Espagnol montant sur la ruine de la brèche, s'avance jusques au haut, et, regardant dedans le château, ne vit personne aux environs de la brèche ni en la grande cour, qui fut cause qu'il appela ses compagnons espagnols qui étoient là pour s'avancer, ce qu'ils firent, et, le tout en confusion, entrèrent sans résistance dedans, les assiégés s'étant retirés, le courage leur ayant manqué, et laissèrent lâchement prendre le château sans rendre aucun combat (7).

Les gens du duc investirent incontinent le donjon du

(6) Le premier jour « il fut tiré environ 600 coups de canons contre une tour nommée la tour du moulin, qui est dans le coin des deux grands corps de logis ». Le lendemain, jeudi 21 novembre, furent tirés encore 400 coups ; la tour tomba vers 10 heures » (*Ibidem*).

(7) Les Espagnols donnèrent l'assaut vers le soir, assaut facile ; le récit de Duplessis-Mornay confirme à cet égard celui de Moreau. Il n'y eut à combattre que l'incendie allumé en plusieurs points. Du Goust, retiré dans la tour de l'horloge, criait par une fenêtre, demandant qu'on lui laissât la vie. Il se rendit à Don Juan del Aguila qui commandait les Espagnols. La garnison, moins nombreuses que ne le prétend Moreau, comptait 150 arquebusiers et 60 cuirasses ; elle n'avait eu ni morts ni blessés. De ce côté les seules victimes furent le portier, que les Espagnols avaient pris pour un ministre protestant, et le geôlier, qu'on sacrifia aux ressentiments de ses anciens pensionnaires. Du côté espagnol une vingtaine de soldats avaient été tués, une soixantaine blessés ; le capitaine Juan de Soto était parmi les morts (lettre de Don Juan del Aguila du 23 novembre dans Arch. Nat., K 1576, n° 56).

château, où s'étoit retirée la garnison, ce qui les étonna fort, et demandèrent composition, qui leur fut accordée comme à des lâches qu'ils étoient, et non comme à gens de guerre. Les soldats avec l'arquebuse, et les capitaines, demeurent prisonniers. S'il y eût eu gens de résolution en cette place, ils eussent bien donné des affaires au duc de Mercœur, même après la brèche faite, et, quand bien la brèche eût été forcée, le donjon étoit pour résister longtemps. Mais leurs cruautés passées les avoient tous efféminés, et ils ne firent paraître aucun semblant de se défendre, ce qui leur fut souvent reproché par les assiégeants. Le sieur Du Goust, capitaine et chef de la place, avec quelques autres, furent rendus prisonniers au château de Nantes, où il demeura quelques années, puis en sortit payant rançon.

Le siège porta de la ruine à Blain de plus de cent mille écus. C'étoit la demeure seule en Bretagne des seigneurs de Rohan qui étoit logeable et qu'ils chérissoient de tout temps, et l'avoit beaucoup embellie la dame douairière, car les enfants étoient encore bien petits et jeunes (8). Elle fut très-mécontente du seigneur Du Goust, de ce qu'il s'étoit opiniâtre jusques à brèche, disant qu'il savoit bien sa volonté, qui étoit de plutôt rendre la place entre les mains de l'ennemi que s'opiniâtrer de résister pour la ruine du château. On y trouva dedans un grand butin de tous les brigandages, rapines de la garnison, qui étoient de plusieurs années, et aussi les riches meubles des seigneurs de Rohan, qui tenoient cette maison ameuillée pour recevoir un roi. Les Espagnols emportèrent presque le tout, y étant entrés des premiers, et ils étoient plus forts en nombre que les Français, étant cinq mille Espagnols (9). Le siège ne dura que six ou sept jours, contre l'opinion de tout le monde, qui jugeoit, par rapport à la forte garnison qui y étoit et la place qui étoit forte d'elle-même, que

(8) Le château, dont les eaux de l'Isac alimentaient les douves, présentait sur la périphérie huit grosses tours et, au centre, près de la chapelle, une sorte de donjon dit tour de l'horloge. Démantelé en partie sur l'ordre de Richelieu en 1628 en punition de la révolte des Rohan, il a été un peu restauré en 1897.

(9) Après la victoire il éclata de vives querelles entre Français et Espagnols à propos du partage du butin (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 99).

le siège eût duré plus de six semaines ; car, si les assiégés eussent eu le courage de se défendre en se retranchant et défendant leur brèche, il y eût eu bien des têtes cassées, étant en la meilleure place du pays (10).

(10) « Blain, cette belle place, qui avait servi d'asile à toutes les autres églises de la province l'espace de 25 ans, devint un lieu digne des lamentations de Jérémie » (Crevain, d'après L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 146). Les prisonniers faits par les vainqueurs furent expédiés aux galères ; mais plusieurs gentilshommes, dont un frère de Du Goust, réussirent à gagner Brest en février 1592 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1727).

CHAPITRE XVI

BATAILLE DE CRAON (23 mai 1592)

Au mois de mai 1592, les états se tinrent à Vannes (1), sous l'autorité du duc de Mercœur, où je me trouvois aussi. Là arrivèrent les députés de la ville de Châteauneuf-du-Faou, en Cornouaille, qui firent de grosses plaintes audit seigneur et aux états du capitaine La Fontenelle Guyon de Beaumanoir, duquel sera parlé ci-après plus amplement de son origine, progrès, état et fin (2). La plainte contenoit que, combien qu'ils fussent d'un même parti de l'Union avec tout le reste du pays, que néanmoins ledit La Fontenelle, à main armée, les avoit forcés, pillés, ravagés et tués grand nombre, avec des grandes hostilités, avec beaucoup d'autres cruautés insolentes commises par lui et les siens, que les plus grands ennemis n'eussent voulu commettre. Les preuves et attestations vues et examinées par Son Altesse, on le fit appréhender, car il étoit aussi venu auxdits états, et il fut constitué prisonnier. Mais, à la prière des autres capitaines et des seigneurs, il fut

(1) Moreau se trompe ; les Etats se tinrent en mars. C'est au cours de cette session, le mercredi 1^{er} avril, qu'ils ordonnèrent la publication dans toute la province des décrets du concile de Trente.

(2) Ils s'appelaient Hervé François et Jean Breut ; le premier était notaire à Châteauneuf-du-Faou (R. Delaporte, *Notes...* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1910, p. 192). — Sur La Fontenelle lire J. Baudry (*La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue*, Nantes, 1920) et Jean Lorédan (*La Fontenelle, seigneur de la Ligue*, Paris, 1926). Il appréhenda un jour Jean Breut à l'hôtellerie de la Tête noire et lui tint des propos peu rassurants : « J'ai entendu dire que vous êtes venu faire plainte de moi en ces états, mais, par la mort Dieu, regardez bien à ce que vous direz, car, selon ce que vous direz, je vous couperai le col », et il lui tenait le poing sous le nez (J. Baudry, *op. cit.* p. 22). Couffon, *La Fontenelle et Marie Le Chevoir*, dans *Mém. Soc. hist. arch. Bret.*, XXXIX, 1959.

mis en liberté, joint que ledit seigneur de Mercœur avoit pour lors affaire des gens de guerre, car en même temps vinrent les nouvelles que l'armée conduite par le prince de Conty (3) et le prince de Dombes, avec cinq ou six mille Anglais, avoit assiégé Craon, sur les frontières de la Bretagne, du côté d'Anjou et du Maine (4) ; que les habitants demandoient secours, ce qui obligea le duc de Mercœur de mander ses compagnies et leur donne le rendez-vous à Redon, commande aussi à La Fontenelle de lui aller quérir sa compagnie et le venir trouver. Ainsi fut-il délivré de prison, sans laquelle occurrence il eût couru dès-lors grand risque de la vie. Mais Dieu le réservait à une punition plus exemplaire, digne récompense de tant de maux qu'il fit depuis, sans comprendre ceux qu'il avoit déjà faits qui méritoient la roue.

Le duc de Mercœur, ayant en diligence assemblé son armée, les états finis, s'achemine au rendez-vous et de là vers Craon, que l'ennemi tenoit si étroitement assiégé qu'il n'en pouvoit sortir ni entrer une âme ; si bien que ceux de dedans, n'ayant nouvelle d'aucun secours, étoient près de se rendre ; ce que croyant, Son Altesse, s'avançoit à grandes journées ; et, étant arrivée à quatre lieues près, en plaine neuve, fit tirer trois ou quatre coups de canon pour avertir ceux de la ville que leur secours étoit près de se rendre, lesquels coups bien ouïs donnèrent courage aux assiégés, si bien qu'il ne falloit plus parler de composition. L'armée étoit composée de trois ou quatre mille hommes Français du pays, dont les capitaines étoient les seigneurs de Goulaine ; du Faouët, son frère (5) ; de Talhoët Kerédern, capitaine de Redon (6) ; Lézonnet, gouverneur de Concarneau (7) ; de Saint-Laurent, gouverneur de Josselin (8) ; les sieurs de Quinipily, d'Aradon son frère (9),

(3) François de Bourbon, prince de Conti, fils cadet du prince de Condé, étoit gouverneur du Maine, mais piteux homme de guerre.

(4) Craon (Mayenne, arr. Château-Gontier) commandait l'entrée de la Bretagne.

(5) Sur Goulaine, *infra*, p. 132, et sur le sieur du Faouët, *supra*, p. 64.

(6) Sur Talhoët-Kerédern, *infra*, p. 166.

(7) Sur Lézonnet, *infra*, p. 132.

(8) Jean d'Avaugour-Bellouan, seigneur de Saint-Laurent, né vers 1550, étoit gouverneur non de Josselin, mais de Dinan, depuis 1585. Hormis sa participation à la reprise d'Hennebont par les Ligueurs en décembre 1590, il guerroya presque uniquement en Haute-Bretagne. Il étoit un des meilleurs lieutenants de Mercœur. Il mourut à Paris en 1617. La seigneurie de Saint-Laurent est en Poitou.

(9) Sur les frères d'Aradon, *supra*, p. 92.

et plusieurs autres, avec autant ou plus d'Espagnols. L'ennemi étoit fort de huit à dix mille hommes, compris cinq mille Anglais nouvellement descendus (10), qui ne demandoient que besogne ; leurs chefs, le prince de Conty et le prince de Dombes, depuis duc de Montpensier ; les sieurs de Rochepot, gouverneur du château d'Angers (11), et Pichery, gouverneur de la ville d'Angers (12), et la Tremblaye, du Liscoët de Tréguier, de La Bastinaye, de Montbarrot, baron de Moullac, et plusieurs autres (13), tant Français que Bretons et Anglais, sous la conduite du général Norris ; et les Espagnols étoient conduits par Don Juan d'Aquilla (14), tous deux grands capitaines. L'ennemi savoit bien la venue du duc de Mercœur et s'étoit fortifié et pris les endroits avantageux pour combattre l'ennemi. Le lendemain les deux armées apparurent l'une à la vue de l'autre, et, s'approchant pour s'escarmoucher, les avant-coureurs ne laissoient pas de se bien attaquer et se bien défendre entre les deux gros rangés en bataille chacun de son côté. Son Altesse néanmoins approchant toujours de son ennemi, ayant été ainsi quelque temps aux attaques, le capitaine Talhoët-Kerédern, ainsi appelé parce qu'il étoit issu cadet de la maison de Kerédern en Vannes, comme étant homme expérimenté en la guerre et vieux capitaine, étant avec sa compagnie en l'avant-garde, aperçut du remuement au camp de l'ennemi, qu'il connut incontinent être épouvanté. Il

(10) L'armée des royaux ne dépassait pas, ce semble, le chiffre de 6.000 hommes ; celle de Mercœur étoit peut-être un peu moins nombreuse (B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 212-213).

(11) Antoine de Silly, sieur de La Rochepot, baron de Montmirail, colonel dans l'armée du duc d'Anjou pendant l'expédition des Flandres en 1580-81, devint gouverneur de l'Anjou en 1587 et le resta jusqu'en 1610, quoiqu'il eût été nommé en novembre 1599 ambassadeur en Espagne.

(12) Pierre de Donadieu, sieur de Puycharic ou Pichery, d'origine normande, commandait du château d'Angers depuis le 24 octobre 1585. Il avait refusé en 1589, malgré une promesse de 100.000 écus, de se ranger au parti ligueur. Lieutenant du roi en 1593, il mourut en 1605. Sa statue en marbre blanc qui décorait son tombeau a été recueillie au musée d'Angers (Cél. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 48).

(13) Tous ces personnages, sauf Montbarrot, paraissent à plusieurs reprises sous la plume de Moreau. René Marec, seigneur de Montbarrot, gouverneur de Rennes depuis 1583, lieutenant du roi en Haute-Bretagne depuis le 28 septembre 1592, remplit les fonctions de lieutenant général jusqu'à l'arrivée d'Espinay de Saint-Luc en juin 1593. Bien que calviniste et d'humeur difficile, il avait su se rendre populaire à Rennes.

(14) Sur Norris, *infra*, p. 164, et sur Don Juan de l'Aquila, *supra*, p. 89 et 100.

en donne d'abord avis au duc de Mercœur, par l'un de ses cavaliers qui lui fit entendre que le camp de l'ennemi étoit en désordre et que sans doute il prenoit l'épouvante, et que, s'il vouloit s'avancer avec l'armée il en auroit bon marché. Le duc de Mercœur, prenant garde à sa contenance, fit avancer son avant-garde et conséquemment toute l'armée, en bel ordre, vers l'ennemi, sur lequel il donna furieusement et augmenta tellement leur épouvante que, sans grande résistance, ils furent mis en déroute avec tel désordre qu'il n'y eut moyen de les rallier, et aussi leur chassa-t-on les éperons de bien près, quelque effort que fit le sieur du Liscoët, bas-breton, pour les rallier, et la Tremblaye, maître de camp, pour les soutenir, qui firent tous devoir de bons capitaines dignes du rang qu'ils tenoient. Ils ne purent venir à bout, et, si le décordre n'eût procédé des chefs, le tout ne se fût passé ainsi (15). Néanmoins les deux capitaines susdits, avec leur cavalerie, firent une belle retraite, faisant tête à tout moment en se retirant, qu'ils empêchèrent bien d'être forcés par plus forts qu'eux, sans laquelle les François fuyards eussent été de bonne heure enfoncés et défaits. Mais ce n'étoit pas aux François que Son Altesse en vouloit ; car, sitôt que l'armée ennemie fut en déroute, il fit crier en son camp, à son de trompe, qu'on eût à sauver les François et se ruer sur les Anglais, ce qui fut fait par ce moyen. Le reste de l'armée des princes eut tout loisir de se retirer, partie à Châteaugontier, partie à Rennes, et ailleurs aux places de retraite (16).

Le prince de Conty se retira à Angers par Châteaugontier. En arrivant à Châteaugontier, il avoit tellement peur qu'il n'osa y demeurer cette nuit ; il ne fit que passer sans s'arrêter, tant il étoit épouvanté et craignoit d'y être assiégé. Aussi étoit-il vivement poursuivi, et, sans le canon dudit prince, qui demeura embourbé en un chemin assez étroit, qui retarda les poursuivants, les obligeant de prendre un autre chemin, ils auroient pris le prince de Conty. Quant au prince de Dombes, qui portoit titre de gouverneur de province pour le roi, il prit le chemin de Rennes, où il arriva bien harassé et triste, ne

(15) On trouvera dans l'*Histoire de Bretagne* de B. Pocquet (t. V, p. 215-219) un bon récit critique de la bataille, illustré par la reproduction d'un plan.

(16) L'armée de la Ligue n'avoit perdu que 60 soldats et un capitaine de cheval-légers.

pensant à rien moins, et les Rennois aussi, d'être bloqués et assiégés par le vainqueur. Et de fait, plusieurs ont cru que, si Son Altesse, poursuivant sa victoire, se fût aussitôt présentée devant la ville, qu'elle se fût rendue sans difficulté, tant ils furent effrayés de cette défaite, joint que la plupart du menu peuple et quelques-uns des plus relevés affectionnoient fort le parti des catholiques et Son Altesse leur chef.

Tout le fait de cette bataille porta enfin sur les Anglois, qui étoient environ cinq mille, desquels il ne resta que ceux qui, à la faveur des blés déjà mûrs et prêts à couper, s'y purent cacher, attendant la nuit, et encore en fut-il tué un grand nombre par la commune, qui les haïssoit à mort, pour être les anciens ennemis du pays. Les Espagnols ne pardonnoient à aucun desdits Anglois, les tuant jusques entre les bras des François. Il en fut tué un grand nombre ; l'on estime qu'ils y perdirent cinq mille hommes. Pas un ne fut réservé par les Espagnols pour prisonnier, se souvenant de beaucoup de maux qu'ils avoient reçus des Anglois en l'embarquement de Cadix par le capitaine Dracke, amiral de l'armée angloise (17), et de la grande perte qu'ils reçurent quatre ans auparavant à la côte d'Angleterre, en 1588, lorsque, sous la conduite du duc de Modène, lieutenant-général de Don Philippe, roi d'Espagne, l'armée navale dudit roi, la plus belle armée qui fût vue voguer sur l'Océan de cent ans auparavant, voulant prendre terre en Angleterre, fut toute défaite par lesdits Anglois (18). Tous les appareils de guerre et équipages des royaux furent perdus et gagnés par le duc de Mercœur, que l'on rendit pour la plupart à Nantes avec les prisonniers, au nombre desquels il y en avoit quinze ou vingt de considérables, desquels étoient les seigneurs de Rochepôt et Pichery, et nombre d'autres desquels je n'ai pu savoir les noms, quoique je les visse arriver à Nantes, où j'étois en ladite année 1592, au mois d'août.

(17) Francis Dracke, un des plus fameux marins anglais du règne d'Elisabeth, explorateur et homme de guerre, lutta avec succès contre les Espagnols ; cependant il venait de mourir (janvier 1596) quand la flotte espagnole fut incendiée en rade de Cadix par le comte d'Essex. — Moreau confond cette affaire avec celle de La Corogne, dont Dracke s'étoit emparé en 1589 (24 avril-7 mai).

(18) Il s'agit de l'Invincible Armada, partie de Lisbonne le 29 mai 1588, sous le commandement du duc de Medina-Sidonia ; éprouvée par la tempête elle fut mise en déroute par les attaques répétées de Dracke, qui la poursuivit jusque sur les côtes écossaises.

On y rendit ensemble huit grosses pièces de batteries, plusieurs coulevrines avec les attelages, des guidons et enseignes en grand nombre, sans comprendre ce qui fut envoyé ailleurs, comme à Craon, Saint-Malo, Dol, Fougères. Cette déroute rabaissa tellement le parti du roi en Bretagne qu'il quitta la campagne pour un temps, mettant des garnisons dans les places de son parti.

Le duc de Mercœur, poursuivant le parti et cours de sa victoire, alla assiéger Châteaugontier, sur les frontières du Maine et d'Anjou, et par ce moyen délivra les Rennois d'une grande peur où ils étoient, craignant que ce fût à eux que l'on se fût premièrement adressé.

Cependant ils eurent le temps de résoudre et se renforcer, et envoyer vers le roi pour demander secours. Ils eurent réponse que dans peu ils seroient secourus d'un renfort considérable, avec exhortation de persévérer toujours en leur fidélité passées. Ce qui donna occasion au duc de Mercœur d'aller plutôt assiéger Châteaugontier qu'autre place, c'est qu'on lui avoit donné à entendre que les princes de Conty et de Dombes, et plusieurs chefs, s'y étoient retirés et y attendoient le siège ; mais, comme on l'a dit ci-dessus, on les avoit chaussés les éperons de si près qu'ils n'eurent pas seulement l'assurance d'y tarder deux heures en passant Châteaugontier, ne se voulant opiniâtrer à soutenir un siège sans espérance d'un prompt secours, et de se rendre par composition, comme avoit fait Laval.

CHAPITRE XVII

PRISE DE ROSTRENE ET DE CORLAY PAR LES ROYAUX
(Fin de juin 1592)

En l'année susdite 1592, sur la fin du mois de juin, le château de Rostrenen, au pays de Carhaix, appartenant au seigneur baron du Pont, où il y avoit quelque garnison pour Son Altesse, fut pris par les royaux, et on y mit pour commander un gentilhomme voisin et vassal, le sieur de Meneheu (1). Je n'ai pu savoir les particularités de cette prise, mais j'estime que le sieur de Meneheu fut l'entrepreneur, et que ce fut par son intelligence qu'il fut pris ; aussi étoit-il homme d'esprit et vaillant.

Les royaux prirent en même temps le château de Corlay, éloigné de trois à quatre lieues de Rostrenen, appartenant au seigneur du Guéméné (2), et d'autant qu'il étoit ruineux et peu tenable, ils le firent fortifier de retranchements et terrasses, et

(1) Les baronnies du Pont [l'Abbé] et de Rostrenen se trouvaient unies depuis le mariage en 1440 du baron Jean II du Pont et de Marguerite de Rostrenen. En 1592 elles appartenaient à Hélène de Beaumanoir, fille de Toussaint de Beaumanoir du Besso et âgée de 6 ans seulement. Les Beaumanoir étant du parti royal, il est probable que le fait signalé par Moreau fut plutôt une sorte de renforcement de la garnison qu'une véritable prise. Le sieur de Ménéheu, Antoine du Quellenec, semble se rattacher à une famille des environs de Rostrenen qui n'a rien de commun avec celle du Faou.

(2) La seigneurie de Corlay avait été détachée en 1535 de la vicomté de Rohan en faveur de Marie de Rohan, dame de Guéméné (H. du Halgouët, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, p. 156). Louis VI de Rohan, né en 1540, seigneur de Guéméné, prince en 1570, était aveugle depuis l'âge de cinq ans ; il vivait en Anjou au château du Verger, rallié à Henri IV, mais resté catholique, protégeant les catholiques et ménagé par Mercœur. Il mourut en 1611.

de manière qu'ils en firent une assez bonne place de défense (3).

Tout le pays fut fort ruiné et incommodé par la garnison, d'autant que tout le quartier tenoit le parti contraire; ils n'eussent pu sortir du château qu'ils étoient en pays ennemi, sur lequel ils faisoient de grands ravages.

Le duc de Mercœur, importuné de leur ôter cette épine du pied, vint avec son armée, composée en partie d'Espagnols, fit assiéger ledit château de Rostrenen, qui se rendit à Don Juan d'Aquilla, chef desdits Espagnols, après six à sept jours de siège. Et parce que ledit château étoit plus préjudiciable qu'utile au pays, les chefs y firent mettre le feu et le ruinèrent à ce que personne des gens de guerre ne s'y pussent plus loger à l'avenir (4).

Il y a à Callac, distant de quatre lieues de Carhaix, une vieille ruine d'un ancien château, sans aucune maison ni apparence qu'il n'y en eût jamais, dans lequel quelques gens d'armes s'étoient nichés, et se fortifièrent en peu de temps de retranchements, en y bâtissant quelques maisonnettes pour y être à couvert, et de là ravageoient tout le plat pays, si bien qu'on eût dit qu'on n'en vouloit qu'aux pauvres paysans seulement, car le débordement fut si grand qu'on eût dit que l'on n'en vouloit qu'au bon homme. Ces sortes de gens n'alloient jamais chercher l'ennemi, ce n'étoit pas ce qu'ils vouloient; ils se contentoient de la petite guerre, comme ils l'appeloient, c'est-à-dire de la picorée. Ils se disoient du parti du roi, parce que le pays des environs tenoit pour le parti de l'Union des catholiques, duquel étoit chef le seigneur de Mercœur.

Après la prise de Rostrenen, Don Juan d'Aquilla, étant averti des grands ravages que faisoient ces bandits du château de Callac, délibéra d'en purger le pays et s'y rendit pour l'assiéger; mais ils se rendirent incontinent, et les fortifications et maisonnettes qu'ils avoient faites furent brûlées pour ne donner occasion aux autres de s'y loger.

(3) Un plan du château de Corlay figure dans l'ouvrage cité de H. Du Halgouët (p. 106). Isolé et défendu par les eaux d'un étang, il se composait d'une grande construction en trapèze, munie de quatre tours d'angle, celle du sud étant un peu plus forte, et avait été reconstruit dans le dernier quart du xv^e siècle.

(4) Le 29 mai 1593 (Dom Taillandier, *Supplément aux Preuves*, t. II, p. cclxxv). Sur Don Juan de l'Aquila, *supra*, p. 89 et 100. En l'envoyant en Bretagne, Philippe II le qualifiait de « bon capitaine » (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 11). Il ne faut voir là qu'une formule de style. Le « bon capitaine » ne brilla jamais en Bretagne, ni plus tard en Irlande.

CHAPITRE XVIII

SIÈGE ET REDDITION DU CHATEAU DE QUINTIN
AU DUC DE MERCOEUR

(Fin d'octobre 1592)

Pendant qu'une partie de l'armée du duc de Mercœur avec les Espagnols assiégeoient les petites bicoques, ledit seigneur étoit à Nantes. Pourvoyant aux affaires de son parti par toute la province, selon les occurrences, délibéra de réduire à son obéissance le château de Quintin, appartenant lors au seigneur comte de Laval, qui depuis mourut sans hoirs en Hongrie contre les Turcs (1); et, voyant que sa présence étoit requise, parce que le sieur du Liscoët, qui y commandoit, ne s'étonnoit pas pour le bruit, comme à la vérité il étoit brave et vaillant cavalier (2), commanda donc à son armée de s'acheminer du côté de Callac et réduire Corlay en passant, ce qu'il fit, et lui se trouve au rendez-vous avec sa cavalerie, qu'il avoit auprès de lui. La ville n'étoit pas forte, n'étant fermée que de vieilles douves et de barrières. Ayant donc été bloquée et disputée pendant quelques jours, les assiégés se retirèrent au château, qui étoit fortifié par la garnison, mais non pas en état de tenir contre une armée qui traînoit un gros attirail de

(1) Guy XX, comte de Laval, était un Coligny, François, fils de Guy XIX (Paul d'Andelot) et d'Anne d'Alègre, par conséquent petit-fils de François d'Andelot de Coligny et petit-neveu de l'amiral. François d'Andelot avait épousé en 1548 Claude de Rieux, sœur de Renée de Rieux, dame de Vitry et de Quintin. En 1567 son neveu Paul recueillit sa succession avec le nom de Guy XIX. Né le 6 mars 1585, Guy XX avait été élevé dans le protestantisme par sa mère Anne d'Alègre. Converti au catholicisme en 1605, il partit presque aussitôt pour combattre contre les Turcs dans les rangs de l'armée de l'empereur Rodolphe II et fut tué le 3 décembre 1605 près de Komorn en Hongrie, sur la rive gauche du Danube (Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, t. IV, p. 326).

(2) Voir *infra*, p. 199.

canons. Le sieur du Liscoët, après dix ou quinze jours de siège, et après avoir fait tout ce qu'un homme de valeur étoit obligé de faire en une si pauvre place, étant sans espérance de secours, rendit le château par capitulation et bagues sauvés (3).

Ayant le duc de Mercœur mis ses gens en garnison audit château, sous le commandement d'un capitaine (4), licencia son armée dans les garnisons et se retira de rechef à Nantes. Les habitants de Quintin, craignant d'être blâmés par leur seigneur de Laval d'être d'un contraire parti à lui qui étoit de celui du roi et de sa religion, pour faire les bons valets, pratiquent une intelligence avec un gentilhomme nommé le sieur de la Giffardière, normand de nation, marié à la dame de Robien, tout auprès de Quintin, qui, en plein jour, surprit la ville, et voici comment.

Les habitants de l'intelligence, sachant le jour et l'heure que la Giffardière leur avoit donné pour jouer son jeu, se mirent à jouer aux cartes avec la garde et à boire excessivement pour amuser pendant que La Giffardière, qui étoit avec cinquante ou soixante chevaux près de la ville, à la faveur d'un bois, fondit sur eux lorsqu'ils doutoient le moins, et se saisit tant de la ville que du château par la trahison de ceux de la ville (5). Quelques-uns furent tués d'arrivée, les autres furent retenus à rançon, les autres furent laissés s'en aller.

(3) Moreau est le seul auteur qui raconte ces événements. La date de la prise de Quintin par Mercœur (peu avant la Toussaint 1592) est donnée par le *Journal* de François Grignart (*Mémoires de la Soc. d'Em. des C.-du-N.*, 1899, p. 77). Mercœur s'étoit déjà emparé de la ville le 21 novembre 1589 : la place, commandée par François de Villéon, sieur du Boisfeillet, avait alors capitulé après un court blocus. L'année suivante Yves du Liscoët l'avait replacée sous l'obéissance du roi (Max Courtecuisse, *Le premier siège de Quintin...* dans *Mémoires de la Soc. d'Em. des C.-du-N.*).

(4) Le capitaine Prezom (Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 421).

(5) Moreau fait erreur. Gilles de Crus, sieur de La Giffardière, étoit mort à Rennes le 4 novembre 1591 (*Journal* de Pichart dans Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1725). L'erreur provient de ce que, veuve de La Giffardière, Claude de Robien se remaria. Alain de Coëtstal, sieur de Kerbellec, son nouvel époux — le troisième de la série — doit donc être considéré comme le véritable héros de la reprise de Quintin. En premières nocces Claude de Robien avait été mariée à Jacques Gautron, sieur de La Villemainguy ; elle mourut en 1598 (Archives des Côtes-du-Nord, E 788). Quant à La Giffardière, originaire probablement des environs de Coutances, il avait servi dans les rangs des royaux sous les ordres immédiats de Toussaint de Beaumanoir, baron du Pont.

CHAPITRE XIX

REPRISE DE CORLAY PAR DU LISCOËT (8 mars 1593)

Le sieur du Liscoët, se voyant chassé de Quintin et sans aucun logement, et qui n'aimoit guère à se tenir en sa maison du Bois de la Roche, près Guingamp (1), s'imaginoit tous les jours les moyens qu'il pourroit trouver pour surprendre quelques places aussi bonnes ou meilleures que celle de Quintin qu'il avoit perdue. Il fit tant par ses amis qu'il pratiqua sur Corlay, duquel il se saisit par surprise, en mars 1593 (2). Par ses diligences, la fortifia si bien qu'il en fit une place propre pour ses desseins, qui étoient de tirer la guerre peu à peu au bas pays, où l'oie étoit encore grasse, d'autant qu'on n'y avoit pas encore fait la guerre, comme il le fut incontinent fait après ; car, le 23 du même mois de mars, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, sur l'aube du jour, arriva à Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise, y fit beaucoup d'insolences et de cruautés, tout comme il avoit fait trois ans auparavant à Carhaix, comme nous l'avons dit ci-dessus (3). Plusieurs des habitants et réfugiés y furent tués, les autres qui pouvoient payer rançon retenus prisonniers, et fit mettre le feu aux plus belles maisons de la ville, qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques y furent maltraités.

(1) En Coadout (cant. de Guingamp), jadis enclave de l'évêché de Dol dans celui de Tréguier. Les terres de Du Liscoët avaient été ravagées par les habitants de Guingamp (J. Baudry, *La Fontenelle...*, p. 43).

(2) Le jour de « Carême prenant » (8 mars) 1593 d'après le *Journal* de François Grignart dans *Mémoires de la Soc. d'Em. des C.-du-N.*, 1899, p. 78).

(3) Voir *supra* p. 74.

d'autant que ledit du Liscoët et tous ses gens étoient hérétiques calvinistes, naturellement ennemis des prêtres (4).

Je ne veux pas passer sous silence une chose qui y arriva. Lorsque les soldats pillèrent l'église de Châteauneuf (5), l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le saint ciboire, dans lequel il y avoit une hostie sainte, suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux maladies quand la nécessité le demande ; ledit ciboire étoit d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du Saint-Sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et, par leurs mains sacrilèges, jetèrent ladite hostie par terre à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer une si grande impiété faite contre le Saint-Sacrement, touché du zèle de Dieu, se prosterna avec grande humilité à terre, adorant par une brève oraison le *corpus domini*, le lève avec une humble révérence de terre, et le mettant en la bouche l'avale. De quoi l'hérétique sacrilège, qui le tenoit prisonnier, ému de rage, tire son épée, et disant ces mots : « Eh quoi ! misérable, tu idolâtres encore en ma présence ! » le traversa de part en part de son épée et le tua sur-le-champs. Ainsi mourut ce bon prêtre, duquel je n'ai encore su le nom (6), pour l'honneur dû à notre rédemption.

(4) Suivant un acte notarié du 12 janvier 1594 un certain Jean Capitaine, de Châteauneuf, dut verser à Du Liscoët 680 écus. Des maisons furent incendiées en grand nombre surtout aux abords de l'église paroissiale et de la Croix-Rouge (R. Delaporte, *Notes sur Châteauneuf-du-Faou* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1910, p. 195 et 196). Les documents d'archives montrent l'exactitude chronologique de Moreau. Du Liscoët et sa troupe séjournèrent deux jours à Châteauneuf, du 23 au 25 mars.

(5) Dans une note de son édition de Moreau de 1857, Le Bastard de Mesmeur place le fait à la chapelle de Notre-Dame-des-Portes. C'est à tort, semble-t-il. Il a confondu le meurtre sacrilège de 1593 avec celui du séminariste Julien Nicolas, tué près des Portes lors de l'attaque des chouans en 1815 (R. Delaporte, *Ibidem*, p. 198).

(6) R. Delaporte l'a découvert. Ce prêtre avait nom Thépault Derrien et était âgé de 55 à 60 ans.

CHAPITRE XX

PRISE DU GRANEC PAR LA FONTENELLE

(Juin 1593)

Ladite année 1593, environ le mois de juin, le manoir ou château du Granec fut surpris par les gens du capitaine La Fontenelle (1). Cette maison appartenoit au sieur de Pratomaria, qui se nommoit en ce temps Vincent de Coatanezre (2), et y faisoit sa continuelle résidence, à cause de quoi il chérissoit ladite maison et l'avoit fait fortifier de bons fossés et levées de terre par dedans, flanquée de quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos, se tenant en cet endroit pendant la guerre, avec quinze ou vingt hommes pour sa garde particulière et à ses frais. Cette maison étoit enviée par les gens de guerre. Ils étoient venus avec grandes troupes, les sieurs du Liscoët, Kergourmarc'h (3) et autres royaux, en intention de s'en emparer, sans la résistance qu'ils y trouvèrent. Aussi n'étoit-il pas aisé sans canon de l'emporter qu'avec bonne force et beaucoup de perte d'hommes. Quant au corps-de-logis, il étoit composé d'un grand corps de maisons ayant à chaque bout un pavillon rond, et en chacun d'eux trois chambres carrées. Le corps-de-logis entre les deux tours contenoit

(1) Le manoir du Granec étoit en Collorec (trêve de Plonévez-du-Faou), mais le « principal » de la seigneurie s'étendoit en Landeleau.

(2) Vincent de Coatanezre (Cf. *supra*, p. 76) avait épousé en première noces Anne du Mesgouez, sœur de l'aventureux marquis de La Roche, et en secondes noces Jeanne de Kerouant (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1888, p. 32 et 37). Le manoir avait été reconstruit en 1554 par Guillaume (Cf. *supra*, p. 76), père de Vincent. Mercœur le fit incendier le 21 ou 22 septembre 1594 (*infra*, p. 162). La terre et seigneurie fut acquise en 1669 par les Carmes de Rennes (Arch. de la Loire-Atlantique, B 881).

(3) Claude de Kergueyaz, sieur de Kergomar.

deux belles salles, l'une basse et l'autre haute, et toutes les chambres et salles toutes tapissées de laine et cuir doré à mi-espace. Entre les deux pavillons, devers le midi sud-est joignant ladite salle, s'élevait une tour de pierre de dix étages, en laquelle on entroit des salles ; sur icelle il y avait cinq ou six pièces de canon de fonte verte (4). Bref, la maison étoit forte et bien flanquée pour tenir contre les coups de main. Mais le bruit étoit encore plus grand de la forteresse de cette maison.

Le capitaine La Fontenelle cherchoit en ces temps-là tous les moyens possibles d'avoir une retraite dans un pays qui n'eût encore été ruiné ; il désiroit donc cette place, mais il n'avoit pas d'assez grandes forces pour l'emporter. Il essaya de la surprendre par ruse, et voici comment. Les royaux, conduits par les sieurs de Kergourmarc'h et du Liscoët, devoient venir la surprendre avec des garnisons de Tréguier. La Fontenelle, qui savoit bien que le seigneur de Rosampoul, qui étoit fils de Carné et gouverneur à Morlaix (5), étoit grand ami audit sieur du Granec, et se confioit fort en lui, et que sur le bruit de siège il demanderoit secours audit sieur de Rosampoul, ou que sans lui demander ledit sieur de Rosampoul lui en enverroit, La Fontenelle, prenant cette occasion, envoya dix de ses soldats approcher du Granec, avec ordre de faire entendre audit seigneur que le sieur de Rosampoul, sur les avis qu'il avoit eus de fort bonne part qu'il devoit être assiégé en deux jours, lui envoyoit cette petite troupe le renforcer, et qu'ils avoient ordre de vivre et mourir avec lui pour la défense de sa maison. S'étant donc présentés avec le faux ordre à la porte du château, le seigneur du lieu, trop crédule, fit incontinent abattre le pont, lui joyeux de leur venue et se réputant beaucoup obligé au sieur de Rosampoul qui l'assistoit ainsi avant qu'il eût été requis ; les fit entrer tous ensemble, ayant tous l'arquebuse amorcée et la mèche allumée, et commanda qu'on leur baillât à diner. Les soldats de la garnison, croyant qu'ils fussent amis, mirent tous leurs armes au corps-de-garde sur une table. Les nouveaux hôtes tenoient

(4) En 1843 et 1844 on découvrit dans les ruines plusieurs de ces pièces, qui étoient de très petit calibre ; une est aujourd'hui au musée archéologique de Quimper, d'autres au château de Pratulo en Clédén-Poher.

(5) François de Carné, sieur de Rosampoul.

toujours les leurs sur leurs épaules, et, lorsqu'ils virent qu'on se doutoit le moins d'eux, partie se saisirent des armes du corps-de-garde et les jettent d'un côté et d'autre, cantonnent la maison l'arquebuse en joue, criant que si personne bougeoit il étoit mort. Et ainsi prennent le seigneur de la maison et puis tous les autres, qu'ils lièrent et mirent prisonniers dedans la grande tour, d'où il leur étoit impossible d'en sortir, et déclarent qu'ils tenoient la maison pour leur capitaine, le sieur de La Fontenelle, lequel, averti, arriva en trois ou quatre jours après ; et, quoiqu'ils fussent d'un même parti, ils firent au sieur du Granec perdre tout ce qu'il avoit en sa maison, meubles et munitions, qui valoient beaucoup, et fut mis le seigneur du Granec hors de la maison, sans qu'il lui fût permis de rien emporter.

Il faut remarquer qu'un mois après que la maison fut prise, la commune des paroisses voisines vint l'assiéger, sachant bien le peu d'hommes qui étoit dedans, et y demeura nuit et jour à l'entour l'espace de huit à dix jours, pensant contraindre la garnison de se rendre faute de vivres et secours. Mais, un certain jour, lorsque cette paysantaille non aguerrie se doutoit le moins, et qu'ils dormoient comme il leur sembloit être en toute sûreté, voici que La Fontenelle, accompagné de cinquante ou soixante cavaliers venant du côté de Morlaix, du côté de Trefflec'h, fond sur eux à l'improviste, environ une demi-heure avant le jour, et, forçant les retranchements que les paysans avoient faits sur les chemins, qui étoient mal gardés, en firent un carnage de sept à huit cents et davantage, ne cessant de les poursuivre et tuant jusques à plus d'une heure de jour ; et, sans que ce pays est fort couvert, il en fût demeuré beaucoup davantage. Or la cruauté de ce barbare fut si grande qu'il ne permit que les parents des décedés vinsent quérir leurs corps et qu'ils reconnussent leur rendre les derniers devoirs, et par ainsi demeurèrent corrompre sur la face de la terre, sans que personne osât ouvrir la bouche. Un certain jour, se promenant dans les allées de la maison, le sieur de La Fontenelle, le sieur de Pratmaria (6) et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit : « Comment pouvez-

(6) Les Coatanezre étoient seigneurs de Pratmaria en Ergué-Armel. Il faut croire que La Fontenelle, se relâchant un peu de sa rigueur, avoit permis au maître de la maison de revenir pour régler quelques affaires.

vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris ? » Il répondit que l'odeur des ennemis morts étoit suave et douce. C'étoit une grande compassion de voir ces pauvres rustiques ainsi massacrés qui pourrirent et furent mangés des chiens et la nuit des loups ; car, si aucun des parents venoit de nuit pour enlever un mort, il étoit tué sur-le-champ.

La Fontenelle s'étant ainsi rendu maître de cette maison forte, la fortifia de plus belle, faisant creuser et élargir les douves, et fit des plates-formes de terre en y mettant des troncs d'arbres le long et de travers, et la rendit assez forte même contre le canon. Il y avoit force bois de chêne de haute futaie qui donnoit jusques auprès des douves, qui y fut tout employé, au grand dégât de la maison. Ce capitaine voleur ayant ainsi pris logement en ce bon nid, au milieu d'un quartier non encore ruiné, où il y avoit en ce temps bien des gens riches, près de plusieurs villes champêtres et bons bourgs, comme Châteauneuf, Châteaulin, Le Faou, Douarnenez, Locronan, Landerneau et autres, il prit résolution de s'y tenir pour un temps, pendant lequel il se fortifioit de plus en plus de plusieurs endroits, comme Carhaix (7), en l'église de Saint-Trémour ; Créménec, près le Faouët, maison appartenant lors au sieur de Kerservant, et à Corlay (8), qu'il trouva moyen de surprendre sur les royaux, et tenoit presque tout l'évêché sous sa subjection, allant et venant sans cesse, lui ou les siens, de l'une garnison à l'autre. Et, comme il étoit au milieu du pays, faisoit des courses presque jusques cette ville de Quimper, Quintin, Morlaix, même jusques à Vannes, Tréguier et Léon, et partout fit de grands ravages avec peu d'honneur, d'autant qu'il ne s'envisageoit jamais avec des gens de guerre, mais aux paysans ou communautés, et par surprise ordinairement. Il demeura ainsi au Granec jusques à l'an 1594, comme nous le dirons ci-après.

Pendant lequel temps il pilla plusieurs villes et gros bourgs, outre ceux que nous avons nommés. De Lannion en Tréguier même traversa tout Léon jusques à Roscoff (9), où il lui fallut

(7) D'après une lettre du maréchal d'Aumont à Du Liscoët, La Fontenelle s'installa à Carhaix en octobre 1593 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1574).

(8) Voir *infra*, p. 235. Créménec est en Priziac. Le sieur de Kerservant étoit Nicolas de Talhouët-Kerservant.

(9) Au XVIII^e siècle un Roscovite, François-Nicolas Pascal de Châteaulaurent écrivoit, d'après des traditions de famille et des textes que

néanmoins se retirer, après une grande boucherie de paysans qui s'étoient joints avec Anne de Sanzay, comte de la Maignanne, et quelques autres seigneurs (10). Quant au plat pays, il y apporta telle ruine qu'il est impossible de l'exprimer, n'y demeurant ni hommes, ni bêtes, ni maisons où il n'eût facile accès, le restant du peuple étant obligé de se cacher parmi les landes, genêts, broussailles, où par la rigueur et nécessité du temps ils mouraient et demeuroient en proie aux loups, qui en faisoient leur curée vifs ou morts.

Après avoir tout ravagé en la haute Cornouaille, il avoit grand désir de descendre plus bas et y avoir quelques logements ou retraites assurés et port de mer, pour courir sur la mer et sur la terre ; mais le pays, prévoyant cela, y mit quelques empêchements pour un temps, car la commune, sous la conduite d'un gentilhomme de la paroisse de Briez, nommé du Quellenec, sieur de La Villeneuve, de Langolen (11), rompirent les ponts dessus la rivière de Châteaulin, qui n'étoit guéable qu'en peu d'endroits, bien connus aussi des paysans, qui les gardoient si soigneusement que personne n'y passoit jour ni nuit, et par ainsi les pays bas étoient aucunement garantis, et c'eût été à l'avenir, sans la trahison de ceux qui tenoient le gouvernail de la police lors à Quimper, comme nous le dirons en son lieu.

nous n'avons plus, que « le capitaine Eder de Fontenelle vint à Roscoff avec 60 hommes attaquer Cristien Le Pape dans sa maison », que Cristien Le Pape « s'étant barricadé, se défendit avec courage jusqu'à ce que, manquant de munitions, il fit boucher les fenêtres, introduisit l'eau de la mer dans les caves de sa maison donnant sur la grève, fit enfoncer les planchers qui les couvraient, s'échappa à la faveur de la nuit dans une chaloupe et regagna un de ses bâtiments dans la rade de l'île de Batz », qu'alors « les ligueurs, ne trouvant plus de résistance, brisèrent les portes et entrèrent avec précipitation ; plusieurs tombèrent dans les caves et s'y noyèrent » (*Annales Roscovites*, manuscrit conservé aux archives municipales de Roscoff).

(10) Sur La Maignane, voir le chapitre suivant.

(11) Sans doute Philippe du Quellenec qui, originaire de Châteaulin, avoit dû épouser la dernière héritière des seigneurs de La Villeneuve en Langolen ; on trouve encore en 1543 un Louis de La Villeneuve (Archives de la Loire-Atlantique, B 2008, Inventaire sommaire, B. t. II, p. 23).

CHAPITRE XXI

DE LA VENUE DU COMTE DE LA MAIGNANE
EN CE PAYS BAS

(Janvier 1594)

La basse Cornouaille, savoir depuis Châteauneuf, Châteaulin, jusques à la mer vers l'occident et le midi, avoit seulement ouï parler de la guerre et désolation des autres pays, mais n'en avoit encore expérimenté les effets. Il sembloit que Dieu vouloit préserver cette petite pointe de pays de ce ravage général qui avoit couru par tous les autres, comme si nous eussions été plus gens de bien que les autres pays pour mériter cette exemption de la part de Dieu ; mais, afin de nous faire connaître que nous n'étions pas plus favorisés que nos autres compatriotes, Dieu voulut nous faire part de ce breuvage. Ce fut par le moyen d'Anne de Sanzay, comte de la Maignanne, lors marié à la dame de Penmarc'h en Léon, tenant le parti de l'Union dite catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur (1). Ayant quelques troupes de gens ramassés, arrive de nuit de devers Morlaix en la ville du Faou, qu'il prend et pille, et y prit des prisonniers, et se tint là quatre à cinq jours (2), attendant de trouver les moyens de passer la rivière de Châteaulin pour entrer en la juridiction de Quimper, où il savoit le pillage être bon ; mais, voyant les passages bien gardés par le sieur de La Villeneuve, avec ses rogues villageois, qui avoient aussi fait rompre les ponts de dessus ladite rivière,

(1) Voir la notice insérée à la fin de ce chapitre.

(2) Le Faou, siège de la vicomté du même nom, n'était qu'une trêve de Rosnoën. Le porche méridional de l'église porte une inscription de 1593 ; la tour n'est que de 1629-1640. D'après une « information des désordres » causés par la guerre civile, texte dont on peut soupçonner l'auteur d'avoir forcé un peu les choses, la ville était « opulente et riche » avant la guerre et le trafic qui s'y faisait rapportait « grande

sans lesquels il lui étoit impossible de passer à pied ni à cheval, attendu que c'étoit au mois de décembre, il s'avisait d'écrire à trois personnes de la ville de Quimper (3), l'évêque, le sénéchal, le procureur de ville. L'évêque étoit messire Charles du Liscoët (4) ; le sénéchal, maître Guillaume Le Baud, sieur de Créac'hmarc'h (5) ; le procureur de ville étoit maître Jean Capitaine, procureur postulant au siège présidial (6). Pendant que son messenger alloit et venoit, la commune se mit en armes et vint attaquer le comte et ses gens au Faou, à leur

finance » au trésor royal (A. de Barthélemy, *Documents...*, p. 235). La Maignane y cantonna avec un régiment de 8 à 900 hommes à la fin de décembre 1593 (*Ibidem*) ; il y étoit encore le 8 janvier. De là il alla loger à l'abbaye de Landévennec, où il brûla tous les bois des portes et fenêtres (A. Du Châtellier, *Études sur quelques anciens couvents de Bretagne*, p. 129).

(3) Les 1^{er} et 2 janvier 1594 les bourgeois de Quimper lui écrivirent pour le dissuader de venir en Basse-Cornouaille. Le 2 janvier, ils déclaraient de « faire entendre par remontrance à M. le duc de Mercœur les oppressions et ravages faits en l'évêché par plusieurs troupes y étant sous son autorité ». Le 8 Mercœur, à son tour, lui écrivait pour le rappeler à la modération (Faty, *Comptes des miseurs...* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1885, p. 137).

(4) Voir *supra*, p. 16.

(5) Guillaume Le Baud, sieur de Crechmarc'h (auj. Kernisy), d'une vieille famille quimpéroise, étoit procureur fiscal des reguaires de Cornouaille et avocat à Quimper quand il fut choisi comme représentant du tiers-état de l'évêché aux travaux de la réformation de la coutume en 1580. Les émoluments de 201 écus qu'il reçut à ce titre témoignent de la part importante qu'il prit aux travaux ; c'étoit la plus forte somme que reçut un commissaire du tiers-état (Ch. de Calan, *Documents inédits sur les États de Bretagne*, t. II, p. 161 note. Le plus favorisé après Le Baud reçoit 196 écus). En 1581, il devenait avocat du roi au présidial ; toutefois en 1589 il n'occupait plus ce poste et peut-être même ne résidait plus à Quimper. Il montra pour la cause de la Ligue un zèle impétueux. Un soir de cette même année 1589 on le vit à Nantes, à l'hôtellerie de la Harpe, après souper, lire à des marchands parisiens « un livre rempli d'injures » contre le roi « touchant la mort du défunt sieur de Guise » (*Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs*, publiée par F. Jonon des Longrais dans les *Mémoires de la Soc. arch. d'I.-et-V.*, t. XLI, 1911, p. 103). Un si beau zèle lui valut la faveur d'être nommé par Mercœur, sans verser finance, sénéchal de Cornouaille le 21 mai 1591 en remplacement de Jacques Laurent de La Motte. En 1592, au retour d'un voyage à Nantes, où il étoit allé rendre compte au duc de l'état des affaires, il tomba aux mains du capitaine de Blain et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une rançon de 2.000 écus que paya Mercœur (J. Trévédy, *Deux sénéchaux de Cornouaille*, dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1895, p. 371 et 372). Il devait dans les jours sombres lâcher son bienfaiteur. Moreau (*infra*, p. 192) juge avec une juste sévérité l'attitude qu'il prit lors de la venue du maréchal d'Aumont.

(6) Le nom ne se retrouve nulle part ailleurs. Un « procureur postulant » étoit tout simplement un avoué.

mode, sans ordre ni discipline, et vinrent par deux endroits, la plus grande part du côté de Léon, et les autres du côté de Rosnoen, qui avoient passé Treisguennel pour avoir, comme il leur sembloit, part au butin. Mais des deux côtés ils furent repoussés plus vite qu'ils y étoient venus, et en fut fait une très-grande tuerie de plus de six à sept cents, et pillèrent tout le pays dans les paroisses circonvoisines, où ils firent de grands maux (7).

De là s'en vint à Châteaulin, où il espéroit passage par beau ou par force, où il fut de rechef attaqué par les paysans, qui furent encore repoussés avec perte.

Le messenger envoyé à Quimper présenta ses lettres aux trois personnes ci-dessus, lesquelles étoient remplies de beau langage. Comme c'étoit un homme qui jouoit bien de la langue, représentoit qu'il n'y avoit pas lieu de se défier de lui, qui étoit du pays et toujours porté pour le saint parti de l'Union, bon et fidèle serviteur dudit parti et de Monsieur le duc de Mercœur, qui lui avoit commandé de venir rafraîchir ses troupes en ce pays bas, attendant son commandement ; qu'il étoit tout dévoué à leur conservation, tant en particulier qu'en général ; que lui ni ses gens ne prendroient pas la valeur d'un œuf sans le payer ; concluait qu'on lui laissât le libre passage de Châteaulin pour y passer, et que l'on fit, de l'autorité de la ville et de la justice, défense au sieur de La Villeneuve et à ses paysans de lui empêcher le passage ; et puis, y mêlant des menaces, ajoutoit que, s'il ne lui accorderoit le passage, qu'il avoit des forces assez suffisantes pour s'ouvrir le chemin, et ce qu'il en faisoit étoit pour l'honneur et le respect qu'il portoit aux personnes et citoyens de la ville ; que si, par leur refus, il étoit obligé d'user de force et qu'il en advint de l'inconvénient tant au général qu'aux particuliers, qu'ils ne s'en prissent pas à lui, qui avoit au préalable tenté toutes les voies de douceur, mais à leur opiniâtreté, qui l'avoit obligé d'en venir aux dernières extrémités, à son grand regret ; qu'il étoit bien difficile, même impossible de contenir le soldat irrité, de l'empêcher de commettre plusieurs insolences, s'il vient à avoir l'avantage, et les prioit d'écrire au sieur de

(7) Le passage sur l'Aulne entre Dinéault et Rosnoën est appelé Treiz-Guenhel ou Treiz-Guenhal dans la *Vie* de saint Corentin et la *Chronique* de Saint-Brieuc. Son nom lui vient de la chapelle ruinée de Saint-Guinal en Dinéault (abbé J. Mével, *Sainte-Anne-la-Palme*, p. 29).

La Villeneuve et autres capitaines de la commune de se retirer et lui laisser le passage de la rivière libre, et mettre les armes bas pour son regard, attendu qu'il étoit d'un même parti, promettant de sa part vivre sans fouler la populace, et de faire à ses gens payer tout ce qu'ils prendroient.

Les lettres examinées par les particuliers de la chambre du conseil du siège de la maison de ville furent trouvées par les uns raisonnables, par les autres suspectes, dont j'étois l'un aussi. Il n'y avoit pas beaucoup d'apparence de s'y fier, le comte de La Maignanne étant toujours connu pour un bon et ancien voleur tant sur mer que sur terre, à cause de quoi le défunt roi Henri le fit mettre prisonnier à la Bastille, à Paris, l'an 1586, où il resta un an ; et il n'en fût jamais sorti, sans le baron de Mollac, qui employa son crédit pour lui sauver la vie. Néanmoins, la conclusion de l'assemblée, conduite par l'avis des principaux, dont j'en ai nommé trois, soit qu'ils fussent gagnés ou qu'ils ajoutassent trop de foi aux serments d'un homme sans parole, il fut donc résolu qu'on laisseroit le passage libre au comte de La Maignanne et à ses troupes, pour venir se rafraîchir en cette juridiction de Quimper, et que l'on eût à écrire au sieur de La Villeneuve à ce qu'il eût à retirer ses paysans sans donner empêchement audit comte. Le sénéchal lui écrivit donc de la part de la ville qu'il y obéît incontinent (8). Je dis au sénéchal, à l'issue de l'assemblée de la ville : « Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais ; nous avons oui jusques à présent parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. Si vous connaissiez si bien le comte de La Maignanne que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste ; mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant. »

Le sieur de La Villeneuve, ayant reçu les lettres de la ville, écrites par le sénéchal Guillaume Le Baud, fut très-étonné d'une telle résolution, car il ne demandoit ni secours d'hommes, ni argent, que quelques munitions de poudre et de balles en payant, et n'étoit en rien onéreux à la ville, et se faisoit fort d'empêcher tous les efforts du comte à la faveur de cette

(8) A deux reprises il reçut de Quimper une invitation à s'y rendre pour s'entendre avec Mercœur et délibérer sur les dispositions à prendre pour le bien de la ville ; il déclina l'invitation ; il flairait un piège (Faty, *Comptes des miseurs...*, p. 136).

rivière, et il eût été obligé de se retirer sur ses pas. Il obéit néanmoins aux ordres de la ville, mais à regret, et ne disoit pas ce qui lui en sembloit, aussi bien que plusieurs autres qui murmuroient beaucoup de cette permission contre ceux qui la moyennèrent.

Le comte, bien ravi d'avoir obtenu ce qu'il demandoit, passe la rivière à Châteaulin et fait marcher ses gens deux ou trois lieues sans faire tort à personne ni à leurs moyens, et, s'ils prenoient quelque chose ils le payoient, au dire de ceux à qui il appartenait. Les paysans voyant leurs douceurs ne cachèrent rien, aussi les soldats le faisoient à cette fin pour qu'ensuite venant à l'improviste tout d'un coup ils trouvaient le tout à leur commodité, comme il arriva. Car, le lendemain, il fit tourner ses gens tout d'un coup sur les paroisses qu'ils avoient passées le jour précédent, comme Dinéault, Châteaulin, Plomodiern, Plounévez, Quéménéven, et jusques à Locronan (9), et en firent une telle cure et pillage qu'ils ne laissoient après eux que ce qui étoit trop chaud ou trop pesant. Il fit un très-grand butin, car, par la longue paix qu'avoit eue cette contrée, les paysans étoient riches en meubles. Il y avoit peu de familles où il n'y eût force hanaps d'argent : cela veut dire des tasses, qui étoient grandes et larges, dont plusieurs étoient dorées ; il y en avoit de trois à quatre marcs. En peu d'heures le comte et ses gens en rafflèrent un nombre innombrable et de très-grande valeur, avec une infinité d'autres meubles assez riches, comme des habits et semblables. Mais surtout il désarma la populace, qui étoit assez bien fournie tant d'armes à feu que de longs bois.

Voilà la première expédition faite en cette juridiction, non par l'ennemi du parti contraire, mais par ceux qui se disoient être les protecteurs de l'Union.

Le comte, ayant séjourné quinze jours ou environ en ces quartiers, mandé par le duc de Mercœur, qui avoit déjà été averti de ses voleries, se retira chargé de dépouilles, comme s'il fût venu de quelque nouvelle conquête, se moquant de ceux qui avoient été trop crédules à ses vaines paroles. On se repentait, mais trop tard, de la légèreté qu'on avoit eue en ses

(9) Il se trouva à Locronan le 28 janvier. Les bourgeois de Quimper, quelque peu émus, lui dépêchèrent un messenger pour le prier de « remédier et empêcher » les pilleries de ses troupes. La Maignane finit par céder le 12 février, mais à condition qu'on gratifiait d'une somme globale de 1.335 livres les capitaines de ses quatre compagnies (*Ibidem*).

promesses. Depuis ce temps-là, la populace par où passa le comte n'eut le moyen de lever les cornes, et, quand ils n'eussent vu que deux cavaliers passer le chemin, ils se cachèrent dans les fossés et dans les landes pour se sauver. Aussi le sieur de La Villeneuve ne s'embarrassa plus d'aider le pays ni le défendre, si bien que le tout demeura en proie à tous ceux qui vouloient venir, et sans aucun péril ; de façon que les casaniers, qui ne cherchoient que la petite guerre, autrement la picorée, faisoient bien leurs affaires parmi cette paysantaille épouvantée (10).

(10) Anne de Sanzay, comte de la Maignane (ou Magnane) étoit poitevin et filleul du connétable de Montmorency. Tout jeune encore, lancé dans les lointaines aventures, il perdit un bras en guerroyant contre les pirates barbaresques et demeura quelque temps prisonnier à Alger. Vers 1568 son frère aîné, capitaine et gouverneur des villes et château de Nantes, l'attira en Bretagne.

Quelques années durant il guerroya contre les protestants et, gouverneur de Noirmoutier, pratiqua le pillage sur terre et sur mer. En 1586 et 87 il passa seize mois à la Bastille. « Procureur général de l'abbé » de Lantenac, en fait maître de l'abbaye, où il tenait garnison et qu'il exploitait à son profit, il se fixa en Bretagne en épousant le 10 juillet 1588 Marie de Tuomelin, dame de Lannarnuz et du Bourouguel, veuve du baron de Penmarc'h (en Saint-Frégant). Ce fut le meilleur des ménages. Ce brigand adorait sa femme. Les lettres qu'il lui adressait sont loin de révéler un méchant homme. C'est un pillard de grand style, non pas assassin. Par là il se différencie de La Fontenelle. Ruiné comme beaucoup de gentilshommes de ce temps, il travaille à se refaire des ressources en mettant en coupe réglée les pays qu'il parcourt au service d'un parti. A l'instigation de sa femme il passa du côté de l'Union pendant l'été de 1592.

Lorsque le maréchal d'Aumont, en novembre 1593, chargeait Yves du Liscoët de poursuivre et tailler en pièces les troupes de La Maignane, il ne parlait que des « ravages et ruines » qu'elles faisoient. Les représailles, au surplus, ne furent pas insignifiantes. Dans la nuit du 1^{er} août 1594, Du Liscoët mit à sac son château de Penmarc'h.

La Maignane se fit attribuer par Mercœur le titre de « colonel de nos arquebusiers à cheval en Bretagne ». Suivant le mot d'un contemporain, il jouait au « petit général d'armée avec cinq ou six cents hommes avec toute licence et désordre ». De 1594 jusqu'à la paix il déploya ses talents surtout dans le Tréguier et le pays d'Uzel et de Quintin.

Après 1598 il se mit à mener la vie régulière d'un paisible gentilhomme. Il reçut le 11 mai 1604 le brevet de « vice-amiral de Bretagne », à lui octroyé par l'amiral de France et de Bretagne, Charles de Montmorency, fils du connétable qui avait protégé sa jeunesse. Veuf de Marie de Tuomelin vers 1614, il épousa Jeanne de Glévédé, dame de Coëtbihan. Il mourut en 1624 ; il devait être né entre 1545 et 1550.

Voir sur lui A. de Barthélemy, *Anne de Sanzay, comte de La Maignane, Saint-Brieuc, 1852, in-8° de 34 p.* ; — Al. Raison du Cleuzion, *Documents inédits... dans les Mémoires de la Soc. d'Em. des C.-du-N., 1904, p. 25-80, publie des lettres de La Maignane ; — Arch. du Finistère, série J, chartrier de Penmarc'h dans le fonds de Kerézellec.*

CHAPITRE XXII

DESCENTE DU SIEUR DE GUENGAT A DOUARNENEZ
(1594, février ?)

Dès le commencement de la guerre, le sieur de Guengat, qui avoit nom Jacques de Guengat (1), s'étant retiré à Brest, qui étoit la plus prochaine retraite de ceux qui servoient le parti appelé le parti du roi, étoit en ce temps un hérétique (2). Ledit sieur de Guengat ayant donc demeuré quelque temps en cette retraite, ne faisant peur ni mal à personne, ambitieux cependant que le comte de la Maignane avoit fait de bonnes raffles dans le pays Armorique, eut aussi envie d'y faire quelque exploit, sans beaucoup se risquer et dans le dessein de s'acquérir parmi les autres quelque réputation, quoiqu'il n'y eût aucune guerre commencée.

Il se met en l'imagination que Douarnenez pouvoit aisément être surpris par mer, d'autant qu'on y pouvoit aisément mettre pied à terre en plusieurs endroits (3). Il demanda,

(1) Voir *supra*, p. 57.

(2) A deux reprises les gentilshommes ligueurs, aidés par les paysans du Léon, avaient tenté en vain de rentrer à Brest, à la fin de 1589 et en février 1591 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. Parlement, 10^e reg., fol. 155). Cette dernière tentative fut très sérieuse ; le blocus de la ville dura six mois ; Sourdéac, qui venait de succéder à son frère Guy de Rieux, ne le força que par la ruse.

(3) Simple hameau dépendant de la paroisse de Ploaré, Douarnenez s'était développé autour d'un sanctuaire de Saint-Michel. Il y a apparence que c'est sous le nom de Saint-Michel que le port resta longtemps désigné ; il l'était ainsi au début du xiv^e siècle (H. Waquet, *Quelques notes sur les anciens ports du Finistère* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1927, p. XXXVII). Le nom de Douarnenez ne paraît dans aucun texte connu antérieur à 1541. Du reste le port d'armement était à Pouldavid, dont un bon nombre de bateaux se trouvent nommés dans les comptes du port de Nantes au début du xv^e siècle. Cependant Douarnenez grandis-

pour venir à bout de son dessein, certain nombre des gens de guerre du seigneur de Sourdéac, gouverneur dudit Brest, et des barques et pataches pour les porter. Avec ces nombres de soldats il y eut plusieurs réfugiés volontaires qui se mirent de la partie, à dessein de bien faire leurs orgies, comme ils l'eussent fait s'ils eussent été prévoyants et sur leurs gardes, car Douarnenez étoit lors habité par gens riches et plein de réfugiés qui y avoient apporté leurs moyens.

Cette belle flotte de dix à douze barques, faisant bien trois à quatre cents hommes, sous la conduite du sieur de Guengat, arriva au port de Douarnenez, environ deux heures avant le jour, et y trouvèrent une si pauvre garde qu'ils mirent le pied à terre avant d'être découverts, et, ayant cantonné tout le bourg à ce que personne des habitants n'eût bougé, ils se jettent au pillage et à faire bonne chère.

Cependant l'alarme se donnoit aux champs dans les prochaines paroisses, où on sonna le tocsin, et où il se trouva, en moins de deux heures, un grand nombre de populace que le comte n'avoit pas encore désarmée, et se jette en foule dedans le bourg, où étoit l'ennemi, qui ne craignoit rien, et le charge si brusquement qu'ils les obligent, en confusion, de courir à leurs barquerolles plus vite qu'ils n'étoient venus. Malheureusement pour eux ils avoient abordé en pleine mer, et ils ne furent pas assez prudents pour y laisser des gens dedans pour les tenir toujours à flot à mesure que la mer se retiroit, si bien que, se voulant sauver, poursuivis par la commune et les habitants, qui avoient pris courage, ils trouvèrent partie de leurs vaisseaux sur le sec, entre autres les plus petits, et les plus grands étoient plus avant dans la mer, où ils ne pouvoient atteindre sans péril de se noyer, et, ayant l'ennemi assez farouche en queue, et la mer élément sans miséricorde de l'autre ; de quelque part qu'ils se tournassent, ils ne voyoient que l'image de la mort, et, fuyant, se jetoient à corps perdus à la nage, pensant gagner quelques-unes de leurs chaloupes ;

sait ; dès 1543 ses habitants armaient des corsaires en accord avec leurs voisins de Tréboul en Poullan (H. Bourde de La Rogerie, *Introduction* au t. III de l'*Inventaire sommaire* des Archives du Finistère, p. CCXXIV et CCXXV). A la même époque, ils contribuaient à la reconstruction, commencée peu avant 1550, de l'église paroissiale de Ploaré, dont le magnifique clocher venait d'être achevé lorsque les troubles éclatèrent. Le nom de Douarnenez (Terre de l'île) s'applique au territoire qui relevait du fief de l'île Tristan.

les uns, ayant plus d'horreur de la mer que du fer, attendoient le coup et étoient massacrés sur la grève.

Le sieur de Guengat avec plusieurs autres attrapèrent de bonne heure l'une des barques, où il se sauva ; en une autre, il y entra tant de soldats en foule qu'elle enfonça et furent tous noyés. Ceux qui se sauvèrent de cette entreprise s'en retournèrent avec leur capitaine à Brest, plus chargés de confusion que d'honneurs, et furent assez tristement reçus du sieur de Sourdéac, qui étoit bien fâché d'avoir perdu un si grand nombre d'hommes en une si chétive expédition. Mais ce n'étoit que la coutume dudit sieur de Guengat d'être malheureux à la guerre, combien que d'ailleurs il vivoit en réputation d'homme de bien (4).

(4) Les Mémoires de Sourdéac concernant cette période ont disparu, de telle sorte que nous ne connaissons que par Moreau le débarquement du sieur de Guengat à Douarnenez. Il dut avoir lieu en février 1594 ou au début de mars, certainement après la grande tournée de brigandage accomplie par La Magnane et avant l'arrivée de la flotte espagnole dans la rade de Brest. Le récit est donc bien à sa place chronologique. Au printemps de l'année suivante, Jacques de Guengat fut plus heureux, mais pour peu de temps (voir *infra*, chapitre XXXV, p. 219).

CHAPITRE XXIII

CONSTRUCTION DU FORT DE CROZON

(Avril 1594)

Sur la fin du mois de mars 1594, les troupes espagnoles venues de l'année précédente au secours des catholiques, et qui suivoient le parti du duc de Mercœur, vinrent en intention d'incommoder le château de Brest, qui tenoit le parti contraire, jusques à la côte de la mer, en une petite paroisse nommée Camaret (1), et sur une montaignette au bord de la rivière, dans la baie de Brest, et font en diligence y bâtir un fort de terre, et aussi des maisonnettes pour le logement d'une garnison. En moins de quatre mois le fort fut mis en état de défense pour soutenir le siège d'une grosse armée, comme il fit la même année, comme nous le dirons ci-après (2). Il n'étoit pas mal aisé de rendre ladite place forte, attendu la nature du lieu, étant bâtie sur le sommet d'un rocher qui s'avance en forme de pointe dans ladite baie, qui la garantit d'escalade et autres approches de tous côtés, à la réserve du côté de la terre, où ils avoient coupé le roc et retranché la colline, si bien qu'il étoit de difficile accès et que cette place étoit fortifiée par la nature du lieu. Ce fort fut appelé tantôt le fort de Camaret, d'autant qu'il étoit bâti en une petite paroisse de ce

(1) Ce fort étoit sur le territoire de Roscanvel, à la pointe appelée depuis lors pointe des Espagnols.

(2) Voir H. Waquet, *Les combats pour Brest en 1594* dans les *Mémoires de la Société d'hist. et d'archéol. de Bretagne*, t. XVIII, 1937, 1^{re} partie, p. 1-26. L'étude des sources anglaises et d'une importante lettre missive du maréchal d'Aumont a permis de renouveler cette histoire qu'avait déjà racontée consciencieusement J. Trévédy (*Siège de Crozon, 1594. Anglais et Espagnols en Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891).

nom ; tantôt de Crozon, qui est une autre paroisse joignant, et qui est fort grande et contient presque toute cette vaste pointe de terroir situé entre la baie de Douarnenez et la rivière de Brest, en forme de péninsule.

Pendant qu'ils se fortifioient ainsi, ils étoient fort doux pour les gens du pays, et les prioient de leur venir vendre leurs denrées devant ledit fort, comme en une ville, en payant très-bien ce qu'ils prenoient, et ne manquoient d'aucunes commodités ; et il y avoit un marché devant ledit fort comme dans une ville, sans aucun empêchement de personne, comme étant tous du parti du duc de Mercœur, qui étoit le parti des catholiques, pour lequel lesdits Espagnols étoient venus. Ils mirent dans le fort trois à quatre cents hommes de combat, gens aguerris, qui avoient été aux armées de Flandre, commandés par le vaillant et renommé capitaine Praxède, que le seigneur Don Juan d'Aquilla, chef de l'armée espagnole en Bretagne, y mit comme de celui de la fidélité et de la valeur duquel il ne doutoit pas, et qui n'entroit jamais dans une place que pour la défendre ou mourir, comme il fit.

L'intention des Espagnols étoit, après avoir achevé le fort de Camaret, d'en bâtir un autre de l'autre côté de la rivière (3), en Léon, vis-à-vis de celui-ci, par ce moyen empêcher que rien ne pût entrer par mer pour aller à Brest, Landerneau, Daoulas, le Faou, Châteaulin, Landévenec, car toutes ces villes ont même entrée au bras de mer, qui se divise après en plusieurs branches. Ils n'eurent pas le loisir de construire du côté de Léon, ni même d'achever celui qui étoit commencé à Camaret, que le parti contraire, ayant pris haleine et renfort de la prise de Morlaix, Guingamp et aussi Quimper, qui se rendit, vinrent l'assiéger, comme nous le dirons ci-après lorsque nous aurons dit ce qui advint à Quimper et aux environs pendant que l'on bâtissoit le fort de Camaret (4).

(3) Le 6 novembre 1592, Don Juan de l'Aquila écrivait à son roi que, pour avoir raison du château de Brest, il croyait que deux forts seraient nécessaires, tous deux à l'entrée de la rade (G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons...*, t. I, p. 160, 161).

(4) Vingt-six jours suffirent à l'achèvement de l'ouvrage, qui était prêt pour la fin d'avril. Les Espagnols l'appelaient *castillo del Leon*, en abrégé *castil Léon*. Voir le récit du siège *infra*, au chapitre XXXI.

CHAPITRE XXIV

DE DIVERSES CHOSES CONCERNANT QUIMPER

Depuis le commencement de la guerre, Quimper s'étoit toujours maintenu sans aucune garnison, que de quinze à vingt hommes, que messire Jean du Quellenec, seigneur de Saint-Quèrec, gouverneur d'icelle (1), avoit à sa suite, encore y avoit-il partie d'eux habitants de la ville. Il étoit issu de la maison de Pratanraz, gentilhomme avisé, prudent et capable même de plus grandes charges, lequel, par sa prudence, a maintenu pendant cette guerre qu'il y a commandé les habitants naturellement revêches en bonne concorde, quoiqu'il y eût beaucoup de partialité entre eux pour les partis, joint qu'il y en avoit qui étoient suspects d'hérésie, et autres libertins, tous lesquels étoient de cœur royalistes.

Le seigneur duc de Mercœur avoit avis de tout, et, s'imaginant que le seigneur de Saint-Quèrec opinait avec ceux qui lui étoient suspects, il pourvut le seigneur de Goulaine du gouvernement de Quimper, qui y vint et y présente lesdites lettres, lesquelles vues et lues à l'assemblée de la ville, il y eut une grande contrariété, car tous les suspects de la religion prétendue réformée, dont il y avoit bon nombre des principaux, se rendirent forts et fermes pour s'opposer que ledit sieur de Goulaine ne fût reçu, suivant ses lettres au gouvernement de la ville (2), et tous d'une voix dirent qu'il ne falloir pas changer, que les habitants étoient assez capables pour se garder ; et quand bien il eût été nécessaire d'en pourvoir un

(1) Voir chapitre III, p. 42.

(2) Une délégation partit le 6 mai 1594 pour aller trouver Mercœur, afin d'empêcher que le sieur de Goulaine n'eût logé en le gouvernement de la dite ville. Elle comprenait le chanoine du Marc'halla'h, Pierre Kergadélen, sieur du Dresnou, et François Kerguén, sieur de

autre, il le falloit prendre du diocèse ou du langage du pays, et non pas un étranger, ainsi appeloient-ils le sieur de Goulaine, qui peut-être ôteroit la liberté aux habitants et les rendroit de libres esclaves, et plusieurs autres raisons tendant toutes à la rejection du sieur de Goulaine, ce qui fut le commencement de la ruine du pays et de la ville ; car, si le sieur de Goulaine eût été reçu gouverneur, le sieur de Lézonnet capitaine de Concarneau, le maréchal d'Aumont n'eût osé les attaquer, ni assiéger la ville, comme il fit tôt après ; et c'étoit ce que considéroient lesdits partisans et les traîtres de la ville, qui avoient bien de la peine à trouver ledit maréchal disposé à descendre si bas, et d'engager son armée dans ce coin du monde.

Le seigneur de Goulaine, voyant les obstacles qui se présentèrent à le recevoir, et ne voulant cette charge sans la bienveillance des habitants, joint qu'il connoissoit le dessein de plusieurs, qui étoit d'appuyer le parti des royalistes, se retira sans faire aucune instance, et la ville demeura sans garnison comme auparavant (3).

Il est à remarquer que le sieur de Lézonnet, lors capitaine de la forteresse de Concarneau, distante de quatre lieues de

Kervalles. Le 8 juin il en partait une autre dont faisait encore partie le chanoine du Marc'halla'h, pour demander « qu'il n'y eût garnison dans la dite ville de Quimper » et néanmoins « lever l'impression qu'avait le dit duc de Mercœur de la mauvaise volonté des dits habitants à son service » (Faty, *Compte des miseurs* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1885, p. 129).

(3) Le choix fait attestait l'importance que Mercœur attachait à la conservation de Quimper. Il n'avait pas de plus chaud partisan et de meilleur auxiliaire que Gabriel de Goulaine. Fils aîné de Claude de Goulaine et de Jeanne de Bouteville dame du Faouët, le nouveau gouverneur avait poussé le zèle pour la cause de l'Union jusqu'à refuser les offres avantageuses de Henri IV et ne pas reculer à la pensée de se livrer à l'Espagne ; le 3 septembre 1594 il promettoit à Philippe II de tenir Quimper pour son compte si Dom Juan de l'Aguila l'aidait à en occuper le gouvernement (G. de Carné, *Correspondance...*, t. II, p. 43). Après la paix, le 15 mars 1598, il conclut un traité particulier à Angers, avec Henri IV, qui lui accorda la lieutenance de la compagnie d'armes de César de Vendôme. Né le 25 novembre 1563, il mourut en son château de Goulaine, près de Nantes, le 26 janvier 1608. Mari en secondes noces de Marguerite d'Avaugour de Bretagne, descendante d'un bâtard du duc François II, il composa, pour lui dire son amour, toute une série de pièces de vers d'une inspiration délicate. Auprès de tant de brigands et de brutes qu'abritaient les deux partis, ce ligueur, un peu aveugle mais sincère, fait figure de personnage sympathique. Voir surtout *Le livre de Marguerite de Bretagne* par A. de La Borderie dans les *Mélanges littéraires* de la Société des bibliophiles bretons, t. I, p. 84 à 160).

Quimper, avoit nouvellement changé de parti, après avoir bien fait ses affaires au service du duc de Mercœur, duquel il avoit tant reçu d'honneurs et de profits qu'il en étoit envié par les autres seigneurs, et pratiqué par certains charlatans, qui promettoient des montagnes d'or à un avare, tourne casaque et se déclare du parti des royalistes (4). C'est le naturel des gens du monde, qui n'ont d'autre Dieu ni religion que leur bourse ; il se promettoit un grand avancement et reconnaissance du roi en le faisant, et une plus grande liberté de ravager ; mais, par un juste jugement de Dieu, le tout alla au rebours, comme nous verrons.

Il y avoit en la place de Concarneau une belle garnison d'une compagnie de cheveu-légers et un régiment de gens de pied, et avec cela il tenoit tout le pays en subjection (5) ; de quel côté qu'il eût tourné il ne falloit le contredire ; et de fait, pendant qu'il fut du parti du duc de Mercœur, il commandoit à Quimper comme à Concarneau ; le tout se faisoit par son avis, parce qu'étant un de ses favoris, on étoit assuré que tout se fût trouvé bon par ledit seigneur, si Lézonnet y eût parlé (6). Il connoissoit les humeurs de tous les habitants, si bien que tous ceux qui lui étoient suspects, étant du premier parti, lui furent grands amis.

Il commença donc, par le moyen de ceux-là, qui étoient plus de trente à quarante des principaux de la ville, sans y comprendre les moindres, à entreprendre sur la ville ; mais, avant d'en venir à l'exécution, et pour en passer si faire se pouvoit à l'amiable, parce que les traîtres ne vouloient pas

(4) Henri IV avait été sacré à Chartres le 27 février 1594 et était entré à Paris le 22 mars. Lézonnet qui, depuis trois ans, passait pour n'être « pas des mieux avec Mercœur » (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 79) crut le moment opportun pour passer au parti royal. D'accord avec Talhouët, gouverneur de Redon, il alla trouver Mercœur et l'engager à ne pas s'obstiner dans la résistance ; ne l'ayant pas convaincu, il le lâcha ; il députa vers le roi, qui était alors sous les murs de Laon, son neveu Jean Jégado de Kerolain, lequel traita de sa soumission par l'intermédiaire de Montmartin (Dom Taillandier, *Supplément aux preuves*, t. II, col. CCC). Ces événements sont du mois de mai 1594.

(5) Elle comprenait 30 arquebustiers à cheval, dont un lieutenant et un sergent, 150 arquebustiers à pied, dont un capitaine, un lieutenant, une enseigne, trois sergents, six caporaux, un tambour et un fifre, plus 30 salades commandées par Lézonnet en personne, dont elles formaient comme la garde. La solde de tout ce monde étoit de 1.380 écus par mois, dont 33 pour le gouverneur (A. de Barthélemy, *Documents inédits...*, p. 192-193).

(6) Exagération. Voir *supra* chap. III, n. 11.

qu'il y eût du sang répandu, il tâcha par tous les moyens de pratiquer que d'un commun consentement de la ville les portes lui fussent ouvertes. Il fait donc sonder la volonté d'un chacun par ceux de son intelligence, et, ayant reconnu que le nombre des catholiques étoit beaucoup plus grand que les autres, et qu'il étoit impossible de rien faire par beau, il manda les principaux de le venir trouver à la sourdine à Concarneau, pour conférer avec lui des moyens de l'introduire dedans la ville, leur promettant des grandes récompenses du roi, comme s'il l'eût eu à sa dévotion, et de même en gagna plusieurs qui furent tous néanmoins trompés. Les plus signalés de l'entreprise étoient maître Yves Allanou, avocat au présidial (7), homme libertin et factieux, propre pour entreprendre, que je mets le premier, non pour aucune qualité qu'il eût, car il étoit fils d'un pauvre maréchal de la paroisse de Plonéis : c'étoit le plus méchant et audacieux qu'il y eût en cette ville ; Guillaume Le Baud, sieur de Créac'marc'h, à la Terre-au-Duc, lors sénéchal du siège (8), laquelle charge le duc de Mercœur lui avoit donnée gratuitement pour se le rendre serviteur assuré ; mais il lui fut des premiers perfide. Il tenoit cette charge par l'absence de maître Jacques Laurent, qui s'étoit enfui de la ville lorsqu'elle se déclara pour la sainte Union contre les hérétiques (9). Le nouveau sénéchal, Guillaume Le Baud, fut aisé à gagner par la promesse que lui faisoit Lézonnet qu'il seroit maintenu par le roi en son état, et maître Jacques Laurent auroit un état de conseiller au parlement en récompense. Cette ambition de se conserver le fit conspirer contre son bienfaiteur le duc de Mercœur, lequel, outre les autres bienfaits, avoit encore payé sa rançon en 1592, qu'il fut prisonnier à Blain, et contre sa religion et pays natal. La cupidité fut la plus forte ; bref, Le Baud, avec l'autorité du sénéchal, pouvoit beaucoup, joint qu'il étoit en plus grande réputation d'habile homme qu'il n'étoit en effet. Il m'en parla quelque jour en la chambre du conseil, et entre autres, pour m'attirer, me dit que le sieur de Lézonnet promettoit de nous faire continuer

(7) Moreau parle assez longuement de lui au chap. XXX. Sénéchal de la juridiction du prieuré de Locronan, il s'était vu destituer le 4 juin 1586 par un mandement que le Parlement, jugeant en appel, déclara régulier le 28 mars 1588 (Arch. du Finistère, 5 H). Il exerça les fonctions de miseur à Quimper pendant toute l'année 1595 ; son compte a disparu.

(8) Voir *supra*, chap. XXI, n. 5.

(9) Voir *supra*, chap. III, n. 15.

en nos offices, car la charge que je possédois étoit aussi par l'absence d'un conseiller huguenot qui s'étoit aussi enfui (10). Je lui répondis qu'il n'étoit pas en la puissance de Lézonnet de tenir sa promesse, et qu'il n'y avoit que le roi seul qui le pût, lequel n'eût jamais consenti que ceux qui lui avoient été toujours fidèles serviteurs, et qui avoient quitté femmes, enfants et les émoluments de leurs états, et épousé tant de fatigues et de pertes pour suivre son parti, en demeurassent honteusement frustrés pour y maintenir des rebelles ; que je m'étonnois beaucoup que lui, qui étoit homme sur l'âge et expérimenté, se laissât ainsi mener par le bec, et que de ma part je ne m'y joindrois jamais, et que la considération de mon office ne me feroit jamais rien faire contre ma religion ni la foi promise. Après lui avoir dit ces raisons, ledit Le Baud me quitta assez brusquement sans répliquer, et qui rapporta le tout fidèlement au sieur de Lézonnet, qui fut cause, après la reddition de la ville au sieur maréchal d'Aumont, qu'il m'accusa audit maréchal comme ayant voulu empêcher la reddition de la place au roi. Toutefois ledit maréchal ne fit pas état de ses paroles ; maître Mathieu Lohéac, procureur du roi au présidial, originaire de Quimperlé (11) ; maître François Kerguelen, sieur de Kernallec, juge criminel, homme de bien et bon citoyen (12), sans lequel les factieux eussent fait de la sédition, mais sa prudence modéra beaucoup la conduite de la trahison du siège ; il y en avoit beaucoup, et presque tous, savoir : maître Jacques Le Borigné, lieutenant particulier ; Ollivier Berthault, doyen des conseillers ; Barnabé le Gallays, sieur de Mascosquer ; Jacques Lezaudevez, sieur du Rubien (13) ; Thomas L'honoré (14), conseillers, et plusieurs autres avocats et marchands bourgeois ; Corentin Le

(10) Voir *supra*, introduction, p. XIII.

(11) Voir *supra*, chap. III, n. 22.

(12) Il assistait comme représentant de Quimper aux Etats de 1588 à Rennes (Ch. de Calan, *Documents inédits sur les Etats...*, t. II, p. 283. Il est indiqué sur le compte du miseur pour l'année 1594 comme un des membres de la commission qui contrôla l'exécution des travaux faits sur les remparts (Faty, *Comptes des miseurs dans Bull. Soc. arch. Fin.*, 1885, p. 141).

(13) Ces noms reviennent en divers autres passages sous la plume de Moreau.

(14) Ce Thomas L'honoré est sans doute un proche parent de Jean L'honoré de Keranbiquet qui succéda à Yves Allanou comme miseur en décembre 1595 et dont ces messieurs du Présidial goûtaient peu les sentiments ligueurs (Faty, *op. cit.*, p. 163-165).

Baron, beau-frère dudit Allanou, étant marié à Marie Le Baron, sœur dudit Corentin, le plus séditieux mutin de tous les habitants (15) ; Michel Le Marec, sieur de Kerbasquiou (16) ; Ollivier Endroit, messenger et député ordinaire de ceux de l'intelligence vers le maréchal d'Aumont ; Corentin Calvez, Corentin Saulles, Jean Le Marec, Le Soyer, Philippe Le Fur, et nombre d'autres pratiqués ; maître Robert Beaudoin, apothicaire, nommé Castille, et plusieurs autres gagnés par argent et le vin (17).

Lézonnet, ayant tous ceux-ci à sa dévotion, trouva que son affaire s'acheminait assez heureusement et ne sembloit plus que prendre jour et l'heure pour l'exécution de l'entreprise. A cette fin, il manda ledit Allanou, Baud, Berthault, Kerguelen et Endroit à Concarneau, qui étoient les principaux marchands, pour prendre les moyens de livrer la marchandise, qui étoit la ville, et l'acheteur Lézonnet. Il n'y eut pas grande difficulté, car aussi bien les vendeurs que l'acheteur y étoient tous portés. Ils firent leur voyage en un jour, et, tenant la chose fort secrète entre eux du jour arrêté pour la livraison de la ville sans que l'on pût s'en apercevoir, ce qui fut cause que l'on pensa être surpris, car on vit plus tôt l'ennemi que l'on en sût la venue. Nos entrepreneurs donc, étant de retour de Concarneau, riches en promesses, que le roi, par l'entremise de Lézonnet, leur faisoit, tous grands repas de ces fumets de cour, dispoisoient toutes leurs affaires pour ce jour-là, qui n'étoit connu que d'eux ; et, afin d'y parvenir plus doucement et sans effusion de sang, s'il étoit possible, ils travailloient à

(15) Il avait pourtant été désigné par ses concitoyens pour le représenter aux Etats, qui se tenaient à Quimper même, en 1586 (Ch. de Calan, *Documents inédits sur les Etats...*, t. II, p. 240). Il était alors procureur des bourgeois, charge dans laquelle il avait succédé à Guillaume Le Goaz.

(16) Il faisait partie de la commission de surveillance des travaux des remparts (Cf. n. 12) ainsi que Corentin Calvez et Alain Chevillart, nommés plus loin.

(17) Nous sommes peu renseignés sur ces personnages, sauf Olivier Endroit, procureur postulant (avoué) au Présidial, dont Moreau raconte la mort avec force détails (*infra*, p. 182). Robert Beaudoin avait succédé à Corentin Le Baron comme procureur des bourgeois en 1587 et 1588 et à ce titre représenté Quimper aux Etats de ces deux années (Ch. de Calan, *op. cit.*, t. II, p. 257, 263, 273. — Cf. Arch. du Finistère, E 1508, délibérations de Quimper, fol. 5 v° et 45) ; il fut remplacé comme procureur des bourgeois par Pierre Jaurégné en janvier 1589.

gagner les cœurs tant des habitants que de la noblesse réfugiée, dont il y avoit grand nombre.

Un certain jour de lundi, tous les juges présidiaux étant en la chambre du conseil, dont j'étois du nombre, ledit Le Baud nous tint un discours des malheurs que la guerre apporte, et combien les divisions civiles étoient ruineuses en ce pays et ailleurs, des grands biens que la paix cause, et, quoique notre prétexte ait été spécieux de prendre les armes pour la défense de notre religion, que par succession de temps l'expérience nous avoit fait connaître qu'il n'y avoit que de l'ambition parmi les chefs ; qu'il falloit une fois revenir au principe de reconnaître un roi ; que c'étoit le vrai moyen de nous délibérer de tous nos maux ; que la plupart de toutes les autres villes de la province s'étoient déclarées pour le roi, comme Saint-Malo, Dinan, Hennebont, Guingamp, Morlaix, Redon et autres, même messieurs les ducs de Guise, de Mayenne, qui étoient les principaux chefs du parti en France qui avoient reconnu le roi ; et notre voisin le sieur de Lézonnet, disoit-il, voyant bien que le duc de Mercœur n'avoit les moyens de résister à la puissance du roi, s'étoit retiré et s'étoit rendu avec la place de Concarneau sous l'obéissance du roi ; et nous conseilloit-il aussi d'en faire le semblable sans attendre d'être forcés, ce que nous ne pouvions éviter, si nous ne nous rendions à ses conseils ; qu'il ne respiroit que notre bien, qu'il avoit toujours bien affectionné, et en ce cas s'assuroit de moyenner envers le roi que chacun demeurerait en ses charges sans aucune finance, outre que la ville pourroit obtenir quelques privilèges par rapport à sa prompte obéissance, et avec d'autres belles raisons qu'il nous alléguait. Tous les juges approuvèrent ces belles raisons. Ollivier Berthault et Barnabé le Gallays dirent qu'il étoit plus que temps de se rendre. Il y eut seulement maître Tanguy de Botmeur (18) et moi qui nous moquâmes de toutes les belles promesses de Lézonnet, qu'il n'eût jamais pu effectuer, alléguant des raisons au soutien de ce que nous avançons ; mais la pluralité nous obligea à nous taire. Oyant leur opiniâtreté, nous sortîmes de la chambre.

(18) Moreau le présente (*supra*, chap. III, p. 40) comme un ligueur résolu.

Le même jour lundi arriva le sieur de Kergournadec'h (19) à Quimper, venant de Concarneau, qui nous fit pareille sommation de la part de Lézonnet, mêlant des menaces dans ses discours, que nous eussions présentement à nous résoudre, faute de quoi il nous feroit la guerre ouverte comme l'ennemi du roi. Mais il ne remporta aucune réponse, sinon des traitres, qui étoit de persévérer toujours aux promesses qu'ils avoient faites audit de Lézonnet, et qu'il n'en doutât aucunement.

Cependant les manants sollicitoient un chacun, et surtout ceux qui y pouvoient quelque chose, comme la noblesse réfugiée, les artisans qu'ils savoient être faciles à remuer, et tous ceux qui vouloient bien prêter attention à leurs discours.

Quelques temps auparavant tout ceci, il se fit une menée par un certain nombre de la noblesse réfugiée, assistée secrètement de quelques habitants qui savoient bien déjà la volonté de Lézonnet de se saisir de la tour Bihan, qui est la plus forte place de la ville, et qui a au pied d'icelle une des principales portes ; l'exécution se devoit faire sur la brune. Les principaux de cette entreprise étoient les sieurs de Kerservant, de Beaucours, qui étoit marié à l'héritière de Kerbullie, du Graneec et de Pratmaria, fort jeune mais courageux ; de Brinavec, de Lestrediatag de Kerdégace, et son gendre le sieur de la

(19) François de Kerhoënt, sieur de Kergournadec'h (en Cléder), né en 1560, capitaine de la noblesse du Léon pour le roi, résidait surtout en Cornouaille, y ayant épousé en 1583 Jeanne de Bodigneau, fille unique d'Alain Droniou, seigneur de Bodigneau en Clohars-Fouesnant. Il a laissé la réputation d'un très brave homme, que l'estime et même l'affection générale entourait. Il préféra toujours son château de Bodigneau, qu'il fit embellir, à celui, pourtant tout neuf et imposant, que son père Olivier, mort en 1594, avait fait commencer à Kergournadec'h ; toutefois c'est dans la chapelle de ce dernier qu'il voulut qu'on l'inhumât ; il mourut à Bodigneau en mars 1629. Sa veuve entra au couvent des Carmélites de Nazareth, près de Vannes, où elle fit profession le 4 novembre 1631 (A. Mousset, *Documents pour... l'histoire de la maison de Kergorlay*, p. 208). Leur fille Renée avait épousé en 1616 Sébastien de Rosmadec de Molac, gouverneur de Quimper, dont le frère, François, comte des Chappelles, décapité à Paris en 1627 est le héros du poème de La Villemarqué *Le page de Louis XIII*. Il s'est conservé d'intéressants fragments du château de Bodigneau. Quant à celui de Kergournadec'h, négligé par les Rosmadec et vendu par eux en 1700 à la famille de Pinsonneau, il est à l'état de ruines (G. de Carné, *Les chevaliers bretons de saint Michel*, p. 194 et 195 ; La Colombière Vulson, *Généalogie de la maison de Rosmadec*, 1644, planche de 1632 ; Cf. note dans *Association bretonne, congrès de Saint-Pol* en 1911, p. 263).

Fontaine Bouché, natif de Tréguier, et plusieurs autres (20) ; et de la ville, ledit Allanou, qui étoit toujours le premier en tête contre les catholiques ; Michel Le Marec, les deux Soyer, et Baudouin Castille, soldat marié à Quimper, tous pleins d'audace (21). Ils se trouvent à la place publique une heure avant le soleil couché, se promenant deux à deux en grande conférence, et ne s'accostoient que de ceux de leurs coteries que nous connoissions tous être tels. Cette nouvelle façon de faire étant remarquée sembla suspecte. Le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur de la ville, en est averti, qui ne négligea pas cet avis, étant homme de guerre et vieux capitaine (22) ; et, se doutant de ce qu'ils pourroient faire, fit mettre soudainement douze ou quinze habitants, auxquels il se fioit, avec quatre ou cinq de ses gens ordinaires, qui secrètement vont se jeter dans ladite tour Bihan, où il n'y avoit eu jusques alors aucune garnison. Cela vint bien à propos, et pour le repos de la ville et pour l'assurance du sieur de Saint-Quèrec, qui pouvoit être chassé du jour au lendemain de ladite ville par le moyen de ladite tour. Sitôt que ceux du capitaine Saint-Quèrec furent dedans, les conspirateurs, n'en sachant rien, arrivant par divers chemins à la porte de la tour, pensent s'y loger ; mais ils furent étonnés quand on commença à crier : « Qui va-là ? Qui êtes-vous ? Retirez-vous ! » et, feignant de ne les point connaître, tirent un coup ou deux en l'air, ce qui les fit se retirer plus vite que le pas, désirant bien n'être reconnus, ayant manqué leur coup. Ceci arriva environ la volée de la bécasse, et ne se trouvèrent plus pour ce soir à la conférence de la place publique. Craignant quelque affront de la

(20) Excepté Brinavec, Lestrediatag et La Fontaine-Bouché, Moreau a présenté ces personnages dans son chapitre III. Le jeune de Pratmaria est Vincent de Coëtanezre. Le sieur de Brinavec (ou, plus exactement, Brenanvec) étoit Henri Le Gouézec d'une famille de Plomeur, anoblie à la fin du xv^e siècle (commun. de M. Georges Monot) ; le sieur de Lestrediatag (en Treffiagat) s'appelait Pierre du Haffont ; celui de La Fontaine-Bouché, Vincent de Boisgelin, avait épousé Françoise de Kerdégace.

(21) Sur Michel Le Marec, sieur de Kerbasquiou, voir *supra*, chapitre XXIV, n. 16. Soyer est le nom d'une famille de peintres verriers qu'on trouve à Quimper dès 1417 (Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 21). Quant à Baudouin Castille, il étoit, d'après Moreau lui-même (*supra*, p. 136) apothicaire.

(22) Jean du Quélenec (Cf. *supra*, chap. III, n. 28), dont Moreau parle toujours avec estime.

ville à la campagne du sieur de Kerservant (23), le lendemain toute cette noblesse et les réfugiés sortirent et s'en allèrent au Pont-l'Abbé, où il n'y avoit personne, d'autant que le château avoit été tout ruiné depuis le siège qui y fut mis, en 1590, contre Trogoff (24). Ils se mirent dedans le château et le réparèrent en diligence, et y firent leur logement jusques à la fin de la guerre, favorisés de ceux de la ville, qui étoient de ce même parti, à cause de leur seigneur baron du Pont, qui en avoit toujours été. Cette entreprise sur la tour Bihan fut sur la fin de juillet 1594.

Cependant Lézonnet, faisant de son côté toute diligence de se trouver au jour entre eux arrêté à Quimper, bien accompagné, afin d'arrêter les plus hardis s'ils faisoient contenance de se défendre quand ils verroient si grand nombre de gens de guerre dehors et des conspirateurs au dedans, il manda donc les garnisons des places de son parti, comme Guingamp, Quintin, Corlay, Dinan, Comper, qui est un château en la forêt de Montfort, appartenant à la seigneurie de Laval, et plusieurs autres lieux, si bien qu'ils se trouvèrent en un même jour à Concarneau plus de huit cents hommes de combat, tous cavaliers, joints avec ceux que l'on tira de la garnison de Concarneau, faisant en tout mille bons hommes, qui le lendemain marchèrent sous la conduite de Lézonnet à Quimper.

On ne se douta de rien ce jour-là, non plus que les autres, et il n'y avoit que quatre à cinq hommes à la porte de la rue Neuve au corps-de-garde, qui étoit un jour de lundi. Un des habitants, nommé Jean L'honoré, sieur de Kerambiquette (25), payoit à déjeuner ce jour-là au manoir de l'évêché (26), près ladite porte, à tous les principaux presque de la ville, où étoient tous messieurs les juges du présidial et bonne troupe de marchands. Etant assis à table à faire bonne chère, voici un de la garde de ladite porte qui accourut à nous, disant qu'Annibal étoit à la porte, voulant dire l'ennemi ; un autre

(23) Le sieur de Kerservant est Nicolas de Talhoët-Kerservant (Cf. *infra*, p. 240).

(24) Voir *supra*, p. 43.

(25) Jean L'honoré, sieur de Kerambiquette, avait son domicile sur la Terre-au-Duc, dans paroisse Saint-Mathieu. Désigné d'office comme miseur en décembre 1595, il mourut en charge le 30 juillet 1596 (Faty, *op. cit.*, p. 164-165).

(26) Le manoir épiscopal était alors vide de l'évêque, qui se trouvait à Concarneau.

arrive, disant qu'ils avoient tous mis pied à terre au Dourguen (27), et, s'étant mis en ordre, s'acheminoient par divers endroits vers la ville, les gens de pied, partie par la montagne, partie par le chemin avec la cavalerie, desquels il y avoit neuf à dix pieds, armés de pied en cap avec la rondache et le coutelas. Incontinent le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur de la ville, qui étoit de la fête, nous fit aller, partie à la porte, partie sur la muraille, et autre partie leur bailla la liberté de sortir avec un habitant, qui s'appeloit Alain Chevallart (28), homme de courage, au-devant d'eux. La barrière de la rue Neuve à la Magdelaine fut incontinent fermée, ce qui eût arrêté l'ennemi pour un temps, sinon que ceux qui venoient par-dessus la montagne se laissoient couler à bas, tâchant de couper chemin aux nôtres, qui se reculèrent, joint aussi que bon nombre des assaillants s'avançoient par les prairies entre la ville et le faubourg de la rue Neuve, pour devancer les habitants que conduisoit ledit Chevallart, et, sans leur retraite, ils étoient enclos. L'ennemi n'ayant plus d'empêchement à la barrière de la Magdelaine (29), il marche, en entrant en tête avec les huit rondaches, tous armés, jusques à une barricade qu'on avoit faite en diligence, au croissant de ladite rue, comme on détourne pour venir à la porte, où il y eut un habitant, nommé Jean Richard, qui, seul, eut l'assurance de les attendre et de se battre main à main contre lesdits rondachiers, et ne se fût encore retiré jusques à ce qu'il vit déjà plusieurs soldats qui, entrés par derrière, étoient entre la porte et lui, et encore ne

(27) L'Eau blanche, à deux kilomètres à l'est de la sortie de Quimper, dans la vallée du Jet.

(28) Il y avait des Chevallart à Quimper au moins depuis le début du siècle ; en 1539 on en trouve deux, Pierre et François, qualifiés de pintiers, c'est-à-dire potiers d'étain (Archives du Finistère, A 3). Alain était négociant ; il devint procureur des bourgeois en 1597 et mourut probablement en 1598 ou 1599 (Faty, *Les hôpitaux de Quimper* dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1883, p. 361). Fidèle à la Ligue tant qu'il crut possible son succès, il ne s'obstina pas contre le vainqueur ; le soir de la reddition de Quimper au maréchal d'Aumont il offrit un somptueux festin à ceux des officiers royalistes qui n'avaient pas pu être reçus à la table de la ville (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 147).

(29) La « barrière de la Madeleine » était une sorte de haute levée de terre avec douve qui avait été établie en décembre 1490, à la suite de l'incursion des montagnards de l'Arrée (Cf. *infra*, p. 178, n. 19), sans doute par crainte d'une nouvelle attaque. Elle s'étendait de l'Odet jusqu'à la chapelle de la Madeleine, située au bout de la rue Neuve, au pied du Mont-Frugy. En 1594 la barrière devait être passablement délabrée.

perdit-il point courage, ains tête baissée, n'ayant que son épée à la main, se jeta à corps perdu et passa par le milieu d'eux, nonobstant les arquebusades, et se sauva loin derrière une autre barricade qui venoit d'être dressée au bout du pont, devant l'hôpital de Sainte-Catherine (30), où il y avoit nombre d'autres habitants, qui avoient suivi Chevillart et quelques-uns de la garde, entre lesquels étoit Tanguy de Botmeur, sieur de Kerynaire (31), conseiller au siège, celui qui, dans la chambre du conseil, avoit ensemble avec moi contredit au sénéchal Le Baud sur la remontrance qu'il nous fit de rendre la ville à Lézonnet. L'ennemi, tenant les faubourgs, se saisit des maisons, et, par les chambres hautes, des coups d'arquebuses contraignoient les nôtres de quitter ladite barricade ; et ledit sieur de Botmeur ayant le mousquet couché en joue, pour tirer à coups perdus parmi plusieurs qui étoient dans la rue, il fut frappé au bras droit, près l'épaule, où la balle demeura si bien que son mousquet lui tomba des mains, et, le retenant de la main saine, le donna à celui qui étoit auprès de lui, en lui disant : « Décharge mon mousquet sur ces gens-là et tiens bon ; je m'en vas me faire panser. » Et, sans montrer aucun signe de douleur, tenoit son bras rompu avec l'autre, encourageant ceux qu'il trouvoit à bien faire, et que ce n'étoit rien que sa blessure. Néanmoins il en mourut cinq à six jours après, la gangrène s'étant mise dans la plaie.

Lézonnet s'étant fait maître du faubourg de la rue Neuve, fait le même jour un détachement des siens par la rabine du Pinity (32), pour passer au pont de Locmaria (33), lequel, en passant la rabine, reçut une salve d'arquebusade de dessus la muraille des Cordeliers. Ce fut à eux de hâter le pas, laissant deux de leurs gens sur la place et plusieurs blessés. Ils ne se hasardèrent plus ce jour-là. Un autre de leurs soldats

(30) L'hôpital Sainte-Catherine occupait l'emplacement de l'actuelle préfecture.

(31) Voir *supra*, chap. III, n. 13. Le manoir de Keriner est en Plugguffan, à 2 kilomètres à l'est-sud-est du bourg. Il en subsiste quelques parties anciennes.

(32) La « rabine du Pénity » n'est autre que les « allées de Locmaria ». Le nom de Pénity lui venait d'une chapelle qui s'y élevait. Construite ou reconstruite au début du XVI^e siècle, cette chapelle, qui possédait de beaux vitraux, a été démolie en 1810 parce qu'on la trouvait gênante pour la circulation sur la route.

(33) Pont tournant, supprimé au XVIII^e siècle.

avoit été aussi tué au blocus de la ville, en descendant avec plusieurs autres par les degrés de pierre de la montagne de Saint-Laurent en la Magdelaine. La nuit venue, la Terre-au-Duc fut prise sans résistance, d'autant que les habitants s'étoient retirés dans la ville avec leurs biens qu'ils purent transporter. La ville ne fut bloquée que par la rue Neuve, les Regaires, Terre-au-Duc ; du côté de Saint-Nicolas, Saint-Antoine, il n'y avoit aucun ennemi (34). En cet endroit on descend deux messagers l'un après l'autre, et qui ne s'entresavoient pas au long de la muraille, entre la tour Bihan et Saint-Antoine, avec des lettres au sieur de Quinipily, gouverneur de Hennebont (35), qui étoit la plus proche garnison catholique que nous eussions, représentant par icelles la prise de nos faubourgs et le siège de la ville par Lézonnet, accompagné de mille hommes, et requierions de lui un prompt secours, d'autant que nous craignons qu'il n'y eût quelque intelligence dans la ville, si soudainement on n'y pourvoyoit.

Les piétons firent la meilleure diligence qu'ils purent, et, le lendemain au matin, le premier ayant passé Quimperlé, vers Pontscorff, rencontre la garnison de Hennebont, environ 30 ou 40 salades et environ 150 arquebusiers à cheval, qui battoient l'estrade, sous la conduite du sieur de Grandville, frère dudit sieur de Quinipily, jeune gentilhomme et presque encore écolier, n'ayant pas plus de 20 ans, mais plein de belles qualités, doux, humble, vaillant et courageux. Ce jeune seigneur, ayant rencontré notre messager et interrogé où il alloit, d'où il venoit, à quoi le messager ayant répondu et montré ses lettres, le sieur de Grandville met sur-le-champ en délibération s'il devoit tout de ce pas s'acheminer au secours ; et, afin d'y incliner plus tôt ses gens, lui-même dit tout le premier son opinion que, sans hésiter, il falloit aller aider leurs voisins, ce qu'ils firent sans débrider, craignant d'être tard.

Nous avons dit aussi que la nuit étant venue, l'ennemi s'étoit saisi de la Terre-au-Duc, ce qu'il n'avoit osé faire le jour, d'autant qu'on les escarmouchoit de près, qu'aucun ne montrait le nez qu'il ne fût tué ou blessé de dessus la muraille,

(34) Ainsi tout le front nord des remparts se trouvait libre, l'ennemi ne se tenant qu'au sud (rue Neuve), à l'est (regaires) et à l'ouest (Terre-au-Duc).

(35) Jérôme d'Aradon. Cf. *supra*, p. 92. — La porte Bihan était au pied de la tour de même nom, au point culminant de la ville.

qui étoit bordée de bons arquebusiers, au nombre de mille ou douze cents. Les conspirateurs se trouvoient tout étonnés, ne sachant à quel saint se vouer, car d'un côté les ennemis, pensant qu'ils eussent changé de volonté, les appeloient traîtres et perfides à leurs promesses, les nommant par leurs noms ; traître Allanou, traître sénéchal, et les menaçant de s'en venger ; ils craignoient que, leur entreprise venant à faillir et l'ennemi s'étant retiré, l'on ne fit recherche d'eux et qu'ils fussent punis comme ils le méritoient bien, ou qu'il ne se fit quelque émotion populaire contre eux, ce qui étoit assez à craindre. Tout cela leur faisoit faire bonne mine et se montrèrent vigilants à la défense de la ville, se tenant néanmoins toujours par troupe, et principalement autour d'Allanou, qui étoit leur capitaine. Ils faisoient la ronde comme les autres, et voulurent que l'on crût qu'ils étoient les plus gens de bien du monde ; mais ils étoient éclairés de bien près et ne pouvoient rien attendre sans être retenus. Mais l'on pourroit ici demander, puisqu'on les connoissoit pour tels, pourquoi ne les chassoit-on pas hors de la ville ? Pour réponse, l'on dira qu'ils étoient des mieux apparentés de la ville, lesquels dans le parti étoient aimés et respectés. Leurs parents et alliés n'eussent jamais souffert qu'ils eussent eu le moindre désagrément, s'ils n'eussent commencé les premiers la sédition, auquel cas ils n'eussent épargné personne. Les conspirateurs raisoient aussi de leur côté de la même sorte, et savoient bien que, en cas de violence, leurs parents, alliés et leurs amis, bref toute la patrie, eussent indifféremment couru la même fortune. C'est pourquoi chacun se tenoit sur la défensive en cas d'attaque, et non autrement, se voyant les uns les autres, buvant tous les jours ensemble sans querelles ni disputes, que rarement. Cette nuit se passa de la façon, en armes, les murailles bien bordées d'arquebusiers, qui ne manquoient d'escarmoucher en toute occasion, et aussi tant de jour que de nuit, plusieurs des ennemis ; et, pour empêcher qu'ils n'approchassent de la muraille sans être découverts, on jetoit de la ville force brandons de feu artificiel qui éclairoit le long des douves. Le jour venu, on met en délibération si l'on feroit quelque sortie sur eux, d'autant que l'on voyoit bien de dessus les murailles qu'ils n'étoient bien barricadés. Mais il fut arrêté que non, craignant que, quand les meilleurs hommes seroient sortis, ceux de l'intelligence ne jouassent leur partie.

Tout le lendemain se passa en escarmouches, et toujours on tuoit quelques-uns du parti ennemi et pas un de la ville jusques environ les six heures de l'après-midi, le sixième dudit mois de septembre, que ceux qui étoient sur les murs et la tour Bihan virent un gros de cavalerie qui venoit par chemins détournés, du côté de Kerfeuntum, par Kerallan et Penruic, vers la porte Bihan. On cria l'alarme si chaude par toute la ville que l'on pensoit qu'elle étoit déjà prise. C'étoit à l'heure du souper ; chacun se jette à la rue et aux murailles, entre autres vers la tour Bihan, où l'on entendoit tirer les arquebusiers, et croyoit-on qu'ils fussent aux mains. Les cavaliers approchoient toujours, faisant leurs signes accoutumés d'amitié ; mais les habitants non aguerris ne les entendant pas, croyant que c'étoit du secours à l'ennemi, de Brest ou de Morlaix, où étoit alors le maréchal d'Aumont, qui l'assiégeoit avec de grandes forces, ceux qui étoient à la tour Bihan tiroient aussi de leurs arquebuses, et avoient affûté nombre de pièces de fonte de fer pour décharger sur cette troupe, qui venoit au petit pas, lorsqu'un cavalier s'avança, au grand hasard de sa vie, portant un mouchoir au bout de son épée pour signe d'amitié, criant que c'étoit la garnison de Hennebont venue à leur secours, et en nomma plusieurs de la ville qui le connoissoient bien. Le tout bien reconnu, furent les très-bien venus ; ils mirent tous pied à terre et font descendre leurs chevaux dedans les douves, si las et si harassés qu'ils ne pouvoient se soutenir, et non sans raison, ayant fait ce jour-là seize lieues sans repaître, et avoient fait de grands détours pour se rendre plus à couvert ici ; car, si les ennemis les eussent aperçus, ils en eussent eu bon marché, ne pouvant soutenir combat tant ils étoient fatigués, et c'est étonnant que, de tant de coups qui leur furent tirés, il n'y en eût jamais un de blessé (36). Il est vrai que les cuirassiers qui étoient devant reçurent force coups dedans leurs cuirasses, mais pas un en

(36) Tout ce récit est d'une grande précision. Le compte du miseur nous apprend que, le 7 septembre, une partie de la compagnie du sieur de La Grandville fut logée chez une maîtresse d'hôtel appelée Catherine Gérault. Personnellement il prit ses quartiers au Lion d'Or, chez Adeline Mouault, avec six ou sept personnages de sa suite. Au moment de partir, comme il vouloit régler les frais, plusieurs bourgeois s'interposèrent, déclarant que la ville, à laquelle il avait rendu un si grand service, prendrait la dépense à son compte (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 148-149).

leur corps. Ayant mis tous pied à terre, on parle de les faire entrer, ce qui ne se pouvoit sitôt faire, d'autant que la porte Bihan et celle de Saint-Antoine étoient toutes deux condamnées. On délibéra de faire ouvrir celle de Saint-Antoine, ce que Allanou, qui étoit là avec une rondache, un coutelas et un morion, voulut empêcher, disant que c'étoient gens inconnus et qu'ils n'entreroient pas ; mais on lui répondit qu'il eût à se taire, et qu'ils entreroient malgré tous ceux qui en seroient marris. Et, pendant que l'on démaçonnoit la porte Saint-Antoine (37), les nouveaux hôtes, voyant de dessus les douves de la tour Bihan que l'ennemi se remuoit fort à la rue Neuve, se doutèrent qu'ils s'appretoient pour les venir charger, ce qui étoit vrai. Ils mirent leurs arquebusiers en haie le long de la douve, et les cavaliers se promenoient sur la contrescarpe, sous la faveur de la courtine, leurs pistolets à la main. Incontinent voilà force arquebusiers de l'ennemi qui se répandirent depuis le moulin de Kerheusen (38) dans les champs d'environ Kerallan et au-dessous, voltigeant et s'écartant dans les haies, parce que nos habitants, de dessus les murailles, et ceux du dehors, qui étoient affûtés, tiroient incessamment sur ceux qui tâchoient d'attaquer notre secours ; mais ils n'osoient approcher de plus près de deux cents pas, et firent retraite par le même chemin qu'ils étoient venus. Mais voici un autre gros d'environ deux cents arquebusiers à pied, conduits par un cavalier qui les encourage d'avancer, venant par la rue au-dessus des Regaires, qui conduit de Kerheusen droit à la douve, vis-à-vis de Toul-a-Laër (39) ; et d'autant que tous ceux qui étoient sur les murs de ce côté, les voyant venir, les arquebusiers et mousquetaires se rangeoient de ce côté-là pour empêcher leur approche, qui ne manquèrent de les saluer si dru qu'ils voulurent tourner bride

(37) La porte Saint-Antoine étoit au nord-ouest de l'enceinte, au haut du Pichery. Le « démaçonnement » en coûta 60 sous et fut exécuté par six maçons, à qui, en manière de gratification, on alloua en plus pour 50 sous de pain et de vin. La porte fut ensuite remaçonnée (*Ibidem*, p. 142).

(38) Le manoir de Créac'heusen, acheté en 1677 par l'évêque pour l'installation d'un séminaire à Quimper, a disparu, mais une partie des bâtiments de l'hôpital qui a succédé au séminaire remonte à la fin du xvii^e siècle ; la première pierre du séminaire fut posée le 1^{er} avril 1678.

(39) Aujourd'hui place Alexandre Massé, précédemment place de Brest. Toul-a-laër est non pas le « trou au voleur », mais le « trou au cuir », car il y avait des tanneries dans le quartier.

avant d'être sous la portée de l'arquebuse ; mais un cavalier qui étoit derrière, l'épée nue au poing, les contraignoit d'avancer. Et incontinent nous vîmes à cheval ce cavalier se détourner tout court, et un bruit qui courut : le cheval grison est blessé, pensant que ce fût le cheval, et c'étoit le cavalier, qui étoit Lézonnet, qui avoit reçu un coup de balle dans la gorge, duquel coup il fut longtemps malade, et enfin en mourut, fort peu regretté au pays (40). Ayant reçu le coup, il s'en retourne à la rue Neuve à son gros, et tous les arquebusiers, d'où il fit avertir ses gens, qui étoient à la Terre-au-Duc, de se retirer et de lever le siège, ce qui fut fait à l'heure même et avec un tel désordre que si on eût sorti et donné sur la queue, on en eût bien escarmouché ; mais le nouveau secours étoit tant travaillé qu'on ne voulut leur permettre de faire sortie, joint que nous ne savions pas que le chef fut celui qui fut blessé, et nous étions si aises d'être délivrés de ce siège que cela nous contentoit. Voilà l'issue de la boutade de Lézonnet contre Quimper, qui lui coûta la vie de plus de cinquante de ses gens et de lui-même. Enfin il en fût mort davantage sans les traîtres qui étoient mêlés parmi les autres habitants, lesquels, lorsqu'ils voyoient un beau coup à tirer, ils s'avançoient devant tous les autres, disoient-ils, pour tirer, et cependant ils ne mettoient pas de plomb en leurs arquebuses, comme ils s'en vantèrent puis après, sans laquelle trahison leur perte eût été bien plus grande. Il y mourut un gentilhomme, oncle de M. de Laporte-Neuve, nommé le sieur des Onchères, qui fut fort regretté, et de la ville le sieur de Botmeur de Kerynaire, qui y fut blessé et y mourut peu après.

Cependant notre secours entra par la porte Saint-Antoine, qui fut démaçonnée à cette fin, et ils furent fort chéris, principalement le chef, qui étoit le sieur de la Granville Quinipily, et avec justice. La vérité est que, s'il ne fût venu, l'ennemi se fût emparé de la ville par le moyen de ses intelligences, qui

(40) Il mourut probablement à la fin de février 1595. Il avait épousé en premières noces Jeanne Glé de La Costardaye, dont il eut une fille, Suzanne, mariée à Julien du Pou, seigneur de Kermoguer ; en secondes noces Claude Bizien de Kergomar dont un des quatre fils, le troisième, Guillaume, devait succéder à Charles du Liscoët en 1614 comme évêque de Cornouaille ; l'aîné, François, avait obtenu la survivance du gouvernement de Concarneau, mais, âgé d'environ dix-sept ans seulement lors de la mort de son père, il reçut pour suppléant son cousin Jean Jégado de Kerolain.

épioient les occasions de la lui livrer par beau, si faire se pouvoit, si que non par toute autre voie.

Lézonnet, demi-enragé d'avoir reçu cet affront à Quimper, et perte de ses gens, n'avoit recours qu'aux menaces, disant : « Ceux de Quimper m'ont égratigné, mais je les écorcherai. » Et de fait, il y mit tous ses efforts, comme il sera dit ci-après.

Sitôt que notre secours fut entré, on condamne aussitôt la porte Saint-Antoine, car attendu le grand circuit de la ville, c'est-à-dire des murailles, qui sont de grande garde, et que ladite ville n'est pas peuplée par le haut, les deux portes Bihan et Saint-Antoine ne s'ouvroient pas pendant la guerre, ni celle des Regaires, ni celle du Parc-ar-Cos-Ty, mais seulement celle de la rue Neuve et celle de Médard.

CHAPITRE XXV

COMMENCEMENT DU SIÈGE DE MORLAIX (25 août 1594)

En ce temps-là le sieur maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en son armée de Bretagne (1), était lors à Morlaix, assiégeant le château qui est dedans la ville, qui s'étoit rendue à lui un peu auparavant, et voici comment. Le seigneur de Mercœur avoit envoyé un de ses gens vers les habitants (2), homme reconnu de petite étoffe de son extraction, et qui par succession de temps s'étoit avancé en crédit auprès dudit seigneur de Mercœur, son maître, si bien qu'il étoit quelquefois employé par lui aux affaires de grandes conséquence, comme

(1) Aumont (Jean VI d'), maréchal de France, né en 1522 à Château-roux, où sa dépouille fut inhumée aux Cordeliers, mort en 1595 (Cf. *infra*, p. 216). Son titre complet était : « Jean d'Aumont, comte de Château-roux, maréchal de France, gouverneur pour le roi en Dauphiné et lieutenant général pour Sa Majesté en ses pays et armée de Bretagne ». D'un dévouement sans réserve à Henri IV comme il l'avait été à Henri III, c'était lui qui avait conduit le premier, encore roi de Navarre, à baisser les mains d'Henri III au Plessis-les-Tours en avril 1589 (*Mémoires de Madame de Mornay*, publiés pour la Société de l'histoire de France, t. I, p. 178). Il est souvent question de lui dans l'*Histoire universelle de d'Aubigné* et, en général, dans les mémoires du temps. Voir Joseph Patureau, *Le maréchal d'Aumont dans la Revue du Centre*, 1883 et 1884 (très insuffisant sur les événements de Bretagne) et H. Waquet, *Les combats pour Brest en 1594 dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéol. de Bretagne*, t. XVIII, 1937, 1^{re} partie.

(2) En 1561, Charles IX avait accordé aux Morlaisiens des lettres patentes portant établissement d'une municipalité avec maire, mais l'opposition des magistrats de la sénéchaussée avait empêché l'exécution des lettres. En septembre 1589 s'était constitué un « Conseil de la Sainte Union », comprenant, avec les membres du corps de ville, des représentants élus des trois états, le gouverneur et le sénéchal, en tout une cinquantaine de membres. En 1594 ce « conseil » s'intitulait « corps général des nobles, bourgeois et habitants de la république et ville de Morlaix » (Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 32 ; A. de Barthélemy, *Le cahier de la Sainte-Union*, p. 7-10).

au fait qui s'offre ; que ledit seigneur duc, étant assuré que l'armée du roi, sous la conduite du sieur maréchal, étoit à Guingamp, et qu'il se pouvoit faire quelques pratiques à son préjudice sur les villes voisines qui étoient de son parti, envoya, comme nous venons de le dire, le prétendu gentilhomme à Morlaix, pour toujours maintenir les habitants en leur devoir (3) ; car il savoit bien qu'il n'y avoit pas bon ménage entre le gouverneur du château, qui étoit le sieur de Rosampoul (4), et eux, et de prendre garde à tout ce qui se passeroit pour lui en donner avis. Étant donc arrivé là, il se porta arrogamment vers les citoyens, et gourmanda beaucoup les particuliers, des principaux fort indignement, même le sénéchal, qui étoit un vénérable vieillard, l'un des plus anciens juges de la province, qu'il outragea de paroles jusques à lui dire qu'il l'eût fait pendre. Le sénéchal, qui se nommoit Le Bihan (5), lui répliqua que, sans le respect qu'il portoit à son maître, auquel il étoit bien serviteur, sans aucune forme de procès il l'eût fait tout à l'heure attaché à un gibet. Plusieurs, indignés de l'affront fait à leurs juges et à eux-mêmes, se résolurent le même jour de changer de parti, et d'envoyer vers le sieur maréchal à Guingamp (6) pour le prier de venir

(3) Albert Le Grand (*Vies des saints*, éd. de 1901, p. 283), qui raconte assez longuement l'histoire de la capitulation de la ville et le siège du château, rapporte que Mercœur avait essayé de retenir Morlaix dans son parti par une lettre en date du 30 juillet. Les démarches dont parle Moreau paraissent un peu antérieures ; la lettre était sans doute un suprême appel. On ignore le nom de messenger de Mercœur.

(4) François de Carné, seigneur de Rosampoul (Cf. *supra*, chap. VII, n. 4) avait été choisi par Mercœur pour succéder comme gouverneur de Morlaix à Alexandre de Kergariou, mort le 6 mai 1592, qui avait lui-même succédé en 1586 à Troilus de Mesgouez, marquis de la Roche.

(5) Bernard Le Bihan, sieur de Kerouzlac en Sainte-Sève, fils cadet de Jean Le Bihan de Pennel avait un peu plus de soixante ans. Sénéchal de la juridiction de Daoudour-Coëtmeur (à Landivisiau), il occupait encore cet office seigneurial quand il devint sénéchal du roi à Morlaix en 1571. Il avait déjà engagé avec le parti royal des négociations, du reste infructueuses, dès le mois d'octobre 1589, alors que se trouvaient à Lanmeur des délégués du Parlement chargés de disposer les populations en faveur d'Henri IV (A. de Barthélemy, *Documents inédits...* p. 46). Il ne visait qu'à la conciliation. Albert Le Grand le représente comme un « homme de grand entendement et très versé en affaires ». Il mourut le 7 octobre 1594 dans la paroisse Saint-Mathieu.

(6) D'Aumont était non pas à Guingamp, mais à Lanmeur. De Trégastel, peu auparavant, il avait une première fois écrit aux habitants pour les inviter à se rendre. De Lanmeur il recommença. La plupart inclinaient à céder, mais craignaient Rosampoul. A une séance du conseil, tenue dans la chapelle Saint-Jacques, des altercations un peu vives

ou d'envoyer, et qu'on lui ouvrirait les portes de la ville, ce qui fut fait sans le su du capitaine du château, que ledit maréchal assiégera, comme il sera dit après.

Lézonnnet envoie donc là se trouver, et aussi ceux de l'intelligence de Quimper, qui y envoyèrent Ollivier Endroit, leur courrier ordinaire, le priant d'envoyer forcés ou venir en personne avec l'armée pour recevoir ladite ville, qui étoient la plupart des gens de qualité très-affectionnés au service du roi, mais que quelques mutins et rebelles empêchoient, et qu'à la vue de quelques forces ils se résoudroient, remontrant que ladite ville étoit de grande conséquence, tant pour faciliter la réduction des autres que pour s'assurer du plat pays. Le maréchal leur promit assistance passé le siège de Morlaix, s'il en avoit l'issue qu'il espéroit, et après avoir beaucoup loué la bonne volonté des habitants de Quimper, et prié de persévérer en cette sainte résolution, congédia lesdits députés de Concarneau et ledit Endroit.

Mais, puisque l'occasion se présente dudit siège de Morlaix, j'en dirai en passant quelque chose. On a dit ci-dessus la cause de leur révolte, qui fut l'insolence d'un glorieux et sot serviteur, qui, sorti de peu de choses, vouloit audacieusement trancher du grand ; c'est la coutume, comme dit le proverbe. La guerre fut longue de ce mécontentement des citoyens et juges de Morlaix, car, outre que cela enfla le courage audit sieur maréchal, elle fut la perte de toutes les places et havres

éclatèrent ; Rosampoul ne put obtenir qu'on laissât La Maignane pénétrer dans la ville. Enfin, à la suite d'un conciliabule secret qu'une douzaine de partisans du roi tinrent à Saint-Melaine, le conseil se réunit de nouveau en l'absence du gouverneur. Le sénéchal proposa aux habitants de députer vers le maréchal d'Aumont pour lui demander, sous condition d'un paiement de 10.000 écus, de retirer ses troupes à dix lieues de Morlaix en attendant l'issue des pourparlers commencés à Ancenis en vue d'une paix générale. Quatre délégués partirent. Ceci se passait le 23 août ; mais le surlendemain, comme le bruit se répandait que l'armée royale s'éloignait, elle apparut au haut du faubourg des Vignes. Sans rencontrer de résistance, elle descendit, se dérobant à la vue du château, jusqu'à la porte Notre-Dame. Armé de pied en cap, la plume blanche au vent, la main gauche appuyée sur son bâton de commandement, le maréchal s'avancait, suivi de sa cavalerie ; auprès de lui marchaient deux des délégués de la ville, retenus comme otages. Les magistrats morlaisiens lui adressèrent une brève harangue. Il répondit : « Messieurs, je suis le maréchal d'Aumont, dont vous avez tant oui parler ; prenez tous des écharpes blanches ou du ruban à vos cha-peaux, et, ceux qui n'en avez, mettez-y vos mouchoirs » (Albert Le Grand, *op. et loc. cit.*).

que ledit sieur de Mercœur tenoit en ce pays bas, et de la défiance qu'eurent les Espagnols de Son Altesse et des Français.

Le château étant assiégé, le sieur de Rosampoul, qui étoit dedans bien étonné, n'entendant rien de tout cela, se trouva surpris et sa place mal avitaillée des choses nécessaires pour soutenir un siège (7). Il voulut, comme l'ennemi entroit aux faubourgs, faire à la hâte transporter de la ville quelques provisions et y faire rouler quelques vins, mais auparavant qu'ils y fussent parvenus, l'ennemi fond sur eux, et furent obligés de faire barricades de leurs barriques de vin, qui furent toutes écoulées par les arquebusades qu'on leur tira de la ville, et furent obligés de se retirer sans en profiter. Le comte de La Maignane, en surnom Anne de Sanzay, étant lors avec ses troupes en Tréguier, se vint jeter dans le château avec 400 hommes, sachant bien qu'il y auroit besoin d'un secours (8). Cela étoit fort à propos, et pour rendre encore tous les efforts du maréchal inutiles, s'il y eût eu dedans des vivres suffisants pour les nourrir. Le gouverneur fut beaucoup blâmé d'avoir été si négligeant, ou, comme disent d'autres, si avare que, pour remplir sa bourse, il auroit laissé la place si dé garnie ; car quelques mois auparavant il avoit

(7) Le samedi 27, Aumont dressa trois batteries, l'une sur le Mont-Relaix, du côté du sud, pointée vers le donjon, la seconde sur la plate-forme de la tour inachevée de Saint-Mathieu, la troisième sur la galerie de la tour de Notre-Dame du Mur. Grossie de quelques remforts, amenés surtout par La Maignane, la garnison comptait 430 hommes et des réfugiés. Le 28 août Rosampoul fit diriger contre la tour du Mur le feu de quatre canons qui, détruisant les clochetons et pinacles, ébranlèrent la flèche. Alors Aumont, sur la prière des habitants, ordonna l'évacuation de la tour. On évacua également celle de Saint-Mathieu, où un boulet venu du château avait cassé une cloche, fait sauter un canon, tué le canonier et abattu un coin de la construction. Il ne resta plus aux assiégeants que la batterie du Mont-Relaix, laquelle, d'ailleurs, faisait de telles brèches entre les bastions qu'on y tentait l'assaut tous les jours (Albert Le Grand, *op. et loc. cit.*) Un plan du château de Morlaix avec une élévation latérale a été donné par le comte de Blois de La Calande dans le *Bulletin archéol. de l'Association bretonne, congrès de Saint-Malo de 1885*. En 1592 Mercœur en avait fait améliorer les défenses (G. de Carné, *Correspondance...*, t. I, p. 131). Après la résignation de Jacques de Montgomery, sieur de Corbouzon, qui en était devenu titulaire en octobre 1594, le gouvernement du château fut uni à celui de la ville, le 9 mars 1596. La démolition de l'édifice fut entreprise peu après ; en 1602 il n'en restait presque plus rien (Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 83).

(8) D'après Albert Le Grand La Maignane n'avait pas amené plus de 150 hommes.

touché deux mille écus du duc de Mercœur, pour être expressément employés en provisions pour icelle, comme j'ai ouï par après ledit seigneur lui reprocher à Quimper. Les assiégés se barricadent contre la ville, font des retranchements, plates-formes et autres fortifications qui se voient encore à présent. Les assiégeants de l'autre part en font aussi, viennent aux approches jusques au pied des tranchées, font des mines sous terre. Bref, ni les uns ni les autres n'oublent rien tant à l'attaque qu'à la défense. Les assiégés, pressés de toutes parts de l'ennemi, tant par dedans la ville que par dehors, où le canon les battoit, encore qu'ils fussent bien à l'étroit des vivres, supportoient d'un grand courage tous les maux avec patience sur l'espérance du secours qu'ils attendoient et dont un gentilhomme du duc de Mercœur, nommé La Vallée, du Maine, qui entra de nuit dans le château, pendant ledit siège, les avoit assurés, ce qui résolut les assiégés de soutenir jusques à l'extrémité, et y mangèrent après tous autres vivres leurs chevaux. La dame de Rosampoul, fille héritière de la maison de Cattelan en Vannes, étoit dedans avec son mari, gouverneur de la place (9). Elle étoit fort grosse et prête à accoucher. Le sieur maréchal, n'ignorant pas la disette des vivres, et qu'il y avoit déjà quelque temps qu'ils ne vivoient que de chair de cheval, eut pitié de ladite dame, encore fort jeune, et lui envoya trois ou quatre moutons, de la volaille, avec trois ou quatre perdrix, qui étoit une grande courtoisie d'ennemi. Quand cela lui fut présenté, elle remercia le sieur maréchal et lui renvoya ses présents, ajoutant qu'elle ne vouloit d'autre viande que celle dont son mari mangeoit : parole généreuse et d'un grand cœur, et non-seulement en cela se montra-t-elle courageuse, mais, tant que continua le siège, elle se montra si résolue à encourager le soldat, sans aucune apparence ni signe d'étonnement, qu'elle plantoit le cœur au ventre du plus lâche, ainsi que j'ai ouï le capitaine Rostin (10), qui étoit dedans la place durant le siège, homme fort vaillant, en faire le récit au seigneur duc de Mercœur, peu après, en cette ville de Quimper, disant merveille de résolution de cette jeune dame.

(9) Elle étoit fille de Jean de Catelan et d'Anne du Bois-Brassu et avoit pour prénom Renée.

(10) Albert Le Grand nomme aussi Rostin, qui avait amené 80 hommes. — Sur Morlaix à cette époque voir J. Darsel, *Histoire de Morlaix*, t. I, 1942, qui a utilisé surtout Daumesnil sans donner de références.

CHAPITRE XXVI

DE LA VAILLANCE ET DE LA MORT DU SIEUR DE KERCOURTOIS (4 ou 5 avril 1594)

Je suis ici obligé de faire une digression pour reprendre une chose que j'avois oubliée. C'est que la même année 1594, auparavant que Lézonnet eût changé de parti, la semaine sainte, les députés de ce pays, voulant s'acheminer aux états de ce parti, qui étoient, si bien m'en souviens, cette année-là à Lamballe (1), se rendirent à Concarneau pour avoir escorte du capitaine Lézonnet, à cause du danger des chemins. Lézonnet leur bailla sa compagnie de gens d'armes, qui étoit de 150 salades, sous la conduite du sieur de Kercourtois, son lieutenant, jeune gentilhomme, nommé René du Dresnay, âgé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, vaillant et fort brave, et homme de bien, qui, pour ses belles qualités, avoit été honoré de cette charge, que plusieurs gentilshommes et vieux soldats se fussent trouvés bien contents de posséder, lesquels néanmoins n'en furent jaloux, la voyant donner à celui-ci qui la méritoit bien (2). Cette brave compagnie de cavaliers, sans aucuns carabins ni gens de pied, s'acheminèrent vers Pontivy, étant à une demi-lieue près un pont proche du bourg de la

(1) Non, mais à Vannes, où Mercœur se trouva le 11 avril (G. de Carné, *Correspondance...*, t. II, p. 25, note). Ils devaient d'abord se tenir à Dinan. Le corps de ville de Quimper avait désigné ses députés le 30 mars ; ils partirent probablement le 1^{er} ou le 2 avril (Faty, *Comptes des miseurs...*, p. 151).

(2) La seigneurie de Kercourtois était en Carhaix. René du Dresnay tenait au pays de Quimper par sa femme Julienne de Coetaneze, dame des Salles en Kerfeunteun.

Houssaye, de grand jour, pouvant atteindre Pontivy avant la nuit, ce que le sieur de Kercourtois, leur capitaine, vouloit. Mais ils n'y voulurent obéir, disant que chacun n'avoit pas d'argent pour vivre en hôtellerie, et qu'il ne leur en coûteroit rien aux champs. Ainsi se logent en un village, au bout du pont du côté de l'occident, ayant mis leurs sentinelles à cheval assez loin de l'autre côté du pont, et ailleurs sur les avenues, ainsi que le demande la discipline militaire, et se reposèrent cette nuit (3).

Le lendemain matin, la sentinelle d'au-delà du pont n'étoit pas levée dans le temps précis, étant demeurée plus de deux heures en faction, voyant qu'il étoit grand jour, s'en retourna, de sa propre autorité, retrouver le gros audit village, où elle trouva la compagnie, partie levée, partie qui se levoit ; les autres se promenoient par le village en leurs bonnets de nuit, sans aucune crainte de l'ennemi, qu'ils avoient bien ouï dire qui rôdoit bien souvent en ce pays-là. Il n'y avoit pas un de tous qui eût eu le soin de s'armer, hors ledit Kercourtois, qui avoit la cuirasse endossée. La sentinelle ne fut pas plus tôt jointe au gros, que voici arriver le sieur de Camors, l'un des frères du sieur de Quinipily et Granville, avec six ou sept cents hommes, tous arquebusiers, qui ne furent jamais aperçus, quoiqu'ils suivissent la sentinelle pas à pas, et se hâtèrent à s'emparer du pont, et commencent, à coups d'arquebuses, à chasser les Conquernois, qui courent à leurs chevaux, mais ce n'étoit pas pour faire ferme, mais pour s'enfuir comme des lâches (4).

Le sieur de Kercourtois avoit de belle heure pris son cheval, et avant aucun autre se présente seul sur le pont, et à coups d'épée les fait reculer (5). Les arquebusades pleuvoient sur lui comme la grêle, mais aucun coup ne porta, aussi avoit-il un cheval qui se manioit des mieux ; et ne cessoit de crier à ses compagnons : « Ça, ça, mes amis, à moi, courage :

(3) La Houssaye est en Noyal-Pontivy, mais à courte distance du Blavet. Il s'y célèbre un pardon bien connu, autour d'une chapelle du xv^e siècle, commencée le 17 mai 1435, dont le clocher à flèche n'est que de 1779 ; elle renferme un mobilier d'art intéressant.

(4) Camors venait de passer au parti royal. Sur lui et ses frères voir *supra*, p. 92.

(5) Le pont dont parle Moreau doit être celui du Blavet, proche de la chapelle de Saint-Michel et non pas celui du petit ruisseau de Signan qui coule au pied de la colline de la Houssaye (*Association bretonne*, congrès de Pontivy, de 1886, p. xxx).

voici une belle occasion d'acquérir de l'honneur. » Mais pas un de la compagnie ne voulut rendre combat, s'enfuirent tous, laissant leur capitaine engagé au combat, qui avoit en bien fait donné tout loisir de prendre les armes et chevaux ; et, s'ils eussent été gens de bien et de courage, Camors et sa troupe eussent été défaits sans doute. Kercourtois se fût sauvé cent fois pour une s'il eût voulu, mais plutôt la mort. Il s'opiniâtra tout seul à la défense de ce pont, pensant que ses gens, qu'il voyoit s'enfuir, confus de honte de laisser leur chef à la boucherie, se fussent ralliés et fussent revenus, après s'être un peu rassurés, le secourir ; mais en vain, il fut abandonné de tous. Or, voulant encore faire un dernier effort pour chasser au delà du pont, s'avança de furie, et par malheur son cheval eut un des pieds de derrière entre deux planches du pont et tomba sous lui. Dans le moment accourut un soldat, et lui donna, au défaut de la cuirasse, de son épée au travers du corps, et lors il se rendit. Le sieur de Camors l'ayant reconnu pour être le sieur de Kercourtois, le regretta beaucoup et pleura son désastre, et, ayant pris parole de lui que, s'il retournoit à convalescence, le viendroit trouver comme son prisonnier, le laissa aller vers Hennebont avec son gentilhomme et laquais ; mais il n'alla pas une demi-lieue qu'il ne trépassât à cheval, sur celui même qui avoit combattu. Son corps fut rendu à Quimper et enterré aux Cordeliers, avec une grande magnificence et beaucoup de pleurs de toutes sortes de gens, car il étoit fort aimé. Or, sitôt que les soldats eurent le pont libre, ils coururent tout le village, où ils trouvèrent encore les députés de Quimper, qui n'avoient pu fuir en pensant qu'en payant rançon ils en seroient quittes, et que la commission paieroit tout. Ils furent pris ; ils étoient trois : celui du clergé étoit chanoine de Quimper, nommé Jean de la Garenne, qui ne manquoit pas de courage, comme il l'avoit fait souvent paraître en bon lieu avant d'être attaché au bréviaire ; l'un de ceux des bourgeois s'appeloit Guégant ; l'autre s'appeloit le Guirieuc de Bonescat (6). Etant pris, ils furent donnés en garde à deux ou trois soldats pendant que les autres fouilloient le village, et la cavalerie suivoit les fuyards

(6) Alain Le Guiriec, sieur de Lesconan et de Bonescat, était avocat du roi au présidial (Cf. *supra*, p. 40). Pierre Guégant avait été déjà chargé d'une mission ; il était allé, en compagnie du chanoine du Marhallac'h vers Dom Juan de L'Aquila pour le prier de ne pas s'établir à Quimper

qui se savoient à Pontivy. La Garenne, voyant qu'ils n'avoient que leurs gardiens autour d'eux, dit à ses deux autres compagnons, en langage breton : « Y a-t-il pas moyen de nous sauver des mains de ces coquins ? » Guégant lui répond : « Quel moyen ? ils nous tireront à coups d'arquebuses, et, s'ils nous reprennent, ils nous tueront ; il vaut mieux payer rançon que de mourir de leurs mains. » La Garenne ne répliqua rien à tant de langage non entendu et fort suspect aux soldats qui les gardoient ; mais, sans prendre aucun avis, prend son temps, et tout-à-coup un grand coup de poing dans le côté de l'un des soldats et un autre à l'autre qui étoit à son autre côté, les jettent par terre, et à celui qui étoit devant lui le bouleverse aussi par terre pareillement, le tout en un instant, et saute tout botté et éperonné dedans la rivière, qui étoit auprès et guéable, et passe de l'autre côté. Les soldats s'écrient que les prisonniers s'échappent, dont voici une troupe qui arrive, qui accompagnent les fuyards d'une grêle d'arquebusade, mais pas un coup ne porta, et ils ne suivirent pas plus loin les prisonniers, qui se sauvèrent à Pontivy. Peut-être ne savoient-ils pas que c'étoient des députés, comme ils surent après. Ledit la Garenne, par son évasion, gagna trois ou quatre mille écus au clergé de la Cornouaille, qu'il eût payés pour sa rançon (7).

Voilà ce qui arriva à la garnison de Concarneau, qui, à la vérité, tenoit lors le parti du duc de Mercœur, quoique Lézonnet eût déjà arrêté dans son esprit de tourner jacquette, ce qu'il exécuta tôt après. Et possible que Dieu, qui savoit son dessein, le punissoit déjà de sa perfidie. Toutefois, la honte fut plus grande que la perte ; car, encore qu'ils fussent plus qu'assez forts pour défaire leurs ennemis, qui n'avoient guère que de l'infanterie, en pays découvert, la cavalerie en eût eu bon marché, si le chef eût été suivi comme ils le devoient faire ; mais ils se montrèrent si lâches que pas un n'eut assez de courage d'assister son capitaine en ce besoin, sans lequel ils

(Faty, *Comptes des miseurs...*, p. 155). Quant à Jean de La Garenne, il avait reçu en 1582, le 14 novembre, la prébende de Landeleau, vacante par la résignation de Pierre du Rusquec (Arch. du Finistère, 2 G 22, fol. 24 v°) ; il dut mourir en 1597, car, après le 26 mai de cette année, son nom n'apparaît plus dans les délibérations du chapitre.

(7) 4,000 écus est précisément la somme que réclama Camors pour relâcher les deux bourgeois de Quimper ; elle fut avancée à la ville en septembre suivant par le sieur James de la Villecaré, gouverneur de Ploërmel ; le règlement donna lieu à un long procès qui se termina seulement en 1600 (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 186, 187).

eussent été tous tués ou pris, au lieu desquels lui seul demeura. Cependant, beaucoup d'eux, à les entendre parler, avoient bien du courage et eussent attaqué un César tout armé, mais au fait n'avoient que du vent.

Le sieur de Lestialla, cousin du sieur de Kercourtois, et qui avoit plus de sujet de l'assister, tourna les talons des premiers, comme il avoit fait quelques années auparavant à Plestin, près Morlaix, quand l'arrière-ban de Cornouaille fut défait par la garnison de Tonquédec, en 1590, comme nous avons dit ci-dessus (8). Kercourtois paya l'écot pour tous, et en bien faisant, au dire même de son ennemi, qui ne l'avoit jamais connu que par réputation. C'étoit un gentilhomme rempli de belles qualités entre la noblesse et plus parmi les gens de guerre ; vaillant de sa personne autant qu'autre le pouvoit être ; discret, parlant peu, mais bien à propos ; ne jurant jamais ; ne s'adonnant pas aux femmes comme la plupart des autres recherchent si curieusement ; ne manquant de remplir son devoir de bon chrétien, jeûnoit le carême, même à la campagne, ce qu'il faisoit quand il fut tué, qui fut la semaine devant Pâques, le jeudi absolu ou le jour de devant (9). Mais il semble que Dieu le vouloit à lui, le trouvant disposé à jouir de la gloire éternelle. Il laissa sa veuve, dame des Salles et de Kercourtois, bien désolée, avec une seule fille, héritière d'un beau bien, en fort bas âge, qui depuis épousa un conseiller au parlement de Paris, fils aîné de la maison de Bragelonne, l'une des plus anciennes familles de la ville, et sa mère, Julienne de Coatanzeze, épousa le frère puîné de son gendre (10).

(8) *Supra*, p. 78.

(9) Pâques tombant en 1594 le 10 avril, le « jeudi absolu » ou jeudi saint était le 7. Or dès le 6 avril un messager fut envoyé de Quimper vers Mercœur pour l'informer de la mésaventure (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 151) ; elle s'était donc produite au plus tard le 4 ou 5 avril.

(10) Marguerite, dame de Kercourtois, fut en effet mariée à Claude de Bragelonne, qui devait devenir président aux Enquêtes du Parlement de Paris. Sa mère avait après son premier veuvage épousé d'abord le capitaine poitevin Le Clou « nécessaire et remuant », à ce que dit Moreau (*infra*, p. 246). Veuve pour la seconde fois, mais infatigable, elle convola en troisièmes nocces, vers 1615, en tout cas avant 1617 (date de la mort de Moreau) avec le jeune frère de son gendre, Martin de Bragelonne (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1888, p. 43 et 44).

CHAPITRE XXVII

DE LA VENUE DES ESPAGNOLS A ROSPORDEN (Début d'août 1594)

En la même année 1594, au commencement du mois d'août, l'armée des Espagnols, qui se tenoit aux environs de Blavet, où elle avoit sa retraite, avertie que le sieur de Lézonnet avoit tourné jacquette au parti du seigneur de Mercœur, et avoit embrassé celui des royaux, vint, sous la conduite de Don Juan d'Aquilla, leur colonel, jusques à Rosporden, où il demeura dix à douze jours (1), attendant quelque occasion d'entreprendre sur la ville et château de Concarneau, distant d'une lieue, ou bien espérant que les catholiques et habitants, le voyant si près avec forces, se fussent soulevés contre la garnison. Mais en vain, parce qu'ils n'étoient pas les plus forts, où il y avoit une grosse garde et un capitaine vigilant.

Les Espagnols, pendant qu'ils furent à Rosporden, passèrent le temps en divers jeux, en tournois et courses de bagues, où le sieur de Lézonnet fut prié d'assister de la part de Don Juan, mais il n'y avoit pas d'assignation ; aussi ce n'étoit pas son plus court, et savoit bien que c'étoit attrape lourdaud, et par le même messager fit prier Don Juan que, s'il lui plaisoit de venir à Concarneau en petite compagnie, qu'il le recevoit et lui feroit bonne chère. Fin contre fin n'est pas bon pour doublure. L'Espagnol, voyant qu'il n'avançoit rien aux envi-

(1) Le 3 août, deux bourgeois avaient été députés vers lui (encore leur allié), pour se plaindre des ravages exercés par ses troupes ; ils lui apportèrent une barrique de vin de Bordeaux et des fruits, le tout valant 55 livres, 10 sous (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 146, 147).

rons de Rosporden, se retira d'où il étoit venu à Quimperlé (2).

Ceux de Concarneau, aussitôt qu'ils surent leur départ, sortent, espérant donner sur la queue, et, en voltigeant et battant l'estrade, rencontrent en la paroisse d'Eliant une troupe de leurs ennemis, qui s'amusoient à ravager, qu'ils chargent si vivement qu'ils les défirent. Don Juan, de ce averti par quelques-uns qui s'étoient sauvés, le lendemain retourne de Quimperlé avec l'armée, et se ruant tant sur Eliant que sur Beuzec, tua de la commune tous ceux qu'il put attraper, et fit mettre le feu partout où il passa, et même à Rosporden, qui fut tout brûlé, qui fut une grande ruine, et qui ne sera en son ancien état de mémoire d'homme (3).

Outre la désolation avenue par la mort de tant de personnes de tout âge, et le grand nombre de bétail qu'ils emmenèrent, voilà combien de maux arrivèrent en ce quartier-là en vengeance de quelque trente Espagnols tués par la garnison de Concarneau ; et les pauvres innocents pâtissoient pour les coupables.

(2) Le 13 août, le sieur Dedrano, capitaine espagnol, donnait quittance aux Quimpérois de 6.000 livres sur les 7.200 que la ville s'étoit engagée à payer pour que l'armée évacuât le plat pays. Le reste fut payé le 17 août (*Ibidem*, p. 138).

(3) Rosporden n'étoit qu'une trêve d'Eliant. Dubuisson-Aubenay, qui passa par là quarante ans après, écrivait : « Le bourg, qu'ils appellent ville, est rebâti de neuf, ayant été brûlé durant les guerres de la Ligue » (*Itinéraire de Bretagne*, t. I, p. 126). L'édit de Châteaubriant de 1565 en avait supprimé la juridiction, dite « barre », royale, qui fut unie alors au siège de Quimper, puis, en 1575, à celui de Concarneau, quand fut constituée la sénéchaussée de Conq-Fouesnant-Rosporden. L'ancien auditoire subsistait encore à la fin du xvii^e siècle.

CHAPITRE XXVIII

ENTREVUE DU RELEC ET REDDITION DU CHATEAU DE MORLAIX

(14 - 21 septembre 1594)

Reprenons maintenant nos premiers errements, et revenons au siège de Morlaix, duquel nous nous sommes un peu écartés.

Le duc de Mercœur, bien instruit de la disette et nécessité des assiégés, et qui avoit l'armée du maréchal sur les bras plus de cinq semaines y avoit, faisoit en diligence un appareil pour venir faire lever le siège (1). Ayant donc fait un gros de toutes ses forces, tant françaises qu'espagnoles, s'achemine vers Morlaix, et, ayant passé La Feuillée et Huelgoat, tirant vers Le Rellec (2), ses cheveu-légers entreprennent sur un quartier de l'ennemi, où il y avoit deux à trois cents cavaliers des meilleurs qu'eût le sieur maréchal. Ils emportèrent le logement après quelques légères escarmouches et résistances, et tuèrent un bon nombre, prirent plusieurs prisonniers ; le surplus se sauva, tout leur bagage y demeura. Le seigneur de Lesmais, de Tréguier, y fut tué, sans perte de la part des assaillants, qui donna comme des arrhes d'une bonne issue du reste et leva beaucoup le courage des vainqueurs, et au contraire abattit celui des ennemis, de manière que plusieurs fai-

(1) Il quitta Nantes le 10 ou le 11 septembre avec l'intention de rejoindre Dom Juan de l'Aguila à Carhaix (G. de Carné, *Correspondance*, t. II, p. 50). Peu auparavant il avait en vain sollicité une trêve par l'intermédiaire de sa sœur, la reine douairière, veuve de Henri III (*Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 225). Il étoit à Carhaix le 14 (A. Le Grand, *Vies des saints*, éd. de 1901, p. 284*).

(2) En Plounéour-Ménez, presque à la rencontre des trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille. Il y existait une abbaye cistercienne.

soient déjà marcher leurs bagages vers Guingamp, qui étoit leur plus proche retraite, tout étonnés d'une telle perte et de si braves hommes. Il en mourut en cette surprise plus de cinquante, et bien soixante prisonniers (3).

Le maréchal fut conseillé de lever le siège et se retirer vers Guingamp pendant qu'il en avoit le loisir, ce qu'il ne voulut faire, et se fortifia contre son ennemi, prenant avantage du lieu, délibéré de combattre (4). Cependant l'armée du duc s'approchoit, et, étant à deux lieues de Morlaix (5), il assembla ses capitaines, tant français qu'étrangers, et leur remontra ce qu'un bon chef a accoutumé de faire en ces occasions ; et, trouvant les Français disposés à bien faire et près d'obéir à ses commandements, et puis, s'adressant à Don Juan, chef des Espagnols, lui demanda s'il n'étoit pas d'avis de donner sur l'ennemi. Don Juan lui répliqua : « Non, monseigneur ; comment voudriez-vous donner ? » Le duc lui répond : « Je me mettrai à pied, à la tête de trois cents gentilshommes, qui, tous la pique à la main, donneront tête baissée, et vous suivrez seulement avec les vôtres. » Et Don Juan lui dit : « Ma troupe ne donne pas tête baissée, mais plane-plane » ; et, quelque raison que lui proposât Son Altesse, il ne put le résoudre à faire autre chose, comme s'il eût eu des défiances,

(3) Albert Le Grand fait un récit un peu différent. La rencontre n'aurait eu lieu que le 20 septembre, Mercœur battant déjà en retraite. Les cavaliers de l'armée royale n'auraient pas été surpris dans leurs quartiers, mais, lancés à la poursuite des ligueurs et engagés trop avant, ils s'étaient vus enveloppés. Lesmaïs fut pris vivant. Deux soldats se le disputant, l'un dit à l'autre : « Or il ne sera ni à toi ni à moi ». A ces mots, d'un coup de pistolet dans la tête, il abattait leur prisonnier raide mort (*op. cit.*, p. 285*). Albert Le Grand ne parle que de 60 cavaliers. Montmartin, confirmant en cela Moreau, écrit qu'il y en avait 200, sous le commandement de La Bastinaye, et que celui-ci avait pris par vantardise l'initiative de l'escarmouche (Dom Taillandier, *Supplément aux preuves*, p. CCCII). Quoi qu'il en soit, ce fut afin de recouvrer les prisonniers par le moyen d'un échange que le maréchal d'Aumont accorda la vie sauve à toute la garnison de Morlaix (*Ibidem*).

(4) Il avait reçu de Mercœur un héraut qui le sommit de consentir à une trêve. Aumont assembla son conseil. La plupart furent d'avis de lever le siège et de se retirer doucement. Lui, avec force, déclara qu'il aimerait mieux être taillé en pièces que d'abandonner les habitants, qui s'étaient rendus au roi sous la promesse de sa protection. Sur ces entrefaites il fit clore son champ de bataille depuis le Val-Pinart jusqu'à Roch-ar-Bleiz, entre les deux rivières du Queffleut et du Jarlot. Le 16 septembre entraient dans le port deux navires anglais, chargés de munitions pour l'armée de Norris (Albert Le Grand, *op. cit.*, p. 284* et 285*).

(5) A l'abbaye du Relec.

craignant que les Français, le voyant engagé, ne les eussent abandonnés. Ce fut, à ce que j'ai appris depuis, une ruse du maréchal d'Aumont, qui trouva moyen, par gens intéressés, de faire entendre à Don Juan qu'il ne se fiât pas trop aux Français ni en monsieur de Mercœur, qui avoit promis au roi de se défaire des Espagnols de Bretagne pour faire la paix avec Sa Majesté ; ce qui n'étoit pas sans apparence combien que faux, car, la paix étant générale par toute la France, et ne restant seulement que la Bretagne, en laquelle le parti de Son Altesse diminueoit tous les jours et en voie de diminuer de plus en plus (6), il y avoit quelque occasion de penser que ledit sieur duc eût désiré se remettre en grâce avec le roi par quelque signalé service, qui ne pouvoit être plus à propos pour lors que par exterminer ses ennemis, qui étoient les Espagnols. Mais ce bon prince n'y songea jamais ; il étoit trop généreux et trop homme de bien pour penser à une telle trahison, qui eût été à jamais un reproche à sa réputation (7). Depuis il ne se fia jamais aux Espagnols, ayant éprouvé en eux une si grande lâcheté en un si grand besoin, et qu'il ne pouvoit rien faire sans eux, qui faisoient les meilleures de ses forces. Il fut obligé de s'en retourner et abandonner les pauvres assiégés, bien affligés de la faim outre les autres fatigues, car il y avoit déjà longtemps qu'ils ne vivoient que de chair de cheval, encore petitement, sans un morceau de pain. Le sieur duc, ne pouvant faire autre chose par rapport à la lâcheté des Espagnols, tourna visage et tira vers Quimper-Corentin, et les Espagnols vers Quimperlé, en passant par le

(6) Mercœur se rendait parfaitement compte de cette diminution et s'en inquiétait ; il se demandait que faire pour « éviter la violence » que lui faisaient tous ceux du pays pour entrer en traité (G. de Carné, *Correspondance*, t. II, p. 51).

(7) D'après Albert Le Grand, Don Juan de L'Agulla demandait qu'on lui abandonnât Morlaix à piller, mais Mercœur ne lui accordait le pillage que des biens des traîtres ; il avait en la ville, alléguait-il, plusieurs bons et loyaux serviteurs qui n'avaient pas trempé dans la capitulation. Pour la marche il lui offrait la conduite de l'avant-garde. L'Espagnol se rebiffa, criant qu'il voyait bien qu'on voulait l'exposer à la boucherie, et il fit camp à part. C'est à ce moment qu'Aumont, averti par ses espions, écrivit à Mercœur une lettre où il le suppliait de se hâter d'accomplir ce dont ils étaient convenus pour débarrasser la France des Espagnols. On fit tomber la lettre entre les mains de Don Juan, qui prit le parti de s'en aller, le 19 septembre (*op. cit.*, p. 285*). Dès la fin de 1591 les deux chefs étaient brouillés et il avait fallu pour les réconcilier tant bien que mal l'intervention de l'ambassadeur Dom Mendo de Ledesma (G. de Carné, *Correspondance*, t. I, p. 100).

Granec, où ledit duc dina, où commandoit pour La Fontenelle le capitaine et en partit le même jour (8). Considérant combien de maux et de ruines il avoit apportés au quartier, c'est-à-dire La Fontenelle, et qu'il pouvoit apporter à l'avenir, il commanda y mettre le feu, ce qui fut fait à l'instant. Ainsi ce beau château fut anéanti environ quarante ans qu'il fut rebâti tout neuf par feu chevalier Guillaume de Coalanezre, sieur en son vivant dudit lieu et de Pratmaria, qui fut un grand dommage, mais un bien signalé pour le pays (9).

Les assiégés, qui pensoient être délivrés de toutes craintes, se voyant frustrés de leurs espérances, et qu'il leur manquoit de tout pour soutenir davantage, demandèrent à capituler, qui leur fut accordé assez rigoureusement. Savoir, que les capitaines Rosampoul, gouverneur de la place, le comte de la Maignane et le capitaine Rostin, demeureroient prisonniers de guerre pour payer la rançon qui leur seroit abutée, ou être rendus pour d'autres ; les soldats et autres moindres capitaines sortiroient avec l'épée seule, sans aucun bagage ce qui fut proclamé aux assiégés à son de trompe avant qu'ils sortissent, qu'aucun n'eût à transporter aucune chose sous peine d'être dévalisé, et permis aux soldats du siège de fouiller toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, même les dames et les demoiselles, par des femmes d'honneur (10).

Cette bannie fut cause qu'il demeura dans le château un

(8) Il y a ici une lacune dans tous les manuscrits.

(9) Voir *supra*, chap. XX.

(10) Les articles de la capitulation sont reproduits intégralement par Albert Le Grand (*op. cit.*, p. 286*). L'exercice de la religion catholique devait être seul autorisé dans la ville et sur toute l'étendue de la juridiction (Dom Morice, *Preuves*, col. 1601-1602). Aumont entra dans le château le 22 septembre et quitta Morlaix le 2 octobre. « Monsieur de Mercœur pensait m'attraper », écrivait-il aux Etats, « mais j'ai été plus fin que lui pour ce coup » (*Ibidem*, col. 1613) et « je lui ai ôté cent mille écus de rente tous les ans ». Le gouvernement de la ville fut confié d'abord au baron de Molac (voir *infra*, p. 206) puis, le 16 novembre, à Pierre de Boiséon de Coëtnisan. Les Anglais, à qui le duc de Montpensier l'avait imprudemment proposé deux ans auparavant et qui avaient aidé à la victoire, le réclamèrent pour leur général Norris. Le roi parut un instant sur le point de faiblir ; mais, en présence de l'opposition insistante du maréchal et des Etats, il fit traîner les négociations en longueur jusqu'à ce que se fût affermie sa situation en Bretagne. Les Anglais s'en allèrent en mai 1595 (Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 263-265). — Au moment où il s'emparait du château de Morlaix, Aumont était attaqué auprès d'Henri IV par la reine Elisabeth qui, à l'instigation de son général Norris, demandait qu'on donnât le commandement en Bretagne au duc de Montpensier. Ses victoires et l'intervention des Etats de Rennes sau-

grand butin, tant en or qu'en argent, bijoux, que autres richesses qui se pouvoient porter en cachette. Tout cela fut la proie du vainqueur, et disoit-on que c'étoit un juste jugement de Dieu ; que le sieur de Rosampoul, ayant eu la mal grâce des habitants par son avarice et manque d'avitailler la place des deux mille écus qui lui avoient été, peu de temps auparavant, délivrés par le commandement du sieur duc son maître, et qu'il avoit mis en sa bourse, Dieu permit qu'il perdit et la place, et argent, et équipage, avec une grande rançon, qui fut sa totale ruine, depuis laquelle il n'a jamais pu se relever. La dame de Rosampoul, nonobstant toutes les défenses, ne laissa pas d'emporter les plus chers de ses bijoux et quelque or qu'elle portoit secrètement sur soi et ses demoiselles, qui ne furent pas fouillées, ni les chefs capitaines, qui fut une courtoisie de l'ennemi, car par ce moyen ils sauvèrent beaucoup de ce qu'ils avoient de plus précieux (11).

vèrent le maréchal (Guyot Des Fontaines, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, t. II, p. 53,54). Le contemporain Matthieu explique comme suit pourquoi Molac avait été relevé de son commandement : « Ses ennemis pour le tirer de là, usèrent d'une plaisante fourbe ; car, » ayant été invité à souper et coucher chez un de ses amis, on sut qu'il » avait passé la nuit avec une jeune fille. Ses ennemis firent courre le » bruit qu'il avoit usé de force et qu'il n'y avoit plus de sureté ni pour » leurs femmes ni pour leurs filles et partant supplièrent le maréchal » de leur donner un autre gouverneur » (II, p. 248-249).

Sur l'histoire de la ville, en général, voir Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, Morlaix, Lédan, s. d. [1879], p. 83, et Darsel, *Histoire de Morlaix*, I, 1942, p. 47-51.

(11) François de Carné de Rosampoul et sa femme se retirèrent à Hennebont. C'est là que fut baptisé, le 13 février 1595, leur fils Jérôme ; les parrain et marraine furent Jérôme d'Aradon et Louise Le Forestier de Kerdrého (Arch. mun. d'Hennebont, reg. de Saint-Gilles) ; le 22 février 1596 ils y faisaient baptiser encore un autre fils, Jean.

CHAPITRE XXIX

LE DUC DE MERCŒUR PASSE PAR QUIMPER
(Fin de septembre 1594)

Le duc de Mercœur se rendit à Quimper, n'ignorant rien de ce qui se brassoit, et peut-être lui avoit-on donné à entendre que difficilement lui donneroit-on entrée en la ville, tant les habitants pour la plupart étoient détournés de son parti. Il y fut néanmoins reçu avec honneur, avec tant de gens qui y voulurent entrer, qui fut une grande partie de sa cavalerie. Il fut logé à l'évêché (1). Ayant diné, il fut faire le tour des murailles avec grand nombre des siens, entre autres le marquis de Belle-Isle, qui fut, après la mort de son père, duc de Retz, et qui fut quelques années après tué à la porte du Mont-Saint-Michel en Normandie fort désastreusement (2) ; le sieur de Talhoët Kerédern, gouverneur de Redon (3), et plusieurs autres. Je me mis aussi parmi les autres ; et d'autant que j'étois seul de la ville près de lui, il m'interrogea du nom des portes, du nombre et de la forteresse, et entra dans la tour Bihan, où il y avoit garnison d'habitants (4), desquels

(1) Non, mais dans une maison particulière, aux frais de la ville (Faty, *Comptes des misers*, p. 148).

(2) Charles de Gondî, marquis de Belle-Isle, né en 1569, tué en 1596 dans une tentative contre le Mont Saint-Michel, était fils d'Albert de Gondî et de Claude-Catherine de Clermont, baronne de Retz. Contrairement aux dires de Moreau, Albert, qui, d'ailleurs, servit toujours avec fidélité Henri III puis Henri IV, mourut après son fils, en 1602, et le titre de duc de Retz passa alors à son petit-fils Henri, fils de Charles.

(3) François de Talhouët, né vers 1540, fils de Jacques de Talhouët, sieur de Keredren en Questembert, s'était laissé entraîner dans le parti de la Ligue à la sollicitation de Mercœur.

(4) Ou Tourbie, au sommet de la montée de la rue Obscure (auj. Elie-Fréron).

l'un, maître Etienne Hamon, notaire, lui dit : « Monseigneur, vous plaît-il de goûter le vin de nos pauvres soldats ? » A quoi il ne fit que sourire, et le sieur de Talhoët, qui suivoit, dit audit Hamon : « Demandez plutôt le vin à Monsieur que de lui en offrir. » S'étant promené tout à l'entour de ladite tour par les guérites, en sortant il bailla six écus aux soldats, et acheva son tour de la ville. Etant arrivé aux degrés près de la muraille de la porte de la rue Neuve, il étoit presque nuit, il me demanda où étoit la porte des Regaires, de laquelle vous m'avez parlé ; je lui dis qu'il l'avoit déjà passée. Lui montrant l'endroit : « Voyons-la », dit-il encore, et s'en va tout seul, suivi seulement de moi, jusques à la porte des Regaires, par-dessus la muraille, qu'il regarde assez longtemps, comme aussi la tour du coin qui étoit plate-formée de fortes planches (5), où il y avoit dessus des pièces de fonte verte, couleuvres, et quelques-unes de fer. Il monta dessus ladite plate-forme, appuyé sur mon épaule, et descendit de même, n'ayant personne avec lui que moi, jusques à ce que, retournant près de l'évêché, trouva ses gens, à qui il tarδοit qu'il retournoit, car il étoit nuit. Et, étant descendu, ils allèrent souper, pendant lequel quelques-uns de la ville l'entretenirent de propos touchant la boutade de Lézonnet aux faubourgs de cette ville, depuis les trois semaines ou un mois précédent ; et, comme il avoit pensé demeurer sur la place d'un coup d'arquebuse qu'il reçut à la gorge, dont il n'étoit encore guéri. Alors le seigneur duc, qui n'avoit rien dit : « C'eût été dommage qu'un si méchant homme fût mort d'une si belle mort ; sa fortune l'appelle sur un échafaud pour y mourir de la main d'un bourreau. » Pendant le souper arrivèrent les sieurs comte de La Maignane, de Rosampoul et de Rostin, qui venoient de Morlaix avec la permission du maréchal, qui les avoit laissés aller sur leur bonne foi, à la charge de se trouver à leur prison au premier avis de la part de monsieur le maréchal (6). Ledit sieur duc fut fort triste toute cette soirée, qui donna occasion au sieur Talhoët de dire aux autres capitaines : « Je vois monsieur tout triste contre nous ; que je lui aille demander la cause, ce sera bien fait. » Adonc le sieur de Talhoët lui dit : « Monseigneur, nous vous voyons ce soir plus triste que de

(5) Appelée la tour Furie.

(6) Voir le chapitre précédent, p. 164.

coutume, ce de quoi mes compagnons et moi sommes marris. » Ledit duc répondit, en se détournant à demi vers le sieur de Talhoët qui lui parloit : « Que direz-vous de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner, et qui nous a fait perdre une si belle occasion ? » Lors le sieur de Talhoët lui répliqua : « Monseigneur, acceptez les offres que vous fait le roi de quitter l'étranger (7). » A quoi Son Altesse ne fit aucune répartition. Or les offres que le roi faisoit étoient, entre autres, que, se rendant à lui, il seroit continué dans son gouvernement de Bretagne, et qu'il auroit main-levée de toutes ses terres et seigneuries, de la confiscation jadis faite par le duc Jean pour le crime de félonie, jadis commis par la dame duchesse de Penthièvre, quand elle fit prendre prisonnier le duc Jean et son frère Richard, à Chantoceaux, près de Nantes, en février 1419, pour lequel crime tous les biens de ladite dame de Penthièvre furent confisqués au duc (8). Et combien que longtemps après elle et les siens fussent remis en possession de partie d'iceux, ce néanmoins les meilleures pièces demeurèrent, comme Châteaulin (9), Goëlo, Concarneau, Fouesnant, Rosporden, Clisson, Chantoceaux, où fut commis la félonie, la chàtellenie de Torfou et plusieurs autres. C'étoient les offres que faisoit le roi au duc de Mercœur, desquelles entendoit parler le sieur de Talhoët, qui étoient à la vérité très-belles et très-avantageuses pour ledit sieur duc de Mercœur ; et, s'il y eût voulu entendre, la guerre étoit finie en Bretagne, et ce pays bas eût évité les ruines qu'il encourut de là en avant, car ledit duc ne fut pas plutôt retiré de cette ville que ledit pays fut suivi d'un déluge de misères.

(7) C'étoit la seconde fois au moins que Talhoët engageait Mercœur à la paix. Quelques mois auparavant il était allé le trouver avec Lézonnet, lui rappelant tous deux ce qu'ils lui avaient jadis entendu dire, à savoir qu'il ne portait les armes que dans l'intérêt de la religion : la conversion du roi les rassurait ; il ne restait plus de motifs de querelle. Mercœur leur répondit en les mettant en garde contre la précipitation ; il ne voulait rien décider sans en référer au pape, sous les auspices de qui ils avaient engagé la guerre. Lézonnet se rallia à Henri IV. Talhoët attendit jusqu'en juin 1595 (de Thou, lib. CXI, ch. 10) et remit alors sa place de Redon contre la promesse de 21.500 écus (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2887) et se vit confirmé par le roi dans son gouvernement ; il mourut probablement à la fin de 1608 (J. Trévédy, *Histoire militaire de Redon*, 1893).

(8) Jean V fut fait prisonnier dans une embuscade près de Champ-toceaux le 12 février 1420 par les gens de Charles et d'Olivier de Penthièvre et ne recouvra sa liberté qu'en mai.

(9) Châteaulin-sur-Trieux (Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp).

CHAPITRE XXX

SIÈGE DE QUIMPER PAR LE MARÉCHAL D'AUMONT (9 - 11 octobre 1594)

Le sieur de Lézonnet, bouffi de dépit, ne respirant que vengeance contre la ville de Quimper, qui l'avoit, disoit-il, égratigné, assisté des conspirateurs, n'oublioit rien pour faire au sieur maréchal d'Aumont descendre de Morlaix en ce bout du monde, lui remontrant que Quimper étoit la meilleure ville du pays bas, sur un beau port de mer, bien murée et forte ; siège épiscopal et présidial, de laquelle ressortissoient beaucoup d'autres ports, havres et villes que le roi en retireroit de grandes commodités et lui-même aussi, que la plupart des principaux habitants étoient très-affectionnés au parti, et ne demandoient que de les soutenir par quelques forces de plus, qu'au simple bruit de sa venue, la ville s'y rendroit sans que personne y osât mettre empêchement aucun, d'autant plus que les ligueurs de la place, et ainsi appeloient-ils les catholiques, savoient bien qu'à raison de mauvais ménage qu'il y avoit entre Don Juan et le seigneur duc (1), ils ne pouvoient espérer aucun secours, qu'il n'y avoit aucune garnison de gens de guerre que les habitants, seuls gens non expérimentés aux armes et qui, au seul bruit de son armée, trembloient déjà.

D'une autre part, par une correspondance et bonne intel-

(1) Mercœur n'avait pas voulu laisser entrer les Espagnols à Quimper. Don Juan de l'Aguilla se serait contenté d'un corps de garde près d'une des portes. Mercœur ne l'autorisait à séjourner que dans un des faubourgs, et encore les portes de la ville devaient-elles demeurer fermées. Ce que voyant, l'Espagnol renonça à Quimper ; le 12 octobre il se trouva à Auray « très malade et alité » (Arch. Nat., K, fonds de Simancas).

ligence, des conspirateurs de la ville envoient aussi leur député, qui s'appeloit Ollivier Endroit, procureur postulant au siège de Quimper, jeune homme le plus imprudent séditieux qui fût dans le pays, qui confirma les propositions de Lézonnet (2), ajoutant encore de plus du sien, fit entendre audit maréchal la bonne volonté de la plupart des habitants et des principaux, qui n'osoient néanmoins mettre à exécution de peur de la populace, s'ils n'étoient assistés de quelque force, que le duc de Mercœur, se retirant de la ville, n'y avoit laissé que cent hommes de garnison. Ledit Ollivier Endroit montrait aussi la liste de ceux de l'entreprise, qu'ils appeloient bons serviteurs du roi, que la ville et la conséquence d'icelle méritoit d'être secourue, et qu'il y alloit du service du roi plus qu'à Morlaix. Bref, ils firent tant par leurs allées et venues que ledit maréchal leur donna promesse de descendre avec son armée jusques-là, après avoir mis ordre à Morlaix, qui seroit dans trois ou quatre jours ; ce qu'il fit.

Cependant Ollivier Endroit, enflé de ce que ses ambassades s'avançoient si heureusement, vint en diligence à Quimper assurer ses confrères conspirateurs de ces bonnes nouvelles, qui, frétilants de joie, ne purent rien tenir du secret que nous n'en fussions aussi informés de tous les faits du voyage, et puis ledit Endroit, si bavard qu'il ne pouvoit rien celer, plus insolent que de coutume, ne parloit que ruine, faire pendre tous ceux qui avoient eu tant soit peu de grabuge avec lui, ayant ses bons marchands de la ville de Quimper. Attendu que ledit sieur maréchal, étant parti de Morlaix, s'achemine vers ce pays bas, renvoie de rechef leur faux messenger, ledit Endroit, le trouver à Braspartz, l'assurant de plus en plus de la fidélité de la ville. Il attendoit tout de ses compagnons, le suppliant de ne manquer de les assister au plus tôt que faire se pourroit, de peur de perdre une si belle occasion de rendre service au roi ; et, quant à telles affaires, le moindre retardement est souvent préjudiciable. Le sieur maréchal leur tenoit compte d'un réitéré et assure promesse qu'en peu de jours il seroit devant la ville, et loue fort leur résolution et les exhorte de persévérer ; qu'il avertiroit le roi de tout leur bon devoir et service qu'ils avoient pour lui, avec quelque promesse de courtoisie et récompense.

(2) Cf. *supra*, chap. XXIV, p. 148, et XXV, p. 151.

Endroit, de retour avec ses patentes, lève les cornes de ses compagnons d'un demi-pied de plus qu'auparavant, et tous les jours les principaux de cette ligue s'assembloient, ou chez Allanou (3), en sa maison au marché du pain, sur la grande place, vis-à-vis de la grande porte de Saint-Corentin, ou chez un cabaretier huguenot, près de la porte de la rue Neuve, et parloient des moyens de recevoir le maréchal dans la ville, et des gratifications qu'ils espéroient de lui, et de l'issue de leurs trahisons.

Noblesse réfugiée à Quimper quitte la ville et se retire au Pont, et comme ladite ville de Quimper fut assiégée et rendue au maréchal d'Aumont.

J'ai déjà dit ci-dessus que la noblesse de ce pays voisin, réfugiée à Quimper, sachant les desseins de Lézonnet et l'assurance qu'il leur avoit donnée que le sieur maréchal, qui étoit lors à Morlaix, devoit infailliblement descendre ici bas après le siège fini, s'étoit retirée de la ville, faisant les bons valets, et se logea au château du Pont, d'où le sieur de Kerservant se porta capitaine et y demeura avec plusieurs autres longtemps après la reddition de Quimper. Il fit fortifier la place du mieux qu'il put et que la brièveté du temps le lui permit, étant de même intelligence que Lézonnet ; et les factieux de Quimper avoient informé le sieur maréchal de tout ceci, et le sollicitoient instamment de s'approcher, l'assurant que toute la noblesse de Cornouaille étoit toute portée au service du roi.

Cependant le sieur maréchal s'avançoit peu à peu de Braspartz au Faou, et de là à Châteaulin, faisant toujours marcher son canon devant lui. Là vint de rechef, et pour la troisième fois, Ollivier Endroit le trouver, pour lui répéter les mêmes protestations qu'il avoit faites aux précédents, au nom de tous les habitants et bons serviteurs du roi à Quimper, et qu'il pouvoit s'assurer que, sitôt que ses avant-coureurs paraitroient, qu'on leur ouvriroit les portes de la ville et y seroient reçus avec tout applaudissement.

(3) Sur Allanou, cf. *supra*, p. 134, et *infra*, p. 194.

Or, quoique le maréchal eût la volonté assez disposée de venir jusques ici, comme il fit, il désiroit aussi chasser l'Espagnol du fort de Camaret en Crozon, qui étoit une chose plus difficile, attendu qu'il y avoit pour le moins quatre cents hommes dedans, gens d'élite, vieux guerriers, tous résolus de tenir la place ou mourir, comme ils firent, ainsi qu'il sera dit ci-après, commandés par un soldat, capitaine fort vaillant, nommé Praxède, qui ne manqueroit pas de bien vendre sa peau si on l'attaquoit (4). Ce néanmoins, ledit maréchal se réputant à grand honneur s'il en pouvoit venir à bout, et se résolut de l'assiéger, et par même aussi cette ville de Quimper. Car, s'il fût venu premièrement ici qu'à Crozon, il eût laissé l'ennemi à dos, qui l'eût molesté et se fût toujours de jour à autre fortifié de retranchements et d'hommes ; et, s'il fût venu droit à Crozon, l'armée espagnole se fût rendue à Quimper, qui lui eût empêché les vivres et peut-être fait lever le siège, comme il y avoit apparence. Pour obvier à tout cela, il fait bloquer Crozon ou Camaret par une partie de son armée, entre lequel étoit le sieur du Liscoët, maréchal de camp, avec quatre cents chevaux et nombre d'infanterie, et lui-même, avec le surplus, vint assiéger Quimper, où il arriva le samedi au soir, ou plutôt le dimanche matin, environ les trois à quatre heures après minuit, 9 octobre 1594, par Kerfeuntum, et, pour s'entre attendre et ranger les gens, mirent tous pied à terre en la rabine de Missirien (5), depuis la Croix au Gardien jusques au faubourg, tenant un grand silence, pensant par ce moyen cacher l'heure de leur arrivée, que toutefois nous savions bien, et étions sur les murailles en grand nombre, doutant qu'ils eussent plutôt attaqué la ville par escalades qu'autrement (6).

Les conspirateurs, qui savoient très-bien les démarches de l'ennemi, étoient aussi sous les armes, faisant les rondes par

(4) Voir *infra*, chapitre XXXI.

(5) A l'extrémité nord du bourg. Le nouveau grand séminaire a été construit en 1930 sur l'emplacement du manoir de Missirien. Le texte porte qu'Aumont arriva le « lundi au soir ou plutôt le dimanche matin », ce qui est certainement un lapsus.

(6) Depuis la mi-septembre les Quimpérois se préparaient à endurer un siège ; ils s'étaient munis de vivres et avaient réparé les remparts. Les défenses de la tour Bihan, notamment, avaient été augmentées ; on avait abattu les murs des jardins voisins, brûlé la maladrerie dite Lazaron, consolidé les murailles, ouvert des canonnères (Faty, *Compte des miseurs*, p. 139).

bandes où aucuns n'étoient reçus qu'ils ne fussent de leur farine ; entre autres se faisoit paraître ledit Yves Allanou, à la tête des autres, toujours accompagné de quinze ou vingt des siens. Cet Allanou étant depuis tombé en crime, et plaidant en la cour du parlement de Rennes, sentant ses affaires aller mal, trouva moyen d'évoquer en la chambre mi-partie de catholiques et huguenots à Paris, s'étant lui-même défini tel, quoiqu'il ne fût que libertin, où il alla à la sollicitation ; mais, n'en pouvant espérer une honnête issue, de fatigue et d'appréhension tomba malade, et mourut de mort naturelle, qu'il méritoit violente et honteuse s'il eût encore guère vécu.

C'étoit celui, comme nous avons dit, qui étoit le chef de l'entreprise de Quimper, et, en faisant leurs rondes, ils épioient l'heure et le moyen de jouer leur jeu, et, comme Judas, *querebant opportunitatem tradendî civitatem*.

L'ennemi ayant resté environ une heure dans le chemin de Kerfeuntum, commença à déplacer en trois troupes, de quoi nous eûmes aussitôt avis par les paysans dudit lieu, qui, sous la faveur de la nuit, se cachoient derrière les haies et observoient sans être aperçus les actions des gens de guerre, et nous les rapportoient par-dessus les douves, nous étant sur les murailles entre la tour Bihan et la porte Saint-Antoine.

Ayant donc reçu cet avis que l'ennemi s'avançoit avec toutes ses forces vers la ville, je fis avertir en diligence tous les corps-de-garde, et envoyai faire sonner le tocsin et aussi avertir le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur (7), qui s'étoit allé reposer quelques heures, et fis à maître Jean de la Verdure, huissier, qui étoit auprès de moi sur le mur, tirer un coup de mousquet pour mettre l'alarme partout ; tellement qu'incontinent, au bruit du mousquet et de la grosse cloche, les murailles furent bordées de gens tous habitants, car la garnison, qui étoit de cent hommes seulement, qu'avoit laissés le duc de Mercœur, étoit au faubourg de la rue Neuve, se doutant bien que l'ennemi s'en iroit en cet endroit premièrement pour être à couvert.

Nous nous attendions d'être attaqués à cette muraille, entre Saint-Antoine et la tour Bihan (8), par échelles ; c'est pourquoi nous étions sur nos gardes, en résolution de lui bien

(7) Jean du Quellenec. Voir sur lui *supra*, chapitre III, p. 42.

(8) C'est-à-dire le front nord de l'enceinte, les murailles qui bordent l'enclos du lycée et de la maison d'arrêt de Mesgloaguen.

disputer l'entrée ; mais ils n'y vinrent point, mais seulement s'allèrent jeter sur la rue Neuve, qu'ils emportèrent après quelque résistance. Aussi n'étoit-il facile à si peu de gens de se défendre contre tant de forces qui avoient entré par tant d'endroits dudit faubourg, par les prairies et la montagne, où, si les nôtres eussent guère tardé, ils se fussent trouvés enclos en un instant et le chemin coupé entre la ville et eux, tellement qu'ils firent leur retraite entre les deux portes. Ceci fut le dimanche matin, environ le point du jour, neuf octobre, comme dit est ci-dessus. Et, incontinent après, les autres faubourgs, comme la Terre-au-Duc et les Regaires, furent pris et la ville sommée de se rendre. A quoi ne voulant entendre, le sieur maréchal mande en diligence à Crozon lui envoyer le canon, qui arriva le lundi au soir, et fut mis à la place Saint-Mathieu, et, pendant que l'on attendoit le canon, qui fut le dimanche jour de l'entrée aux faubourgs, ledit sieur maréchal écrivoit à la ville lui envoyer des députés, et en même temps donna la liste des noms de ceux qu'il vouloit lui être envoyés, qui étoient tous de l'intelligence, savoir : maître Yves Allanou, avocat, maître François de Kerguelen, greffier, maître Guillaume Le Baud, sénéchal, maître Ollivier Berthault, maître Barnabé Le Gallays, sieur de Mascosquer, conseillers, et Coirentin le Baron (9).

On fait assemblée de ville le lendemain matin, savoir si on devoit envoyer des députés, et si ceux qu'il demandoit y devoient aller seuls. Ladite congrégation fut tenue au logis du capitaine, qui demouroit lors vis-à-vis de la croix Maubert (10). Tous les conspirateurs furent d'avis de l'alternative, sans balancer ; les autres, et en plus grand nombre, opinoient qu'il n'étoit pas à propos d'y envoyer ceux-là sans quelque autre qui ne fût de leurs opinions, de crainte qu'aveuglés de leurs opinions, passions, ou de quelques profits particuliers, ils n'accordassent choses préjudiciables aux autres, et qu'ils ne donnassent instructions à l'ennemi, comme ils pouvoient s'emparer de la ville et se venger de ceux qu'ils eussent possible nommés. On nomma donc d'abondant maître Alain Le Baud, sieur de Pratanros, homme d'affaire et expérimenté,

(9) Il a déjà été question de tous ces personnages dans les chapitres précédents.

(10) Au coin de la rue Kéréon et de la rue Saint-François.

bien affectionné serviteur du duc de Mercœur (11). Cependant on tiroit toujours sans cesse de la ville et non sans effet de ceux de l'ennemi, et même ledit sieur maréchal faillit être tué (12).

Près de lui, par sur son épaule, lors dit à Lézonnet, qui étoit présent : « Vous m'aviez dit qu'il n'y avoit dans cette ville que des habitants ; mé Dieu ! (c'est ainsi qu'il jurait), vous êtes un affronteur, et si vous me fâchez, je vous ferai un mauvais tour. » Lézonnet répond : « Monseigneur, sur ma vie et mon honneur, il n'y a autre chose que ce que je vous ai dit. » « Mé Dieu ! dit le maréchal, quels habitants ! ce sont gens de guerre et habitants ! » Et à la vérité la ville le pouvoit et étoit en état de fournir douze à treize cents hommes, tous arquebusiers bien en ordre, et qui avoient de la résolution plus qu'on ne pouvoit attendre des gens non aguerris et forcés devant une mauvaise bicoque. Pas un ne se voyoit étonné ni parloit de se rendre, fors ceux de la trahison ou leurs adhérents, qui ne cessoient de pratiquer toute sorte de gens, leur remontrant qu'il étoit plus que temps de penser à se rendre sous l'obéissance du roi, qui étoit encore lors calviniste ; que si on s'opiniâtroit, que ce seroit la totale ruine de la ville et des habitants ; que c'étoit folie de vouloir entreprendre de tenir en une si pauvre place où il n'y avoit garnison, et quand il y en auroit eu, la ville étant bastable de tous côtés, rien ne résisteroit au canon, qui étoit tout prêt à tirer, ce qui étoit faux ; que le maréchal étoit bénin ; qu'il nous octroieroit une capitulation honorable ; chacun demeureroit en ses privilèges et libertés ; que, si nous l'irritions par nous opiniâtrer, il ne nous recevroit possible pas à aucune composition ; qu'il ne falloit espérer aucun secours du duc de Mercœur, qui n'avoit forces battantes, puisque les Espagnols l'avoient abandonné, et plusieurs autres raisons. Bref, que le

(11) Il avoit été procureur des bourgeois en 1571 et député par eux aux Etats à plusieurs reprises (Ch. de Calan, *Documents inédits...* t. II, p. 12, 27, 90, 221). Receveur des décimes de l'évêché de Cornouaille au moins depuis 1570, il céda son office en 1583. En 1600 il fut envoyé vers le roi par les habitants de l'évêché de Cornouaille pour solliciter en leur faveur, en raison de leur pauvreté, la remise des deniers dont ils restaient redevables au trésor (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2886). Pratanros est en Penhars près de Quimper ; le manoir n'existe plus. Voir J. Trévédy, *Pratanros dans Bull. Soc. arch. Fin.*, 1887, p. 215.

(12) D'après une note (sans référence) de l'édition Le Bastard de Mesmeur, Aumont se tenait alors à l'angle sud-est de la place Terre-au-Duc.

maréchal, quand nous ne le voudrions pas, avoit assez de gens pour nous forcer, les troupes françoises à la Terre-au-Duc et rue Neuve, les troupes angloises aux Regaires et Loemaria, sous la conduite du général Norris, grand capitaine (13).

Toutes ces remontrances faites en une assemblée, devant le crucifix, à Saint-Corentin, où étoient tous les ordres de la ville, chacun dit son opinion, et premièrement messieurs de l'église, par la bouche de messire Guillaume de Buys, archidiacre de Poher et grand vicaire de l'évêché (14), qui déclara que tous les ecclésiastiques étoient d'avis que l'on eût tenu bon, et s'offrant tous à la défense de la ville que qui que ce soit, jusques au retour du sieur de Talhoët Kerédern, qui étoit allé vers ledit seigneur duc de Mercœur. Pour bien entendre ceci, faut considérer que trois ou quatre jours devant le blocquement, le sieur de Talhoët étoit parti de cette ville, qui avoit averti les habitants qu'ils seroient assiégés, mais qu'ils eussent à tenir bon jusques à ce qu'il eût vu le sieur duc, et qu'il y avoit trêve qu'il alloit faire signer, et seroit de retour en cinq jours, lesquels cinq jours achevoient lorsqu'on délibéroit la reddition de la ville (15).

(13) Sir John Norris, né vers 1547, par conséquent encore jeune, jouissait d'une réputation d'habile capitaine, conquise par des campagnes en Irlande et en Hollande, mais avait un caractère peu sociable, qui rendait difficile toute collaboration avec lui, même à ses compatriotes. *National biography* et *Brit. Encycl.*, art. Norris. Le maréchal d'Aumont ne pouvait pas le sentir. Biron, qui avait combattu à ses côtés en Flandre en 1583, ne s'en était pas mieux trouvé ; il écrivait à un ami, le 4 mai 1583 : « Quant à M. Norris, il serait bon qu'il demeurast quelque temps malade à Anvers, parce qu'étant absent, toute l'armée sera en bonne union et présent toujours en combustion » (... *Correspondance inédite d'Armand de Gontaut-Biron*, ... publiée par Ed. de Barthélemy, Bordeaux, 1874, p. 214).

(14) Né à Cahors vers 1520, venu à Quimper en 1561 dans la suite de l'évêque champenois Etienne Boucher, qu'il avait connu à Rome, il était archidiacre de Poher et jouissait d'une maison prébendale voisine de la tour de Névet, dans le quartier est de la ville close. Il avait administré le diocèse pendant deux ans, entre la mort de Boucher en août 1571 et l'installation de son successeur François de La Tour. Il a laissé une œuvre poétique de quelque intérêt, tant documentaire que littéraire. Voir L. Al. Bergounioux, *Du Quercy en Cornouaille. Guillaume du Buys (1520-1594)*, Paris, Picard, 1936, 241 p. On trouve dans ses poèmes quelques détails pittoresques sur les Quimpérois et sur les gentilshommes des environs.

(15) Il ne peut s'agir que d'une trêve proposée par le roi et dont la nouvelle parvint en ville avant que le maréchal fût en route pour Quimper ; il y fallait la signature de Mercœur (J. Trévédy, *Histoire militaire de Redon*, p. 85).

Ceux de la justice tenoient pour la plupart de l'opinion contraire, comme gens qui ne se soucioient pas tant de la religion que de leurs profits particuliers et de la conservation de leurs ambitions, entre lesquels étoient les nommés Guillaume Le Baud, sénéchal par l'absence de maître Jacques Laurent, qui pensoit se maintenir audit état moyennant la reddition de la ville, comme lui avoit promis Lézonnet, Ollivier Berthault, doyen des conseillers du siège, Barnabé le Gallays, maître Jean Rosiers, maître Mathieu Lohéac, procureur du roi, maître Alain Le Guiriec de Bonescat, avocat du roi, maître Jacques Borigné, lieutenant ; maître Noël de Cléchunan, conseiller, maître Jacques de Lézaudevez, aussi conseiller, et quelques autres (16), qui insistoient qu'il se falloît rendre, assistés de plusieurs particuliers de la ville de leur menée, dont j'en ai nommé partie ci-dessus, entre lesquels le sieur Allanou se faisoit remarquer comme capitaine et chef de la trahison, ayant autour de lui une suite de tous les plus impudents de la ville, qui faisoient autant de bruit qu'une troupe de ragutières.

La jeunesse en corps, qui faisoit le nombre de trente ou trente-cinq, se présente et fait pareilles déclarations et promesses que les ecclésiastiques, remontrant aussi la promesse qu'avoit faite le sieur de Talhoët quand il partit, que, quand bien l'ennemi auroit fait brèche quand il arriveroit, il seroit contraint de cesser et lever le siège, et qu'il seroit ce soir même sans faute de retour (comme il le fut aussi, mais le maréchal, contre tout droit de guerre, l'arrêta vingt-quatre heures au camp, sans vouloir voir la trêve que la ville ne fût rendue), qu'il n'y avoit aucun danger de soutenir jusques au lendemain, même quand la batterie seroit commencée, ce qu'elle n'étoit, ni même le canon affûté. Bref, ils s'offroient à tout événement, même à sortir au besoin, ou se présenter à la brèche jusques avoir parlé audit sieur de Talhoët. Ainsi l'assemblée se départit avec cette résolution, ce qui faisoit enrager les traitres.

Cependant les députés sortent de la ville pour aller trouver le maréchal, qui étoit en une maison sur le quai appelée

(16) A l'exception de Jean Rosiers et de Jacques de Borigné, ces noms reviennent souvent sous la plume de Moreau. De Jean Rosiers nous ne savons rien. Quant à Jacques de Borigné, mari de Jeanne Soubenhuy, il vivait encore en 1606 (Arch. de la Loire-Atlantique, B 610, fol. 120).

l'Isle (17), lequel les reçut d'assez bon œil, parce que par réputation il les reconnoissoit ses bien affectionnés, et partant avoit mandé les lui envoyer, fors maître Alain Le Baud, que nous avions nommé en outre qui étoit avec les autres (18), ayant au col l'enseigne du parti du duc de Mercœur, qui étoit une écharpe de couleur, car les huguenots et leurs partisans portoient l'écharpe blanche. Ledit Le Baud fut injurié et menacé, appelé traître au roi, et en sa présence accusé par ses compagnons députés, qui requièrent le maréchal qu'il ne fût reçu à parler, n'étant mandé par lui. Ledit Le Baud voulut représenter qu'il étoit venu en cette qualité sous la foi publique, qui avoit toujours été inviolable, même parmi les plus barbares nations ; qu'il ne devoit pas trouver étrange qu'il portât l'enseigne de son parti, qu'il s'étoit dès le commencement voué au seigneur de Mercœur, auquel il étoit beaucoup obligé, que, si ledit maréchal n'avoit agréable sa députation, il étoit tout prêt à s'en retourner d'où il étoit venu. Alors le maréchal entre en une si grande colère qu'il répartit : « Mé Dieu ! car il juroit ainsi, tu ne l'en retourneras pas, car toi et les tiens seront pendus tout présentement. » Toutefois Lézonnet parla pour ledit Le Baud et modéra la colère du maréchal, si bien qu'il fut renvoyé avec les autres. Mais il n'assista pas au complot qu'ils firent de vendre la ville, et ne sut rien alors de ce qu'ils avoient arrêté entre eux.

J'oubliois de dire que, sitôt que nous fûmes bloqués, prévoyant bien que si l'on battoit à la brèche, ce seroit à l'endroit des jardins du couvent de monsieur Saint-François, qui étoit l'endroit le plus faible (19). C'est pourquoi on avoit commencé un retranchement tout le long dudit jardin, où on travailloit jour et nuit ; mais, à cause du mauvais ordre et diverses opinions, on travailloit fort lentement, parce que ceux qui désiroient la reddition ne vouloient aucunement aider, ni

(17) L'enclos du manoir de l'Isle s'étendait sur l'espace aujourd'hui circonscrit par la venelle de Kergoz, la place La Tour-d'Auvergne, la rue du Palais et le quai de l'Odet. Il appartenait à Jean Jégado de Kerolain ou, plus exactement, à sa femme, Anne de Trémillec. Les Cisterciennes du couvent fondé en 1652 à Kerlot en Plomelin vinrent en 1665 se fixer au manoir de l'Isle.

(18) Voir *supra*, p. 174.

(19) C'est toujours de ce côté qu'eurent lieu les principales attaques, au cours des quatre sièges que subit Quimper, en 1344, 1345, 1364, 1594. Les montagnards de l'Arrée, seuls, étaient venus donner contre la courtine du nord en 1490.

d'hommes, ni de fascines, ni d'outils, qui retardoit beaucoup la besogne (20). L'ennemi, pour empêcher ledit retranchement, avoit fait monter quelques petites pièces de canon et longues arquebuses sur la montagne, au coin du parc, devers le levant, où sont les fourches patibulaires (21) ; de là tiroit incessamment sur ceux qui travailloient audit retranchement, mais avec peu de fruit. Le gardien dudit couvent, nommé La Villeneuve, gentilhomme de Léon (22), qui travailloit aussi au retranchement comme beaucoup d'autres de qualité, y fut blessé au talon de quelque coup, par sa négligence, et, faute d'y remédier, comme il étoit bien facile, il en mourut environ deux mois après ; un jeune garçon y fut aussi blessé à la fesse, où la balle demeura entière la longueur d'un doigt ; voilà tout le mal qu'ils firent.

Cependant les députés retournant d'avec monsieur le maréchal rapportèrent des grandes promesses qu'il faisoit aux habitants de les conserver en leur état, en leurs privilèges et immunités, de rien transporter de la ville, n'imposer aucune levée de deniers et ni laisser aucune garnison. Mais il fit tout le contraire, comme il sera dit ci-après. A ces nouvelles tous les factieux du maréchal disoient qu'il falloit sans plus tarder se rendre ; les autres au contraire disoient qu'il ne falloit pas s'y fier, car des promesses si avantageuses n'étoient qu'eau bénite de cour et des attrappes lourdauds, que, quand la ville se seroit une fois rendue, il n'y avoit pas d'apparence de la laisser sans garnison, et si au chef la promesse étoit suspecte, elle le pouvoit être à tous ; qu'il falloit tenir bon jusques au retour du sieur Talhoët, qui possible étoit déjà à vue au camp de l'ennemi. Le capitaine de cent hommes que le duc avoit

(20) C'est-à-dire : ce qui retardoit. Tout le front sud des remparts, en bordure de l'Odet, avait été camouflé au moyen de toiles tendues pour masquer les maisons. Durant la période de juillet à octobre la tour des moulins de l'évêché avait été réparée et pourvue d'une plate-forme munie de pièces d'artillerie. Dans les premières heures du siège ligueurs et royaux confectionnèrent des bouchons d'étoupe, de soufre et de goudron « pour jeter et éclairer les murailles pendant la nuit » (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 144 et 145).

(21) De la juridiction royale. Celles des regnaires de l'évêque se dressaient sur le coteau qui domine le moulin Saint-Denis, au-delà de l'hippodrome actuel. La colline de la « Terre Noire », à l'ouest de la ville, portait les patibulaires de la juridiction de Quéméné.

(22) Alain Geoffroy de La Villeneuve, en Plouigneau (donc, non pas Léonard, mais trégorrois), était gardien depuis une dizaine d'années (Arch. du Finistère, 18 H 15, n° 1, et 22, n° 1).

laissés dans la ville en garnison se présente, exhorte les habitants de tenir bon, n'étant demeuré en cette place que pour mourir en la leur conservant, qu'il s'offroit à tenir la brèche, seulement prioit les habitants de défendre l'escalade. La jeunesse répète de rechef son ordre conformément à celui du capitaine de se prêter à toute occurrence nécessaire, soit à la brèche ou ailleurs, jusques à l'arrivée du sieur de Talhoët. En tout cas, nous demandions d'Alain Le Baud, qu'avions député parmi les autres, ce qui avoit été résolu envers monsieur le maréchal. Mais il n'en savoit rien non plus qu'eux, d'autant qu'il ne lui avoit été permis d'assister avec les autres, ni être présent sur la délibération qu'il avoient eue.

Les marchands de la ville, voyant qu'ils ne pouvoient avoir moyen de livrer leur marchandise, et craignant que l'arrivée du sieur de Talhoët, que nous attendions de jour à autre, n'eût rompu tous leurs desseins, et que le maréchal, s'en retournant sans avoir la ville, ne donnât occasion au duc de Mercœur de faire recherche et punition d'eux, ils s'avisèrent donc de faire une assemblée la plus secrète qu'ils purent, au-dessus de Guéodet, où ils font leur chambre de ville (23). Là ils se trouvèrent tous, ou la plupart d'eux, avec le capitaine de la ville, le sieur de Saint-Quèrec, qui n'étoit ni chaud ni froid ; il s'y trouva aussi quelques autres sans savoir de quoi il étoit question. Lors lesdits conjurés, étant les plus forts, commencent à crier que tous ceux du parti du roi eussent tous à se mettre d'un côté et ceux de la Ligue de l'autre ; lors ils s'avisèrent sans plus tarder d'envoyer chez le sieur maréchal l'assurer que la ville étoit disposée de se rendre, et lui porter les clefs, et qu'il eût à envoyer quelque homme de créance dedans la ville pour faire les articles de la capitulation. Ce qu'il fit en y envoyant le président Lagrée-Lourmais (24), d'auprès La Roche-Bernard, nommé en surnom

(23) La chapelle du Guéodet, des xiii^e et xv^e siècles, possédait de belles boiseries Renaissance et de remarquables vitraux de 1503. Elle a été détruite en 1817. L'assemblée de ville ne commença qu'à l'époque de la Ligue à tenir ses séances « en la salle du Guéodet », au-dessus du bas-côté. Auparavant elle se réunissait à l'évêché, dans l'auditoire des regaires, ou dans la salle capitulaire du couvent de « monsieur saint François ».

(24) Jean Apvril, sieur de La Grée, Coëtbo, etc., conseiller au Parlement de Bretagne en 1568, maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1582, premier président de la Chambre des comptes de Bretagne depuis 1584 (d'où son nom de président de La Grée), commissaire du roi aux Etats

Avril. Il arriva sur la véprée, lundi dixième octobre 1594 ; il étoit auvergnat de nation.

Celui-ci (Saint-Quèrec) croyant la résolution prise de se rendre, prit congé des habitants, disant quant à eux ils pouvoient demeurer dans le parti nouveau, mais non pas lui, parce qu'on le voudroit obliger de prêcher le contraire de ce qu'il avoit auparavant fait, lequel ne feroit jamais, plutôt mourir de mille morts, et supplioit les habitants de lui faire avoir un passeport de monsieur le maréchal, qui dit audit après, voici un homme envoyé par le maréchal, qui dit audit Saint-Quèrec qu'il eût dans le moment à venir parler au maréchal, à Loemaria, où il étoit logé au prieuré. Ledit Saint-Quèrec s'y en alla sur-le-champ, où le maréchal, lui ayant fait quelques réprimandes d'avoir prêché contre le roi et avoir opiniâtré le peuple dans la rébellion, l'autre lui ayant répondu qu'il avoit trouvé les habitants dans le même parti quand il étoit venu, il ne pouvoit faire moins que de les y conserver. Le maréchal le retint avec lui, sans vouloir permettre qu'il eût rentré davantage en ville.

Il y eut cessation d'armes tant au camp que dedans la ville ; néanmoins ledit maréchal avertit les habitants de faire bonne garde sur les murailles, entre autres vers le canton des Anglois, sur lequel, disoit-il, je n'ai pas tant de commandement que sur les François, et que s'ils pouvoient entrer par surprise il seroit impossible d'empêcher qu'ils ne pillassent la ville, quand bien même il y auroit dix capitulations ; que c'étoient des gens fort cupides. Comme, de fait, ils avoient fait l'offre au maréchal de forcer la ville à coup de main moyennant le pillage, et qu'il leur avoit répondu : Que le roi n'avoit que faire de villes désertes, et que son intention étoit de conserver ses sujets et non de les détruire, tellement qu'ils s'étoient retirés un peu mal satisfaits de cette réponse, et partant ne falloit pas trop s'y fier.

Les articles dressés par les mains du sénéchal Le Baud, et portés au sieur maréchal, il n'y eut pas grande difficulté

de la province en 1584, 1585, 1586, 1592. Il installa à Rennes la Chambre des comptes lorsque les officiers fidèles au roi eurent quitté Nantes en avril 1589, prit part aux diverses négociations essayées en vue de la paix et poussa le zèle loyaliste jusqu'à faire sur ses propres ressources des avances pour le paiement des troupes (F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, t. I, p. 48). Il mourut en 1596.

pour les faire passer et accepter selon leur forme et teneur, le tout toutefois sous le bon plaisir du roi.

Le sieur de Talhoët, suivant sa promesse, étoit arrivé le lundi au soir au camp du maréchal, avec la trêve signée et garantie ; mais le maréchal le fit arrêter qu'il ne vint dedans la ville, et n'y voulût porter état pour le regard de Quimper, disant qu'elle lui étoit déjà acquise avant son arrivée.

J'ai dit qu'à la reddition du château de Morlaix les principaux capitaines de l'Union avoient été retenus prisonniers de guerre, savoir : le comte de la Maignanne, les sieurs de Rosampoul et de Rostin, et quelques autres. Les trois avoient été laissés sur leur foi, à condition de se présenter à la première sommation ; ils étoient pour lors tous trois en cette ville, depuis que le duc de Mercœur en étoit parti, ne se mêloient toutefois de rien. Le maréchal crut qu'ils aidoient les habitants de leurs conseils ; il envoie un trompette les sommer de se rendre en leurs prisons, qui étoit de venir trouver le maréchal au camp, ce qu'ils firent tout aussitôt. Ils furent descendus par-dessus les murailles, auprès de la tour de Névét (25), au-dessus du Toul-a-Laër, au quartier des Anglais, qui les vinrent recevoir sur le bord de la douve.

Depuis le lundi, à la véprée, comme nous l'avons dit ci-dessus, il y eut, à raison de la cessation d'armes, un grand silence tant dehors que dedans, jusques au lendemain matin et jusques à dix heures, que nous étions à l'évêché quinze ou vingt de la ville de l'un et de l'autre parti, qui parlions des affaires qui se présentoient. Nous ouïmes un coup d'arquebuse assez près de nous, vers la porte de la rue Neuve, qui nous sembloit avoir été tiré du corps-de-garde sur ladite porte. Etonnés que nous fûmes, attendu la trêve qui étoit du jour précédent, nous envoyâmes savoir d'où provenait le coup et pourquoi on l'avoit tiré. Le messenger, montant sur la muraille par les degrés, nous rapporta que maître Ollivier Endroit venoit d'être tué d'un coup sur ladite muraille au-dessus de la porte, et voici comme. Ledit Endroit, procureur postulant au siège présidial, comme j'ai dit ci-dessus qu'il avoit été l'ambassadeur des habitants vers le maréchal, le plus insolent, arrogant, superbe et vilain qu'il y eût au pays, voyant que le tout réussissoit selon son désir, provoquoit et injurioit un

(25) Placée près de l'ancienne porte des Reguaires.

chacun qu'il rencontroit du parti de l'Union, et non content alloit les trouver de gaieté de cœur pour les attaquer. Et de fait, sachant qu'il y en avoit plusieurs au corps-de-garde sur la porte de la rue Neuve, il y alla et commença à les menacer d'en faire pendre plus de vingt ; qu'il étoit si heureux d'être venu à bout de son entreprise, qu'il avoit gagné cette obligation sur la ville en dépit des fichus ligueurs (ainsi les appeloit-il par le gros mot), mais que, par la mort, par la chair, par la tête, il les feroit se repentir avant que fût trois jours. Ainsi blasphémant et reniant, dansoit sur la muraille comme un fou, sans que personne lui daignât répondre un seul mot, encore qu'ils sussent bien que les menaces s'adressoient à eux qui ne craignoient en rien. Voici donc, comme il continuoit ces joyeuses folies, il avance un peu la tête sur le parapet en disant : « Bonjour, frères », en parlant à ceux du dehors. Il y avoit un arquebusier posté en une lucarne de l'hôpital de Sainte-Catherine, situé auprès de ladite porte, qui le tire et lui donne droit en la tête, et lui ouvre tout le crâne et le renverse mort sans qu'il remuât ni pieds ni jambes. Jamais homme n'alla au diable plus joyeusement. Voilà la fin du traître Endroit. Cela nous étant rapporté, ses compagnons le regrettèrent, entre autres Allanou et Kerguelen. Nous autres nous admirions les jugements de Dieu, qui punit les méchants par les leurs mêmes et par ceux en qui ils mettent leur confiance, au préjudice de l'honneur de Dieu, et lorsqu'ils pensent être au-dessus des vents, ils se trouvent très-éloignés de leur but ; car cet homme, faisant gloire et trophée de sa trahison par une imprudence écervelée, fut réellement et de fait écervelé, car du coup la cervelle lui sauta hors de la tête contre la muraille, et son dernier *in manus* fut ses exécutions et blasphèmes en menaçant les gens de bien.

Pendant le siège aucun de la ville ne fut tué, que celui-ci, qui avoit tramé la perte des catholiques, mais lui seul fut la victime, à l'exception d'une servante, laquelle, le lundi, portant la paillasse de son maître du corps-de-garde de la porte des Regaires à sa maison, par-dessus la muraille s'amusa un peu à regarder une pièce de canon qui étoit là. Les Anglais la tirèrent et tuèrent d'un coup d'arquebusade. Mais de l'ennemi il en mourut un grand nombre, car, si peu que quelques-uns se découvroient tant soit peu, ils étoient emportés morts ou

blessés (26). Et il en fut mort davantage, n'eût été que les conspirateurs se trouvant empêchoient que l'on eût tiré, et s'avancant disoient : « Laissez-nous faire », et cependant il n'y avoit que de la poudre en leurs arquebuses, comme eux-mêmes s'en vantoient puis après, ce qui sauva la vie à un grand nombre devant la ville.

La mort d'Ollivier Endroit ne fut guère pleurée que de sa veuve, ni regrettée que de ceux de son parti ou intelligence, non plus n'en avoit donné sujet aussi bien que ses compagnons, ayant été cause de la ruine de la ville et des champs des environs, dix lieues à la ronde, tel qu'il est impossible de le rapporter par écrit, et, si elle se pouvoit exprimer, personne ne le croiroit ; et la vérité est que la guerre ne fût descendue si bas si les misérables habitants de Quimper, c'est-à-dire les conspirateurs, ne l'y eussent entraînée. Je sais bien que rien ne se fait sans la permission de Dieu, et que, n'étant pas en ce quartier plus gens de bien qu'ailleurs qui avoient rudement senti les verges et châtement de Dieu, il semble qu'il s'est voulu servir des méchants pour châtier ceux qu'il lui plaît. Le duc de Mercœur leur avoit bien prédit, le jour qu'il partit de cette ville, qu'ils ne feroient venir l'ennemi qu'à leur ruine. Mais, après le fait, sage breton. Le mardi donc, les portes furent ouvertes au maréchal d'Aumont, auquel la ville se rendit, le douzième octobre 1594, les articles de la capitulation préalablement signés, dont voici la teneur.

ARTICLES DE LA CAPITULATION

d'entre le sieur maréchal d'Aumont et les habitants de Quimper-Corentin, des réponses par le roi sur icelle

Articles accordés à messieurs les nobles, bourgeois et habitants de Quimper par monsieur le maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en Dauphiné, et lieutenant-général pour le roi en ses armées et pays de Bretagne, étant au camp devant ladite ville, au moyen du serment de fidélité par les habitants fait au roi aux mains dudit seigneur, l'onzième jour du mois d'octobre 1594.

(26) Il y eut au moins plusieurs hommes blessés dans les troupes du maréchal d'Aumont (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2913, fol. 243).

ARTICLE PREMIER. — *Que dans tout l'évêché de Cornouaille il ne se fera aucun exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine, et seront tous autres défendus ; que toutes personnes ecclésiastiques seront maintenues en leurs privilèges et bénéfices, et en tant qu'ils en aient été déssaisis, remis et réintégrés suivant l'édit général fait par Sa Majesté.*

Le Roi, craignant altérer l'état présent de ses affaires, ne peut accorder le présent article au préjudice de l'édit de 1578, lequel il veut être suivi et observé constamment aux déclarations sur ce faites par Sa Majesté, attendu que le tout a été en son Parlement vérifié, et que, sous le bénéfice dudit édit, ses sujets ont auparavant lesdits troubles longuement demeuré en paix et tranquillité.

ARTICLE II. — *Comme aussi tous officiers, tant de judicature, de guerre, de finance et autres, seront de la religion catholique, sans qu'aucun d'autre religion puisse à l'avenir y être pourvu.*

ARTICLE III. — *Et pareillement que tous les dits officiers qui ont été pourvus par le roi soient maintenus et confirmés en leurs charges et dignités, sans payer finances et sans être contraints de prendre titres de confirmation.*

Le Roi ne peut, sans préjudicier à son autorité, dispenser les officiers de ladite confirmation, ne pouvant autrement être honorés de cette qualité, étant la suite, marque et reconnaissance de son autorité, voulant que lesdits officiers soient tenus de prendre lettres pour ce nécessaires, ainsi qu'il est accoutumé.

ARTICLE IV. — *Que toute provision d'officiers de judicature, notaires, sergents et autres, par mort et assignation, faite par M. de Mercœur, demeurent et sortent leurs effets, prenant nouvelles provisions de Sa Majesté, sans payer finances, et pour le regard de ceux qui ont été pourvus en la place de personnes vivantes, ne pourront être recherchés pour l'exercice desdits états.*

Le Roi a agréable de gratifier d'états et d'offices vacants par mort ou résiliation les personnes qui étoient en ladite ville, ceux auxquels le duc de Mercœur les a donnés et qui ont été pourvus en iceux ; que la fonction et exercice se fasse en ladite ville, à la charge de rapporter les prétendants dudit duc de Mercœur l'acte de réception pour leursdits offices, pour leur en être délivré d'autres par Sa Majesté, sans pour cela payer finances, demeurant dès-à-présent tout autre au préjudice de l'autorité de Sa Majesté cassé et révoqué.

ARTICLE V. — *Que tous les jugements, sentences, commissions, exécution d'icelles, contrats et autres actes de justice donnés et faits entre personnes d'un même parti et autres qui auroient protesté par-devant lesdits officiers et autres desdites juridictions exercées en ladite ville durant les présents troubles, sortiront leurs effets, sauf aux parties à se pourvoir contre lesdites sentences et jugements par les voies de droit et d'appel comme de coutume.*

ARTICLE VI. — *Que le baillage de Châteaulin et autres unis à la juridiction de Quimper demeureront et s'exerceront par lesdits officiers de la justice en l'auditoire dudit Quimper, comme se font à présent (27).*

L'exercice de la juridiction se fera ainsi qu'auparavant les présents troubles.

(27) L'édit de Châteaubriant, d'octobre 1565, supprimant un grand nombre de barres (juridictions royales inférieures), n'avait laissé subsister dans le ressort du présidial de Quimper que les sénéchaussées de Quimper, Carhaix, Lesneven et Morlaix. Les sièges de Châteaulin, Concarneau, Fouesnant et Rosporden furent alors unis à celui de Quimper, ceux de Châteauneuf, Gourin, Huelgoat et Landeleau à celui de Carhaix. Sur les réclamations des habitants et magistrats intéressés, le roi, dix ans après, rétablit (mai 1575) la cour de Concarneau, à laquelle furent annexés les ressorts de Fouesnant et de Rosporden, en janvier 1576 les cours de Châteaulin, de Châteauneuf et de Gourin; Huelgoat et Landeleau furent rattachés à Châteauneuf. Cependant les habitants des villes qu'avaient favorisées l'édit de réunion de 1565 se récrièrent à leur tour, et, comme ils étaient les plus forts aux Etats, les Etats, naturellement, les soutinrent; en 1580 ils demandèrent la révocation des édits « de désunion », attendu, déclaraient-ils, que « la nouvelle création d'offices qui en résulte est onéreuse au peuple et que la justice ne saurait être exercée avec l'honneur et sûreté requise aux dits lieux, qui ne sont que petits villages » (Ch. de Calan, *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne*, t. II, p. 161). En 1586, en dépit des réserves faites par les représentants d'Auray et d'Hennebont, ils émettaient un vœu analogue (*Ibidem*, p. 243). Il y avait notamment une vive querelle entre les officiers de Concarneau et ceux de Quimper; au mois d'août 1585, le sénéchal de Concarneau s'en plaignit au roi, lequel remit l'affaire à l'examen du Conseil (Bibl. nat., ms. fr. 3309, fol. 32 v°). La communauté de Quimper ne manquait pas d'encourager les magistrats du présidial; le siège de Concarneau n'avait été rétabli, prétendaient-ils, qu'à charge de bâtir un auditoire, condition qui n'avait pas été observée (Ch. de Calan, *ouvrage cité*, t. II, p. 265). Les Quimpérois aspiraient à plus encore; ils sollicitaient l'union à la cour de leur ville non seulement de Concarneau, mais aussi de Châteaulin et de Gourin (Arch. du Finistère, E 1508, déclarations de 1587-89). Au cours de la guerre civile, l'union se trouva réalisée de fait, ce qui explique la première rédaction de l'article VI de la capitulation, mais la correction apportée par le roi annonçait un prochain retour, qui devait être définitif, aux dispositions des édits de 1575 et 1576.

ARTICLE VII. — *Que ladite ville sera remise, en tant qu'il y auroit eu altération, en toutes les immunités, privilèges, franchises et libertés, et que la mémoire de tout ce qui s'est passé depuis le commencement des présents troubles jusques à présent demeurera et demeure jusques à présent éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, forcement de châteaux, forteresses, maisons et démolition d'iceux, prise de deniers de recettes générales et particulières, et des décimes, que de toute autre levée de deniers faite en ladite icelle imposition sur les marchandises et denrées, ventes des biens meubles, coupes de bois taillis et haute futaie, butins, rançons, actes d'hostilité, et toutes autres choses venues à l'occasion des présents troubles, sans qu'il puisse à l'avenir être fait aucune poursuite ou recherche, vérifiant avoir été faite d'autorité particulière, comme volerie, assassinats, ravagement et brûlement de maisons.*

Pour ce qui a été fait pendant les présents troubles.

ARTICLE VIII. — *Que les receveurs fermiers des deniers royaux, domaines, saisies, pancartes et autres, demeureront quittes des paiements faits sans fraude au parti de l'Union apparaissant avec du seigneur de Mercœur et quittance desdits paiements, et ne seront en façon quelconque recherchés ni inquiétés pour aucun acte fait en exécution des commissions dudit seigneur de Mercœur et des commissaires du siège présidial de ladite ville pour parvenir au paiement desdites terres saisies et autres recettes.*

Accordé en conséquence du précédent, à la charge de rendre compte et où il appartiendra.

ARTICLE IX. — *Que les receveurs fermiers de tous deniers, de quelque nature qu'ils soient, seront arrêtés en ladite ville jusques à avoir baillé état de leurs recettes et dépenses.*

Accordé.

ARTICLE X. — *Que les gens de guerre étant en ladite ville en garnison, tant de cheval que de pied, sortiront avec leurs armes et équipages, bagages et chevaux, la mèche allumée, leurs tambours et enseignes, lesquels néanmoins ils pourront arborer et battre le tambour à demi-lieue de ladite ville, et seront conduits là où bon leur semblera, avec toutes sûretés et passeports, et pourront les malades et blessés demeurer en ladite ville jusques à parfaite santé.*

Le Roi a agréable ce qui a été sur ce fait par monsieur le maréchal d'Aumont.

ARTICLE XI. — *Que monsieur le maréchal fera lever son camp de devant la ville sans aucun frais, et ne permettra pas que aucun gens de guerre y entrent, ni qu'il soit fait aucun tort sur le plat pays en faisant la retraite, ni qu'on eût à vexer ni fouler le général ni le particulier, et ne laissera aucune garnison dans la ville ni dans les faubourgs.*

Accordé.

ARTICLE XII. — *Que toutes barques, marchandises et prises faites pendant ledit siège, des vaisseaux appartenant auxdits habitants de ladite ville, et autres biens qui se trouveront en essence, seront rendus aux propriétaires.*

Accordé.

ARTICLE XIII. — *Que les gentilshommes, officiers et autres réfugiés en ladite ville, et habitants d'icelle, tant de cet évêché que d'autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, faisant le serment de fidélité, jouiront entièrement de leurs biens meubles, héritages et revenus d'eux depuis le jour dudit serment, et ceux qui ont devant ce jour prêté ledit serment jouiront entièrement de leurs biens depuis le serment par eux prêté.*

Accordé.

ARTICLE XIV. — *Et pour le regard des autres se retireront dès lundi, à dix heures du matin, aux villes du parti de la Ligue, et pourront emporter leurs armes, meubles, équipages et bagages dans un mois, sans retourner toutefois en ladite ville ; et pour cet effet leur seront délivrés passeports, et pourront lesdits habitants absents de ladite ville retourner en icelle en deux mois, et en ce faisant jouiront du bénéfice de la présente capitulation, faisant le serment de fidélité comme dessus, par-devant les juges, suivant l'édit du roi.*

Accordé.

ARTICLE XV. — *Que le sieur de Saint-Quèrec, commandant en la ville, se retirera en sa maison (28), en ce jour, et pourra emporter ses biens meubles, papiers, lettres et garants, tout son équipage, bagage, mener ses chevaux, trainer avec telle charrette et pour tel temps qu'il demandera ; et pour ce faire lui est baillé le temps de deux mois.*

Accordé.

(28) Au château du Hilguy en Plogastel-Saint-Germain, qu'il tenait de sa mère, Jeanne de Lézongar.

ARTICLE XVI. — *Et au regard des garnisons du Pont, Bodigneau (29) et autres maisons fortifiées durant les présents troubles, pour les démolitions d'icelles y sera pourvu par monseigneur le maréchal à la moindre foule et oppression du peuple que faire se pourra.*

Le Roi remet à monsieur le maréchal à y pourvoir.

ARTICLE XVII. — *Le trafic sera et est dès-à-présent libre par mer et par terre, tant dedans que dehors le royaume, suivant les ordonnances.*

Accordé pour les marchandises et durant le traité.

ARTICLE XVIII. — *Pour autoriser et faire avoir pour agréable à sa majesté les articles ci-dessus, M. le maréchal a promis et promet assister lesdits habitants, inclinant à l'humble requête qu'ils lui en ont faite, reconnaissant ce qui s'est passé, lesdits bourgeois et habitants y avoir été poussés par zèle et affection pour leur religion catholique, apostolique et romaine.*

Fait et accordé ledit vingtième jour d'octobre 1594. Ainsi signé : d'Aumont, et plus bas : par monseigneur duc, Prié, et à côté : Rolland Le Denic, procureur syndic, et Denis Le Stang, greffier (30).

Les présents articles ont été vus et répondus par le Roi, étant à Saint-Germain-en-Laye, le huitième jour de novembre 1594. Signé : Henry, et plus bas, Pottier.

Cette capitulation fut aisément accordée par le maréchal d'Aumont, ne se souciant pas beaucoup de garder aux habitants sa parole ; laquelle capitulation il demandoit pour parvenir à ses fins et s'emparer de la ville avant qu'on y sût la venue du sieur de Talhoët, porteur de la trêve, qui étoit il y avoit deux jours retenu au camp, sachant bien aussi que le tout étoit sous le bon plaisir du roi, et que ce qu'il eût accordé pouvoit être corrigé par Sa Majesté, comme il le fut aussi ; joint qu'ayant déjà bloqué le fort de Camaret, qu'on appelle aussi de Crozon ou Roscanvel, tenu par les Espagnols, il lui étoit très-difficile de l'emporter par un siège, Quimper étant

(29) Voir *supra*, p. 138. Le château de Bodigneau fut complètement transformé après la paix.

(30) Un résumé de ce texte figure parmi les *Preuves* de Dom Morice (t. III, col. 1602-1603). Dès le 12 octobre les bourgeois royalistes avaient offert au maréchal et à ses officiers un banquet plantureux dont les frais montèrent, pour le vin seulement à 145 livres, et pour le gibier et les viandes à 67 livres (Faty, *Comptes des missurs*, p. 147).

du parti contraire, tant à cause des vivres, rafraichissements des malades et blessés, que de peur que les ennemis se fussent assemblés pour lever le siège. C'est pourquoi le maréchal, vieux capitaine, ne vouloit laisser une telle retraite derrière lui. Toutefois, sans la division qui étoit entre les habitants, on lui eût donné des affaires, et qu'ils étoient assez résolus d'endurer une batterie et même une brèche que l'ennemi se proposoit de faire entre la porte Médard et les Cordeliers. Mais ayant l'ennemi dehors et dedans, et n'ayant pas grande espérance de secours de la part du sieur de Mercœur, ils craignoient être surpris par l'intelligence de leurs concitoyens, qui sans doute eussent hasardé le paquet plutôt qu'une si belle occasion se fût passée sans effectuer une si longue entreprise ; aussi bien y avoit-il du hasard pour eux d'être recherchés, si le maréchal se fût retiré, et peut-être d'être punis comme gens de leur métier.

Le seigneur de Mercœur, averti que le sieur de Talhoët, son député, avoit été frauduleusement retenu par le sieur maréchal et empêché d'entrer dans la ville, en faveur de laquelle il avoit principalement accordé la trêve, lui en écrivit, lui en faisant reproche, et disant entre autres choses qu'il étoit mari qu'il n'avoit affaire à un prince qui fût homme de parole, mais qu'il n'avoit affaire qu'à un courtisan qui n'avoit ni foi ni parole, et qu'il faisoit le contraire de ce qu'il promettoit ; ce qui se trouva très-véritable, comme nous expérimentâmes le même jour, car il étoit dit que le sieur maréchal feroit retirer ses troupes des environs de Quimper, et qu'il ne les y laisseroit entrer de peur de fouler le peuple ou de quelque insolence du soldat ; et néanmoins, le même jour, et ensemble avec lui, entrèrent tous ceux qui voulurent, tant François, qu'Anglois, indifféremment, qu'il ne tenoit qu'à eux que la ville ne fût pillée, étant les plus forts, et n'étoit au pouvoir dudit maréchal de les empêcher, ce que les habitants craignoient beaucoup, d'autant que la capitulation, combien qu'arrêtée verbalement, n'étoit encore publiée que de bouche en bouche, et tant avoient de hâte les habitants conspirateurs d'effectuer leur entreprise, qu'ils eussent volontiers ouvert les portes au maréchal sans aucune capitulation, combien qu'attesté contrevenant encore à sa promesse. Sitôt qu'il fut dedans la ville, il fit faire une levée de deniers de onze mille écus, qu'il fallut

payer dans huit jours, sans autre délai (31), et n'y eut aucun, de quelque qualité qu'il fût, exempt, étant contraints par emprisonnement de leurs personnes, même les ecclésiastiques, entre lesquels fut le trésorier de Cornouaille, nommé messire Alain Collet, mené prisonnier faute de payer la taxe, dont le sieur évêque, messire Charles du Liscoët, se scandalisant, va trouver ledit maréchal, en lui disant en ces termes : « Comment, Monsieur, sommes-nous en une Rochelle où la persécution soit ouverte contre les gens d'église ? Vous nous assurez que le roi est catholique, et on le prêche ainsi au peuple, qui ne le peut que difficilement croire ; et quelle opinion en aura-t-il, quand il verra ses lieutenants trainer les prêtres en prison comme s'ils étoient coupables de quelques grands crimes ? Qui est celui qui estimera se pouvoir garantir, puisque les chanoines et les dignités de la cathédrale, en la personne de leur évêque, n'en sont exempts ? » Le maréchal fit l'ignorant, et dit « Mé Dieu ! », qu'il n'entendoit pas cela, et envioie sur-le-champ le mettre en liberté. Néanmoins payait-il après. Il fit encore une autre levée de cinq à six mille écus, et il n'y eut paroisse aux champs qui ne fût chargée excessivement, les unes à huit cents écus, les autres à cinq cents, selon qu'il jugeoit qu'elles pouvoient supporter, et à toute rigueur. Cette levée de deniers appauvrit beaucoup le pays, déjà assez ruiné par la guerre. Bref, le maréchal fit tel ménage en ce quartier qu'on le nomma le guéret de la Cornouaille ; aussi appelloit-il lui-même le pays son Pérou, où il avoit trouvé des mines d'or et d'argent.

Les conspirateurs, qui pensoient que pour leurs bons et agréables services, non-seulement ils eussent été quittes de cette contribution, mais encore se promettoient-ils de grandes

(31) Le compte du miseur pour 1594 porte 33.000 livres d'emprunt pour l'armée royale (*Ibidem*, p. 131). Cette somme avait été demandée immédiatement après la capitulation de la ville en vue de la continuation des opérations militaires vers Crozon. Les Quimpérois, qui avaient été déjà mis à contribution par Dom Juan de l'Aguila pour 7.200 livres, n'en purent verser que 24.000. Les 9.000 autres furent avancées, moyennant intérêt, par Sourdeac, gouverneur de Brest, sous un prête-nom. Dans la suite les Etats prirent l'emprunt à leur compte (*Ibidem*, p. 134). Le 25 février 1599 un arrêt du Conseil réglait le remboursement de 11.000 écus empruntés en 1594 par feu le maréchal d'Aumont aux habitants de Quimper-Corentin pour les frais de la guerre de Bretagne (N. Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat*, n° 5277). C'est bien le même emprunt, puisque l'écu valait 3 livres.

récompenses, n'en eurent meilleur marché que les autres, car les plus méchants se trouvèrent bien avant dans la taille. Berthault, l'un des principaux traîtres, y fut pour cent écus à la première levée et soixante à la seconde, et, s'étant adressé un certain jour au maréchal, lui représenta le devoir qu'il avoit fait à la reddition de la ville au service du roi, avec beaucoup de peine et hasard de sa personne, et, au lieu qu'il étoit fondé de prétendre récompenses de ses bons services, qu'il étoit néanmoins excessivement cotisé en cette levée de deniers sur le rôle de la ville, lui que sa qualité devoit exempter de toute contribution, et que le grand devoir qu'il avoit fait à la reddition de la ville l'en devoit faire déclarer quitte pour n'en dégouter ceux qui désireroient faire de pareils exploits de service pour le public. Berthault disant tout ce discours d'une façon pitoyable, pour émouvoir le maréchal à compassion, fit rire l'assemblée, car on le connoissoit assez pour homme riche, et même étoit en réputation d'être usurier ; si bien que le maréchal lui répondit en ces termes : Mé Dieu ! voyez-vous cet usurier faire le truand ? Qui lui ôte ses écus, lui ôte la vie. » Puis, adressant la parole audit Berthault : « Mé Dieu ! dit-il, tu paieras », et, comme en colère, dit à ses gardes qui étoient autour de lui : « Enfants, allez-vous-en à discrétion chez lui jusques à ce qu'il ait payé la somme. » Sitôt dit, sitôt fait ; car dix ou douze des gardes s'en allèrent chez Berthault, et y firent beau ménage l'espace de deux ou trois heures ; ce que voyant, ledit Berthault leur trouva immédiatement de l'argent. Quant au sieur de Mascosquer, aussi conseiller, il paya cinquante écus par les mêmes rigueurs, si bien que voyant le peu de foi du maréchal, détestoient le traître et la trahison, et disoient tout haut que, s'ils eussent su qu'ils eussent été traités de même, qu'ils eussent plutôt été mis en broche que le maréchal y eût entré. Et, pour le regard de maître Guillaume Le Baud, sieur de Créac'hmarc'h, sénéchal établi par le sieur de Mercœur, sans aucune finance, et qui par son autorité fortifiait toute la trahison qui s'étoit révolté premièrement contre sa conscience et retiré d'un parti approuvé d'autorité apostolique et de toute l'église gallicane à un qui étoit tout contraire, suivi par toute sorte de religions, luthériens, calvinistes, athéistes, libertins et toute sorte de races de gens qui croyoient en Dieu par bénéfice d'inventaire, desquels étoit composé l'armée du ma-

réchal ; secondement, contre son bienfaiteur, qui lui avoit donné gratis l'état de sénéchal au présidial de Quimper, le plus beau et le plus honorable et lucratif de la Basse-Bretagne ; qui avoit de plus payé sa rançon quand il fut pris, venant de Nantes, par les gens du sieur du Goust, gouverneur de Blain, où il fut rendu l'an 1591 et mis à deux mille écus de rançon, qui ne lui coûta jamais un liard, ainsi ledit duc la paya entièrement ; ce néanmoins, l'ambition, ou plutôt la perfidie, l'emporta et lui fit oublier la mémoire de tant d'honneurs et bienfaits de ce grand prince à l'endroit de cet ingrat, le tout en intention de se maintenir en l'état de sénéchal, comme Lézonnet lui avoit promis. Mais les dédains des hommes contre Dieu produisent bien souvent des effets bien contraires à l'attente des hommes. Ainsi arriva audit Le Baud, car les moyens qu'il choisit pour se conserver en son état en firent sa perte ; car, par l'entrée du maréchal à Quimper, il se trouva privé de tous états et charges publiques, et tout le reste de sa vie ne fut qu'avocat consultant, car il eut honte de paraître dans le barreau après y avoir présidé entre dix à douze juges ; et Lézonnet même, qui l'avoit, par ses belles promesses, embarqué en cette conspiration, se moquoit de lui en toutes les rencontres.

Voilà la digne récompense de tels gens ; mais ce ne fut pas le tout, car le même Guillaume Le Baud pensa courir fortune de la vie et l'honneur en cette manière. Tôt après l'entrée du maréchal, il courut quelques bruits sourds, vrais ou faux, mais bien dangereux pour la saison, que ledit Le Baud avoit intelligence au parti du duc de Mercœur pour faire reprendre la ville, et, bien qu'il est croyable que ce fût une charité qu'on lui prêtoit, néanmoins ses envieux et ennemis, du nombre desquels on soupçonnoit maître Jacques Laurent, duquel il avoit possédé l'état de sénéchal pendant la guerre, poussèrent si bien à la roue et donnèrent tant de vraisemblance auxdites conjectures, que ledit Le Baud fut mandé par le maréchal et diligemment interrogé ; nonobstant toute excuse et paroles justificatives, se vit sur le point d'être mis prisonnier, n'eût été un des favoris dudit maréchal, qui étoit logé chez ledit Le Baud, qui étoit le président Lagré, duquel avons parlé ci-dessus, il eût été en grand danger de sa personne, et l'on croit qu'il lui en coûta de l'argent pour en être quitte, le tout par la faveur de ce sien hôte, jusques même à

cautionner vie pour vie que ce qu'on lui imputoit étoit faux. Par ce moyen il fut laissé en sa maison, non sans être bien éclairé.

Pour ce qui est d'Allanou, nous avons dit ci-devant que, sans qu'il fut prévenu de la mort, à la suite d'un procès de crime à la chambre de l'édit à Paris, qu'il avoit contre une simple bourgeoise de Quimper, nommée Anne Nouzille, il couroit danger d'être pendu par l'issue du procès, et sans qu'il eut bon nez, il l'eût été dès Rennes, où ledit procès étoit pendant et prêt à juger. Quand il eut avis de quelqu'un des juges que la cour avoit délibéré de lui faire et parfaire son procès, et qu'il y avoit commandement à un huissier de l'appréhender et constituer prisonnier, il s'évada, et, se faisant huguenot, il envoya son procès à la chambre de l'édit. Quant aux autres de la même menée à Quimper, ils moururent presque tous la même année, et n'eurent guère le temps de se réjouir de leurs trahisons. Le sieur maréchal montra en cela que le proverbe est véritable, qui est d'aimer la trahison et non les traîtres ; car la vérité est qu'il favorisa autant et plus ceux qui n'étoient pas de l'entreprise. Et, pour mon intérêt particulier, j'ai eu toute occasion de me contenter de sa bonne justice, car ainsi soit que, contre la volonté des cesseurs de la ville, de cette levée de deniers j'eusse été mis aussi du nombre par quelques envieux et taxé à cinquante écus, qui n'étois pas habitant, mais pour l'exercice de mon état de conseiller, duquel je demeuroidis privé par l'entrée dudit sieur maréchal. Lui ayant remontré mes raisons, en présence de messieurs de la ville et de ses capitaines, néanmoins que le sieur de Lézonnet m'accusât d'avoir fait mon possible pour empêcher la reddition de la ville au service du roi, il me déclara quitte de ladite contribution, et ordonna que ceux qui m'y avoient mis paieroient la somme ; ce qui fâcha merveilleusement lesdits Berthault, Mascosquer et quelques autres piliers de la trahison, qui tous furent contraints de payer leurs taxes moyennant leurs bons services, qu'ils faisoient sonner bien haut. On voulut aussi, par quelque secrète instigation des ennemis cachés, faire loger des soldats et cavaliers en mon logis ; il leur fut fait commandement d'en sortir. Bref, pour mon particulier, je n'ai reçu aucune incommodité dudit sieur maréchal ni de ses gens que je n'eusse reçu d'un chef ami. Les arcs-boutants du parti du roi n'eurent pas meilleur marché que les autres, et n'y en

eut pas un qui en fût plus avancé ni reconnu que maître Yves Allanou, que nous avons ci-dessus dit à bon droit le capitaine de la menée et de la ligue, lequel eut deux cents écus et de plus fut fait, par le sieur maréchal, procureur des bourgeois. Lors il faisoit beau pêcher en eau trouble ; aussi y fit-il bien ses orges comme il voulut.

Cependant on hâtoit cette levée de onze mille écus avec toute rigueur, et même par emprisonnement des plus qualifiés, sans épargner les gens d'église les plus relevés, car le trésorier de l'église cathédrale, nommé Alain Collet, pour ne payer pas promptement sa cotisation, fut emprisonné, dont son évêque, Charles du Liscoët, averti, en fut ému, et à l'instant alla trouver ledit maréchal, comme nous avons dit ci-auparavant.

Il étoit aussi porté, par la capitulation, que la ville seroit maintenue en son entier et sans en faire rien transporter, et, néanmoins, le maréchal en emmena deux beaux canons de fonte verte, portant trente-cinq livres de balles, et bien longs, que l'on avoit gagnés sur un grand vaisseau espagnol qui avoit échoué à Penmarc'h trois ans auparavant, avec toutes ses balles et grand nombre de munitions, qu'il fit traîner vers la haute Bretagne, en intention de les faire rendre en son château d'Aumont, en Poitou, qui fut une grande perte à la ville et au pays, car il n'y en avoit pas de tels en tout le pays bas, que les doubles canons de Brest.

Le bruit courut incontinent partout que le maréchal n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit promis, ce qui fit aux autres villes, comme Hennebont, Vannes, Dinan et autres places qui tenoient encore le parti du duc de Mercœur, assez disposées de changer de parti [et] de se rendre, de plutôt expérimenter tous autres événements que se rendre au maréchal, qui avoit délibéré de les attaquer les unes après les autres. Mais Dieu y pourvut, car étant allé, l'an 1595, sur le printemps, assiéger le château de Comper, près de Montfort, pour gratifier la dame de Laval, qu'il aimoit et hantoit familièrement, il y fut blessé à mort, et décéda quelques jours après, en la ville de Rennes (32).

Mais retournons encore à Quimper. Quelques temps après qu'il fut entré dans la ville, il fait aux habitants faire le serment de fidélité, et de ce serment personne ne fut exempt.

(32) Moreau anticipe sur les événements qu'il racontera au chapitre XXXIV, p. 216.

car il y avoit condamnation aux refusants d'être retenus prisonniers de guerre ; ce qui troubla beaucoup de consciences scrupuleuses, qui trouvoient un grand forfait de jurer obéissance à un prince et roi hérétique, car lors le roi étoit encore hérétique calviniste. Toutefois, environ un an après, il abjura son hérésie et eut absolution de Rome, du pape Clément. Il vécut le reste de son âge fort catholiquement et en très-bon prince (33).

Un vénérable vieillard, chanoine de Saint-Corentin et archidiacre de Poher en ladite église, nommé messire Guillaume de Buys, gascon de nation, celui que nous avons dit auparavant qui déclara au nom du clergé de ladite église qu'il ne se falloit rendre jusques à la venue du sieur de Talhoët, étant contraint de signer, pour éviter les menaces de faire le serment, il fut à l'instant saisi d'un tel crève-cœur qu'étant à l'heure même pris d'une fièvre, en mourut de déplaisir (34).

(33) Le 17 septembre 1595. Le pape étoit alors Clément VIII Aldobrandini, depuis 1592.

(34) Le 21 octobre 1594. — Cf. *supra*, p. 176.

CHAPITRE XXXI

SIÈGE DU FORT DE CROZON PAR LE MARÉCHAL D'AUMONT (18 octobre - 17 novembre 1594)

Ayant pris le serment de tous et mis l'ordre qu'il voulut en la ville, y laissant une forte garnison, contre sa promesse, il s'achemina (le maréchal) au siège du fort de Roscanvel, autrement Camaret, qu'il avoit fait bloquer avant de venir à Quimper, situé sur le bras de mer qui mène à Brest et à Landerneau, Le Faou, Daoulas et Châteaulin (1). A son arrivée, il le fit ceindre de bonnes tranchées par-devers la terre, en forme de croissant, qui donnoit d'une corne au-dessus, de l'autre au-dessous dudit fort dedans la mer, ledit fort demeurant enfermé au milieu, situé sur le coupeau d'une haute pointe qui s'avançoit plus d'une moitié dedans la mer, de difficile accès de tous côtés, même sans les fortifications de mains qu'avoient faites les Espagnols en le peu de temps qu'ils s'y étoient logés, qui étoit de cinq à six mois, pendant lesquels ils n'avoient pas perdu une heure de temps, car il y avoit de grandes et fortes levées de terre et bastions bien flanqués (2). Par la mer, ils étoient assiégés de plusieurs grands vaisseaux de guerre français, anglais, flamands, pour empêcher qu'aucun rafraîchissement ne leur vint, lesquels tiroient incessamment pour les incommoder, car ils ne pouvoient autrement leur nuire, la place étant imprenable par

(1) Camaret et Roscanvel se trouvaient compris dans les limites de la paroisse de Crozon ; celle-ci, très vaste, ne comptait pas moins de 18 chapelles. — La pointe en question est celle qui a retenu le nom de pointe des Espagnols. — Cf. *supra*, chap. XXIII.

(2) Aumont s'installa à Crozon le 18 octobre.

mer, à cause des inaccessibles rochers. Par-devers la terre, le canon fut pointé en plusieurs batteries, car les François avoient la leur et les Anglais aussi. Ces terrasses furent canonnées quelques jours. Ceux de dedans, au nombre de trois à quatre cents hommes, braves et aguerris, choisis de toute l'armée de don Juan d'Acquilla, commandés par le vaillant capitaine Praxède (3), se défendoient brusquement, tant par fréquentes sorties jour et nuit qu'autrement.

Les assiégeants eurent de grandes incommodités depuis le commencement du siège jusques à la fin, car les pluies ne cessoient depuis six semaines qu'il dura, et n'y avoit moyen d'être à couvert, étant ledit fort en un lieu qui ne produit ni haie ni buisson, et n'y avoit aucune maison proche dudit fort qui leur pût servir d'abri. Il leur falloit être hors de la portée du canon, ou loger dedans les tranchées, où ils avoient l'eau et la fange jusques aux genoux en hiver, car c'étoit au mois de novembre, saison pluvieuse et froide en Bretagne, qui fatigua tellement les soldats, principalement les gens de pied, qu'il en mourut une bonne partie des malaises que leur causèrent des maladies contagieuses qui les étouffoient en trois jours, comme il sera dit plus amplement ci-après.

Si l'armée de terre étoit assiégée de l'injure du temps, la flotte de l'étoit pas moins, exposée qu'elle étoit à l'impétuosité d'un furieux vent d'ouest qui la battoit à découvert et la jetoit vers la terre sans qu'elle eût aucun abri plus près que Brest, distant de quatre à cinq lieues, ou deux ou trois lieues au plus, où il lui convint de se retirer pendant le mauvais temps, et par ce moyen ne servit guère à la prise du fort, sinon que d'empêcher le rafraichissement par la mer, si aucun se fût présenté (4).

L'artillerie ne cessa de tirer pendant plusieurs jours contre les monceaux de terre et plates-formes, sans beaucoup avancer, d'autant qu'elles étoient bien doubles ; et puis ceux de dedans réparoient la nuit ce qui avoit été endommagé le jour, et, comme vaillants hommes, sortoient souvent sur l'ennemi

(3) Tomas de Parèdes.

(4) Le front de terre n'avait guère plus de 60 mètres de développement et comportait un gros bastion à chaque extrémité, dominant les falaises. En face, les Français tenaient l'aile droite, du côté de la rade, les Anglais l'aile gauche, du côté du goulet, où croisait une escadre de huit unités, commandée par l'illustre Probishier. Les galères espagnoles s'étaient retirées.

avec grands dommages d'icelui, donnant jusques aux tranchées, d'où les assiégeants étoient chassés et suivis jusques à ce que la cavalerie vint à leur secours. Et, entre autres, un certain jour, huit jours avant la prise du fort (5), par une pluie qui avoit duré depuis le matin, ils firent une brusque sortie de cent hommes, et, donnant tête baissée, sans aucun empêchement, jusques auxdites tranchées, où ils savoient que plusieurs soldats travailloient, en tuèrent un grand nombre, entre autre le sieur du Liscoët, de Tréguier, maréchal de camp, qui les avoit auparavant bloqués. Il étoit à voir les soldats et pionniers travailler, se tenant sous une espèce de cahute couverte de branchages et de terre pour se garantir de la pluie. Entendant l'alarme de la sentinelle et de ceux qui étoient dans le quartier, qui crioient à l'ennemi, si bien qu'il fut aussitôt à la tranchée le sieur du Liscoët, qui ne songeoit à rien moins, sort de la cahute et saute sur le bord du fossé, n'ayant que son épée au côté, où il fut aussitôt enfoncé de coups de piques et tué sur la place. Il fut fort regretté des siens, comme à la vérité il le méritoit, étant un des braves et vaillants cavaliers de l'armée (6). Il étoit marié à une fille de la maison de Vaux en Anjou, calviniste de son jeune âge ; elle étoit belle par excellence. Le sieur du Liscoët en la recherchant en fut passionnément épris. Ayant eu bonne réponse que sa maîtresse ne l'épouserait autrement que calviniste, lui qui étoit catholique, changea de religion et le lui promit par serment solennel, qu'il garda fidèlement jusques à sa mort, et aima mieux, le misérable, faire banqueroute à Dieu et à son

(5) Le 9 novembre. Les Français se trouvaient occupés à creuser une mine.

(6) Nè au château du Liscoët en Boquého (cant. de Châtelaudren), Yves du Liscoët, exerçait les fonctions de maréchal de camp — véritable adjoint au commandant en chef — de l'armée de Bretagne depuis le 19 novembre 1593. Il était allé trouver Henri IV à Mantes en mars 1590, d'accord avec le prince de Dombes, pour « lui remontrer l'importance de cette province (la Bretagne)... et le besoin que le prince avait de grandes forces et de quelque grand chef de guerre pour l'assister à la conduite de son armée ». C'est alors que le roi avait songé au maréchal d'Aumont (A. de Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 55, 56). Le 11 septembre 1593 celui-ci, à son tour, avait choisi Yves du Liscoët pour commander l'armée en son absence « comme étant un personnage d'honneur et de qualité dont la valeur et l'expérience étaient connues à tout le royaume » (D'Hozier, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, éd. G. de Carné, p. 232).

salut qu'au beau nez d'une femme (7). Il étoit gentilhomme de la bonne et ancienne maison du Liscoët, de laquelle il portoit le nom comme en étant seigneur. De cette maison est sorti le seigneur évêque de Cornouaille d'à-présent, Charles du Liscoët. Il avoit fait de grands et signalés services à son parti, aussi étoit-il déjà parvenu, avoit rang honorable, en pouvoit espérer de plus grands, s'il eût vécu quelques années. Avant sa mort, il fit un acte qui obscurcit la candeur de sa belle réputation, comme n'y ayant rien qui déroge plus à une générosité de cœur que la perfidie. Cette idole d'avarice change les plus grands courages et efface la gloire des plus relevés. Voici comment le sieur du Liscoët fit cette brèche à son honneur.

L'an 1594, étant en Léon avec ses troupes, en pays qui étoit lors tout de son parti, qu'ils appeloient royaliste, il fut prié, et la plupart de sa compagnie, par le sieur de Mézarnou, riche seigneur du pays, de le venir voir en sa maison et d'y prendre un diner, ce qu'il accorda. Et y étant, y fut accueilli avec les plus belles démonstrations d'amitié et de bienveillance ; il ne manqua rien qui pût servir au contentement, au plaisir et à la bonne chère de l'hôte ; il fut servi tout en vaisselle d'argent, comme étant ladite maison des mieux ameuillées de Bretagne, sans aucun excepter qui ce soit de son calibre. Il y eut toutes sortes de réjouissances, et après le diner le sieur du Liscoët et les siens s'en allèrent fort contents et honorés, avec des remerciements et protestations d'amitié et de services, et beaucoup d'embrassades, suivant la coutume. Mais il arriva au sieur de Mézarnou comme jadis au roi Ezéchias, qui, par ostentation, montra ses trésors aux ambassadeurs babyloniens, qui les ravirent peu après ; ainsi en arriva-t-il, car le sieur du Liscoët, ayant tant vu de vaisselle d'argent doré, si richement élaborée, et tant d'autres précieux meubles, retourna le lendemain, non comme ami, parent, mais

(7) Elle s'appelait Philippe de Maridor, fille d'Olivier de Maridor, seigneur des Vaux, et d'Anne de Matignon ; elle fut dame d'honneur de la duchesse de Bar, sœur de Henri IV et vivait encore en 1624. Le contrat de mariage étoit du 17 novembre 1579. Yves du Liscoët laissa trois fils (C^{te} de Rosmorduc, *Arrêts de maintenue*, t. IV, p. 381, 382). — Une légende courut, racontant que son cheval, resté sans maître, se jeta à l'eau, sellé et bridé, et, à travers la rade, gagna le manoir de Kergoët près de Daoulas, où résidait Philippe de Maridor (éd. de Moreau par Le Bastard de Mesmeur, 1857, p. 271).

comme ennemi, et ravage la riche maison de Mézarnou, pillant et emportant toute cette belle argenterie et autres meubles de prix, n'y laissant que ce qui étoit trop chaud ou trop pesant (8). Ainsi paya-t-il son écot du jour précédent et remercia son hôte de tous les honneurs et bonne chère qu'il avoit reçus dans sa maison. Le sieur de Mézarnou faisoit sa perte de quarante mille écus, d'où l'on peut penser combien cette maison étoit aisée. Ce même Liscoët fit un autre trait à un riche habitant de Landerneau nommé Alain Henry. Il lui avoit, au commencement de la guerre, environ l'an 1590, vendu une belle terre en sa commodité près de Landerneau, douze ou quatorze mille écus. Quelques années après du Liscoët feignit d'aller à Brest saluer le gouverneur du château, qui s'appelait messire René de Rieux, sieur de Sourdeac ; mais l'issue montra qu'il avoit d'autres desseins, car il prit ledit Henry, son acquéreur, qui étoit là réfugié pour la sûreté de sa personne, comme étant d'un même parti, et lui fit, par menace et intimidation de la vie, passer un racquit de ladite terre et le remboursement rapporté réel de ladite somme, sans toutefois rien déboursier, et encore eut-il de l'argent dudit Henry ; si

(8) Le manoir de Mezarnou, assez bien conservé, est en Plouénévent, à 1 kilomètre du bourg en allant vers Landerneau. Il appartenait à Hervé de Parcevaux. Le pillage eut lieu dans la nuit du dimanche 1^{er} août au lundi 2 août 1594, immédiatement après le repas du soir et non le lendemain comme le dit Moreau. Du Liscoët bénéficiait de la complicité de Sourdeac, gouverneur de Brest, lequel garda le seigneur de Mezarnou en prison pendant près de six mois et lui soustra une rançon de 9.500 écus. Le manoir étoit une proie magnifique, car, outre ses richesses propres, il abritait en dépôt diverses pièces d'orfèvrerie des paroisses voisines tels que calices de vermeil et croix processionnelles. Le 1^{er} mars 1603, Hervé de Parcevaux présenta à la cour de Quintin une requête à fin d'indemnité à payer par la veuve d'Yves du Liscoët ; un inventaire fourni à l'appui évaluait la perte à 70.000 écus (R.-F. Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, p. 155-173. Cf. J. Baudry, *La Fontenelle le ligueur*, p. 80-84). — Yves du Liscoët, propriétaire du château du Bois de la Roche en Coadout près de Guingamp, en avait entrepris la reconstruction, ce qui lui créait de grands besoins d'argent ; en outre il passait pour avoir vendu et engagé de ses terres jusqu'à la valeur de 15 à 16.000 écus qu'il avait dépensés au service du roi (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1633). Son cas, en somme, est très représentatif de l'état d'esprit où vivaient la plupart des gentilshommes de son temps. — Le 3 juillet 1583 avait été baptisé à l'église N.-D. de Guingamp, suivant les rites catholiques traditionnels, un fils d'Yves du Liscoët et de Philippe de Maridor (Voir *Bull. de la Soc. d'hist. de Bretagne*, 1955, p. 23-24). Comme on ne saurait récuser le témoignage de Moreau, conseiller au présidial, sur une procédure qu'il avait dû connaître, il faut penser que Philippe de Maridor conserva personnellement ses sentiments religieux après l'édit de Nantes.

bien que, par ce moyen, il recouvra sa terre et en jouit pendant sa vie, qui ne fut pas longue, et les siens après lui, jusques à la paix, que la veuve dudit Henry, déjà décédé, plaida fort et ferme contre la veuve dudit du Liscoët, au siège de cette ville de Quimper, par renvoi de la cour, où elle fut condamnée à délaisser ladite terre à la demanderesse et restitution de levées et aux dépens. La dame du Liscoët, étant de la religion calviniste, se pourvut à la chambre de l'édit, autrement mi-partie, où il fut dit qu'il avoit été bien jugé au siège de Quimper, et elle condamnée aux dépens de la cause d'appel et à l'amende.

Voilà les deux méchants actes du sieur du Liscoët, qu'il fit l'année qu'il mourut à Crozon. Ce fut le même Liscoët qui fit brûler une rue, la plus belle qu'il y eût à Carhaix, l'an 1590, de rage qu'en cette grande tuerie de paysans il eut un bras coupé d'un coup de hache, dit-on, par le prêtre Linloët, comme nous l'avons dit ci-devant (9).

Mais retournons au siège de Camaret, qui se poursuivoit à toute outrance, car le maréchal, sachant que le sieur Don Juan, chef des Espagnols, se préparoit, étant à Blavet, de donner secours aux assiégés, ne voulant perdre ni la place, ni si bon nombre de ses meilleurs gens de guerre, les tranchées étant finies, il renforce la batterie la plus furieuse que faire se peut, tant par mer que par terre, par un temps assez beau, et, ayant fait brèche ce lui semble assez raisonnable, il publie l'assaut au lendemain matin, ne pouvant plus différer, parce que l'armée espagnole étoit déjà arrivée à Locrenan, passant par Briece, et pour faire plus grande diligence avoient laissé leurs canons à Coray, cachés en une rivière, pour les reprendre au retour, comme ils firent.

Le canon joua toute la nuit, et, le jour venu, toutes les compagnies se disposèrent à un assaut général, car ce jour-là il falloit vaincre ou mourir ; et, s'ils eussent pu soutenir le quatrième assaut, le maréchal et son armée étoient défaits, et le fort seroit encore en main étrangère. Mais Dieu assista le pays ; il permit que le vaillant capitaine Praxède, qui commandoit au fort, fut au troisième assaut emporté d'un coup

(9) *Supra*, chap. VIII, p. 74. — Il s'étoit fait faire une main artificielle avec laquelle il pouvait tenir un sabre (B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*, t. I, p. 77-78).

de canon, la pique en main sur la brèche, ce qui abaissa bien le courage des Espagnols.

Quatre assauts furent donnés ce jour-là, qui durèrent depuis le matin jusques à la nuit, où les Français et Anglais firent grand devoir d'attaquer et les autres de défendre, et n'y eut assaut qui ne durât plus de deux heures ; mais enfin les assiégeants furent toujours repoussés.

Il y avoit encore quelques compagnies, que le sieur maréchal gardoit pour la bonne bouche contre leur gré, car il n'étoit pas fils de bonne mère qui ne sautillât de marcher des premiers, et qui ne réputât à un grand affront d'être retardé. Entre ces derniers étoit le capitaine Romégou, gascon de nation, avec son régiment, qui étoient gens de main et qui avoient toujours bien fait dans les occurrences. Ledit Romégou, estimait que ledit maréchal lui faisoit un extrême déshonneur de le réserver. Or, ayant eu congé de combattre, il déclare à ses soldats qu'il entreroit mort ou vif dedans, que l'on eût à le suivre, et que, si d'aventure il étoit tué avant que d'y arriver, qu'ils eussent à jeter son corps dedans, ne leur demandant pour les derniers devoirs d'obéissance autre chose ni plus honorable sépulture. Cela dit, il s'achemine avec ses Gascons, et avec une telle résolution que, malgré la grande résistance, il monte jusques au haut de la brèche et se précipite dedans à corps perdu ; mais, n'étant suivi de nombre des siens, il fut tué à l'instant (10). Les autres cependant se jettent à la foule dedans, et se battent furieusement de chaque part. L'armée, voyant les Français entrés, se débande de toutes parts et se jette furieusement sur la brèche, où les Espagnols, ne pouvant soutenir dehors et dedans, furent emportés sur le commencement de la nuit, le dix-septième novembre 1594.

Je laisse à penser à un chacun combien furieux furent les assauts de l'une et de l'autre part, car le maréchal savoit l'ennemi si près pour soutenir les siens qu'en trois ou quatre heures il pouvoit se trouver engagé entre la rivière, la mer et l'ennemi ; et que, s'il eût manqué à l'emporter, il y alloit de

(10) Romégoux est en Saintonge (canton de Saint-Porchaire). Zacharie Acarie de Romégoux, maître de camp d'un régiment français (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2912, fol. 61), quoique âgé d'à peine vingt ans, étoit fils d'un capitaine huguenot assez réputé, Jean Acarie du Bourdet dit le capitaine Bourdet.

sa réputation, de la perte de son armée et de son équipage de guerre. Et croyoit-on qu'il n'avoit moyen de se sauver que dans des bateaux pour passer en Léon. D'ailleurs c'eût été pour lui une grande honte, après six semaines de siège, avec une si puissante armée, se retirer devant une levée de terre tenue par si peu de gens. Il lui falloit donc nécessairement pour son honneur l'emporter ce jour-là. Les Espagnols aussi, qui voyoient leur secours presque à leur portée, car il étoit déjà en la paroisse de Plomodiern, à quatre petites lieues du fort, et prétendoient y arriver le lendemain au matin, s'imaginoient que, prenant courage à ce seul jour qui étoit presque passé, ils étoient au surplus en repos, leurs ennemis étant contraints la même nuit de troussez bagage ; si bien qu'ils prenoient double courage, s'exhortant les uns et les autres, tant au service de leur prince contre les luthériens, qu'ils appeloient les royaux, que pour venger la mort de leur tant renommé capitaine Praxède, qui avoit été tué à l'assaut précédent. Mais la force, la multitude des assiégeants l'emporta, comme il a été dit.

Les assiégés, ayant perdu grand nombre des leurs durant le siège, et surtout aux assauts de ce jour-là, tous les Espagnols qui se trouvèrent furent tués, de tout âge ou sexe qu'ils fussent, car il y avoit presque autant de femmes que de soldats. Néanmoins la faveur de la nuit donna moyen à quelques-uns de se musser sous quelques rochers, qui furent trouvés partie le soir même. La furie étant en partie passée, ceux qui tomboient entre les mains des François étoient humainement retenus prisonniers ; mais les Anglois, ennemis jurés des Espagnols, ne pardonnoient pas à un seul, et, qui pis est, s'ils en voyaient quelques-uns prisonniers des François, ils se ruoient dessus et les tuoient entre leurs bras, se ressouvenant de la défaite de Craon, qui leur avoit coûté si cher, deux ans auparavant, comme nous l'avons dit ailleurs.

Le lendemain il en fut trouvé parmi les rochers, dans les précipices du côté de la mer, quatorze ou quinze, par les François, qui les rendirent au sieur maréchal, qui, les ayant considérés, les renvoya humainement sans rançon, prenant compassion de leurs désastres, à leur chef Don Juan, avec lettres testimoniales de leur vertu et du grand devoir qu'ils avoient fait à la défense de la place. Don Juan les voyant, leur demanda : « D'où venez-vous, misérables ? » Ils répon-

dirent par la bouche d'un : « Nous venons de parmi les morts. » « Or, dit-il, vous ne devez pas survivre ; je ne vous y avois la mis que pour mourir », et peu s'en fallut qu'il ne les fit pendre.

Voilà la fin du siège de Roscanvel, que l'on appelle tantôt Crozon ou Camaret, qui fut le 15 novembre 1594 (11), honorable au maréchal d'Aumont, et comme le chef-d'œuvre de tous ses exploits de guerre, non-seulement en Bretagne, mais en toute la France, et depuis qu'il commençoit à porter les armes, faute aux assiégés de pouvoir soutenir une demi-heure davantage, car la nuit s'obscurcissoit fort lorsque Romégou se jeta dedans.

A Quimper, où nous étions pour lors, nous savions la journée de l'assaut, parce que le temps étoit très-beau et calme. Nous étions nombre qui nous promeniions sur la montagne de Frugy, d'où nous entendions aussi à clair les canonnades que si c'eût été à deux lieues de nous, quoiqu'il y en avoit onze. Environ la volée de la bécasse, les canonnades cessèrent tout-à-coup, dont je dis aux autres : « Le fort est pris par les nôtres, ou la retraite sonne. » Chacun le jugea de même. Environ la minuit, la dame de Tyvarlen (12), qui étoit à Rosmadec en Telgruc, nous envoya messenger exprès portant nouvelle de la prise.

L'avantage fut grand pour le pays d'être délivré de ces étrangers, qui, en peu de temps, si Dieu n'y eût pourvu, eussent rendu leur place imprenable, outre le danger qu'ils eussent de plus en plus empiété pour leur servir d'une plus assurée retraite d'entre l'Espagne et la Flandre, joint que ce leur étoit comme un échelon au pont pour passer en Angleterre.

Il mourut un grand nombre de soldats en ce siège, non tant par les mains de l'ennemi que des froidures, malaises et pauvreté ; car, comme a été dit ci-dessus, en six semaines que dura le siège, à peine y eut-il trois jours de beau temps, ainsi une pluie continuelle et tourmentes qui affligèrent extrêmement les soldats, entre autres l'infanterie, qui n'avoit autre

(11) Exactement le jeudi 17 novembre 1594.

(12) Louise de Rosmadec, veuve depuis 1585 de Nicolas de Tyvarlen, dernier du nom. Elle mourut elle-même en 1595. Elle étoit sœur de Tanguy de Rosmadec, baron de Molac (D. de Thézac, *Histoire... de la maison de Plouc*, p. 370).

retraite presque qu'aux tranchées, qui étoient pleines d'eau, aussi en rapportèrent-ils une maladie plus dangereuse que la contagion, car ceux qui en étoient atteints étoient emportés le troisième jour.

De seigneurs de remarque je n'ai point appris que autres que le seigneur du Liscoët, le sieur de Romégou, qui y moururent ; de blessé, le sieur marquis de Mollac, Sébastien de Rosmadec (13), l'un des plus vaillants cavaliers du pays, qui fit paraître aux assauts qu'il y étoit ; aussi il fut blessé à la tête, néanmoins son casque. Le sieur de Kerollain, marié à la dame de Trémillec-Kerlot, y fit merveille (14). Bref, plusieurs en rapportèrent de l'honneur et des coups tout ensemble. Kerollain y eut une arquebusade dans la joue, qui lui fit une grande balafre, lui emportant les dents de ce côté-là.

Le maréchal regretta beaucoup le sieur de Romégou, et confessa qu'il avoit été cause de la prise du fort, et, en mémoire de sa vertu, bailla à son frère, le sieur de Champfleury, son poste, qui puis après prit alliance en ce pays, se mariant à la sœur dudit Kerollain. Aussi loua-t-on beaucoup la vaillance du capitaine Praxède, et disoit-on que, s'il eût vécu, le fort n'étoit pas pris, et qu'il avoit soutenu les trois premiers assauts, chacun desquels n'étoit pas moins furieux que le dernier. Mais, quand le chef est à bas, les membres s'étonnent.

Les corps de Romégou et de Praxède furent, par le commandement du maréchal, portés à Brest, et en l'église dudit lieu inhumés en même sépulture et avec pompe, et telle que l'on a coutume de faire en guerre à gens de tel mérite (15).

Plusieurs épitaphes furent faites à leur louange, desquelles j'en ai recouvert une qui s'ensuit :

(13) Le texte porte à tort : Bertrand de Rosmadec ; il s'agit bien de Sébastien, baron de Molac, fils unique de Tanguy de Rosmadec et de Marguerite de Beaumanoir et neveu par conséquent de la dame de Tyvarlen. Cf. *supra*, chap. XXVIII, n. 10, et *infra*, chap. XLI. Il étoit né en 1567 et mourut à Rennes le 14 septembre 1613. La seigneurie de Rosmadec avoit été érigée en marquisat en 1608. Voir Du Paz, *Généalogie de la maison de Molac*.

(14) Voir *infra*, chap. XXXIX.

(15) Confirmé par un article des comptes du trésorier des Etats pour l'embaumement et la mise en bière du cadavre de Tomas de Parèdes (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2913, fol. 288).

Praxède, enjoys-toi mourant, de voir mourir
Romégou enterré sur le haut de ta brèche.
Pâris éternisa par Achille sa flèche ;
Par Romégou tu vis ton honneur refléurir !
Romégou ne veut point, ô Praxède, souffrir
Que son nom soit éteint dans les lis de la France.
Praxède, avise-toi, et fais en récompense
Que Romégou ne puisse en Castille mourir.
Troie vante son Hector, la Grèce son Achille,
La France Romégou, son Praxède Castille ;
Moi, dans mes tristes vers, de ces deux cavaliers
Je chanterai le los, l'honneur et la victoire ;
Un autre les peindra au temple de mémoire,
Donnant à Romégou les myrtes, les lauriers.

Ce siège est le plus beau qui ait été en Bretagne pendant les présentes guerres, où il n'y avoit à gagner que des coups, car le pillage étoit moins que rien. On n'avoit pas affaire à des habitants de ville, desquels on peut espérer rançon, ou le butin du sac de la place, ce qui encourage souvent les soldats, avides de la proie de l'ennemi ; mais à des gens vraiment aguerris, n'ayant, comme on dit communément, que la cape et l'épée, résolus contre une armée, quoique puissante et forte, de tous mourir les armes à la main, ou bien garder leur fort à leur maître ; que, si la force les a enfin emportés lorsqu'ils étoient beaucoup affaiblis par les précédents assauts, ç'a été pour vendre leur mort bien cher, car les trois cents qui étoient dedans en coûtèrent aux nôtres plus de trois mille sur les lieux, sans y comprendre ceux qui y moururent puis après de fatigues, au nombre de plus d'autant (16). J'avois oublié de dire que les balles et munitions faillirent aux assiégés, et furent contraints de faire des carreaux ou quartiers de verges de fer, de pierres, de pièces d'argent de huit réales et autres choses, pour mettre en leurs arquebuses, après avoir employé plein une barrique de balles de plomb du magasin qu'ils y avoient.

(16) La phrase n'est pas claire. Il ne périt certainement pas 3.000 hommes parmi les assaillants. Au dire de Montmartin, les Français et les Anglais en perdirent au total « plus de » 400 le jour de l'assaut, ce qui est déjà beaucoup. Anmont écrivait aux Etats le 20 novembre qu'il n'avoit jamais ouï parler de place qui eût été si bien assaillie ni si bien défendue (Dom Morice, *Preuves...*, t. III, col. 1624).

Je sais que le siège de Morlaix fut bien remarquable, tant pour les faits d'armes qui s'y passèrent que pour la longueur ; mais il fut plus honorable pour les assiégés qu'assiégeants, car ceux-ci furent appelés par les habitants et introduits dedans leur ville sans résistance de personne, et n'y eut que le château qui tint bon, avec tant de résolution qu'ils mangèrent leurs chevaux, et eussent expérimenté toutes sortes de difficultés plutôt que de se rendre, s'ils eussent eu quelque espérance de secours. Mais le duc de Mercœur ayant été contraint de se retirer, par la fainéantise des Espagnols, qui lui manquèrent à son grand besoin, comme nous avons dit ci-devant, il n'y avoit pas apparence de s'opiniâtrer davantage, et, s'ils eussent fait autrement, c'eût été témérité plutôt que valeur. Et puis les assiégeants n'enduroient aucun malaise à Morlaix au prix de celui de Crozon, parce qu'ils étoient logés en la ville et faubourgs de Morlaix avec toutes sortes de commodités. Quant à celui de Quimper, il ne mérite pas d'être appelé siège, parce qu'il ne dura que depuis le lundi matin jusques au mardi suivant, où il n'y eut aucune batterie ni assaut, les habitants se rendant, sans aucune résistance, à raison de la division qui étoit entre eux ; tellement que le chef de l'armée ne put rapporter grande louange d'une conquête qui fut sans péril ni perte d'hommes, ni longueur.

CHAPITRE XXXII

APRÈS LA PRISE DU FORT DE CROZON, LE MARÉCHAL
D'AUMONT SE RETIRE A QUIMPER AVEC L'ARMÉE
(Décembre 1594)

Le maréchal, ayant pris le fort de Camaret, fit raser et applanir cette forteresse, tellement qu'il ne reste plus aucun vestige de forteresse, ni qu'il y eût jamais eu aucune habitation, comme il se voit aujourd'hui (1). Il s'en retourne à Quimper, ramenant son armée, sur la fin de décembre, bien harassée des fatigues souffertes pendant le siège, et demeura se rafraichir pendant quelques semaines en la ville et environs, où furent aussi rendus les blessés pour se faire panser. Pendant lequel temps le maréchal, possible doutant de la fidélité des habitants, à mon avis sans sujet, qui étoient très-catholiques, qui n'aimoient guère les hérétiques, desquels l'armée étoit toute pleine, sans y comprendre les Anglois, qui étoient tous de cette nouvelle religion, délibéra de les brider par une citadelle, qu'il entreprit de bâtir au haut de la ville, à la portée de la tour Bihan, de grand circuit, la moitié dedans ladite ville, la moitié dehors, la tour Bihan demeurant au milieu en forme de donjon (2). Or, dedans la ville, pour avoir l'espace requis, il convenoit abattre plusieurs maisons de grand prix, entre autres une belle maison prébendale, qui

(1) Ce fut Sourdéac qui, avec le concours des paysans, fit abattre ce qui restait du fort. Aumont en avait fait préalablement exécuter deux relevés, dont aucun n'a été retrouvé.

(2) Les travaux ne furent commencés, semble-t-il, qu'en 1595 et se poursuivirent pendant toute l'année 1596 (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 169). Le compte du miseur mentionne surtout « l'éperon des chambrières ».

étoit à quatre-vingts ou cent pas de la tour Bihan, qu'on disoit être de fondation ducale, avec un jardin et verger de grande étendue, dont les emplacements seroient depuis la rue Obscure jusques à la rue Saint-Antoine, sur laquelle il ouvroit, s'appelle encore aujourd'hui le jardin du Chapitre (3). Aussi y avoit-on miné, un peu devant le siège, plusieurs belles maisons en la Terre-au-Duc, près les fossés de la ville, même une rue entière et rangée de maisons qui étoient devant la porte Médard, et entre autres un beau corps-de-logis ou auditoire (4), où se tenoient les audiences tant civiles que criminelles de la juridiction du roi, où étoient aussi les prisons royales. Car anciennement, et jusques à notre temps, la ville close étoit au fief des Regaires, comme elle est encore à présent (5) ; ne se faisoit en la ville autre exercice de justice que celle de l'évêque, séculière et ecclésiastique, et celle du roi s'exerçoit hors la ville, en la Terre-au-Duc, en l'auditoire susdit ; et même les exécutions criminelles, en fait de punitions corporelles, se faisoient aux Patibulaires, sur la montagne de Frugy ou la place Saint-Mathieu, même les foires royales n'étoient pas dedans la ville. Mais, depuis l'érection des sièges présidiaux, n'ayant pas de palais bâti pour le loger, fut emprunté une partie du monastère des Cordeliers, tant pour les audiences que pour le conseil (6), et peu à peu commencèrent les officiers royaux d'exercer en la ville close et d'y faire les exécutions publiques, qui se faisoient ci-devant dehors. Or, revenant à notre belle citadelle, pour un

(3) Sur la partie nord de l'enclos du lycée La Tour-d'Auvergne.

(4) La construction de ce logis, en 1503 (Hévin, *Questions féodales*, p. 389), avait eu pour conséquence l'abandon de l'ancien auditoire situé sur la Rive (aujourd'hui quai de l'Odet), à peu près au débouché de la rue Vis, du côté est.

(5) Et comme elle le resta jusqu'à la Révolution.

(6) Le couvent de Saint-François, fondé en 1232 par l'évêque Rainaud au confluent de l'Odet et du Steir, hospitalisait non seulement le Présidial (créé en 1554), mais aussi les juridictions seigneuriales de Pratanras, du Queménet, du Plessix-Ergué, du Hilguy et de Locmaria. Le tribunal des Regaires siégeait à l'évêché. En 1636 la salle cédée en location par les Cordeliers pour l'exercice de la justice fut jugée par le voyageur normand Dubuisson-Aubenay « vraiment sale et vilaine » ; c'était la même qu'en 1594. A partir de 1657 seulement les magistrats obtinrent un local plus décent dans l'aile construite à l'ouest du cloître en 1609-1610 et qu'on appelait le bâtiment Saint-Louis. L'assemblée de ville, au xv^e siècle, se tenait parfois dans la salle capitulaire du couvent, à l'est du cloître, et c'est là aussi que s'ouvrit le 11 octobre 1586 la session ordinaire des Etats de Bretagne.

temps on y travailla d'une grande diligence, y ayant chacun jour plus de cent personnes, si bien qu'elle se trouva en fort peu de temps fort élevée de gazons et de troncs d'arbres, entrelacés pour la liaison en la partie qui étoit hors de la ville, et montrait déjà l'apparence d'une forteresse bastante, capable, si elle eût été achevée, de brider bien une autre ville que Quimper. Mais enfin tout cela demeura imparfait, parce que le maréchal fut obligé, par le succès de ses affaires, de partir de la ville sans jamais plus y retourner.

On fit aussi bâtir au même temps quatre éperons de terre et pieds d'arbres pour la tenir, savoir : devant la porte de Meseloaguen l'un ; le second à environ cent pas de là, vers Saint-Nicolas, qu'on appelle l'éperon des Chambrières, parce qu'à celui-là seul les chambrières de la ville portèrent toujours la hotte ; le troisième entre Saint-Nicolas et la porte Médard ; le quatrième tout à l'encoignure et le plus bas de la ville qui répond sur la rivière, vis-à-vis du château (7) faisant l'angle, où les deux rivières s'assemblent, mais tout cela fut ruiné depuis de soi-même. Aussi furent ruinés l'église et l'hôpital de Sainte-Catherine, en la rue Neuve, près la porte, y joignant la rivière, à l'entrée de la ville, avec un beau logement tout de pierres de taille, bâti de mémoire d'homme, qui étoit le logis du prieur de Sainte-Catherine, qui fut un très-grand dommage pour les pauvres, qui demeurèrent sans aucune commodité d'habitations, et une grande honte aux habitants de ruiner ensemble deux lieux pieux, l'église et l'hôpital, sans que cela leur apportât profit d'un liard, car, en temps de guerre, l'ennemi eût plus tôt ruiné la ville par tout autre endroit que par là. Mais ils vouloient montrer qu'ils étoient bien affectionnés et fidèles au parti par la démolition des temples (8). Et de fait, nous en vîmes un bon nombre, et

(7) On appelait « château » à Quimper le massif de tours qui formait l'angle de l'enceinte, juste au confluent des deux rivières ; ces tours, dans l'état où elles étoient du temps de Moreau, ne dataient que de la période 1450-1460 ; du reste les remparts furent presque entièrement refaits dans la seconde moitié du xv^e siècle.

(8) Cette destruction eut lieu en mars ou avril 1595 sous prétexte que les bâtiments gênaient la défense. Le « gouverneur » de l'hôpital, Hervé Le Marhec, en ressentit une telle émotion qu'il en tomba malade et mourut peu après. Les bâtiments furent reconstruits vers 1630, non sans qu'on eût hésité ; il avait été question en 1615 d'installer l'hôpital à l'abri des coups, près du pont de Locmaria. L'édifice démolit en 1595 avait été élevé en 1530 (Faty, *Les hôpitaux de Quimper dans le Bull. Soc. arch. Fin.*, 1883, p. 342).

des principaux, qui s'employoient de telle affection, à la vue des gens de guerre, sans en être requis, que les maçons ne faisoient pas tant d'échees comme eux, lesquels, ou la plupart d'iceux, moururent tous dans l'an et jour. (Je les pourrais bien nommer par noms et surnoms, mais leurs parents, qui sont en grand nombre, s'en trouveroient peut-être scandalisés.) De sorte que tout depuis, quelques offres qu'aient faites quelques pieux particuliers, la ville n'a jamais voulu entendre à rebâtir ce que leurs devanciers avec leurs mains sacrilèges avoient si frivolement ruiné. Mais, diront-ils, les bâtiments étoient trop près des murailles de la ville, et l'ennemi s'y logeant, il eût pu nuire beaucoup. Ces raisons avoient quelque fondement, si ce faisant on eût pris résolution de soutenir un siège ; mais qui fut celui de tous ceux qui ne fût d'avis qu'à la vue des enseignes du seigneur maréchal on n'eût ouvert les portes sans attendre aucune sommation ? Nous en sommes témoins oculaires et savons comme le tout se passa, même qu'on voulut tellement précipiter l'affaire, c'est-à-dire la reddition de la ville, sans autre capitulation, que peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains. Puis donc qu'ils étoient résolus à se rendre, ils pouvoient du moins conserver leurs églises, l'hôpital, l'auditoire et prisons ; mais à Quimper on se gouverne, non par conseil, mais à l'étourdi et comme à la cour du roi Pétaud. Tout le monde y est maître. Je pourrais ici m'étendre, en déduisant combien de beaux effets semblables ceux de Quimper ont attenté de leurs creux cerveaux, et dont l'issue en a été toujours à leur honte et confusion. Toutefois, je m'en tairai, d'autant que mon intention est plutôt de la louer comme lieu de ma demeure, il y a trente-sept ans ; et je me réserve à un autre temps où, cela venant à propos, j'en pourrai dire en passant quelque chose, gardant toujours la modestie en tel cas requis.

CHAPITRE XXXIII

GRANDE MORTALITÉ A QUIMPER, L'AN 1594 ET L'ANNÉE SUIVANTE

Le sieur maréchal d'Aumont, revenant de Roscanvel avec une armée victorieuse, se rendit à Quimper et aux environs, tant François qu'Anglois, où s'engendra incontinent parmi eux et puis le reste du peuple une maladie inconnue, mais contagieuse, qui ne produisoit aucune marque extérieure ni aux malades ni aux morts, et emportoit son homme en vingt-quatre heures, et, s'il passoit le troisième jour, en échappoit. C'étoit un mal de tête et de cœur seulement. La ville pensa demeurer déserte de tout âge et de tout sexe, et y mourut un si grand nombre que l'on ne trouvoit à peine place dans les églises et les cimetières de la ville et faubourgs pour les inhumer ; et on trouva, de compte fait, qu'en trois mois, depuis le 11 d'octobre que le maréchal entra en cette ville jusques au mois ensuivant, on enterra dans la ville et faubourgs dit-sept cents, tous de cette maladie (1), sans y comprendre les soldats qui furent tués pendant le siège, ni aussi ceux qui n'eurent sépulture en terre bénite, qui furent plus d'autant ; car cette maladie fut encore plus cruelle sur les Anglois que sur les autres, qui, étant logés en la rue Neuve et aux Regaires, mouroient en si grand nombre que leurs gens les enterroient à monceaux dedans les jardins, et n'alloient chercher églises ni prêtres.

Tous les chefs de famille, hommes et femmes, moururent lors, et ne demeura que des jeunes gens et enfants que fort

(1) Nous n'avons plus les registres de sépultures des paroisses de Quimper pour cette époque, ce qui rend impossible tout contrôle des assertions de Moreau.

peu, et entre autres presque ceux de l'intelligence. Les catholiques disoient, et possible avec vérité, que Dieu nous punissoit parce que nous avions laissé son parti adhérer au roi, qui lors étoit encore calviniste (2).

La même opinion eurent ceux d'Orléans, qui s'étoient rendus au roi en 1593, aussi par force, et toutes leurs vignes furent prodigieusement gelées, si bien qu'il y eut grande stérilité de vin audit pays, et le peuple disoit que c'étoit punition divine pour ce qu'il s'étoit rangé du parti du roi hérétique, combien que malgré eux.

Cette maladie à Quimper continua pendant tout l'hiver, et craignoit-on que sur le commencement du printemps elle se fût renforcée, ce qu'elle ne fit pas, mais cessa au tout.

Le sieur maréchal est encore louable en ce qu'il n'y eut la moindre insolence commise par les soldats à l'endroit des femmes, quoique la ville, faubourgs et environs fussent pleins de gens de guerre de diverses nations (3).

(2) Erreur. Henri IV s'était converti le 25 juillet 1593. Cependant il n'avait pas encore reçu l'absolution que le pape Clément VIII ne lui accorda qu'en septembre 1595.

(3) A cause de ce grand nombre, la garnison constituait une lourde charge. La discipline se relâcha après le départ du maréchal. Les soldats logés chez l'habitant n'étaient pas toujours paisibles. Denis Le Stang, administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine en 1595, avait toute une garnison chez lui, au point qu'il ne restait plus à sa disposition qu'une seule pièce. Une nuit la porte en fut forcée, Denis Le Stang, sa femme et ses enfants furent roués de coups, les meubles brisés ou saccagés (Faty, *Les hôpitaux de Quimper* dans le *Bulletin Soc. arch. Fin.*, 1883, p. 354).

CHAPITRE XXXIV

LE MARÉCHAL D'AUMONT PART DE QUIMPER SA DERNIÈRE CAMPAGNE - SA MORT A RENNES

(Janvier — 19 août 1595)

Voyant le maréchal son armée, et principalement les Anglais qui en faisoient la meilleure partie, se consumer par la maladie, joint qu'il eut avis que le sieur duc de Mercœur tenoit la campagne, et tournoit la tête de ses troupes vers Moncontour et Lamballe, part de Quimper avec toutes ses forces et se met aux champs (1), y laissant une forte garnison de quinze ou seize compagnies, mal complètes toutefois, sous la conduite du capitaine Prez, gascon, et du sieur de Kermoguer, gouverneur de ladite ville, établi par le maréchal (2), qui s'achemine avec l'armée à Carhaix. Et, voyant que le duc de Mercœur n'entreprendoit rien, il assiège Corlay en passant,

(1) Aumont était encore à Quimper le 10 décembre 1594 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1627), au camp de Loeronan le 31 décembre (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E La Bourdonnaye-Montluc, liasse 105, lettre à Boiséon) ; mais on le voit au siège de Corlay le 24 janvier 1595 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1631), à Guingamp les 27 et 28 avril, venant de Quintin (*Ibidem*, col. 1636).

(2) Julien du Pou de Kermoguer (ou Kermagoër en Moëlan) venait d'épouser Suzanne de Lézonnet, fille du gouverneur de Concarneau et de Jeanne Glé de La Costardaye. Le Pou est en Plouay ; c'est de sa mère que Julien tenait Kermagoër. Dans la garnison placée sous ses ordres servait un jeune Saintongeais, enseigne du sieur de Milleaubourg et qui devait quatorze ans plus tard s'illustrer dans la Nouvelle France : Samuel Champlain. Venu à la suite d'Espinay de Saint-Luc, il fit la campagne de l'automne de 1594 en qualité de fourrier du corps d'armée du maréchal d'Aumont, mais resta à Quimper après le départ de celui-ci : il y apparait les 15 mars et 6 juillet 1595 et encore le 2 avril 1597. Peut-être participa-t-il à quelques opérations de course contre les navires ligueurs et ceux de La Fontenelle (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1913, p. XLVII). Sur Prez ou Dupré, voir *infra*, p. 221.

où commandoit un jeune folâtre du pays, nommé Guy Eder, de la maison de Beaumanoir en Bothoa, qui s'appeloit en seigneurie le sieur de La Fontenelle, qui avoit un peu auparavant commandé au Granec, comme nous avons dit ci-dessus (3), et en avoit été délogé par ledit seigneur de Mercœur, revenant de Morlaix à Quimper, qui y fit mettre le feu à cause de la ruine qu'il apportoit au plat pays.

Il s'étoit donc fortifié à Corlay, mais, se voyant investi de si belles forces que celles du maréchal, il se rendit de bonne heure sans attendre à être forcé par le canon.

La Fontenelle, se voyant sans logement, se vint planter avec ses troupes au manoir de Créméneq, près le Fauoët, où il continua ses pilleries et ravages accoutumés (4).

Le maréchal, traversant toujours pays vers Rennes, s'en alla, en faveur de la dame de Laval, assiéger Comper, qui est un château en la forêt de Montfort, où il y avoit garnison pour la Ligue. Là, le maréchal fut blessé d'une arquebusade et vint mourir à Rennes, encore que de soi le coup ne fût mortel, s'il eût bien voulu se gouverner (5), mais le bruit courut qu'il s'approcha trop près de ladite dame de Laval, pour lors veuve, et de fait elle fut brocardée par affiche fait de nuit à sa porte en ces termes, s'attendant au mot de Comper : « Madame, votre Comper, votre Comper tout. »

Telle fut la fin du maréchal d'Aumont, lieutenant-général du roi en Bretagne, où il acquit plus d'honneur qu'il n'avoit fait toute sa vie, car il réduisit toute la Cornouaille, la plupart de Tréguier, de Saint-Brieuc, à son parti, non tant par sa

(3) Chapitre XX.

(4) Voir le chapitre suivant.

(5) Anne d'Alègre, veuve de Guy XIX, comte de Laval (de son vrai nom Paul d'Andelot de Coligny) avait été courtisée de très près par le lieutenant même du maréchal d'Aumont, Espinay de Saint-Luc. Elle finit par se remarier en 1599 ; elle épousa le maréchal de Fervacque. Voir son portrait — la représentant précisément en 1595 — dans Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, t. IV, p. 275. Elle s'intéressait au sort de Comper comme tutrice de son fils François. Aussi bien l'expédition pouvait-elle se justifier du point de vue stratégique, le château commandant la route de Nantes à Dinan, par où se faisaient les communications entre Mercœur et le gouverneur de Dinan, Saint-Laurent. Néanmoins, la semaine même qui suivit la mort du maréchal, Saint-Luc, apprenant l'approche de Mercœur, leva le siège ; les royaux ne purent prendre la place que le 5 novembre, par surprise. Veuve pour la seconde fois en 1613, Anne d'Alègre songea encore à convoler, bien qu'elle eût déjà soixante-dix ans ; elle mourut en 1619 (Bertrand de Broussillon, *op. et loc. cit.*).

valeur que par la disposition du peuple. Sans les défiances qui étoient parmi les Espagnols, qui ne se fioient plus aux François, croyant que le sieur duc de Mercœur fût d'accord avec le roi, moyennant qu'il abandonnât au besoin les étrangers à la boucherie, ce qui étoit très-faux ; néanmoins, cette crainte s'imprima tellement chez les Espagnols qu'ils ne voulurent depuis combattre parmi les François, comme il a été dit ci-dessus, et c'est ce qui ruina le parti dudit duc de Mercœur et avança celui du maréchal (6).

(6) Blessé le 3 juillet 1595, il mourut du tétanos le 19 août à l'évêché de Rennes. L'origine du grossier calembour rapporté par Moreau serait la suivante (d'après Guyot-Desfontaines, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, t. II, p. 159) : « La comtesse de Laval étant allée le voir lorsqu'il étoit à l'extrémité, dès le moment qu'il l'aperçut, comme s'il eût voulu lui reprocher que la complaisance qu'il avait eue pour elle allait lui coûter la vie, il s'écria : « Ah ! Madame, votre Comper ! », paroles qui furent relevées et tournées en raillerie par les gens de guerre ». D'Aubigné a eu connaissance du jeu de mots, car il écrit qu'après la mort du maréchal « les gens de guerre firent courir parmi eux un équivoque un peu gaillard sur le nom de la place et sur ce qui perdoit l'armée » (*Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. IX, p. 189). Le maréchal d'Aumont avait été blessé à un bras (d'après son épitaphe, aux Cordeliers de Châteauroux).

CHAPITRE XXXV

FAITS ET GESTES DE LA FONTENELLE (Février - août 1595)

Mais revenons à La Fontenelle, qui fut chassé de Corlay par le maréchal et vint se loger à Créménec (1), où, ayant ruiné tout le quartier, minotoit en son cerveau les moyens d'entreprendre sur quelques places fortes de retraite plus commode et plus assurée ; et, n'ayant à la campagne plus fort que lui du parti contraire en toute la Cornouaille, faisoit des courses par tout l'évêché, même jusques à Quimper et au-dessous, quoiqu'il y eût une grande garnison de 16 à 17 compagnies, comme nous l'avons dit, commandée par le capitaine Prez. Mais, plus habitué à la petite guerre, c'est-à-dire à ravager le bon-homme, qu'à envisager l'ennemi, La Fontenelle n'en faisoit pas grand état.

Sur la fin de mai 1595, de Créménec vint avec ses gens, passe à Locrenan au point du jour, donne dans Douarnenez et par même en l'île Tristan (2), et se saisit de tous les deux,

(1) La date de la capitulation de Corlay peut se placer approximativement au 10 février 1595. La Fontenelle en était maître au moins depuis le printemps de 1594 (J. Baudry, *La Fontenelle le ligueur*, p. 99). Créménec, situé en Priziac, sur la rive gauche de l'Ellé, appartenait à Nicolas de Talhoët-Kerservant, fils de Jean et de Françoise Le Scanff. Cf. *infra*, chapitre XXXVI, p. 235.

(2) Sur l'histoire de cet îlot, posé juste à l'embouchure de la rivière de Pouldavid, voir H. Bourde de la Rogerie, *Le prieuré de l'île Tristan* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1905. Le prieuré se rattachait à l'abbaye de Saint-Martin de Tours. L'îlot doit son nom actuel — qu'il porte au moins depuis le xiv^e siècle — au souvenir du légendaire amant d'Iseut la blonde. Mais les documents les plus anciens (1118-1126) portent la forme *insula sancti Tutuarni*. — Près du port sardinier de Douarnenez, en montant vers le bourg de Ploaré, les Plomarch, jadis Porzmarc'h,

non sans quelque effusion de sang des habitants ; ravagea le tout, et envoya tous ceux qui avoient quelques moyens prisonniers à Créménec. Le sieur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, se portant capitaine de l'île et du bourg pour le parti du roi, s'étant quelque temps auparavant mis avec quelque nombre de soldats en garnison, et logeoit en l'île même pour plus grande sûreté, comme il lui paraissoit, de sa personne (3). Mais, ayant été aussi négligent que ceux du bourg, dormant à la françoise, fut pris prisonnier dedans son lit, car en même temps l'île et le bourg furent pris, ce qui trompa le sieur de Guengat, qui faisoit son compte que, en cas de danger, le bourg devoit être le premier attaqué, et que le bruit qu'on y eût fait eût mis ceux de l'île sur leurs gardes. Mais La Fontenelle, qui avoit bien prévu cela, y procéda comme nous avons dit, qui fut un trait d'homme de guerre. Car, si le sieur de Guengat eût eu le moindre avis, ou qu'il eût oui le moindre bruit, ou il se fût assuré à la défense de l'île, ou se fût sauvé au plus tôt par mer, comme il l'avoit fait une autre fois, comme nous l'avons dit dans le précédent.

Ces vaines conceptions leur faisoient aussi prendre leurs aises sans crainte, en quoi il fut aussi peu assisté de bonheur, comme il l'avoit été au passé et tout depuis, quoiqu'il fût homme de bien et craignant Dieu ; si n'a-t-il jamais eu aucun bon succès pendant qu'il a été audit parti, encore que le courage ne lui manquât aucunement, et semble que Dieu ne permit pas qu'un si homme de bien eût aucun bonheur au parti qui étoit pour lors réprouvé de l'église. Il fut par deux ou trois fois prisonnier du parti de l'Union, pour laquelle rançon il paya plus de dix mille écus, sans y comprendre plusieurs autres grandes pertes de bagages à ses maisons, qui furent pillées et ruinées.

La Fontenelle, après avoir fait curée de Douarnenez et de l'île, où il trouva un grand butin, d'autant qu'il y avoit nombre de riches marchands, et que ceux du plat pays, noblesse et

rappellent le roi Marc'h aux oreilles de cheval, le Midas breton. Au musée breton de Quimper existe une grosse tête en granit fruste considérée comme représentant le roi Marc'h, seul trouvée non loin de là sur le territoire de Plonévez-Porzay ; en réalité elle doit être une représentation du dieu Pan.

(3) Après une première et malheureuse tentative en février 1594, que Moreau raconta en son chapitre XXII.

autres, y avoient rendu tout leur plus beau pour plus grande sûreté, comme leur sembloit.

Ayant aussi remarqué ladite île de situation très-forte, commença à penser à sa retraite, chargé de dépouilles et de prisonniers en grand nombre, prenant le chemin de Crémé- nec, à la connaissance de toute la garnison de Quimper et de leur capitaine Prez et du sieur de Kermoguer, gouverneur de ladite ville, qui ne s'en remuèrent non plus que des souches. C'est pourquoi le roi, de ce averti, et ledit Prez étant peu après à Paris, commanda à son prévôt de le pendre sans autre forme de procès. Toutefois, à la prière de quelques grands, il eut la vie sauve, par la promesse qu'il fit au roi de remettre ladite île en son obéissance, ou y mourir. Nous en pourrions parler ci-après.

Les prisonniers de Douarnenez, rendus à Crémé- nec, furent traités à la turque et même plus barbarement, par tourments et toute sorte de pauvreté et de disette, pour tirer plus grande rançon d'eux que ne montoit tout leur bien. Et ainsi les mettant à l'impossible, mouroient misérables dedans les cachots et cloaques. Ceux qui, pour éviter les tourments, avoient, au moyen de leurs amis et parents, pu trouver promptement leur rançon, sortoient demi-morts, semblant plutôt à des anatomies ou spectres hideux, n'ayant que la peau et les os, chargés de puanteur et de vermine, lesquels, sitôt qu'ils étoient à changer d'air et de viandes, mouroient pauvrement d'une enflure. A tout quoi eût pu remédier la casanière garnison de Quimper et leur capitaine Prez, s'ils eussent eu du courage, car ils n'étoient pas moins de douze à quinze cents hommes (4), et surent assez à temps la venue de La Fontenelle à Douarnenez, pour lui couper chemin contre son retour, ne passant qu'à deux lieues de Quimper. Ils connoissoient bien ses forces et pouvoient bien penser qu'il lui eût été impossible de se défendre et conserver son butin et ses prisonniers, au moins eût quitté l'un pour sauver l'autre ; même croyoit-on qu'il étoit bien aisé de le défaire, prenant son temps bien à propos, par embûches ou autrement ; et par ce moyen ils eussent obvié à la ruine que La Fontenelle peu après apporta en la Basse-

(4) Moreau force un peu les chiffres. Il ne devait pas y avoir plus de 1.000 hommes à Quimper, chiffre relativement élevé d'ailleurs, puisque le total de l'armée royale en Bretagne ne dépassait pas 7.300 (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1895, p. 124).

Bretagne, entre autre en Cornouaille, qui fut si grande qu'il seroit incroyable la réciter ; et c'est pour ce sujet que le roi voulut faire pendre Prez, et encore ne fut-il sauvé qu'à la condition de regagner l'île ou de mourir dans la peine.

Le premier lui étoit impossible, eût-il eu cinquante mille hommes ; le second, fort facile, qui étoit de mourir, comme à la vérité il fit aussi mal à propos qu'homme eût su le faire : car, étant de retour de Paris, et désireux de montrer avoir envie d'effectuer la promesse qu'il avoit faite au roi, assembla quelques garnisons avec celle de Quimper, jusques à huit cents ou mille hommes, et s'en va avec cette ridicule poignée de gens témérairement se présenter devant ladite île, autrement nommée le fort de Douarnenez, où la mer étoit lors, si bien qu'on ne pouvoit approcher par terre ; s'avança le premier sur le sablon qui est entre l'île et la terre ferme, quand la mer s'est retirée, faisant voltiger son cheval, provoquant l'ennemi de sortir à l'escarmouche. Des premiers coups de mousquet le capitaine Prez est renversé par terre mort sur la place. Ainsi s'acquitta de la promesse qu'il avoit faite au roi, à Paris, de reconquérir l'île ou de mourir. Ses gens se contentèrent de perdre leur capitaine, et s'en retournèrent sans hasarder davantage (5).

Mais reprenons le fil de notre discours de l'an 1595, duquel nous avons fait digression de choses hors de son lieu.

La Fontenelle, comme a été dit, après qu'il eut reconnu l'île Tristan pour une bonne place de retraite, et qu'il y avoit moyen, en y ajoutant un peu d'œuvres de mains, de la rendre imprenable et sans beaucoup de peine ; rendu qu'il eut ses prisonniers et son butin à Crémé- nec, près le Faouët, s'en retourne quatre ou cinq jours après à Douarnenez, avec forces, bagages et appareils, et se va loger dedans l'île, lais-

(5) La colonne partit de Quimper le 16 février 1597 avec un seul canon. Du Pré fut tué le lendemain. Il avait été gouverneur d'Hennebont lors de l'occupation de cette place par les royaux en 1590, de mai à décembre (A. de Barthélemy, *Documents inédits...*, p. 132). Le 16 février 1595 il commandait la place de Hédé (*Ibidem*, p. 183), d'où il ne tarda pas à passer à Quimper. Il avait pris ses quartiers à Châteauneuf, avec mission de surveiller Crémé- nec, quand, ayant entendu dire que La Fontenelle faisait construire près de Douarnenez un fort vaisseau de 400 tonneaux, il résolut d'aller y mettre le feu et attaquer l'île elle-même. Il réussit à incendier le vaisseau en chantier, mais périt à l'attaque. La Fontenelle, très bien informé, avait eu vent de l'expédition préparée contre lui. Voir J. Loré- dan, *La Fontenelle...*, p. 115).

sant partie de ses gens au bourg, le tout au vu et su de la garnison de Quimper, de Concarneau, de Pont-l'Abbé et de Brest, sans qu'aucun se remuât ; et quand on en faisoit remontrance aux capitaines, et qu'il étoit aisé au commencement d'y remédier et d'empêcher, mais qu'après s'être fortifié il seroit impossible, ils répondirent qu'il étoit nécessaire d'avoir l'ennemi logé près de soi, afin que le soldat eût de quoi s'exercer, qui autrement s'alentiroit. Ce logement de La Fontenelle à Douarnenez fut au commencement de juin 1595 (6).

La commune voyant de quelle importance étoit cette place au pays, si l'ennemi s'y fortifioit, et que les garnisons n'en faisoient aucun semblant, se mit sous les armes de toutes parts et se prépara pour les venir assiéger.

Ils font leur gros à Saint-Germain-Plougastel. La Fontenelle, averti, les vint rencontrer avec une bonne partie de sa garnison, sachant que la populace n'est rien contre des gens de guerre, et entre des haies fait marcher ses gens à couvert, fors dix ou douze qu'il envoie devant pour attirer les paysans à jeu en la lande qui étoit près. Sitôt que ses cavaliers parurent, la commune, sans ordre ni discrétion, confusément, se débanda après ses hurlements horribles et accoutumés, sans songer qu'il pouvoit y en avoir d'autres. Ces cavaliers, se voyant suivis d'un nombre des manants, font semblant d'avoir peur et se retirent le grand pas. Les autres suivent, et, étant au milieu de la lande, voilà trois ou quatre cents chevaux qui viennent fondre sur eux et, sans aucune résistance, en font tel carnage qu'ils veulent, prennent le sieur du Granec, l'un de leurs conducteurs, prisonnier, qu'ils mènent à Douarnenez. Il fut tué plus de mille cinq cents paysans ; les autres se sauvèrent à la faveur des haies, et désormais lesdits paysans n'osèrent rien entreprendre contre La Fontenelle (7).

Ce qui avoit fait à ce jeune gentilhomme, le sieur du Granec, se faire capitaine de cette commune, contre ledit

(6) Moreau a écrit *supra* (p. 218) : « sur la fin de mai 1595 ».

(7) La date de cet événement est incertaine. Un texte de 1599 l'attribue aux temps de Pâques 1594 (A. de Barthélemy, *Documents inédits...*, p. 256), ce qui est manifestement inacceptable. Le récit de Moreau donne à croire qu'il eut lieu en juin 1595. Le 25 juillet, des prisonniers, sans doute des matelots, tombés aux mains des Anglais, parlaient du massacre comme assez récent ; d'après eux 800 paysans avaient péri (*Calendars of State papers, domestic series*, vol. de 1595-97, p. 79). — Le jeune sieur du Granec étoit Vincent de Coatanze de Pratmaria. Cf. *supra*.

La Fontenelle, étoit, croyant se venger de lui de ce qu'il s'étoit emparé de sa maison du Granec, et en avoit chassé le seigneur et retenu ses meubles qui étoient beaux, et à cause de quoi ce jeune seigneur lui vouloit un grand mal, et d'autant plus qu'ils étoient tous deux d'un même parti lorsque ladite maison fut prise. Il fut quelque temps à Douarnenez prisonnier, puis en sortit sans rançon, tant par amis qu'en considération des grands maux que ledit La Fontenelle lui avoit faits et à son père ; les autres disent qu'il s'échappa de prison.

La Fontenelle par cette défaite de Saint-Germain, rabattit si bien le courage des paysans qu'il demeura maître de la campagne, et tous les jours ses troupes augmentoient en nombre, d'autant que son logement étoit grand et capable, qu'il étoit seul en pays ennemi, ni ayant que lui en tout le pays bas qui tint lors contre le parti du roi. Et, enorgueilli de cela, commença à imposer tailles sur toutes les paroisses, six ou sept lieues à la ronde, jusquees aux portes de Quimper, en la juridiction de Concarneau, Châteaulin, et jusques à Châteauneuf (8).

Les habitants de Penmarc'h, lors en grand nombre, et qui se glorifioient en leurs forces, car ils pouvoient bien fournir deux mille cinq cents arquebusiers, comme voulant faire une république à part, pensant seulement à leur particulière conservation, sans se soucier de leurs voisins, et pour se prévaloir et défendre contre La Fontenelle, comme à la vérité il leur étoit tout naturel, ils font deux forts audit Penmarc'h, l'un en l'église de Tréoultré, l'autre à Kerity, en une maison séparée, qu'ils environnent de retranchements et de palissades (9), et dedans les deux forts retirèrent leurs personnes

(8) Le rayon d'action de La Fontenelle étoit très étendu, tant sur mer que sur terre. Le 16 mai 1596, dix cavaliers, venus de Douarnenez, jetèrent la confusion et la panique en plein Lannion, où se tenait la foire de mai. Le 28 octobre 1597, La Fontenelle en personne, à la tête de 300 cavaliers, s'en alla jusqu'à Ploumilliau près de Plestin, se jeta sur un lieutenant du gouverneur de Guingamp, le mit en déroute et le tua (notes du recteur Alain Lucas dans le 1^{er} registre de baptêmes de Lanvellec, *in-fine*). Durant toute l'année 1596, ses corsaires rôdèrent sur les côtes pour y paralyser le commerce (D. Bernard, *Documents pour servir...* dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1911, p. 286).

(9) Tréoultré forme le bourg actuel de Penmarc'h. L'église en a été commencée le 1^{er} juin 1508. Kerity, à 2,500 mètres au sud-ouest, possède les ruines d'une église remontant à peu près à la même époque (réparée et rendue au culte en 1951). La « maison séparée » est le manoir de Kerbézec. Voir J. Lorédan, *op. cit.*, p. 105.

et leurs fortunes, se croyant bien en sûreté de tous les efforts de La Fontenelle, comme à la vérité ils étoient s'ils se fussent armés de courage, d'expérience, lesquels tous deux leur manquèrent au besoin, comme nous dirons ci-après ; et, combien qu'ils aient la réputation d'être bons soldats en mer, si ne firent-ils aucun devoir à terre.

La Fontenelle, ayant su qu'ils se fortifioient ainsi, se feignant leur grand ami, vint certain jour en petite compagnie de quinze à vingt les voir, et se rendit tant leur familier et en apparence bienveillant, qu'il se mit à boire avec eux et puis à jouer aux quilles pour leur ôter tout soupçon, néanmoins remarquoit et faisoit remarquer par ses gens l'état de leurs forts, la contenance et le nombre qu'ils pouvoient être de défense. Quelques-uns des plus modérés, se doutant assez qu'il n'étoit pas venu là pour leur bien, mais pour épier les moyens de leur ruine, comme il étoit vrai, commencèrent à faire un secret complot par entre eux qu'il falloit y obvier de belle heure et sans grand hasard, que puis après ne l'avoir fait et s'en repentir, et en vinrent jusques-là qu'il fut sur-le-champ conclu de le tuer et tous les siens en ce jeu de quilles. Mais, comme on s'acheminoit à l'exécution, parmi grand nombre fort résolu s'en trouva un qui étoit d'autorité parmi eux qui saigna du nez et empêcha une défaite qui eût sauvé deux cent mille âmes, dont La Fontenelle est coupable devant Dieu.

Retourné qu'il fut à Douarnenez, il n'y fut que quelques mois qu'il ne retournât voir ses bons amis de Penmarc'h (10), autrement accompagné que le premier voyage ; aussi n'y vint-il pas pour jouer aux quilles. Les habitants, sachant sa venue, se retirèrent dans leurs forts. La Fontenelle y étant, demande à parler, et, y étant reçu, leur fait remonter qu'il n'étoit point venu pour leur faire aucun mal, mais pour voir la côte, et que ses compagnies qu'il avoit étoient pour se garantir de la populace, qui s'étoit tant de fois soulevée contre lui ; qu'il étoit leur ami et protecteur, et autres semblables discours

(10) La date de l'expédition de Penmarc'h doit être le début d'août 1595 (J. Baudry, *op. cit.*, p. 138). C'est à la suite de cette fructueuse affaire que La Fontenelle put se constituer une flotte. Sourdiac raconte dans ses « Mémoires » que « toutes les femmes et filles de plus de dix-sept ans avaient été violées et que plus de 5.000 paysans avaient péri » (Bibl. nat., ms fr. 3861, fol. 270 v°). Ce dernier chiffre semble un peu fort.

flatteurs. Ceci se faisoit au fort de Tréoultré, qui étoit beaucoup plus grand que l'autre, car toute l'église et cimetière étoient retranchés. Et pendant que le capitaine du sieur de La Fontenelle haranguoit aux Penmarc'hins, tous ceux du fort se mirent sur la tranchée pour entendre le jargon de ce harangueur, tous d'un même côté, et l'autre demeurant dégarni de gens. Les ennemis montent promptement, sans être aperçus qu'ils ne fussent parmi les écouteurs de harangue, desquels ils en tuèrent tant qu'il leur plut, et le reste fut refenu prisonniers. Ayant donc à si bon marché et sans résistance gagné le premier fort, qui pouvoit tenir contre toute la puissance de La Fontenelle, s'il y eût eu avec ces badauds six ou sept hommes de guerre, ils s'en vont de ce pas à celui de Kerity, qui se rendit tout aussitôt à vies sauvées.

Le butin de l'ennemi fut grand, car tous les plus riches dudit lieu, dont il y avoit grand nombre, se confiant en leur courage et leurs ouvrages, nombre de gens de marine étoient en ces forts et n'avoient daigné se retirer ailleurs, comme plusieurs autres avoient fait, entre autres ceux d'Audierne et de tout le Cap-Sizun, qui s'étoient réfugiés à Brest ; si bien qu'ils perdirent tout ce qu'ils avoient, et surtout grande quantité de navires, bateaux et barques, plus de trois cents de tous volumes, dans lesquels La Fontenelle ayant fait charger le butin, les fit rendre à son fort de Douarnenez.

Je n'ai pas su le nombre des morts de Penmarc'h, tant il y a que la plupart de la tuerie fut dans l'église, qui faisoit comme le donjon de leurs forts ; et il semble que ce fut par un juste jugement de Dieu pour les irrévérences que lesdits habitants y commettoient, car ils avoient leurs lits tout à l'entour de la nef, et jusques assez près du grand autel, si près les uns des autres qu'ils s'entretouchoient (11), et les vilains, la nuit venue, s'entreprovoquoient, ne rien vénérant,

(11) Ce n'étoit que l'exagération d'un abus assez commun en Basse-Bretagne. Guy Champion, évêque de Tréguier, publiant des « réglemens et ordonnances » au synode de la Pentecôte 1626, interdisait de donner des banquets dans les églises ou chapelles, d'y tenir plaids séculiers, d'y coucher ou demeurer la nuit « sous couleur ou prétexte tel qu'il puisse être de pardon ou d'indulgence » (*Règlemens et ordonnances pour le clergé...*, A Morlaix, chez G. Allienne, 1626). L'évêque de Léon René de Bieux édicta en 1624 et 1629 des interdictions analogues, même pour les grands porches (abbé Peyron, *L'évêché de Léon de 1613 à 1631*, p. 14 et 61). L'existence de cheminées près des fonts baptismaux, c'est-à-dire à un des bas bouts de l'église, ne s'expliquerait-elle pas ainsi ?

comme s'ils eussent été en un lieu impudique, et, bien que ce fût avec leurs légitimes femmes, cela ne laissait pas d'être fort déplaisant à Dieu de publier seulement telles actions, mais plus encore en son temple, qui doit être pur et net de toutes souillures charnelles. Que si une seule pollution pollue un lieu sacré, à plus forte raison dix mille, que ces lourdeaux et indiscrets de Penmarc'h commirent en leurs églises. Aussi en furent-ils châtiés, et presque contre le jugement humain, d'autant qu'il y avoit grand nombre de tous hommes, force canon et bons retranchements. Et est à noter qu'au même endroit où ils avoient fait l'offense ils furent massacrés, comme si leur propre sang devoit laver et nettoyer la profanation et impiété par eux commises, car ils furent la plupart égorgés sur leurs lits pour expiation de leur dissolution. Dieu veuille que cela leur serve de satisfaction pour leur salut !

De ce ravage de Penmarc'h demeura telle ruine que ne se

(12) Penmarc'h ne s'est relevé que dans la seconde moitié du XIX^e siècle par le développement de la pêche de la sardine. Mais il ne faut pas croire, comme l'a écrit un historien pourtant sérieux (Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 140) qu'il s'élevait en ce point de la côte une ville de 10.000 habitants « marchant de pair avec Nantes pour l'importance de ses exportations, de ses armements, de ses privilèges ». Cette légende romantique, ayant fleuri dans l'imagination baroque du chevalier de Fréminville, a été reprise et accréditée par le talent de Souvestre. Les géographes nous prouvent qu'il ne s'est produit sur la côte aucun mouvement positif assez fort pour avoir pu provoquer la ruine d'une ville (C. Vallaux, *Penmarc'h aux XVI^e et XVII^e siècles*). Ce qui est hors de doute, c'est la prospérité passée du pays de Penmarc'h ou Cap-Caval. C'était le port le plus actif du littoral breton de l'Atlantique. Le registre de la comptabilité, autrement dit des taxes perçues à l'entrée du port de Bordeaux, en 1482-83, signale 27 navires de Penmarc'h contre 10 d'Audierne, 12 de Loctudy, 11 de Morlaix, 6 de Quimper, 4 de Bénodet, 2 de Blavet (*Archives historiques de la Gironde*, t. I, index). Ces navires, qui avaient nom Sainte-Nonne, Saint-Alor, Sainte-Catherine, Saint-Guénolé, etc., apportaient à Bordeaux des merlus et emportaient du sel, du raisin et du vin.

La décadence eut plusieurs causes : 1^o Les morues de Terre-Neuve firent concurrence aux merlus et morues pêchés au large du Cap-Caval parce qu'elles étaient plus abondantes, plus grandes et se prêtaient mieux à la conserve ; — 2^o Le développement de la pêche aux harengs dans la mer du Nord, après qu'on eût trouvé, au XV^e siècle, la manière de saler et d'encaquer le hareng, put enlever au commerce de Penmarc'h une partie de ses débouchés ; — 3^o Enfin, au XVI^e siècle, une autre pêche, celle de la sardine, commençait à être pratiquée activement sur les côtes bretonnes. Au début du XVII^e on comptait déjà dans la baie de Douarnenez 300 chaloupes et 1.200 pêcheurs sardinières.

Nous avons le moyen de nous rendre compte de la gradation et de la continuité de la chute en considérant les chiffres du produit, de 1501 à 1637, des sécheries du Cap-Caval, appartenant aux comtes de Pen-

pourront de cinquante ans relever, ni possible jamais, et semble que tout depuis ils sont suivis de je ne sais quel malheur qui les accable de plus en plus, quelque peine qu'ils prennent de reprendre haleine (12).

thièvre. En 1501 ces pêcheries rapportaient 2.000 livres ; en 1523 le revenu descendit à 1.845 livres ; en 1536 la descente s'accrut jusqu'à 1.200 livres ; en 1545 le chiffre n'est plus que de 1133. Après avoir remonté à 1333 en 1548, probablement par suite de la guerre maritime qui gênait les relations avec Terre-Neuve, il retombe ; il n'est que de 900 livres en 1585, de 300 en 1604, de 150 en 1636, de 80 en 1637 (H. Bourde de La Rogerie, *Introduction* au t. III de l'*Inventaire sommaire* des Archives du Finistère, p. CCXXII. — Cf. note de J. Letacouneux dans *Annales de Bretagne*, 1906-1907, p. 760).

On voit que les ravages commis par La Fontenelle, s'ils ont pu précipiter la ruine de Penmarc'h, ne l'ont pas provoquée. Le mouvement avait commencé à se manifester dans le premier quart du siècle. Néanmoins, au temps des troubles, l'aspect du pays ne devait pas grandement différer de ce qu'il était au temps de l'opulence. Or, voici comment Sourdeac, dans ses mémoires, nous le décrit : « Il y avait dans le bourg de Penmarc'h, que j'estime un des plus grands de la France, fort grande quantité de petits bourgs, chacun de soixante ou quatre-vingt maisons, lesquelles ne sont distantes les unes des autres que de la portée de l'arquebusade, et diriez que c'est une archipelago terrestre de voir cette grande étendue de maisons séparées » (Bibl. nat., ms. fr. 3861, fol. 269. — Cf. J. Lorédan, *La Fontenelle*, p. 87). N'est-ce pas, très exactement, l'aspect du Penmarc'h d'aujourd'hui, redevenu prospère, certes, mais sans plus former une véritable ville qu'il n'en formait une au XVI^e siècle ?

Les doléances présentées par les Penmarchais pour les États généraux de 1789 révèlent le dernier état des choses avant la Révolution : « La mer », écrivaient-ils, « a gagné une partie des terres ensemencées. L'émigration d'un grand nombre d'habitants, surtout des plus riches, a réduit insensiblement la paroisse à 134 feux. Cependant les taxes sont toujours restées les mêmes, quoique la plupart des habitants soient aujourd'hui ou journaliers ou pêcheurs de profession » (*Cahiers de doléances... de Quimper et de Concarneau*, publiés par J. Savina et D. Bernard, p. 33). Les temps étaient révolus de ces riches armateurs, dont les manoirs ruinés, avilis, parsement encore le sol entre Tréoultré, Kerity et Saint-Pierre. Au XIX^e siècle les usines de conserves ont remplacé les manoirs.

CHAPITRE XXXVI

AUTRE CRUAUTÉ DE LA FONTENELLE EN LA VILLE
DE PONT-CROIX

(Août ou septembre 1595)

PREMIER SIÈGE DE L'ILE TRISTAN

(Fin d'octobre - mi-décembre 1595)

Le canton de Cap-Sizun, depuis Pont-Croix et en avant, restoit en son entier, et n'ayant encore senti les griffes de ce lionceau, et néanmoins se doutant assez que leur condition n'eût pas été meilleure que celle des autres, quoiqu'ils attendissent si par quelques précautions ils ne trouveroient pas moyen d'y remédier. Or ils avisèrent qu'il n'y avoit plus bel expédient que de se fortifier en l'église de Notre-Dame de Roscodon (1), audit Pont-Croix, d'autant que toute la ville n'étoit tenable, n'étant pas fermée de murailles, et espéroient bien par ce moyen se défendre autrement que n'avoient fait leurs voisins à Saint-Germain, quelques semaines auparavant (2).

La Fontenelle, bien averti du tout, s'achemine avec toutes ses troupes de cette part. Les paysans, ayant appris sa marche, firent sonner le tocsin par toutes les paroisses aux environs, et s'assemblèrent en très-grand nombre de tous côtés, en la ville

(1) Notre-Dame de Roscodon est l'église d'une ancienne collégiale fondée par les seigneurs de Pont-Croix et Tyvarlen; elle sert aujourd'hui d'église paroissiale, mais, jusqu'à la Révolution, Pont-Croix ne fut qu'une trêve de Beuzec-Cap-Sizun. L'édifice, dont la nef a des colonnes et arcades du XIII^e siècle, est dominée par un très beau clocher du XV^e.

(2) La rencontre de Saint-Germain ayant eu lieu très probablement en juin 1595 (voir *supra*, p. 222), la date de la venue de La Fontenelle à Pont-Croix serait le début d'août de la même année, peu après l'affaire de Penmarc'h. J. Baudry (*op. cit.*, p. 175 note) propose la mi-septembre.

de Pont-Croix, qu'ils barricadent comme ils peuvent, ce qui ne leur servit guère, car l'ennemi survenant saute leurs tranchées et barricades, les met sans guère de résistance en déroute. D'autres se sauvèrent à travers pays, les autres en l'église dudit Roscodon, en la tour d'icelle, d'entre lesquels étoit le sieur de la Villerouault, mari de l'héritière de Kerbullic, capitaine de la populace (3), les plus apparents de la ville et des environs, quelques gentilshommes et le recteur de la paroisse de Pouldreuzic, natif dudit Pont-Croix, qui se nommoit messire Jean le Cosquer, homme capable et qui avoit fait de bonnes études. L'ennemi s'étant fait maître de la ville et de toute la paysantaille effarée, vint soudainement investir ladite église, qui étoit assez bien retranchée, mais mal flanquée, qui fut en partie cause qu'elle fut plus tôt forcée et prise le même jour, d'autant que ceux qui étoient dedans étoient si éperdus d'étonnement qu'ils ne faisoient pas grande défense, joint qu'ils n'avoient les armes et munitions à suffire contre tant d'assaillants. L'église forcée, les assiégés se retirèrent en la tour, où ils se disposèrent à se bien défendre; ce qui leur étoit fort aisé, parce que la tour est tenable contre tout coup de main, étant de belles pierres de taille, à une seule entrée bien étroite, que deux ou trois hommes peuvent garder contre plusieurs troupes (4). La Fontenelle la fit attaquer, mais en vain, car ses gens ne pouvoient monter que un à un par le degré, qui étoit fort étroit, et étoient repoussés par ceux de la tour, qui leur laissoient couler de grosses pierres qui les accabloient; ce que voyant, l'ennemi fit faire force fumée de genêt vert dedans le degré, pensant par ce moyen suffoquer les pauvres assiégés et les contraindre de se rendre à la merci, ce qui ne lui servit non plus.

Or, considérant qu'il n'y avoit moyen de forcer ladite tour sans canon ou famine, qui eût été chose trop longue, eut recours à ses frauduleuses astuces, et demanda à parlementer, ce qu'on lui accorde. La conclusion fut, d'un commun consentement, que les assiégés sortiroient de ladite tour bagues et

(3) La Villerouault s'appelait Guillaume Huet de La Villerouault; sa femme était Marie du Ménez, dame de Kerbullic (et non Kerbullic) en Esquibien (D. Bernard, *A propos du petit manoir noble de Kerbullic...*, dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1949, p. 5).

(4) La tour de Pont-Croix, posée sur le carré du transept, est une construction remarquable du XV^e siècle, étroitement apparentée aux tours de la cathédrale de Quimper.

vies sauvées, et conduits sûrement hors de tout danger, laquelle capitulation il confirma par serment solennel. Cela fait, le capitaine La Villerouault descend le premier, suivi de sa femme, dame de Kerbullic, de quelques-uns de sa suite et dudit Cosquer, recteur, et vinrent saluer La Fontenelle, laissant ses gens prendre possession de la tour et de l'église, qui, se jetant sur le butin, qui n'étoit pas petit, tant de ceux de la ville que des champs, qui y avoient tout resserré comme en lieu de sûreté à leur avis, ils ravirent ce qu'ils y trouvèrent. La Fontenelle, chrétien de nom et ture en effet, commande, parjure et perfide qu'il étoit, que lesdits Villerouault et Cosquer, avec quelques autres, fussent pendus à l'instant ; ce qui fut fait. Mais, avant exécuter le commandement il voulut que cette sienne cruelle infidélité fût encore accompagnée d'un acte sans comparaison plus vilain et reprochable que les précédents, c'est qu'il fit, par les soldats et goujats, violer publiquement et en pleine rue, et à la face de son mari, ladite dame de Kerbullic, ce qui fut trouvé chose autant détestable qu'inhumaine ; aussi fut-ce ce qui servit plus tard à la condamnation dudit La Fontenelle, deux ans ou environ après, qu'il fut rompu sur la roue, comme il sera dit ci-après. Car, encore qu'il y eût mille autres crimes sur lui, dont le moindre étoit capital, si trouvoit-on quelques prétextes d'excuses sous le manteau de la guerre que celui-ci. Ce violement infame en la personne d'une demoiselle d'honneur ainsi perpétré, le mari fut pendu et quelques autres, et le reste de ceux qui tombèrent entre ses mains fut ou tué ou amené prisonnier à l'île Tristan, où leur condition fut beaucoup pire que s'ils eussent été tués comme les autres, car les uns moururent misérablement en des cachots infects, comme gardes-ropes et latrines, et après une infinité de tourments qu'on leur faisoit tous les jours, tantôt les faisant seoir sur un trépied à cuir nu, qui les brûloit jusques aux os, tantôt, au cœur de l'hiver et aux plus grandes froidures, les mettant tout nus dedans des pipes pleines d'eau gelée, comme dit l'écriture : *A calore nimium, a frigore nimium*. Et ceux qui avoient quelque moyen de payer rançon telle qu'il demandoit, néanmoins étant dehors, ne pouvoient guère vivre pour les grands tourments qu'ils avoient endurés. Fort peu en échappoient qu'ils ne mourussent en prison, et ne pouvoit autrement arriver s'ils y demeuroient trois ou quatre jours, car ils étoient si pressés du

nombre, qu'ils ne pouvoient aucunement se remuer et n'avoient autre chose à se reposer que sur leurs excréments, où ils trempoient bien souvent jusques aux genoux, et n'avoient autre sépulture après leur mort que le ventre des poissons ; car, sitôt qu'ils étoient trépassés, leurs compagnons prisonniers étoient commandés de les jeter à la mer, si mieux n'aimoient laisser les corps pourrir parmi eux ; et ceux qui les trainoient ainsi étoient peu après eux-mêmes trainés morts par leurs compagnons.

Voilà les morales actions de La Fontenelle et de ses gens de guerre, qui durèrent jusques à la paix et plus, qui fut l'an 1597 inclusivement, sans aucune distinction de personne, qualité, ni parti.

Ledit La Fontenelle se disoit catholique du parti de l'Union ou du seigneur de Mercœur. Tout le plat pays en étoit aussi, où il exerçoit les cruautés susdites avec une si grande rigueur qu'on ne le sauroit exprimer. Ayant donc ainsi dépeint ce tigre de ses couleurs, il me semble qu'il n'est pas hors de propos de représenter son origine et extraction.

Il se nommait Guy, ou Gouyon Eder, jeuneur de la maison de Beaumanoir-Eder, d'autant qu'il y a un autre Beaumanoir fort renommé aux histoires anciennes de cette province. Celui duquel nous parlons est de la paroisse de Bothoa, en Cornouaille (5).

Il avoit un frère aîné, seigneur de sa maison, fort modeste gentilhomme, qui étoit bien marié des comportements de ce cadet, qu'il avoit souvent essayé de ramener à son devoir ; mais il avoit pris le mors aux dents et ne suivoit que les appétits de sa bouillante jeunesse, qui le conduisirent sur une roue, qu'il avoit très-bien méritée.

Dans le temps qu'il étoit écolier à Paris, au collège de Boncourt (6), où je le vis en l'an 1587, il montrait déjà des

(5) L'ouvrage de J. Baudry (*La Fontenelle le liqueur*) contient un bon tableau généalogique de la famille Eder. Guy, fils de René, sieur de Beaumanoir, et de Perronnelle de Rosmar, étoit né vers 1573. Son frère aîné, Amaury, mourut sans postérité. L'une de leurs deux sœurs, Marguerite, qui épousa François Bernard de l'Isle-Aval, eut pour arrière-petite-fille Marie-Louise-Julie de La Rivière, qui fut la mère de La Fayette.

(6) Le collège de Boncourt, voisin du collège de Navarre, sur l'espace couvert aujourd'hui par l'école Polytechnique, lui fut uni au xviii^e siècle. — Un des oncles de La Fontenelle, Guillaume Eder, fut évêque de Cornouaille de 1541 à 1546.

indices de sa future vie dépravée, étant toujours aux mains avec ses compagnons de classe. En 1589, il vendit ses livres et sa robe de chambre, et du provenu de l'argent acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collège, et prend le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc de Mayenne, lors lieutenant-général de l'état et couronne de France, et chef du parti des catholiques ; mais il n'alla guère loin qu'il ne fût dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris à son premier maître de collège, où toutefois il ne tarda guère qu'il ne retournât en Bretagne.

En 1589, que tout le royaume étoit en trouble et combustion, car le roi Henri III, jaloux de la vertu de ce grand duc de Guise, Henri de Lorraine, fils de François, qui fut tué au siège d'Orléans par Poltrot, et qui avoit défait cette grande et effroyable armée de reîtres, la plus grande que l'on ait jamais vu sortir des Allemagne, venue et levée de l'autorité secrète du roi pour ledit soutien de ceux qu'il devoit plutôt exterminer, il proposa d'assouvir son envie et maltalent au sang dudit seigneur duc, et, parce qu'il étoit très-aimé du peuple, il ne trouvoit pas de sûreté d'en poursuivre l'exécution en tout lieu (7). Il trouva que le plus expédient étoit d'assembler les états généraux à Blois, ce qu'il fit au mois de décembre 1588, où il pensoit bien attraper tous ceux de Lorraine qui étoient en état de porter les armes. Là se trouvèrent ledit duc de Guise, son frère le cardinal, et le fils aîné dudit duc et le duc d'Elbeuf ; mais les ducs de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, de Mercœur, gouverneur de Bretagne, d'Aumale, gouverneur de Paris, et le chevalier d'Aumale son frère, ne s'y voulurent trouver, prévoyant bien quelle en devoit être l'issue. Mais ils ne purent empêcher le duc de Guise de s'y trouver, quelques remontrances qu'ils lui fissent que les états ne s'assembloient à autres fins que pour l'attraper avec ceux qui lui appartenoient. Aussi bien en prit-il très-mal, car ledit roi les fit massacrer en plein état, ledit duc et cardinal, savoir le duc le vendredi, et le cardinal le samedi en suivant, 24 décembre, qui étoit la veille de Noël 1588, et, pour comble de sa cruauté, commanda que leurs corps fussent publiquement brûlés en la grande cour du château de Blois. Le même

(7) Moreau revient ici sur des événements dont il a déjà parlé ou fait mention. Cf. le chapitre II, *supra*, p. 20.

jour du samedi, cette cruelle mort de ces princes lorrains, par un roi se disant très-chrétien, fut incontinent portée par tout le royaume, car il y avoit députés de tous les cantons, dont s'ensuivit une révolte générale en toutes les provinces et communautés, et n'y eut aucune ville qui demeurât en l'obéissance du roi, fors celles où il y avoit des citadelles qui les bridoient. Encore y eut-il plusieurs villes qui contraignirent leurs châteaux de se rendre à elles, tant ils détestoient la cruauté du roi, qu'ils appeloient hérétique, tyran, et le publioient indigne d'obéissance.

Les malheurs de la guerre s'enflammèrent encore davantage par la mort du roi, qui advint sept mois après ; savoir le premier jour d'août suivant, étant à Saint-Cloud, au milieu d'une armée de trente à quarante mille hommes, en sa chambre, au logis de Gondy, fut frappé d'un coup de couteau par un jeune religieux jacobin, au petit ventre, dont il mourut le lendemain ; ce jacobin s'appeloit frère Jacques Clément, du couvent des jacobins de Paris.

Par la mort de ce roi, fort peu regretté, le royaume tomba à Henri de Bourbon, roi de Navarre, à présent régnant, lors encore hérétique calviniste, et maintenant, par la grâce de Dieu, très-chrétien, qui, lors présent en l'armée, devant Paris, se fit reconnaître pour tel par la noblesse, et se fit prêter serment de fidélité. Mais cette digression sera trouvée un peu hors de saison, vu que je ne veux m'arrêter à écrire ce qui advint lors, combien que j'en puisse parler pour être en ces temps au pays où elles advinrent ; et il y en aura assez d'autres qui en écriront, sinon au vrai, du moins chacun suivant sa passion. La vérité se trouvera plutôt aux livres étrangers qu'en ceux du royaume.

La guerre commença de plus en plus après cette mort, et la confusion fut si universelle qu'il n'y eut aucun recoin en ce vaste royaume qui n'en fût affligé et à deux doigts près de sa dernière ruine.

En ces confusions, La Fontenelle, de retour en Bretagne et sur son fumier, lors âgé de quinze à seize ans, se mit parmi la populace, qui étoit sous les armes pour le parti des catholiques, qui en fit état, parce qu'il étoit de bonne maison et du pays, et, le voyant d'un esprit actif, lui obéissoit fort volontiers. Il prit le titre de La Fontenelle, maison noble de leur patrimoine, et se fit suivre de quelques domestiques de son

frère aîné et d'autres jeunes gens de la commune qu'il connaissait plus.

Remuant et hardi à suivre les hasards de ses desseins, il commença à piller les bourgades, prendre prisonniers de quelques partis qu'ils fussent ; s'ils avoient de l'argent, pour payer rançon, leurs prises étoient bonnes. Tous les mutins et bandits du pays se rallioient auprès de lui, si bien qu'en peu de temps, ses troupes étant augmentées, il commença faire des courses dans les bourgades voisines, même jusques en l'évêché de Saint-Brieuc, Tréguier ; donne plusieurs alarmes à Guingamp, dont le sieur de Kergoumar étoit gouverneur tenant pour le roi, encore que la ville fût au seigneur de Mercœur, de la part de sa femme, duchesse de Penthièvres, qui portoit en surnom de Bretagne ; mais ladite ville, qui tenoit le parti de son maître au commencement, fut trahie par un capitaine dudit seigneur, nommé La Cointerie, natif d'Angers (8), qui la livra au seigneur prince de Dombes, gouverneur lors pour le roi en Bretagne, moyennant trente mille écus qu'il lui promit, desquels il n'en toucha jamais que deux mille. La Cointerie fut pendu, l'an 1595, à Nantes, pour ladite trahison. La Fontenelle tacha, par toute sorte de moyens, de surprendre cette place pour retraite et logement, et voyant qu'il y perdoit son temps, tourne ses pensées ailleurs et surprend Coëtfrec, appartenant à la dame vicomtesse de Thouars, femme du seigneur baron d'Avaugour, qu'il fortifie comme il peut, faisant ses courses en un pays entier et non encore ruiné, s'enrichissoit toujours et les siens (9). De plus, il ravage aussi Lannion, Paimpol et plusieurs autres bonnes bourgades ; donne jusques en Léon ; pille par surprise Landerneau et s'avança jusques en bas Léon, où il ne tarda guère, crainte de

(8) Voir le chapitre XIII, *supra*, p. 93.

(9) Le coup de main de La Fontenelle sur Coëtfrec est du début d'août 1592. L'histoire de ce château, situé à 3 kilomètres au sud-est de Lannion, a été retracée, en même temps que les caractères architectoniques en étaient définis, par Alfred de La Barre de Nanteuil dans le *Bulletin monumental* en 1912. Goesbriant, gouverneur de la place, venait de se rallier à Mercœur et sollicitait « quelques gens de bien » pour l'assister. La Fontenelle, entré subrepticement, invita poliment Goesbriant à sortir. Pour déloger l'intrus, Kerguezay, sieur de Kergomar, gouverneur de Guingamp, dut procéder à un siège en règles, avec le secours de Molac et de Sourdeac. La démolition du château fut décidée par les Etats de Rennes, mais il en reste d'imposantes ruines. Quant au pays, il n'était plus aussi « entier » que le prétend Moreau. Voir J. Lorédan, *La Fontenelle*, p. 38-40.

la garnison de Brest, qui tenoit le parti contraire, aidé de la commune et noblesse du pays. Finalement, la garnison de Tréguier, voyant la ruine qu'il faisoit au pays, s'assemble et le vient assiéger à Coëtfrec, d'où il fut chassé et en sortit par capitulation. Le logement perdu, il s'en retourna en Cornouaille, vint à Carhaix, fortifie l'église de Saint-Trémur, de laquelle il se sert pour retraite, attendant mieux, court, ravage et gâte le pays, quoique de même parti que lui. Il surprend le Granec, maison de simple gentilhomme, le sieur de Pratomaria, assez bonne et tenable pour coup de main, qu'il fortifia davantage, et s'en servit quelque temps pour principale retraite. Il se saisit aussi du château de Corlay, d'où il fut délogé par le maréchal d'Aumont, en 1595.

Etant là logé, en un bal qu'il donna le plancher de la salle rompit sous eux, et, tombant tous en bas, ledit La Fontenelle se rompt une jambe, qui ne fut jamais si bien guérie qu'il n'en demeurât toute sa vie boiteux. Ensuite il s'empare du manoir de Créménec, près le Faouët, appartenant au sieur de Kerservant, qu'il fortifia, et y laissa partie de ses gens, allant et venant de là à Carhaix et au Granec. De là vint à Douarnenez, où s'étant une fois établi, ne chercha plus autre retraite plus assurée ; aussi ne s'en pouvoit-il trouver de meilleure, car il avoit la mer et la terre. De là il exerça aux environs tous les beaux faits et cruautés qu'avons dit ci-dessus (10).

Je ne répéterai pas en cet endroit, crainte d'ennuyer personne. Bien dirai-je qu'il fortifia tellement cette place, très-forte de nature, qu'il la rendit imprenable, fit bâtir force maisons dedans l'île, qu'il sembloit, à voir de loin, que ce fût une ville, ce qui fut fait en moins de sept ou huit mois, se servant des matériaux du bourg de Douarnenez, qu'ils démolirent pour la plupart, et les transportèrent par bateaux et charrettes dedans l'île (11). Ce qui leur fut aisé de faire, d'autant qu'ils contraignoient les habitants du pays de venir avec leurs attirails, sans rien déboursier, et n'y avoit capitaine,

(10) Voir *supra*, chapitre XXXV.

(11) La Fontenelle pilla Pouldavid, en exila les habitants et démolit la ville « entièrement jusquaux halles, moulins, prison et patibulaires, et en fit emporter tous les matériaux au dit fort [de l'île Tristan], même du quai et hâvre, pour s'y fortifier ; ce qui resta le fit brûler et n'y laissa que des vestiges » (*Histoire de la maison de Nevet...* par Jean, baron de Nevet, dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1888, p. 353).

lieutenant ou homme de guerre qui n'eût son logement en cette île.

La Fontenelle étant ainsi bien logé, il devint plus audacieux qu'auparavant, et fit appeler l'île de son nom, la faisant nommer l'île Gouyon, qui s'appeloit ci-devant l'île Tristan ; se faisoit aussi nommer monseigneur ; ne redoutoit aucune force qui le pût déloger, que la famine et trahison ; et l'une ou l'autre étoit bien difficile, car, pour clore le passage aux vivres, il convenoit avoir armée sur terre et sur mer, qui, n'ayant havre ni abri que dans la rivière de Pouldavid, ne peut demeurer longtemps ailleurs sans péril de naufrage, tourmente advenant. Quant à la trahison ou surprise, aussi peu ; car on ne pouvoit, par terre, ni par mer, aborder que par un seul endroit, très-fort et bien gardé, environné d'eau la plupart du temps ; et de plus il y avoit grosse garde, et l'on voyoit ceux qui s'en approchoient de plus de six à sept cents pas.

Cette forte forteresse le rendit si insolent qu'il ne voulut dépendre de personne, et faisoit fort peu de cas de mandements du duc de Mercœur. Il fait à la sourdine une course en Léon, bien accompagné, donne jusques à Mézarnou, et enlève la fille de la dame du lieu, de son premier mariage héritière de père et de mère riches de neuf à dix mille livres de rentes, âgée seulement de huit à neuf ans, et la rendit à son île, la prit à femme aussi jeune, de laquelle toutefois il n'eut pas d'enfants, à cause qu'il mourut deux ans après, de la mort que nous avons dit (12).

Il arma quelques vaisseaux de nombre de voleurs, et, battant la mer, firent rencontre de certains vaisseaux anglais qu'ils prirent, jetèrent tous les matelots à fond, et s'en retour-

(12) Marie Le Chevoir, fille de Lancelot Le Chevoir et de Renée de Coëtlogon, devait être née en juin ou juillet 1585 (J. Baudry, *op. cit.*, p. 148). Veuve de Lancelot Le Chevoir, Renée de Coëtlogon avait épousé en 1591 Hervé de Parcevaux, s. de Mezarnou. Le principal manoir des Le Chevoir était à Coadezlan en Prat, mais Marie était venue habiter auprès de sa mère. On se rappelle que le manoir de Mezarnou avait été mis à sac en 1594 par Yves du Liscoët (*supra*, p. 200). Moreau se trompe en écrivant que La Fontenelle mourut deux ans après son mariage. Il fut rompu vif à Paris en place de Grève le 27 septembre 1602. Couffon, *op. cit.*, Mém. Soc. hist. archéol. Br., XXXIX, 1959.

nèrent chargés de dépouilles de grande valeur, toiles et autres marchandises de prix (13).

Il lui prend envie de faire un voyage à Nantes, vers le duc de Mercœur, soit qu'il y fût mandé, ou plutôt pour son plaisir, pour se montrer. Il ne pouvoit bonnement y aller par terre, le pays étant tout presque réduit sous l'obéissance du roi. Il délibéra donc d'y aller par mer, et pour mieux paraître fit faire des habits somptueux, et entre autres un manteau venant jusques à la jarretière, fourré d'hermines, garni d'une infinité de perles et autres pierres précieuses, et étoit tel qu'un roi n'en eût eu un semblable, même en son sacre. Ce que voyant, le seigneur duc lui dit en le brocardant : « Monsieur de La Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ton manteau ? », à quoi n'y eut d'autre réponse qu'un souris.

Pendant qu'il fut en ce voyage il y eut quelques intelligences sur la place, où il avoit laissé pour son lieutenant le sieur de La Boule, cordonnier de son état, toutefois déterminé soldat. Cette menée fut découverte et l'auteur puni, que l'on fit sauter dans la mer (14).

Il soutin quelques sièges. Le premier fut en 1595. Le roi étant averti qu'il étoit niché en cette place, entouré de tous côtés de garnisons de contraire parti, comme Concarneau, Brest, Quimper, Morlaix et plusieurs autres places qui tenoient pour le roi, commanda au gouverneur de l'en chasser, et particulièrement au seigneur de Sourdeac, gouverneur de Brest, qui avoit le plus d'autorité, lequel se portoit lieutenant pour le roi ès trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille, qui manda les garnisons des places de son parti, Guingamp, château de la Latte, Tonquédec, Lannion, Morlaix, Corlay, Landtréguier, Saint-Brieuc, Quintin, Concarneau, Quimper, et quelques compagnies de Suisses qui étoient lors en Bretagne, qui tous ensemble pouvoient bien faire le nombre de trois à

(13) Le fait est confirmé par une lettre d'un marchand de Londres, écrivant au secrétaire d'état Cecil : « J'ai appris de France que Fontenelle a été envoyé en mer avec 13 navires de guerre et a pris 18 ou 20 navires anglais, hollandais ou bretons » (*Calendars of State papers, Domestic series*, vol. de 1595-1597, p. 560).

(14) Il y a ici certainement une erreur de Moreau, car Jacques de Lestel, sieur de La Boule, vivait encore en août 1602, date à laquelle il reçut des lettres royaux d'abolition. De plus il n'était pas « cordonnier de son état ». Sa famille, qui était noble et originaire du Boulonnais, s'était fixée à Kerlévenez en Bothoa ; lui-même épousa Louise de Rosmar, une bretonne, cousine de La Fontenelle.

quatre mille hommes de pied et à cheval (15). Le seigneur de Sourdéac, ayant tiré de Brest quelques canons, vint assiéger avec cet équipage le fort de Douarnenez, ou l'île Tristan. Les principaux chefs de cette exécution étoient les seigneurs de Sourdéac ; le baron de Mollac, nommé Sébastien de Rosmadec ; de Kergoumar (16), gouverneur de Guingamp ; de la Tramblaye, poitevin ; de la Bastinaye, gascon, et nombre d'autres.

Le siège continua environ cinq ou six semaines, sans autres effets que quelques escarmouches, qui se faisoient sur le sablon quand la mer étoit basse, où il en demuroit toujours quelques-uns d'un côté ou d'autre. Les assiégés firent aussi quelques sorties de nuit, mais avec peu d'effet. Il y avoit dedans faute de vivres, et commençoient déjà les assiégeants les battre contre le ventre, contre quoi il n'y avoit pas de défense, et la chose en vint au point qu'ils minutoient déjà de se rendre à quelque honorable composition, n'espérant aucun secours battant pour lever le siège, ce que ceux de dehors ignoroient, ce qui fut cause qu'ils levèrent le siège mal à propos. Ces messieurs en furent très-blâmés, comme gens qui ne savoient pas leur métier ; et même les assiégés s'en moquoient, taxant la réputation des chefs. Cette levée de boucliers, qui sembloit être entreprise par grande et mûre délibération, ne produisit autre fruit que ruine sur ruine au pays et évêché de Cornouaille, notamment à la ville de Quimper, qui seule demeura responsable des grands frais qu'il convint faire en ce siège, pour lequel elle fut l'espace de quinze à seize ans avant de pouvoir s'acquitter, joint que les intérêts desdites dettes étoient plus excessifs que l'ordonnance ne le permettoit. Mais il en fallut passer par là, soit par force ou par jus-

(15) Chiffre exagéré. J. Baudry a calculé que le total ne dépassait pas 1.800 hommes. Commencé à la fin d'octobre 1595, le siège dura jusqu'à la mi-décembre.

(16) Le texte porte Kergournadeac'h. La faute n'est probablement imputable qu'au copiste. De même il y a Bastien pour Sébastien de Rosmadec. — Sur ce dernier, cf. *supra*, ch. XXXI, n. 13. Il fut plus heureux l'année suivante contre Christophe d'Arradon de Camors, logé à Audierne, dans le bourg. Molac l'attaqua en plein midi, emporta ses barricades et tailla ses troupes en pièces. Lui-même perdit en cette affaire bien des « braves hommes », mais remporta un magnifique butin d'étendards, qui furent suspendus à l'intérieur de la cathédrale de Quimper ; il la décorèrent jusqu'au 7 février 1620, jour où le coup de tonnerre qui frappa le petit clocher central les détruisit (Bibl. nat., ms. fr. 22311, fol. 138).

tice, par exécution et par prison. Les pauvres habitants étoient fatigués tous les jours ; que si quelqu'un de Quimper étoit rencontré, s'il avoit tant soit peu de moyens, il étoit aussitôt rendu au château de Brest prisonnier, d'où il ne sortoit qu'à bonnes enseignes.

Quant aux autres sièges qui furent mis devant l'île Tristan, nous en parlerons ci-après quand l'occasion se présentera. Seulement dirai-je qu'avant que le seigneur de Sourdéac la fit bloquer, il voulut premièrement faire dénicher garnison que La Fontenelle avait mise à Kerity en Penmarc'h, afin qu'ils n'incommodassent par derrière les assiégeants, ou quand ils courroient au fourrage. Il y alla donc en personne, et sommés de se rendre, n'en voulurent rien faire, encore que leur fort ne fût tenable que pour coups de mains, et fallut y mener quelques canons ; ce que voyant, les assiégés demandèrent à capituler, et ne furent reçus ; et emportés d'assaut, furent presque tous tués, et le reste pendu.

CHAPITRE XXXVII

INFORTUNES DU SIEUR DU COROARCH
(Juin 1595)

Je ne veux ici oublier une chose assez notable qui se passa en ce temps sous le nom de guerre, quoique ce fût plutôt une querelle et haine particulière.

Nous avons dit ci-devant (1) que, l'an 1594, la plupart de la noblesse de Cornouaille, dont il y avoit grand nombre réfugiée en la ville de Quimper, et ébranlée par l'exemple du sieur de Lézonnet, capitaine de Concarneau, qui avoit tout de nouveau changé de parti, pensant mieux faire ses orges au parti du roi qu'à celui du duc de Mercœur, ladite noblesse tourna jacquette, et, ayant manqué de se rendre maître de Quimper, par l'occupation de la tour Bihan, qui commande à l'une des portes, ce qu'elle s'efforça de faire, n'osant plus demeurer dans la ville, crainte qu'on n'eût fait de plus près recherche de ses actions, se retire le lendemain à la file, les uns à leurs maisons, les autres à la campagne du sieur de Kerservant, au château du Pont, qu'ils fortifièrent au mieux qu'ils purent, et se tinrent là, attendant la venue du maréchal d'Aumont, qu'ils savoient bien devoir descendre de Morlaix avec son armée (2). Pendant qu'ils y furent, et quelques mois après que ledit maréchal entra en cette ville, fut faite une

(1) Chapitre XXIV, p. 140.

(2) Nicolas de Talhoët-Kerservant, seigneur de Kerservant, du Dréortz, de Crémenc, de Paule, et autres lieux, capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille, fils de Jean et de Françoise Le Scanff, avait épousé en 1590 à Saint-Malo Béatrix de Launay, veuve de Honorat du Buell. Les armoiries des Talhoët-Kerservant figurent sur un vitrail de la chapelle Sainte-Barbe du Faouët (J. Baudry, *La Fontenelle le ligueur*, p. 113-114). Kerservant est en Langoëlan (Morbihan, cant. de Guéméné).

entreprise sur ledit château du Pont, qu'ils s'efforcèrent d'exécuter la huitaine du sacre 1595 (3), non par ceux de divers partis, car tout le quartier étoit en l'obéissance du roi, mais par une mortelle haine que le sieur de Coroarch, nommé Rolland du Guermeur, portoit au sieur de Kerservant, gouverneur dudit château, pour quelques tours lui faits (4). Et, n'ayant pas les reins assez forts pour s'en venger ouvertement, eut recours aux ruses et embûches ; mais, afin d'entendre la source de cette histoire, il nous convient de prendre la chose dans son principe.

La cause donc de ce maltalent de Coroarch contre Kerservant étoit que, les années précédentes, l'un et l'autre étant avec leurs femmes et familles, réfugiés à Quimper à cause de la guerre, s'entrehantoient familièrement au commencement. Or Coroarch étoit marié à une héritière de Roscanou en Gouëzec, qui n'avoit pas plus de quinze à seize ans, laquelle avoit été sauvée par un grand hasard du sac de Roscanou de parmi les flammes et plus de dix mille fourches de fer, en 1590, lorsque sa mère et grand nombre de noblesse de l'un et de l'autre sexe y furent brûlés et tués par les paysans, comme nous avons dit ci-devant (5), et cette demoiselle, ainsi jeune et en un âge d'être séduite, s'amouracha dudit Kerservant, si bien que la trop grande fréquentation, la privauté trop familière de l'un à l'autre, donnèrent occasion à plusieurs d'en mal parler, et spécialement à son mari d'en avoir une sinistre opinion et véhémement jaloux, joint que ses amis et parents lui en battoient souvent les oreilles, le priant d'y pourvoir pour son honneur, qui néanmoins lui étoit difficile d'y remédier, d'autant que le sieur de Kerservant, fort riche, étoit toujours bien suivi ce que n'avoit pas Coroarch, simple gentilhomme.

Néanmoins cette passion chatouilleuse de jalousie lui entra si avant dans le cœur qu'il se résolut, quoi qu'il en pût arriver, de se venger sur celui qu'il estimait son rival, non publique-

(3) Le jeudi 9 juin 1595.

(4) Le Coroarch est en Combrit, jadis en Lambour, trêve de Combrit. La vraie forme du mot est Coatrozere'h. Rolland du Guermeur, fils d'un autre Rolland et de Jeanne de Lanros, était né vers 1565.

(5) *Supra*, p. 82. L'héritière de Roscanou se nommait N. de Lesmaës (*supra*, p. 82). Une généalogie du xvii^e siècle nous apprend que Rolland avait épousé Catherine des Portes ; c'était évidemment en secondes noces.

ment, car il n'étoit pas assez fort, mais par quelque secrète entreprise. Or le sieur de Kerservant avoit la coutume de venir les après-soupers passer le temps au logis de Coroarch, en la rue du Frouit, qui conduit à la porte des Regaires, et faisoit bien souvent y tenir le bal. Une nuit entre autres, l'amoureux y étant allé bien accompagné, Coroarch sort bien secrètement avec une bonne arquebuse bien chargée, et, en un coin bien caché, la nuit étant bien obscure, attendant la sortie de Kerservant, lequel ne tarda guère qu'il ne sortit, devancé de forces flambeaux que portoient les laquais, et, sitôt qu'il fut sur la rue, Coroarch tire son coup, pensant emporter son ennemi ; mais il ne lui donna que dans ses habits, sans aucunement le blesser, qui étoit bien loin de son intention, qui étoit de le tuer tout à fait.

Le sieur de Kerservant, étonné de ce coup, et tous ceux qui étoient avec lui, et ne sachant d'où il pouvoit venir que par présomption, ne laissa dans la suite de prendre garde à lui et n'alla point si librement la nuit hors de son logis et remit ses visites au jour.

Cependant Coroarch s'évada par le bénéfice des ténèbres et ne put être remarqué. On ne fit point de recherches de cela ; aussi n'y avoit-il pas grand moyen de faire preuve par témoins. Ce qui ne put s'exécuter lors fut différé à une autre occasion plus opportune.

La maladie du poursuivant étoit la jalousie, qui croissoit de jour à autre. Bien certain qu'il étoit cocu il commença à minuter nouveau moyen de mettre ce dessein à bout, qu'il avoit ci-devant résolu. Or la noblesse réfugiée en cette ville s'étant déclarée du parti du roi, en 1594, comme a été dit ci-dessus, et qu'elle se fut retirée au château du Pont, avec le sieur de Kerservant, capitaine de la place, Coroarch, combien que voisin, ne se voulut retirer, ni même se déclarer du parti des autres, et demeura sous passe-ports neutres.

Cependant il se pourvoit de belles armes et de trois bons chevaux, se tenant tantôt à Coroarch, allant et venant en cette ville, tantôt à Douarnenez, où étoit La Fontenelle, jusques à l'an 1595, qu'ayant pratiqué quelque nombre d'hommes, fait entreprise sur le château du Pont, non à autre fin que, son dessein réussissant, après avoir tué le sieur de Kerservant, qui étoit son principal but, il eût la place pour sûreté de sa personne.

Il avoit monté partie de ses gens jusques à vingt-cinq ; les autres étoient à pied déguisés en habits de paysans, les uns ayant des faix de bois, les autres autres choses dessus leurs dos, et partie aussi vides, qui se devoient couler, comme ils firent, entre ceux qui étoient chargés dedans le château.

Le jour de l'exécution de cette entreprise fut assigné au jour du sacre, pendant que le peuple et possible une bonne partie de la garnison et le capitaine Kerservant même seroient en procession à conduire le sacre. Le jour et l'heure venus, Coroarch ne manqua pas, accompagné desdits cavaliers ; les piétons s'étoient déjà avancés devant à la file, et, arrivés qu'ils furent à la porte, s'avancèrent trois ou quatre ensemble, passant tout joignant ledit sieur de Kerservant, qui se promenoit sur le pont du château, causant avec quelque autre de la garnison, sans prendre garde à ces prétendus paysans, et en passant l'un d'eux heurta le susdit de Kerservant assez rudement, sans y penser toutefois, lequel, se détournant vers lui, dit : « Qui est ce lourdaud qui me heurte ainsi ? » Et, prenant garde de plus près et le voyant toujours avancer dessus le pont pour entrer dedans le château, alla après demandant : « Où vas-tu ? viens-ça, pataud. » L'autre, se détournant vers lui, lui tire un pistolet, pensant bien lui bailler dans la tête, mais le bonheur voulut qu'il ne fit que le blesser au côté de la gorge, assez légèrement, duquel coup ainsi favorable ledit Kerservant tomba par terre sur le pont, et pensa-t-on qu'il fût mort. Le soldat, qui avoit nom Jean Le Guiriec, natif de Quimper, rue de Mescloaguen, après avoir tiré son coup de pistolet, poursuit sa route à grande course, pensant se saisir de la tour du château ; mais, trouvant le pont levé et ne pouvant pas retourner sur ses pas, à cause du monde qui arrivoit à la file au secours, gagne la muraille, où, se voyant suivi de près, n'eut pas l'avis de se jeter par-dessus la courtine du château dans la douve, qui étoit sèche, comme firent quelques autres, et se laisse couler dedans un créneau qu'il pensoit assez large, où il dévala bien jusques aux épaules et non plus, et demeura ainsi pendu sans pouvoir s'aider des pieds ni mains ; et les soldats du château y arrivant le percèrent de plusieurs coups de hallebardes et le tuèrent.

C'étoit un puissant jeune homme, sous vingt-cinq ans, hardi, fort et courageux, propre pour exécuter une telle entreprise, si le bonheur lui en eût voulu. Un autre jeune homme

de Quimper, nommé Christophe Fer, fut pris aussi et mené prisonnier, et étoit en danger de courir fortune de la vie par une mort honteuse, mais il se trouva tant d'intercesseurs de ses gens et alliés que le sieur de Kerservant, sa colère passée, le mit en liberté, moyennant deux ou trois cents écus et ayant quelques égards à sa jeunesse.

Les cavaliers, qui étoient demeurés un peu derrière, comme ils espéroient que leurs gens se fussent saisis de la place, entendant le tintamare, s'avancèrent à bride avalée, pensant bien que l'entreprise eût réussi. Venant par le chemin de Plonéour au Pont, ils donnèrent de furie jusques à l'entrée de la ville ; mais, ayant su que leurs gens étoient pris et défaits, se retirèrent par le même chemin qu'ils étoient venus, sans se hâter, sachant bien qu'il n'y avoit pas forces suffisantes en la ville qui les osassent suivre. Le capitaine fit trancher la tête au Guiriec et mettre au bout d'une pique sur la muraille, et le tronc fut pendu. Il fit aussi en pendre quelques autres.

Quant à Coroarch, chef de l'entreprise, il fut poursuivi en justice par Kerservant ; et, après un arrêt de prise de corps, le fit prendre et rendre en la prison de Rennes, où il resta longtemps en grand frais et misère, jusques à arrêt définitif, par lequel il fut atteint et convaincu de la trahison et attentat du Pont, et, pour réparation, condamné à faire trois années de service au roi, à des amendes et aux dépens de sa partie. Il craignoit bien une pire issue, mais les grandes sollicitations de force dames lui sauvèrent la vie, contre l'attente de plusieurs (6).

(6) L'histoire du château de Pont-l'Abbé devait être pleine d'affaires de femmes. Conformément au désir de son père Toussaint (*supra*, p. 43), Hélène de Beaumanoir, héritière de la baronnie, épousa en 1599, âgée de 14 ans, René de Tournemine, fils du baron de La Hunaudaye. Ce mariage tourna mal. Le mari étoit une brute ; Hélène, fuyant ses violences, finit, en 1604, par se réfugier dans son château du Pont, où René vint l'assiéger. En vain fit-elle appel à son cousin de Molac, gouverneur de Dinan ; la place venoit de se rendre quand il arriva. Les deux époux, décidément mal assortis, ne se réconcilièrent pas. Hélène de Beaumanoir ne tarda pas à s'échapper et à se réfugier à Dinan. La mort de René de Tournemine, tué en duel en 1608, délivra la malheureuse ; mais elle eut la fâcheuse idée de contracter une nouvelle union. Elle épousa le fantasque Charles de Cossé, marquis d'Acigné, frère du duc de Brissac, et fit avec lui un détestable ménage. Après mille querelles, procès et batailles, la vie accidentée de l'héritière des Beaumanoir prit fin en juillet 1636 au château de Limoëlan (Alain Raison du Cleuziou, *Hélène de Beaumanoir dans les Mémoires de la Soc. d'Em. des C.-du-N.*, 1892). — Cf. J. Trévédy, *Le couvent de Saint-François de Quimper dans le Bull. Soc. arch. Fin.*, 1894, p. 72-75.

CHAPITRE XXXVIII

COMME LA FONTENELLE ENTREPREND SUR QUIMPER ET S'EFFORCE D'EXÉCUTER SON ENTREPRISE (Début d'octobre 1595)

Retournons à La Fontenelle. De ce que l'ennemi avoit été contraint de lever le siège de devant l'île Tristan, et voyant la place si bonne qu'il n'y pouvoit être forcé que par la famine ou trahison, qui entrent aussi bien aux fortes places qu'aux moindres, si la diligence et pourvoyance du capitaine n'y mettent ordre, — lesquels deux points il avoit déjà ressenti, les effets de la famine au premier siège (1), de la trahison depuis par un capitaine des siens, que l'on nommoit La Boule — il fait bonnes provisions pour longtemps de toutes choses nécessaires, et de plus commence à pratiquer une intelligence sur Quimper par le moyen des gens de guerre de la garnison, qui étoient tous gens ramassés (2), Normands, Poitevins, Gascons et Bretons. Ce qui lui fut bien aisé à faire, sur la crainte qu'ils avoient que, la paix survenant, comme elle fit quelques temps après, ils se trouvassent dénués de moyens de vivre.

Picorée leur manquoit, et, croyant comme ils pourroient se rendre maîtres de la ville, ils y eussent trouvé, à leur avis, butin battant pour s'enrichir tous. Leur dessein, en ce cas, étoit de tuer les hommes et épouser les femmes et filles qui eussent eu quelques moyens.

(1) Il y a interversion de faits puisque le premier siège de l'île, à la fin de 1595, raconté déjà par Moreau (chapitre XXXVI), est immédiatement postérieur à la capture de La Fontenelle.

(2) « Tous gens ramassés » équivaut à « un ramassis de toute sorte de gens ».

De cette intelligence étoit fort soupçonné le capitaine Le Clou, gentilhomme poitevin, qui depuis épousa demoiselle Julienne de Coataneze, dame des Salles, près de Quimper, douairière de Kercourtois (3). Le seigneur de Saint-Luc étoit lors lieutenant en l'armée du roi en Bretagne, lequel vint à Quimper pour connaître comme on s'y gouvernoit (4) ; il fut imbu de ce soupçon d'intelligence d'entre Le Clou et La Fontenelle, comme en effet il y avoit lieu de soupçon, d'autant que Le Clou se disoit gentilhomme de bonne et ancienne noblesse, étoit nécessaire et remuant ; et puis il s'étoit retiré au manoir de Kerguelenen, cinq lieues de Quimper et une lieue de Douarnenez (5), avec son régiment, sous prétexte de tenir La Fontenelle en sujétion, avec lequel on disoit qu'il conféroit de nuit secrètement.

Le seigneur de Saint-Luc (6), ayant eu avis de tout cela, en fit des réprimandes très-sévères audit Clou, mêmes jusques

(3) Voir *supra* (chapitre XXVI), p. 158.

(4) Il prit logement le 14 avril chez Alain Le Baud, sieur de Pratanras (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 175).

(5) Kerguelenen est en Pouldergat. C'est le lieu de naissance de Du Couëdic. Des membres de la famille de Kerguelenen avaient servi au xv^e siècle dans les armées du roi de France. L'un d'eux, Jean, était capitaine de Corbeil pour Louis XI et commandait en 1493 la garnison française d'Arras. Guy Autret, dans une généalogie inédite (Arch. du Finistère, E 837), rapporte sur les Kerguelenen de la fin du xv^e siècle de fort suggestifs détails. « Jean », écrit-il, « fut prêtre et chanoine de Cornouaille et néanmoins il se trouva surpris de la maladie du temps et coiffé de l'hérésie de Calvin par les communications qu'il eut avec M. le cardinal de Châtillon, abbé de Quimperlé, lequel il aida pour un temps en l'administration du temporel d'icelle abbaye. Voyant les enfants de son frère Robert malsains et pensant, comme il advint, que la succession lui en pourroit arriver, il se voulut séculariser et, de fait, épousa damoiselle Marie de Kerasquer, douairière de Logan, et en eut une fille nommée Marie de Kerguelenen, de laquelle Claude, seigneur de Nevet, qui estoit pareillement de la religion, accepta la tutelle et, en cette qualité, disputa la succession de Kerguelenen contre le seigneur de Penguilly, fils de Jeanne de Kerguelenen, sœur aînée de Rolland et de Jean..., mais la cour de Parlement, toujours équitable en ses jugements, n'autorisa pas le mariage de ce libertin et, déclarant sa fille illégitime, adjugea la succession au seigneur de Penguilly ». Cet infidèle chanoine était fils d'Alain de Kerguelenen et de sa seconde femme Françoise de Kerrouant. On sait qu'il y eut des Kerrouant gagnés à « la religion » par l'influence de Charles du Quélenec, baron du Pont. Kerguelenen, Nevet, Kerrouant, Guengat, Quélenec, les familles de la Basse-Cornouaille avaient été — on le voit — sérieusement atteintes par le mouvement protestant.

(6) François d'Espinay de Saint-Luc, né en 1554 d'une importante et vieille famille normande. Il avait accompagné en Pologne le duc d'Anjou, futur Henri III, avec qui il se brouilla plus tard. Le gouvernement de

à le vouloir retenir prisonnier et le transférer pour être puni ; mais il sut si bien jouer du plat de la langue, comme en effet c'étoit un beau discoureur, qu'il se sauva de cet inconvenient par la promesse qu'il fit audit seigneur de se saisir de La Fontenelle et le lui rendre prisonnier en cette ville ; disant que personne ne devoit avoir autre opinion de lui que de bon et loyal serviteur du roi, étant issu de famille assez connue au Poitou et ailleurs, de laquelle jamais traître ne seroit sorti ; et que, bien qu'il auroit eu quelques conférences avec La Fontenelle, que c'étoit à autre fin qu'on ne pensoit, et de ce en verroit-on en bref les effets ; que les bons services qu'il avoit rendus au roi de tout son temps le devoient rendre exempt de toute recherche et soupçon. Il supplia le seigneur de Saint-Luc de lui permettre la liberté et le temps de conduire son entreprise au bout, l'assurant par de grands serments qu'il ne feroit rien qu'à l'avantage du parti. Le seigneur de Saint-Luc lui ayant octroyé sa requête, il s'en retourna à sa garnison de Kerguelenen, bien disposé de satisfaire à ce qu'il avoit promis à son supérieur, comme il fit ; et, minuant en soi-même les moyens d'y pouvoir parvenir, en feignant de continuer la trahison commencée sur Quimper, lui écrivit (à La Fontenelle) qu'il avoit été en ville, où il avoit parlé à ceux de l'intelligence, qu'il avoit trouvés bien disposés et en bon nombre ; qu'il restoit seulement de conférer tous deux de quelques petits points,

Brouage lui fut confié en 1579. D'abord très « échauffé et animé » contre Henri IV (Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, t. V, p. 263), il se réconcilia avec lui et reçut le 22 août 1592 la lieutenance générale au gouvernement de Bretagne (Dom Morice, *Preuves...*, t. III, col. 1546-47), mais après la reddition de Paris, le roi le retint et ne le laissa gagner la Bretagne qu'à la fin de novembre 1594. (*Ibidem*, col. 1622), emmenant avec lui des renforts pour l'armée « fort fatiguée » du maréchal d'Aumont. Il vécut en assez bons termes avec Norris et réussit à maintenir un semblant d'accord entre chefs français et chefs anglais jusqu'au départ de ces derniers (*Mémoires de Montmartin* dans Dom Taillandier, *Supplément...*, col. CCCVI). C'était un esprit cultivé en même temps qu'un soldat très honorable. Il avait établi à Brouage une espèce de petite académie ; lui-même composait des vers français qu'un contemporain (Scève de Sainte-Marthe, *Eloges des hommes illustres*, p. 496) qualifie « d'élégants et fleuris ». On a aussi de lui un recueil manuscrit d'*Observations militaires* (Bibl. nat., ms. fr. 590), qui témoignent de son zèle pour l'étude de son métier. Le rennais Pichart a relaté dans son journal les joutes, triomphes, feux d'artifices et « autres pompes plaisantes » dont Saint-Luc régala le peuple de Rennes le 18 et le 25 février 1595 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1748). Devenu grand maître de l'artillerie le 5 septembre 1596, il tomba frappé à mort devant Amiens le 8 septembre 1597.

le priant de se trouver au lieu accoutumé à telle heure le lendemain, à petit bruit, sans suite, où il ne manqueroit de s'y trouver aussi avec un seul laquais.

La Fontenelle, fort aise de cet avis, et se tenant déjà comme assuré de Quimper, renvoie sur l'heure le porteur avec promesse de s'y trouver, comme il fit. Le Clou, ayant eu la réponse de ce qu'il souhaitoit, envoie la nuit vingt ou trente arquebusiers à pied au lieu où ils se devoient trouver, qui se cachèrent derrière les haies, à côté du chemin où se devoit faire le pourparler, et le Clou se trouva à l'heure assignée, ou un peu devant, pour être le premier audit lieu, crainte que ses gens ne fussent découverts en leur embuscade, et tôt après arriva La Fontenelle, accompagné du sieur de La Boulle, son lieutenant, qui incontinent mirent pied à terre de chaque part, laissant leurs chevaux aux laquais, entrent en conférence en l'endroit, et vis-à-vis des embûcheurs. Après s'être embrassés à la coutume, commencent à conférer de leurs affaires touchant la livraison de Quimper ; mais le Clou ayant donné le signal à ses gens cachés, firent pleuvoir leur escopetterie et au même instant se saisit de La Fontenelle et le retint par le collet. La Boulle et quelques laquais épouvantés se sauvèrent, La Boulle à course de cheval, qu'il eut le loisir de monter, et les autres comme ils purent (7).

Le Clou ayant eu ce qu'il demandoit, n'en fit aucune poursuite, et sans tarder fait marcher son prisonnier, qu'il rendit de ce pas à Quimper, au seigneur de Saint-Luc, qui fut prié par ceux de la ville de le rendre prisonnier en justice, attendu les maux et ruines qu'il avoit faits ; mais l'avarice d'avoir sa rançon ! En le rendant à Rennes, la cour l'eût bientôt jugé conformément à la clameur du peuple, qui le vouloit voir pendre ; mais Saint-Luc le retint prisonnier de guerre et en tira grande rançon.

Par ce moyen sortit libre (8), ce qui le rendit plus insolent que jamais, continuant de plus en plus en ses cruautés,

(7) L'arrestation de La Fontenelle semble dater de la première quinzaine d'octobre 1595, car, le 14 de ce mois, Saint-Luc se trouvait au camp à Carhaix, en train de régler la composition des forces à employer pour le blocus de l'île Tristan (A. de Barthélemy, *Documents inédits*, p. 202). D'autre part Duplessis-Mornay connaissait l'événement au moins le 24 octobre (J. Baudry, *op. cit.*, p. 185).

(8) Le 24 avril 1596.

qu'il exerça pour se faire rembourser de sa rançon. Dieu ne permit pas qu'il fût sitôt châtié de ses méfaits, mais qu'il fût réservé pour de rechef affliger son pauvre peuple, pour puis après faire de lui un exemplaire spectacle, sur une roue, comme il sera dit ci-après (9).

(9) Aucun manuscrit ne nous a conservé le récit de l'exécution de La Fontenelle, qui eut lieu le 27 septembre 1602.

CHAPITRE XXXIX

AUTRE PRATIQUE SUR QUIMPER PAR LA FONTENELLE
(5 - 11 mai 1597)

Ayant donc La Fontenelle payé sa rançon au seigneur de Saint-Luc, à qui Le Clou l'avait livré pour se purger du crime qu'on lui imputait, de retour qu'il fut en son île Tristan, tourne tous ses desseins et artifices sur Quimper.

Prévoyant que la guerre ne pouvoit toujours durer, et même qu'il couroit déjà quelques bruits de paix entre les deux partis, il désiroit par un dernier coup de main faire curée et butin de ladite ville, se persuadant que toutes les commodités et richesses du plat pays y étoient resserrées. Ses capitaines l'invitoient fort à cette entreprise, se proposant de se faire à jamais riches du sac de cette ville s'ils y pouvoient entrer, que ce n'étoit chose si difficile, n'étant forte ni curieusement gardée, que la garnison étoit des gens de guerre ramassés, bien aisés à pratiquer sous l'espérance de bien faire leurs affaires, que le capitaine de la ville, qui étoit le sieur de Kermoguer, nommé Julien du Pou (1), n'étoit pas homme de guerre, et n'avoit pas de créance ni envers l'habitant, ni soldat.

Ils commencèrent donc, chacun de son côté, à faire leurs pratiques, et eurent sans grandes difficultés intelligences avec quelques capitaines de la garnison, entre autres au capitaine Baulieu, un autre nommé Lavallez, gascon, et quelques autres, et même quelques-uns de la ville, comme le lieutenant particulier du siège, nommé Jacques Le Borigné (2) ; quelques-uns

de l'église furent aussi suspects de savoir tout le complot : l'on m'en donnoit aucun avis. On sut incontinent en cette ville qu'on y pratiquoit intelligence, et que La Fontenelle y étoit du tout porté, mais ne sut-on sitôt ceux qui en étoient.

Il y avoit un sergent-major en l'île, qu'on appelloit le capitaine Marcille, italien napolitain, qui étoit marié à la sœur d'un chanoine de cette ville, qui se nommoit maître Jacques Gavaing (3). Ce Marcille, en considération de cette alliance, par le moyen d'un prêtre réfugié en l'île, donnoit avis au capitaine et au sénéchal de Quimper de tout ce qu'il pouvoit découvrir de préjudiciable, et non sans grand danger de sa personne, s'il eût été découvert. Si bien que chacun jour on découvroit des nouvelles de ce que machinoient les ennemis, même tout le progrès de l'affaire, et avis de ne point trop se fier en la garnison et de regarder de près aux actions d'un chacun, sans nommer toutefois personne. Or tous les avertissements étoient par paroles et rien par écrit, d'autant même que Marcille ne savoit écrire, et on se rapportoit au dire du prêtre.

Une fois entre autres, sur le soir, au mois d'avril 1597, le prêtre arriva en grande hâte, assurant le gouverneur que La Fontenelle avoit fait, la même véprée, monter presque toute la garnison à cheval, qui étoit de cinq à six cents hommes de main, avec appareil de trois à quatre charrettes d'échelles, tant de bois que de cordes, qu'il amenoit ici, et devoit arriver sur la minuit ou environ, avec commandement d'y faire tous leurs efforts, leur abandonnant le pillage, et que leur résolution étoit de tuer tous les hommes et de se marier aux veuves et filles ; avertit aussi le gouverneur de la grande intelligence qu'ils disoient avoir dedans la ville.

Comme il interrogeoit de plus en plus le prêtre, voici arriver un autre prêtre, de la part dudit Marcille, qui assure que la compagnie et équipages qu'avons dit étoient partis avant lui dudit Douarnenez avec force échelles ; qu'ils s'étoient dérobés par des sentiers et chemins écartés pour n'être par eux découverts, et qu'ils devoient arriver par-devers

(1) Voir *supra*, p. 215.

(2) Il avait été, en octobre 1594, un des plus chauds partisans de la reddition de la ville (*supra*, p. 177).

(3) Il avait été fait chanoine vers 1590. Il mourut en 1603 ; car on ne le trouve plus mentionné après le mois d'avril de cette année dans les délibérations du chapitre.

le Stang-Bihan (4) pour plus secrètement faire leurs approches à la muraille d'entre Saint-Antoine et la tour Bihan, et en même temps devoient donner l'alarme du côté de la Terre-au-Duc et rue Neuve, pour y faire courir les habitants, afin que, pendant ce temps, leur intelligence leur eût donné moyen par les échelles d'occuper une des portes de la ville.

Le gouverneur, après tous ces avis, ne doutant plus de l'entreprise, et s'assurant qu'il seroit visité cette nuit, jette une compagnie de gens de pied environ les neuf à dix heures du soir hors la ville, par la porte Médard, avec ordre s'aller embusquer vers le Stang-Bihan, par où devoient venir les ennemis, et les charger s'ils en voyoient la commodité. Ceux qui sortirent, pour la plupart, étoient suspectés d'être de l'intelligence, et cela fut fait à dessein, le gouverneur aimant mieux les avoir dehors que dedans, avec lesquels néanmoins il y en avoit d'autres qui devoient prendre garde à leurs actions et discours.

Cette compagnie se va donc mettre en lieu où elle pouvoit porter dommage à l'ennemi, et se sauver au besoin en cas qu'ils eussent été faibles, comme ils l'étoient. Ils ne furent guère à la haie qu'ils ne sentirent la venue de La Fontenelle. La nuit étoit très-obscur, si bien qu'il étoit impossible de se voir les uns les autres ; seulement entendoit-on les bruits de quelques chevaux et laquais, qui précédèrent le gros en forme d'avant-garde, lesquels étoient parvenus vis-à-vis l'embuscade. Elle se découvre, et derrière la haie lâche l'escopetterie tout d'un coup, qui étonna les autres, qui de ce pas retournèrent en diligence à leur gros, et tous ensemble se sentant découverts reprirent le même chemin par où ils étoient venus, et les nôtres, craignant d'être chargés, étant en si petit nombre, se retirèrent à travers les champs aux faubourgs de ladite ville (5).

L'entreprise de La Fontenelle, pour le coup rompue, ne laissa pas de continuer, se promettant que, quand bien il n'e se pourroit emparer de la ville par ruses, qu'il l'auroit de vive force, au moyen des traîtres qu'il entretenoit toujours fort

(4) Le Stang-bihan est en Kerfeunteun, à 1.500 mètres au nord de Quimper, sur la rive gauche du Steir, au-dessus de Kerivoal. De là on se présentait directement devant l'enceinte par les terrains qui sont maintenant occupés par le Likès et le champ de foire.

(5) La petite armée de La Fontenelle parut du côté de la Terre-au-Duc le 5 mai 1597 (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 196).

soigneusement à sa dévotion, les repaissant de nouvelles espérances. Le gouverneur de la ville connoissoit bien les traîtres, tous les jours averti d'y mettre ordre et de pourvoir à sa sûreté propre et à celle de la ville ; mais, soit qu'il craignit quelque sédition, s'il eût rien remué, ou qu'il le fit par négligence et pusillanimité, comme il est plus vraisemblable, n'en faisoit aucun compte, non pas seulement de leur en parler, et néanmoins leur dessein étoit de le poignarder le premier, si l'entreprise eût réussi.

La bonne garde que faisoient les habitants toutes les nuits, se défiant de la garnison, suppléoit à la paresse du gouverneur, peu né pour la guerre. La Fontenelle voyant toutes ses entreprises, même les plus secrètes, tourner en fumée, sans savoir d'où venoit son mal, propose en soi-même d'user d'autres voies, n'ayant rien plus à cœur qu'une fois se voir maître de Quimper, pour se venger de quelques particuliers, desquels il se sentoit offensé, et entre autres du capitaine Clou, qui l'avoit par trahison, et sous le nom d'ami, pris prisonnier, que pour aussi le riche butin et prisonniers de marque qu'il espéroit y faire. Il entreprend d'être assez fort pour l'emporter d'abordage, voire en plein jour et enseignes déployées, étant secondé de son intelligence.

Pour y parvenir, il mande secrètement toutes les garnisons des places de son parti, comme Hennebont, Vannes, Pontivy, Comper, et de la tour de Cesson près Saint-Brieuc, lesquelles, rendues à Douarnenez à jour certain, on en eut aussitôt avis à Quimper, par le moyen dudit Marille, sans autrement être informé de leur dessein, que par présomption, que cette belle visite s'adressoit pour la prochaine nuit.

À Quimper, cela étant passé, le lendemain, personne ne présumoit qu'ils eussent eu l'audace de se présenter à découvrir en plein jour. La nuit, on fit bonne garde aux murailles et aux places publiques de la ville, prévoyant aux périls de dehors et dedans. Le lendemain, qui fut le trentième de mai (6) 1597, au matin, il fit (La Fontenelle) monter toutes ses troupes à cheval, tant argoulets (7) que cheveu-légers, avec ses gens de pied qui suivoient, le tout montant à mille

(6) Erreur évidente : c'étoit le 6 mai.

(7) On appelloit « argoulets » (Moreau les appelle plus loin « carabinières à cheval ») des soldats de cavalerie légère pourvus d'une arquebuse — quelque chose comme les « chasseurs à cheval » d'avant 1914.

ou douze cents hommes, et s'acheminèrent en désordre à Quimper, drapeaux au vent et tambours battant, avec une merveilleuse résolution de l'emporter ; et de fait, sous cette folle assurance, ils firent partir par mer nombre de bateaux, et par terre force chariots pour en transporter le pillage à Douarnenez.

On n'attendoit rien moins à Quimper que ces hôtes nouveaux, croyant, comme dit est, qu'ils ne fussent jamais venus de jour, et toute cette matinée le fort avait été fermé, si bien que Marseille n'avait pu avertir comme il avait accoutumé, et n'en sut-on rien jusqu'à les voir aux rabines de Pratanras de dessus les murailles de la ville, qui se trouva un peu troublée au commencement, croyant le mal plus grand, c'est-à-dire les forces de l'ennemi, qu'elles n'étaient. Chacun court aux armes, la muraille est bordée, les portes fermées ; chacun fait son devoir, mais il y avait lieu de prendre garde aussi bien à ceux du dedans qu'à ceux de l'ennemi que nous voyions approcher les enseignes arborées, car c'était chose assurée qu'il n'eût jamais entrepris d'y venir de jour, sans qu'il se tenoit fort de quelques capitaines de la garnison dudit Quimper, Normands, Poitevins, Gascons, et entre autres du capitaine Beaulieu de Grenade et autres de même farine, comme Lavalley, gascon, lesquels et ceux de leur intelligence avoient avis du jour et l'heure que La Fontenelle et ses troupes devoient arriver à la vue de Quimper : c'est pourquoi on connaissait assez, à leur façon de faire, qu'il y avait quelques anguilles sous roche ; car, la plupart de la nuit et la matinée, ils se promenoient ensemble, allant, venant, faisant les empressés, mais tristes et comme éperdus, n'ayant en aucune façon résolution ni contenance, ce qui fut de bonne heure remarqué en eux. Cela faisait penser que tels étonnements ne leur venoient pas sans causes.

Ils voyoient les habitants si bien sur leurs gardes qu'ils craignoient que, ne pouvant effectuer leur chef-d'œuvre, on n'en vint ensuite à les découvrir, qui eût été leur ruine. Et de fait, si, dans la suite, on eût voulu à Quimper en faire recherche, il y en eût eu bien en peine.

Destinés au rôle d'éclaireurs, leurs habitudes de maraude leur valait une fâcheuse réputation : on les surnommait « croque-moutons ». Les « chevaux légers » tenaient le milieu entre les hommes d'armes et les « argoulets ».

Environ les dix heures de ce dit jour, on aperçoit de dessus les murailles de ladite ville les troupes de La Fontenelle, aux rabines de Pratanras (8), qui venoient en assez bel ordre tenant leurs rangs, chacune compagnie sous son enseigne, comme s'ils eussent eu l'ennemi en tête, les tambours battants, ce qui étonna au commencement un peu, les croyant un peu plus forts qu'ils n'étoient, vu que son intelligence du dedans le rassurât.

Et de fait on avait reçu le jour précédent un avis de la part de la dame de Kerharo, assez confus toutefois. C'est que La Fontenelle étant avec nombre des siens au Guilguiffin, demeure ordinaire de ladite dame (9), on commença à parler de Quimper et de quelques menées que l'on disoit y avoir. Et sur ce que ladite dame n'ajoutoit pas beaucoup de foi à ce qu'il disoit, il lui dit : « Madame, Quimper est aussi bien à moi que la robe que vous portez est à vous ; et ne me tenez jamais pour honnête homme, si je ne vous en fais voir les effets plus tôt que vous ne pensez. » Cet avis ne limitoit temps, ni jour, ni heure, tellement que l'on ne s'y pouvoit préparer qu'à l'aventure ; néanmoins cela servit beaucoup, car un chacun s'en rendit plus vigilant, le gouverneur de Quimper ayant assuré les habitants qu'il avoit eu avis qu'il y avoit une entreprise sur la ville.

Or, ce qui faisoit à l'ennemi tant présumer d'emporter cette ville, étoit qu'il savoit bien que la garnison étoit lors petite, dont il y avoit une partie et des capitaines mêmes de sa dévotion, que le secours étoit loin, qu'il n'y avoit aucune

(8) Pratanras, en Penhars, à 4 kilomètres à l'ouest de Quimper. Le manoir avait été pillé par les troupes royales le 3 octobre 1594 (*Bull. Soc. arch. Fin.*, 1882, p. 275). Les seigneurs cessèrent d'y résider après 1634. Pratanras fut acheté par le nabab René Madec, à qui est dû le petit château actuel.

(9) Guilguiffin en Landudec (cant. de Plogastel-Saint-Germain), devenu au xiv^e siècle la propriété des seigneurs de Tyvarlen (également en Landudec), avait constitué le lot d'un cadet de cette maison. Nicolas de Tyvarlen, seigneur de Kerharo (en Cléden-Cap-Sizun) et de Guilguiffin, prit part en 1577, en qualité de capitaine de l'arrière-ban de Cornouaille, à la reprise de Concarneau sur les protestants. De son mariage avec Louise de Rosmadec, qui lui survécut jusqu'en 1595, il laissait quatre filles, dont l'aînée, Anne, avait épousé en 1580 Jean de Plœuc, lequel fut fait prisonnier à l'affaire de Plestin (*Cf. supra*, p. 79). C'est Anne de Tyvarlen, dame de Plœuc, et non pas sa mère, dame de Kerharo, qui se trouva à Guilguiffin lors de la visite de La Fontenelle ; elle mourut en 1611 (Conen de Saint-Luc, *Landudec*, dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1917, p. 33).

cavalerie dans la ville, mais seulement quelques gens de pied, que les habitants n'étoient aguerris et perdroient cœur sitôt qu'ils verroient l'ennemi dehors et dedans, que la ville est de grand circuit, mal peuplée et de grande garde ; et puis ceux de son intelligence devoient conseiller le gouverneur de faire faire une sortie sitôt que l'ennemi seroit entré en la Terre-au-Duc, car il devoit donner là premièrement, comme il fit, en laquelle sortie devoit être part des traîtres qui feindroient être repoussés et en leur retraite donnoient entrée, tenant la porte ouverte à l'ennemi pour y entrer pêle-mêle, chose souvent arrivée ailleurs, même sans aucune intelligence.

La ville, émue de voir les troupes des ennemis s'approcher si brusquement, les uns couraient aux murailles, les autres aux portes, entre autres à la porte Médard, où sembloit être le plus grand danger, ayant toujours l'œil sur ceux que l'on connoissoit être soupçonnés de trahison, un chacun bien délié de faire bon devoir.

Mais, de bonne fortune, et comme d'une particulière permission divine, le seigneur de Kerollain, nommé Jean Jégado, brave et vaillant cavalier autant qu'autre de son temps (10), époux de la dame héritière de Trémillec, faisant sa demeure, en temps de paix, en sa maison de Kerlot, près de cette ville, et à cause de la guerre en celle de Concarneau, dont il étoit gouverneur, quelques-uns disent lieutenant du jeune Lézonnet, son neveu, pendant son bas âge ; ledit de Kerollain, déjà parti ce jour-là de bon matin de Concarneau, lui septième, compris son trompette, arriva à Quimper pour quelques siennes affaires, environ les neuf heures, sans songer en aucune rencontre, ni rien savoir de ce qui se passoit à Douarnenez. Il ne faisoit que descendre en son auberge, au *Lion-d'Or*, près la porte Médard, dedans la ville, quand on commença à crier alarme. Il fut fort aise de s'être trouvé, quoique

(10) Jean de Jégado, sieur de Kerollain ou Kerhollain (en Lanvaudan, cant. de Plouay), était par sa mère neveu de Jean de Lézonnet et, par conséquent, cousin de son fils François, lequel n'avait que dix-sept ans en 1595 lorsque son père mourut. Jean de Jégado fut plus tard gouverneur d'Hennebont et de Port-Louis (H.-Fr. Buffet, *Le vieux Port-Louis*, p. 46, 48, 49, 68) et mourut vers 1640. Sa femme, Anne de Trémillec, était propriétaire du manoir de l'Isle à Quimper. Contrairement au récit de Moreau un article du compte de la ville révèle que Jean de Jégado était venu exprès à Quimper et qu'il avait déjà donné de sa personne la veille, sans doute avec plus de six cavaliers (Faty, *Comptes des miseurs*, p. 197).

par hasard, en si belle occasion de faire à la ville et au public un si signalé service.

L'ennemi étant arrivé près de la chapelle de Saint-Sébastien, où sont à présent les capucins (11), les argoulets ou carabiniers à cheval mirent pied à terre et donnèrent furieusement à une barrière qui est à l'entrée du faubourg, vis-à-vis de la rue par laquelle on va à Saint-Jean (12), et, l'ayant gagnée, poursuivirent leur pointe jusques à la place Saint-Mathieu, donnent au travers à corps perdu. Le trompette sonna la charge si bien qu'il (Kerollain) les étonna, croyant qu'il eût quelque gros de cavalerie, de laquelle ceux qu'ils voyoient fussent les avant-coureurs, et, ne pouvant soutenir davantage, commencèrent la retraite.

Pendant un nombre de la jeunesse de la ville, environ quarante ou cinquante, qui suivoient la cavalerie de Kerollain, se ruent à la faveur des gens de cheval et tous ensemble les chargent si furieusement qu'ils prennent tout à fait l'épouvante, de telle sorte qu'ils laissèrent nombre de leurs bidets et armes. Il se trouva un d'entre eux qui étoit boiteux, qui, voyant le sieur de Kerollain venir à lui, au milieu de la place Saint-Mathieu, eut l'assurance de l'attendre de pied ferme, l'arquebuse en joue, et comme il lui alloit fendre la tête de son épée, il le tira, comme l'on dit, à brûle-pourpoint, lui donnant dans la cuirasse, et lui brûla toute son écharpe qu'il portoit par-dessus son habit. Le sieur de Kersandry (13), qui venoit après le sieur de Kerollain, tua ledit soldat.

Un autre bonheur survint et arriva à ceux de la ville au même temps, c'est que le capitaine Magence (14), qui avoit

(11) Les Capucins furent établis en 1613 à Quimper, auprès de la chapelle Saint-Sébastien, à l'extrémité ouest de la Terre-au-Duc, à la lisière du quartier de Bourlibou. Au XIX^e siècle l'enclos fut occupé par la maison des dames du Sacré-Cœur, dont la chapelle remplaça en 1880 la vieille chapelle, que les Capucins avaient utilisée. Les bâtiments du Sacré-Cœur, saisis par l'Etat en 1903, ont été acquis par la ville, qui y a installé le lycée Brizeux.

(12) C'est la rue Vis. La chapelle Saint-Jean se trouvait à l'angle de gauche, en débouchant sur le quai.

(13) La seigneurie de Kersandry (et non Kersandry) s'étendait en Plouhinec, Pouldreuzic et Plovan. Le manoir est à environ 3 kilomètres au sud-est du bourg de Pouldreuzic.

(14) Magence (ou Magnan) avait succédé à Du Pré comme capitaine de la garnison. Montmartin écrit qu'il servait « d'aide de maréchal de camp » à Sourdéac devant l'île Tristan à la fin de mai 1597 (Dom Tailandier, *Supplément aux Preuves*, t. II, col. CCCXI). Moreau raconte sa mort *infra* (p. 262).

environ deux cents hommes de pied, étoit arrivé au faubourg de la rue Neuve, venant de devers Scaër ou le Faouët. Etant assez fatigué du chemin, se trouva à point pour avoir part au gâteau ; car, oyant le bruit, et informé de ce que pouvoit être, comme s'il fût venu tout exprès, et n'étant pas encore logé, ni la ville ne sachant pas sa venue, fit avancer ses gens en toute diligence, et partie par le pont de Loemaria (15), les autres par la rivière, commencent à charger et les fuyards et le gros même qui étoit à Saint-Sébastien, de manière qu'ils ne purent plus soutenir, et s'en retournèrent avec leur courtoise honte par le même chemin qu'ils étoient venus, ayant laissé de leurs gens plus de quarante morts et plus de deux fois autant de blessés, qu'ils emmenèrent dedans des charrettes qu'ils avoient fait rendre pour transporter les dépouilles de Quimper.

Il fut aussi pris environ cinquante bidets et de belles armes.

Pendant que cette sortie duroit, il y avoit à la porte Médard une grande confusion d'hommes de tout âge qui en un besoin eût été plus préjudiciable qu'aidant à la défense de la ville, en cas que l'ennemi eût repoussé les nôtres et qu'il se fût présenté à la porte, et aux conspirateurs de s'en emparer, car on étoit si pressé que l'on n'eût su tirer son épée, et en cette presse étoient les conspirateurs et suspects. Et y avoit aussi le seigneur de Kermoguer, gouverneur lors de la ville, qui n'étoit pas grand guerrier, qui tenoit toujours la grande porte et la poterne d'à côté toute ouverte, ce que le capitaine Lespine trouva mauvais, et dit au gouverneur : « Monsieur, on craint qu'il n'y ait quelques intelligences céans ; si ainsi, et que l'ennemi repousse nos gens, voilà le vrai moyen qu'ils entrent avec les fuyards, pour ce quoi obvier il est besoin que l'on ferme cette grande porte et laisser la poterne seulement ouverte ; et cependant, s'ils repoussent les nôtres, ils se pourront retirer en sûreté dans cet éperon, sous la courtine. Ce qui fit que soudainement le pont fut levé et la grande porte fermée, qui donna une grande assurance à ceux

(15) Le pont de Loemaria étoit en bois et tournant. Ruiné pendant le siège, il fut réparé en mars 1596 (Faty, *Comptes des misers*, p. 169). En 1636 Dubuisson-Aubenay (*Itinéraire de Bretagne*, t. I, p. 120) l'appelait « le pont tremblant ». Il fut supprimé en 1724. Le pont actuel a été inauguré en janvier 1954.

de dedans, d'autant qu'il ne demouroit que la poterne ouverte, par où il ne pouvoit passer qu'un homme à la fois, encore à peine, et n'y eût su passer armé que bien difficilement.

J'ai dit ci-dessus que La Fontenelle s'assuroit si infailliblement de Quimper qu'il avoit fait amener charrettes par terre, gabares et bateaux par mer, pour emporter le butin de la ville ; j'ai dit aussi que les charrettes s'en retournèrent chargées de blessés, et quant aux bateaux, étant déjà arrivés à Benaudet (16), et oyant comme le jour s'étoit passé, frustrés de leurs espérances, s'en retournèrent à vide comme elles étoient venues.

La cavalerie de l'ennemi, pendant que les gens de pied avançaient leur retour, s'en va en un parc près de Créac'h-marc'h (17), à vue de la ville, pour faire quelques bravades, sur lesquels on tira de dessus les murailles de Saint-Nicolas trois coups de canon, qui ne firent aucun effet. Cela fait, ils se retirèrent, et, pour soulager leurs blessés, logèrent pour cette nuit à Pratanras, non sans crainte d'être attaqués par les nôtres, qui se contentèrent toutefois d'avoir repoussé, sans perte d'un seul homme, un si grand péril de vie et de bien, et avec une assez notable perte et honte de l'ennemi, qui furent un jour et une nuit morts tous nus en la place publique. Mais le lendemain on les fit enterrer dans le cimetière de Saint-Mathieu, ne leur refusant, les habitants, aucun devoir d'humanité (18).

L'honneur de cette journée, au jugement de tous, est dû au sieur de Kerollain, que Dieu suscita si à propos pour être le conservateur de la ville et des habitants, sans lequel sans

(16) Bénodet dépendait jadis de la paroisse de Pergnet ; la mairie n'a été transférée qu'en 1878. Dans un mémoire adressé à Philippe II en 1592 sur la situation politique et les avantages naturels de la Bretagne par un certain Gormille de Coëdor, Bénodet est nommé parmi les ports capables de recevoir de grands vaisseaux, au même rang que Brest, Blavet et le Morbihan (G. de Carré, *Correspondance des ligueurs...*, t. I, p. 143). Le mouillage y est si profond et sûr que la Compagnie des Indes songea à s'installer à Bénodet avant de se décider pour Lorient.

(17) Créac'hmarc'h, aujourd'hui Kernisy, à l'ouest de Quimper, au flanc de la colline de la « terre noire ».

(18) Le 9 mai, les gens de Quimper, toujours peu rassurés sur les intentions de La Fontenelle, faisaient supplier Kerollain de revenir, sous le prétexte de l'arrivée prochaine de renforts expédiés à La Fontenelle de Hennebont et de Pontivy. Kerollain étoit à Quimper le soir même ; il y séjourna jusqu'au surlendemain matin, dimanche 11 mai (Faty, *Comptes des misers*, p. 199).

doute elle eût été prise ; et Dieu sait quelles cruauté et tyrannie y eût commises cette troupe de voleurs, qui ne respiroit que le sac de cette pauvre communauté, et mettant, comme ils avoient entrepris, tous les hommes à mort, et des femmes et des filles mille insolences, ou du moins les prendre à femmes, et par ce moyen faire une nouvelle bourgeoisie de scélérats au lieu et place de tant de gens de bien, d'habitants et de réfugiés qui y eussent été égorgés.

Ledit seigneur de Kerollain a, dès ses jeunes ans, toujours montré grand indice de sa future vertu, ne se plaisant à autre chose qu'à l'exercice des armes ; il fit son apprentissage avec son oncle le feu sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau au commencement de cette guerre. Depuis l'an 1590, quand la garnison alloit à la guerre, s'il y avoit rencontre de l'ennemi, il se trouvoit toujours des premiers aux coups, et en rapportoit avantage et honneur. Au siège de Crozon, ci-dessus mentionné, qui fut le plus mortel de tous ceux qui aient été de notre temps en Bretagne, il se fit remarquer à l'assaut des plus hardis et résolus, fut par plusieurs fois renversé à coups de pique du haut de la brèche dans le fossé, dont se relevant et remontant, faisoit plus que son âge ne portoit, et pour témoignage de sa valeur y reçut un coup de pique dans la face, qui la lui défigura beaucoup, donnant le long de la joue jusques à l'oreille.

Je sais que le capitaine gascon Magence a aussi part à l'honneur de cette journée, mais non à l'égal de l'autre ; car, avant qu'il fût aperçu par l'ennemi, il étoit déjà en épouvante à la Terre-au-Duc, et repoussé. Toutefois, il y a apparence qu'après s'être reconnu combien sottement il s'en étoit fui, il fût retourné avec plus de résolution ; mais, quand il se vit chargé de ce côté, il crut qu'il ne gagneroit que des coups à réitérer le combat, et prit le parti de la retraite, comme nous avons dit.

CHAPITRE XL

DOUARNENEZ ASSIÉGÉ DERECHÉF (25 mai - 30 août 1597)

La même année 1597, le pays ne pouvant plus supporter l'insolence, cruauté, barbarie de La Fontenelle, qui alloient de jour en jour en empirant, et que la perte et honte qu'il avoit reçue aux faubourgs de Quimper le rendoit comme enragé, on fut comme contraint de l'assiéger pour la seconde fois (1), où se trouvèrent les seigneurs de Sourdeac, le baron de Mollac de Kergournadec'h, ayant appelé les garnisons des places de la Basse-Bretagne, qui tenoient leur parti, comme de Quimper, de Dinan, de Morlaix, de Tonquédec, de Guingamp, avec un régiment de Suisses sous la conduite du capitaine Erlac, aussi suisse ; de Corlay, de Quintin, de Concarneau, du Pont, et de toutes les autres places dans lesquelles il y a avoit garnisons.

Ce beau siège, aussi témérairement entrepris que mal poursuivi, dura un mois ou six semaines, avec aussi peu d'avancement le dernier jour que le premier, étant l'ennemi

(1) La concentration des troupes eut lieu au Faou le 12 mai 1597. Avant de se diriger vers Douarnenez, Sourdeac alla attaquer les ouvrages de Penmarc'h, qu'il prit d'assaut le 22 ou le 23 mai ; il arriva devant l'île Tristan le 25. Dans ses Mémoires il décrit le fort de Kerousy de Penmarc'h. La place « était couverte d'un gros terrain », flanqué aux deux bouts par deux bastions ayant chacun par devant « plus de trente pieds d'épaulement ». Une « fort bonne muraille » la défendait. Deux tours flanquaient le portail. Autour il y avait un fossé plein d'eau, large d'au moins 60 pieds. Sur le total de la garnison, qui, d'après Sourdeac, s'élevait à 700 hommes, on ne fit pas plus de 80 prisonniers. Le reste « subit la rigueur de tels assauts ». A la nouvelle de ces événements, plusieurs « bicoques », telles que Gréméec Saint-Alouarn furent abandonnées par les partisans ou alliés de La Fontenelle et incendiées.

dans une place avitaillée de toutes provisions. Or, quand il y eût eu devant trente mille hommes, qu'ils eussent été soutenus, ils n'y eussent rien fait, et n'y avoient à craindre que la famine ou trahison, chose à quoi on avoit fort bien pourvu.

Le sieur de Sourdéac, voyant que c'étoit temps perdu que de prolonger le siège, honteux toutefois de le lever, s'absente, feignant aller quérir nouvelles forces en Léon, tant d'hommes que de munitions de guerre, et, sous ce prétexte, se retire du camp à Brest en sa garnison, laissant le baron de Mollac pour commander en son absence. On l'attendoit de jour à autre audit siège, mais en vain ; on lui écrivoit chaque jour ce qui se passoit, à quoi il ne répondoit. Finalement on l'avertit que secours venoit à l'ennemi, comme il étoit vrai. Lors il écrivit qu'il étoit d'avis que le siège fût levé, et que le canon qu'il avoit fait rendre là de Brest fût rendu en sûreté à Quimper (2).

Le baron de Mollac, ayant communiqué ses lettres aux capitaines, ils furent de même avis, se souvenant néanmoins de ce que dit l'un d'eux, quand ledit de Sourdéac partit du camp, qu'il s'en alloit, mais que ce n'étoit pas pour retourner.

Pendant le siège il y avoit escarmouche tous les jours ; ceux du fort sortoient bravement sur le sablon qui est entre le fort et la terre, quand la mer est basse, avec peu d'effet toutefois de part et d'autre.

Une certaine nuit assez obscure, en pleine marée, et lorsque les assiégeants se doutoient le moins, les assiégés firent une sortie de quelque cent cinquante ou deux cents hommes, qui se vont ruer sur le quartier du capitaine Magence, du côté de Tréboul, qu'ils attaquèrent dedans leurs tranchées et en tuèrent quelque nombre au commencement, avant qu'ils aient pu être secourus, d'autant qu'ils avoient été surpris. Entre autres y mourut des premiers le capitaine Magence, en bien faisant, comme il avoit toujours de coutume, et quelque douzaine des siens avec quelques-uns des assaillants. Ce capitaine fut fort regretté des siens, et à la vérité il étoit regrettable pour sa valeur, honnêteté, modestie ; aussi lui fit-on à Quim-

(2) Pendant les mois de juin, juillet, août, on rencontre Sourdéac à Saint-Pol, à Brest, à Quimper, bref partout sauf à Douarnenez. Le siège fut abandonné le 30 août. Dans ses Mémoires, Sourdéac cherche à faire croire que la délivrance de Penmarc'h étoit le seul but de son expédition ; en marchant ensuite sur l'île Tristan il n'aurait fait que céder aux supplications insistantes de l'évêque Charles du Liscoët (J. Baudry, *La Fontenelle le ligueur*, p. 276).

per obsèques fort honorables, mémorant de son assistance à cette ville contre La Fontenelle.

Son corps y étant rendu, le clergé, où étoit l'évêque, alla en bel ordre le recevoir jusques à la porte Médard, et, rendu à Saint-Corentin, après lui avoir fait un solennel service, fut inhumé en une vieille tombe d'évêque élevée sous la voûte, en la chapelle de la Trinité, au haut de l'église, vis-à-vis la tombe de Gacien de Monceau, du côté de l'évangile. Ladite tombe est fort antique, portant date de l'an mil deux cents. Etant ouverte, elle étoit par-dedans comme toute neuve et fraîche, comme si elle eût été faite depuis huit jours, et n'y avoit aucun ossement ni cendre par-dedans (3). Si l'on vient ci-après à ouvrir ladite tombe, et trouvant des ossements que l'on prit pour reliques, on se trompera de beaucoup, car ils seront d'un capitaine gascon, et n'y en a point d'autres ; ce que je puis dire pour avoir vu ouvrir et fermer la tombe lors dudit enterrement ; et, combien que l'on fût assez disposé à lui faire de grands honneurs à ses funérailles, néanmoins ne le devoit-on pas mettre dans un tombeau d'évêque ; mais la grande amitié que lui portoit notre évêque Charles de Liscoët fut cause qu'il ordonna qu'il y eût été mis, ce que le chapitre et le peuple même trouva incongru, icelui n'étant que capitaine d'un régiment de gens de pied, et qu'il y avoit des places assez en un si grand temple où il eût pu être inhumé condignement à son mérite, encore qu'il fût bon gentilhomme, et tel que le sieur de Lestialla, gentilhomme bien moyenné, lui avoit accordé sa sœur en mariage, du consentement dudit évêque, qui étoit oncle de Lestialla (4).

Les assiégeants donc, bien assurés qu'il venoit du secours aux assiégés, dont le gros se faisoit à Hennebont, des garnisons de Vannes, de Pontivy, de Hennebont et autres du parti

(3) La chapelle de la Trinité, aujourd'hui de la Victoire, est celle de l'axe, derrière le chœur, une des plus anciennes de la cathédrale, mais non pas, comme l'écrivit R.-F. Le Men (*Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 57), un reste de la cathédrale. Elle doit dater d'environ 1240. Gacien de Monceaux est l'évêque qui fit monter les voûtes du chœur ; il siégea de 1408 à 1416. Son tombeau s'élevait au centre de la chapelle ; les chanoines du XVIII^e siècle, le trouvant encombrant, le firent démolir ; le musée départemental breton en a recueilli plusieurs panneaux. C'est, semble-t-il, dans la tombe d'Éven de La Forest, mort en 1290, que fut déposé le corps de Magence.

(4) Charles Le Heuc, sieur de Lestialla en Plomeur, avait épousé Jeanne de Jégado, nièce de Charles de Liscoët.

du duc de Mercœur, et ayant eu ordre du seigneur de Sourdeac de lever le siège, se retirèrent à contre-cœur de devant Douarnenez et arrivèrent à Quimper avec le canon et le bagage. Le lendemain, de grand matin, ils partirent de Quimper secrètement, s'acheminèrent à grande traite vers Quimperlé, où ils pensoient trouver à l'improviste le secours, qui étoit conduit entres autres par le sieur de la Grandville, cinquième fils d'Aradon de Quinipily en Vannes, dont l'ainé étoit gouverneur ; le second, nommé le sieur d'Aradon ; le troisième, évêque de Vannes, nommé le sieur Du Plessis ; le quatrième, nommé le sieur de Camors, qui tenoit la campagne sans logements ; le cinquième étoit le sieur de la Grandville, fort jeune seigneur, et qui avoit aussi belles qualités de valeur, d'étude, de modestie, de diligence ; bref, c'étoit le plus jeune de tous, et qui possédoit seul le profit de tous ses frères.

Ce fut celui-là qui, au grand péril de lui et de toute sa troupe, se trouva au secours de Quimper assiégé par Lézonnet, comme a été dit ci-dessus. Il ne pouvoit pas avoir plus de vingt-deux ans (5).

(5) Le cinquième des frères d'Aradon (ou Aradon), le sieur de La Grandville, ne nous est connu que par Moreau et par Montmartin, qui signale sa participation au combat de Quimerch, où il périt. Voir le chapitre suivant et les notices de H. Waquet sur la famille d'Aradon dans le *Dictionnaire de biographie française*.

CHAPITRE XLI

COMBAT DE QUIMERC'H (Août 1597)

Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvoit avoir de François et le régiment de Suisses, qui étoit de sept à huit cents hommes, par une très-grande diligence, étant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avoit déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouët, et qu'il pouvoit bien être vers Guiscriff ou Scaër, ce qui fit au baron tourner tête. Cependant le sieur de la Grandville, ayant appris par espions que l'ennemi le cherchoit, vint le rencontrer à Kymerc'h (1). Les autres, de ce avertis, en furent fort aises, et s'y en vont avec une forte résolution de se bien froter.

La rencontre fut donc en la rabine de Kymerc'h, vis-à-vis du château (2). Ceux de l'Union, qu'on appeloit, par un nom odieux, ligueurs, tinrent entre la rabine et ledit château, espérant en être favorisés, si besoin en étoit y avoir retraite, d'autant que le seigneur dudit château avoit jusques alors

(1) Le château de Quimerch (ou Keimerch) en Bannalec, à l'est du bourg, a été démoli en 1828. Fréminville (*Antiquités du Finistère*, t. II, p. 157) le décrit comme suit : « Sa situation est admirable, entre la lisière d'une belle forêt de hêtres et les bords d'un vaste étang... Son plan est carré et le portail se trouve du côté qui regarde l'étang, en face de la chaussée qui le traverse ». Pendant la guerre de succession, vers 1355, comme il étoit occupé par une garnison anglaise, les troupes de Charles de Blois s'en emparèrent mais ne purent le garder (*Procès de canonisation de Charles de Blois*, p. 170). Il s'y exerçait une juridiction haute et basse, dont le siège fut transféré en 1517 au bourg de Bannalec (Arch. de la Loire-Atlantique, B 24, fol. 196).

(2) La grande rabine conduisait de la sortie du bourg, à l'est, jusqu'aux patibulaires, situés en la lande de Stancq-Ervel près de Rosmargarou ou Rosglas (Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses...*, t. I, p. 83).

tenu le même parti qu'eux, savoir celui du duc de Mercœur ; et, voulant s'assurer de cela, il leur fit faire réponse qu'il étoit neutre et ne se mêleroit ni pour les uns, ni pour les autres, et n'ouvreroit sa maison à aucun ; ce qui fâcha beaucoup les ligueurs, qui ne laissèrent néanmoins de bien faire et de mettre leurs espérances en leur valeur (3).

Ils attendirent donc en cette résolution l'ennemi, qui les venoit trouver aussi allègrement au long de la rabine. A l'arrivée, la charge fut fort furieuse et sanglante, et s'acharnèrent si opiniâtement les uns contre les autres, qu'après six heures de combat on jugeoit que, depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu. Le plus grand échec fut en un parc de genêt entre le château et le chemin, auquel, comme sur un théâtre, chacun parti joua sa tragédie au péril de son sang, plusieurs fois repoussant et plusieurs fois repoussé, tantôt battant et puis battu.

Le baron de Mollac n'oublia rien, comme étant le chef, tout dépendant de lui, étant brave et vaillant capitaine, se fourrant aux plus grands dangers, faisant devoir de capitaine et de soldat.

Si les Suisses eussent aussi bien fait que les Français, le combat n'eût pas tant duré ; mais la charge étoit si chaude qu'ils ne vouloient que difficilement saisir la haie ; cependant le capitaine Erlac, avec une partie des siens, fit fort bien (4). Ceux de la Grandville n'en faisoient pas moins, qui bien à propos rafraichissoient les leurs à mesure qu'il en étoit besoin ; et ledit Grandville, monté sur un grison bien maniable, se faisoit remarquer par-dessus tous les autres, même en cette mêlée, jusques à ce que, chargeant les Suisses, pensant les rompre, il fut atteint d'un coup de pique au défaut de la cuirasse, dans les flancs, duquel coup il fut abattu de

(3) La dame de Quimerc'h, qui étoit une Carné, sœur de Rosampoul, avait trempé dans les intrigues ourdies par celui-ci en 1592 pour enlever Brest aux royaux en gagnant des intelligences dans la place. Sourdéac écrit (Bibl. nat., ms. fr. 3861, fol. 275) que le seigneur de Quimerc'h « vivoit sous sauvegarde, néanmoins penchant plus vers l'Union que du parti du roi ».

(4) Montmartin fait un grand éloge du « capitaine d'Arlac, gentilhomme bernois, très courageux et des plus braves Suisses qui aient jamais sorti du pays ». Le baron de Molac avait « plus affaire de bride pour le retenir que d'éperons pour l'avancer » (Dom Taillandier, *Supplément aux preuves*, p. CCCIX). Le récit de Montmartin s'accorde d'ailleurs avec celui de Moreau.

cheval et tué sur la place, qui fut le seul de marque qui en mourut de leur parti, mais ce seul équivaloit bien un grand nombre d'autres. Il fut fort regretté, même des ennemis et de tous ceux qui le connoissoient pour l'avoir vu ou de réputation. Aussi étoit-il beaucoup de recommandable, et avoit-il de belles qualités et plus que son âge ne portoit (5).

Ceux de cette ville de Quimper plainquirent sa mort et avec raison. Sans lui, qui arriva avec un secours fort à propos, Lézonnet se seroit emparé de la ville au détriment de plusieurs (6) ; et encore qu'ils eussent changé de parti depuis, si ne laissèrent-ils pas de le regretter.

Le sieur de Lestialla, qui étoit de la compagnie du baron de Mollac, se saisit de son cheval, qui étoit fort beau, comme nous avons dit un peu auparavant. Il fut plus prompt au butin qu'au combat ; aussi ne fut-il pas blessé (7). De la part des royaux y moururent les sieurs de Kersalaün, jeune, à marier (8), et Beaulieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et plusieurs autres gentilshommes du pays et soldats, desquels je n'ai pas ouï les noms, mais plus de Suisses que d'autres, qui furent furieusement chargés dedans ledit parc, lorsque le sieur de la Granville y fut tué. N'ayant d'autre haie que leurs piques, leur capitaine Erlac y fut blessé en une jambe, dont il guérit peu après. Le baron de Mollac y fut aussi atteint dans un pied d'une légère blessure.

Le seigneur de Kymerc'h, qui porte le surnom de Tinténac (9), étant au haut d'une tour de son château de Kymerc'h, jugeoit des coups en sûreté, car il voyoit tout ce qui se passoit mieux que s'il eût été du combat, n'étant pas plus éloigné que la portée de l'arquebuse. Le nombre fut grand d'une et d'autre partie, mais plus grand du côté des royaux (10) ; toutefois la perte fut plus grande de l'autre par

(5) Sourdéac le qualifie de « fort gentil et brave gentilhomme ».

(6) Voir *supra*, p. 145.

(7) Il ne passait pas pour briller par la bravoure (Cf. *supra*, p. 158).

(8) La seigneurie de Kersalaün est en Leuhan ; elle appartient à la famille Euzenou.

(9) La famille de Tinténac, originaire de Haute-Bretagne, possédait la seigneurie de Quimerc'h depuis le mariage, contracté vers 1526, de Pierre de Tinténac, sieur de Percher, avec Françoise, fille unique de Louis de Quimerc'h et de Françoise de Broons.

(10) Montmartin, attaché au parti royal, attribue, au contraire, la supériorité numérique aux Ligueurs. D'après un acte notarié de 1610, rédigé sur la requête de la veuve de Jérôme d'Aradon de Quinipily en

la perte du sieur de la Grandville leur chef. Aussi étoit-il impossible qu'il n'y eût beaucoup de sang répandu en six heures de combat d'une telle animosité que l'on n'en pouvoit voir de pareille. Voilà en somme la ruineuse rencontre de Quimerch.

favor d'un compagnon d'armes de son mari (Arch. du Finistère, E 281), les troupes de Molac étoient « en beaucoup plus grand nombre de gens de guerre ». Naturellement, dans le récit succinct fait par les rédacteurs de cet acte, Quinipily apparaît comme le vainqueur de la journée. Quant à Sourdéac, il se borne à rapporter que « le combat dura jusqu'à la nuit sans que les uns ni les autres eussent aucun avantage remarquable » — ce qui ressort bien aussi du récit de Moreau. Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne, du 5 septembre, donne pour le total des troupes royales le chiffre de 830 hommes (Arch. nat., K 1061, n° 29), lequel s'accorde avec celui que donne Moreau. — A la fin de l'année Molac fut envoyé vers Dinan, qu'il enleva aux Ligueurs et dont il devint gouverneur.

CHAPITRE XLII

DÉCOUVERTE REMARQUABLE FAITE AU CHATEAU
DE BRESTTRAITÉ DU DUC DE MERCEUR AVEC LE ROI
(18 et 20 mars 1598)

Environ ce temps, le sieur de Sourdéac fit refaire une vieille tour du château de Brest, depuis les fondements, dans lesquels il fut trouvé une platine de cuivre, ronde, grande comme une grande assiette, en forme de médaille antique, en laquelle étoit écrit d'un côté *Julii Caesaris*, et de l'autre étoit gravée son effigie. Ledit sieur de Sourdéac la fit remettre de rechef aux fondements de la nouvelle tour, avec une autre platine toute d'argent, en laquelle il fit graver le nom du roi Henri IV et le sien, avec ses qualités et l'année (1). Il semble qu'il eût mieux fait de la faire aussi de cuivre, qui est le métal

(1) La tour dite aujourd'hui « de César » est une tour ronde, du xv^e siècle située à l'extrémité ouest du château commandant l'entrée de la Penfeld. Elle ne semble pas avoir été beaucoup remaniée à la fin du xv^e siècle. Les travaux exécutés sur l'ordre de Sourdéac concernèrent principalement le bastion qui entoure le donjon, c'est-à-dire posé à l'angle nord de l'ensemble ; du reste Sourdéac, en réalité, n'a fait que surélever un ouvrage entrepris vers 1560 par l'ingénieur Pietro Predance et qu'on désignait en ce temps sous le nom de « boulevard du donjon ». M. Philippe, architecte à Brest, a reconnu en 1920 dans les fondations des murailles sud du donjon lui-même des traces de construction gallo-romaine ; mais c'est plus loin, au pied de la courtine reliant la grande porte à la tour du sud, dite de la Madeleine, que se voient les plus importants vestiges romains : les briques et le petit appareil y alternent en assises très nettes et d'une structure assez soignée ; au niveau du sol affleurent les fondations de trois tours cylindriques dont les murs ont 2 mètres d'épaisseur (Levot, *Histoire de Brest*, t. I, p. 62 et 67 ; — A. de La Barre de Nanteuil, *Brest dans Congrès archéologique de France, session de 1914 à Brest et Vannes*).

qui se défend mieux du temps et se gâte moins en terre ; et puis pourroit avenir, dans les siècles suivants, si elle étoit trouvée entière, à cause de son prix, ne seroit pas rendue, si ceux qui la trouveroient la pouvoient cacher.

En cette même année 1597, le roi, qui s'étoit, dès l'année 1594, déclaré catholique, apostolique et romain, pour parvenir au royaume, se voyant déchargé d'autres affaires, et qu'il n'y avoit plus que le duc de Mercœur qui fût sous les armes en Bretagne contre lui, qui ne vouloit accepter de lui aucune condition, quoique bien avantageuse, car il lui offroit, outre la continuation de son gouvernement de Bretagne, la main levée de la confiscation ancienne du bien de Penthhièvre, il se résolut de le mener à la raison sans lui rien donner, et vint avec une grosse armée pour devoir assiéger Nantes, où ledit sieur de Mercœur avoit sa principale retraite (2). Son avant-garde étoit déjà bien avancée sur la frontière de la province, et ledit roi jusques à Angers. Le duc, ne se fiant pas trop aux Nantois, qu'il connoissoit désireux de la paix et très-ennuyés de la guerre, commença à s'étonner et se repentir d'avoir si tard pensé à ses affaires et négligé les bonnes offres que le roi lui avoit fait faire, qu'il n'étoit plus en temps de prétendre, mais seulement essayer s'il pourroit obtenir liberté de sa personne et de son bagage.

Il envoya donc la duchesse de Mercœur, avec sa fille, âgée de six à sept ans, seule héritière, trouver le roi à Angers. La capitulation fut que ledit duc se retireroit de Nantes avec tous les siens dans peu de jours, en ses terres de Lamballe, Montcontour et Guingamp, le gouvernement de la province demeurant en la disposition de Sa Majesté, et en outre que ladite fille épouseroit le fils naturel de Sa Majesté, auquel il donnoit pour héritage le duché de Vendôme et le faisoit gouverneur de Bretagne (3). Il en fallut passer par là, encore que ce leur fût un grand crève-cœur que leur fille héritière épousât un bâtard, qui méritoit bien un prince du sang, même peu souvent les rois ont-ils fait une plus riche fortune et si riche

(2) Henri IV avait quitté Fontainebleau le 18 février 1598 ; il arriva à Angers le 6 mars.

(3) L'édit de pacification fut signé à Angers les 18 et 20 mars par le roi et par la duchesse de Mercœur. Le duc de Vendôme, couramment appelé « César Monsieur », était fils de Gabrielle d'Estrées ; il avait quatre ans ; sa fiancée, Françoise de Lorraine, en avait six. Le mariage eut lieu onze ans plus tard, en juillet 1609.

mariage. L'enfant donc fut gardé, et la mère avec le reste de son train se retirèrent comme dit est en leurs terres, et le roi vint à Nantes, où on lui fit de grandes fêtes, de là à Rennes, où, pour sa bienvenue, il dit au parlement et aux habitants qu'il leur rapportoit les bonnes nouvelles de la paix tout le premier, comme à ses bons et fidèles sujets et serviteurs, ce qu'il n'avoit voulu déclarer aux Nantais (4).

Ainsi il y eut fin à la guerre, qui commença à s'éclorre en 1585 et finit en 1597.

Par le traité de paix, dans lequel étoit aussi compris le roi d'Espagne, qui tenoit plusieurs bonnes places, comme Calais en Picardie, Dourlans, La Capelle, Le Châtelet, et en Bretagne Blavet, qu'ils (les Espagnols) avoient fortifiées d'une étrange façon, furent rendues au roi, et les garnisons étrangères se retirèrent (5).

Quant à Cambrai, que le roi insista fort lui devoir être rendue comme les autres, il n'y sut parvenir, et demeura au roi d'Espagne pour tout l'intérêt du roi de France, d'autant que c'étoit une ville de l'empire.

Le roi, étant à Rennes, fit entendre les grands frais qu'il avoit été obligé de faire, emmenant une grosse armée en Bretagne pour contraindre le duc de Mercœur à la raison, et qu'il étoit raisonnable que le pays le remboursât. Les états lui accordèrent huit cent mille écus, payables dans quatre ans, savoir : deux cent mille écus par chacun an, qui furent levés et payés, outre fournir vaisseaux et victuailles aux Espagnols qui étoient dans la province, et principalement au fort de Blavet, pour se retirer en Espagne, et ordonna que ledit fort seroit démoli, ce qui fut fait.

Pendant que le roi séjournoit à Rennes, le seigneur de Chiverny, ayant en surnom Hurault, chancelier de France, y décéda (6), et en sa place le roi établit le sieur de Bellière, ancien conseiller d'état, qui avoit fait de bons et grands ser-

(4) Henri IV fit son entrée à Rennes le samedi 9 mai à trois heures de l'après-midi.

(5) Ce « traité de paix », différent de l'édit de pacification, est le traité signé à Vervins le 2 mai.

(6) Erreur. Philippe Hurault de Cheverny, né en 1528, mourut le 30 juillet 1599 et non pas à Rennes, mais en son château de Cheverny en Sologne. Garde des sceaux en 1578, il avait succédé au chancelier de Biragues en 1581. Disgracié en 1588 par Henri III, il s'était vu rappelé par Henri IV. Sa famille comptait plusieurs alliances en Bretagne.

vices à Sa Majesté et à ses devanciers rois (7), lequel étant informé que quelques-uns des plus éminents de la cour et parlement de Rennes, pendant la guerre, découvraient les affaires et desseins de Bretagne au seigneur duc de Mercœur, quand il le vint saluer, on dit qu'il usa de ces termes hauts : « Défaites-vous de vos états, je le vous permets, car je ne veux plus me servir de vous », ce qui mit partie de ces messieurs du parlement, qui étoient les coupables, en grand étonnement, qui ne croyoient pas leurs ruses découvertes. Cependant ils firent tant par leurs sollicitations qu'ils demeurèrent, avec bien de la peine et par l'entremise des personnes qui pouvoient le plus auprès de Sa Majesté (8).

(7) Pomponne de Bellièvre, né à Lyon en 1529, compagnon de Henri III en Pologne, surintendant des finances en 1575, avait, lui aussi, encouru la disgrâce royale en 1588. Il mourut en 1607.

(8) Voir H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, 1888, p. 31-32.

CHAPITRE XLIII

DE PLUSIEURS CHOSES AVENUES A CAUSE ET PENDANT LA GUERRE

Il sera ici remarqué en passant que, pendant cette guerre, après la mort de Henri de Valois, troisième du nom, qui fut tué au milieu de son armée de trente mille hommes, à Saint-Cloud, proche Paris, Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui étoit en la même armée, comme le plus proche de la couronne en ligne masculine, car le défunt n'avoit pas d'enfants, se fit proclamer roi de France et de Navarre en l'armée, et se fit prêter le serment par les grands et noblesse de ladite armée, espérant continuer le siège de Paris, commencé depuis cinq à six jours (1). Mais, voyant que son armée se dissipoit, et les catholiques ne voulant lui porter obéissance, ni le reconnaître pour roi, parce qu'il étoit de la religion calviniste, qu'on appelloit huguenote, et l'avoit toujours été depuis le berceau, y ayant toujours été nourri par sa mère reine de Navarre, support de ladite secte, se retiroient tous les jours à grandes troupes aux catholiques ou ligueurs, ce qui lui fit lever le siège devant Paris.

Or, les nouvelles de la mort du roi Henri III venues aux oreilles des peuples dirent que, pour la même raison que ledit Bourbon n'étoit pas catholique, et qu'on craignoit qu'étant une fois reconnu roi, il réduiroit le royaume de France comme celui d'Angleterre, d'Ecosse et Dannemarck, se rendirent forts à ce qu'il ne fût reconnu, et de fait il y eut de grands tumultes jusques à ce que les cours de parlement se divisèrent, de manière que les villes étant du parti des princes, le parlement

(1) Sur l'effet produit en Bretagne par ces événements voir *supra*, p. 35. Le siège de Paris fut levé le 8 août 1589.

de Paris se divisa si bien que les catholiques demeurèrent à Paris, les hérétiques et politiques à Tours ; celui de Rouen pour le roi à Caen, celui de Bretagne pour les catholiques à Nantes.

Chacun faisoit du pis qu'il pouvoit à ceux de son contraire parti. C'étoit crime de lèse-majesté, s'il faut ainsi dire, aux Renois d'aller plaider à Nantes et à leurs adhérents sembloient ceux-là suspects d'hérésie, qui sans contrainte se pourvoyoient volontairement à Rennes. L'un parti étoit abominable à l'autre, et sous cette haine on en penoit de l'une et de l'autre part par arrêts de leurs parlements. Mais la paix les rassemble de rechef en leurs anciens états, quant aux personnes et non pour les volontés ; car, si quelqu'un avoit reçu quelque perte par le parti de l'autre, il ne pouvoit regarder que d'un mauvais œil ceux qui avoient été dudit parti, et s'entrepoursuivoient non seulement avec injures, mais, se trouvant à l'écart, à bons coups de pieds et de poings, et surtout étoient insolents ceux du parti du roi à l'endroit des autres, pensant à leur avis y être soutenus, et par grande rage les appeloient maudits ligueurs et traîtres au roi, et les autres leur rendoient le change promptement, disant : « Chiens d'hérétiques, traîtres à Dieu et à sa foi, le roi nous a avoués en ce que nous avons fait, et s'est même rendu de notre parti et a quitté le vôtre. »

Il y avoit grande combustion en plusieurs des parlements, de tout quoi le roi en étant informé, leur manda assez secrètement qu'ils eussent à s'accommoder s'ils étoient sages, ou qu'il les accommoderoit lui-même à leurs dépens, disant outre : « Ventre saintgris », c'étoit son jurement, « j'ai bien oublié toutes les injures qui m'ont été faites, et ai reçu mon peuple, tant rebelles que autres, en amitié ; et vous, qui n'êtes que mes serviteurs, vous ne vivez pas en patience les uns avec les autres ! Prenez garde que je n'entende plus parler. » Ces paroles retinrent les plus échauffés.

L'année de la paix en Bretagne, qui fut l'année 1597, la cherté des vivres fut fort grande en Bretagne, et fut vendue la pipe de froment quarante-deux écus, la pipe de seigle trente écus, et ainsi au prorata les autres grains (2) ; qui fut cause

(2) Sur un cahier de baptêmes de Plouyé (cant. du Huelgoat) se lit cette note du recteur : « Durant ceste année 1596, depuis Noël jusques à l'Aougst, fut une grande cherté ; somme seigle se vendist houict escuz et demy et tout le pays étoit plein de souldartz ». Une série de grandes et longues pluies semble avoir contribué à créer cette situation.

qu'un grand nombre du menu peuple, tant à la ville qu'aux champs, pâtirent beaucoup, et bonne partie moururent de nécessités, sans qu'il y eût moyen de les soulager, à cause de la ruine générale et la dépopulation des champs par les gens de guerre ; et fut la misère si grande es quatre années quinze, seize, dix-sept, dix-huit, par les quatre fléaux de Dieu, par lesquels il châtie son peuple contre lequel il est irrité, guerre, peste, famine et bêtes farouches, que tous quatre s'entresuivirent pendant le cours de quatre années, comme étant subordonnés à la désolation des hommes (3). La guerre apporta la famine, puis la peste à ce qui échappoit à la cruauté des soldats, ou plutôt des brigands, devant lesquels quelques-uns pouvoient échapper et se cacher en quelques haies ou garennes, mais contre la faim il n'y avoit pas de fuite, car personne n'avoit la liberté d'aller à la maison, où il n'eût trouvé que les murailles, le tout étant emporté par les gens de guerre, si bien que les pauvres gens n'avoient pour retraites que les buissons où ils languissoient pour quelques jours, mangeant de la vinette (4) et autres herbages aigrets, et même n'avoient moyen de faire aucun feu crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi mouroient dedans les parcs et fossés, où les loups les trouvant morts s'accoutumèrent si bien à la chair humaine que, dans la suite, pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquèrent les hommes étant même armés, et personne n'osoit aller seul. Quant aux femmes et enfants, il les falloit enfermer dedans les maisons ; car, si quelqu'un ouvroit les portes, il étoit le plus souvent happé jusque dans la maison ; et s'est trouvé plusieurs femmes, au sortir auprès de leurs portes pour faire de l'eau, avoir eu la gorge coupée sans pouvoir crier à leurs maris, qui n'étoient qu'à trois pas d'elles, même en plein jour (5).

(3) Dès le mois de janvier 1593 les Etats se plaignaient au roi des dommages causés à la province par le fait des violences des gens de guerre étrangers et même français : églises profanées et pillées par les hérétiques, paysans et marchands du plat pays rançonnés, voire mis à la torture, femmes violées, enfants arrachés à leurs parents, habitants de grosses bourgades obligés de s'enfuir dans les forêts, paroisses entières désertées, bref une complète désorganisation sociale (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1557).

(4) Oseille sauvage.

(5) La vérité de ce triste tableau semble confirmée par le témoignage du receveur de la seigneurie du Rusquec (en Loqueffret, cant. de Pleyben), lequel s'excuse de ne rien apporter en recette sur ce que « les métayers,

Pendant cette cruelle famine, en quelques endroits aux champs, les uns faisoient bouillir avec de la vinette des orties et allongeoient leur chétive vie de quelques jours, les autres mangeoient lesdites herbes toutes crues, et d'autres mangeoient de la graine de lin, qui leur donnoit une puanteur d'haleine qu'on sentoit de huit à dix pas, après quoi ils venoient à enfler par tout le corps, et de cette enflure peu échappoient qui ne mourussent. On ne trouvoit autre chose dans les fossés et par les chemins que morts de faim, partie ayant encore la vinette ou graine de lin dans la bouche, partie déjà mangés des loups, et les autres tout entiers jusques à la nuit, qu'ils servoient de pâture sans qu'ils eussent d'autre sépulture (6).

D'autant qu'il n'y avoit aucun bétail, soit de labour ou autre, et pour dire, en un mot, bêtes ni oiseaux domestiques, ceux qui pouvoient se sauver à la proximité de quelques villes et fortes maisons, et qui pouvoient recevoir en prêt ou autrement de leurs seigneurs ou amis quelques boisseaux de blé, quel qu'il fût, s'assembloient, si faire se pouvoit, trois ou quatre, plus ou moins, et s'attachoient de nuit à la charrue, faisant office de bœufs et de chevaux, semoient ce peu de grain, toujours en espérance que Dieu leur donneroit la paix ; ils pensoient pour le moins trouver cela à la moisson. Les autres mettoient le feu en quelques landes ou genêts, et quelques nuits après jetoient leurs semences sur cette terre sans aucun labourage, et s'en trouvoient qui recueillirent de bon seigle et en abondance l'année de la paix, sans laquelle ils n'auroient pas travaillé pour eux.

Cette grande pauvreté aux champs étoit cause de celle des

colons et serviteurs des dites terres avoient pour la plupart quitté et abandonné les dites terres et convenants, s'étant retirés du pays la plus grande partie, autre morte de famine, pestilence, férocité des loups, autres devenant insolubles et réduits en telle extrémité et pauvreté qu'ils n'avoient le pouvoir de payer aucune chose, le tout par le malheur des guerres civiles et maladies contagieuses qui ont eu cours au temps de la dite charge, ... chose si notoire que on n'en peut ignorer » (*Bull. Soc. arch. Fin.*, t. II, 1874-75, p. 117).

(6) D'après des doléances présentées au Présidial de Quimper par les paroisses de Cornouaille en 1599 il ne vivait plus alors qu'une sur quinze des personnes qui vivaient en 1594. La proportion est tout de même un peu faible et donne à douter (A. de Barthélemy, *Documents inédits*, p. 234 et 235). Aussi bien ces doléances tendaient-elles à obtenir une réduction d'impôts ; elles ont été analysées par E. Du Crest de Villeneuve dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XXVII, 1900, p. 97-105.

villes, qui fourmilloient de pauvres qui s'y jetoient de toute part, en si grand nombre qu'il étoit impossible d'y subvenir à tous, de manière qu'il étoit nécessaire tôt ou tard qu'ils mourussent pauvrement, et principalement en hiver, étant mal nourris, presque tout nus, fors quelques drapeaux pour couvrir leur honte, sans logements ni couvertures que les étaux ; et, où ils trouvoient des fumiers, ils s'enterroient dedans comme pourceaux, où toutefois ils n'étoient guère de temps qu'ils n'enflaient fort gros avec une couleur jaune qui les faisoit incontinent mourir.

Il est impossible de rapporter par écrit toutes les pauvretés que nous avons vues et souffertes en Cornouaille, et, s'il étoit possible de les raconter, on les estimeroit des fables et non des vérités, et à peine peut-on dire laquelle desdites quatre persécutions auroit plus affligé le pays ; et combien qu'il sembleroit peut-être que celle des loups étoit plus évitable, parce qu'ils n'étoient en si grand nombre, néanmoins c'est chose horrible à réciter ce qu'ils faisoient de maux (7).

Dès le commencement de leur furieux ravage, ils ne laissèrent dans les villages aucuns chiens, comme si par leur instinct naturel ils eussent projeté qu'ayant tué les gardes qui sont les chiens, ils auroient bon marché des choses gardées ; et avoient cette finesse que quand il y avoit quelques mauvais chiens en un village et de défense, ils fussent venus en bande vers le village, et se fût l'un d'eux avancé jusques à bien près de la maison. Les autres demeuroient un peu cachés derrière comme en embuscades ; celui qui s'étoit avancé, se sentant découvert par le chien et suivi, se retiroit d'où il étoit venu, jusques à ce qu'il l'eût attiré aux embûches, et lors tous ensemble se ruoient sur le chien et le mettoient en pièces.

Telles ruses de ces bêtes sont à peu près semblables à

(7) L'invasion des loups fut à peu près générale en France. « La guerre estant finie entre les hommes », écrit L'Estoile en juin 1598, « commença celle des loups contre eux. Principalement en la Brie, Champagne et Bassigny on contoit de cruels exploits faits par les dits loups ». On lutta comme on put ; le 26 septembre 1599 le roi octroyait au sieur de Coëtnisan la faculté de faire « assembler et huer sur les loups » aux environs de ses terres et de faire porter arquebuses à ses tenanciers le jour des assemblées (Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds La Bourdonnaye-Montluc, liasse 57). Le 12 janvier précédant un arrêt du Parlement prescrivait à tous les juges royaux et aux hauts justiciers de faire la chasse aux loups qui dévoraient « les hommes et le bestial » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B, minutes des arrêts de la grand-chambre).

celles de la guerre, et mirent dans l'esprit du simple peuple une opinion que ce n'étoient pas loups naturels, mais que c'étoient des soldats déjà morts qui étoient ressuscités en forme de loups, pour, par la permission de Dieu, affliger les vivants et les morts, et communément, parmi le menu peuple, les appeloient-ils en leur breton, *tut-bleis*, c'est-à-dire *gens-loups*; ou que c'étoient des sorciers en ce pays comme en plusieurs autres contrées de la France.

Cette dernière raison n'eût été hors de propos, attendu que les plus graves auteurs disent que les sorciers sont des anthropophages ou mangeurs de chair humaine, et surtout de la chair des petits enfants sans baptême. Ainsi ces cruels animaux, combien qu'ils assaillaient indifféremment tout âge et sexe les trouvant à leur commodité, néanmoins ils poursuivoient avec plus grande fureur une femme grosse qu'une autre, à laquelle ils fendoient le ventre en un instant et lui tiroient le fruit, laissant la pauvre femme toute palpitante, s'ils n'avoient pas le loisir de manger la mère et l'enfant.

Une honnête femme de Kerfeuntun, pressée d'accoucher, un certain jour de marché, sortant par la porte Bihan, à dix ou douze pas de la porte, fut en plein jour éventrée, et son enfant tiré et emporté, et cependant il y avoit du monde après et devant. Ceux de devant ne virent rien, parce qu'elle ne jeta aucun cri; ceux du derrière qui virent ne sûrent être assez à temps, tant cela fut expédié bien promptement par un seul loup.

La paix faite, les portes de la ville [Quimper] demeuroient ouvertes et les loups se promenoient toutes les nuits par la ville jusques au matin, et, aux jours de marchés, les vendeuses de pains et autres regrattières qui se levoient matin pour prendre leurs places les ont souvent trouvés autour du Chastel et ailleurs, et emportoient la plupart des chiens qu'ils trouvoient la nuit sur la rue. La nuit, ils blessoient plusieurs personnes sur la rue au milieu de la ville, et, sans le secours et cri que l'on faisoit criant au loup, ils les eussent mangés. Ils avoient cette finesse de prendre toujours à la gorge, si faire se pouvoit, pour les empêcher de crier, et, s'ils avoient loisir, ils savoient dépouiller sans endommager les habits ni leurs chemises même, qu'on trouvoit tout entiers auprès des ossements des dévorés, qui augmentoit de plus en plus l'erreur

des simples de dire que ce n'étoient point loups naturels, mais loups-garous ou soldats, ou sorciers transformés.

Après ce troisième fléau s'ensuivit la peste, qui étoit le quatrième, qui fut l'année 1598, un an après la paix, qui commença par les plus pauvres; mais enfin elle attaqua, sans exception de personnes, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, et en moururent les plus huppés. Il me souvient avoir vu le plus riche marchand de la ville, nommé Bastien Lagadec, quelqu'un lui demandant un jour s'il ne craignoit pas la peste, répondit que non, et que c'étoit la maladie des gueux, et en mourut cependant avec sept ou huit autres de sa maison dans dix ou quinze jours après de ladite maladie, enfants et serviteurs, nonobstant tous remèdes qu'on leur pût appliquer (8). Cette peste fut celle qui mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes, et dura depuis le mois de mai jusques au mois de décembre, avec un terrible dégât, car peu en resta qui n'en fut atteint, et peu des atteints qui n'en mourut.

Au commencement, on voulut y apporter quelque remède et police en assignant certaines maisons hors la ville pour les malades, en lieux écartés, mais le nombre en vint enfin si grand qu'il fut impossible; cachoient leur maladie tant qu'ils pouvoient, et alloient parmi les sains pêle-mêle, et bien souvent arrivoit que, s'il y avoit trois ou quatre ensemble, l'un ou plusieurs se trouvoient frappés, de quoi les autres ne prenoient aucune crainte, ains (9) le sollicitoient seulement de se retirer et chercher remède s'il étoit possible.

Ces quatre fléaux, desquels Dieu menaça son peuple rebelle et désobéissant à ses commandements, cette pauvre Basse-Bretagne a été bien désolée depuis l'an 1594 jusques à 1598-99, et ce en punition des péchés des hommes, qui y étoient si débordés que l'on n'y savoit plus prier Dieu que par manière d'acquiescement, et y étoit un chacun si à son aise d'une si longue paix.

Ils étoient persuadés qu'ils ne pussent jamais avoir néces-

(8) Ce Bastien Lagadec est mentionné dans les Mémoires de Sourdeac en 1597 comme un des deux « échevins », les plus « fameux et riches de la ville », qui assistaient le procureur des bourgeois lorsque ce dernier accompagna l'évêque vers Sourdeac pour implorer du secours contre La Fontenelle (Bibl. nat., ms. fr. 3861, fol. 270 v^o). Il avait été député aux Etats en 1576.

(9) Cf. *supra*, p. 4.

sité. Et, pour parler un peu de chaque état en particulier, la noblesse y étoit si dissolue en toutes sortes de vices et débordements, que du plus petit jusques au plus grand, du maître jusques à ses simples valets, se réputoient efféminés et sans courage s'ils n'ornoient leur langage de tous les genres de blasphèmes qu'ils se fussent pu aviser, de sang, de mort, de tête et des plus exécrables qu'ils pouvoient trouver ; même celui qui savoit le plus habilement jurer par tous les membres, bien renier et massacrer, étoit réputé bon gentilhomme, d'honneur et de courage, brave et galant, et à celui-là ne falloit pas se frotter sans se ressentir ; de plus l'ivrognerie et confusion régnoient parmi la noblesse d'une si grande fureur que cela faisoit horreur de voir ainsi prodiguer les biens que Dieu donnoit aux hommes pour leur usage ; car lorsqu'ils s'entre-hantoient aux villes et bourgs, les uns chez les autres, il falloit faire état de tant boire que toute la compagnie ou partie demeurassent sur le carreau, sans jugement, comme bêtes brutes, et on réputoit pour habile homme et digne de louange qui mettoit son homme par terre à coups de verre. Telles débauches engendroient souvent des querelles, qui enfantoient des meurtres sur-le-champ, comme on voyoit presque tous les jours par expérience, et je puis bien dire avec vérité avoir vu depuis vingt-huit à trente ans plus de quatorze à quinze meurtres de gentilshommes de cette basse Cornouaille, tous chefs de maisons, sans comprendre plusieurs autres de moindre qualité, comme cadets, serviteurs et semblables ; autant peut-on dire de tous les autres vices.

Quant à l'état ecclésiastique, il ne se portoit guère mieux, car l'ambition, l'avarice, le luxe y régnaient tellement que la piété requise y étoit grandement refroidie. Accumulation de bénéfices, voire même incompatibles ; des sept, huit, douze cures à la fois, tenues, profitées par un seul homme, et tant plus tant mieux (10). C'étoit à qui en pouvoit avoir, sans beaucoup se soucier des services et charges, pourvu qu'ils se fissent paraître magnifiques en banquets, équipages et autres

(10) Un exemple très significatif est celui de Hamon Barbier, chanoine de Nantes et de Léon, abbé de Saint-Mathieu de Fine-Terre ; il possédait tant de dignités ecclésiastiques qu'à sa mort, en 1552, le pape demanda, dit-on, en manière de plaisanterie, si tous les bénéficiers de Bretagne étoient décédés le même jour.

vaines parades pour tenir le premier rang ; en rien plus sobres de bouche que les séculiers, sans en dire davantage (11).

Et pour le regard du tiers état, et entre autres de la populace, encore que ce soit la vocation la plus innocente si on la compare aux deux autres, néanmoins la longue paix de laquelle ils avoient joui l'espace de plus de deux cents ans les avoit mis si à leur aise qu'ils méconnoissoient leur condition, et se trouvoient plusieurs d'eux et mieux logés et ameublés que beaucoup d'autres de qualités plus relevées, leurs ménages bien complets, garnis entre autres de quantité de grandes tasses ou hanaps d'argent doré et choses semblables qui les rendoient si superbes et arrogants qu'ils ne respiroient autre chose qu'une révolte contre la noblesse et tous autres qui n'étoient de leur qualité ; ce qu'ils eussent faits, s'ils eussent trouvé un chef pour les conduire ; ce qu'ils voulurent effectuer plusieurs fois au commencement de cette guerre, qui leur fut permis de lever les armes en intention qu'ils eussent empêché au parti contraire les passages et ravages, selon leur possible (12). Mais on voyoit à travers tout cela leurs mauvaises

(11) Le chapitre de Cornouaille, qui connoissoit des fautes publiques commises par les chanoines eux-mêmes et par les prêtres attachés au service de la cathédrale, nous en a gardé la mémoire dans les registres de ses délibérations (Arch. du Finistère, 2 G 22^e et 23^e). Les désordres n'étoient pas aussi nombreux que le donne à croire l'humeur pessimiste de Moreau ; mais il y en avait, et de diverses sortes. Par exemple, le 12 mars 1604, Germain Lastennet, recteur de la paroisse de la rue Obscure, s'entendait condamner à la prison « à pain et eau » pour « la punition et correction qu'il a mérité à cause du grand scandale qu'il a causé en ceste ville à préjudice de son ordre et de son service » (2 G 23^e, fol. 24 v^o). Le greffier n'insiste pas cette fois sur les motifs de la condamnation. Le 6 mai 1616 tous les curés de la cathédrale recevaient défense très expresse « de ne hanter ni entrer es tavernes ou autres lieux scandaleux et injonction de se rendre assidus au divin service sur les peines qu'il sera advisé et délibéré » (2 G 23^e, fol. 93 v^o).

(12) Au siècle suivant, lors de la révolte dite du Papier timbré, en 1675, quoique les paysans fussent appauvris, leurs sentiments, à considérer la masse, n'avaient guère varié. « Ils croient tout permis », écrivait en 1676 le recteur de Plestin, « considèrent tous les biens comme une propriété commune, n'épargnent même pas les ministres de l'église, désirant égorgier les uns et chasser les autres de leurs paroisses » (cité par Dom Anger, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice*, dans le *Bull. Soc. arch. d'I.-et-V.*, t. XLVII, 1920, p. 147). Cependant les violences dirigées contre le clergé semblent avoir toujours été exceptionnelles. — Les paroisses de la montagne se sont longtemps signalées par leur humeur révolutionnaire. En 1824 ou 1825 une tentative de congément (conforme à l'usage du domaine congéable) donna lieu à de véritables émeutes dans la paroisse de Spézet ; il fallut appeler de la troupe de Quimper pour y mettre fin (*Bull. Soc. arch. Fin.*, t. V, 1877, p. 200).

inclinations, qui étoient de tuer tous les autres, à la réserve des paysans comme eux, et de fait ils en firent mourir plusieurs en cette Cornouaille, même ceux qui les conduisoient, leurs capitaines. De quoi cependant ils furent châtiés en plusieurs rencontres, où ils furent défaits par les gens de guerre, comme à Carhaix, au Faou, au Granec, à Pont-Croix et à Saint-Germain-Plougastel et autres lieux, ainsi que nous l'avons dit ci-devant (13), et pour un gentilhomme ou soldat qu'ils tuoient, ils en perdoient plus de cent des leurs, ce qui leur abattit tellement le courage qu'ils furent rendus aussi doux qu'agneaux.

Les péchés du peuple étant donc parvenus au comble, Dieu suscita les traits de son courroux sur son peuple par ces quatre fléaux, en faisant un exemplaire châtement *in virga ferrea*, en fit aussi un monde nouveau en petit nombre, comme seulement un séminaire du futur, avec tant de désolations que telle paroisse où il y avoit avant la guerre plus de douze cents communicants à Pâques, sans comprendre plus d'autant d'enfants qui n'avoient encore atteint l'âge compétent, et l'année de la paix, qui fut, comme nous l'avons dit, en 1597, il ne se trouvoit pas douze communicants ; et ainsi par toutes les paroisses, entre autres celles qui étoient éloignées de villes et places de retraite, dans lesquelles il y avoit moyen de se retirer (14).

Je dirai aussi qu'il semble que Dieu permit, pour plus grand châtement, que la populace autour de cette ville de Quimper, trois à quatre lieues à la ronde, fût aveuglée, laquelle, dès le commencement de la guerre, avoit rendu à la

(13) *Supra*, p. 71, 117, 222...

(14) Il y a ici bien de l'exagération ; mais, si les chiffres sont considérablement grossis, on ne saurait discuter le fait même de la dépopulation. A Roscoff les registres paroissiaux, qui portent 34 baptêmes en 1587, n'en accusent plus que 26 en 1594, 25 en 1595, 23 en 1596, 21 en 1597, 19 en 1598. Cette dernière année fut vraiment, comme le dit Moreau, la plus mauvaise ; le mal, comme il arrive, se trouva au comble quand la paix vint y mettre fin. En 1599 — toujours à Roscoff — le chiffre des baptêmes remontait à 38, en 1600 à 54 ; après quoi, dès 1601, la moyenne s'établit autour de 38. — A Plouyé, en Haute-Cornouaille, la moyenne, avant la période critique, oscillait de 56 à 62 ; en 1597 le chiffre tombe à 16 pour remonter ensuite graduellement à 37 en 1600, à 55 en 1605. Plouyé, situé à 15 kilomètres au N.-W. de Carhaix est un parfait exemple de ces paroisses « qui étoient éloignées de villes et places de retraite ». — A Plouvorn on comptait 46 baptêmes en 1592, 22 en 1595, 20 en 1596, 28 en 1597, 22 en 1598, 50 en 1599. — A Plouescat, en 1599, une épidémie fit périr 510 personnes (reg. par. aux archives communales).

ville, chacun chez ses amis, tout ce qu'ils avoient de plus précieux meubles portatifs, pour les conserver des ravages ; mais, le bruit s'étant répandu que le maréchal d'Aumont venoit l'assiéger, chacun tira ce qu'il avoit chez soi, ne voulant le laisser en proie aux François, Anglois de l'armée dudit maréchal. Ce fut leur perte ; car, s'ils eussent pu réserver ce qu'ils avoient en ville, ils eussent eu de quoi se remettre après la guerre aisément. Ils faisoient leur compte que, si la ville étoit assiégée, elle seroit aisément prise et saccagée, et tout ce qui seroit trouvé, ne considérant pas qu'il y avoit dedans grand nombre d'habitants riches qui ne vouloient pas perdre, et en passeroient plutôt par une honorable composition que de s'opiniâtrer à une totale ruine de biens et d'honneurs et vie, d'autant plus qu'il n'y avoit nombre de garnison qui pût empêcher les habitants en temps et lieu de pourvoir à leur sûreté ; et puis ceux de l'intelligence, quoiqu'ils fussent du parti contraire, et qu'ils désirassent la reddition de la ville, c'étoit néanmoins à condition qu'aucuns des habitants ne reçussent outrages en leurs personnes et biens.

Ces paysans étant ainsi occupés à rapporter chacun en sa maison ce qu'ils avoient en la ville à la plus grande diligence qu'ils pouvoient, l'armée ennemie, conduite par le sieur maréchal, qui vint fondre sur Quimper, le 9 octobre 1594, où ils ne furent que trois jours, que la ville ne se rendit sans aucune insolence ni perte, après quoi toute l'armée s'étendit par tout le pays d'alentour et ne laissa chez le bonhomme que ce qui étoit trop chaud ou trop pesant ; qui fut une inestimable perte, et eût encore été plus grande si les pauvres villageois eussent eu loisir de transporter le reste de ladite ville, car la ville étoit si chargée de leurs hardes qu'il n'y avoit d'église ni chapelle qui n'en fussent chargées. L'église Saint-Corentin, quoique grande, étoit si remplie de beaux et grands coffres, que la procession ne pouvoit passer que seul à seul depuis le haut jusques au bas, et n'y avoit que le chœur de vide ; au Guéodet et Cordelières tout autant. Voilà comme cette pauvre populace, par je ne sais quelle destinée, retirèrent tous leurs meubles pour les donner en proie, en leurs campagnes, à l'ennemi.

Dorénavant la basse Cornouaille alla de mal en pis les années suivantes, car, les champs étant dépouillés de tous

moyens, et de plus en plus ravagés par La Fontenelle les autres années, elle fut réduite à telle extrémité que fort peu de gens demeurèrent en vie ; et, n'ayant ni cheval, ni bœufs, lorsqu'ils pouvoient avoir quelques morceaux de blé en prêt ou autrement, ils s'attachoient de nuit à la charrue pour le semer, en espérant d'avoir quelque chose l'année prochaine. Je dis la nuit, car le jour ils ne paraissoient pas plus que hiboux, et se tenoient cachés dans les taillis et genêts comme les bêtes sauvages. Et arrivoit que les pauvres gens se trouvoient frustrés de leur attente à la moisson, et ils ne recueilloient pas ce qu'ils avoient semé, car le soldat, ou le faisoit manger en herbe, ou, devant même qu'il fût mûr du tout, l'enlevait ou le gâtoit afin qu'il ne servit qu'à eux.

Mais que sert de s'aviser d'éclairer par le menu les misères de ce pauvre canton, chose autant impossible que de prendre la lune, comme on dit, avec les dents ; et semble, comme je le crois, que, pour punition de nos péchés, Dieu nous a réservé en son entier ce pays jusques à la fin de cette maudite guerre, pour en récompense nous punir au triple de toutes les autres parties comme l'ayant bien mérité et davantage. Ceux qui viendront après n'en croiront rien ou peu, et penseront plutôt que ce sont des fables que des vérités ; et cependant nous les avons vues de nos yeux, ouïes de nos oreilles, et expérimentées à notre grand dommage (15).

L'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze, la maison épiscopale fut brûlée, qui donne sur la place Saint-Corentin, par la négligence d'un laquais couché en la fênerie, où il avoit porté

(15) Il n'est pas possible, malgré les assurances réitérées de Moreau, que ces descriptions ne soient pas poussées au noir. En tout cas, on est obligé de constater que la Basse-Bretagne se releva vite de ses épreuves. Au témoignage de la démographie s'ajoute celui des comptes. A Saint-Jean-du-Doigt (comptes publiés par H. Bourde de La Rogerie dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XXXVI, 1909, p. 324) il n'y eut de fléchissement sensible dans les recettes que pendant 4 à 5 ans. Les dates de construction de divers monuments, souvent si remarquables, du Léon et de la Cornouaille, sont, elles aussi, très suggestives. Un peintre, travaillant seul, peut exécuter des chefs-d'œuvre dans les temps les plus calamiteux ; un peuple vraiment abattu à tous égards n'élève pas un calvaire comme celui de Plougastel-Daoulas, qui est de 1602 ; il n'orne pas ses églises de gracieux bénitiers à colonnes et dôme comme celui de La Martyre, qui est de 1601. Bien plus, en présence de telles œuvres et de tant d'autres, qui apparurent dans le laps de temps qui sépare la guerre civile des grandes missions du P. Maunoir et de ses acolytes, on se prend à douter un peu de la valeur des pages où les apologistes du très

de la chandelle, qu'il attacha contre un pilier, s'endormit laissant ladite chandelle allumée, qui tomba dedans le foin et brûla ce beau logis, qu'avoit fait bâtir le grand et célèbre évêque Bertrand de Rosmadec (16).

Quelques-uns disent que ce fut un juste jugement de Dieu, d'autant, disent-ils, qu'il y avoit cette nuit-là bal à l'évêché, au grand logis de Rohan, auquel lieu étoit présent l'évêque. Il fut impossible d'éteindre le feu que le tout ne fût brûlé ; et, si l'église eût été combustible, elle couroit aussi fortune (17).

Environ le même temps, l'an 1599, il courut un grand bruit qui, en peu de temps, s'épandit d'une merveilleuse vitesse par toute l'Europe, que l'Antechrist étoit né en Babylone, et que déjà les Juifs en tous pays s'avançoient pour l'aller recevoir et reconnaître pour leur Messie. Ces nouvelles vinrent d'Italie et d'Allemagne, passant jusques en Espagne, Angleterre, et en tous les autres royaumes d'Occident, ce qui troubla beaucoup les peuples même les plus avisés ; et, encore que plusieurs doctes ni ajoutassent pas foi, disant que tous les signes prédits par les Ecritures devoir précéder son avènement n'étoient encore accomplis, et entre autres que l'empire romain n'étoit encore du tout aboli, ce qui étoit,

méritant jésuite nous présentent les Bas-bretons comme des idolâtres grossiers, retombés — ou peu s'en faut — à l'état de bêtes brutes, qui auraient été complètement convertis par les missionnaires. Néanmoins il n'est pas contestable qu'un abaissement moral s'était produit. Moreau le dépeint comme particulièrement accentué en Cornouaille, et, du reste, c'est en Cornouaille qu'on rencontre le moins de monuments de cette époque. La conclusion doit être qu'il importe de nuancer le tableau de toutes ces misères. Un moraliste — et Moreau, en somme, en est un, étant prêtre — tend par profession à la sévérité. L'historien, lui, ne juge pas : il regarde, il évalue, et relativement.

(16) Bertrand de Rosmadec siégea de 1417 à 1445. Il avait fait reconstruire son logis dès les premières années de son administration, avant le commencement, en 1424, de l'œuvre des tours de la cathédrale.

(17) Moreau, qui décidément n'aimait pas Charles du Liscoët, se contredit lui-même puisqu'il écrivait *supra* (p. 16) que les ligueurs occupèrent le « manoir de l'évêché ». L'évêque se trouvait très probablement à Concarneau en 1595 ; il n'était pas entré à Quimper après sa soumission à Henri IV et ne s'y réinstalla pas après la paix : alors il mourut en 1614 au « manoir rural » de Lanniron. En fait les bourgeois avaient mis dans les salles de l'évêché des troupes et même des canons (Peyron, *Incendie de l'évêché de Quimper en 1595*, dans le *Bull. Soc. arch. Fin.*, t. XIX, 1892, p. 2). En 1913 se voyaient encore dans une petite salle polygonale du logis de Rohan, au sommet de la tour d'escalier, sur des lambeaux de vieux crépis, des dessins d'une fantaisie plus que libertine, fruits de la verve oisive de quelque artiste de corps de garde. Les crépis tombèrent en poussière quand on essaya de les détacher par plaques.

disoient-ils, nécessaire, avec quelques autres raisons. Les autres disoient que, quant aux signes pour la plupart de notre connaissance, [ils] étoient déjà arrivés, et que, pour le regard des autres, ils pouvoient avoir été en d'autres régions, quoique nous ne les eussions vus ni ouïs, et, pour l'empire romain, c'est si peu de chose, égard à ce qu'il a été autrefois, qu'il ne mérite le nom d'empire ; joint que l'on pourroit se tromper en l'intelligence ou interprétation de ce passage ; qu'il y a plusieurs siècles, et dès la primitive église, que les plus doctes et pieux ont cru humainement l'Antechrist être proche, les uns le croyant même venu à cause des grandes persécutions qu'ils voyoient et expérimentoient tous être faites aux chrétiens ; les autres pour quelques signes qu'ils voyoient en l'air, soit feux, ou éclipses, ou tremblements de terre. L'on croyoit pour lors le jugement être proche ; bref, que c'est chose certaine qu'il viendra, combien que le temps en soit incertain, et vaut mieux se référer à la volonté de Dieu que sur ces raisons des signes non accomplis s'opiniâtrer en son propre sens ; que les Juifs, qui avoient, ou qui pouvoient avoir plus spéciales connaissances de l'avènement du fils de Dieu, vrai Messie tant prêché en leur loi, par leur opiniâtré se sont bien trompés ne le voulant avouer, le voyant de leurs propres yeux, lui et ses œuvres plus qu'admirables. Chacun étoit ainsi ému, les uns disant telle nouvelle pouvoir être vraie, les autres n'en croyant du tout rien, et le bruit alla si avant qu'il fallut que le roi Henri IV lors régnant, par édit exprès fit défense... (18).

(18) Le ms. 35 de la bibliothèque de Quimper termine ainsi le dernier chapitre : « de croire, publier, ni prêter l'oreille à tels faux bruits. Sa Sainteté même lui en écrivit et le bruit en alla aussitôt en France après l'édit publié ». Le manuscrit de Gorréquer ajoute une parenthèse au texte précédent : « ... fit défense à tous ses sujets (bien informé des princes voisins de ce qui en étoit) de croire... ». L'acte cité de Henri IV doit être l'édit royal daté de Nantes (1598) qui, pour éteindre le souvenir des troubles, interdisait le colportage de « rumeurs ».

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

par Jacques CHARPY*

- ABBON, de St-Germain-des-Près, 8.
 ACARIE (Zacharie), voir Bomégoux.
 ACIGNÉ (Marquis d'), voir Cossé (Charles de).
 AGUILA, voir L'Aguila (Don Juan de).
 ALBRET (Henri d'), roi de Navarre, 17.
 ALBRET (Jeanne d'), reine de Navarre, 18.
 ALÈGRE (Anne d'), comtesse de Laval, 22, 111, 195, 210.
 ALEXANDRE, 2.
 ALEXANDRE VI, pape, 14.
 Alger, 125.
 ALLANOU (Yves), avocat au présidial de Quimper, 134-136, 139, 144, 146, 171, 173, 174, 177, 183, 194-195.
 Allemands, 3, 232 ; campagne de France, 20-24.
 AMBROISE (Saint), 14.
 Amiens (Somme), 33, 247.
 Ancenis (Loire-Atlantique), 43, 151.
 ANDELOT DE COLIGNY (François d'), 20, 98, 111.
 ANDELOT DE COLIGNY (Paul d'), voir Laval (Guy XIX de).
 ANDIGNÉ (Renée d'), 39.
 ANGER DE LOHFAC (Claude), voir Crapado (Claude de).
 Angers (Maine-et-Loire), 36, 38, 106, 132, 270 ; gouverneur d'—, 105 ; musée d'—, 105.
 Anglais, 3, 13, 48, 55, 87, 162, 164, 215, 222, 237, 247, 283 ; les — à Craon, 104-107 ; à Crozon, 197-198, 203-205, 207 ; à Guingamp, 91, 93 ; à Quimper, 176, 181, 183, 190, 213.
 Angleterre (Roi d'), voir Charles II, Elisabeth.
 ANGOULÈME (Marguerite d'), 17.
 Anjou, gouverneur de l'—, voir Sully (Antoine de).
 ANJOU (Duc d'), 17.
 ANNE, duchesse de Bretagne, reine de France, 12, 48.
 ANNIBAL, 2.
 Antéchrist, 285-286.
 ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre, 17.
 Anvers, 176.
 APRVIL (Jean), sieur de La Grée, Coetho, premier-président de la Chambre des comptes de Bretagne, 180-181, 193.
 ARADON (D'), gouverneur de Vannes, 92, 104, 264.
 ARADON (René d'), 92, 264.
 ARADON DE CAMORS, voir Camors.
 ARADON DE QUINIPILY (Jérôme d'), gouverneur d'Hennebont, 56, 85-89, 91-92, 104, 143, 146, 155, 165, 264.
 Argos, 8.
 Arques (C^{me} Offranville, arr. Dieppe, Seine-Maritime), 35.
 ARADON, voir Aradon.
 Assé (Anjou), 39.
 ASSÉRAC (Marquis d'), 40, 97.
 AUBERT (Simon), conseiller au présidial de Quimper, XIII, 41-42.
 AUBIGNÉ (Agrippa d'), 34.

(*) Les noms de lieu commençant par l'article ont été classés à la lettre L, afin de ne pas les séparer des noms de personne identiques.

- Audierne (C^{me} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 45, 226, 238 ; habitants d'—, 225.
- AUGUSTIN (Saint), 14.
- Aulne, rivière, 119-120.
- AUMALE (Charles duc d'), gouverneur de Paris et de Picardie, 18-19, 29, 232.
- AUMALE (Claude, chevalier d'), 18, 232.
- Aumou (Poitou), 195.
- AUMONT (Jean IV d'), comte de Châteauroux, maréchal de France, gouverneur en Dauphinée, 125, 149, 216-217 ; lettres du maréchal d'—, 118, 129, 207 ; le maréchal d'— à Comper, 216-217 ; à Corlai, 235 ; à Crozon, 172, 197-209 ; à Morlaix XVI, 145, 149-153, 162-165, 167, 240 ; à Quimper, XIII, 42, 92, 132, 135-136, 141, 172-192, 194-195, 209, 213-215, 283.
- Auneau (Arr. Chartres, Eure-et-Loir), XV, 22, 23.
- Auray (Arr. Lorient, Morbihan), 10-11, 59, 89, 169, 186 ; tentative à — contre le prince de Dombes, 96.
- AVAUGOUR (Baron d'), 234.
- AVAUGOUR (Marguerite), 132.
- AVAUGOUR-BELLOUAN (Jean d'), s^r de Saint-Laurent, gouverneur de Dinan, 61, 104, 216.
- Bannalec (Arr. Quimper, Finistère), 60.
- BAR (Duchesse de), 200.
- BARBIER (Béatrice), 16.
- BARBIER (Hamon), abbé de Saint-Mathieu de Fine-Terre, 280.
- Bas-Breton, caractère, 55.
- Bassigny, 277.
- BAUD (Guillaume de), voir La Vigne (s^r de).
- BAULIEU, voir Beaulieu.
- BEAUCOURS DE LA VILLEDOUAULT (S^r de), 43.
- BEAUDOUIN (Robert), dit Castille, apothicaire à Quimper, 136, 139.
- BEAULIEU, capitaine de garnison à Quimper, 250, 254, 267.
- BEAUMANOIR, un des Trente, 55.
- BEAUMANOIR (Amaury de), 231.
- BEAUMANOIR (Guy Eder de), voir La Fontenelle.
- BEAUMANOIR (Hélène de), dame de la Hunaudaye, 43, 109, 244.
- BEAUMANOIR (Jacques de), 43.
- BEAUMANOIR (Marguerite de), 206, 231.
- BEAUMANOIR (René de), 231.
- BEAUMANOIR (Toussaint de), vicomte du Besso, baron du Pont et de Rostrenen, 43, 70, 109, 112, 244.
- Beauport (C^{me} Kérity, C^{me} Paimpol, arr. St-Brieuc, Côtes-du-Nord), 41.
- Bécherel (Arr. Rennes, Ille-et-Vilaine), 69.
- Belle-Ile (Arr. Lorient, Morbihan), 49 ; marquis de —, voir Gondi (Charles de).
- BELLÈVRE (S^r de), voir Pomponne de Bellière.
- Bénodet (C^{me} Fouesnant, arr. Quimper, Finistère), 44, 226, 259.
- BERTHAULT (Ollivier), conseiller au Présidial de Quimper, 40, 135-137, 174, 177, 192, 194.
- Beuzec-Cap-Sizun (C^{me} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), XIII, 228.
- Beuzec-Comq (C^{me} Concarneau, arr. Quimper, Finistère), 47, 160.
- BIRAGUES, chancelier de France, 271.
- BIRON, voir Gontaut.
- BIZIEN DE KERGOMAR (Claude), 147.
- BIZIEN DE KERGOMAR (Guillaume), évêque de Cornouaille, 147.
- Blain (Arr. Châteaubriant, Loire-Atlantique), XV, XVIII, 134 ; — pris par les Espagnols, 98-102 ; gouverneur de —, voir du Goust (Jean de Montauban s^r).
- BLANCHARD, capitaine de l'armée de Mercœur, 21-22.
- Blivet (C^{me} Port-Louis, arr. Lorient, Morbihan), XV, 77, 86, 159, 226, 259, 271 ; les habitants de —, 87-89 ; — pris par les Royaux, 87 ; — pris par Mercœur, 87-90 ; gouverneur de —, voir Jégado de Kérolain.
- Blois (Loir-et-Cher), 27, 28, 48 ; assassinat à — du duc de Guise, 18, 26, 45, Etats de —, 16, 25, 38, 232.
- BLOIS (Aymar de), XIX.
- BLOIS (Charles de), voir Charles de Blois.

- Bodigneau (C^{me} Clohars-Fouesnant, C^{me} Fouesnant, arr. Quimper, Finistère), 52, 138, 189 ; garnison, 189.
- BOUGNEAU (De), voir Droniou.
- Bodinio, voir Bodigneau.
- BOISBILLY, voir Provost de Boisbilly.
- Boiséon (C^{me} Lanmeur, arr. Morlaix, Finistère).
- BOISÉON (Pierre de), baron de Coëtnisan, gouverneur de Morlaix, 63-68, 77, 164, 177.
- BOISGELIN (Vincent de), s^r de La Fontaine-Bouché, 139.
- Bonescat (C^{me} Plogonec, C^{me} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère).
- BONESCAT (s^r de), voir Le Guiricic (Alain).
- BONNAIRE (De), 23.
- Bordeaux (Gironde), 226.
- BOTMEUR (Tanguy de), s^r de Keriner, conseiller au présidial de Quimper, 40, 137, 142, 147.
- BOTMEUR (Yves de), 40.
- BOUCHER (Etienne), évêque de Cornouaille, 176.
- BOUILLÉ (De), lieutenant général du roi en Bretagne, 49.
- BOURBON (Antoine de), voir Antoine de Bourbon.
- BOURBON (Charles de), comte de Soissons, 24, 35-36, 59.
- BOURBON (François de), prince de Conti, gouverneur du Maine, 104-108.
- BOURBON (Henri de), voir Henri IV.
- Bourg-la-Reine, 30.
- Bourgogne, gouverneur de —, voir Mayenne (duc de).
- BOUTEVILLE (Jeanne de), dame du Faouët, 132.
- BRAGELONNE (Claude de), président aux enquêtes du Parlement de Paris, 158.
- BRAGELONNE (Martin de), 158.
- Braspars (C^{me} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 73, 75, 170, 171.
- BRENANVEC (s^r de), voir Le Gouézec (Henri).
- Brest (Finistère), 9, 12, 20, 38, 42, 46, 56-58, 84, 102, 126, 129, 130, 195, 198, 201, 206, 225, 239, 259, 262 ; découvertes archéologiques dans le château de — 269-270 ; garnison de —, 65, 145, 222, 235, 237, 238 ; habitants de —, 64 ; gouverneur de —, voir Carné (François de), Carné (Jérôme de), Rieux (Guy de), Rieux (René de).
- Bretagne, gouverneur de —, 69, voir Mercœur (duc de) ; lieutenant général du roi en —, voir Aumont (maréchal d'), Bouillé, Montpensier (duc de), Espinay de Saint Luc (François) ; duc et duchesse de —, voir Anne, François II, Jean IV, Jean V.
- BREUT (Jean), député de Châteauneuf-du-Faou aux Etats de Vanes, 103.
- Brie, 277 ; gouverneur de —, voir Guise (Henri de).
- Briec (Arr. Quimper, Finistère), 75, 202.
- BRIENNE (Comte de), 31.
- BRIENT, XIV.
- BRINAVEC (s^r de), voir Le Gouézec (Henri).
- BRISSAC (Duc de), 244.
- BROONS (François de), 267.
- Brouage (C^{me} Hiers-Brouage, C^{me} Marennes, arr. Rochefort-sur-Mer, Charente-Maritime), 247 ; gouverneur de —, voir Espinay de Saint Luc (François d').
- Bruxelles, 18.
- Cadir, 107.
- Caen (Calvados), 274.
- Cahors (Lot), 176.
- GAILLEBOTTE DE CONCARNEAU, 52.
- Calais (Arr. Boulogne, Pas-de-Calais), 18, 271.
- Callac (Arr. Guingamp, Côtes-du-Nord), 110, 111 ; — pris par les Espagnols, 110.
- CALVEZ (Corentin), de Quimper, 136.
- Camaret (C^{me} Crozon, arr. Châteaulin, Finistère), voir Roscanvel.
- Cambrai (Nord), 271.
- Cambresis, gouverneur du —, voir Chaligny (Cte de).
- CAMORS (Christophe d'Aradon, s^r de), 70, 92, 238, 264 ; vainqueur du s^r de Kercourtois à Noyal-Pontivy, 155-157.
- CAPITAINE (Jean), de Châteauneuf-du-Faou, 114.

- CAPITAINE (Jean), « procureur postulant » au présidial de Quimper, 121.
Cap Caval, 226.
Cap Sizun, 228 ; habitants du —, 225.
Carhaix (Arr. Châteaulin, Finistère), XIII, 7, 9, 12, 78, 79, 161, 215, 248 ; opérations autour de —, 69, 77, 282 ; — pris et pillé par les Royaux, 61, 70, 74-75, 113, 202 ; La Fontenelle à —, 118, 235 ; habitants de —, 69-70 ; procureur de —, 70 ; sénéchal de —, 70 ; sénéchaussée de —, 186.
 CARNÉ (Christophe de), s^r de Crémeur, abbé de Relec, 64, 79-80.
 CARNÉ (François de), s^r de Rosampaul, de La Salle et de La Touche, gouverneur de Brest, puis de Morlaix, 38, 44, 64, 67, 77, 79, 80, 82, 116, 167, 182 ; — assiégé et battu à Morlaix par le maréchal d'Aumont, 150-152, 164-165.
 CARNÉ (Jean de), gouverneur de Quimper, 63, 64.
 CARNÉ (Jean de), 165.
 CARNÉ (Jérôme de), gouverneur de Brest, 33, 64.
 CARNÉ (Jérôme de), 165.
 CARNÉ (René de), 64.
 CARNÉ (Suzanne de), 79.
 CARNÉ (de), dame de Quimerch, 266.
Castel-ar-Romaned (C^{ne} Primelin, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 5.
Castel-Coz (C^{ne} Beuzec-Cap-Sizun, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 5.
Castel-Meur (C^{ne} Cléden-Sizun, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 5.
 CATELAN (Jean de), 153.
 CATELAN (Renée de), dame de Rosampaul, 153, 165.
 CASTILLE, voir Beaudouin.
 CECIL, secrétaire d'Etat anglais, 237.
 CESSON (C^{ne} Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), garnison de —, 253.
 CHALIGNY (Henri de Lorraine, comte de), marquis de May, gouverneur du Cambrésis, 18, 19.
Champagne, 277 ; gouverneur de —, voir Guise (Henri de).
 CHAMPFLEURY (s^r de), 206.
 CHAMPION (Guy), évêque de Tréguier, 225.
 CHAMPLAIN (Samuel), 215.
Champtoceaux (Arr. Cholet, Maine-et-Loire), 168.
 Chancelier de France, voir Biraques, Hurault de Cheverny, Pomponne de Bellière.
 CHARLES II, duc de Lorraine, 18.
 CHARLES II, roi d'Angleterre, 42.
 CHARLES VIII, roi de France, 48.
 CHARLES IX, roi de France, 149.
 CHARLES DE BLOIS, 10-11, 265.
Chartres (Eure-et-Loir), 16, 25, 133.
Châteaubriant (Loire-Atlantique), édit de —, 186.
Châteaugal (C^{ne} Landeleau, C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 62.
 CHATEAUGAL (S^r de), voir du Chastel (François).
Châteaugiron (Arr. Rennes, Ille-et-Vilaine), 20, 35.
Château-Gontier (Mayenne), 106, 108.
 CHATEAULAURENT (François-Nicolas-Pascal), de Roscoff, 118.
Châteaulin (Finistère), 118, 120, 130, 171, 197 ; sénéchaussée de —, 186, 223 ; La Maignane à —, 122-124 ; sénéchal de —, voir Trégain (Louis de).
Châteaulin-sur-Trieux (C^{ne} Plouec, C^{ne} Pontrioux, arr. Guingamp, Côtes-du-Nord), 168.
Châteauneuf-du-Faou (Arr. Châteaulin, Finistère), 13, 73, 75, 84, 118, 120, 221 ; habitants de —, 103, 113, 114 ; sénéchaussée de —, 70, 186, 223 ; — pris et incendié par du Lisouet, 113-114.
 CHATEAUNEUF (S^r de), voir Rieux (Guy de).
 CHATEAUNOIR (S^r de), voir Kerguelen (s^r de).
 CHATEAUBOUX (Comte de), voir Aumont (maréchal d').
Châtillon-en-Vendelais (C^{ne} Vitré, arr. Rennes, Ille-et-Vilaine), 38.
 CHATILLON (Cardinal de), abbé de Quimperlé, 246.

- CHEREUX, de Quimper, XX.
Chevérny (C^{ne} Contres, arr. Blois, Loir-et-Cher), 271.
 CHEVILLART (Alain), procureur des bourgeois de Quimper, 136, 141-142.
 CHEVILLART (François), pintier à Quimper, 141.
 CHEVILLART (Pierre), pintier à Quimper, 141.
 CLÉC'HUNAN (Noël de), conseiller au présidial de Quimper, 40, 177.
Cléden-Poher (C^{ne} Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 73.
 CLÉMENT VIII, Aldobrandini, pape, 195, 214.
 CLÉMENT (Frère Jacques), Jacobin de Paris, 31-32, 233.
 CLERGÉ, 280, 281.
 CLERMONT (Claude-Catherine de), baronne de Retz, 166.
 CLERMONT (Robert, comte de), 17.
 CLISSON (Arr. Nantes, Loire-Atlantique), 168.
 CLISSON (Connétable de), 26.
 CLISSON (Famille de), 98.
 CLOËNOR (Gormille de), 259.
Coadzeulan (C^{ne} Prat, C^{ne} La Roche-Derrien, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 236.
Coatanzeze (C^{ne} Ploaré, C^{ne} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère).
 COATMARIE (Guillaume de), s^r de Pratmaria et du Granec, 51, 54, 76, 115, 164.
 COATANEZE (Julienne de), dame des Salles, 154, 158, 246.
 COATANEZE (Vincent de), s^r de Pratmaria et du Granec, 76-77, 115-117, 138-139, 222-223, 235.
Coatzerzh (C^{ne} Combrit, C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 241.
 COATTRÉDREZ, s^r de Trédrez, 64.
Coëtbihan (C^{ne} Laz, C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère).
 COËTBIHAN (De), voir Glévédy.
 COËTRO (S^r de), voir Avril (Jean).
 COETCANTON (C^{ne} Melgven, C^{ne} Rosporden, arr. Quimper, Finistère), 63.
 COËTCOURSULT (Bonaventure Le Maignan de), 87, 89.
 COËTCOURSON (S^r de), voir Coëtoursault.
Coëffrec (C^{ne} Lannion, Côtes-du-Nord), 69, 79, 234, 235.
 COËTLOGON (Renée de), 236.
 COËTNEMPHEN (S^r de), voir du Lisouët (François et Pierre).
 COËTNISAN (Baron de), voir Boisdon (Pierre de).
 COËTQUEN (Jeanne de), dame de Kerlec'h, 81-82.
 COËTSAL (Alain de), s^r de Kerbellec, 112.
 COLIGNY, voir Andelot de Coligny (François), Laval (Guy de), Rieux (François, s^r de).
 COLLET (Alain), trésorier du chapitre de Cornouaille, XIV, 191, 195.
Collorec (C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 72.
 COMBOUST (Jean de), s^r de Trévanec, 44.
Combrit (C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), XI.
Comper (C^{ne} Paimpont, C^{ne} Plélan-le-Grand, arr. Rennes, Ille-et-Vilaine), garnison de —, 140, 253 ; siège de —, 195, 216-217.
Concarneau (Arr. Quimper, Finistère), 45, 47-48, 69, 134, 136, 138, 151, 159, 168, 285 ; garnison de —, 39, 41, 133, 137, 140, 154, 157, 160, 222, 237, 261 ; siège de — en 1577, XII, 46-55, 60, 76, 255 ; attaque de — par les royaux en 1591, 40, 61 ; sénéchaussée de —, 86, 223 ; gouverneur de —, voir Jégado (Jean), Lézonnet (Jean de).
 CONDÉ (Prince de), 15, 21, 35, 104.
 Connétable de France, voir Clisson.
 CONTI (Prince de), voir Bourbon (François de).
Coray (C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 202.
 CORBOUZON (S^r de), voir Montgommery (Jacques de).
 CORENTIN (Saint), 7, 14.
 CORINTHE, 8.
Corlay (Arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), XV, 20 ; garnison de —, 79, 140, 237, 261 ; prise de — par les royaux, 109-110 ; par Mercœur, 111-112 ; par du Lisouët, 113 ; par La Fontenelle,

- 118, 235 ; par le maréchal d'Aumont, 215-216, 218, 235.
Cornouaille, 2, 3, 5, 118-119, 185, 216, 218, 221, 224, 238, 276, 285 ; arrière-ban de —, 51, 78-80, 158 ; chapitre de —, voir Collet (Alain) trésorier, Frolo (Guillaume), receveur ; évêques de —, voir Bizien de Kergomar (Guillaume), Boucher (Etienne), du Liscoët (Charles), Eder (Guillaume), La Tour (François de), Le Marhec (Geoffroi), Lézonnet (Guillaume), Monceaux (Gacien de), Rainaud, Rohan (Claude de), Rosmadec (Bertrand de) ; roi de —, voir Gradlon.
Coroarc'h, voir Coatrozerch.
COROANC'H (Rolland du Guermeur, s^r de), 240-244.
Cossé (Charles de), marquis d'Acigné, 244.
Contras (Arr. Libourne, Gironde), 38.
Cozcastel (C^o Loctudy, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 49.
Craon (Arrond. Château-Gontier, Mayenne), bataille de —, XV, 104-108, 204).
CRAPADO (Claude-Anger de Lohéac, baron de), XV, 96, 97.
CRAPADO (René de), 96.
Creac'heuzen (C^o Quimper, Finistère), 146.
Creac'hmarc'h, voir Kernisy.
CREAC'HMARC'H (S^r de), voir Le Baud (Guillaume).
Créménec (C^o Priziac, C^o Le Faouët, arr. Pontivy, Morbihan), 118, 216, 218, 220-221, 235, 261.
CRÉMÉNÉC (S^r de), voir Kersévant (S^r de).
CRÉMEUR (S^r de), voir Carné (Christophe de).
Crozon (Arr. Châteaulin, Finistère), voir Roscanvel.
CRUS (Gilles de), s^r de La Giffardièrre, 112.
Daoulas (Arr. Brest, Finistère), 130, 157.
Dauphiné, gouverneur du —, voir Aumont (maréchal), Nemours (duc de).
DAVID, 22.
DÉDRANO, capitaine espagnol, 160.
DERBIEN, prêtre de Châteauneuf, 114.
DES CHAPELLES (François, comte), voir Rosmadec (François de).
DES COYENS, voir Gaultier (Jérôme).
DES ONCHÈRES (S^r), 147.
DES PORTES (Catherine), 241.
Dieppe (Seine-Maritime), 33.
Dinan (Côtes-du-Nord), 137, 154, 195, 244, 268 ; garnison de —, 140, 261 ; gouverneur de —, voir Avaugour-Bellouan, Molac (Sébastien de Rosmadec, baron de).
Dinéault (C^o Châteaulin, Finistère), 124.
DOHNA (Fabien de), commandant des reîtres allemands en 1557, 23.
Dol (Arr. Saint-Malo, Ile-et-Vilaine), 108.
DOMBES (Prince de), duc de Montpensier, 29, 59-61, 85, 88-97, 104-108, 199, 234.
DONADIEU (Pierre de), s^r de Pichétry, gouverneur d'Angers, 105, 107.
DONGES (Vicomte de), voir Rieux (Guy de).
Donarnenez (Arr. Quimper, Finistère), 7-8, 45, 226 ; prise de — par le s^r de Guengat, 57, 126-128 ; par La Fontenelle, 218-220 ; activités de La Fontenelle à —, 118, 225, 235, 242, 251, 253-254, 256 ; siège de —, 261-264 ; voir aussi Ile-Tristan.
Doullens (Arr. Amiens, Somme), 271.
Dourlans, voir Doullens.
Dour-Ru, ruisseau entre Quimper et Pont-l'Abbé, 13.
DRACKE (Francis), amiral anglais, 107.
DRONIOU (Alain), s^r de Bodigneau, 52, 138.
DRONIOU (Jeanne), de Bodigneau, 138.
Du Besso (Vicomte), voir Beaumanoir (Toussaint de).
Du Bizit (S^r), voir Le Page.
Du Bois-Brassu (Anne), 153.
Du Boispeillet (S^r), voir Villéon (François de).

- Du Bouétiez**, s^r de Keranblan, 56-57.
Du Bouétiez (Jean), 56, 57.
Du Bouétiez (René), 56.
Du Bourdet (Jean-Acarie), 203.
Du Breignou, voir Ploec (Jean de).
Du Bueil (Honorat), comte de Fontaines, 240.
DUBUSSON-AUBENAY, 6, 15.
Du Buis (Guillaume), chanoine, grand vicaire de l'évêché de Cornouaille, XIII, 55, 176, 196.
Du Chastel (Claude), 79.
Du Chastel (Claude), voir Kerlec'h (Claude de).
Du Chastel (François), marquis Mesle, s^r de Châteaugal et de Landeleau, 52, 59-62, 64, 81.
Du Chastel (Gillette), 44.
Du Chastel (Tanguy), 59.
Du Claudon, voir Kergorlay (René de).
Du Cosquer (S^r), voir Kerlazret (S^r de).
Du Drenay (René), voir Kercourtois (S^r de).
Du Dressou (S^r), voir Kergadelen (Pierre).
Du Faou (Vicomte), voir du Quellennec (Charles).
Du Faouët (Baron), voir Goulaine (Jean de).
Du Faouët (Dame), voir Bouteville (Jeanne de).
Du Fresno, 49.
Du Goust (Jean de Montauban, S^r), gouverneur de Blain, XIX, 98-99, 121, 193.
Du Goust, 102.
Du Gnanec (S^r), voir Coatanezre (Guillaume et Vincent de).
Du Guermeur (Jean), 83.
Du Guermeur (Rolland), voir Coroach (S^r de).
Du Guesclin, 48.
Du Haffont (Hervé), chanoine, XIII.
Du Haffont (Pierre), s^r de Lestré-diagat, 139.
Du Haffont, de Quimper, XIX-XX.
Du Hilguy, voir du Quellennec (Jean).
Du Hingars (S^r), 83.
Du Hingars (Louise), 83.
Du Liscoët (Charles), évêque de Cornouaille, 16, 39, 121, 191, 195, 200, 262, 285.
Du Liscoët (François), s^r de Coët-nempren, président au présidial de Quimper, 39-40, 42.
Du Liscoët (Pierre), s^r de Kergoleau et de Coët-nempren, 16.
Du Liscoët (Yves), maréchal de camp de l'armée de Bretagne ; à Camaret, 61-62, 172, 199-200 ; à Carhain, 69, 74-77 ; à Châteauneuf, 113-114 ; à Corlay, 113 ; à Craon, 105-106 ; à Landerneau, 115-116, 118 ; à Landerneau, 201-202 ; à Mezarnou, 200-201, 236 ; à Quintin, 111-112 ; contre La Maignane, 125.
Du Louët (Jérôme), s^r de Kerhom et de Kergoat-Fouesnant, 79-80.
Du Marhallach, 43, 45, 57.
Du Marhallach (Chanoine), 131-132, 156.
Du Ménez (Marie), dame de Kerbuzullic, 229-230.
Du Mesgouez (Anne), 115.
Du Pérennou, voir Mocam (François).
Du Plessis, évêque de Vannes, 92, 264.
Du Pont (Baron), voir Beaumanoir (Toussaint de), du Quellennec (Charles).
Du Pont (Jean II), 109.
Du Pou (Julien), s^r de Kermoguer, gouverneur de Quimper, 147, 215, 220, 250, 258.
Du Pué, gouverneur d'Hennebont et capitaine de Quimper, 62, 85, 215, 218, 220-221, 257.
Du QUELLÉNEC (Antoine), s^r du Méneheu, 109.
Du QUELLÉNEC (Charles), baron du Pont, 20, 43, 44, 246.
Du QUELLÉNEC (Charles), vicomte du Faou, 44.
Du QUELLÉNEC (Jean), s^r de Kerjolis, 51, 70-71.
Du QUELLÉNEC (Jean), s^r de Saint-Querrec et du Hilguy, gouverneur de Quimper, 42-43, 131, 138-139, 141, 173, 180-181, 188.
Du QUELLÉNEC (Jeanne), 43.
Du QUELLÉNEC (Philippe), voir La Villeneuve (S^r de).
Du RUBEN (S^r), voir Lezaudevez (Jacques de).

- DU RUSQUEC (Jacques), 64, 79-80.
DU RUSQUEC (Louis), 79.
DU RUSQUEC (Pierre), 157.
DU TREMBLAY (Le P. Joseph), 58.
EDER (Guillaume), évêque de Cornouaille, 231.
EDER (Guy), voir La Fontenelle.
Ederu (C^m Brieç, arr. Quimper, Finistère), 82.
ELBEUF (Charles duc d'), gouverneur de Normandie, 18, 19.
ELISABETH, reine d'Angleterre, 164.
Elliant (C^m Rosporden, arr. Quimper, Finistère), 159-160.
Elven (Arr. Vannes, Morbihan), 88.
 Empereur, voir Rodolphe II.
ENDROIT (Ollivier), avoué au présidial de Quimper, 151, 170-171, 182-184, 186.
Epernay (Marne), 25.
EPERNON (Duc d'), 23.
ERLAC, capitaine suisse, 261, 266-267.
 Espagne, 34 ; roi d'—, voir Philippe II ; ambassadeur d'—, voir Ledesmo, Mendoze ; ambassadeur de France en —, voir Silly (Antoine de).
 Espagnols, 3, 77, 111, 195, 217, 271 ; les — à Blain, 99-101 ; à Blavet, 89 ; à Callac, 110 ; à Camaret, 129-130, 172, 189, 197-208 ; à Craon, 105, 107 ; à Hennebont, 85-86 ; à Morlaix, 152, 162-164 ; à Quimper, 169-175 ; à Rosporden, 159-160 ; à Rostrenen, 110.
ESPINAY DE SAINT-LUC (François), gouverneur de Brouage, lieutenant général du roi en Bretagne, 83, 105, 215, 216, 246-250.
Esquibien (C^m de Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 13.
ESSEX (Comte d'), 107.
ESTE (Anne d'), 18.
ESTRÈES (Gabrielle d'), 270.
EUDE DU VIVIER (Jean), abbé de Saint-Maurice-de-Carnoët, 83.
EUDE DU VIVIER (Richard), abbé de Saint-Maurice-de-Carnoët, 83.
EUZÉNOU DE KERSALAÜN, 267.
 FAMINE, 274.
FER (Christophe), de Quimper, 244.
FERRON DE LA FERRONATE (François), 81.
FERVACQUE (Maréchal de), 216.
 Flamands, 197.
Fländres, 105, 130, 205.
Fontainebleau (Arr. Melun, Seine-et-Marne), 270.
FONTAINES (Comte de), voir du Bueil (Honorat).
Fontenay-le-Comte (Vendée), 21.
FORGES (S^r des), voir François Moro.
Fougères (Ile-et-Vilaine), 108 ; sénéchal de —, voir Le Meneust (Jean).
FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 17.
FRANÇOIS II, duc de Bretagne, 132.
FRANÇOIS (Hervé), notaire à Châteauneuf, 103.
FRIBISHER, 198.
FROLLO (Guillaume), receveur du chapitre de Cornouaille, XIV.
Fouessant (Arr. Quimper), 168 ; juridiction de —, 186.
 Gascons, 28, 49, 203, 245, 254.
GAULTIER (Jérôme), s^r des Coyers, « sénéchal » de Laval, 37-38.
GAUTRON (Jacques), s^r de la Villemainguy, 112.
GAVAINO (Jacques), chanoine de Quimper, 251.
GÉRAULT (Catherine), hôtelière à Quimper, 145.
GLÉ DE LA COSTARDAYE (Jeanne), 39, 147, 215.
GLÉVÉDÉ (Jean), s^r de Coëtbihan, 51.
GLÉVÉDÉ (Jeanne), dame de Coëtbihan, 125.
Goëlo, 168.
GOZBRIANT (François de), 64, 66-67, 77, 234.
GOZBRIANT (Yvon de), 64.
GONDI (Albert de), 166.
GONDI (Charles de), marquis de Belle-Isle, 166.
GONDI (Henri de), duc de Retz, 166.
GONTAUT (Armand de), baron de Biron, maréchal de France, 25, 176.
GONTAUT (Charles de), 25.
Gorriguer (C^m Locronan, C^m Châteaulin, Finistère), XX.
Gouézec (C^m Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 75, 81-82.

- Goulaine (C^m Vertou, arr. Nantes, Loire-Atlantique), 132.
GOULAIN (Claude de), 132.
GOULAIN (Françoise de), 63.
GOULAIN (Gabriel de), 44, 63, 65, 77, 104, 131-132.
GOULAIN (Jean de), baron du Faouët, 44, 64-67, 77, 104.
GOULAIN (Mauricette de), 65.
Gourin (Arr. Pontivy, Morbihan), juridiction de —, 186.
GOURMELON, docteur en médecine, 7, 9.
GOUVON DE LA MOUSSAYE (Charles), 79.
Goyen, rivière, 7.
GRADLON, roi de Cornouaille, 7-9.
 Grecs, 2.
GRÉGOIRE XIII, pape, 16.
GRÉZILLE (René de), voir La Tremblaye (s^r de).
GUÉGAN (Pierre), bourgeois à Quimper, 156-157.
GUÉGUEN (Jean), de Quimper, XIX.
GUÉHO (Claude de), 92.
GUÉMÉNE (S^r de), voir Rohan (Louis IV de).
GUÉNOLÉ (Saint), 7, 47.
Guengat (C^m Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 5, 57.
GUENGAAT (Jacques de), 57, 126-128, 219.
GUENGAAT (Jacques de), 57.
GUENGAAT (Louise de), 56, 57.
GUENGAAT (Marie de), 57.
GUENGAAT (René de), 57.
GUER (Olivier de), s^r de la Porte-Neuve et de Pontallec, 44, 147.
GUER (Yvon de), 59.
Guiclan (C^m Taulé, arr. Morlaix, Finistère), 60.
Guilguiffin (C^m Landudec, C^m Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère), 255.
GUILGUIFFIN, voir Tyvarlen.
Guingamp (Côtes-du-Nord), 130, 137, 150, 162, 215, 234, 270 ; garnison de —, 69, 79, 140, 237, 261 ; habitants de —, 93-94, 113 ; prise de — par le prince de Dombes, XV, 91-95 ; gouverneur de —, 233, voir Kerguezan, Kergouanton, La Cointerie.
GUPRY (S^r de), 29.
Guiseriff (C^m Le Faouët, arr. Pontivy, Morbihan), 265.
GUISE (Henri de Lorraine, duc de), gouverneur de Champagne et de Brie, XV, 18-19, 22-27, 121, 137, 232.
HAMON (Etienne), notaire à Quimper, 167.
Hédé (Arr. Rennes, Ile-et-Vilaine), 221.
Hennebont (Arr. Lorient, Morbihan), XV, 57, 77, 87, 137, 156, 165, 195 ; garnison de —, 143, 253, 259, 263 ; habitants de —, 86-88, 186 ; prise de — par le prince de Dombes, 59, 85, 221 ; par Mercœur, 85-86, 104 ; gouverneur de —, voir Aradon de Quinipily, du Pré, Jégado de Kérolain.
HENRI III, roi de France, 17, 25, 28, 31-32, 36-37, 59, 123, 149, 232, 233, 246, 272, 273.
HENRI IV, roi de France, 4, 15-19, 27-30, 32, 33, 35, 38, 39, 41, 43, 59, 64, 79, 83, 89, 109, 132, 133, 149, 150, 164, 168, 189, 196, 199, 214, 233, 247, 269-273, 285, 286.
HENRI DE BOURBON, roi de Navarre, voir Henri IV.
HENRY (Alain), de Landerneau, 201.
 Hollandais, 87, 237.
 Hollande, 176.
 Hongrie, 18.
Huelgoat (Arr. Châteaulin, Finistère), 12, 70, 73, 161, 186.
HUET DE LA VILLEROUAULT (Guillaume), 229-230.
HURAUT DE CHEVERNY, chancelier de France, 271.
 Ile-de-Batz (C^m Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère), 119.
 Ile-de-France, gouverneur d'—, voir Rosne.
 Ile-Tristan (C^m Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 127 ; prise de l'— par La Fontenelle, 218-220 ; activités de La Fontenelle à l'—, 221-222, 230, 235-237, 250 ; sièges de l'—, 62, 220-221, 237-239, 245, 248, 257, 261-262 ; prieur de l'—, voir Toullalan (Yves) ; voir aussi Douarnenez.
 Irlande, 110, 176.

- Irvillac* (C^o Daoulas, arr. Brest, Finistère), 40.
Is, 7-9.
Isac, rivière, 101.
 Italiens, 3.
Irgy (C^o Saint-André-de-l'Èure, arr. Evreux, Eure), 34.
Jarnac (Arr. Cognac, Charente), 35.
 JAURÉGNY (Pierre), procureur des bourgeois de Quimper, 136.
 JEAN IV, duc de Bretagne, 10, 11, 48.
 JEAN V, duc de Bretagne, 63, 168.
 JÉGADO DE KEROLAIN (Jean), gouverneur de Hennebont, Blavet et Concarneau, 133, 147, 178, 206, 256-260.
 JÉGADO DE KEROLAIN (Jeanne), 78, 263.
 JÉRÔME (Saint), 14.
Jérusalem, 2.
 JONCHÈRES (Béatrice de), 38.
 JOSEPH, 2.
Josselin (Arr. Pontivy, Morbihan), 90.
 JOUÉ (Baron de), 90.
 JUAN DE L'AQUILA (Don), voir L'Aguila.
Jugon (Arr. Dinan, Côtes-du-Nord), 43, 61.
 JUGURTHA, 1.
 Juifs, 2, 285-286.
- Kerallan* (C^o Quimper, Finistère), 145-146.
 KERAMBIQUET (S^r de), voir L'Honoré (Jean).
 KERANDRAON (S^r de), 64-67.
 KERASQUER (Marie de), 246.
Keraval (C^o Plomelin, C^o Quimper, Finistère), X.
 KERBASQUIOU (S^r de), voir Le Marec (Michel).
 KERBELLEC (S^r de), voir Coëtstal (Alain de).
Kerbezec (C^o Penmarc'h, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
 KERBIC (Marie de), 40.
Kerbullie (C^o Plomeur, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 43.
Kerbuzullic (C^o Esquibien, C^o Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère).
- KERBUZULIC (Dame de), voir du Ménez (Marie).
Kercado (C^o Beuzec-Cap-Sizun, C^o Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), X.
Kercourtois (C^o Plouguer-Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère).
 KERCOURTOIS (René du Dresnay, s^r de), 40, 154-158.
 KERCOURTOIS (Marguerite, dame de), 158.
 KERDANET, XX.
 KERGÉGAC (C^o Plomeur, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
 KERGÉGAC (S^r de), 41, 52.
 KERGÉGAC (François de), 139.
Kerdreau (C^o Aradon, C^o Vannes, Morbihan), 92.
 KERDEHO (Louise de), voir Le Forestier.
Kerdrozec (C^o Combrit, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), XI.
Kerdudén (C^o Trégarantec, C^o Lesneven, arr. Brest, Finistère), XX.
Kéréderin (C^o Questembert, arr. Vannes, Morbihan).
 KÉRÉDERN (S^r de), voir Talhoët-Kéréderin (Jacques de).
Kerfeunteinnic (C^o Plobannalec, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
Kerfeuntean (C^o Quimper, Finistère), 12, 145, 172-173, 278.
 KERGADELEN (Pierre), s^r du Dresnou, de Quimper, 131.
 KERGARIOU (Alexandre de), gouverneur de Morlaix, 64, 80, 150.
 KERGOAT-FOUESNANT, voir du Louët (Jérôme).
Kergoët (C^o Guiclan, C^o Taulé, arr. Morlaix, Finistère), 60.
Kergoët (C^o Saint-Hernin, C^o Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 70-71, 76.
Kergoët (C^o Daoulas, arr. Brest, Finistère), 200.
 KERGÖËT (Catherine de), 70.
 KERGÖËT (Françoise de), 56.
 KERGOLRAU (S^r de), voir du Liscoët (Pierre).
 KERGOMAR, voir Bizien de Kergomar.
 KERGORLAY (Marie de), 52.
 KERGORLAY DU CLUDON (René de), 56-57.

- KERGOUANTON (Jean de Loz, s^r de), gouverneur de Guingamp, 91, 95.
 KERGOMAR (S^r de), voir Kerguezay (Claude de).
Kergournadec'h (C^o Cléder, C^o Plouzévédé, arr. Morlaix, Finistère), 138.
 KERGOURNADEC'H (S^r de), voir Kerhoënt (François de).
Kergoz (C^o Clohars-Fouesnant, C^o Fouesnant, arr. Quimper, Finistère), 56.
Kergree'h (C^o Plouigneau, arr. Morlaix, Finistère), 65.
 KERGROADÈS (Marguerite de), 64.
 KERGROADÈS (François de), 82.
 KERGUELEN (François de), s^r de Kervalles, juge-greffier au Présidial de Quimper, 131-132, 135-136, 174, 183.
 KERGUELEN (S^r de), s^r de Châteaunoir, 84.
Kerguelenen (C^o Pouldergat, C^o Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 246-247.
 KERGUELENEN (Alain de), 246.
 KERGUELENEN (Jean de), chanoine de Cornouaille, 246.
 KERGUELENEN (Jeanne de), 246.
 KERGUELENEN (Marie de), 246.
 KERGUELENEN (Robert ou Rolland), 246.
Kerguern (C^o Pouldergat, C^o Douarnenez, arr. Quimper, Finistère).
 KERGUERN (Marguerite de), 73.
 KERGUERN (S^r de), voir Perault (Jean).
 KERGUZAY (Claude de), seigneur de Kergoumar, gouverneur de Guingamp, 35, 69, 115-116, 234, 235.
Kerharo (C^o Cléden-Cap-Sizun, C^o Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère).
 KERHARO, voir Tyvarlen.
Kerhervant (C^o Loctudy, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
Kerheusen, voir Creach-heuzen.
 KERHEUSEN (Alain de Kerloaguen, s^r de), 78, 80.
Kerhir (C^o Trédarzec, C^o Lézar-drieux, Côtes-du-Nord), 64.
 KERHIR (S^r de), voir Kerousy.
 KERHOENT (François de), s^r de Kergournadec'h, 52, 138.
 KERHOENT (Olivier de), 138.
 KERHOENT (Renée de), 138.
 KERHOM (S^r de), voir du Louët (Jérôme).
Kériner (C^o Pluguffan, C^o Quimper, Finistère).
 KÉRINER (S^r de), voir Botmeur (Tanguy de).
 KERISTIN (S^r de), voir Kerlazret (Guillaume de).
 KÉRITY (C^o Penmarch, C^o Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 223-227, 239.
 KERJOLIS (S^r de), voir du Quelléne (Jean).
Kerlan (C^o Sibiril, C^o Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère), 67.
Kerlazret (C^o Penmarc'h, C^o Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
 KERLAZRET (Guillaume de), s^r de Keristin, 44.
 KERLAZRET (Jeanne de), 44.
 KERLAZRET (Maurice), s^r du Cosquer, 44, 52.
 KERLÉAN (François - Achille de), XIX-XX.
Kerlec'h (C^o Ploudalmezeau, arr. Brest, Finistère).
 KERLEC'H (Claude du Chastel, s^r de), 81-84.
 KERLEC'H (Claudine de), 82.
 KERLEC'H (Hervé de), s^r de Lescarval), 83.
 KERLEC'H (Dame de), voir Coëtquen (Jeanne de).
 KERLOAGUEN (Alain de), voir Kerheusen.
Kerlot (C^o Plomelin, C^o Quimper, Finistère), 178, 256.
 KERLOUAN, s^r de Kerrom, 64.
 KERLOUET (Canabert de), 84.
 KERMARON (Madeleine de), 71.
Kermassonnet (C^o Kervignac, C^o Port-Louis, arr. Lorient, Morbihan).
 KERMASSONNET (S^r de), 48, 51-52, 55.
Kermeno (C^o Nizon, C^o Pont-Aven, arr. Quimper, Finistère), X.
Kermoguer (C^o Moëlan, C^o Pont-Aven, arr. Quimper, Finistère).
 KERMOGUER (S^r de), voir du Pou (Julien).

- KERNEC'HUNAN (Noël de), voir Clec'hunan (Noël de).
Kernisy (C^{ns} Penhars, C^{ns} Quimper, Finistère), 259.
Keroc'hent (C^{ns} Laz, C^{ns} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 75.
Kerolain (C^{ns} Lanvaudan, C^{ns} Plouay, arr. Lorient, Morbihan).
KEROLAIN (S^r de), voir Jégado (Jean).
Kerouant (C^{ns} Plomeur, C^{ns} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
KEROUANT (Jean de), s^r de Kernuz, 43, 45.
Kerouant (Jeanne de), 115.
KEROUAZLE (Louise de), duchesse de Portsmouth, 42.
KEROUAZLE (René de), voir Penancoët.
KEROUAS (Marie de), 59.
Kerousy (C^{ns} Penmarc'h, C^{ns} Pont-l'Abbé, Finistère), 261.
KEROUSY, s^r de Kerhir, 64-66.
Kerouzéré (C^{ns} Sibiril, C^{ns} Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère), 20, 56, 63-69, 77, 83.
KEROUZÉRE (Anne de), 59.
KEROUZÉRE (Jean de), 63.
Kerouzlac (C^{ns} Sainte-Sève, C^{ns} Morlaix, Finistère).
KEROUZLAC (S^r de), voir Le Bihan (Bernard).
Kerperennès (C^{ns} Landrévarzec, C^{ns} Briec, arr. Quimper, Finistère).
KERPERENNÉS (S^r de), voir Le Page (Guillaume).
KERRAOU (Jeanne de), 78.
Kerrom (C^{ns} Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère).
KERROM (S^r de), voir Kerloun.
KERRONANT (Marie Guyonne), 57-58.
KERROUANT (Françoise de), 246.
Kersalaun (C^{ns} Leuhan, C^{ns} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 44, 267.
KERSALAÜN (S^r de), voir Euzéno de Kersalaün.
KERSANDY (C^{ns} Pouldreuzic, C^{ns} Plogastel-St-Germain, arr. Quimper, Finistère).
KERSANDY (S^r de), 257.
Kersévant (C^{ns} Langoecian, C^{ns} Guéméné, arr. Pontivy, Morbihan).
- KERSÉVANT** (Jean de Talhoët-), s^r de Gréméec, capitaine de Pont-l'Abbé, 44, 118, 138, 140, 171, 218, 235, 240-244.
KERVALLÉS (S^r de), voir Kerguelen (François de).
KERVERN (S^r de), 64.
Kervillac (C^{ns} Tréguennee, C^{ns} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), X.
- LA BASTINAYE** (Marc-Antoine de Rochefort, s^r de), 61-62, 69, 162, 238.
LA BASTINAYE (S^r de), 62.
La Boëxière (C^{ns} Pluguffan, arr. Quimper, Finistère), 13.
LA BOULLE (Jacques de Lestel, s^r de), 237, 245, 248.
La Capelle (Arr. Vervins, Aisne), 271.
LA COINTERIE, 91-95, 234.
La Corogne, 107.
LA COUDRAIS (Dame de), 43.
La Coudraye (C^{ns} Tréméoc, C^{ns} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 57.
LA FAYETTE, 231.
LA FERRONNAYE, voir Ferron de la Ferronnaye.
La Feuillée (C^{ns} Huelgoat, arr. Châteaulin, Finistère), 161.
LA FONTAINE-BOUCHÉ (S^r de), voir Boisgelin (Vincent de).
LA FONTENELLE (Guy Eder de Beaumanoir, s^r de), XVIII, 44, 118-119, 125, 231-235, 279, 284 ; — à Corlay, 215-216 ; — à Douarnenez et à l'Île Tristan, 218-222, 235-239, 242, 261 ; au Granec, 51, 116-118, 164 ; à Nantes, 103-104, 237 ; à Penmarc'h, 223-227 ; à Plogastel-Saint-Germain, 222 ; à Pont-Croix, 228-231 ; à Quimper, 245-259.
LA FOREST (Eve de), 263.
La Forêt (C^{ns} Loctudy, C^{ns} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), X.
LAGADEC (Béatrice), 279.
LA GARENNE (Jean de), chanoine de Cornouaille, 156-157.
La Garnache (C^{ns} Challans, arr. Les Sables-d'Olonne, Vendée), 26.

- LA GIFFARDIÈRE** (S^r de), voir Crus (Gilles de).
LA GRANDVILLE (S^r de), 92, 143, 145, 147, 155, 264, 265-268.
LA GRÈE (S^r de), voir Apvtil (Jean).
LAGRÉE-LOURMAIS (S^r de), voir Apvtil (Jean).
L'AGUILA (Don Juan de), commandant les troupes espagnoles, 64, 89, 100, 105, 110, 130, 156, 159-163, 168, 169, 191, 198, 202, 204.
LA HOULLE (Mathurine de), 49.
La Houssaye (C^{ns} Noyal-Pontivy, arr. Pontivy, Morbihan), 154.
LA HUNAUDAYE (Baron de), 244.
LA HUNAUDAYE (Dame de), voir Beaumanoir (Hélène de).
L'Aire-Lévéque (C^{ns} Concarneau, arr. Quimper, Finistère), 47.
La Joie, abbaye (C^{ns} Hennebont, arr. Lorient, Morbihan), 86.
La Latte (C^{ns} Plévenon, C^{ns} Matignon, arr. Dinan, Côtes-du-Nord), 20 ; garnison du fort —, 237.
LA MAIGNANE (Anne de Sanzay, comte de), 119, 125, 126, 128 ; — aux environs de Châteaulin, 120-125 ; à Morlaix, 151-152, 164 ; à Quimper, 167, 182.
La Maladrerie, 33.
La Martyre (C^{ns} Ploudiry, arr. Brest, Finistère), 284.
Lamballe (Arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), 29, 134, 215, 270.
LA MOTTE (S^r de), voir Laurent (Jacques).
LA MOUSSAYE, voir Gouyon de la Moussaye.
LANGIEN (Jean, ar Coz), de Plouyé, 12-14.
LANDAIS (Pierre), trésorier, 19, 29.
Landeleau (C^{ns} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 70, 73, 115, 157, 186.
LANDELEAU (S^r de), voir du Chastel (François).
Landerneau (Arr. Brest, Finistère), 118, 130, 197, 201, 234.
Landévenec (C^{ns} Crozon, arr. Châteaulin, Finistère), 8, 9, 47, 121, 130.
Langoz (C^{ns} Loctudy, C^{ns} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), XI.
- Lanhourneau** (C^{ns} Plouescat, arr. Morlaix, Finistère), 83.
Lanneur (Arr. Morlaix, Finistère), 150.
LANNELONGUE (P.-E.-A.), écrivain à Rennes, XX.
Lannion (Côtes-du-Nord), 69, 118, 223, 234 ; garnison de —, 237.
Lanniron (C^{ns} Ergué-Armel, arr. Quimper, Finistère), 285.
La Noue (C^{ns} Fresnay-en-Retz, C^{ns} Bourgneuf-en-Retz, arr. Saint-Nazaire, Loire-Atlantique), 29.
LA NOUE (François de), 29.
LANRIDON, chef des paysans autour de Carhaix, 71-72.
Lanriec (C^{ns} Concarneau, arr. Quimper, Finistère), 51.
LANROZ (Jeanne de), 241.
LANSAC (Saint-Gelais, s^r de), 88.
LANTENAC (Abbé de), 125.
Lantréguier, 69, 237.
Lanvellec (C^{ns} Plestin-les-Grèves, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 79.
Laon (Aisne), 133.
La Pallu (C^{ns} Quimper, Finistère), 58.
La Porte-Neuve (C^{ns} Riec, C^{ns} Pont-Aven, arr. Quimper, Finistère).
LA PORTE-NEUVE (S^r de), voir Gaer (Olivier de).
LA PORTE-NEUVE (Dame de), voir Quélen (Catherine de).
LA RIVIÈRE (Marie-Louise-Julie de), 231.
LA ROCHE (Marquis de), voir Mesgouez (de).
La Roche-Bernard (Arr. Vannes, Morbihan), 61, 180.
La Rochelle (Charente-Maritime), 20-21, 38, 49-50, 52-55, 57, 83, 87, 191.
LA ROCHEPOT (S^r de), voir Silly (Antoine de).
LA SALLE (S^r de), voir Carné (François de).
LA SALMONAYE (M^{ns} de), 98.
LASTENET (Germain), recteur à Quimper, 281.
LA TOUCHÉ (S^r de), voir Carné (François de).
LA TOUR (François de), évêque de Cornouaille, 16, 176.
LA TREMBLAYE (René de Grézille, s^r de), gouverneur de Moncon-

- tour, 39-40, 48, 61, 69-70, 105-106, 238.
- LA TRÉMOILLE (Claude de), 19.
- LA TRÉMOILLE (Louis de), duc de Thouars, gouverneur de Poitiers, 19.
- La Trinité (C^{me} Plozévet, C^{me} Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère), 7.
- LAUNAY (Béatrice), 240.
- LAUNAY (Guillaume de), abbé de Saint-Maurice de Carnoët, 83.
- LAURENT (Bertrand), sénéchal de Quimper, 40.
- LAURENT (Françoise), 42.
- LAURENT (Jacques), s^r de la Motte, sénéchal de Quimper, 40-42, 121, 134, 177, 193.
- Laval (Mayenne), 108; sénéchal de —, voir Gaultier (Jérôme).
- LAVAL (Comtesse de), voir Alègre (Anne d').
- LAVAL (François de Coligny, Guy XX, comte de), 20, 22, 111, 216.
- LAVAL (Paul d'Andelot de Coligny, Guy XIX, comte de), 20-21, 111-112, 216.
- LA VALLÉE, 153.
- LAVALLEZ, capitaine à Quimper, 250, 254.
- LA VERDURE (Jean de), 173.
- La Vigne (Morbihan), 48.
- LA VIGNE (Guillaume Le Baud, s^r de — le Houille), 48-50, 52, 54.
- La Ville-Bougault (C^{me} St-Brieuc, Côtes-du-Nord), X, XI.
- LA VILLEGARIE (James de), gouverneur de Ploërmel, 157.
- LA VILLEMAINGUY (S^r de), voir Gautron (Jacques).
- La Villeneuve (C^{me} Plouigneau, arr. Morlaix, Finistère).
- La Villeneuve (C^{me} Langolen, C^{me} Briec, arr. Quimper, Finistère).
- LA VILLENEUVE (Alain-Geoffroy de), gardien des Cordeliers de Quimper, 179.
- LA VILLENEUVE (Louis de), 119.
- LA VILLENEUVE (Philippe du Quel-lévec, s^r de), 119-125.
- La Villerouault (C^{me} Saint-Nicolas-du-Pelein, arr. Guingamp, Côtes-du-Nord).
- LA VILLEROULT (S^r de), voir Beaucours, Huet.
- LE BARON (Corentin), procureur
- des bourgeois de Quimper, 136, 174.
- LE BARON (Marie), 136.
- LE BAUD (Alain), s^r de Pratanros, procureur des bourgeois de Quimper, 41, 174-175, 178, 180, 246.
- LE BAUD (Guillaume), s^r de Creac'h-marc'h, sénéchal de Quimper, 6, 121, 123, 134-137, 142, 174, 177, 181, 192-196.
- LE BAUD (Perronnelle), 40.
- LE BIHAN (Bernard), s^r de Kerouzi-lac, sénéchal à Morlaix, 150.
- LE BIHAN DE PENNÉLÉ (Jean), 150.
- Le Bizit (C^{me} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère).
- Le Bois-de-la-Roche (C^{me} Goadout, C^{me} Guingamp, Côtes-du-Nord), 113, 201.
- LE BOURGNE (Jacques), lieutenant particulier au présidial de Quimper, 135, 177, 250.
- Le Breignou (C^{me} Bourg-Blanc, C^{me} Plabennec, arr. Brest, Finistère), 65.
- LE BRIS (Charles), de Concarneau, 52-53.
- Le Catelet (Arr. Saint-Quentin, Aisne), 271.
- Le Châtelet, voir Le Catelet.
- LE CHEVOIR (Lancelot), 236.
- LE CHEVOIR (Marie), 236.
- LE CLEUSIQU-ROUDOURMEUR, voir Toulecoët (Jean de).
- Le Cleuziou (C^{me} Collorec, C^{me} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère).
- LE CLOU, 158, 246-250, 253.
- LE CONCQ (Claude), 44.
- Le Cosquer (C^{me} Combrit, C^{me} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 44.
- LE COSQUER (Jean), recteur de Pouldreuzic, 229-230.
- LE DENIC (Rolland), procureur syndic, 189.
- LEDESMO (Don Mendo de), ambassadeur d'Espagne, 163.
- LE DEUFF, abbé du Relec, 79.
- LE DU (Yves), de Châteauneuf, 84.
- Le Faou (Arr. Châteaulin, Finistère), 118, 120-122, 130, 171, 197, 261.
- Le Faouët (Arr. Pontivy, Morbihan), 60, 240, 258, 265.

- Le Folgoët (C^{me} Lesneven, arr. Brest, Finistère), 83.
- LE FORESTIER DE KERDREHO (Louis), 165.
- Le Fresq (C^{me} Melgven, C^{me} Ros-porden, arr. Quimper, Finistère), 49.
- LE FUR (Philippe), 136.
- LE GALLAYS (Barnabé), s^r de Mascosquer, conseiller au présidial de Quimper, 40, 135, 137, 174, 177, 192, 194.
- LE GOAZ (Guillaume), procureur des bourgeois de Quimper, 136.
- LE GOREZEC (Henri), s^r de Brenanvec, 138-139.
- Le Granec (C^{me} Landeleau, C^{me} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 51, 71, 76-77, 115-117, 162-164, 216, 223, 235, 282.
- LE GUIRIEC (Alain), s^r de Bonescat et de Lesconan, avocat du roi à Quimper, 40, 156, 177.
- LE GUIRIEC (François), procureur des bourgeois de Quimper, 40.
- LE GUIRIEC (Jean), de Quimper, 243-244.
- Le Havre (Seine-Maritime), 88.
- LE HEUC, voir Lestiala.
- Le Hilguy (C^{me} Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère), 42, 188, 210.
- Le Liscoët (C^{me} Boqueho, C^{me} Châteaudren, arr. St-Brieuc, Côtes-du-Nord).
- LE LIVEC, 46.
- LE MANGAN, voir Coëtcoursault (s^r de).
- Le Mans (Sarthe), bourgeois du —, 23.
- LE MAREC (Jean), de Quimper, 136.
- LE MAREC (Michel), s^r de Kerbasquieu, de Quimper, 136, 139.
- Le Marchallac'h (C^{me} Plonéis, C^{me} Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère).
- LE MARHEC (Geoffroi), évêque de Cornouaille, 11.
- LE MARHEC (Hervé), « gouverneur » de l'hôpital de Quimper, 211.
- LE MENBUST (Jean), sénéchal de Fougères, 36-37.
- LE MEUDEC (Catherine), X.
- LE MOYNE DE TREVIGNY, 70.
- Lennon (C^{me} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 73, 75, 82.
- Léon, 38, 55, 118-119, 234, 236; évêque de —, voir Rieux (René de).
- LE PAGE (François), 73.
- LE PAGE (Guillaume), s^r de Kerpenennés et du Bizit, 73.
- LE PAPPER (Cristien), 119.
- Le Plessix-Bertrand (C^{me} Cancale, arr. Saint-Malo, Ille-et-Vilaine), 61.
- Le Plessix-Ergué, 210.
- Le Pou (C^{me} Plouay, arr. Lorient, Morbihan).
- LE PRESTRE, voir Lézonnet (Jean de).
- Le Quëllenc (C^{me} Vieux-Bourg, C^{me} Quintin, arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), 43.
- Le Relec (C^{me} Plouneour-Ménez, C^{me} Saint-Thégonnec, arr. Morlaix, Finistère), 161-162; abbé du —, voir Le Deuff (Henri), Carné (Christophe de).
- LE ROUGGART, s^r de Loquéran, 46.
- Le Rubian (C^{me} Plogonec, C^{me} Douarenez, arr. Quimper, Finistère).
- Le Rusquec (C^{me} Loqueffret, C^{me} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère).
- Les Salles (C^{me} Kerfeunteun, C^{me} Quimper, Finistère).
- LE SCANFF (François), 218, 240.
- LESCARVAL (S^r de), voir Kerlec'h (Hervé de).
- Lesconan (C^{me} Pluguffan, C^{me} Quimper, Finistère).
- LESCONAN (S^r de), voir Le Guiriec (Alain).
- LESMAER (Jean de), 81.
- LESMAES (N. de), 83, 241.
- LESMAIS (S^r de), 161-162.
- Lesmel (C^{me} Plouguerneau, C^{me} Lannilis, arr. Brest, Finistère), XX.
- Lesneven (Arr. Brest, Finistère), 186.
- LE SOYER, de Quimper, 136.
- LE STANG (Denis), administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, à Quimper, 189, 214.
- LESTEL (Jacques de), voir La Boule (s^r de).
- Lestiala (C^{me} Plomeur, C^{me} Pont-

- L'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 78.
- LESTIALA (Charles Le Heuc, s^r de), 78, 80, 158, 263, 267.
- LESTIALA (Jean Le Heuc, s^r de), 78.
- L'ESTOILE (Pierre de), 31, 33, 34, 277.
- Lestrediatag (C^{ne} Tréffiatag, C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
- LESTREDIAGAT (S^r de), voir du Haffont (Pierre).
- Le Tymeur (C^{ne} Poullaouen, C^{ne} Garhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 65.
- Le Verger (Anjou), 109.
- LE VESTLE (Hervé), 57.
- Lezardevez (C^{ne} Brieuc, arr. Quimper, Finistère).
- LEZAUDEVEZ (Georges de), sénéchal de Quimper, 40.
- LEZAUDEVEZ (Jacques de), s^r du Rubian, conseiller au présidial de Quimper, 40, 135.
- LEZONGAR, 13.
- LEZONGAR (Jeanne de), 42, 188.
- LEZONGAR (Marie de), 79.
- LEZONNET (François de), 147, 256.
- LEZONNET (Guillaume de), évêque de Cornouaille, 147.
- LEZONNET (Jean Le Prestre, s^r de), gouverneur de Concarneau, 39.
- LEZONNET (Jean Le Prestre, s^r de), gouverneur de Concarneau, 39, 40, 44, 132-133, 151, 157, 159, 168, 240, 256, 260 ; — à Concarneau, 45, 49, 154 ; — à Quimper, 133-138, 140-143, 147-148, 167, 169, 175, 177-178, 193-194, 267.
- LEZONNET (Suzanne de), 147, 215.
- L'HONORÉ (Jean), s^r de Kerambiquet, miseur, 135, 140.
- L'HONORÉ (Marie), X.
- L'HONORÉ (Pierre), X.
- L'HONORÉ (Thomas), 135.
- Limoëlan (C^{ne} Sévignac, C^{ne} Broons, arr. Dinan, Côtes-du-Nord), 244.
- Limousin, 76.
- Linlouët (C^{ne} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 73.
- LINLOUËT (Abbé de), 73-74, 202.
- LINLOUËT (Jean de), 73.
- LINLOUËT (Yvon de), 73.
- Lisbonne, 107.
- L'Isle (C^{ne} Quimper, Finistère), 177-178, 256.
- L'ISLE-AVAL (François-Bernard de), 231.
- Loc-Amand (C^{ne} La Forêt-Fouesnant, C^{ne} Fouesnant, arr. Quimper, Finistère), 42.
- Locmalo (C^{ne} Port-Louis, arr. Lorient, Morbihan), 87-88.
- Locmaria (C^{ne} Quimper, Finistère), 142, 181, 210-211, 258.
- Locquéran (C^{ne} Plouhinec, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère).
- Locquéran (S^r de), voir Le Rougeart.
- Locronan (C^{ne} Châteaulin, Finistère), 43, 118, 124-125, 134, 202, 215, 218.
- Loctudy (C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), X, 226.
- LOGAN (S^r de), 52.
- LOHÉAC (Mathieu), procureur du roi à Quimper, 6, 40, 135.
- LOHÉAC (S^r de), voir Crapado (Claude de).
- LONGCHAMP, maître de camp, 88.
- LONGUEVILLE (S^r de), 29.
- Loqueffret (C^{ne} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 73.
- LOQUENOLAY (Frères), 48.
- Loquevel (C^{ne} Duault, C^{ne} Callac, arr. Guingamp, Côtes-du-Nord).
- LOQUEVEL (S^r de), 86.
- Lorient (Morbihan), 259.
- Lorraine, 22 ; duc de —, voir Charles II.
- LORRAINE (Famille de), XVI, 18-19, 26-27, 35 ; Charles de —, voir Vaudemont (Charles de), Mayenne (duc de) ; François de —, 18, 232 ; Françoise de —, 270 ; Henri de —, voir Chaligny (comte de) et Guise (duc de) ; Louise de —, 17 ; Philippe Emmanuel de —, voir Mercœur.
- Louargat (C^{ne} Belle-Isle-en-Terre, arr. Guingamp, Côtes-du-Nord), 71.
- Loudéac (Arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), 61.
- LOUIS IX, roi de France, 17.
- LOUIS XII, roi de France, 48.
- LOUIS XIII, roi de France, 89.
- Loups, les — en Cornouaille, 275.
- Loz (Jean de), voir Kergouanton (s^r de).

- LUCAS (Alain), recteur de Lanvellec, 79, 223.
- LUXEMBOURG (Marie de), 18.
- LUXEMBOURG (Sébastien de), duc de Penthièvre, 18.
- Lyon (Rhône), 27.
- Lyonnais, gouverneur du —, voir Nemours (duc de).
- MADec (René), 255.
- MAGENCE, capitaine de Quimper, 257-258, 260, 262-263.
- Maigne, gouverneur du —, voir Bourbon (François de).
- MALLETERRE, 74.
- Mantes (Seine-et-Oise), 199.
- MANTOUE (Duc de), 25.
- MARVILLE, 251, 253-254.
- MAREC (René), s^r de Montbarrot, gouverneur de Rennes, 105.
- MARIDOR (Olivier de), s^r des Vaux, 200.
- MARIDOR (Philippe de), 199-201.
- MARIVAUT (S^r de), 30-31.
- MAROLLES (S^r de), 30-31.
- MARTIGUES (M^{me} de), 36.
- MARTIN de Tours (Saint), 14.
- MASCOSQUER (S^r de), voir Le Gal-lays (Barnabé).
- MATIGNON (Anne de), 200.
- MAUGOARON, XI.
- Mauguer Gregui, voir Trouguer.
- MAUENOIR (Le P.), 284.
- MAY (Marquis de), voir Chaligny (comte de).
- MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de), 18-19, 27-30, 32-34, 137, 232.
- Meaur (Seine-et-Marne), 29.
- MEDINA-SIMONIE (Duc de), 107.
- Melle (Arr. Niort, Deux-Sèvres), 19.
- MENDO DE LEDESMO (Don), voir Ledesmo.
- MENDOZE (Duc de), ambassadeur d'Espagne, 27.
- MÉNÈHEN (S^r de), voir du Quellennec (Antoine).
- MERCŒUR (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), gouverneur de Bretagne, XIII, XVI, 4, 16-22, 26-28, 31, 35-41, 51, 56-57, 59, 66-67, 77-78, 83, 85-87, 89-92, 94-96, 99, 101, 103-112, 115, 120-124, 131-132, 134, 137, 149-150, 153-154, 158, 161-170, 173, 175-176, 178, 180, 182, 184-185, 187, 190, 192, 195, 208, 215-217, 232, 234, 236-237, 270-271.
- MERCŒUR (Duchesse de — et de Penthièvre), 36, 91, 234, 270.
- MESGOUZ (Troilus de), marquis de La Roche, gouverneur de Morlaix, 60, 115, 150.
- MESLE (Marquis de), voir du Chastel (François).
- Metz (Moselle), 18.
- Mezarnou (C^{ne} Plouneventer, C^{ne} Landivisiau, arr. Morlaix, Finistère), 201, 236.
- MÉZARNOU (S^r de), voir Parcevaux (Hervé de).
- MICIPSA, 1.
- Milgoff (C^{ne} Pluguffan, C^{ne} Quimper, Finistère), 13.
- MILLEAUBOURG (S^r de), 215.
- Missirien (C^{ne} Kerfeunteun, arr. Quimper, Finistère), 172.
- MOCAM, comte de Quimper, 11.
- MOCAM (François), s^r de Saint-Laurent et du Pérennou, substitut du procureur général du roi au présidial de Quimper, 6.
- MOCAM (Jacques), voir Mocam (François).
- MODÈNE (Duc de), 107.
- Moëlan (C^{ne} Pont-Aven, arr. Quimper, Finistère), 83.
- MOLAC (Sébastien de Rosmadec, baron de), gouverneur de Dinan, Morlaix, Quimper, 123, 138, 164-165, 206, 234, 238, 244, 261-262, 265-268.
- MOLAC (Tanguy de Rosmadec, baron de), 205, 206.
- MONCEAUX (Gacien de), évêque de Cornouaille, 263.
- Moncouth (Arr. Saint-Brieuc-Côtes-du-Nord), 40, 61, 215, 270 ; gouverneur de —, voir La Tremblaye (s^r de).
- Montagnes, 79.
- Montaigu (Arr. La Roche-sur-Yon, Vendée), 26.
- MONTAUBAN (Jean de), voir du Goust (s^r).
- MONTBARROT (S^r de), voir Marec (René).
- MONTFORT (Jean de), voir Jean IV, de Bretagne.
- MONTGOMMERY (Jacques de), s^r de Corbouzon, gouverneur de Morlaix, 152.

- MONTMARTIN, 38, 133, 162, 207, 257, 266, 267.
 MONTMORENCY (Charles de), amiral de France et de Bretagne, 125.
 MONTMORENCY (Connétable de), 125.
 MONTPENSIER (Duc de), 49, 59, 96, 97, 164.
 MONTPENSIER (Duc de), petit-fils du précédent, voir Dombes (prince de).
 Montroulez, 9. Cf. Morlaix.
 Mont-Saint-Michel (C^{ns} Pontorson, arr. Avranches, Manche), 20, 166.
 Morbihan, 259.
 MOREAU (Guillaume), XII.
 MOREAU (Jean), XI, XII.
 MOREAU (Jeanne), XII.
 MOREAU (Yvon), XI.
 Morlaix (Finistère), 67-68, 77, 79, 80, 118, 120, 216, 226; garnison de —, 237, 261; habitants de —, 64, 66, 149, 150; juridiction de —, 186; siège et prise de — par le maréchal d'Aumont, XVI, 63, 130, 137, 145, 149-153, 163-165, 167, 169-171, 208, 240; gouverneur de —, voir Boiséon (Pierre de), Carné (François de), Kergariou (Alexandre de), Mesgouez (Troilus de), Molac (Sébastien de), Montgommery (Jacques de); sénéchal de —, voir Le Bihan (Bernard).
 Moro, voir Moreau.
 MORO (Augustin), X, XI.
 Moro (François), XI.
 MOUVAULT (Adeline), 145.
 Nantes (Loire-Atlantique), 15, 19, 27, 35-37, 40, 46, 59, 61, 66, 77, 85, 89, 94, 99, 101, 107, 111, 112, 121, 161, 193, 195, 226, 234, 237, 270, 271, 274, 286; Etats réunis à —, XI, XIII, 16, 64, 103, 104; habitants de —, 36, 98, 99.
 Navarre, roi de —, voir Henri IV roi de France, Albret (Henri d'), Albret (Jeanne d').
 NAVARRE (Isabeau de), 29.
 Nazareth (C^{ns} Vannes, Morbihan), 138.
 NEMOURS (Charles de Savoie, duc de), gouverneur du Dauphiné, 18-19, 30, 32, 34.
 NEUFVILLE (Charles), voir Villeroy (marquis de).
 NEUFVILLE (Roland de), évêque, 67.
 NEVERS (Louis de Gonzague, duc de), gouverneur de Picardie, 25, 26.
 NEVET (Catherine de), dame de Poulgoulo, 43.
 NEVET (Claude de), 246.
 NICOLAS (Julien), de Châteauneuf, 114.
 Noblesse, 280.
 Noirmoutier (Arr. Les Sables-d'Olonne, Vendée), 125.
 Normandie, gouverneur de —, voir Elbeuf (Charles, duc d').
 Normands, 245, 254.
 NORRIS (Sir John), général anglais, 105, 162, 164, 176, 247.
 NOUZILLE (Anne), de Quimper, 194.
 Noyal-Pontivy (Arr. Pontivy, Morbihan), 154-157.
 Nuremberg, 18.
 OLLIMAND (Guillaume), greffier à Carhaix, 70.
 OLYMAN DE LAUNAY (Guillaume), de Carhaix, 74.
 Orléans (Loiret), 15, 27, 38, 214, 232.
 Ouessant (Arr. Brest, Finistère), 60.
 Paimpol (Arr. Saint-Brieuc), 61, 91, 234.
 Pape, voir Alexandre VI, Clément VIII, Grégoire XIII.
 PARCEVAUX (Hervé de), s^r de Mezarnou, 200, 201, 236.
 PARCEVAUX (René de), 201.
 PARÈDES (Tomas de), capitaine espagnol, 130, 172, 198, 202-207.
 Paris, XIII, XX, 7-9, 16, 23-25, 27, 29-34, 133, 173, 220-221, 231, 232, 247, 273-274; gouverneur de —, voir Aumale (Charles, duc d').
 PARTHENAY (Catherine de), 20, 44.
 Paysans, les — à Brest, 126; à Carhaix, 71-74; au Grancec, 117-118; à Kerouzéré, 66-67; à Plogastel-Saint-Germain, 222; à Quimper, 141, 178; à Roscanau, 82-84; opinion de Moreau sur les —, 75-76, 281-284.
 Pays-Bas, 17, 34.
 PENANCOËT DE KEROUAZIE (René de), 42.

- PENANGUER-KEROC'HENT (S^r de), 75.
 Peneroff (C^{ns} Concarneau, arr. Quimper, Finistère), 47.
 PENGUILLY (S^r de), 45, 246.
 PENGUILLY DE TROHANNET, 45.
 Penmarch, (C^{ns} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 45, 61, 195, 223-228, 261-263; habitants de —, 223-225.
 Penmarc'h (C^{ns} Saint-Frégant, C^{ns} Lannilis, arr. Brest, Finistère), 125.
 PENMARC'H (Bafon de), 125.
 PENMARC'H (Dame de), voir Tuomelin (Marie de).
 Penruic (C^{ns} Quimper, Finistère), 145.
 Penthièvre, 41, 226, 270; duc de —, voir Luxembourg (Sébastien de); duchesse de —, 95, 168, voir aussi Mercœur (duchesse de).
 PENTHIÈVRE (Charles de), 168.
 PENTHIÈVRE (Olivier de), 168.
 Pentrez (C^{ns} Saint-Nic, arr. Châteaulin, Finistère), 8.
 PÉRAULT (Jean), s^r de Kerguern, 40.
 PERCHER (s^r de), voir Tinténiac (Pierre de).
 Perquet (C^{ns} Bénodet, C^{ns} Fouesnant, arr. Quimper, Finistère), 259.
 Périgord, 76.
 Peste, la — en Cornouaille, 279.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 16, 38, 64, 107, 110, 132, 259, 271.
 Philistins, 22.
 Picardie, 29; gouverneur de —, voir Nevers (duc de), Aumale (Charles duc d').
 PICHIER (S^r de), voir Donadieu (Pierre de).
 PINSONNEAU, 138.
 Plessis-lez-Tours (C^{ns} La Riche, C^{ns} Tours, Indre-et-Loire), 149.
 Plestin (Arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 64, 79-80, 158, 255, 281.
 Pleyben (Arr. Châteaulin, Finistère), 73, 75, 82, 84.
 Ploaré (C^{ns} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 126, 218.
 Ploërmel (Arr. Vannes), 86; gouverneur de —, voir La Villegardé (James de).
 PLOEUC (Charles de), 65.
 PLOEUC (Jean de), s^r du Breignou, 51, 52, 78-80, 255.
 PLOEUC (Vincent de), 65, 66, 78, 83.
 Plogastel-St-Germain (Arr. Quimper, Finistère), 222-223, 228, 282.
 Plomarc'h (C^{ns} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 218.
 Plomelin (C^{ns} Quimper, Finistère), IX.
 Plomodern (C^{ns} Châteaulin, Finistère), 124, 204.
 Plonéis (C^{ns} Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère), 134.
 Plounez-du-Faou (C^{ns} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 71, 73.
 Plounez-Portzay (C^{ns} Châteaulin, Finistère), 12, 124.
 Plouescat (Arr. Morlaix, Finistère), 284.
 Plougastel-Daoulas (C^{ns} Daoulas, arr. Brest, Finistère), 284.
 Plougonven (C^{ns} Plouigneau, arr. Morlaix, Finistère), 16.
 Plouguer (C^{ns} Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 74.
 Ploumillian (C^{ns} Plestin, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 223.
 Plounez-du-Faou, voir Plounez-du-Faou.
 Plouvoarn (C^{ns} Plouzévé, arr. Morlaix, Finistère), 282.
 Plouyé (C^{ns} Huelgoat, arr. Châteaulin, Finistère), 12, 73, 274, 282.
 Poissy (Arr. Versailles, Seine-et-Oise), 29, 30.
 Poltevins, 28, 245, 254.
 Poitou, 20, 35, 27; gouverneur du —, voir La Trémouille (Louis de).
 Pologne, 246, 272.
 POLTROT, 232.
 POMPONE DE BELLÈVRE, chancelier de France, 271.
 PONTCALLEC (S^r de), voir Guér (Olivier de).
 Pont-Croix (Arr. Quimper, Finistère), 228-231, 282.
 Pont-de-l'Arche (Arr. Les Andelys, Eure), 32, 61.
 Pontivy (Morbihan), 154, 155, 157; garnison de —, 253, 259, 263.
 Pont-l'Abbé (Arr. Quimper, Finistère); siège du —, 39, 44-45, 56,

- 57 ; les protestants de Quimper au —, 140, 171, 240-244 ; garnison du —, 189, 222, 261 ; capitaine du —, voir Kersévant (Nicolas de Talhoët).
- Pontoise* (Seine-et-Oise), 29.
- Pont-Scorff* (Arr. Lorient, Morbihan), 143.
- Port-Louis* (Arr. Lorient, Morbihan), 89 ; voir Blavet.
- PORTSMOUTH* (Duchesse de), voir Kerouazle (Louise de).
- Porzcaric* (C^{ne} Rédéné, C^{ne} Arzano, arr. Quimper, Finistère).
- PORZCARIC* (S^r de), 48.
- POTTIER*, 189.
- Pouldavid* (C^{ne} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 126, 235.
- Poulliquilou* (C^{ne} Mahalon, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère).
- POULGUILOU* (Dame de), voir Nevet (Catherine de).
- POULFRY* (Marie de), 57.
- Pratanras* (C^{ne} Penhars, C^{ne} Quimper, Finistère), 13, 42, 210, 255, 259.
- Pratanros* (C^{ne} Penhars, C^{ne} Quimper, Finistère).
- PRATANROS* (S^r de), voir Le Baud (Alain).
- Pratmaria* (C^{ne} Ergué-Armel, C^{ne} Quimper, Finistère).
- PRATMARIA* (S^r de), voir Coatanezre (Guillaume et Vincent).
- Pratalo* (C^{ne} Cléden-Poher, C^{ne} Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 116.
- PRAXÈDE*, voir Paredes (Tomas de).
- PREZOM*, capitaine de Quintin, 112.
- PREZ*, voir du Pré.
- Primeil* (C^{ne} Plougasnou, C^{ne} Lanmeur, arr. Morlaix, Finistère), XIX.
- Protestantisme ; introduction du — en Haute-Bretagne, 20.
- PROVOST DE BOISBULLY* (Abbé), XIX.
- QUELEN* (Catherine de), dame de la Porte-Neuve, 59.
- QUELLÉNEC*, voir Du Quelléneec.
- Quéménéet*, juridiction de —, 179, 210.
- Quéménéven* (C^{ne} Châteaulin, Finistère), 124.
- Quimerch* (C^{ne} Bannalec, arr. Quimper, Finistère), 61, 265-268.
- QUIMERCH* (Françoise de), 267.
- QUIMERCH* (Louis de), 267.
- QUIMERCH* (Michel Columban de Tintiniac, s^r de), 51, 266-267.
- QUIMERCH* (Dame de), voir Garné (de).
- Quimper* (Finistère), IX, XI-XII, XVII, XIX, 6-7, 10-16, 25, 44, 46, 58, 62, 69-70, 82, 92, 116, 118, 119, 121-123, 130, 151, 153-158, 163, 197, 208, 215-223, 226, 237-241, 261-264, 267, 278, 281, 284-285 ; habitants de —, XII, 41, 42, 45, 51-52, 54, 57, 124, 132-135, 184-189, 192-196, 282-283 ; Etats à —, 136 ; situation à —, 39-43 ; siège de — par Lézonnet, 131-148 ; Mercoeur à —, 166-168 ; siège de — par le maréchal d'Aumont, 169-196 ; situation à — après la reddition, 209-214 ; La Fontenelle autour de —, 245-260 ; Présidial de —, X, 39-42, 51, 122-123, 137, 192-196 ; personnel de la justice à — ; avocat, voir Allanou (Yves) ; conseillers au présidial, voir Aubert (Simon), Berthault (Olivier), Cléchuman, Le Gallays (Barnabé), Lezaudevez (Jacques de), Ringuiers (Philippe de) ; juge greffier, voir Kerguelen (François de) ; lieutenant du roi, voir Le Borigné (Jacques) ; sénéchaux, voir Laurent (Bertrand), Laurent (Jacques), Le Baud (Guillaume), Lézaudevez (Guillaume) ; président, voir du Liscopé (François) ; procureur du roi, voir Lohéac (Mathieu) ; procureurs postulants, voir Capitaine (Jean), Endroit (Olivier) ; substitut du procureur du roi, voir Mocam (François) ; gouverneur de —, voir Carné (Jean de), du Pou (Julien), du Quelléneec (Jean), Molac (Sébastien de) ; capitaines à —, voir Dupré, Magence ; évêques de —, voir Cornouaille, évêques de —.
- Quimperlé* (Arr. Quimper, Finistère), 59-62, 143, 160, 163, 265 ; Sainte-Croix de —, 60, 79 ;

- abbé de Sainte-Croix de —, voir Châtillon (Cardinal de).
- QUINIPILY*, voir Aradon de Quinipilly.
- Quintin* (Arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), XI, 79, 111-113, 118, 125, 215 ; garnison de —, 79, 140, 237, 261 ; capitaine de —, voir Prézom.
- RACAN*, 38.
- RAINAUD*, évêque de Cornouaille, 42, 210.
- Rascal* (C^{ne} Lannilis, arr. Brest, Finistère), 96.
- RASCOL* (S^r de), 96.
- Raz* (C^{ne} Plogoff, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 7-8, 85.
- Redon* (Ille-et-Vilaine), 104, 137, 168 ; gouverneur de —, voir Talhoët-Kéréderm.
- Reims* (Marne), archevêque de —, voir Guise (Cardinal de).
- Rennes* (Ille-et-Vilaine), XIX, 20, 35-37, 42, 43, 59, 77, 81, 106, 195, 216, 217, 244, 247 ; conspiration du baron de Crapado à —, XV, 96-97 ; chambre des comptes à —, 181 ; Etats à —, 16, 135, 271 ; habitants de —, 107-108 ; Henri IV à —, 271-272 ; Parlement de —, 41, 54, 97, 173, 272 ; gouverneur de —, voir Marec (René).
- RETZ* (Duc de), voir Gondî (Henri de).
- RETZ* (Baronne de), voir Clermont (Claude-Catherine de).
- RICHARD* (Jean), de Quimper, 141.
- Richebourg* (C^{ne} Le Loroux-Bottezeau, arr. Nantes, Loire-Atlantique), 36.
- RICHELIEU*, 101.
- RIEUX* (Claude de), 20, 211.
- RIEUX* (François de Coligny, s^r de), 20.
- RIEUX* (Guy de), s^r de Châteauneuf, vicomte de Donges, gouverneur de Brest, 38, 63-64, 68, 87, 126.
- RIEUX* (Jean de), 38.
- RIEUX* (Jeanne de), 63.
- RIEUX* (René de), évêque de Léon, 225.
- RIEUX* (René de), s^r de Sourdéac, gouverneur de Brest, 38-39, 42, 44, 60-63, 74, 97, 126-128, 191, 201, 209, 224, 227, 234, 237-239, 257, 261-262, 264, 266, 268-269, 279.
- RIEUX* (Renée de), 111.
- RIMAIOS* (Vincent de), XIV.
- RINGUIERS* (Philippe de), conseiller au Présidial de Quimper, 42.
- Ris* (C^{ne} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 7, 8.
- ROBIEN* (Claude de), 112.
- ROCHEFORT* (Marc-Antoine de), voir La Bastinaye.
- Roch Guen Cap Sizun*, voir Castel Coz.
- RODOLPHE II*, empereur, 111.
- Rohan* (Vicomte de), 44, 48, 101, 109.
- ROHAN* (Claude de), évêque de Cornouaille, 15.
- ROHAN* (Françoise de), 26.
- ROHAN* (Louis IV), s^r de Guéméné, 109.
- ROHAN* (Marie de), 109.
- ROHAN* (René I^{er} de), 20.
- ROHAN* (René II de), s^r de Soubise, 20, 21.
- ROHAN* (Vicomte de), 48.
- Roi et Reine de France*, voir Anne, Charles VIII, Charles IX, François I^{er}, Louis IX, Louis XII, Louis XIII, Vaudemont (Louise de).
- ROJAS* (Cristobal de), ingénieur espagnol, 89.
- Romains*, 2, 12.
- Rome*, 15, 16.
- Romégoux* (C^{ne} Saint-Porchaire, C^{ne} Bressuire, Deux-Sèvres), 203.
- ROMÉGOUX* (Zacharie Acarie de), 203, 205-207.
- ROSAMPOUL* (S^r de), voir Carné (François de).
- ROSAMPOUL* (Dame de), voir Cateilan (Renée de).
- Roscanou* (C^{ne} Gouézec, C^{ne} Pleyben, arr. Châteaulin, Finistère), 81-84, 241.
- ROSCANOU* (Dame de), 81-82.
- Rosannet* (C^{ne} Crozon, arr. Châteaulin, Finistère), dit Crozon ou Camaret ; fort des Espagnols à —, 62, 129-130, 172, 174, 189, 191, 197-209, 213, 260.
- Roseoff* (C^{ne} Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère), 119, 282.

- ROSIERS (Jean), conseiller au Présidial de Quimper, 177.
 Rosmaec (C^{ne} Telgruc, C^{ne} Crozon, arr. Châteaulin, Finistère), 138, 205, 206.
 ROSMADEC (Bertrand de), évêque de Cornouaille, 15, 285.
 ROSMADEC (François de), comte des Chapelles, 138.
 ROSMADEC (Louise de), 205, 255.
 ROSMADEC (Sébastien), voir Molac (baron de).
 ROSMADEC (Tanguy), voir Molac (baron de).
 ROSMAR (Louise de), 237.
 ROSMAR (Perronnelle de), 231.
 ROSNE (Chrétien de Savigny, s^r de), maréchal de France, gouverneur d'Ile-de-France, 33-34.
 Rosnoën (C^{ne} Le Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 120, 122.
 ROSNYVINEN (de), 40.
 Rosporden (Arr. Quimper, Finistère), 159-160, 168, 186.
 ROSTIN (S^r de), 153, 164, 167, 182.
 Rostrenen (Arr. Guingamp, Côtes-du-Nord), 20, 43, 70, 79, 109-110.
 ROSTRENEC (Baron de), voir Beaumanoir (Toussaint de).
 ROSTRENEC (Marguerite de), 109.
 Roudoumeur (C^{ne} Collorec, C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 71.
 Rouen (Seine-Maritime), 25, 32, 33, 38, 62, 274.
 SAGONNE (Jean Babou de la Bourdaisière, baron de), 33.
 SAGONNE (S^r de), 32-33.
 Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 69, 78, 227; évêché de —, 216, 234.
 Saint-Cloud (C^{ne} Sèvres, arr. Versailles, Seine-et-Oise), 30, 32, 233, 273.
 Saint-Denis (Seine), abbé de —, voir Guise (Cardinal de).
 Saint-Germain-en-Laye (Arr. Versailles, Seine-et-Oise), 69, 189.
 SAINT-GOUESNOU (Marie de), 65.
 Saint-Guinal (C^{ne} Dinéault, C^{ne} Châteaulin, Finistère), 122.
 Saint-Jean (C^{ne} Ploubinec, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 7.
 Saint-Jean-du-Doigt (C^{ne} Lanmeur, arr. Morlaix, Finistère), 83, 284.
 SAINT-LAURENT (S^r de), voir Avau-gour-Bellouan, Mocam (Français).
 SAINT-LUC (S^r de), voir Espinay de Saint-Luc.
 Saint-Mahé, voir Saint-Mathieu de Fine-Terre.
 Saint-Malo (Ile-et-Vilaine), 38, 46, 108, 137.
 Saint-Mathieu de Fine-Terre (C^{ne} Plougonvelin, C^{ne} Saint-Renan, arr. Brest, Finistère), 85; abbé de —, voir Barbier (Hamon).
 Saint-Maurice de Carnoët (C^{ne} Clohars-Carnoët, C^{ne} Quimperlé, arr. Quimper, Finistère), 83; abbé de —, voir Eude du Vivier Jean et Richard), Launay (Guillaume de), Vieux-Châtel (Pierre de).
 Saint-Michel (C^{ne} Port-Louis, arr. Lorient, Morbihan), 155.
 Saint-Nasaire (Loire-Atlantique), 61.
 Saint-Pierre (C^{ne} Penmarch, C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 227.
 Saint-Pol-de-Léon (Arr. Morlaix, Finistère), 63, 262; évêque de —, voir Léon, évêque de.
 Saint-Querec (C^{ne} Erquy, C^{ne} Pléneuf, arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), 42.
 SAINTE-MELAINE (Jean de), 39.
 SAINTE-MELAINE (Suzanne de), 39.
 Saintes (Charente-Maritime), 21.
 SANZAY (Anne de), voir La Maingnane.
 SAVIGNY (Chrétien de), voir Rosne (S^r de).
 Savoie, 39.
 SAVOIE (Charles de), voir Nemours (duc de).
 SAÛL, 22.
 Scœr (Arr. Quimper, Finistère), 258, 265.
 SCÉPEAUX (Louise de), 96.
 Sein (Ile de), (C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 5.
 Sentis (Oise), 29.
 Sibiril (C^{ne} Saint-Pol-de-Léon, arr. Morlaix, Finistère), 63.
 SILLY (Antoine de), s^r de La Rochepot, gouverneur de l'Anjou, ambassadeur de France, en Espagne, 70, 105, 107.

- Sizun (de), voir Sein (Ile de).
 SOISSONS (Comte de), voir Bourbon (Charles de).
 SOTO (Juan de), capitaine espagnol, 100.
 SOUBENHUY (Jeanne), 177.
 SOUBISE (S^r de), voir Rohan (René de).
 Soule (Jeu de la), 72.
 SOURDÉAC, voir Rieux (René de).
 SOYER, de Quimper, 139.
 Spézet (C^{ne} Carhaix, arr. Châteaulin, Finistère), 73, 281.
 Stang-Bihan (C^{ne} Kerfeunteun, arr. Quimper, Finistère), 252.
 Suisses, 12, 23, 24, 76, 237, 261, 265-267.
 TADEC (Saint), 7.
 TALHOËT-KÉRÉDERN (Jacques de), gouverneur de Redon, 104-105, 133, 166-168, 176, 177, 179-180, 182, 189-190.
 TALHOËT-KERSEVANT, voir Kersevant.
 TARQUIN, 12.
 Terre-Neuve, 226, 227.
 THOUARS (Duc de), voir La Tremoille (Louis de).
 THOUARS (Vicomtesse de), 234.
 TIERCELIN, 21.
 TINTÉNIAC (Michel de), voir Quimerc'h (Michel Columban de).
 TINTÉNIAC (Pierre de), s^r de Percher, 267.
 TITUS, 2.
 Tonquédec (C^{ne} Plouaret, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 20, 69; garnison de —, 79-80, 158, 237, 261.
 Torfou, 168.
 TOULCOËT (Jean Le Cleusiuou-Roudoumeur, s^r de), 71.
 TOULLALAN (Hervé), s^r de Kerfeunteunic, 44.
 TOULLALAN (Yves), prieur de l'Ile Tristan, 44.
 TOURNEMINE (René de), 43, 244.
 Tours (Indre-et-Loire), 28, 29, 218, 274.
 Tréboul (C^{ne} Douarnenez, arr. Quimper, Finistère), 127, 262.
 Trédrez (C^{ne} Plestin-les-Grèves, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 64.
 Trefflec'h (C^{ne} Collorec, C^{ne} Châteauneuf-du-Faou, arr. Châteaulin, Finistère), 117.
 TRÉGAIN (Louis de), sénéchal de Châteaulin, 40.
 TRÉGAIN (Philippe de), 40.
 Trégastel (C^{ne} Perros-Guirec, arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 150.
 Trégnier (Arr. Lannion, Côtes-du-Nord), 16, 95, 125, 216, 234; évêché de —, 67, 118, 235; évêque de —, voir Champion (Guy).
 Treizguennel, 122.
 Treizmalaouen (C^{ne} Pionévez-Portzay, C^{ne} Châteaulin, Finistère), 8.
 TRÉMILLEC (Anne de), 178, 206, 256.
 Trente, concile de, 103.
 Trente, combat des, 55.
 Tréoultré (C^{ne} Penmarch, C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère), 223, 225, 227.
 Trépassés (Baie des), 8.
 Tréannec (C^{ne} Pont-l'Abbé, arr. Quimper, Finistère).
 TRÉVANNEC (S^r de), voir Combout (Jean de).
 TRÉVIGNY (S^r de), voir Le Moyne de Trévigny.
 Trinité, voir La Trinité.
 Tristan (Ile-), voir Ile-Tristan.
 TROGGOFF, voir Trongat.
 TROHANNET (S^r de), voir Pengilly.
 TRONGAT, sergent à Locronan, 43-45, 57, 140.
 Trouguer (C^{ne} Cléden-Cap-Sizun, C^{ne} Pont-Croix, arr. Quimper, Finistère), 5, 6.
 TUOMELIN (Marie de), dame de Penmarc'h, 120, 125.
 Turcs, 18, 111.
 Tyvarlen (C^{ne} Landudec, C^{ne} Plogastel-Saint-Germain, arr. Quimper, Finistère), 228, 255.
 TYVARLEN (Anne de), dame de Kerharo et de Guilguiffin, 51, 78, 255.
 TYVARLEN (Nicolas de), s^r de Kerharo et de Guilguiffin, 51, 255.
 Uzel (Arr. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord), 125.
 Vannes (Morbihan), 70, 88-90, 96, 118, 195; Etats à —, 62, 89, 103, 154; évêché de —, 92; garnison de —, 253, 263; évêque de —, voir du Plessix; gouverneur de —, voir Aradon.

- VARN, 7.
 VAUDEMONT (Charles de Lorraine, Cardinal de), 18.
 VAUDEMONT (Louise de), 27.
 VAUDEMONT (Prince de), 17.
 Vendôme (Duché de), 270.
 VENDÔME (César duc de), 132, 270.
 Vernon (Arr. Evreux, Eure), 25.
 Vervins (Aisne), 271.
 VIEUX-CHATEL (Pierre de), abbé de Saint-Maurice de Carnoët, 83.
 Villejuif (Arr. Sceaux, Seine), 30.
 VILLÉON (François de), s' du Boisfeillet, capitaine de Quintin, 112.
 VILLEROY (Charles de Neufville, marquis de), 29.
 VILLEROY (Nicolas), secrétaire d'Etat, 29.
 VISDELLOU (Dame de), 42.
 Vitré (Arr. Rennes, Ille-et-Vilaine), 20, 35.
 YON (Philippe), chanoine, XV.
 YVERNAY (S' d'), 86.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVIS LIMINAIRE, par le Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne	VII
INTRODUCTION	IX
CHAPITRE PREMIER. — Des guerres civiles, remembrances historiques de l'auteur de ces <i>Mémoires</i>	1
CHAPITRE II. — Commencement de la guerre civile en France (1584-1589)	17
CHAPITRE III. — Le comte de Soissons envoyé en Bretagne par le Roi pour résister au duc de Mercœur	35
CHAPITRE IV. — Surprise de Concarneau. Reprise de cette place (17-22 janvier 1577)	46
CHAPITRE V. — Comme le sieur de Keranhlan se saisit de Guengat (hiver 1590-1591)	56
CHAPITRE VI. — Surprise de Quimperlé (2 ^e quinzaine d'avril 1590)	59
CHAPITRE VII. — Prise de Kerouzéré (novembre 1590)	63
CHAPITRE VIII. — Entreprise sur Carhaix et saccagement d'icelle par les Royaux (mi-novembre 1590)	69
CHAPITRE IX. — Défaite de Parrière-ban de Cornouaille par les Royaux (septembre 1590)	78
CHAPITRE X. — Massacre par les paysans à Roscanou (septembre 1590)	82
CHAPITRE XI. — Le siège de Hennebont par le duc de Mercœur (5 novembre - 22 décembre 1590)	85
CHAPITRE XII. — Siège de Blavet (juin-juillet 1590)	87
CHAPITRE XIII. — Siège de Guingamp par les Royaux (23 mai - 2 juin 1591)	91
CHAPITRE XIV. — Entreprise contre le prince de Dombes et conspiration du baron de Crapado (1591 et 1592) ..	96
CHAPITRE XV. — Siège de Blain près de Nantes (fin de novembre 1591)	98

	PAGES
CHAPITRE XVI. — Bataille de Craon (23 mai 1592)	103
CHAPITRE XVII. — Prise de Rostrenen et de Corlay par les Royaux (fin de juin 1592)	109
CHAPITRE XVIII. — Siège et reddition du château de Quintin au duc de Mercœur (fin d'octobre 1592)	111
CHAPITRE XIX. — Reprise de Corlay par du Liscoët (8 mars 1593)	113
CHAPITRE XX. — Prise du Granec par La Fontenelle (juin 1593)	115
CHAPITRE XXI. — De la venue du comte de la Maignane en ce pays bas (janvier 1594)	120
CHAPITRE XXII. — Descente du sieur de Guengat à Douarne- nez (1594, février ?)	126
CHAPITRE XXIII. — Construction du fort de Crozon (avril 1594)	129
CHAPITRE XXIV. — De diverses choses concernant Quimper. CHAPITRE XXV. — Commencement du siège de Morlaix (25 août 1594)	131
CHAPITRE XXVI. — De la vaillance et de la mort du sieur de Kercourtois (4 ou 5 avril 1594)	149
CHAPITRE XXVII. — De la venue des Espagnols à Rosporden (début d'août 1594)	154
CHAPITRE XXVIII. — Entrevue du Relec et reddition du châ- teau de Morlaix (14-21 septembre 1594)	159
CHAPITRE XXIX. — Le duc de Mercœur passe par Quimper (fin de septembre 1594)	161
CHAPITRE XXX. — Siège de Quimper par le maréchal d'Au- mont (9-11 octobre 1594)	166
CHAPITRE XXXI. — Siège du fort de Crozon par le maréchal d'Aumont (18 octobre - 17 novembre 1594)	169
CHAPITRE XXXII. — Après la prise du fort de Crozon, le maréchal d'Aumont se retire à Quimper avec l'armée (décembre 1594)	197
CHAPITRE XXXIII. — Grande mortalité à Quimper l'an 1594 et l'année suivante	209
CHAPITRE XXXIV. — Le maréchal d'Aumont part de Quimper. Sa dernière campagne. Sa mort à Rennes (janvier- 19 août 1595)	213
CHAPITRE XXXV. — Faits et gestes de La Fontenelle (février- août 1595)	215
CHAPITRE XXXVI. — Autre cruauté de La Fontenelle en la ville de Pont-Croix (août ou septembre 1595). Premier siège de l'île Tristan (fin d'octobre - mi-décembre 1595)	218
	228

	PAGES
CHAPITRE XXXVII. — Infortunes du sieur du Coroarch (juin 1595)	240
CHAPITRE XXXVIII. — Comme La Fontenelle entreprend sur Quimper et s'efforce d'exécuter son entreprise (début d'octobre 1595)	245
CHAPITRE XXXIX. — Autre pratique sur Quimper par La Fontenelle (5-11 mai 1597)	250
CHAPITRE XL. — Douarnenez assiégé derechef (25 mai- 30 août 1597)	261
CHAPITRE XLI. — Combat de Quimer'h (août 1597)	265
CHAPITRE XLII. — Découverte remarquable faite au château de Brest. Traité du duc de Mercœur avec le Roi (18 et 20 mars 1598)	269
CHAPITRE XLIII. — De plusieurs choses avenues à cause et pendant la guerre	273
INDEX ALPHABÉTIQUE	287

IMPRIMERIE
BRETONNE
38, rue du Pré-Botté
RENNES